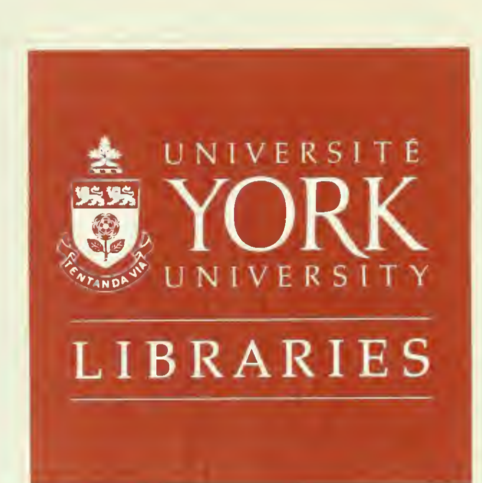

UNIVERSITÉ
YORK
UNIVERSITY
TENTANDA VIA
LIBRARIES

Date Due

HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DE LA FRANCE

1.

HISTOIRE
LITTÉRAIRE
DE LA FRANCE

OUVRAGE
COMMENCÉ PAR DES RELIGIEUX BÉNÉDICTINS
DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

ET CONTINUÉ

PAR DES MEMBRES DE L'INSTITUT
(ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES)

TOME XLI

SUITE DU QUATORZIÈME SIÈCLE



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

MCMLXXXI



AVERTISSEMENT

C'est toujours d'auteurs et d'ouvrages du XIVe siècle qu'il s'agit dans ce tome XLI de l'*Histoire littéraire de la France*. Chronologiquement, et bien que les dates de décès desdits auteurs ne soient pas exactement connues, on peut dire que les notices ici réunies ne dépassent guère le milieu de ce siècle. Rien de nouveau donc sur ce chapitre. Par contre, on remarquera que sur les cinq mémoires qui composent ce tome XLI, deux seulement sont l'œuvre d'un membre de la Commission. Les trois autres ont pour auteurs deux savants français et un savant étranger qui ont bien voulu lui accorder bénévolement leur collaboration. Cette dérogation à la règle jusqu'à présent suivie, sauf exceptions dans le passé pour les écrivains juifs et récemment pour l'œuvre française de Pierre Bersuire, nous paraît s'imposer dans certains cas et ne présente, d'ailleurs, que des avantages. C'est ainsi que la notice sur le moine franciscain fort peu conformiste Jean de Roquetaillade se présente comme une nouvelle édition, corrigée et complétée, du volume publié en 1952 par Mlle Jeanne Odier, plus tard devenue Mme Bignami, et tirée d'une thèse soutenue en 1925 à l'École des chartes. Mais l'œuvre alchimique de ce religieux est trop importante pour ne pas mériter une étude particulière dont un jeune savant belge, M. Robert Halleux, a bien voulu se charger. Quant à Philippe Éléphant, la nature de ses ouvrages exigeait qu'ils fussent examinés par un savant familiarisé de longue date avec l'histoire des sciences. Dans ce domaine, le nom de M. Guy Beaujouan s'imposait à la Commission qui le remercie vivement, ainsi que M. Robert Halleux, d'avoir pris cette peine.

Les auteurs de ce quarante-et-unième volume, membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et collaborateurs qualifiés sont désignés à la fin de chaque notice par les initiales de leurs noms :

C. S. : Charles Samaran, éditeur
J. B.-O. : Jeanne Bignami-Odier
R. H. : Robert Halleux
G. B. : Guy Beaujouan
P. C. : Paul Cattin

NOTICE BRÈVE
SUR
CLOVIS BRUNEL

Clovis Brunel, élu membre ordinaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le 12 novembre 1937, a fait partie de la commission de L'*Histoire littéraire de la France* de 1949 à sa mort, survenue le 1er décembre 1971. Assidu à nos séances, il prenait une part active aux discussions qui s'élevaient fréquemment entre ses collègues à l'occasion surtout de la correction des épreuves, exercice dont il avait l'expérience et le goût. Il avait formé le projet de nous donner un mémoire consacré aux recettes médicales, alchimiques, astrologiques et autres du XIVe siècle en français et en provençal. Il connaissait admirablement le sujet, témoins son volume de la *Bibliothèque méridionale* et les nombreuses notes publiées par lui dans *Romania*. Ce projet, Clovis Brunel a été empêché par diverses circonstances de le réaliser, ce qui ne saurait nous détourner du devoir de lui rendre hommage.

Il était né à Amiens, ville natale de Du Cange et de dom Bouquet, le 19 février 1884. Au cours de ses études secondaires, il avait été dirigé vers l'École des chartes par son professeur d'histoire Paul Lehugeur, auteur d'un livre honorable sur Philippe V le Long.

Entré à l'École en 1904, Clovis Brunel en sortait en 1907 avec une thèse de diplomatique sur les *Actes des comtes de Pontieu* (il tenait à la suppression de l'*h*). Archiviste départemental de la Lozère, où il complétait et approfondissait ses connaissances en ancien provençal, puis de la Vienne, il se voyait proposer par Paul Meyer vieillissant l'honneur d'une suppléance, bientôt transformée en chaire magistrale après la disparition en 1917 du grand romaniste.

Cette chaire, flanquée peu de temps après par une direction d'études à l'École pratique des hautes études, Clovis Brunel allait l'illustrer à son tour pendant de longues années ainsi que la direction de l'École des chartes à laquelle la confiance de Maurice Prou l'avait fait appeler en 1931.

La place nous étant mesurée, nous n'en pouvons dire davantage sur ce confrère et ami trop tôt disparu. Qu'il nous suffise de renvoyer aux notices détaillées que lui ont consacrées en 1974, dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie*, M. Pierre Marot, en 1975, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, MM. Marot et Monfrin.

La bibliographie de ses travaux a été établie en 1955 par M. André Vernet dans le *Recueil des travaux offert à Clovis Brunel* et complétée en 1975 dans le volume précité de la *Bibliothèque de l'École des chartes*.

Tous ceux qui ont connu Clovis Brunel, tous ceux qui ont pratiqué ses publications n'ont jamais manqué de louer en lui, avec admiration et respect, en même temps que le caractère de l'homme, le souci de perfection et la rigoureuse probité scientifique du savant.

C. S.

JEAN DE SAINT-VICTOR
CHRONIQUEUR

I. - L'OEUVRE

Le *Memoriale historiarum* de Jean de Paris, dit aussi Jean de Saint-Victor, se présente comme une chronique universelle en forme d'annales, et même, pour les derniers temps, d'éphémérides, depuis le commencement du monde jusqu'à l'époque où vivait l'auteur, c'est-à-dire les règnes de Philippe le Bel et de ses fils. D'après Auguste Molinier (*Sources de l'histoire de France des origines aux guerres d'Italie*), elle dépendrait jusqu'à l'an 1300 environ de Guillaume de Nangis; originale à partir de cette date et dès lors d'allure nettement indépendante, elle serait, au dire de cet érudit, l'une des meilleures chroniques de ce temps [1].

Il faut noter dès maintenant — nous y reviendrons — que des biographies de Clément V et de Jean XXII qui portent sur la période 1303-1322, et qui, publiées dès le XVIIe siècle par Bouquet et Baluze sans nom d'auteur, ont passé longtemps pour des œuvres originales, ne sont pas autre chose que des extraits mis bout à bout de la chronique de Jean de Saint-Victor. Remarquons aussi — nous y reviendrons également — que cette chronique a été très anciennement jugée digne de servir de point de départ à diverses continuations, dont la plus étendue mène les choses jusqu'à la deuxième moitié du XVe siècle (pontificat de Paul II, 1464-1471) [2].

L'un des premiers, semble-t-il, André Duchesne, dans la première moitié du XVIIe siècle, a attiré l'attention sur le *Memoriale* dans ses *Historiae Francorum scriptores coaetanei*, d'après un manuscrit dont il ne dit rien, en publiant quelques pages liminaires relatives aux origines des Gaulois

(1) *Sources de l'histoire de France au Moyen Âge*, t. III (1903), p. 193, n° 2854.

(2) Sur les vies de Clément V et de Jean XXII ainsi que sur les continuations, v. ci-après p. 20-23.

et de quelques autres peuples européens [3]. Mais c'est seulement en 1855 que la dernière partie, relative au règne de Philippe le Bel, entre 1289 et 1322, a fait l'objet d'une édition soigneuse dans le *Recueil des Historiens de la France* par les soins de J. Guigniaut et de Natalis de Wailly [4].

La tradition textuelle de l'ouvrage est représentée par une quinzaine de manuscrits assez disparates, dont certains remontent au XIVe siècle, d'autres au XVe, d'autres sont incomplets, d'autres enfin sont des copies ou des extraits. Aucun d'entre eux n'a le caractère d'autographe; aucun d'eux non plus ne semble être passé sous les yeux de l'auteur.

L'ouvrage remontant, semble-t-il, au commencement du monde (inc. : « *in exordio rerum et initio creaturarum opifex omnium Deus* »...) [5] et menant le récit jusqu'à l'année 1322, est représenté dans sa totalité par trois exemplaires seulement : d'une part les manuscrits latins 15010 et 15011 de la Bibliothèque nationale qui se font suite, et le manuscrit nº B 60 de la Bibliothèque du Corpus Christi College de Cambridge. Ils sont tous trois du XIVe siècle, remontant donc à l'époque de l'auteur, et deux d'entre eux, les 15010 et 15011 de la Bibliothèque nationale, ont appartenu à la Bibliothèque de Saint-Victor (cotes BBB2 et BBB1 du catalogue Grandrue, complété au début du XVIe siècle [6]).

Le manuscrit 15010 porte en rubrique, au folio 2 rº, le titre suivant : *Incipit memoriale historiarum prima pars et prime partis liber primus et libri primi capitulum de creatione celi et terre et angelorum.* L'auteur traite des anges, des démons, du premier et du second âge du monde, du déluge, de l'arche de Noé et des parties du monde distribuées aux fils de Noé, à commencer par l'Inde et à finir par l'Égypte; en tout cent soixante-dix chapitres. Au folio 162 vº on lit dans la marge inférieure et à l'encre noire : « *Incipit liber secundus* », et au folio 163 rº, en rubrique : « *Comestor : de ortu et educatione Moyses* ».

(3) Au t. I (1636), p. 128-134, sous le titre suivant : « *De gallica regione et origine regnorum et gentium regionis ejusdem* » (Gaule et France, Bourgogne, Normandie, Flandre et Lorraine). André Duchesne ne donne pas d'indications précises sur le manuscrit qu'il a eu entre les mains. Il est néanmoins probable qu'il a utilisé l'une des copies alors conservées à la Bibliothèque de Saint-Victor.

(4) T. XXI (1855), p. 630-675. Le texte de la période 1289-1322 est donné avec les variantes de plusieurs manuscrits (Bibliothèque nationale, mss. lat. 4949, 14626, 15011; Arsenal 986; Sainte-Geneviève 516), mais sans commentaires historiques et sans référence aux autres chroniqueurs du même temps.

(5) Incipit que nous n'avons rencontré dans aucun des recueils que nous avons consultés.

(6) Bibl. nat., ms. lat. 14767.

De là et jusqu'au folio 310, on trouve une partie du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, ainsi que l'indique la mention suivante, insérée en écriture du XIV[e] siècle au folio 310 v[o] : « *Liber iste est a libro Speculi hystorialis editi a Vincentio* »... Les derniers mots de la première partie (fol. 162 v[o]) sont les suivants : « *Natus est Moyses, ubi finis est primi libri prima pars* »; et la suite se présente par les mots : « *Moyses cum centum XX esset annorum* », dans le Reginensis lat. 595, les manuscrits latins 14626 de la Bibliothèque nationale et Arsenal 1117 du XIV[e] siècle, et les manuscrits latins 4941 et 4949 de la Bibliothèque nationale, Arsenal 986 et Sainte-Geneviève 516, du XV[e] siècle.

Ainsi la plupart des manuscrits connus semblent avoir supprimé toute la première partie de l'histoire du monde et présenté de la manière suivante la version ainsi allégée : d'abord un prologue (*proemium*) : « *De divisione regnorum* », avec l'incipit : « *Labilis est hominum memoria* », dans lequel l'auteur précise ses intentions et donne le ton de son ouvrage. En voici quelques passages caractéristiques :

« *Labilis est hominum memoria, ut sapientes testantur et in seipso quilibet experitur. Visa enim et audita faciliter excidunt a memoria citoque subrepit mater ignorancie oblivio nisi scripture inspectione vel vive vocis repetitione subsidium conferatur. Et propter hoc antecessores nostri utiliter siquidem et provide gesta veterum digna recordatione scripserunt et scripta ad evitandum que mala et imitandum que laude digna gesserunt posteris dereliquerunt. Unde in primo* Ethimologiarum *dicit sanctus Ysidorus* : « *Multi sapientes preterita hominum gesta ad institutionem presentium considerunt historiis* ». *Et post pauca subjungit* : « *Siquidem per historiam summa retro temporum annorumque supputatio comprehenditur et per regum (sic* pour *rerum) successus multa necessaria perscrutantur* ». *Scripserunt itaque veteres, pro sua suorumque successorum utilitate, gesta virorum illustrium memoranda, ne possent oblivione deleri, sed perhenni memoria conservari. Ob hoc namque, ut dicit Ysidorus in eodem primo libro, capitulo de litteris* : « *Usus, inquit, litterarum repertus est propter memoriam rerum variarum, nam ne oblivione fugiant litteris alligantur* ». *Littere namque sunt indices rerum et signa verborum. Pro consimili causa modernis historiophilis qui videlicet in legendo veterum historias gestaque virorum illustrium insignia delectantur, necessarium esse satis arbitror adminiculum habere alicujus tractatus, cujus veluti cujusdam memorialis inspectione juventur ad hoc quod eorum que diversis legerunt historiis vel narrari forsitan audierunt ab aliis facilius recordentur. Quantum ad hoc igitur presens opusculum, quantumcumque modici sit reputandum valoris, aliquid poterit habere utilitatis. Per eum enim tanquam per memoriale quoddam poterunt historie a diversis auctoritatibus in diversis temporibus, de diversis nacionibus hactenus edite, precipue a tempore Julii, primi Romanorum imperatoris, usque ad nos ad memoriam eorum qui eas legerunt vel audierunt faciliter revocari. Illi quoque qui nec audierunt eas recitari propter facilitatem sermonis intelligere poterunt hic scripta saltem breviter et in summa que in pluribus aliis libris magis auctenticis per partes invenirentur diffusius et difficilius propter profunditatem scientie, fecunditatem materie et prolixitatem sententie tractatuum et scriptorum. Gaudent enim brevitate moderni. Unum autem volo premittere*

ego, hujus operis compilator non inventor, quod in hoc toto tractatu maiorum auctorum predecessorum meorum, prout potero, non tantum sententiis, sed eciam verbis utar, plus conabor verax quam eloquens inveniri, ut dicit Odo Cluniacensis in prologo quodam suo, et Bernardus in fine primi De consideratione. *Nichil ita absque labore manifestam facit veritatem ut brevis et pura narratio. Liber autem presens poterit Memoriale historiarum appellari. In eo siquidem partim historice et partim chronice procedemus. Ut enim ait Ysidorus, ubi res geste prout geste sunt modo debito et ordine competenti narrantur historicus est processus. Chronica autem proceditur ubi, continuando juxta ordinem temporum et seriem annorum, diem vel horam diligenter notando, res ipse breviter notantur et succincte. Unde Ysidorus,* Ethimologiarum *V^o libro : chronica grecolatine temporum series appellatur. Hunc modum mixtum qui tactus est prosecutionis ordo monstrabit. Vos autem qui hoc opusculum legere volueritis non turbetur cor vestrum, queso, si quantum ad tempora seu annos regum vel pontificum vel eciam sanctorum inter hoc opusculum et alia quedam majora inveniatis dissonantiam, sed advertite quod de omnibus historiographis et chronographis qui fuerunt, vix duo maxime ad numeros et tempora possunt inveniri concordantes. Et hoc satis potest perpendi ex hoc quod in assignatione temporum vel annorum a creatione mundi usque ad nativitatem Christi, secundum LXX*a *interpretes et secundum hebraycam veritatem diversitas reperitur, ut patet per Eusebium et Jeronimum. Item in computacione annorum ab incarnatione Christi usque ad nos diversitas est inter numerum Dionisii abbatis et numerum Mariani Scoti et quorumdam aliorum dicentium suam computacionem convenire evangelice veritati. In hoc autem opusculo numerus ponitur qui a pluribus approbatum. In hujus operis inicio :*

« *Primum de diversarum origine gentium ac regnorum quantum sequendo vestigia maiorum ductus per compendia historiarum colligere potui perstringere dignum duxi. A diluvio narrationis seriem inchoando, non omnium tamen sed quarumdam gentium originem seu nomina me protestor scripturum, quia, sicut in IX°* Ethimolagiarum *libro capitulo 11° refert sanctus Ysidorus, multarum gentium vocabula manserunt et temporis vetustate multa innumerata sunt, ita ut vix homines doctissimi antiquissimas historias perscrutantes, non omnium sed aliquarum potuerunt origines reperire* ».

Ce traité « *De origine et divisione gentium et regnorum* » est une sorte de grande fresque où sont relatés les principaux événements qui se sont produits depuis la plus haute antiquité, chez tous les peuples du monde connu, à commencer par les Scythes et à terminer par les Latins. Après quoi l'auteur indique clairement le plan qu'il suivra par la suite, à partir de l'époque de Jules César : « *Ordita jam quasi tela narrationis nostre, deinceps textus sequitur, id est, prologo et exordio... jam premissis, restat specialem narrationem primum intentam de gestis particularibus historias cum assignatione certi temporis inchoare* ». Ainsi, après quelques banalités sur la fragilité de la mémoire, l'auteur, qui ne dit pas son nom, justifie l'utilité de son œuvre et explique le titre qu'il lui a choisi.

Parmi les historiens qui l'ont précédé et qu'il se donne pour modèles, il nomme bien entendu Eusèbe, Jérôme et Isidore de Séville, mais aussi dans les domaines de l'histoire et de la philosophie quelques auteurs plus récents,

tels que Marian Scot, Eudes de Cluny et Bernard de Clairvaux [7]. Il désire que son ouvrage apparaisse comme une sorte de répertoire aide-mémoire (d'où son titre), insiste sur les difficultés chronologiques qu'il rencontrera inévitablement et proteste enfin de sa modestie (simple « *compilator* » et non « *inventor* »); il se souciera moins d'être éloquent que véridique. Il procèdera « *partim historice* » et « *partim chronice* », c'est-à-dire d'abord au moyen d'un récit élaboré, ensuite en forme d'annales. Cependant, avant d'aborder son véritable sujet, il désire se livrer à quelques développements, succincts mais nécessaires, sur certaines périodes (« *regna* ») de l'histoire du monde. « *Antequam vero*, écrit-il, *principalem materiam inchoeamus, aliqua de origine et fine diversorum regnorum cum Dei adjutorio perstringemus quoniam aliam divisionem secundum situm terrarum in prima parte poscimus.* » Il s'inspirera de l'exemple des évangélistes Matthieu et Luc, de celui aussi de Hugues de Fleury qui a écrit dans le prologue du troisième livre de son *Histoire* : « *Ille res geste que nulla regum ac temporum certitudine commendantur non pro historia recipiuntur, sed inter aniles fabulas reputantur* » (comme des histoires de bonnes femmes).

Ainsi débutent la plupart des manuscrits du *Memoriale* que l'on pourrait appeler le *Memoriale* proprement dit. L'ouvrage se présente comme une chronique coulée dans le moule des chroniques universelles (avec, selon les manuscrits, soit les synchronismes habituels chiffrés et le rappel des ères ou des dynasties, soit de simples manchettes indicatrices). Il est très étendu (plusieurs centaines de feuillets correspondant à plusieurs milliers de pages d'impression in-8°).

Il ne saurait être question d'examiner ici en quoi, touchant l'histoire universelle, Jean de Saint-Victor se conforme ou non aux traditions de ses prédécesseurs, si aux événements habituellement enregistrés par les auteurs de chroniques universelles il ajoute ou non des informations qui lui sont personnelles. Par contre il nous appartient, s'agissant des époques où il peut se donner comme un témoin, de relever les passages de son œuvre dans lesquels il a pu révéler son état d'esprit, donner la mesure de son originalité, permettre d'apprécier la qualité de son information, préciser, volontairement ou par allusion, les étapes de composition de son ouvrage, donner enfin, volontairement ou non, les moyens de percer, au moins par hypothèse, son anonymat.

[7] Aucun des manuscrits du *Memoriale* ne porte de mentions marginales faisant état des ouvrages utilisés par l'auteur.

Sur le premier point, il faut remarquer tout d'abord que si l'auteur s'intéresse à ce qui s'est passé en Europe et même en Orient, ce sont les affaires de France qui sont au premier rang de ses préoccupations. On s'en rendra compte en parcourant le relevé chronologique suivant qui porte sur les vingt-cinq dernières années de l'exposé :

— 1296 : parisis et tournois. « *Moneta duplex, unde postea multa mala sunt orta* »;

— 1299 : massacre en Pologne de trois cents Juifs accusés d'avoir crucifié un enfant; constitution de Boniface VIII;

— 1300 : affaires de Flandre; conflits armés à Bruges et à Courtrai; nouveaux incidents à Bruges; expédition de Charles de Valois en Italie, spécialement à Naples et en Sicile; grave incendie à Paris, rue de l'École-Saint-Germain;

— 1302 : querelle entre le roi et Boniface VIII, le pape prétendant que le roi lui soit soumis au temporel comme au spirituel;

— 1307 : bataille de Courtrai; mort d'Eudes, comte de Bourgogne et d'Artois; son inhumation à l'abbaye du Lys près de Melun; assemblée des barons à Paris au sujet de la querelle du roi et du pape; le légat pontifical Jean cardinal Lemoyne quitte Paris; l'affaire d'Anagni; mort de Robert, comte d'Artois, fils de saint Louis; compilation du Sexte;

— 1304 : fin des trêves entre le roi de France et le comte de Flandre; mort de l'évêque de Paris à Gentilly, près de Paris; incidents à l'Université et grève des étudiants; victoire française à Mons-en-Pevèle; mort de Boniface VIII à Pérouse (en réalité à Rome); inhumation de Robert d'Artois en l'abbaye de Maubuisson; rétractation d'un maître de l'Université (Martin de Rippa); Clément V pape; ses dépenses excessives; politique monétaire de Philippe le Bel et de Clément V;

— 1306 : expulsion des Juifs;

— 1307 : rencontre à Poitiers de Philippe le Bel et de Clément V; arrestation de plusieurs Templiers;

— 1308 : mariage d'Édouard III, roi d'Angleterre, avec Isabelle de France; affaire des Templiers; procès de Guichard, évêque de Troyes; Clément V quitte Bordeaux pour Avignon; guerre en Espagne;

— 1310 : suite de l'affaire des Templiers;

— 1312 : canonisation de Célestin V; guerre en Flandre;

— 1314 : suite de la guerre en Flandre; deux brus du roi convaincues d'adultère;

— 1316 : avènement de Philippe le Long;

— 1317 : affaire du franciscain Jean Olieu;

— 1318 : le comte de Flandre à Paris;

— 1319 : croisade des Pastoureaux; Guelfes et Gibelins en Bourgogne;

— 1321 : lépreux brûlés en Guyenne;

— 1321-1322 : maladie et mort du roi; accession au trône de Charles IV le Bel; mort de Louis de Nevers à sa sortie de prison.

La chronique de Jean de Saint-Victor donne sur les événements surtout politiques des notes brèves, sans développements inutiles et avec peu d'appréciations personnelles. Comme tous les ouvrages similaires que le Moyen Âge nous a laissés, l'auteur ne néglige pas de nous renseigner sur les conditions météorologiques exceptionnelles (tempêtes, gelées, tremblements de terre) et même sur les événements surnaturels (apparitions du diable, pluies de sang).

Sur la question de l'originalité de sa chronique plusieurs érudits ont comparé son texte à celui de Guillaume de Nangis, qui ne dépasse pas, on le sait, 1309. L'un des plus attentifs a été l'abbé Guillaume Mollat, qui, à l'occasion de sa réédition des *Vitae paparum Avenionensium* de Baluze [8], a donné son opinion sur les pages consacrées par Jean de Saint-Victor à Clément V pour toute la durée de son pontificat et à Jean XXII de 1316, année de son avènement, à 1322, année où s'arrête la chronique. Pour lui, il n'est pas très sûr que l'œuvre soit originale à partir de 1300, comme l'ont écrit les Français Guigniaut, Natalis de Wailly et Auguste Molinier et l'Allemand Otto [9]. Pour la période 1305-1309, en effet, un grand nombre de points de contact ont été remarqués, ainsi que des omissions similaires, entre Saint-Victor et Guillaume de Nangis [10]. Auraient-ils pour autant copié l'un sur l'autre? G. Mollat estime que non et donne de cette impossibilité des exemples pertinents.

A partir de 1309, c'est-à-dire du moment où Guillaume de Nangis cède la plume à son premier successeur, les rapports entre les deux chroniques cessent et ils ne reprennent, d'une façon discontinue d'ailleurs, qu'à partir de 1317. C'est donc dans l'intervalle de ces deux dates, de 1312 à 1316 plus précisément, qu'une nouvelle source écrite possible peut être suggérée, : c'est la chronique métrique de Geoffroy des Nés ou de Paris, publiée jadis par Buchon [11], plus récemment par M. Diverrès [12] et soigneusement étudiée par Ch. V. Langlois [13] et par G. Mollat [14]. Ces auteurs, suivis par M. Jean Favier dans son *Enguerran de Marigny* [15], estiment que pour cette période Jean de Saint-Victor ne ferait que démarquer Geoffroy de Paris.

(8) *Étude critique* sur les *Vitae paparum Avenionensium*, Paris, 1917, in-8°.

(9) Otto, *Der historische Wert der alten Biographie des Papstes Clemens V*, p. 70.

(10) *Études critiques*, p. 88-89.

(11) Godefroid de Paris, *Chronique métrique (1326-1328)*; coll. des Chroniques nationales françaises, t. IX.

(12) Geoffroi de Paris, *Chronique métrique*, 1956 (Faculté des lettres de Strasbourg, fasc. 129).

(13) Geoffroi des Nés, dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXXV, p. 336 et suiv.

(14) *Op. cit.*

(15) Jean Favier, *Enguerran de Marigny*, Paris, 1963, p. 3.

M. l'abbé Mollat allègue même un certain nombre de passages dont la concordance lui paraît une preuve décisive de l'influence exercée par le poète sur le chroniqueur [16]. J'avoue que je considère ces rapprochements comme peu convaincants. Il s'agit de faits bien précis énoncés très brièvement et de façon banale par l'un et l'autre des deux auteurs, et de telle manière que l'on ne voit pas comment ils auraient pu s'y prendre autrement, l'un en français, l'autre en latin, pour en rendre compte. Ne vaudrait-il pas mieux penser à des sources communes, telles que documents rassemblés à Saint-Denis dans le « bureau d'histoire » de l'abbaye royale, rapports plus ou moins publics d'ambassadeurs, messagers, voyageurs et, le cas échéant, de feuilles de nouvelles passant de main en main ou de placards affichés aux portes de certaines églises ou édifices publics?

Dans aucun cas, je crois, Jean de Saint-Victor ne fait allusion à la manière dont il s'est procuré ses informations et il intervient rarement pour donner, comme dans les deux occasions suivantes, son avis personnel : « *nescio cujus consilio circumventus, ut credo, nescio quo consilio impeditus* [17] ». Il lui arrive cependant de prendre parti, soit en faveur de Philippe le Bel, qui chez lui a toujours le beau rôle (il a passé sous silence le procès contre Boniface VIII, omission grave dont il est difficile de penser qu'elle n'a pas été intentionnelle). Par contre, tout en étant moins dur pour Clément V que Villani par exemple, il ne manque aucune occasion de monter en épingle la rapacité du pontife gascon et de rappeler qu'il a profité, comme les conseillers de Philippe le Bel, de l'affaiblissement de la monnaie royale en 1313. Disons cependant à la louange de son indépendance d'esprit, qu'il n'hésite pas à faire bonne place au scandale causé par les brus du roi, reconnues coupables d'adultère avec deux simples chevaliers et qu'il est loin de flagorner le pouvoir royal à l'occasion de la révolte des lépreux ou de l'aventure des Pastoureaux. Si donc le *Memoriale historiarum* manque parfois de sûreté quant à la chronologie, s'il s'y rencontre un assez grand nombre d'erreurs et d'omissions, si en un mot l'information laisse parfois à désirer, il faut reconnaître que la lecture de l'ouvrage produit une impression favorable. Ses faiblesses semblent être surtout celles de ses informateurs. Quant à lui, il s'est tenu honnêtement à l'affût des événements de son temps dont il résume assez bien l'opinion que s'en faisaient ses contemporains, celle du moins des clercs et des bourgeois parisiens dans le premier quart du XIVe siècle.

[16] Baluze, *Vitae*, éd. G. Mollat.

[17] Baluze, *Vitae...*, p. 120-129; v. G. Mollat, *Étude...*, p. 93. Nous avons fait confiance à G. Mollat au sujet de ces citations qu'on emploierait beaucoup de temps à retrouver dans les manuscrits en l'absence de toutes indications sur le contexte.

Le *Memoriale historiarum* a connu un large succès d'estime auprès des contemporains de l'auteur. Quant aux historiens modernes, ils en ont goûté l'information étendue (non sans lacunes cependant), la précision relative, en tout cas la sobriété. Il leur a inspiré confiance.

Le premier, à notre connaissance, qui l'ait utilisé à des fins documentaires, est le célèbre critique du XVIIe siècle Jean de Launoi, qui a eu à sa disposition un manuscrit du Collège de Navarre, établissement dont on sait qu'il a écrit l'histoire [18]. Ce manuscrit est conservé aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Arsenal (ms. 986), et on y retrouve souvent en effet dans les marges des remarques de sa main et parfois signées de lui. Dans sa *Dissertatio* sur saint Bruno, il reproduit trois passages du *Memoriale* de Jean de Saint-Victor (pour les années 1081, 1131 et 1132) et remarque, non sans satisfaction, que l'auteur ne dit rien d'un miracle qui se serait produit au cours des funérailles du saint [19].

Si Henri Pirenne dans son *Histoire de Belgique* et Franz Funck-Brentano dans son *Philippe le Bel en Flandre*, ne s'y sont pas référés expressément, c'est qu'ils disposaient pour la politique flamande de Philippe le Bel et pour les événements militaires qui en découlent, de sources locales plus détaillées; mais Edgar Boutaric, préparant il y a bientôt un siècle, son livre sur *La France sous Philippe le Bel* [20], l'a utilisé à maintes reprises d'après le tome XXI du *Recueil des Historiens de la France :* au sujet de la réunion des États à Tours en 1308 (p. 36), du désir de Philippe le Bel de consulter, en certaines occasions, le plus grand nombre possible de ses sujets et de toute condition (p. 44), du duel de Harcourt-Tancarville (p. 52), de l'hostilité des alliés du roi relativement à la régence de Philippe de Bourgogne et des factions des princes du sang qui ont pris la tête des «Mécontents» (p. 61), d'une réunion dans les jardins du Palais où ont été lus en public les griefs du roi contre Boniface VIII (p. 111), de la baisse de la valeur des monnaies (p. 309, 315, 317), du courage montré par le roi à la bataille de Mons-en-Pevèle (p. 421), de la mort de Philippe le Bel et des circonstances qui entourèrent cet événement (p. 423).

(18) *Regii Navarrae gymnasii Parisiensis.* Paris, 1677, 2 vol. in-4°.

(19) *Defensa romani breviarii correctio circa historiam sancti Brunonis seu de vera causa secessus s. Brunonis in eremum dissertatio,* Paris, 1646, in-16°, cap. XVII : *testimonium Joannis de Sancto Victore,* p. 61-64.

(20) Paris, 1861, in-8.

Au siècle dernier Ch.-V. Langlois dans son *Philippe III le Hardi* [21], Lehugeur dans son *Philippe V le Long* [22], l'abbé Mollat dans ses *Études sur la vie des papes d'Avignon* [23], plus récemment M. Jean Favier dans son *Enguerran de Marigny* ont fait appel maintes fois à son témoignage. Il va sans dire que l'*Histoire de Saint-Victor* en deux volumes de l'abbé Fourier Bonnard fait référence à diverses reprises à Jean de Saint-Victor, mais sans que cet érudit ait entendu faire autre chose qu'une monographie de l'abbaye, sans prétendre étudier de façon critique notre chronique [24].

II. - RECHERCHES SUR L'AUTEUR

Le texte du *Memoriale historiarum* est anonyme et nous ne pensons pas qu'il soit possible d'y découvrir quoi que ce soit qui permette de percer à coup sûr cet anonymat. Les noms de *Johannes Parisiensis* ou de *Parisius*, celui encore de *Johannes de Sancto Victore* n'apparaissent que dans des titres ajoutés plus ou moins anciennement par des tiers, à tels ou tels manuscrits [25]. On sait en tout cas que l'ouvrage a été écrit dans la première moitié et plus vraisemblablement dans le premier quart du XIVe siècle. Les années 1307, 1308, 1309, 1311 sont celles que l'on peut inférer des allusions chronologiques dont l'auteur a fait état dans quatre passages [26]. Ce sont là de simples jalons

[21] *Le règne de Philippe III le Hardi*, Paris, 1887, in-8°.

[22] *Histoire de Philippe V le Long*, Paris, 1897, in-8°.

[23] V. plus haut, p. 7.

[24] Fourier Bonnard, *Histoire de Saint-Victor*, 1904 et 1908.

[25] Par exemple, dans le ms. lat. 14359 de la Bibl. nat., fol. 416 (XVIIe-XVIIIe s.), dans le ms. lat. 15012, p. 1 (XVIIe s.); dans le ms. lat. 15013, titre (XVIIe s.); dans le ms. de Sainte-Geneviève 516, plat intérieur.

[26] Pour 1307 : « *Cepit regnum Britannie* « *quod nunc Anglie sub rege Bruto ante* « *nativitatem Christi anno MC et cucurrit* « *sub regibus CXLII, ut mihi videtur et* « *secundum historiam Britonum et Anglorum* « *usque ad Edwardum quintum per annos* « *MCCCVII vel circa.* »

Pour 1308 : « *Nostris temporibus post* « *obitum Johanne comitisse, filie Johannis* « *comitis Blesensis, uxorisque Petri comitis* « *Alançonis, filii sancti Ludovici quia decessit* « *absque liberis devenit comitatus Blesensis* « *ad comiten Sancti Pauli Hugonem ratione* « *propinquitatis, cujus filius nunc tenet comi-* « *tatum Blesensem.* »

Pour 1309 : « *A Priamo, primo duce Fran-* « *corum, scilicet anno Domini CCCXLVII,* « *usque ad Philippum quartum, cujus nunc* « *est annus XXIIII us cucurrit regnum Francie* « *per annos CCCCXCI.* »

Pour 1311 : « *De regno autem Alemanie* « *sive Germanie sciendum est quod ejus ori-* « *ginem vel finem non legi nisi cum Roma-* « *norum regno. Postquam tamen imperium* « *Romanorum defecit, deposito Federico, fue-* « *runt Alemanie reges si non imperatores* « *romani VI, quorum ultimus est Austrie dux* « *Albertus, jam regni tredecimum agens* « *annum* ».

dans lesquels, sans doute, le hasard seul a sa part. L'ampleur de l'ouvrage oblige à admettre que le travail de documentation et de rédaction a commencé bien avant 1307, qu'il était encore en cours en 1311 et qu'il a continué pendant plusieurs années. On n'en saura probablement jamais davantage.

Sur la nationalité même de l'auteur, les opinions ont varié. Quelques érudits depuis le début du XVIIe siècle ont cherché à prouver que l'auteur du *Memoriale* était Anglais. « *Gente Anglus* » écrit le Néerlandais Girard-Jean Vossius dans son *De historicis latinis* publié à Leyde en 1627 [27], suivi de confiance par Fabricius en 1735 (*Bibliotheca latina mediae et infimae latinitatis*, IV, p. 324-325) et par G. Cave en 1745 (*Scriptorum ecclesiasticorum historia litteraria*, nouv. éd., II, 2e partie, p. 25), puis par Th. Tanner en 1748 (*Bibliotheca britannico-hibernica*, p. 572), quoique avec hésitation (« Quaere tamen an fuerit Anglus »).

Vossius a trouvé au XVIIIe siècle, chez le Français Fevret de Fontette, un partisan déterminé. Celui-ci, en effet, dans l'édition qu'il a donnée en 1769 de la *Bibliothèque historique* du Père Lelong (II, no 16985), s'exprime comme suit : « Dans le doute où les variétés (d'opinions) nous laissent sur son origine, je me déterminerois à le décider Anglais, d'après la façon dont il parle de la loi salique en 1316, à l'occasion de l'avènement de Philippe le Long à la couronne. Il n'y a guère qu'un Anglais qui ait pu écrire qu'on ne pouvait pas prouver évidemment qu'en France les femmes ne doivent pas succéder au royaume ». Le passage invoqué se trouve dans tous les manuscrits vers la fin de la chronique (v. éd. Guigniaut-Wailly, dans *Historiens de la France*, t. XXI, p. 676 *c* : « *Dicebat enim (dux Burgundie) quod neptis sua,* « *tanquam regis filia et fratri suo defuncto propinquior debebat succedere,* « *cui in oppositum dicebatur quod in regno Francie mulieres succedere non* « *debebant. Hoc tamen probari non poterat evidenter* ») [28]. Mais il faut observer que ce que l'on a appelé plus tard la loi salique était en réalité un ensemble de textes obscurs, sur l'interprétation desquels les avis étaient alors très partagés, même en France [29].

[27] Gerardus Joannes Vossius, *De historicis latinis libri tres*, Lugduni Batavorum, 1627, p. 635. Même chose dans l'édition corrigée et complétée de 1651, p. 709.

[28] Jean de Saint-Victor, *Memoriale*, éd. Guigniaut et de Wailly (*Historiens de la France*, t. XXI, p. 633 *a*). Vu l'importance de ce passage, nous donnons ici les références de quelques manuscrits anciens du *Memoriale* où on peut en vérifier la teneur : Bibl. nat., ms. lat. 4941, fol. 388 ro; 4949, fol. 150 ro; 14626, fol. 388; 15012, fol. 845-846; Sainte-Geneviève 516, fol. 464 ro; Arsenal 986, fol. 261 vo.

[29] Paul Viollet, *Comment les femmes ont-elles été exclues en France de la succession à la couronne*, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXXIV, 2e partie, 1893, p. 125-178.

La pensée de certains commentateurs s'est tournée vers l'Angleterre probablement parce que des manuscrits anciens du *Memoriale* se trouvaient depuis longtemps dans des bibliothèques anglaises [30] (mais il n'y a là rien d'extraordinaire). Sans compter que les difficultés de la succession de Philippe le Bel avaient fait le jeu de la politique anglaise et attiré par suite sur l'Angleterre l'attention des érudits. En fait il n'y a aucune raison décisive de chercher l'auteur de ce passage dans les milieux anglais, pas plus que dans les milieux flamands ou bourguignons. Au contraire on a de nombreux motifs de penser que l'auteur était Français, et d'abord un passage de sa chronique, inaperçu de Vossius et de ses tenants, et heureusement mis en lumière par Guigniaut et de Wailly dans leur édition partielle des *Historiens de la France*. C'est celui où, parlant du meurtre de certains Français par les gens de Bruges, l'auteur écrit qu'il y a eu de la part de ceux-ci trahison ourdie à l'encontre de nos compatriotes (« *contra nostros* ») [31]. Or les compatriotes de l'auteur étaient sans nul doute les soldats de Philippe le Bel. Français donc incontestablement, mais de quelle région de France? Le surnom de *Parisiensis* ou de *de Parisius* que l'on a ajouté, assez tardivement du reste, dans les titres de certains manuscrits du *Memoriale*, au nom de *Johannes* qui lui est donné traditionnellement indiquerait-il qu'il s'appelait réellement Jean de Paris? Il n'y aurait à cela rien d'impossible, car on relève dans les documents dès le XIIIe siècle nombre de personnes désignées de cette manière [32], et même sous le seul nom de « Paris » tout court, tel Mathieu Paris, chroniqueur anglais de cette époque, dont on ignore d'ailleurs pourquoi il a porté ce nom. Et d'autre part, l'hypothèse pourrait trouver quelque appui dans le fait que notre auteur fait volontiers place dans son récit à divers incidents intéressant directement l'histoire anecdotique de la capitale française et de ses environs [33].

Mais il semble que l'appellation *Johannes de Sancto-Victore* (que celle de *Johannes de Parisius* ne contredit d'ailleurs pas) soit à retenir de préférence à toute autre. Elle met en cause l'abbaye de chanoines réguliers de saint Augustin qui, fondée en 1113 sur les bords de la Seine (entre la place

[30] En particulier deux à Cambridge, l'un à Corpus Christi College, l'autre à la Bibliothèque de l'Université de cette ville.

[31] *Chronique de Jean de Saint-Victor*, éd. Guigniaut et de Wailly au t. XXI des *Historiens de la France*, 676*c* (année 1322). Le passage se trouve dans tous les manuscrits auxquels nous jugeons inutile de renvoyer expressément.

[32] A. Molinier, *Sources de l'histoire de France*, passim.

[33] Sur Paris même, l'Université et le Pré-aux-Clercs, v. *Historiens de la France*, XXI, p. 633 *a*, 652-653, 676; sur les environs de Paris (p. 642, 652-653, 676); sur les boulangers fraudeurs de Paris (p. 663). Pour les manuscrits, même remarque que n. 25.

Maubert et l'actuelle Faculté des sciences), avait pris depuis cette époque un grand développement dans tous les domaines de la pensée médiévale. Deux manuscrits au moins du *Memoriale*, parmi les plus anciens, étaient conservés dans la bibliothèque du monastère. L'un d'eux, le manuscrit latin 15011 de la Bibliothèque nationale, qui d'ailleurs fait corps avec le 15010 et qui est, on l'a vu, l'un des plus complets, avait reçu à la fin du xve siècle ou au début du xvie siècle la cote BBB1 du bibliothécaire Claude de Grandrue et avait été désigné de la façon suivante : « *Liber dictus Memoriale historiarum in monasterio Sancti-Victoris compilatus* » (34). Quatre autres manuscrits, ayant également appartenu à Saint-Victor (les latins 14359, 14626, 15012, 15013) y sont eux aussi catalogués comme suit : « *Mem. hist. Joannis Parisiensis, canonici regularis abbatiae Sancti-Victoris* ».

Dès les temps anciens donc, la tradition victorienne était nettement établie et elle se fondait vraisemblablement avant tout sur le fait qu'un autre manuscrit appartenait lui aussi au fonds de Saint-Victor (c'est le latin 4949 de la Bibliothèque nationale, qui porte le titre suivant, de la même main que le manuscrit lui-même : « *Cronice compilate in monasterio Sancti Victoris Parisiensis et Memoriale historiarum appellatur* »). Cette indication d'origine est corroborée par une autre remarque importante, à savoir que sont notés dans le *Memoriale* avec un soin particulier, non seulement la fondation de Saint-Victor, mais les mérites exceptionnels des deux religieux de ce monastère qui se sont particulièrement illustrés au xiie siècle : Hugues et Richard de Saint-Victor, dont les œuvres sont énumérées (35). En outre, sont soigneusement signalées les donations de biens et de privilèges accordées à l'abbaye par le roi Louis VII et le pape Alexandre III (36) ; et même sur un point particulier, la mort de l'évêque de Paris, Arnulphe d'Anagni en 1289, il est frappant de constater que l'auteur du *Memoriale* note comme chose digne de remarque que le prélat était un ancien frère de Saint-Victor (37).

(34) Bibl. nat., ms. lat. 14767, fol. 177 v°. C'est la cote que porte le catalogue de Claude de Grandrue, dont la publication très souhaitable a été maintes fois annoncée et non encore réalisée.

(35) Nomenclature des œuvres de Hugues de Saint-Victor, mort vers 1141, dans le ms. lat. 15011, fol. 383 v° (v. 15012, fol. 301-302). Le P. J. de Ghellinck a publié le passage entier dans *Recherches de science religieuse*, I (1910), p. 270, n. 5. Autre nomenclature des œuvres de Richard de Saint-Victor, mort vers 1173, dans le ms. lat. 15011, fol. 384, publiée d'après une copie de M. André Vernet dans la *Revue du Moyen Âge latin*, IV, 1948, p. 23 et suiv.

Le *Memoriale historiarum* est même l'une des sources qui permettent d'attribuer à Richard de Saint-Victor le traité intitulé *Liber exceptionum* (*exercionum* par erreur dans ce manuscrit).

(36) Ces faits sont particulièrement notés dans les marges du ms. lat. 15011, fol. 324 et *passim*.

(37) Il s'agit de l'évêque de Paris, mort en 1289 (*Historiens de la France*, XXXI, 633*a*).

Tout s'accorde donc pour nous faire penser que le *Memoriale historiarum* a bien été composé à Paris et à l'abbaye de Saint-Victor. Mais par tel ou tel religieux nominativement désigné ? C'est ici que les difficultés commencent. Et d'abord on a pu croire, d'après les déclarations écrites d'un dignitaire de Saint-Victor même, qui fut l'un des prieurs du monastère au XVIIe siècle et qui écrivit beaucoup sur l'histoire de sa communauté, le Père Jean de Thoulouze, que l'un des manuscrits du *Memoriale* qui n'appartenait déjà plus, semble-t-il, à la bibliothèque de l'abbaye, portait en toutes lettres le nom de son auteur. On lit en effet sous la plume de Jean de Thoulouze : « *Nomen authoris, in manuscriptis nostris omissum, habes expressum in* « *codice viri clarissimi Pauli Petavii senatoris* » [38], et un ouvrage du même religieux, le *Tractatus de fundatione Sancti-Victoris*, etc. est plus explicite encore : « *Nomen authoris, ad hoc usque tempus nobis ignotum, posteris* « *notum fieri voluit vir clarissimus D. Paulus Petavius... senator nitidissimus* « *ex limine ms. codicis sui quem J. Picardo nostro anno 1610 ostendit* [39]. Or le manuscrit du *Memoriale* qui a été entre les mains de Paul Petau existe encore : c'est le ms. 595 du fonds de la reine Christine à la Bibliothèque vaticane; il porte en effet plusieurs mentions de la main de Petau; l'une d'elles attribue le *Memoriale* à un chanoine régulier de Saint-Victor, qui n'est pas nommé; une autre renvoie seulement à un manuscrit de la Bibliothèque de l'Université de Cambridge et donne pour auteur du *Memoriale*, d'après le catalogue de cette bibliothèque, un *Johannes Parisiensis*, sans autre précision [40].

Le Père Jean de Thoulouze, déjà nommé, et l'un de ses confrères Jean Picard, de Beauvais, soucieux de mettre en valeur les souvenirs les plus glorieux de leur abbaye, ont cherché à en savoir davantage. Le premier de ces laborieux auteurs, dans un petit ouvrage publié à Paris, en 1640, et qui porte pour titre *Abrégé de la fondation de l'abbaye de Saint-Victor-lez-Paris, succession des abbez* [41], attribue pour la première fois à l'auteur du *Memoriale* un nom de famille. Il l'appelle Jean Bouin et donne nettement à entendre qu'à l'abbaye même la tradition était dès longtemps établie que ce chanoine régulier de ce nom était bien l'auteur du *Memoriale*. Cette tradition se vérifie d'ailleurs dans le manuscrit latin 14359, qui est une

(38) Bibl. nat., ms. lat. 14677, fol. 111; dans ce traité intitulé « *Antiquitatum regalis abbatie Sancti Victoris libri duocedim* ».

(39) *Ibid*,. ms. lat. 14677, fol. 111; dans le traité intitulé « *Tractatus de fundatione* ».

(40) Thomas James, *Ecloga Oxonio-Cantabrigensis tributa in duos libros*, Londres, 1600, in-8°, p. 68.

(41) Un exemplaire est conservé au Département des imprimés de la Bibl. nat. sous la cote fol. Lk7 7192 (l'exemplaire manuscrit est le ms. lat. 14686, fol. 21).

copie du *Memoriale* exécutée à Saint-Victor au XVIIe siècle. Au folio 411 r° de ce manuscrit, en effet, et dans la marge supérieure, on peut lire la remarque suivante qui est du même temps : *Ludovicus Hutinus ex Memoriali historiarum Joannis Bouin de Sancto Victore, manuscripto in bibliotheca sanvictorina.* Mais le Père de Thoulouze [42] n'était pas très assuré de la forme exacte de ce nom, car il l'appelle Baüyn dans un autre de ses recueils, en latin celui-là et manuscrit, intitulé *Antiquitatum regalis abbatiae Sancti Victoris libri duodecim*, et celà, ajoute-t-il, « *ex catalogo Tuisseleti* » :

« *De Johanne Baüyn, authore Memorialis historiarum caput 68. Joannes Baüyn, Parisiensis, ex catalogo Tuisseleti anno Christi 1327 factus canonicus Sancti Victoris post annos 22 sue professionis anno nimirum Christi 1349 opus insigne a se editum Memoriale scilicet historiarum ab orbe condito usque ad annum Christi 1322 perduxit nec ultra hunc annum, ait Picardus, illud est prosequutus quia evidebat coetera omnibus superstitibus esse nota... Nomen authoris in manuscriptis nostris omissum habes expressum in codice prefati viri clarissimi Pauli Petavii, senatoris, et nos in elucidato canonicorum nostrorum laterculo ab anno 1303 reperimus ad annum 1327, cognominatum Baüyn, de Parisius. Hic meo quidem judicio author extitit manuscripti cronici ab orbe condito ad annum 1351 perducti; nam cum opus illud Memoriale historiarum pervulgavit anno Christi 1349, non repugnat post biennium chronicon illud edidisse* [43]. »

Insistons au passage sur l'expression « *ex catalogo Tuisseleti* » sur laquelle nous reviendrons et notons encore les recherches plus ou moins pertinentes de deux autres religieux de Saint-Victor qui se sont acharnés au XVIIe siècle à résoudre l'énigme, pour eux particulièrement irritante, du nom de l'auteur du *Memoriale*. Nous connaissons déjà l'un d'eux, celui-là même qui avait reçu les confidences de l'érudit Paul Petau sur le manuscrit aujourd'hui conservé au Vatican, dans le fonds de la reine Christine de Suède. Jean Picard [44], déjà nommé, était originaire de Beauvais et avait fait profession à Saint-Victor en 1596. Nous savons même, d'après une notice ancienne insérée dans le manuscrit latin 14678 (fol. 144 v°), qu'il avait été bibliothécaire de l'abbaye avant son confrère Jean de Thoulouze; avant de mourir, en 1615, semble-t-il, il avait compilé de volumineuses annales manuscrites de Saint-Victor, qui sont conservées aujourd'hui au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale et dans lesquelles on lit : « *Anno 1322, Joannes Parisiensis, seu de Parisiis, finivit suum Memoriale historiarum* », ce qui

[42] Jean de Thoulouze, *Mémoires de l'abbaye de Saint-Victor*, I, p. 652 (v. A. Franklin, I, 158, n. 7 et p. 652).

[43] Bibl. nat., ms. lat. 14660, fol. 213; ms. lat. 14375, fol. 315 (Jean de Thoulouze).

[44] A. Franklin dans sa *Petite histoire de la bibliothèque de Saint-Victor* a consacré deux courtes notices, l'une à Jean de Thoulouze, l'autre à Jean Picard. Une autre notice sur Jean Picard figure au ms. lat. 14678, fol. 144 v°.

semble indiquer que pour lui le nom de famille cherché était celui de Paris [45]. Mais un autre chanoine régulier du même temps, le Père Simon Gourdan, lui aussi connu comme l'un des mémorialistes de l'abbaye, le nomme Baüyn, comme Jean de Thoulouze, dans ses *Vies et maximes saintes* (manuscrites) *des hommes illustres qui ont fleuri dans l'abbaye de Saint-Victor* [46] et même fait de lui un véritable éloge :

« Jean, surnommé Baüyn, vécut dans une admirable piété sans autre occupation que de se remplir de la vérité. Sa science devint si étendue et l'Histoire sainte lui devint si naturelle qu'il composa un abrégé d'annales depuis la création du monde jusqu'en 1322, en parcourant tous les événemens de l'Ancien et du Nouveau Testament, aussi bien que ceux de l'Église et des États et réglantc sa onduite sur tous les effets de la providence divine qu'il méditoit dans sa solitude et dont il paroit qu'il n'est jamais sorti. Il n'a pas même fait connaitre son nom, qu'on n'a découvert que depuis sa mort, conservant ainsi le silence dans ses ouvrages, éternisant en quelque sorte l'oubli de lui-même par les soins qu'il a pris de se cacher à la postérité. Il mourut vers 1351. Estant originaire de Paris, il en porta le nom et entra dans Saint-Victor l'an 1327 et fut vingt-deux ans dans une piété héroïque avant que de commencer d'écrire, ce qu'il ne fit que par l'ordre de ses supérieurs et très secrètement, comme nous avons dit. »

L'intention apologétique et même hagiographique est sensible dans ces lignes. Quant aux précisions chronologiques sur la date de la profession et du décès du Père Jean de Paris, nous n'avons pu ni en découvrir l'origine, ni en démontrer le bien-fondé.

Ces textes appellent en tout cas deux observations principales. L'une porte sur le témoignage invoqué du Père Tuisselet, religieux lui aussi de Saint-Victor. Le personnage est connu. Il vivait au XVe siècle. Lui aussi a pris des notes sur l'histoire de l'abbaye. On a de lui un opuscule intitulé « *Observationes Guillelmi Tuisseleti ab anno 1447 usque ad annum 1451* », et le Père Gourdan le donne comme ayant rempli les fonctions de sous-prieur en 1444 et celles de prieur en 1451 [47]. De plus il semble bien qu'il faille reconnaître ce que Jean de Thoulouze appelle le catalogue de Tuisselet dans une pièce manuscrite conservée aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Arsenal [48] et qui porte le titre suivant : « *Sequuntur nomina fratrum* « *canonicorum regularium ecclesiae beati Victoris, excerpta a libro abbatiali* « *partim conscripto manibus Guillelmi Tuisselet, prioris claustralis et* « *domini Nichasii abbatis, demum quorumdam aliorum jussu domini* « *abbatis Joannis Bordier, adjunctis per fratrem Carolum de Mailly, Sancti* « *Donini priorem, nominibus eorum qui postea recepti fuere ab anno 1303°.* »

(45) Même référence qu'à la n. 25.
(46) Bibl. Mazarine, ms. 3350, p. 647-648.
(47) Bibl. Mazarine, *ibid.*
(48) Arsenal 794, fol. 53.

Or cet aide-mémoire de Tuisselet ne comporte que trois noms dont il soit possible de faire état en l'espèce : ce sont ceux de « *Jo. de Parisius, conversus* », de « *Jo. de Parisius* », sans qualificatif, et de « *Jo. Bouin* », également sans qualificatif. Ces noms ne sont assortis d'aucune autre indication et en particulier d'aucune date.

La deuxième observation porte sur les soixante-sept tableaux, parmi lesquels celui représentant Jean Bouin, que le Père Jean de Thoulouze dit avoir installés en 1639 ou en 1640 dans la grand-salle de l'abbaye [49]. Nous ne pensons pas qu'il y ait lieu de mettre en doute l'affirmation de Jean de Thoulouze. Elle a été du reste prise au sérieux par les historiens de Saint-Victor, en particulier par A. J. Silvestre, auteur d'une *Notice sur l'ancienne bibliothèque de Saint-Victor*, parue en 1851 dans la *Revue archéologique* [50] et reprise en 1865 par A. Franklin dans son *Histoire de la bibliothèque de Saint-Victor* (p. 49, n. 4). Jean Boccin (*sic*) y figure comme auteur du *Memorial des histoires*. Aucune référence n'est malheureusement donnée sur la source de cette liste, ni par Silvestre, ni par Franklin, ni d'ailleurs par M. André Masson dans son *Histoire du décor des bibliothèques*. Nous l'avons vainement cherchée dans les fonds de Saint-Victor conservés à la Bibliothèque nationale, aux Archives nationales et à l'Arsenal. Quant aux « tableaux » eux-mêmes, ils avaient disparu avant la fin du XVIIe siècle, victimes d'un remaniement des locaux rendu indispensable par la nécessité de trouver de la place pour loger les livres provenant d'une importante donation. Ce détail nous est fourni par le témoignage d'un autre religieux de Saint-Victor, le P. Gourreau (Bibl. nat., ms. fr. 24082, p. 33) [51]. À notre connaissance, aucun des Guides des curiosités de Paris publiés dans la première moitié du XVIIe siècle ne parle de ces « tableaux »; le temps relativement très court pendant lequel ils ont été exposés à Saint-Victor explique suffisamment ce silence.

Reste enfin, pour la dernière vérification éventuelle sur le nom de l'auteur, du *Memoriale*, le nécrologe de Saint-Victor conservé à la Bibliothèque nationale (ms. lat. 14673), déjà examiné avec soin par A. Franklin, auteur d'une étude particulière sur la bibliothèque de Saint-Victor [52], et par l'abbé Fourier Bonnard dans son ouvrage, consciencieux mais inachevé,

[49] Bibl. nat., ms. fr. 24080. fol. 651-652.

[50] Année 1851, p. 354-363. Cette liste est également donnée par Franklin, dans son *Histoire de la bibliothèque de Saint-Victor*. Paris, 1865, p. 49, n. 4.

[51] L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, II, p. 228, n. 2, renvoie au ms. fr. 24082, p. 33, où le P. Gourreau aurait parlé du P. Thoulouze et du peintre Toutain, mais la référence est inexacte. D'autre part, Delisle ne fait aucune allusion à la liste des « tableaux » publiée par Silvestre et Franklin.

[52] A. Franklin, *op. cit.*

sur l'histoire de l'abbaye [53]. Nous l'avons dépouillé à notre tour. Plusieurs Jean de Paris y sont mentionnés, mais à supposer, ce qui n'est pas certain, que notre auteur y ait sa place, comment distinguer entre eux des homonymes dont le nécrologe mentionne le jour et non l'année de décès, et dont rien n'indique l'époque où ils ont vécu? Deux de ces Jean de Paris, par exemple, figurent au nécrologe, l'un aux ides d'avril, l'autre aux calendes de mai. L'un d'eux est donné comme ancien prieur de Palaiseau. Impossible de dire s'il s'agit ou non de notre auteur. Ainsi quant à la forme hypothétique des noms de famille de l'auteur du *Memoriale historiarum*, on peut hésiter entre deux propositions : Baüin ou Bauhin pour les uns, Bouin ou Bovin pour les autres. Mais on sait qu'au Moyen Âge on n'était pas très regardant sur le chapitre de la précision, au point que des noms qui nous semblent bien différenciés pouvaient fort bien alors s'appliquer à la même famille. Voici, en tout cas et en prévision de recherches ultérieures, quelques notes sur des Baüyn ou Bauhain d'une part, sur des Bovin, Bouin, Boivin de l'autre.

I. Baüyn ou Bauhin. Cette famille est assez abondamment représentée au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale. Elle était, semble-t-il, originaire de Picardie et certains de ses membres ont vécu et occupé des charges à Paris, à l'époque où le *Memoriale* y fut composé. « Bauhin, famille illustre de la France, dont on écrit aussi le nom Baüyn », lit-on dans le *Grand dictionnaire de la France* de Moreri. Le premier de cette famille dont il donne le nom est Thomas, contemporain de notre Jean; il fut conseiller en la Grand-chambre du Parlement et assista à la cérémonie au cours de laquelle Philippe VI de Valois fit enregistrer, le 11 mai 1341, la confirmation des privilèges de l'Université de Paris [54]. Il vivait encore en 1344. « Cette famille, ajoute Moreri, a toujours été florissante depuis, surtout dans la robe », et en effet nous trouvons au XIVe siècle encore Hugues Baüyn, maître des requêtes de l'Hôtel en 1359 [55]. Les Baüyn ou Bohain ne semblent pas avoir eu à Paris, tout au moins dans le Paris proprement dit, d'installation importante, car leur nom ne figure pas dans les rôles des tailles de Paris. En revanche, on trouve dans les dossiers du Cabinet des titres, au XVIe siècle, un Prosper Baüyn, conseiller à la Cour des Aides, puis au Parlement (1563-

(53) F. Bonnard, *Histoire de Saint-Victor*, citée plus haut, note 24.

(54) *Grand dictionnaire historique*, à l'article Baüyn.

(55) Arch. nat. X1ᴬ 54, fol. 422.

1568), et un André Baüyn, lui aussi conseiller au Parlement (1611-1616) [56]. C'est au XVIIIe siècle que les Bauyn semblent avoir atteint leur apogée, avec Nicolas-Prosper, seigneur d'Angervilliers, ministre et secrétaire d'État sous Louis XV (1730). Nous n'avons pas en tout cas de généalogie des Baüyn, dans laquelle aurait pu s'insérer Jean Baüyn, chanoine régulier de Saint-Victor.

II. Bouin, Bovin, Boivin. Disons tout d'abord qu'un Mathieu Boivin, bourgeois d'Amiens, chargé en 1320 d'une enquête sur un ancien bailli de cette ville, se retrouve en 1323 sous la forme Bauvin, dans la même affaire et avec les mêmes fonctions [57]. Voilà qui peut inspirer des inquiétudes sur la possibilité de distinguer les unes des autres des familles aux noms à ce point interchangeables. Nous essaierons cependant de rassembler ici quelques données sur diverses familles parisiennes des XIIIe et XIVe siècles porteuses de ce nom. Comme pour les Baüyn, les Bouin, Bovin, Boivin apparaissent nombreux dans les dossiers du Cabinet des titres. Mais ce sont surtout les rôles des tailles de Paris de 1292 à 1313 (c'est précisément la période où le *Memoriale* a dû être composé) qui fourmillent de Boivin exerçant les professions les plus diverses, de chaudronnier à pelletier ou orfèvre, et plus précisément dans des quartiers commerçants de la ville (rues de la Truanderie, Tirechape, de Hirondelle, Grenier Saint-Lazare, etc.). Il n'y avait bien entendu aucune chance de rencontrer notre auteur dans ces listes, les religieux étant alors, comme l'on sait, exempts d'impôts. Peut-être y a-t-il lieu de fonder plus d'espoirs dans les recherches aux Archives vaticanes : un *Johannes Bouin* y figure au temps de Jean XXII (mais la date précise n'est pas donnée) comme chanoine prébendé de Rennes [58]. Un « *Joannes Bovini* » paraît en 1341 dans des documents relatifs au pontificat de Clément VI [59].

(56) Les rôles des tailles de Paris signalés par Boutaric pour 1296-1300 dans *Notices et extraits*, t. XX², 1862, ont été en partie publiés pour la période 1292-1313. Voici le tableau, année par année, de ceux qui ont été conservés :
— rôle de 1292 (H. Géraud, *Documents inédits sur l'histoire de France*, 1837);
— rôles de 1296 et 1297 (K. Michaelson, dans *Romanica Gotheburgensia*, VII et IX, 1958 et 1962);
— rôles de 1299 et 1300 (transcrits par J. Vielliard et préparés pour l'impression avec une introduction de R. Cazelles);
— rôle de 1313 (publié par K. Michaelson, dans *Acta universitatis Gotheburgensis*, LVII, 1951), édition rendant inutile celle de Buchon.

(57) E. Boutaric, *Actes du Parlement de Paris (1290-1328)*, n°s 5941 et 7075.

(58) G. Mollat, *Jean XXII. Lettres communes*, t. VIII, 45295.

(59) E. Deprez, *Lettres closes, patentes et curiales de Clément VI*, n° 1035.

La conclusion s'impose : aucune preuve documentaire ne peut être invoquée au sujet du nom véritable de l'auteur du *Memoriale historiarum.* Il existe seulement une tradition victorienne défendue au XVIIe siècle par plusieurs chanoines réguliers de Saint-Victor. Selon cette tradition, l'auteur du *Memoriale* se serait appelé probablement Jean Bouin, du nom d'une famille, parisienne ou autre, que rien ne permet de préciser. Un tableau (peinture, gravure ou simple dessin?) le représentant aurait même figuré au XVIIe siècle dans la bibliothèque du monastère, parmi une soixantaine d'autres « illustres » de l'abbaye de Saint-Victor.

III. - LES VIES DE CLÉMENT V ET DE JEAN XXII, JUSQU'EN 1322

L'idée de publier ces Vies à la suite l'une de l'autre, comme des biographies indépendantes des *Vitae* des papes français du XIVe siècle, est née, semble-t-il, dès la première moitié du XVIIe siècle. C'est ainsi qu'en 1632 François Bosquet publiait à Paris un élégant petit volume in-8° de trois cent soixante-quinze pages intitulé : *Pontificum romanorum qui in Gallia sederunt ab anno 1305 ad annum 1394.* Toutes ces *vitae* étaient tirées de chroniques diverses encore manuscrites à cette époque, celles de Clément V et de Jean XXII de la chronique de Bernard Gui, celle de Benoît XII et de ses sucesseurs d'un manuscrit du collège toulousain du cardinal Pierre de Foix, contenant l'une des suites du *Memoriale* de Jean de Saint-Victor dont il sera question tout à l'heure [60]. Avant la fin du siècle l'exemple était suivi par Étienne Baluze qui, en 1693, dans les deux volumes in-folio de ses *Vitae paparum Avenionensium,* suivait le même principe, mais donnait cette fois pour chaque pontife non une seule vie, mais plusieurs, six pour Clément V et sept pour Jean XXII. Or pour l'un comme pour l'autre de ces papes, ces *Vies* ne sont pas, comme on pourrait le croire, des biographies particulières, écrites spécialement et consacrées au personnage et aux événements survenus au cours de son pontificat, mais des extraits détachés du *Memoriale* de Jean de Saint-Victor et mis bout à bout, sans explication de la méthode suivie. Guigniaut et N. de Wailly dans leur édition du tome XXI du *Recueil des historiens de la France,* ont pu ainsi repérer tout ce qui

[60] Le ms. lat. 14359 mentionne en effet Jean Bouin, mais il est du XVIIe siècle.

du *Memoriale* de Jean de Saint-Victor était passé dans les *Vitae* de Baluze, à savoir tout ce que notre auteur avait dit de Clément V tout au long de son pontificat (1305-1314) et des premières années de celui de son successeur (1316-1322). Ils n'ont donc pas traité ces passages autrement que les autres, les annotant de la même manière et signalant seulement une fois pour toutes l'usage que Baluze en avait fait.

Vint ensuite, deux siècles plus tard, la monumentale édition en quatre volumes des *Vitae* par Mgr Guillaume Mollat (1917 et années suivantes) [61]. Il entrait, bien entendu, dans le plan de cet éditeur de traiter ces biographies comme des entités particulières et il l'a fait (p. 86-101) en utilisant les manuscrits de Jean de Saint-Victor, en les complétant ou en les corrigeant les uns par les autres, mais, chose curieuse, sans souffler mot du *Memoriale* tel qu'il avait été publié et annoté soixante-dix ans auparavant par Guigniaut et N. de Wailly, soit qu'il ignorât cette publication, soit qu'il eût pris volontairement le parti de n'en pas tenir compte. Quoi qu'il en soit, l'étude qu'a faite Mgr Mollat de ces deux biographies a été poussée aussi loin que possible [62]. On y voit que si l'auteur n'est pas exempt de faiblesses (confusions d'événements et de personnes), il n'en faut pas moins rendre hommage au sérieux et à l'étendue de son information. Nous avons tenu compte des remarques de Mgr Mollat, lorsque nous avons tenté de mettre à sa place l'œuvre de Jean de Saint-Victor dans l'historiographie du XIVe siècle [63]. Nous n'y reviendrons donc pas.

IV. - LES CONTINUATIONS

Les continuations du *Memoriale* de Jean de Saint-Victor, toutes anonymes, sont au nombre de trois : deux françaises poussant les choses quelques années seulement plus loin que le *Memoriale*, une latine relatant les événements jusqu'à la seconde moitié du XVe siècle. Toutes trois commencent l'année même où s'achève le *Memoriale*, la troisième semble avoir été ajoutée volontairement à l'un des manuscrits du *Memoriale* conservé à l'abbaye et ainsi se recommande particulièrement de l'activité historiographique de Saint-Victor de Paris.

(61) É. Baluze, *Vitae paparum Avenionensium*, éd. G. Mollat, Paris, 1914-1922, 4 vol. in-8°.

(62) V. aussi son *Étude* déjà plusieurs fois citée.

(63) V. ci-dessus, pages 7-9.

PREMIÈRE CONTINUATION FRANÇAISE (1322-1323)

Elle nous est fournie par un manuscrit conservé aux Archives départementales de la Seine-Maritime à la suite d'un recueil de jugements de l'Échiquier de Normandie [64]. L'auteur, qui ne se nomme pas, rend compte des premiers temps du règne de Charles le Bel et parle en particulier des mesures prises contre certains hauts seigneurs, tels le Gascon Jourdain de l'Isle, condamné à mort et pendu. Le texte de cette continuation se retrouve à peu de choses près dans une autre continuation française dont nous allons parler maintenant, celle que renferme le manuscrit français 10132 (ancien Suppl. fr. 218), de la Bibliothèque nationale. Les variantes utiles en ont été relevées par Guigniaut et N. de Wailly au tome XXI des *Historiens de la France*, pages 677-679.

DEUXIÈME CONTINUATION FRANÇAISE (1322-1329)

On la trouve dans le manuscrit français 10132 de la Bibliothèque nationale qui contient d'abord les *Grandes chroniques* jusqu'à la mort de Philippe Auguste, puis la chronique française de Guillaume de Nangis de 1223 à 1316 (fol. 362-400) et enfin une continuation du *Memoriale historiarum* de 1316 à 1330 (fol. 398-413), ou plutôt d'abord une traduction française des dernières pages de Jean de Saint-Victor et enfin une continuation anonyme de l'œuvre de ce dernier, relatant les événements jusqu'à l'année 1329. Il y est question, en un récit qui semble avoir été écrit au jour le jour, des événements qui ont marqué, pour le royaume de France et les pays voisins, le règne de Charles IV le Bel : supplice de Jourdain de l'Isle, canonisation de saint Thomas d'Aquin, guerre de Gascogne, rapports de Jean XXII avec Louis de Bavière, mort du roi et avènement de Philippe VI de Valois par application de la loi salique. Le texte s'éloigne assez fortement de celui des chroniques françaises de Saint-Denis; il présente des variantes assez nombreuses et assez importantes pour que Guigniaut et N. de Wailly aient jugé bon de les insérer au tome XXI, pages 679-689, du *Recueil des historiens de la France*.

TROISIÈME CONTINUATION LATINE (1323-1464)

Dans les deux manuscrits qui nous ont transmis cette continuation (les mss. lat. 15011 et 4949 de la Bibliothèque nationale), elle commence exac-

[64] *Catalogue des manuscrits des départements*, 1886, p. 211, n° 10, feuille volante non mentionnée au catalogue.

tement à l'endroit où se termine le *Memoriale* de Jean de Saint-Victor. De surcroît l'un de ces manuscrits, le plus ancien, le latin 15011, provient de la bibliothèque de l'abbaye, comme en font foi l'ex-libris du premier folio et la cote ancienne BBB1 de la feuille de garde antérieure, correspondant à la classification du catalogue de Claude de Grandrue, à la fin du XVe siècle ou au début du XVIe. Au folio 495 de ce manuscrit et au folio 153 du latin 4949 qui lui correspond, on voit une douzaine de lignes rubriquées dont le texte que voici marque bien qu'il s'agit d'une continuation du *Memoriale* : « *Finis Memorialis historiarum est hic; que vero sequuntur de diversis collegi usque ad modernum papam Paulum 2um, qui prius vocabatur Petrus, nacione Venatus* (*sic*), *qui fuit nepos Eugenii pape quarti, cardinalis Sancti-Marci* ». Le manuscrit latin 15011, de plusieurs mains de la fin du XVe siècle, offre le même format dans le *Memoriale* et la continuation. En marge figurent assez souvent des manchettes : « *Ventus validus* », « *Eduardus rex Anglie* », « *terremotus* », etc... et des dates dont la première est 1334. Le texte suit les mêmes habitudes que le *Memoriale*. La matière y est divisée selon les pontificats; les renseignements politiques, militaires et religieux y sont notés de la même manière et entremêlés, comme dans le *Memoriale*, de notations météorologiques. Assez bien équilibrée pour le XIVe siècle, cette continuation expédie en quelques pages la première moitié du XVe siècle. Dès le début de l'ouvrage, l'auteur reconnaît, on l'a vu, à son travail le caractère d'une compilation « *que sequuntur de diversis collegi* »). Il ne se nomme pas, mais fournit quelques jalons chronologiques qui permettront peut-être un jour de l'identifier. Ainsi, à propos de l'élection de Clément VII (1378) : « *Ego ipse, tunc Rome existens, ut plurimum vidi. Super hiis vero que intra conclave gesta sunt vel dicta informaverunt dicti cardinales, cum quorum pluribus super hiis sepius sum locutus* » (ms. lat. 15011, fol. 532), et plus loin, au sujet des prédications suspectes de Jean de Monzon : « *Hoc autem posui quia ea tunc Parisius presens eram et ea in proprio agnovi* » (*ibid.* fol. 544). Et enfin, fol. 536, dans un passage où il exprime l'émotion et la douleur qu'il éprouve devant les divisions de l'Église : « *Et quia ista partim audivi, partim vidi practicari, ideo licet flens et ejulans recenseo, partem utramque tunc temporis ex ipsis fuisse laesam, ut adversae culpam recitando, meam excusare non videat, cum satis hoc vulgus noverit et officii per me assumpti debitum existat, ut nulli deferendo, sicut meritorum sic et vitiorum veritas conscribatur, et sicut de adversario sic de proprio veritas in omnibus referatur* » [65].

C.S.

[65] Tous ces passages se retrouvent dans le ms. lat. 4949.

0 561091 T 93

APPENDICE

I. SUR L'ABBAYE DE SAINT-VICTOR ET NOTATIONS DIVERSES D'APRÈS LE MEMORIALE

[1111] « *Hoc anno rex Francorum Ludovicus grossus construxit ab ipsis fundamentis monasterium Beate Marie de Putheolis in Vastineto, in quo constituit canonicos regulares qui sub priore conventuali degentes ordinem et modum vivendi a monasterio Sancti Quintini Belvacensis in quo Yuo ut gratia tactum est ordinem Sancti Augustini reformaverat acceperunt ipsosque canonicos terris et possessionibus sufficienter dotavit de consilio episcoporum, procerum et majorum regni sui, et hoc apparet in privilegio eisdem canonicis hoc anno concesso in capella Parisiensis episcopi presente Daymberto, archiepiscopo Senonense qui eisdem concessit curam seu parrochiam dicte ville cum capella sancti Sulpicii qui tunc ibidem ut patro novus colebatur ut patet ex quodam...* » (la suite manque).

(Bibl. nat., ms. lat. 15011, fol. 371 r°).

[1113] « *Hic* [*rex Ludovicus grossus*] *de consilio procerum et prelatorum regni sui juxta Parisius monasterium in honore Sancti Victoris construxit, in quo posuit canonicos regulares et eodem anno, conventu regali apud Cathalaunum congregato, dictus rex associavit canonicos de Putheolis in Vastineto, quos in anno precedenti posuerat canonicis sanocti Victoris omnesque possessiones que prius illis de Putheolis concesserat utrisque associatis concessit, primusque prelatus dicti monasterii juxta Parisius constitutus est Gilduinus primus prior conventualis; postea, crescente numero fratrum, idem vocatus est abbas, ibique cepit ordo sancti Augustini reflorere et regularis observantie disciplina; fecit etiam rex dictus omnia privilegia que predictis canonicis concessit a papa Pascali confirmari.* »

(*Ibid.*, fol. 372 r°).

[1132] « *Innocentius igitur Aurelianis veniens honorifice a rege Francorum Ludovico grosso susceptus est; deinde apud Stampas concilio celebrato, suadente sancto Bernardo etiam idem honorifice susceptus est. Tunc episcopus Parisiensis Stephanus successor Giberti successoris Galonis florebat, qui dedit ecclesie sancti Victoris Parisiensis annualia ecclesie Parisiensis et aliarum ecclesiarum que sui juris erant et a papa confirmari impetravit dictam annualium collacionem. Dedit etiam predictis canonicis curam parrochialem plurium villarum in Parisiensi dyocesi constitutarum.* »

(*Ibid.*, fol. 379 v°).

[1132] « *Hiis diebus totus mundus diversis religionibus illuminabatur : Cluniacensis, Cisterciensis, Premonstratensis, Cartusiensis, Hospitalariis quoque et Templariis ordoque canonicorum apud Sanctum Victorem Parisiensem nuper fundatus incipiebat viriliter reflorere, ubi venerabilis abbas Gilduinus vita et scientia laudabilis enitebat; Thomas quoque prior, postmodum martyr et magister Hugo de Saxonia, religione et scientia clarissimus, in septem artium liberalium peritia et vivacitate ingenii et sensus subtilitate in*

tempore suo parem non habens, sicut opera et tractatus qui communiter habentur, manifeste declarant. Cui s. Bernardus tunc epistolas familiariter mittebat et cum quo de sententiis Scripturarum et de questionibus ad invicem colloquentes. Magister quoque Richardus jam in dicto ordine professus, natione Scotus, jam incipiebat clarere. Hic postea prior fuit et multa utilia et subtilia scripsit. Pluresque alii ibidem simpliciter et religiose sub Guilduino abbate militantes famam sue sanctitatis et scientie per totum orbem spargebant vigebatque ibidem studium. »

« *Magister quoque Richardus, jam in dicto ordine professus, nacione Scotus, jam incipiebat clarere. Hic postea prior fuit et multa utilia et subtilia scripsit pluresque alii ibidem simpliciter et religiose sub Gilduino abbate militantes famam sue sanctitatis et scientie per totum orbem spargebant vigebatque ibidem studium redditusque et possessiones, privilegia quoque et libertates eis a regibus et episcopis confrontantur a summis pontificibus confirmata.* »

(*Ibid.*, fol. 380 r°).

[1138] « *Hoc enim tempore fuerant accepti ibidem canonici professi prelati in Ecclesia romana duo cardinales, magister Yvo cardinalis et dominus Hugo, episcopus Tusculanensis, magister Achardus, episcopus Abrincensis, abbates quoque novem in ecclesia Sancti Satyri Byturicensis abbas Radulphus Sancte Genovefe Parisiensis, abbas Odo Sancti Evurtii Aurelianis, abbas Rogerius Sancte Marie Augensis, abbas Rogerus Sancti Bartolomei Noviomensis, Garnerius Sancti Vincentii Silvanectensis, Balduinus Sancte Marie Alticurtis, Guibertus Sancti Augustini de Bristo in Anglia, Richardus Sancti Jacobi de Guignemora in Marchia, magister Andreas, magistri Hugo et Richardus et Adam et Thomas prior* ».

(*Ibid.*, fol. 383, r°)

[1138] « *Circa hoc tempus ordo canonicorum sancti Victoris Parisiensis celebris, quia fama per orbem habebatur, precipue propter famosas quasdam et insignes personas moribus et scientiis adornatas quas in diversis omnium mundi partium ecclesiis sparsit velud vitis fecunda palmites proferens transplantandos.* »

(*Ibid.*)

[1139] « *Tunc obüt magister Hugo de Sancto Victore III ydus februarii summus in philosophicis disciplinis et disciplina, ut pater ex libris et tractatibus suis. Fecit anim* De sacramentis libros duos *plures partes habentes,* De claustro anime *intitulatum nomine Hugonis de Folieto, monachi Corbeiensis,* De archa Noe, De arra sponse, De anima Christi, Didascalicon libri quinque, De perpetua virginitate Sancte Marie, Liber De angelica ierarchia li. *multor etiam tractatus pertinentes ad theologiam,* ut De laude caritatis, De virtute unctionis, De quinque septenis, De instructione noviciorum, Super magnificat libri II, Super Threnos liber I, Super Ecclesiasten liber I *et alia plura et subtilia. Refertur etiam de ipso quod cum jam fere laboraret in extremis et nullum cibum retinere posset, divinitus inspiratus, distinxit hostiam non consecratam quam fratres ei attulerant ne turbaretur ab hostia consecrata dixitque : « Misereatur Deus vestri, fratres, cur me deludere voluistis : iste non est Deus meus quem deportastis ». Mox stupefacti corpus Domini cum attulerunt, sed recipere non valens, levatis manibus ad celum ait : « Recedat filius ad patrem et Spiritus ad eum qui fecit illum », et tunc devote dicens litaniam cum fratribus, absenti abbate, sed Osberto priore conventus presente, hoc verbum sepius cum lacrymis*

ingeminebat : « Sancte Victor, ora prome », et hoc dicens expiravit tertio idus februarii sepultusque in claustro juxta introitum ecclesie Sancti Victoris [66]. *Hic fuit Saxonicus genere et ortu, prepotens parentela adduxitque apud sanctum Victorem avunculum suum, cujus sumptibus fere tota edificata fuit ecclesia sancti Victoris et omnes officine. Idem autem Hugo cum magno labore reliquias sancti Victoris gloriosas attulit de Massilia Parisiis* ».

(*Ibid.*, fol. 383 v° et 384 r°)

[1140]. « *Hoc tempore apud Sanctum Victorem maxime florebat magister Richardus Scotus qui Doctor subtilis et devotus fuit, scriprit volumina plura et subtilia et utilia, intre ea que eminent* De Trinitate libri sex, *in quibus judicio plurium cuctos excellet qui ante ipsum de materia ista tractatus multipliciter ediderunt. Scripsit etiam* De officio Ecclesie, De sacrificio Abrahe liber I, De exterminacione mali, De mystico somnio Nabuconosor, *item* De quatuor ventis in mari pugnantibus, *item tres tractatus* De verbis Isaye (Omne caput languidum), *item alium* (In die illa nutrit homo vaccam), *item* Ecce virgo, *item* Exceptionum libri 8, *item* De potestate ligandi et solvendi, *item alium* Ad novitios (De hoc affectu Domini filii Dei), *item* Breviarium magnum et parvum *et alia quidem Moralia* ».

(*Ibid.*, fol. 384 r°)

[1308] « *Circa hoc tempus captus est dominus Ulmeto prope Corbolium, miles satis nobilis et dives et ductus Parisius in Castelleto districtoque carceri mancipatus. Capti eciam sunt alii pro eadem et ibidem incarcerati, que siquidem causa quia uxorem suam nobilem dominam moribus graciosam, filiam domini Mathei de Tria senioris, que in nupciis regis Anglie Edoardi nuper* (*Bononie*) *celebratis fere pre cunctis aliis dominabus de moribus, venustate et decore corporis ab omnibus fuerat commendata, ob amorem inordinatum sue concubine pro curaverat veneficiis vel maleficiis post reditum a nupciis dietis occidi vel extingui secundum judicium medicorum; ob hoc ergo dicta concubina et quedam alie criminis hujus fautrices et ree Parisius ducte vitam turpiter amiserunt ignis combustione vel subterracione prout digne erant.* »

(Bibl. nat., lat. 14626, fol. 377 v°)

[1314] « *Eodem anno, mense mayo fuit quedam iniquitas ex qua regno Francie magnum dedecus provenit. Nam duo milites fratres Philippus et Gualtherus de Alneto, alter reginam Navarre filiam ducis Burgundie, alter Blancham comitisse Atrebratensis filiam uxorem Karoli filii junioris regis Francorum in adulterium impregnavit, quod peccatum licet diu duraverit et latuerit, tamen tunc fuit propalatum, propter quod dicti milites apud Pontisaram excoriati fuerunt coram populo et eorum virilia amputata, postea ad caudas equorum distracti in patibulo sunt suspensi. Due autem misere mulieres dictie pannis vilibus indute carceribus deputantur. Fuit eciam ex quadam suspicione Johanna, dicte Blanche soror, uxor Philippi comitis Pictavensis arrestata, sed nihil potuit probari contra ipsam. Regina autem Navarre peccatum humiliter suum recognovit, dicens se omnia supplicia meruisse, sed Blancha nunquam recognovit. Soror autem sua Johanna apud Dordan fuit diu detenta nec ibidem consorcium viri potuit habere. Alie due per Secanam deducte usque Andeliacum in Galardo oppido diversis carceribus sunt seorsum mancipate, sed regina continue flebat et plangebat, nec confusionem suam sed pectum suum, et hoc specialius, quod alie domine nobiles suspicioni de cetero subjacerent.* »

(*Ibid.*, fol. 383 v°-384 r°)

[66] Ici le complément suivant a été incorporé au texte primitif : « *et post translatum in choro, coram magno altare a parte australi anno 1335* ».

[1316] « *Regina Clementia incidit in quartanam, qua longo tempore laboravit et tenello fetui in ejus utero nocuit egritudo. Peperit igitur circa festum sancti Martini puerum masculum qui Johannes in baptismate vocatus est, sed modico tempore supervixit. Post cujus mortem comes Pictavensis regnum obtinuit, sed dux Burgundie contradixit. Dicebat enim quod neptis sua tanquam regis filia et fratri suo defuncto propinquior debebat succedere, cui in oppositum dicebatur quod in regno Francie mulieres succedere non debebant. Hoc tamen probari non poterat evidenter et ideo dux et mater ejus ducissa ad diversos barones litteras transmittebant, rogantes quod coronationi dicti comitis minime consentirent. Ipse tamen comes armata manu in festo Epiphanie Remis veniens, civitatis portis firmiter obseratis, fecit se ab archiepiscopo consecrari et coronari. Comes autem Valesii voluit presens esse. Frater etiam Karolus, comes Marchie in mane de urbe recesserat indignatus. Rex igitur novus Parisius veniens a civibus receptus est cum honore.* »

(Bibl. nat., lat. 14626, fol. 388 r°)

II. NOTICES DES MANUSCRITS

Nous répartissons les manuscrits du *Memoriale*, au nombre d'une quinzaine, dans les trois catégories suivantes :

1. Manuscrits commençant à la création du monde et présentant le caractère de chronique universelle;
2. Manuscrits allégés de la première partie et ne commençant qu'au temps de Moïse, mais offrant au moins un prologue (*proemium*) nouveau.
3. Manuscrits incomplets et copies tardives.

I. MANUSCRITS DONNANT LA TOTALITÉ DE LA CHRONIQUE

1. Bibliothèque nationale, ms. lat. 15010-15011 (anc. Saint-Victor 818, 819, 581, BBB2, BBB 1).

1° ms. lat. 15010. Parch. XIVe s.; 357 fol.; 250 × 175; longues lignes; plusieurs mains contemporaines; reliure basane; au fol. 2 dans la marge inférieure ex-libris et armes de Saint-Victor.

Fol. 1 r° : « *In exordio rerum et inicio creaturarum...* »

Fol. 162 v° : « *Explicit ubi finis est primi libri hujus prime partis* ».

Fol. 2, dans la marge supérieure et en rubrique, on lit : « *Memoriale historiarum prima pars et prime partis liber primus et libri primi capitulum primum de creatione celi et terre et angelorum* ».

Du fol. 163 r° au fol. 356 v° : *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais.

2° ms. lat. 15011. Parch. XIVe s., après 1335; 552 fol.; 220 × 160; longues lignes; plusieurs mains contemporaines; reliure basane; suite du précédent. La mention du transfert en 1335 du corps de Hugues de Saint Victor dans le chœur étant insérée au fol. 384 r°, de la même main que le reste du manuscrit.

Fol. 1 r° : « *Moyses cum esset centum XX annorum...* »

Fol. 4 r° : « *Labilis est hominum memorie...* »

Fol. 494 r° : « *... perpeti sine causa.* »

Fol. 495 r° : « *Finis Memorialis historiarum.* (12 lignes en rubrique annonçant l'une des continuations commençant par : « *Benedictus papa XII us* » jusqu'à : « *nacione Venatus* (*sic*) *papa modernus...* » (fol. 552 r°).

Les quatre premiers feuillets non foliotés comportent une table partielle.

Fol. 3, col. 6 : « *Incipit tabula eorum que sunt in exordio.* »

Les écritures du *Memoriale historiarum* dans ces deux manuscrits offrent un aspect plus libre que les écritures ordinaires de copiste; elles sont aussi d'un caractère plus archaïque et pourraient remonter à l'époque de la compilation de l'ouvrage. Nous n'oserions cependant avancer qu'il pourrait s'agir d'un manuscrit partiellement autographe, mais le fait d'avoir reçu, du temps du bibliothécaire de Saint-Victor, Claude de Grandrue (déb. XVIe s.) les deux premiers numéros de la section BBB lui confère, semble-t-il, une autorité particulière.

2. Cambridge. Corpus Christi College, 60 (anc. B 8, B 87).

Parch.; XIVe s.; 275 + 1 fol. à 2 col.

Fol. 1 : « *In exordio rerum et inicio creaturarum...* »

Fol. 275 : « *... perpeti sine causa.* »

(Montague Rhodes James, *A descriptive catalogue of the mss. in the library of Corpus Christi College Cambridge*, I, Cambridge, 1912, in-8° p. 125-126.)

II. MANUSCRITS NE COMPRENANT QUE LA DEUXIÈME PARTIE
(ordre chronologique) depuis le temps de Moïse

1. Bibliothèque nationale, ms. lat. 14626 (anc. Saint-Victor AAA 15, 306, 459).

Parch., XIVe s.; 290 × 200; 395 fol.; longues lignes; ais de bois; basane.

Fol. 1 r° : « *Labilis est hominum memoria...* »

Fol. 395 r° : « *... perpeti sine causa.* »

Au bas du fol. 1 r° on lit : « *Iste liber est Sancti Victoris Parisiensis. Quicumque eum furatus fuerit...* »

Fol. 1 v° et 395 v° ex-libris et armes de Saint-Victor.

Écriture soignée de plusieurs mains tendant à la lettre de forme. Le catalogue Grandrue désigne ce manuscrit comme suit : « *Liber dictus Memoriale historiarum cronica scilicet a mundi exordio usque ad annum 1322.* »

2. Cité du Vatican, Reg. lat. 595 (anc. H 49, 268).

Parch.; XIVe s.; 245 × 160; 319 fol.; longues lignes.

Fol. a manque.

Fol. 1 r° : « *Moyses cum centum viginti esset annorum...* »

Fol. : table sur 2 colonnes se rapportant à un *exordium* et renvoyant à un texte sur 2 colonnes.

Fol. 9 : « *Labilis est hominum memoria.* »

Fol. 319 r° : ...« *perpeti sine causa.* »

Notes de possesseurs : fol. 1 r° (main du XVIe ou début XVIIIe s.) : « *Emptus a Natali bibliopola juxta collegium Calvi* » (de la main de Nicolas le Febvre, précepteur de Louis XIII?) fol. 9 r° (main de Paul Petau) : « *P. Petavii dono Nic. Fabri* »; fol. 319 r° : (main du même) : « *Hic liber meus est, dono Nic. Fabri, Petavius* »; notes d'érudits; fol. 9 r° (main de Paul Petau) : « *Memoriale historiarum per canonicum regularem Sancti Victoris, qui eruditus est, compacte et diligens* ». En marge toujours de la main de Paul Petau, une autre note dont le début a été rogné par le relieur : « ... *habuit Vignierius* (Jérôme Vignier), *cujus frequenter testimonium datur...* » Quelques notes marginales de lecteurs des XVIe et XVIIe siècles.

3. Cambridge, 1751 (Ii II 18).

Parch.; XIVe s.; 622 p. à 2 col.; 47 lignes à la page.

« *Memoriale historiarum a diluvio in annum Domini 1321.* »

Inc. : « *Labilis est hominum memoria.* »

Expl. : ...« *perpeti sine causa.* »

Provient d'un don de Mathieu Parker, archevêque de Cantorbery.

Sur les feuillets de garde on lit, de la main de Jocelyn, secrétaire de l'archevêque : « *Hic liber quamvis in principio differt a libro qui historia universalis Johannis Parisiensis dicitur, tamen in fine habentur eadem verba et sic fere in medio processu omnia consimilia* » et d'une main du XVIe siècle : « *Carmina Johannis Leylandi, Londinensis. Historia quicumque velit... usibus hoc tribuit.* »

4. Paris, Arsenal, 1117 (provient de la bibliothèque des Carmes Déchaussés).

Parch.; XIVe s.; 260 × 170; 287 fol.; longues lignes; reliure veau brun.

Fol. 1 : « *Incipit Memoriale historiatum* ». En rubrique : « *Labilis est hominum memoria.* »

Fol. 287 v° : « *Cepit fratrem suum Radulphum* » (Robert le Pieux, ann. 1008).

Plusieurs mains contemporaines; le texte est incomplet et s'arrête à Robert le Pieux (1008). A partir du fol. 288, « *Tractatus de trinitate* ». Signe particulier : les réclames sont disposées dans le sens horizontal. Quelques signatures encore apparentes par exemple celle du douzième cahier.

5. Paris, Bibliothèque nationale, ms. lat. 4949 (anc. 4725).

Parch.; XVe s.; 480 × 280; 1 + 179 fol.; longues lignes; reliure basane, dos à 2 L et fleurs de lys.

Fol. 1 r° : « *Cronice compilate in monasterio Sancti Victoris Parisiensis et Memoriale historiarum appelatur* » (rubr.).

Fol. 1 r° : « *Moyses cum centum XX esset annorum...* »

Fol. 3 v° : « *Incipit tabula eorum que sunt in exordio.* »

Fol. 4 : suite et fin de cette table.

Fol. 4 v° : « *Labilis est hominum memoria.* » Notes marginales (dates et brefs résumés).

Fol. 152 v° : « *...perpeti sine causa.* »

Fol. 152 v° et 153 r° : continuation de 1322 à 1464. Rubrique : *Finis Memorialis historiarum que vero sequuntur ex diversis collegi usque ad modernum papam Paulum IIum.*

Fol. 173 r° : « *... et fecit se nominari nacione Venetus papa modernus.* » Notes marginales (dates et brefs résumés).

Au recto du folio de garde, en tête du manuscrit on lit : « *Annales victoriani qui prima manu ad annum 1322 perducuntur, secunda ad annum 1464* » (du XVIIe s.).

6. Paris, Arsenal, 986 (anc. Bibliothèque du Collège de Navarre A 234).

Papier; XVe s.; 270 fol. + encart de 2 fol. *a*, *b*, et 10 fol. de garde A-J à 2 col.; plusieurs mains contemporaines en écriture batarde homogène.

Fol. A 1 : table par Jacques de Camphin, clerc du diocèse d'Arras, à la demande de Jean Fabri, prêtre et curé de Saint-Loup de Bromeilles au diocèse de Sens.

Fol. 1 r° : « *Labilis est hominum memoria.* »

Fol. 266 v° : « *...perpeti sine causa.* »

Dernier folio de garde en parchemin, en haut : « *Istum librum emi ab executoribus testamenti deffuncti domini Jo. Fabri curati Sancti Landerici... et magne confratrie Parisiensis anno millesimo CCCCmo XL°, in mense Junii* ». En haut du même fol. de garde : « L'an MIIII^c XXXIV receupt maistre maistre (sic) Meheust de Boilly, marreglier de Saint Landri en la cité de Paris, ou nom de ladicte eglise et du curé de maistre Germain Rapin (?) a cause de XVII s.p. de rente pris chacun an sus une maison devant Saint Lieffroy sur ce que peust devoir, de laquelle somme je curé de Saint Landri ay receu XIIII s. pour la moitié le XIIIe jour de juillet l'an dessusdit. »

Fol. 266 v° : « *Est Ambrosii de Cambray, juris utriusque doctoris, cancellarii ecclesie et universitatis, quem emit precio quadraginta solidorum Parisius a magistro Johanne Hele, canonico Sancti Mederici Parisiensis, die XIa aprilis 1488 ante Pascha.* » Signé A. de Cambray, avec seing manuel.

Notes marginales de Jean de Launoy, auteur de l'*Histoire du collège de Navarre* en 2 vol. (1682), en particulier fol. 186, note signée : de Launoy baccal. 1630.

7. Paris, Bibliothèque nationale, ms. lat. 4941 (anc. G 44, 4916).

Parch.; XVe s. (1484); 330 × 240; 360 fol. à 2 col.; reliure XVIIe s. maroquin à 3 fleurs de lys; plusieurs mains utilisant une *libraria* semi-cursive.

Fol. 1 *b*-14 *b* : « *Incipit specialis tabula de regnis et diversis magis particulariter descendendo.* »

Fol. 1 *b* : *Labilis est hominum memoria.* »

Fol. 360 v° : « *... perpeti sine causa.* »

La lettre L de « labilis » est ornée et la page comporte une bordure avec feuillages et animal coloriés plus un blason portant 2 bandes noires horizontales.

Notes marginales du xve et xvie siècles comportant dates, brefs résumés et renvois à diverses sources, par exemple fol. 294 v° : « *secundum Vincentium* » (Vincent de Beauvais). Le manuscrit a été copié en partie par Guillaume le Breton pour Hugues le Breton, licencié es lois, lieutenant du bailli de Nevers (C. Samaran et R. Marichal, *Manuscrits datés*, texte I, p. 249 et reproduction de l'*explicit* du copiste II, n° CLXIV).

8. Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, 516 (anc. E e 1, G.L. I fol. 41, Bibliothèque Sangenov.)

Papier; xve s.; 280 × 195; 474 fol.; longues lignes; reliure veau brun.

Fol. 1-8 : « *Tabula.* »

Fol. 9 : « *Habilis* (*sic*) *est hominum memoria.* »

Fol. 474 v° : « ... *perpeti sine causa.* »

Écriture gothique semi-cursive; anc. foliotation de I à CCCCLXX en écriture du xviie. Au dos (xviie s.) : « *Memorialis historiarum.* »

III. COPIES TARDIVES ET COPIES LACUNAIRES

1. Paris, Bibliothèque nationale, ms. lat. 14359 (anc. Saint-Victor 1013).

Papier; xviie s.; 340 × 210; 496 fol.; longues lignes; reliure basane.

Écriture de copiste comportant des fautes nombreuses, généralement corrigées.

« *Memoriale historiarum Joannis de Sancto Victore.* » Le début manque.

Fol. 2 (anc. 255) : « *Post Traianum Romanorum imperator Adrianus...* »

Fol. 416 r° : « ...*perpeti sine causa.* »

Fol. 411 r° : dans la marge supérieure on lit : « *Ludovicus Hutinus ex Memoriali historiarum Joannis Bouyn de Sancto Victore manuscripto in bibliotheca Sanvictoriana.* »

Dans la partie foliotée 44-416 (anciennement 1-254), au fol. 44 on lit dans la marge supérieure : « *Radulphus de Coggestrale, Anglicani ordinis Cisterciensis ex ms. codice victorino AAA 13* (aujourd'hui 14767), *n° 675* ».

P. 419-495 (anc. I-LXXV),« inventaire après décès de la feue reyne » (Catherine de Médicis).

2. Paris, Bibliothèque nationale, ms. lat. 15012 (anc. Saint-Victor 1013).

Papier; xviie s.; 240 × 170; 887 p.; longues lignes; reliure demi-chagrin.

Copie avec lacunes du *Memoriale*; plusieurs mains d'une écriture personnelle; fautes nombreuses généralement corrigées.

P. 1 r° : « *Incipit prohemium. Labilis est hominum memoria.* »

P. 887 : « ... *perpeti sine causa.* »

A la page 80, en titre d'une partie comportant pagination nouvelle, on lit : « *ex Memoriali historiarum Joannis canonici regularis Sancti Victoris Parisiensis, anno 987.* »

3. Paris, Bibliothèque nationale, ms. lat. 15013.

Papier; XVII[e] s.; 230 × 160; 527 p.; longues lignes; reliure basane XVII[e] ou XVIII[e] s. avec au dos en caractères dorés : *Annot. histor. Francor.*

Titre : « *ex Memoriali historiarum Joannis canonici regularis Sancti Victoris Parisiensis anno 987 ad ann. 1322* ».

P. 1 : « *Ludovico rege Francorum mortuo* » (Louis V).

P. 527 : « ... *perpeti sine causa.* »

Écriture personnelle, la même que celle des soixante premières pages du ms. lat. 15012, dont celui-ci prend la suite; cette copie montre beaucoup de fautes de lecture, corrigées par une autre main.

Sur la marge supérieure, on lit : « *Vide ms. n° 818* (aujourd'hui ms. lat. 15011), *fol. 326*; *c'est là que commence dans ce ms comme dans le présent l'année 987* ».

4. Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, 785 (anc. R 97, J I 14).

Papier; XVII[e] s.; 428 fol.; ex-libris : « *Bibliotheca Sanctae Genovefae Parisiensis* ».

Manuscrit composite et tardif, réduit à la dernière partie du *Memoriale Historiarum* de Jean de Saint-Victor (1270-1328).

Fol. 21 : « Chronique latine de France depuis la mort de saint Louis l'an 1270 jusqu'au règne de Charles VI l'an 1380... pour servir à la continuation des *Historiens de la France* de Duchesne qui finissent au règne de saint Louis; la présente chronique extraite de quatre manuscrits de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève de Paris ».

Ibid. : « *Philippus novus rex* » (Philippe le Hardi).

Fol. 147 v° : « ... *perpeti sine causa.* »

Suivent trois pages blanches.

Fol. 151-399 : extraits de chroniques françaises.

Pour plus de détails sur la dernière partie du manuscrit, v. Ch. Kohler, *Catalogue des manuscrits de Sainte-Geneviève*, I, 374.

PROJETS FRANÇAIS DE CROISADES

DE PHILIPPE LE BEL
À PHILIPPE DE VALOIS

Nous réunissons ici les notices succinctes, mais mises au courant des derniers travaux, de près de trente projets français de croisade, afin que l'on puisse en prendre une vue d'ensemble et les comparer entre eux.

Nous entendons par projets français ceux qui émanent de sujets du roi de France, qu'ils appartiennent à la métropole ou aux pays d'outre-mer, et ceux qui, ayant pour auteurs des étrangers, Catalans ou Italiens, n'en ont pas moins été adressés soit aux autorités laïques françaises, rois, princes ou grands seigneurs, soit aux autorités religieuses résidant alors en France, tels les papes d'Avignon [1].

La chute de Saint-Jean d'Acre, tombée en 1291 entre les mains des Sarrasins, et l'effritement consécutif de l'Empire franc de Jérusalem sont des événements décisifs de l'histoire politique et religieuse de la fin du XIIIe siècle. Certes, les efforts n'avaient pas manqué en Occident, au cours des années précédentes, pour galvaniser les énergies et pour trouver les moyens en hommes, en matériel et en argent susceptibles d'éviter pareil désastre. Parmi les projets français qui virent le jour avant la fatale échéance

[1] Tous les auteurs qui, en diverses langues, ont écrit sur l'histoire des croisades et l'un des derniers, l'Américain Kenneth Mayer Setton (*A History of the crusades*) ont fait allusion à tel ou tel des projets dont il va être question. Parmi les auteurs français les plus récents, Alphandéry et Dupront, en ont fait état au t. II de leur livre *La Chrétienté et l'idée de croisade*.

Ils ont même traité très sommairement le sujet, en quelques pages, dans un chapitre intitulé : *Le temps des projets*. Ils ont, en outre, donné sur les croisades elles-mêmes une bibliographie dont le terme est l'année 1959. Nous y renvoyons le lecteur.

Pour ce qui est des auteurs étrangers les plus récents, le dernier travail qui, à notre connaissance, porte sur les croisades projetées sous le règne de Philippe le Bel est une thèse de doctorat soutenue en 1977 devant l'université de Cambridge (Grande-Bretagne) par Mlle Sylvie Schein, de l'Université de Jérusalem, sous le titre : *The West and the Crusades (1291-1314)*.

pour organiser, principalement de France et d'Italie, la résistance, par l'envoi de secours de toute nature, on peut citer les deux suivants :

A (avant 1291). AMAURY DE LA ROCHE, commandeur du Temple. « La remembrance des choses que le saige et le honorable persone frere Amauri de La Roche, commandeur de la maison du Temple en France, doit proposer et procurer pour le besoin et le secours de la Terre Sainte ».

Inc. : « Li primier articles est que cum la Terre soit povre... »

Cet ouvrage est conservé en original aux Archives nationales (2) dans le fonds du Trésor des chartes. L'auteur, dont on sait peu de chose (3), s'interroge d'abord sur le sort de la ville d'Acre. Il constate que les Sarrasins viennent souvent la piller ainsi que les autres châteaux. Il conviendrait donc, à son avis, qu'elle disposât de sommes importantes pour payer des arbalétriers et des archers capables de la défendre.

Il faudrait aussi traiter avec le souverain pontife pour retenir en Terre Sainte un certain nombre de chevaliers français du comte de Nevers et de messire Erart de Valeri et louer leurs services, faute de quoi ils quitteront le pays.

Après avoir donné son opinion sur le financement de l'entreprise, l'auteur insinue que le pape et le roi de Sicile devraient avant toutes choses procurer paix ou trêve entre Venise et Gênes; autrement la défense d'Acre serait grandement compromise.

On devra veiller à ce que seuls des hommes valides passent la mer et que soient refoulés impitoyablement les mendiants, les vieillards et les hommes sans armes.

Suivent quelques autres articles assez confus, où l'auteur d'une part juge indispensable l'emploi des galées du roi de Sicile, de l'autre que soient partout recueillies les dîmes des églises pour former un trésor de guerre.

Il faudrait enfin, d'après lui, aider le patriarche (de Jérusalem?) à renforcer le château de Japhe (Jaffa), et surtout se hâter, si l'on veut ne pas compromettre les chances de la croisade.

(2) J. 456, n° 36[3].

(3) Amaury de La Roche paraît dans les interrogatoires des Templiers (J. Michelet, *Le procès des Templiers*, II, 1851, p. 192, 295). D'après H. de Curzon (*La Maison du Temple à Paris*, p. 28, n. 6), il était maître des maisons du Temple avant de devenir, en 1264, grand-maître de l'ordre.

B (avant 1291). ANONYME. **Via ad Terram Sanctam.**

Inc. : « *Scriptura hec debet nuncupari memoria...* ». « Par ce que le reaume de Jerusalem... »

Au tome II de ses *Mélanges pour servir à l'histoire des croisades et de l'Orient latin* [4], Charles Kohler a publié le texte de deux projets de croisade, ou plutôt de « deux remaniements », l'un en français, l'autre en latin, « d'un même projet qui ne s'est pas retrouvé isolément et dont l'auteur n'est pas connu » [5]. Si nous leur faisons place ici, c'est d'une part que la langue de l'un d'eux, le français, atteste son origine, que l'auteur ait écrit en Occident ou en Orient; c'est d'autre part que l'ouvrage est dédié à un roi de France Philippe, dont on peut présumer avec la plus grande vraisemblance qu'il s'agit de Philippe le Bel, monté sur le trône en 1283.

Sur l'auteur, une seule indication peut être tirée du préambule de la partie latine : il se trouvait à Saint-Jean d'Acre un jour de l'année 1271 où le pape Grégoire X, récemment élu, prononça un sermon.

Le texte français, que Charles Kohler estime être une traduction d'un texte primitif en latin, porte d'ailleurs le titre « *Via ad Terram Sanctam.* Le seul exemplaire que l'on en connaisse se trouve à la Bodléienne d'Oxford (Ashmole 342). Le texte latin se trouve dans deux manuscrits de Paris (Bibl. nat., mss. lat. 5515 et 14693), un de Poitiers (263) et un de Leyde (66). Mais les deux rédactions ont un fond commun, qui traite des questions suivantes :

1. Quelle serait la saison de l'année la plus propice à la réalisation de la croisade? Réponse : soit la fin de l'été, soit autour de la fête de l'Exaltation de la sainte Croix (14 septembre);

2. De quel port devraient partir les croisés? Réponse : de Marseille ou d'Aiguesmortes pour les Français, de Venise pour les Allemands, de Brindisi pour les Espagnols et les Italiens;

3. Dans quel pays et dans quel port procéder au débarquement? Réponse: éviter Alexandrie d'Égypte, choisir de préférence L'Aias (= Layazzo) dans le golfe d'Alexandrette;

4. Comment devrait se dérouler la suite des opérations? Réponse : on hivernerait dans la Petite Arménie et, le printemps venu, on se mettrait en marche vers Jérusalem et Gaza par Antioche et la Damascéne. On pourrait

(4) T. II (1906), p. 535-544 (partie française) et 545-567 (partie latine).

(5) Il dit en tout cas « nos gens » en parlant des Croisés.

ensuite descendre en direction de l'Égypte, et, dans cette perspective, l'auteur détaille les diverses étapes que l'on devrait observer depuis Gadres (Gaza) jusqu'au Caire.

Dans la partie qui lui est propre, le texte latin envisage plusieurs questions d'importance : financement de l'expédition, effort de publicité, ravitaillement des armées. Quant au texte français, après un bref préambule, il envisage la meilleure façon de combiner l'expédition en liaison avec les Tartares, l'hivernage de la flotte et le rôle de cette dernière quand l'armée de terre aurait pénétré en Palestine.

La date de ce projet est difficile à préciser. Ce qui y est dit de Tripoli semble indiquer que cette place était encore au pouvoir des chrétiens au moment de sa rédaction, ce qui placerait cette rédaction avant 1289.

Une allusion a été faite au texte latin du projet par Paulin Paris en 1869 au tome XXV de l'*Histoire littéraire* (p. 499-500). Il l'attribue par hypothèse, mais sans motifs convaincants, à Hayton, prince d'Arménie, auteur de *La Fleur des histoires d'Orient*, suivi en cela par Delaville Le Roulx (*La France en Orient*, t. I, 1886, p. 66).

Sur ces entrefaites survint la chute de Saint-Jean d'Acre (mars 1291), suivie bientôt de la perte totale des Lieux saints, mais cette perte, bien qu'elle fût un coup très dur porté au prestige des puissances occidentales, moralement et militairement responsables du désastre, ne ralentit pas, au contraire, le zèle des faiseurs de projets, plus ou moins étudiés, plus ou moins réalisables.

Il est vrai qu'à la fin du XIIIe siècle, les circonstances étaient, du moins en apparence, redevenues relativement favorables à un renouveau de l'esprit de Croisade. La marine chrétienne, en progrès, se montrait capable de harceler les installations portuaires des Infidèles, à quelques journées à peine de Jérusalem. L'état social de l'Asie mineure, marqué par un sérieux manque d'homogénéité, semblait, de son côté, de nature à favoriser le succès d'une grande entreprise des occidentaux sur la Palestine. Les Arméniens étaient devenus pour ceux-ci des alliés; ils avaient noué des rapports confiants avec la cour romaine, tandis que les Mongols avaient recherché l'alliance des princes chrétiens. En Occident, le royaume de France s'était agrandi et avait progressé vers l'unité. Les Aragonais, maîtres de la Sardaigne et des Baléares, pouvaient assurer, en cas de besoin, la défense de la partie occidentale de la Méditerranée. Les autorités politiques de cette partie de l'Europe avaient à cœur de ne pas laisser disparaître sans espoir de retour l'esprit qui avait animé à cet égard les deux siècles précédents; c'est pourquoi dès les dernières

années du XIII[e] siècle, mais surtout dans la première moitié du XIV[e], il n'a pas manqué, à la cour pontificale, dans les cours princières d'Occident, chez certains organismes militaires, de personnages désireux de rechercher les moyens de réparer les désastres subis et de revenir à la situation glorieuse d'autrefois.

Nos prédécesseurs, rédacteurs de l'*Histoire littéraire* n'ont pas négligé cet aspect de la littérature religieuse et politique de ce temps. Dans leurs notices sur des auteurs de cette époque, ils ont signalé, résumé et parfois étudié isolément et d'assez près certains des projets souvent grandioses, toujours ingénieux, conçus par tels ou tels. Mais leurs travaux remontent pour la plupart à plus d'un siècle. Pendant cette longue période, les recherches se sont multipliées, des textes connus ont été réédités avec plus de soin, des textes inédits ont vu le jour, maintes questions ont été examinées sous des éclairages nouveaux. De tout cela il a paru utile de tenir compte dans le dossier où nous avons cru devoir réunir en un seul corps, pour les embrasser dans leur ensemble, la bonne trentaine de projets qui ont vu le jour à la fin, du XIII[e] siècle ou dans la première moitié du XIV[e], soit qu'ils se soient manifestés sur notre sol et qu'ils aient pour auteurs des autochtones, soit que certains, de nationalité étrangère, se soient délibérément placés sous l'égide du roi de France ou de divers princes ou pontifes français.

Pour la commodité du lecteur comme pour la clarté de l'exposé, nous avons cru devoir classer ces projets selon leurs dates, précises ou approximatives, et nous avons indiqué les incipits, chaque fois du moins que ces incipits sont clairement détachés du titre. Ainsi sans doute seront évitées au maximum les confusions, toujours possibles, entre des textes parfois très voisins les uns des autres.

Les premiers de ces projets que l'on puisse retenir ont pour auteur le curieux catalan Ramón Lull, l'extraordinaire polygraphe qui par ses relations personnelles avec les cours laïques et ecclésiastiques et par l'insistance avec laquelle il n'a cessé de donner son avis sur cette question, cruciale pour la chrétienté, a joué un rôle important. Ses intentions dépassaient d'ailleurs de beaucoup la croisade elle-même, puisqu'elles ne visaient à rien de moins qu'à étendre progressivement la chrétienté à tout le monde alors connu. Il s'en est clairement expliqué dans l'un de ses premiers mémoires :

« *Cum Deus principaliter creaverit hominem ut homo ipsum recolat... et cum tot Infideles... qui ipsum non recolunt... et etiam cum sint tot, quo credo, pro uno christiano sint centum vel plures qui non sunt christiani, multum esset conveniens quod vos, supreme sancte episcope Coelestine*

quinte... et domini... cardinales aperietis thesaurum S. Ecclesiae ad procurandum quo modo illi qui sunt in errore et Deum non cognoscunt nec amant venirent ad lumen veritatis et sequerentur finem propter quam sunt creati. » [6]

Les projets, parfois très courts, de Ramón Lull s'échelonnent sur une vingtaine d'années, entre 1292 et 1311. Ils ont été soigneusement relevés par M.C. Diaz y Diaz dans son *Index scriptorum latinorum hispanorum medii aevi* [7]. Certains sont datés de temps et de lieu, d'autres restent chronologiquement incertains et ne peuvent bénéficier que d'un classement approximatif. Nous les intercalerons en tout cas parmi les projets provenant d'autres origines. Pour la commodité du lecteur, nous noterons, quand il y aura lieu, en tête de chaque notice lullienne, le numéro du classement proposé par nos prédécesseurs au tome XXIX de notre *Histoire littéraire* et celui de Diaz y Diaz dans son *Index*.

1 (1292). RAMÓN LULL. **Quomodo Terra Sancta recuperari possit** (Diaz, 1770).

Inc. : « *Dominus papa et cardinales faciant...* »

Le célèbre polygraphe est l'un des hommes de son temps qui ont pensé avec le plus d'insistance aux moyens de recouvrer les Lieux saints. Il dit lui-même quelque part qu'il en a eu pendant trente ans une véritable obsession. Mais sur ces moyens il a beaucoup flotté. Dans son *Blanquerna*, qui est vraisemblablement de 1283-1286, il préconise la force des armes, mais dans la suite il combine la force des armes avec la prédication, forme de pression spirituelle avec laquelle il s'était familiarisé en apprenant l'arabe avec un esclave maure [8].

Le premier véritable projet de croisade dans lequel il manifeste ces deux tendances est un court traité signalé en 1942 dans le manuscrit latin 3174 de la Bibliothèque nationale par J. Tarré [9] et publié en 1954 par Mme Rambaud-Buhot dans les *Opera latina* de R. Lull publiées à Majorque par l'Institut d'études lulliennes [10].

(6) *Liber de quinque sapientibus*, dans Salzinger, *Beati R. Lullii opera*, II, 1721, p. 50.

(7) Madrid, 1958-1959, 2 vol. in-8°. Les mémoires de R. Lull qui nous intéressent sont énumérés au tome II.

(8) L'auteur espagnol qui semble avoir exposé le plus clairement les opinions successives et contradictoires sur ce sujet est M. Goni-Gastanbide dans son livre paru à Vittoria en 1958, *Istoria de la bula de cruzada en España*.

(9) *Analecta Tarragonensia*, t. XIV, 1941, p. 21-22 et 175-176.

(10) *Opera latina b.m. R. Lulli*, Majorque, fasc. III, 1954, p. 96-98.

Il est daté de 1292 et adressé à un pape qui est peut-être Nicolas IV mort le 4 avril.

Les idées que Lull y développe, sans y insister mais dont on verra bientôt qu'elles lui sont particulièrement chères, sont les suivantes : unification des ordres militaires existants en vue de concentrer tous leurs efforts sur la croisade; recherche et nomination d'un amiral dont la flotte aura charge de surveiller les côtes arméniennes et d'intercepter les secours qui pourraient être envoyés aux Sarrasins; conversion des Infidèles au moyen de missions dont les membres seraient au fait des diverses langues usitées dans les régions habitées par les dits Infidèles; financement de la croisade, principalement au moyen des dîmes ecclésiastiques.

2 (après 1292). ANONYME. **Le conseil du roi Charles.**

Inc. : « Ci dit que au tens que Acre fu perdue... »

D'après M. G.I. Bratianu, l'historien roumain qui, sans l'avoir découvert, l'a mis le premier en lumière [11], ce « conseil » semble avoir été l'un des premiers et des plus importants de ceux qui parvinrent au pape Nicolas IV après la perte de Saint-Jean d'Acre.

Il s'agit du projet en français inséré dans le manuscrit français 6049 de la Bibliothèque nationale. Déjà utilisé par Delaville Le Roulx dans son *Cartulaire général des Hospitaliers* [12] et brièvement résumé par M. Atiya dans son ouvrage publié en 1938 sur les croisades à la fin du Moyen Age [13] il a été publié *in-extenso* par M. Bratianu dans la *Revue historique du Sud-Est européen* et longuement analysé par le même auteur dans ce périodique.

Le roi Charles dont il s'agit, est Charles II d'Anjou le Boiteux, roi de Naples, et son « Conseil » porte essentiellement sur deux points : la stratégie de la croisade et l'organisation d'une force internationale au service du Saint-Siège, force destinée à assurer d'une manière permanente les effectifs et les frais de l'expédition.

Sur le premier point, le prince ou son porte-parole affirme d'entrée de jeu qu'il ne s'agit pas d'un « passage général », dont l'entreprise serait, à ses yeux, véritable folie dans l'état actuel des choses, mais seulement d'un

[11] Dans la « Revue historique du Sud-est européen », t. XIX², 1942, p. 353-361. Le commentaire précède le texte (p. 291-352). On trouvera, entre les p. 358 et 359, un *fac-simile* de la première page du « conseil » d'après le ms. fr. 6049 de la Bibliothèque nationale.

[12] T. I, 1894, p. 18-19.

[13] *Ibid.* p. 35-36.

harcèlement continu des côtes égyptiennes, destiné en fin de compte à détruire le port d'Alexandrie, principal entrepôt du Soudan et sa base navale la plus considérable : en somme un blocus économique qui pourrait être assuré par le roi de Chypre, les Templiers, les Hospitaliers et une flotte armée par le Saint-Siège.

Il s'agirait ensuite, pour prévoir l'avenir, d'organiser une véritable armée permanente, dont l'organisation serait assurée par les divers ordres religieux et militaires et dont la base navale et de ravitaillement pourrait être l'île de Chypre.

Une paix générale préalable permettrait au pape de convoquer un concile général, auquel seraient conviés tous les princes de la chrétienté.

Le manuscrit unique ne dit pas précisément à quelle autorité religieuse ou laïque ce « conseil » fut adressé. Mais dès la première ligne il est question du « tens que Acre fu perdue » et du « pape Nicole le quart qui aulor estoit ». Cette dernière allusion oblige à penser aux années qui suivirent l'année 1292, date du décès de ce pape.

3 (vers 1294). RAMÓN LULL. **Petitio Raimundi pro conversione Infidelium** (Diaz, 1769).

Inc. : « Sanctissimo patri summo Pontifici fratrumque ejus collegio sacrosancto placeat... »

Ce texte, plus long que le précédent, a été publié en son entier en 1954 par Mme Rambaud-Buhot, d'après le manuscrit latin 3174 de notre Bibliothèque nationale, sous le titre : « *Tractatus de modo convertendi Infideles* » [14]. Il est, comme le précédent, adressé à un pape qui ne saurait être que Nicolas IV, et est composé de six parties.

Dans la première (« *De modo bellandi per mare* »), Lull suggère d'utiliser les îles que les Chrétiens possèdent en Méditerranée orientale et qui sont plus fortes que celles que possèdent les Sarrasins. Il conviendra, pour ce faire, de créer trois amiraux, l'un en Espagne, l'autre en Syrie, le troisième en Romanie : ils devront surveiller les côtes pour empêcher tout commerce avec les Infidèles.

[14] *Opera latina*, III, 1954, p. 99-112. Sur ce traité voir R. Sugranyes de Franch, *Raymond Lull, docteur des missions*, 1954, p. 29-34 et Jean Richard, *La Papauté et les missions d'Orient au Moyen Âge*, 1971, p. 119.

Dans la deuxième partie (« *De modo bellandi per terram* »), l'auteur déclare d'abord indispensable de détruire le schisme des Grecs, puis de s'allier avec eux, si possible, et de s'emparer par la force de tous les territoires jusqu'à Jérusalem et Tripoli de Syrie.

La troisième partie (« *De modo convertendi* ») répond mieux au titre du traité. Ramón Lull y expose avec assez de détails une idée à laquelle il ne cessera d'être attaché. Elle consiste à prôner la nécessité d'« apprendre les langues orientales pour mieux lutter contre ceux qui les utilisent et les amener à la foi chrétienne. Pour cela il faudra créer un peu partout des universités (« *studia* »), à Rome, à Paris, en Espagne, à Gênes, à Venise, et même jusqu'en Prusse et en Hongrie, sans oublier Malte et l'Arménie.

Dans la quatrième partie (« *De rationibus* ») et aussi dans la cinquième, Lull exalte la gloire de Dieu et la propagation de la foi, pour lesquelles il faut combattre avec vigueur. Si par exemple on arrive à convertir les Tartares et à gagner leur amitié, la puissance sarrasine pourra aisément être détruite.

Enfin, dans la sixième et dernière partie, Ramón Lull envisage les meilleurs moyens de financer l'expédition. Il les voit dans l'affectation à cet usage du montant des dîmes ecclésiastiques et aussi du produit des indulgences, sans compter, dit-il, toute sorte d'autres possibilités sur le détail desquelles il ne veut pas s'étendre.

Il s'agit donc (et, pour la première fois, le célèbre polygraphe y met beaucoup d'insistance sinon de logique), non seulement de convertir les Infidèles par la parole et par l'exemple, mais aussi de les amener, par la force des armes, à accepter la foi chrétienne. C'est d'autant plus urgent que les événements récents ont jeté tous les bons chrétiens dans la tristesse (« *maxime in isto tempore, in quo omnes sunt in tristicia de amissione Terre Sancte* ») [15].

4 (Naples 1294). Ramón Lull. **Petitio Raimundi pro conversione Infidelium ad Celestinum papam quintum** (t. 29 *Hist. litt.* nº 9, p. 104; Diaz, 1776).

Inc. : « Cum Deus principaliter... »

Ce court traité semble n'avoir été conservé que par un manuscrit tardif de l'Ambrosienne (N 259). Publié à Mayence en 1721 par Salzinger [16], il

[15] *Opera latina*, III, 1954, p. 106.

[16] *Beati Raimundi Lulli opera*, II, p. 50-51.

a été repris de nos jours par divers savants : Golubovich, *Bibliotheca Terre Sancte* [17], H. Wieruszowski, dans *Miscellanea Lulliana* [18], E. Longpré, dans la *France franciscaine* [19].

D'après l'auteur, deux trésors sont à la disposition des croyants pour atteindre le résultat si ardemment souhaité, la reconquête des Lieux saints :

1. Le *Thesaurus spiritualis*, qui consisterait à se procurer la maîtrise de tous les idiomes parlés par les incroyants pour amener progressivement tous les peuples à la foi chrétienne.

2. Le *Thesaurus universalis*, où l'auteur reprend les arguments qu'il a précédemment produits pour monter avec succès une expédition militaire : réduire d'abord les schismatiques, détruire les Sarrasins en liant partie avec les Tartares, envoyer le plus possible de missions chargées d'agir sur les esprits par la persuasion et par l'exemple.

Comme dans le précédent traité, Lull déclare qu'il pourrait s'étendre encore sur le sujet, mais il ne le veut pas, pour des raisons qui restent mystérieuses.

Un seul point de son exposé apporte une note nouvelle : c'est le paragraphe qu'il consacre à la secte des Assassins.

5 (avant 1295). Galvano di levanto. **Liber sancti Passagii.**

Inc. : « Ut mundo sim utilis cupio illustribus esse conspicuus... »

Galvano di Levanto, médecin, fut peut-être attaché à la personne du pape Benoît XI à qui il a dédié divers traités médicaux. Il a été, en tout cas, si on l'en croit, en rapport avec des cardinaux italiens, étant lui-même de condition laïque selon toute vraisemblance [20]. Il se dit Génois, dans l'incipit de l'un de ses traités, mais il a dédié son projet de croisade à Philippe le Bel, ce qui autorise à lui supposer des attaches françaises ou des séjours en France, sur lesquels aucun renseignement ne nous est parvenu.

Liber sancti Passagii christicolarum contra Sarracenos pro recuperatione Terre Sancte, tel est le titre complet du mémoire de Galvano di Levanto. Signalé au XVIIIe siècle par Oudin [21], Marini [22] et Fabricius [23] il a été

[17] T. I, 1906, p. 373-375.
[18] Barcelone, 1935, p. 410-19.
[19] T. XVIII, 1935, p. 145-154.
[20] Il figure en costume laïque, avec femme et enfants, dans une miniature du ms. lat. 3181 de la Bibliothèque nationale.
[21] *Commentaires*, III, 1722, c. 865.
[22] *Archiatri pontefici*, I, 1784, p. 60-64.
[23] *Bibliotheca latina*, III, 1758, p. 556.

publié en partie, avec les titres des chapitres perdus, par Charles Kohler, d'abord au tome VI (1898) de la *Revue de l'Orient latin* [24], puis au tome I (1900) de ses *Mélanges pour servir à l'histoire de l'Orient latin et des Croisades*, d'après le manuscrit latin 3181 (ou le n° 669) des nouvelles acquisitions latines de la Bibliothèque nationale [25].

Le *Liber*, que Kohler considère comme ayant été écrit avant 1295, se compose de deux parties précédées d'une introduction.

Dans cette introduction Galvano expose son plan et indique pourquoi il s'inspirera des éléments et des règles du jeu d'échecs pour faire voir par quels moyens les princes d'Occident parviendront plus sûrement à reconquérir la Terre Sainte et il dédie son livre à un Philippe roi de France, qui ne peut guère être que Philippe le Bel, ce prince lui paraissant le plus apte à prendre la direction d'une nouvelle croisade.

La première partie est un traité du jeu d'échecs d'où sont tirés des exemples concernant le gouvernement des princes.

La seconde traite plus spécialement du recouvrement de la Terre Sainte. Elle comportait seize chapitres, dont six ont disparu avec les derniers feuillets du manuscrit, seul connu aujourd'hui, qui les contenait. La rhétorique y tient une grande place, ainsi que les réminiscences bibliques. Quant au contenu des six derniers chapitres, on n'en connaît que les titres. L'auteur s'y préoccupait de la bonne entente nécessaire entre les princes chrétiens et les villes maritimes, c'est-à-dire les grands ports méditerranéens; il ne négligeait, d'autre part, ni les moyens de se procurer l'argent nécessaire pour armer les combattants, équiper les nefs et les galées et rassembler les divers éléments du ravitaillement.

L'un de ces titres, le dernier, celui du chapitre XVI, fait regretter particulièrement la disparition du chapitre lui-même, auquel devait être jointe une carte du royaume de Jérusalem.

La notice consacrée à Galvano di Levanto par E. Wickersheimer dans son *Dictionnaire des médecins en France au Moyen Âge*, Paris, 1936, t. II, p. 164-165 a été récemment mise à jour par Mlle D. Jacquart dans le supplément qu'elle a préparé sous la direction de M. Guy Beaujouan. Référence y est faite à deux mémoires de dom J. Leclercq, l'un intitulé *Traités contemporains de Dante*, dans *Studi medievali* [26], l'autre *Galvano di Levanto e l'Oriente fra tardo Medio Evo e Rinascimento*, Venise, 1966 [27].

[24] T. I, 1900, p. 213 et suiv.
[25] T. I, 1936, p. 164-165.
[26] Série 3, t. VI (1963).
[27] Dans *Civiltà europea e civiltà veneziana. Aspetti e problemi*, t. IV, p. 403-417. V. aussi Sarton, t. III (1931), p. 392-393. *Introduction in the History of Science.*

6 (s.d. [1295]). Ramón Lull. **Pro recuperatione Terre Sancte petitio Raymondi pro conversione infidelium** (t. 29 *Hist. litt.* 253; Diaz, 1771).

Inc. : « *Advertat Sanctitas Vestra, sanctissime pater domine, Bonifaci papa...* »

Ce court mémoire en latin a été publié *in extenso* en 1938 par A.S. Atiya, à la fin de son livre *The Crusade in the later middle ages* d'après le manuscrit de Munich lat. 10565 (28) et par Wieruszowski, dans *Miscellenea lulliana*, 1935, p. 416-419 (29). Il est adressé au pape Boniface VIII et à ses cardinaux. Il s'agit, presque uniquement, de convertir les Infidèles en discutant avec eux et en leur prêchant la vraie foi. Ne viennent qu'en second lieu l'organisation et le financement du « passage », au succès duquel contribuerait d'ailleurs grandement la réunion des Grecs et autres schismatiques à l'Église romaine. Une idée originale cependant : que le pape écrive aux princes sarrasins d'envoyer pour quelques années à la cour pontificale quelques personnes versées dans les choses de la religion, avec lesquelles on pourrait utilement discuter et qu'on pourrait vraisemblablement amener à la foi catholique.

Le présent traité de Ramón Lull, ceux que nous avons signalés précédemment et ceux que nous signalerons ci-après sont difficiles à distinguer les uns des autres. Ils se répètent souvent en effet. On pourra se reporter, à cet égard, au t. V des *Opera latina*, où H. Riedlinger a donné le dépouillement des mss. qui peuvent comporter plusieurs traités, et fait référence aux érudits qui les ont étudiés (30).

7 (1295). Ramón Lull. **Liber de quinque sapientibus** (t. 29 *Hist. litt.* IX; Diaz, 1778).

Inc. : « *In quadam magna sylva...* »

Il existe, de ce traité de R. Lull, de nombreux exemplaires manuscrits ne portant pas tous le même titre (à Paris, les mss. lat. 15450 et 16117, à Munich les mss. lat. 10533, 10564, 10591 et 10594).

C'est une exhortation à recouvrer la Terre Sainte, en ayant toujours à l'esprit les principes suivants : *sapientia*, *potestas* et *caritas*.

(28) P. 487-489.

(29) *Miscellanea Lulliana*, 1935, p. 416-419.

(30) H. Riedlinger, *Opera Parisiensia*, t. V, 1967, *anno 1309 composita.*

Les Chrétiens possédant beaucoup plus de galères que les Sarrasins, c'est donc une guerre maritime qu'il faut leur faire, se rendre maîtres de la mer et leur faire une guerre incessante de harcèlement sur les côtes. L'expédition terrestre partira de Constantinople, qui servira de base de départ pour envahir et dévaster la Syrie, ce qui incitera l'Égypte à se soumettre. En même temps, une démonstration sera faite dans les parties occidentales de la Méditerranée, à Grenade et à Ceuta. La conversion des Infidèles sera aussi l'une des conditions de la victoire : à cet effet trois monastères seraient créés, à Rome, à Paris, à Tolède et c'est dans cette dernière ville que seraient enseignées les langues orientales afin de pouvoir attaquer, pour ainsi dire, les Musulmans de l'intérieur. C'est peut-être, d'après Paulin Paris et Renan, le premier traité où Ramón Lull ait proposé publiquement la fondation d'un collège pour l'étude des langues orientales, mais d'après certains le *Liber de natali pueri Jesu*, où la même idée se fait jour, quoique avec moins de précision, pourrait être assez sensiblement antérieur à celui-ci (v. ci-dessous).

Le *Liber de quinque sapientibus* a été édité au XVIIe siècle, par Salzinger [31]. Outre les manuscrits cités plus haut, il faut citer celui de l'Ambrosienne (A 5 sup.) qui pourrait même être le plus ancien (XIIIe siècle) et un autre, de date non précisée, conservé dans la collection Nicolas de Kues (Bernkastel-kues, Kusanusstift Bibl. 86) [32].

8 (1305). RAMÓN LULL. **Liber de fine seu de expugnatione Terre Sancte** (t. 29 *Hist. litt.* 2242; Diaz, 1830).

Inc. : « Cum mundus in malo statu diu permanserit... »

Le *Liber de fine*, écrit à Montpellier en 1305, se trouve, en copie contemporaine, dans le manuscrit latin 3323 de notre Bibliothèque nationale. Le texte, accompagné d'un assez long commentaire, en a été donné par A. Gottrom, dans le volume paru en 1912 des *Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte* sous le titre « Ramon Lulls Kreuzzugideen », avec reproduction de la première page du manuscrit [33].

Dans la première partie, qui est une sorte d'introduction, l'auteur annonce qu'il s'en prendra successivement aux Sarrasins, aux Juifs, aux schismatiques et aux Tartares. La seconde est consacrée aux moyens d'aboutir, selon Lull,

(31) T. II, p. 1-50.

(32) Communication de Mme J. Fohlen, de l'Institut d'histoire des Textes.

(33) Fasc. n° 38, Le commentaire est paginé 1-63, le texte 65-93. V. un résumé du traité dans Atiya, *The crusade*, p. 77-84.

au résultat cherché, c'est-à-dire à la reconquête des Lieux saints. Parmi ces moyens, le choix des lieux où faire porter l'effort principal, celui des forces de terre et de mer, celui des engins de guerre à mettre en action.

Ramón insiste sur le fait qu'il a déjà écrit à toutes les autorités religieuses et laïques et rédigé plusieurs mémoires à ce sujet. Il recommande toujours des missions qui pourraient aboutir à la conversion de nombre d'infidèles à la foi catholique. Sur le plan matériel, il conviendra que le pape et les cardinaux désignent un seigneur de la guerre, « *dominus bellator rex* » qui unifiera tous les ordres militaires et s'efforcera d'intéresser le plus grand nombre de fidèles à l'idée de croisade. Mais Lull ne s'en tient pas cette fois à des considérations générales. Il donne son avis sur la meilleure voie à prendre pour attaquer avec succès les Musulmans; ce serait, d'après lui, de partir de l'Andalousie pour passer en Algérie, Tunisie et Égypte. Viennent ensuite des conseils sur le recrutement et le ravitaillement des forces de terre et de mer, sur la nécessité pour l'amiral de la flotte de s'emparer de Rhodes et de Malte pour utiliser ces deux îles comme bases de départ. Des considérations sur la nécessité d'une prédication intensive, puis sur l'organisation administrative et militaire de la croisade, y compris les engins de guerre et leur utilisation, terminent l'ouvrage, qui paraît être un des plus détaillés parmi ceux que Lull a consacrés à cette question de la croisade qui l'a préoccupé pendant toute la dernière partie de sa vie.

9 (1306-1307). Ramón Lull. **Liber de natali pueri Jesu Christi** (t. 29 *Hist. litt.* 53; Diaz, 1872).

Inc. : « Hec est visio quam ego Raymondus barba floridus vidi Parisius. Gloriosissima et sincerissima caritate... »

Ce traité, daté de janvier (1307) se trouve en original à la Bibliothèque nationale de Paris [34]; il comporte vingt-neuf feuillets à deux colonnes dans ce qui semble bien être l'exemplaire de présentation offert à Philippe le Bel par l'auteur lui-même. On voit en effet à la première colonne une miniature représentant un donateur en robe et bonnet noirs offrant son livre à un personnage assis vêtu d'un manteau, coiffé d'une couronne royale et tenant dans sa main droite la main de justice. Le manuscrit, qui a appartenu à Jacques-Auguste de Thou, est assez richement décoré de lettres ornées et dorées et de filigranes alternativement bleus et rouges.

[34] Sous la cote 3323 du fonds latin.

D'autres manuscrits sont conservés à Rome, Barcelone et Palma de Majorque.

Le texte, dont les première rubriques sont les suivantes : « *De inventione pueri* »; « *De oratione* »; « *De caritate* »; « *De contricione* »; « *De confessione* »; « *De satisfactione* »; « *De divina bonitate* »; « *De magnitudine Dei* »; « *De divina eternitate* »; « *De divina potestate* »; « *De sapientia seu intellectu* »... a été édité aux tomes III et IV du périodique *Wissenschaft und Weisheit*, 1936 et 1937.

Ramon Lull y émet d'abord l'avis que le roi de France doit demander au pape la fusion en un seul corps de tous les ordres militaires et obtenir du souverain pontife l'attribution de toutes les dîmes ecclésiastiques à l'œuvre de la croisade.

Il pense aussi qu'il serait nécessaire de faire apprendre aux Occidentaux les différentes langues des pays d'Orient en créant des écoles, ecclésiastiques et laïques, soit en territoire chrétien, soit chez les Tartares eux-mêmes.

De plus, il lui paraît indispensable de ramener au préalable les Grecs dans le giron de l'Église catholique et d'envoyer, à cet effet, des missionnaires en Tartarie.

Ce sont là des idées souvent développées dans les projets de croisade, à commencer par ceux de Ramón Lull lui-même. La nouveauté qu'il convient de souligner, c'est qu'elles sont exprimées ici avec une force particulière, dans un ouvrage composé, semble-t-il, pour le roi de France et à lui offert avec une exceptionnelle solennité.

10 (avant 1307). JACQUES DE MOLAI. **Consilium bonum de Passagio sancto magistri Templi** [35].

Inc. : « *In nomine domini Jhesu christi super assumpcione felicique, Deo prestante, prosequcione negocii Terre Sancte...* »

L'original de ce mémoire en rouleau écrit en latin se trouve aux Archives nationales, sous la cote J 456, n° 36 [35] du Trésor des chartes.

Découvert et publié par Baluze dans ses *Vitae paparum avenionensium* [36], il a fait l'objet de nos jours d'une réimpression et d'un soigneux commentaire par les soins de G. Mollat dans sa monumentale édition des *Vitae* de Baluze [37]

(35) Au dos du rouleau on lit un titre plus complet dans sa deuxième partie : *Consilium magistri Templi et super facto unionis ordinum Templi et Hospitalariorum.* »

(36) T. II, 1693, p. 176-183.

(37) T. III, 1921, p. 145-149.

Bien que ce petit traité ait été daté par Baluze de 1311, il paraît impossible qu'il ne soit pas antérieur à octobre 1307, date de la chute des Templiers dont l'union avec les Hospitaliers est envisagée dans la deuxième partie du texte. Quant à la conception, sinon à la rédaction, il semble qu'on doive l'attribuer au dernier grand-maître Jacques de Molai, bien que celui-ci, dans son interrogatoire, se dise, mais peut-être pour les besoins de la cause, « *illitteratus* » [38].

Les dates attribuées à ce mémoire ont d'ailleurs beaucoup varié : 1305, 1306 ou 1307 dans Renan (*Histoire littéraire*, t. XXVII, 1877, p. 383), Delaville Le Roulx (*France en Orient au XIVe siècle*, t. I, 1886, p. 55), Prutz (*Die Entwickelung und Untergang des Templesherren Ordens*, 1888, p. 251-255), J. Petit, dans *Bibl. Éc. des chartes* (t. LX, 1899, p. 602-603), Delaville Le Roulx (*Hospitaliers en Terre sainte*, 1904, p. 268), Finke (*Papsttum und Untergang des Templesherren Ordens*, t. I, 1907, p. 125).

Tel qu'il est exposé dans le *Consilium*, le projet du grand maître du Temple semble avoir été longuement médité. Il mérite d'être résumé soigneusement. D'après l'auteur, on aurait le choix entre le petit Passage (« *parvum passagium* »), par terre et par l'Arménie, et le grand Passage (« *magnum passagium* ») mettant en jeu des forces considérables et supposant une attaque générale par mer.

Dans la première hypothèse, Jacques de Molai, ou celui qui tient la plume en son nom, fait remarquer premièrement qu'au royaume de Jérusalem, dans le comté de Tripoli et dans la principauté d'Antioche les chrétiens ne tiennent aucun château ou forteresse où ils puissent se rassembler et se défendre. Il exprime ensuite la crainte que même avec les Arméniens, les chrétiens ne soient pas de taille à lutter contre l'armée musulmane de Jérusalem qui compte de douze à quinze mille cavaliers et de quarante à cinquante mille archers. Si celle-ci se trouvait en difficulté, les troupes du sultan de Babylone pourraient venir à sa rescousse et créer de nouveaux soucis aux chefs de l'armée chrétienne. Au demeurant, les Arméniens seraient-ils des alliés sûrs? Il est permis d'en douter.

Le grand passage, comportant une attaque frontale avec participation massive de croisés de toute origine, paraît de beaucoup préférable à l'auteur du *Consilium bonum*, mais il faudrait s'assurer au préalable du concours inconditionnel et résolu des rois de France et d'Angleterre, de l'empereur et des princes allemands, des rois de Sicile, de Castille, d'Aragon et autres seigneurs grands et petits.

[38] J. Michelet, *Procès des Templiers*, t. I, 1841, p. 42.

Dans la constitution de la flotte de transport, l'auteur du mémoire recommande les « nefs » et autres vaisseaux de fort tonnage (« *magna vasa* ») plutôt que les « galées ». Une « nef » en effet, peut transporter beaucoup plus de monde et de matériel qu'une « galée », et elle coûte trois fois moins.

Il conviendrait, d'ailleurs, de commander dès maintenant, surtout à Gênes et à Venise, un grand nombre de « nefs » et autres vaisseaux spécialisés dans le transport des chevaux et du matériel de guerre.

Sur les opérations terrestres, l'auteur du mémoire peut donner l'avis d'un homme de métier particulièrement au fait des questions militaires. Il s'agit de Bothendar, jadis soudan de Babylone. Il pourrait, avec son armée, résister à la poussée de trente mille Tartares. L'armée chrétienne devrait, à son avis, compter dès le début des hostilités douze à quinze mille cavaliers, deux mille arbalétriers, et cinq mille gens de pied.

Une grande et délicate question est celle du rassemblement préalable des principaux moyens matériels. L'auteur pense que ce rassemblement devrait avoir lieu à Chypre, où seraient décidés, dans le plus grand secret, les noms des différents points de débarquement. Dès maintenant, il conviendrait d'envoyer à Chypre une dizaine de « galées » pour défendre l'île en cas d'attaque et assurer la liberté de manœuvre de la flotte.

Il devrait enfin y avoir un commandant unique pour coordonner les opérations, surtout les opérations maritimes. L'homme à choisir à cet effet pourrait être « Rogeronus », fils de feu Roger « de Loria » (Doria ?)

Deux recommandations essentielles pour finir : avertir les Génois, les Vénitiens et les Pisans d'avoir à cesser tout commerce avec les Sarrasins, surtout en ce qui concerne les armes; s'entretenir, autant que possible oralement, avec le souverain pontife, sous les auspices de qui serait nécessairement placée la croisade.

11 (avant 1307). ANONYME. **Consilium magistri Templi super facto unionis ordinum Templi et Hospitalis.**

Inc. : « *Pater sancte, queritis quid mihi videtur...* »

Ce mémoire se trouve en original comme le précédent aux Archives nationales, dans le fonds du Trésor des chartes, sous la cote J 456, nº 36[1]. Il n'a pas pour objet direct un projet de croisade, mais envisage seulement l'un des moyens d'en procurer la réalisation, à savoir l'action commune des deux principaux ordres militaires du temps, les Templiers et les Hospitaliers.

Publié pour la première fois par Baluze en 1693 dans ses *Vitae paparum avenionensium* [39], il l'a été de nouveau par G. Mollat en 1925 dans son édition des *Vitae*, d'après le manuscrit latin 10919 de la Bibliothèque nationale. Depuis lors, un érudit allemand, J. Prutz, est revenu sur la question, dans son ouvrage intitulé *Die Entwickelung und Untergang des Templesherrenordens* (1888). A son avis, le *Consilium* ne doit pas être considéré comme complémentaire du *Consilium bonum* précédemment signalé, mais comme un ouvrage à part. Il ne serait ni du même auteur (Jacques de Molay d'après Baluze), ni de la même époque, et Prutz propose de l'attribuer à Pierre Dubois, comme à l'un des personnages consultés sur les chances d'une croisade éventuelle.

L'attribution à Pierre Dubois est une simple hypothèse qui ne paraît pas suffisamment fondée. Si l'auteur est un grand maître du Temple, on ne pourrait hésiter qu'entre Thibaud Gaudin mentionné comme occupant cette charge en 1291 et Jacques de Molai, Grand-Maître en 1298. Ce dernier, brûlé en 1314, n'aurait pu intervenir qu'avant 1307, date à laquelle l'ordre qu'il gouvernait fut mis en accusation et dans l'impossibilité de prendre une telle initiative.

12 (1306-1307). **Tractatus dudum habitus ultra mare per magistrum et conventum Hospitalis et per alios... qualiter Terra Sancta possit per christianos recuperari.**

Inc. : « Question est sur la maniere de recouvrer la Terre Saint... »

Cet important mémoire, élaboré en Orient par l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et écrit en français, se trouve dans le manuscrit latin 7470 de la Bibliothèque nationale (fol. 172-178) qui a toutes les apparences d'avoir été écrit au début du XIVe siècle. Le même texte, assorti de quelques variantes, existe à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, dans le manuscrit 1654 (fol. 147 vo-151) qui semble de la même époque.

Signalé dès 1886 par Delaville-Le Roulx (*La France en Orient*, t. I, p. 79-81), attribué par lui au règne de Philippe le Long, alors que le Grand-Maître de l'Hopital était Hélyon de Villeneuve, catalogué plus tard, avec attribution de la même date de rédaction, par Charles Kohler, dans son *Catalogue des manuscrits de Sainte-Geneviève*, évoqué récemment par A. Lutrell

(39) *Vitae paparum avenionensium*, éd. Mollat, III, 1921, p. 150-154.

(*Collected Studies*, II, 1978, p. 162, n. 1), ce *Tractatus* vient d'être étudié et publié par B. Z. Kedar et Sylvia Schein dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1979) p. 211-226. D'après ces auteurs, ce mémoire devrait être daté de 1307 au plus tard et attribué à l'initiative du Grand-Maître Foulque de Villaret, comme celui auquel nous avons attribué le n° 15 et qui daterait de quelques années plus tard.

Il ne s'agit pas dans ce mémoire d'un « passage général », autrement dit d'un assaut massif contre le sultanat par une expédition de grande envergure, mais, au contraire, d'une guerre d'usure prolongée destinée à affaiblir l'adversaire et à préparer l'attaque et la victoire finales.

Les Hospitaliers demandent, à cet effet, au Saint-Siège de lever une force de mille chevaliers et de quatre mille arbalétriers qui serviraient pendant cinq années consécutives, et d'armer en même temps une flotte de soixante galères qui, elles, serviraient huit mois pendant chacune des cinq années prévues.

Cette force, basée à Rhodes et à Chypre, imposerait un blocus naval au sultanat et lancerait des incursions sur les côtes. On arrêterait aussi de cette manière le commerce des « mauvais chrétiens » qui ravitaillent l'adversaire. Du fait de ce blocus, le royaume chrétien d'Arménie remplacerait l'Égypte comme intermédiaire entre les Indes et l'Europe. De cette manière encore une liaison pourrait être envisagée avec les Mongols, au cas où ceux-ci viendraient à attaquer le sultanat.

Le projet ainsi brièvement résumé reçut un commencement d'exécution : on pourra lire sur ce point les indications qu'ont données les deux éditeurs du mémoire. Nous n'avons rien à y ajouter.

13 (avant 1308). Hethoun (Hayton), seigneur de Gorigos en Cilicie. **La fleur des histoires d'Orient.**

Inc. Texte français : « Ci comence le livre de la flor des estoires de la terre d'Orient. » Texte latin : « *Iste liber intitulatus Flor hystoriarum terrae Orientis...* »

L'*Histoire littéraire de la France* s'est occupée en 1869 pour la première fois de l'ouvrage d'Héthoun, originellement écrit en français [40], pour la deuxième fois, mais très brièvement, par les soins de Renan, au tome XXVII (1873) sur divers projets de croisade [41]. C'est aussi la même année qu'au

[40] T. XXV, 1869, p. 479-507 (article signé Paulin Paris).

[41] T. XXVII, 1873, p. 381-391.

tome I de la série arménienne du *Recueil des historiens des croisades* une notice anonyme a été consacrée à l'auteur du *Livre des histoires d'Orient* [42].

D'après l'auteur de cette notice, notre historien appartenait à la famille des princes de Lampron et fut seigneur de Gorigos après la mort de son frère Grégoire, dans la deuxième moitié du XIIIe siècle, sans que l'on puisse préciser davantage. Il prit part après 1295 aux guerres que soutint Héthoun II, roi d'Arménie, contre les Égyptiens, puis se retira du monde et passa vers 1305 dans l'île de Chypre, où il prit l'habit des Prémontrés. Il se rendit ensuite en Europe, où il visita en Avignon le pape Clément V, qui l'engagea à mettre par écrit les récits qu'il lui avait faits de vive voix sur les merveilles des quatorze royaumes d'Asie, mais depuis lors les collaborateurs de la partie du *Recueil des historiens de la France* consacrée aux documents arméniens, ont repris la question et l'ont traitée de façon, semble-t-il, à décourager toute nouvelle recherche.

De plus, après avoir étudié de près tous les manuscrits connus, ils ont publié au tome II la version française et la version latine [43].

Revenant sur ce qui avait été dit par leurs prédécesseurs au tome II (1869) des *Documents arméniens*, les nouveaux éditeurs Dulaurier, Ch. Schefer, Mas-Latrie, Ch. Kohler, tiennent bien notre Héthoun comme seigneur de Gorigos en Cilicie, mais font de lui un cousin, assez lointain d'ailleurs, de Léon III, roi d'Arménie, mort en 1307. Ils pensent qu'il dut naître entre 1230 et 1245 et placent autour de 1308 la date de sa mort.

Quoi qu'il en soit de ses séjours en France, qu'il est difficile de préciser, les éditeurs de 1906 admettent que Héthoun vint en France comme mandataire du prince de Tyr et que, comme il l'a du reste indiqué lui-même, il était à Poitiers au mois d'août 1307, ayant achevé et dédié à un certain Nicolas Falcon, de Toul, sa *Fleur des histoires d'Orient*, dont le quatrième livre, formé de dix-huit chapitres, est le projet de croisade proposé à Clément V par Héthoun.

Il existe une bonne vingtaine de manuscrits de la *Fleur des histoires d'Orient*, les uns en version originale française, les autres en version latine, tous d'ailleurs plus ou moins différents les uns des autres. Les explicits donnent, sous des formes très voisines, les mêmes renseignements sur les

[42] T. II, série arménienne, 1869, p. 541-549, *Notice sur Héthoum II, roi d'Arménie.*

[43] P. 112-253 pour la version française et p. 255-365 pour la version latine.

circonstances de rédaction de l'ouvrage, dicté à Poitiers par l'auteur à Nicolas Falcon, et sur la date (1307), soit en français d'après la série arménienne des *Historiens des Croisades* (tome I, 1859, p. 469) :

« Cy fine le livre des hystoires des parties de Orient, compilé par religieux homme frere Hayton, frere de l'ordre de Prémonstré, jadis seigneur de Gorc, cousin germain du roy d'Armenye, sur le passaige de la Terre Sainte, par le commandement du souverain pere nostre seigneur l'apostole Clement Quint, en la cité de Poitiers, lequel livre je Nicole Falcon escrips premièrement en françois, si comme le dict frere Hayton le dittoit de sa bouche, sans note ne exemplaire, et de romans le translatay en latin en l'an Nostre Seigneur M.CCC. sept, au mois d'aoust » [44].

C'est la quatrième et dernière partie de l'ouvrage d'Héthoun qui est consacrée au projet de croisade exposé à Clément V. Le titre français est en général le suivant : « Ci commence la rubrique de la quarte partie, lequel contient du passage d'Outre Mer » et le titre latin : « *De passagio Terre sancte et quot et que sunt consideranda antequam guerra debeat inchoari* ».

Héthoun pense, tout d'abord, que le moment serait favorable à l'entreprise. Il décrit sous un jour assez fâcheux les armées d'Égypte, tant les contingents qui se trouvent en Égypte même que ceux qui sont cantonnés en Syrie.

Il considère ensuite que la puissance des Infidèles est sérieusement affaiblie, tant par suite des invasions des Tartares que par la fragilité des liens qui les unissent à leurs feudataires. De même, la régularité de leur ravitaillement risque d'être compromise si le niveau des eaux du Nil vient à s'abaisser.

Héthoun donne ensuite des conseils sur la manière dont, à son avis, doit se faire l'attaque : un premier corps de troupes s'emparerait des villes du littoral égyptien, ou du moins ferait peser sur elle une menace continue.

Quant à la voie par laquelle devrait se faire l'attaque décisive, il conseille la voie de mer par Chypre, Antioche, Laodicée, Hama et Tripoli de Syrie. Le succès déterminerait vraisemblablement les Tartares à se joindre à l'armée victorieuse.

[44] Cet *explicit* est l'exacte traduction de l'*explicit* des mss. latins, tel que l'a reproduit H. Omont dans les *Notices et extraits des mss.*, 1903, d'après le ms. lat. 5514 de la Bibliothèque nationale et dont voici le texte : « *Explicit liber Hystoriarum partium Orientis, a « religioso viro fratre Haytomo, ordinis beati « Augustini, domino Churchi, consanguineo « regis Armenie, compilatus, ex mandato « sumni pontificis domini Clementis pape « quinti, in civitate Pictavensi regni Franchie, « quem ego Nicolaus Falconi primo scripsi « in galico ydiomate, sicut idem frater H. mi« chi ore suo ditabat, absque nota sive aliquo « exemplari, et de galico transtuli in latinum « anno Domini M° IIIc septimo, mense augusti.* »

14 (1309). Ramón Lull. **Liber de acquisicione Terre Sancte** (t. 29. *Hist. litt.* 254; Diaz 1852).

Inc. : « Ad acquirendam Terram Sanctam... »

Ce traité, l'avant-dernier de ceux qu'a signés Ramón Lull sur la question de la croisade, se trouve dans deux manuscrits de la Bibliothèque nationale (mss. lat. 15450 et 17827) et dans un manuscrit de Munich (10565). Il a été édité il y a une cinquantaine d'années par le P. R. Longpré dans *Criterión* [45]. Une édition critique plus récente, accompagnée d'une traduction française, est due à E. Kramer [46].

Dédié cette fois à Clément V, cet ouvrage de Ramón Lull a été terminé à Montpellier en 1309. Il a déjà fait l'objet d'une notice dans l'*Histoire littéraire* par les soins de Paulin Paris et de Renan [47]. En voici un bref résumé : les Chrétiens, assure R. Lull, possèdent beaucoup plus de galères que les Sarrasins, il faut donc faire à ceux-ci une guerre maritime. Un Grand-Maître de la mer qui aura été désigné devra connaître dans le détail les côtes de l'Asie mineure et procéder à une guerre de harcèlement. Les forces de terre partiront de Constantinople pour dévaster la Syrie. En même temps, de vigoureuses démonstrations seraient menées en Occident avec occupation de Grenade et de Ceuta. La deuxième partie du traité revient à une idée chère à Lull, la conversion des Infidèles par le moyen de missionnaires ayant appris et parlant couramment les langues orientales. Trois centres d'enseignement seraient créés à cet effet, à Rome, à Paris et à Tolède.

15 (1310 ou 1311). Foulque de Villaret. **Informatio et instructio.**

Inc. : « Primo videtur nobis quod melius avisamentum quod dominus noster papa habere possit in hiis. »

Le languedocien Foulque de Villaret fut Grand-Maître de l'Ordre de l'Hôpital de 1310 à 1319, date à laquelle il fut déposé par un chapitre de l'ordre et remplacé par Hélion de Villeneuve-Vence. C'est lui qui présida, non sans beaucoup de difficultés, à la prise de possession des biens des Templiers. C'est lui aussi qui en 1310 essaya de conquérir l'île de Rhodes pour y établir

[45] *Criterión, revista de filosofia*, t. III, Barcelone, 1927, p. 266-276.

[46] Dans *Studia orientalia christiana*, t. VI, 1951, p. 1-131.

[47] T. XXIX, 1885, p. 342.

les organismes centraux de l'ordre. Après sa démission en 1319, il reçut en compensation le prieuré de Capoue; puis se retira à Teyran, en Languedoc, où il mourut en 1327. Il fut inhumé dans l'église Saint-Jean de Montpellier.

Bien des années auparavant, en 1307, il avait été convoqué à Poitiers par Clément V pour s'entendre avec ce dernier au sujet d'une croisade à entreprendre. Philippe le Bel, le roi d'Angleterre, qui est encore Édouard Ier, Charles de Valois, empereur titulaire de Constantinople, et une foule de princes et grands seigneurs devaient prendre part à ces entretiens.

De ces échanges de vue sortit un mémoire dont l'original latin est conservé aux archives du Vatican (Miscellanea, 1305-1306) et dont Joseph Petit a publié et commenté le texte dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* en 1899 [48].

Le titre complet en est le suivant : « *Informatio et instructio super faciendo generali passagio pro recuperatione Terre Sancte* ».

Après avoir annoncé que son avis sera bref et souhaité que toutes précautions soient prises pour éviter les mécomptes auxquels ont abouti les précédentes tentatives, évoqué au contraire le succès de la première, Villaret marque les conditions qu'il lui paraît nécessaire de remplir aujourd'hui :

1. prêcher avec vigueur, décréter des indulgences, décider de la date initiale la plus proche possible et des noms des personnages auxquels la responsabilité de l'entreprise sera confiée sous la haute autorité d'un cardinal, si possible;

2. recueillir le plus d'argent possible;

3. éviter les exportations d'armes et de matériel de guerre à destination des Sarrasins (« *bene scitur quod sapientes sunt et subtiles* ») en utilisant les bons offices du roi de Chypre, des ordres du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem;

4. accélérer la production d'armes et de navires pour transporter hommes et chevaux afin de harceler les terres du Soudan et d'amener les Sarrasins à gaspiller leurs ressources;

5. faire en sorte que le Grand-Maître de l'Ordre teutonique soit requis de prendre part à la croisade;

6. que tout soit fait pour que le ravitaillement des troupes soit assuré dans les meilleures conditions.

[48] P. 602-610, texte repris par Delaville Le Roulx au t. IV (1906), p. 105-110 de son *Cartulaire général des Hospitaliers.*

Des mesures de détail seront ensuite ordonnées par le Saint-Père pour assurer à l'expédition les ressources en argent nécessaires, en particulier au moyen de taxes perçues sur les juifs, qui paieront ainsi pour ceux des leurs qui mirent jadis en croix le fils de la Vierge sur les lieux mêmes qu'il s'agit de recouvrer. (« *de bonis illorum qui illic Virginis filium crucis affixerunt patibulo* »).

Ce mémoire, conservé, comme on l'a vu, aux archives du Vatican, est adressé au pape. Un autre exemplaire, dont Philippe le Bel est cette fois le destinataire, a été signalé et assez longuement analysé par Delaville Le Roux, (*La France en Orient*, II, 1886, p. 311) d'après Arch. nat. J 442, nº 15 et P 2289, p. 703-712, mais cette dernière cote semble erronée.

16 (1310). Guillaume de Nogaret. **Que sunt advertenda.**

Inc. : « In nomine Domini nostri Jhesu christi super assumpcione felicique, Deo prestante, prosequcione negocii Terre Sancte sunt que sequntur advertenda... »

Ce mémoire du célèbre légiste de Philippe le Bel, natif de Saint-Félix en pays toulousain [49], mort à Paris le 11 août 1313, est rédigé en latin comme les précédents. Il se présente sous la forme d'un rouleau de parchemin conservé aux Archives nationales sous la cote J 456, nº 362 et 362 *bis* du Trésor des chartes, en même temps que son brouillon raturé.

Titre complet, inscrit par une main du début du XIVe siècle, au dos du rouleau : « *Que sunt advertenda pro passagio extraordinario et que sunt petenda a papa pro prosecutione passagii* ». Brièvement analysé par Mas-Latrie dans son *Histoire de Chypre sous la maison de Lusignan* [50] et considéré par lui comme ayant été écrit peu avant le concile de Vienne (1310-1311), le projet de Nogaret a été publié *in extenso* par Edgar Boutaric dans les *Notices et extraits de manuscrits* [51] et réimprimé par Renan au t. XXVII (1877) de l'*Histoire littéraire* à l'occasion de *De recuperatione* de Pierre Dubois, avec lequel il offre plusieurs points de ressemblance. Renan lui assigne le nº XXVII parmi les écrits dus à la plume de Nogaret [52].

Ce projet est l'un des plus étudiés qui nous soient parvenus. Il place dès le début l'affaire sur le terrain international, associant à l'entreprise le pouvoir

(49) Saint-Félix, Haute-Garonne, arr. Villefranche, cant. Revel. Voir Y. Dossat, *Guillaume de Nogaret petit-fils d'hérétique*, dans « *Annales du Midi* », 1941, p. 394.

(50) T. II, 1852, p. 128-129.

(51) T. XX², 1862, p. 199-205.

(52) *Histoire littéraire de la France*, t. XXVII, 1877, p. 364.

ecclésiastique et le pouvoir temporel. Ce sont en effet, le pape d'une part, le roi de France de l'autre, qui devront prendre, d'un commun accord, les mesures préalables qui s'imposent.

Quelles mesures ? En premier lieu liquider l'affaire des Templiers, qui jusqu'à présent s'oppose au démarrage normal de l'entreprise, ensuite fixer la date des opérations, de telle sorte qu'avant de les entreprendre on puisse rassembler les vaisseaux, les armes et la cavalerie nécessaires et assurer la bonne entente entre les autorités participantes, le tout sous peine d'excommunication. Toutes les volontés devront être tendues vers le but final, et cela non seulement aujourd'hui, mais aussi longtemps que ce sera nécessaire.

Les moyens financiers devront être à la mesure de la grandeur et des difficultés de la croisade. On les tirera des trésors des églises et du trésor royal, de la négociation des biens des ordres militaires (Templiers, Hospitaliers, Ordre teutonique). Contribueront aussi les églises, au premier chef les droits sur les monastères vacants. Des prédications feront connaître les avantages temporels et spirituels accordés aux croisés, qu'ils soient d'Occident ou d'Orient (Tartares et autres nations orientales, Grèce et territoires voisins). Loin que l'on doive se défendre de républiques puissantes telles que Venise, Gênes et Pise, il faudra amener ces républiques à faire passer le bien de la croisade avant les bénéfices commerciaux. Il faudra, au moyen d'une propagande habile, amener tous les princes chrétiens, barons, universités, simples citoyens à verser une obole proportionnée à leurs possibilités. Il faudra, enfin, si on veut aboutir pour longtemps, conquérir et conserver, matériellement et moralement, non seulement la Terre Sainte, mais toutes les terres des Infidèles en n'oubliant pas que les Sarrasins sont bien armés et instruits à l'usage des armes, qu'il y a non seulement des catholiques relâchés, mais de faux catholiques prêts à faire le jeu de l'ennemi et qu'enfin les Sarrasins sont fortement retranchés en Syrie, dans Acre, Tripoli et autres territoires qu'ils ont eu le temps de mettre en état de défense.

17 (1311). Ramón Lull. **Petitio in Concilio generali ad acquirendam Terram Sanctam** (t. 29 *Hist. litt.* 252; Diaz, 1888 et 1890).

Inc. : « Distinctio ista in decem partes est divisa... »

Ce mémoire, anciennement connu, du polygraphe catalan, a été récemment réédité à plusieurs reprises. 1º Par Ewald Müller (*Das Konzil von Vienne*) [53] ;

[53] *Das Konzil von Vienne*, 1934, p. 694- 697.

2. Par Ephrem Longpré (*Revue franciscaine* [54]; 3º. Par Wieruszowski dans *Miscellanea Lulliana* [55], le tout principalement d'après le manuscrit latin 15450 de la Bibliothèque nationale de Paris.

Il se compose de dix *ordinationes*, dont la première préconise la fondation de trois collèges de langue à Rome, à Paris et à Tolède, et la deuxième l'union des ordres militaires auxquels devra revenir le soin de s'emparer de Constantinople et de Ceuta. Viennent ensuite (*ordinationes* 3 et 4) les dispositions à prendre pour assurer le financement de la croisade; y seront affectées les dîmes ecclésiastiques, une part des prébendes et les dépouilles de tous les évêques venant à décéder à la cour pontificale.

Mais c'est surtout de l'esprit général que devront s'occuper avant tout ceux qui ont à préparer l'expédition. Il faut lutter contre le luxe vestimentaire, auquel les clercs ne sont que trop portés, renforcer l'enseignement de la théologie, réprimer l'usure, s'occuper des Sarrasins et des Juifs qui vivent en chrétienté (*ordinationes* 5 à 8).

Dans les deux dernières *ordinationes* (9 et 10), Ramón Lull appelle l'attention sur ses deux ouvrages, l'*Ars juris* et l'*Ars medicine* et souhaite que les connaissances contenues dans ces mémoires soient enseignées à ses disciples selon les principes qu'il y a exposés.

Cette *Petitio in Concilio generali* est le dernier mémoire que Ramón Lull ait consacré à la question de la croisade.

18 (vers 1311-1312). Henri II de Lusignan, roi de Chypre. **Informatio ex parte nuntiorum regis Cypri.**

Inc. : « *In nomine Domini amen. Significant Sanctitati Vestre Iacobus de Casiatis...* ».

C'est encore dans un carton du Trésor des chartes (J 456, nº 36[5]) que se trouve le texte, en latin, non daté, du mémoire sur les moyens de reconquérir la Terre Sainte et d'anéantir la puissance du sultan d'Égypte. Il semble avoir été remis au pape Clément V pendant le concile de Vienne (1311) au nom d'Henri II de Lusignan, roi de Chypre.

Le rouleau original en parchemin porte, d'une main contemporaine, les deux titres suivants : « *Informatio ex parte nunciorum regis Cypri pro* « *subsidio Terre Sancte et passagio; consilium regis Cypri pro passagio* « *faciendo* ».

[54] T. XVIII, 1935, p. 145-154. [55] 1935, p. 420-425.

Les ambassadeurs annoncés dans le premier de ces titres sont nommés dans le mémoire : Jacques de Casiati, chanoine d'Ancône, et Simon de Carmarin.

Publié pour la première fois par Mas-Latrie dans son *Histoire de Chypre sous la maison de Lusignan* [56], résumé par Ernest Renan dans son mémoire de l'*Histoire littéraire* (*De quelques mémoires relatifs à une nouvelle croisade*) [57], c'est un véritable projet d'attaque par mer, pour lequel des moyens importants doivent être mis en œuvre.

Que l'on forme d'abord, dit le mémoire, une escadre méditerranéenne pour empêcher (point capital) le ravitaillement clandestin des Sarrasins. Cette escadre devra croiser de façon continue sur les côtes d'Égypte et de Syrie. Des exemples récents ont montré qu'il était nécessaire de neutraliser ainsi les interventions possibles des républiques de Venise, Pise et Gênes et de tout autre État possédant des ports dans cette partie de la Méditerranée. Aux vingt ou vingt-cinq galères nécessaires le roi de Chypre joindrait celles qu'il possède. L'expédition devrait débarquer à Chypre et de là s'emparer de l'Égypte, ce qui amènerait fatalement la chute de la Syrie. L'anarchie actuelle des États mameluks du Caire favoriserait l'entreprise.

19 (1316-1317). GUILLAUME ADAM. **De modo Sarracenos extirpandi.**

Inc. : « Venerabili in Christo patri... R. de Farges, tituli Sancte Marie Nove diacono cardinali... »

Dans sa notice de l'*Histoire littéraire* sur le pape Jean XXII (dans le siècle Jacques Duèse), Noël Valois porte un jugement sévère sur les velléités, non suivies d'effet, des Français, pourtant fort soucieux de délivrer un jour les Lieux saints [58].

A l'origine de certains de ces projets avortés, il y a, semble-t-il, l'activité particulière d'un dominicain, né peut-être en Languedoc vers 1275 [59]. Il avait accompli en Orient plusieurs missions, au cours desquelles il avait séjourné à Constantinople et parcouru non seulement l'Asie mineure (Syrie et Palestine), mais la Perse et l'empire mongol, l'Inde et pénétré par Aden jusqu'en Éthiopie.

(56) T. II, 1852, p. 118-125.
(57) T. XXVII, 1877, p. 387-390.
(58) T. XXXIV, 1915, p. 498 et 500.
(59) Il semble avoir étudié à Condom en 1302 (C. Douais, *Acta capitularium provincialium O.P*, Toulouse, 1894, p. 471).

Dans ses *Mélanges pour servir à l'histoire de l'Orient latin et des Croisades* [60], Charles Kohler a publié, d'après les Archives vaticanes, une série de vingt-cinq documents émanant des papes Jean XXII, Benoît XII et Clément VI s'échelonnant de 1381 à 1346 et concernant la carrière ecclésiastique de Guillaume Adam, ainsi que son activité missionnaire en Orient et celle de plusieurs de ses confrères [61]. Guillaume Adam semble avoir séjourné vers 1316-1317 à la cour d'Avignon, d'où il adressa au pape Jean XXII, récemment élu, un *De modo Sarracenos extirpandi*, dont les manuscrits se trouvent à l'Université de Bâle (AI 28 et 32) et à la Bibliothèque vaticane (Pal. lat. 603).

Ce mémoire, jadis analysé par Delaville Le Roulx [62], a été publié depuis lors, avec une longue notice de Charles Kohler, par L. de Mas-Latrie dans le *Recueil des historiens des croisades*, série des *Documents arméniens* [63]. Enfin H. Omont lui a fait place en 1921 au t. 35 de l'*Histoire littéraire de la France* (p. 277-284) [64].

Écrit selon toute vraisemblance en 1317, le *De modo extirpandi Sarracenos* a un caractère à la fois politique et militaire. L'auteur estime tout d'abord indispensable, quoique difficile à atteindre, la bonne entente préalable entre tous les princes chrétiens. Cette condition acquise, il faudra neutraliser l'action néfaste des mauvais chrétiens d'Orient qui ne craignent pas de se faire, par intérêt, les pourvoyeurs du sultan d'Égypte. Il faudra ensuite s'emparer de Constantinople et y remplacer les Grecs par les Latins, empêcher le Khan des Tartares de porter secours au sultan d'Égypte avec lequel il a conclu une alliance; assurer le blocus des possessions musulmanes en Méditerranée, envoyer d'autres flottes bloquer également le golfe d'Aden et le golfe persique par où l'Égypte se ravitaille, interdire un temps les pèlerinages aux Lieux saints, le sultan d'Égypte ne se faisant pas faute de s'enrichir aux dépens des pèlerins. Guillaume Adam envisage enfin, mais sans y insister, le problème majeur du financement de la croisade, auquel selon lui devrait participer en priorité le revenu des indulgences pontificales.

(60) T. II, 1906, p. 475-515.

(61) Guillaume Adam semble être mort vers 1335-1340. Une bulle de Benoît XII, en effet, en date du 17 décembre 1341, confirme l'élection de Jean Zauline à l'archevêché d'Antivari, vacant par suite de la mort de l'archevêque Guillaume, dont le décès est survenu hors de la curie romaine.

(62) *La France en Orient*, 1885, p. 62-64, 70-77 et 91-97.

(63) P. 521-555.

(64) Et plus récemment Jean Richard, *Papauté et missions d'Orient au Moyen Âge*, 1977, p. 170.

20 (vers 1317). ANONYME. **Informationes Massilie pro passagio transmarino.**

Inc. : « *Hec sunt informaciones late et olim consulte...* »

En 1316, Louis de Clermont, petit-fils de saint Louis et futur duc de Bourbon, avait pris la croix. Le roi Philippe V était favorable à l'idée d'une croisade, mais il fallait, tant la matière était délicate, s'entourer de renseignements puisés à bonne source et de conseils que pouvaient seuls fournir des milieux expérimentés.

On consulta donc les Marseillais, dont les chantiers navals étaient de grande importance en l'espèce, sans compter qu'une expédition maritime pouvait raisonnablement partir de ce grand port.

C'est la raison d'être de certaines *Informationes civitatis Massilie pro passagio transmarino*, que les Bénédictins de Saint-Maur continuateurs de Du Cange avaient connues au XVIIIe siècle [65], que l'on avait cru perdues depuis lors et qu'Arthur de Boislisle a retrouvées au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale (ms. lat. 12814) et publiées en 1872 dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France* sous le titre suivant : *Projet de croisade de Louis de Clermont* (*1316-1333*) [66].

Le titre complet de ces *Informationes* est le suivant :

« *Hec sunt informaciones date et olim consulte per consilium generale civitatis vicecomitalis Massilie ad instanciam et requisicionem olim imploratam per spectabilem virum Ludovicum de Claromonte comitem, camerarium regni Francorum, super facto passagii certi numeri militum volencium transfretare et passagium facere speciale.* »

Elles ont été résumées comme suit par Charles de La Roncière dans son *Histoire de la marine française :* [67] Une escadre d'avant-garde portera Louis de Clermont et sa suite sur la côte des Infidèles. D'avril à août, cette escadre croisera à hauteur d'Alexandrie pour intercepter les convois des Musulmans. En août elle ira se ravitailler à Chypre et prendre langue ensuite d'abord avec le roi de Chypre, puis avec le roi d'Arménie, le Grand-Maître de l'Hôpital et autres hauts personnages.

Alors seulement le corps principal des Croisés pourra prendre la mer. Dans une deuxième partie, le mémoire s'occupe des modalités d'exécution, de l'armement des galées et de la constitution des équipages.

(65) Ils y ont introduit, à leur ordre alphabétique, beaucoup de termes techniques empruntés à ce document.

(66) P. 246-255.

(67) T. I, 1899, p. 220.

Il y eut, cette fois, commencement de réalisation. Louis de Clermont fut nommé en 1318 capitaine général et Philippe V prit diverses mesures pour la construction ou le nolis des navires. En 1319, l'escadre ainsi formée prit la mer, mais les Génois s'en emparèrent l'année suivante et il fallut veiller à repousser en Normandie les attaques anglaises. Aussi le projet fut-il, en fin de compte, abandonné.

21 (avant 1320). Pierre Dubois. **De recuperatione Terre Sancte.**

Inc. : « Quoniam intellexi vos ut verum regem magnanimum... »

Pierre Dubois (*Petrus a Bosco*), d'origine normande, fut avocat au bailliage de Coutances. Ce sont même les seules fonctions qu'on puisse lui attributer avec certitude. En dépit de cette condition relativement modeste, Pierre Dubois a réussi à attirer sur sa personne l'attention de ses contemporains et même de la postérité. Il est en effet l'auteur de plusieurs mémoires, dans lesquels il a mis en avant un certain nombre de projets hardis, tels que la création d'une sorte de société européenne des nations, la suppression du célibat des prêtres et du pouvoir temporel des papes. Né, semble-t-il, entre 1250 et 1260, Pierre Dubois a dû mourir après 1321. Deux de nos prédécesseurs se sont occupés de lui : Paulin Paris et Ernest Renan [68]. Le mémoire de Pierre Dubois qui nous intéresse ici est écrit en latin. Il a pour titre *De recuperatione Terre sancte.* Imprimé pour la première fois par P. Dupuy dans son *Histoire du différend* (1655), il a été réimprimé *in extenso* en 1891 d'après le manuscrit du Vatican et commenté par Ch.-V. Langlois dans la *Collection de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire* [69].

Dans ce mémoire, l'auteur énumère, avec beaucoup de soin, les conditions à remplir selon lui pour donner toutes ses chances à cette grande entreprise :

— s'assurer d'abord du consentement du souverain pontife et d'un concile général, où devront siéger le plus grand nombre possible de princes et de prélats décidés à oublier leurs querelles au bénéfice de l'intérêt général;

— réunir ensuite en un seul ordre, pour s'assurer l'unité d'action, les Hospitaliers, les Templiers, les prévôtés de Saint-Lazare et autres;

— veiller à faire disparaître les zizanies qui pourraient s'élever entre participants, ecclésiastiques et laïcs;

[68] *Hist. litt.*, t. XXVI (1873), p. 491 et suiv. et 503-525.

[69] Fasc. 9, XXIV-144 pages.

— dans le même esprit, développer la connaissance des langues orientales, liée à une réforme générale de l'enseignement supérieur et des ordres religieux, même des ordres de femmes;

— organiser en quatre années (trois par mer et une par terre) les contingents militaires sous le haut commandement d'un parent du roi de France et non de celui-ci pour ne pas l'exposer aux hasards de la guerre;

— ne pas perdre de vue la nécessité d'opérer, dans tous les domaines, des réformes profondes, de manière à donner à l'entreprise le maximum d'unité et d'efficacité.

Dans le même fascicule Ch.-V. Langlois a donné le texte d'un autre mémoire dont il y a tout lieu de penser qu'il est de Pierre Dubois. Le titre en est le suivant : « *Opinio cujusdam suadentis regi Francie ut regnum Ierosolimitanum et Cipri acquireret pro altero filiorum suorum ac de invasione regni Egipti et de dispositione bonorum ordinis Templariorum* ». Publié par Dupuy dès le XVIIe siècle [70], il a été réimprimé en 1921 par G. Mollat au tome II de son édition des *Vitae* de Baluze (p. 154-162) d'après le manuscrit latin 10919 de la Bibliothèque nationale.

Il s'agit d'assurer à Philippe, comte d'Eu, second fils du roi de France, la possession d'une partie au moins des régions à conquérir sur les Infidèles.

Le royaume d'Acre est vacant. Il appartient au comte d'Eu, mais celui-ci peut le céder à un autre fils du roi de France que le pape couronnera après avoir provoqué, selon le vœu du roi, une assemblée générale des princes chrétiens. D'autre part, Marie de Jérusalem a vendu le royaume de Jérusalem au roi de Sicile, mais les barons ont jugé que la vente était irrégulière. Il faudra donc donner une compensation au roi de Chypre, et attaquer par mer l'Égypte et Babylone. Les Lieux saints devront être colonisés, ainsi que l'Égypte.

L'édition Langlois du *De recuperatione*, considéré comme l'un des principaux ouvrages de Pierre Dubois, a suscité en France et à l'étranger nombre de commentaires, souvent passionnés.

Hauréau, le premier, a exprimé dans le *Journal des savants* quelques réserves sur l'influence politique réelle qu'il aurait eue, au dire de Langlois, sur la politique de son temps [71]. L'Anglais Powicke, en 1902, a qualifié plaisamment Pierre Dubois de « radical du Moyen Âge », ce qui, dans l'esprit de cet érudit [72], n'était pas précisément un éloge. Jusqu'à trois érudits

(70) *Vitae paparum*, II, 1693 col. 186-195.
(71) *Journal des savants*, 1894, p. 117-123.
(72) *Historical Essays*, 1902.

allemands, Scholz en 1903 [73], Schrürer en 1908 [74] et Zeck en 1911 [75] sont intervenus dans le débat, les uns pour reprocher à Langlois l'insuffisance relative de son annotation historique et l'exagération de ses sympathies pour Dubois, par exemple dans la partie qui lui revient dans l'histoire de France de Lavisse ainsi que dans son article de la *Grande Encyclopédie*, les autres pour nier, en tout cas pour minimiser le sérieux de beaucoup des mémoires de Dubois, considéré par eux comme l'éternel contestataire utopique de la première moitié du XIVe siècle.

Enfin, un Italien, Mario Delle Piane, dans un ouvrage paru à Florence en 1959 sous les auspices de la Faculté de droit de Pise [76] sous le titre *Vecchio e nuovo nelle idee politiche di Pietro Dubois*, a rendu le grand service de dresser une excellente bibliographie raisonnée de tous les écrits de ce polémiste assortis de renvois aux travaux dont chacun d'eux a été l'objet.

22 (1321). Marino Sanudo Le Vieux. **Liber secretorum fidelium crucis.**

Inc. : « Anno Domini 1321, die 24 mensis septembri, ego Marino Sanuto, dictus Torxellus... »

Il eût été surprenant que les Vénitiens n'eussent pas leur mot à dire sur le « Passage d'outremer ». Leur ville, en effet se trouvait sur l'un des itinéraires possibles pour accéder par mer au royaume chrétien de Jérusalem. Possédant, en outre, la flotte la plus puissante de la Méditerranée, Venise était en mesure de fournir à une expédition formée par l'un des royaumes d'Occident, vaisseaux de guerre, matériel de transport, personnel nombreux et aguerri de gens de mer, approvisionnements de toute sorte.

Marino Sanudo, l'auteur du vaste projet dont il va être maintenant question, était connu dans sa patrie, sous le nom de Sanudo de Torcello. Né vers 1270, il s'était intéressé de bonne heure aux projets de recouvrement des Lieux saints; il avait même rédigé, dans les premières années du XIVe siècle, un

(73) Scholz, *Die Publizistik zur Zeit Philipps des Schönen und Bonifaz VIII*, Stuttgart, 1903.

(74) Schrürer, dans *Historisches Jahrbuch der Görresgesllschaft*, t. XXIX, 1908, p. 134.

(75) Zeck, *Der Publizist Pierre Dubois, seine Bedeutung in Rahmen der Politik Philipps IV des Schönen und Arbeitweise im Traktrat « De recuperatione Terre sancte »*, Berlin, 1911.

(76) Dans les publications de la Faculté de jurisprudence de l'Université de Sienne. On pourrait aisément allonger la liste des travaux consacrés à Pierre Dubois, surtout en Allemagne.

mémoire intitulé *Conditiones Terrae Sanctae* qu'il reprit plus tard et dont, en 1321, il offrit deux exemplaires au pape Jean XXII sous le titre nouveau de *Liber secretorum fidelium Crucis*.

L'ouvrage, que Bongars publia pour la première fois au début du XVIIe siècle [77] d'après deux manuscrits du Vatican, ceux-là même sans doute que l'auteur avait offerts au pape, contient trois parties. La première est consacrée à la géographie de l'Orient, la deuxième au projet de croisade qui agitait alors les esprits; la troisième et dernière est une histoire de la Palestine et des croisades organisées avant lui pour la reprendre aux infidèles.

En qualité de Vénitien, Sanudo, qui avait dès longtemps entretenu sur tous ces sujets une active correspondance avec les personnes susceptibles de l'éclairer, ne veut entendre parler, bien entendu, que de la voie de mer. Il faudra donc que les croisés traitent d'abord avec la Sérénissime de façon à utiliser au mieux les ressources presque infinies des arsenaux vénitiens en matériel de guerre et de transport ainsi qu'en personnel rompu à toutes les manœuvres navales. Le premier objectif sera l'invasion des terres du sultan d'Égypte, et la neutralisation de ce puissant ennemi aura pour préalable l'établissement de bons rapports avec les Tartares.

Viennent ensuite les recommandations habituelles sur le choix des diverses sortes de navires, la désignation et la rémunération des chefs et des simples mariniers, les approvisionnements, leur prix, leur conservation, etc. Sanudo insiste enfin sur la nécessité de se pourvoir d'un abondant matériel de machines de guerre, si bien que certains de ses chapitres prennent le tour de véritables traités de balistique.

A notre connaissance le *Liber secretorum* n'a jamais fait l'objet, sans doute à cause de son étendue, d'une édition critique, mais il a eu récemment l'honneur d'une luxueuse reproduction phototypique intégrale de l'édition Bongars par les soins de M. J. Prawer, de l'université de Jérusalem. On y trouve l'indication des dix-neuf manuscrits connus du *Liber* (sans compter les fragments) contenant les trois rédactions successives, et surtout un *index personarum* et un *index locorum*, avec en outre, une liste chronologique des ouvrages et articles en toutes langues dont les auteurs ont utilisé plus ou moins abondamment le long mémoire de Sanudo [78].

(77) *Gesta Dei per Francos*, Paris, 1611, p. 1-281.

(78) Marino Sanudo, *Liber secretorum*; reproduction photographique du texte de Bongars accompagnée d'une introduction et d'une bibliographie, Toronto, University Press, 1973.

Cette liste comporte uniquement noms d'auteurs et titres, mais le savant qui a commenté le plus largement le *Liber secretorum* est l'Italien Arturo Magnocavallo, qui a consacré au Vénitien un volume entier publié à Bergame en 1901.

En France, l'ouvrage n'était pas passé inaperçu. Au tome XXVI de l'*Histoire littéraire,* Ernest Renan lui avait consacré une page (79) dans sa notice sur Pierre Dubois, mais surtout Charles Kohler, l'un des spécialistes français de l'Orient méditerranéen, avait résumé sommairement le projet de Sanudo et commenté ses idées au tome V de la *Revue de l'Orient latin* (80).

Depuis lors plusieurs savants se sont occupés de Marino Sanudo le Vieux et de son *Liber secretorum.* En Angleterre A. S. Atiya, dans l'ouvrage intitulé *The crusade in the later middle ages* (81) (Londres, 1938), en France Paul Lemerle, *L'émirat d'Aydin. Byzance et l'Occident* (82), aux États-Unis, A. Laiou, *Marino Sanudo Torsello, Byzantium and the Turks, The Background to the Antiturkish Leage of 1332-1334,* dans *Speculum* en 1970 (83).

23 (1322-1328). **Dossier de plusieurs mémoires, dont certains proviennent des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.**

Pour préparer dans les meilleures conditions le Saint Passage, et pour mettre toutes les chances de son côté, le roi de France avait intérêt à prendre le plus d'informations possible auprès des Français vivant depuis longtemps au contact des Infidèles, et en particulier des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Ainsi fut constitué, au temps de Charles le Bel selon toute vraisemblance, un véritable dossier qui nous est parvenu par le canal de deux manuscrits contemporains (84).

Ces mémoires, le premier en latin, les autres en français, ont été signalés pour la première fois, très brièvement, par Delaville Le Roulx (*La France en Orient au XIV*e *s.*) (85) qui les date de 1322-1328 et en attribue l'inspiration au Grand-Maître de l'Hôpital, Hélion de Villeneuve.

(79) 1873, p. 523-524.
(80) 1897, p. 27-32.
(81) Londres, 1938.
(82) Paris, 1957.
(83) T. XLV, p. 374-393.
(84) Le ms. latin 7470 de la Bibliothèque nationale et le n° 1654 (anc. El. 218) de Sainte-Geneviève.
(85) T. I, 1886, p. 79-81.

Plus encore que de l'organisation militaire et de l'acheminement des armées par terre ou par mer, ces mémoires, dont le contenu répond souvent mal au titre, traitent de l'état actuel du royaume de Jérusalem, des distances à franchir de ville en ville (de Gadres, c'est-à-dire de Gaza, ou de Damiette au Caire par exemple), et de ce qui s'est passé, à titre de comparaison, au cours des croisades précédentes.

Voici, en commençant par le manuscrit latin 7470 de la Bibliothèque nationale, le texte des principales rubriques :

Folio 123 v° : « *Informatio de pertinentibus ad Passagium, et primo agitur de dominio domini regis yerosolimitani et de passagiis hactenus factis et per quos et per quas partes et quid ibi fecerunt* ».

Sainte-Geneviève, 1654 (anc. E 1218, et non 28, comme il est imprimé par erreur dans Delaville Le Roulx) :

Folio 139 : « Ci commence une informacion briez sur les choses qui semblent des ore estre a pourveoir avant au Passage a faire par la grace de Dieu;

Folio 143 : « Ci commence le traicté qui fut pieça fait oultre mer ordené par le mestre et le couvent de l'Ospital et par autres preudes hommes qui ont demouré oultre la mer et scevent le pooir du Soudan et des Sarrazins, et en fait pour savoir quans homes et armes le Soudan puet avoir en tot le pooir des Sarrazins et en quie lieux et dedans quans pors il les puet assambler tous ensemble. »

Folio 144 v° : « Ci commence un autre traictié qui fu pieça acordé outre la mer par le mestre de l'Ospital et par autres preudes homes qui longuement ont demauré oultre la mer, et enseigne comment le Terre Sainte puet estre recouvree par les crestiens.

Folio 151 : « Ci commence une autre informacion des choses qu'appartiennent au Passage, et parle premierement de la seignourie du royaume de Iherusalem et des passages qui ont esté fais dusques a ore et par qui et par quelles parties et que il ont profité. »

En fin de compte, les principaux conseils à retenir de cette consultation, tout au moins touchant le projet français, étaient les suivants : prendre la voie de mer, et non la voie de terre, jugée trop longue et trop dangereuse, prévoir l'embarquement des troupes dans divers ports d'Espagne, de France et d'Italie et leur concentration à Chypre ou à Rhodes, s'attendre à une durée de quatre ans pour atteindre le but et de cinq ans pour le paiement des soldes. Préalable essentiel : décider les nations chrétiennes à renoncer à tous échanges commerciaux avec l'Égypte, ce qui aboutirait à détourner le commerce des Indes de la route de la Mer rouge en faveur de l'Arménie par laquelle il devait fatalement chercher à atteindre la Méditerranée.

24 (1328-1329). ANONYME. **Diligences que le roy a faites pour le Saint Voyage.**

Inc. : « Premierement il s'est travaillez en toutes les manieres qu'il a peu... »

Au mois de juillet 1329, Philippe VI s'était rendu en voyage officiel à Avignon. Il s'agissait pour le roi d'obtenir de Jean XXII un décime des revenus ecclésiastiques et, pour cela, de faire valoir auprès du souverain pontife toutes les mesures déjà prises dans le royaume pour préparer la croisade. C'est le sujet d'un mémoire en français découvert en 1867 par J. d'Arbaumont aux Archives départementales de la Côte-d'Or et publié la même année, sur un rapport de Boutaric, dans la *Revue des sociétés savantes des départements* (86) sous le titre : « Ce sont les diligences que li roy a faites pour le Saint Voyage, monstrees au Saint-Pere quant li roy fu a Avignon ». C'est un véritable *mémorandum* que Philippe VI a vraisemblablement fait rédiger par ses conseillers, mais qu'il prend fermement à son compte. Il s'agit de préparatifs véritables déjà commencés et dont le roi de France expose le détail pour convaincre Jean XXII de lui accorder le décime souhaité pour subvenir, au moins en partie, aux frais de l'expédition. Et voici, au dire du roi, où en sont ces préparatifs : il a écrit, en premier lieu, aux souverains étrangers (Angleterre, Aragon, Navarre, Bohême, Majorque, Écosse) et à quantité d'autres hauts barons pour les inviter à se joindre à lui; il a travaillé à établir la paix entre les princes chrétiens ecclésiastiques et laïques (roi de Bohême, duc de Brabant, comte de Flandre, comte de Hainaut, comte de Gueldre, comte de Juliers, archevêque de Cologne, évêque de Liège, comte de Namur, comte de Los, Mgr Jean de Hainaut et autres « riches hommes »). Il a rassemblé des vaisseaux et des approvisionnements, envoyé partout, et à grand frais, des ambassadeurs, fait des offres de paix au roi d'Angleterre. Il a fait faire à Beaucaire deux belles galées, en Normandie et à La Rochelle huit grandes galées, deux lins (chaloupes) et trois grandes nefs, acheté des chevaux qui sont déjà à Chalon-sur-Saône, envoyé des messagers au roi des Tartares, aux rois de Géorgie, d'Arménie et de Chypre, au roi Frédéric, au roi d'Espagne, à l'empereur de Constantinople, etc. Enfin il a donné mission à Jean de Chepoy, petit-fils du Grand-Maître des arbalétriers, et à Hue Quiéret, tous deux chefs de la flotte royale, de tout mettre en œuvre pour la préparaion du « saint voyage ».

En fin de compte, Philippe VI prit la croix en 1332 ainsi que les rois de Bohême et de Navarre et un grand nombre de barons, Jean XXII donna

(86) Quatrième série, t. V, p. 434-436.

au roi de France le commandement de l'expédition et prit des mesures pour procurer de l'argent. Mais l'embarquement, fixé à 1334, fut remis à 1336, puis abandonné, et tout se réduisit à quelques succès militaires sans lendemain obtenus contre les Turcs [87].

M. Jules Viard, dans son article *Les projets de Croisade de Philippe VI de Valois* (« Bibl. Éc. des chartes », tome 97, 1936, p. 305-316), ne fait pas état de ces *Diligences*.

25 (1323). ANONYME. **Supplique en forme de projet adressée au nom de Charles le Bel à Jean XXII pour l'organisation d'une croisade confiée à Charles de Valois.**

Comme la plupart des princes de sa maison, Charles le Bel, roi de France de 1322 à 1328, a formé des projets de croisade. Il a même donné à ces projets un commencement d'exécution en nommant Amaury, vicomte de Narbonne, commandant d'une flotte. L'expédition fut ajournée, puis abandonnée, mais on voit par des lettres patentes de Philippe VI, datées de janvier 1341, que Charles le Bel avait cherché à obtenir par des présents la neutralité du sultan d'Égypte [88].

Du temps de ce roi cependant aucun projet écrit formé ou patronné par lui ne nous est parvenu pour la préparation d'une croisade.

Par contre, le père de Philippe VI, Charles de Valois dont la femme, Catherine de Courtenay, était l'héritière des empereurs français de Constantinople, semble avoir inspiré un certain nombre de textes, dont l'un au moins, sans être un projet proprement dit, se rapproche beaucoup de la forme habituelle de ce genre de documents. L'affaire débute par une lettre en français datée de Saint-Germain-en-Laye et adressée au pape par Charles de Valois au sujet du voyage d'outre-mer (elle est datée d'une année qui paraît être 1323); viennent ensuite d'abord une supplique en latin non datée adressée par le roi lui-même sur le même sujet au souverain pontife (d'après le reg. 111 de la série registres Vatican aux Archives du même nom, f. 218 v°);

[87] Sur les velléités de croisade sous le pontificat de Jean XXII on peut lire nn mémoire universitaire de Strasbourg publié peu de temps avant la première guerre mondiale (G. Durrhölder, *Die Kreuzzugs Politik unter Papst Johann XXII*, 1316-1334, Strasbourg, 1913, p. 30-76.

[88] Henri Lot, *Projets de croisade sous Charles le Bel et sous Philippe de Valois*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, t. XX, 1859, p. 503-509.

enfin une instruction en français sur le même sujet remise aux ambassadeurs du roi de France auprès du siège apostolique, tous documents retrouvés et commentés par Charles de La Roncière dans *Mélanges de l'École française de Rome* (t. XIII, 1893, p. 399-418) et par Joseph Petit dans son ouvrage paru en 1900 sur *Charles de Valois* (p. 398-400).

Dans la lettre du 24 avril, on voit que l'évêque de Senlis a parlé au prince du voyage d'outre-mer et que celui-ci s'en est ouvert à son ami Bouchard de Montmorency. Charles de Valois les a chargés d'en parler au pape, en priant celui-ci de faire connaître sa volonté. Suit, de la part de Philippe VI, le texte d'une supplique en latin au pape et d'instructions en français aux ambassadeurs du roi à la cour pontificale, indiquant les conditions auxquelles Charles de Valois pourrait accepter de se mettre à la tête du Grand Voyage.

Après avoir offert, symboliquement, au souverain pontife sa personne, celle de ses fils et tous ses biens, il exprime l'idée qu'il lui faudrait huit mille chevaux et trente mille hommes de pied dont il fixe la solde.

Pour le financement de l'opération, auquel toute la chrétienté devrait contribuer, il faudrait pouvoir disposer de douze mille livres par an durant cinq années. Comme toujours, une levée de décimes et une campagne d'indulgences seraient nécessaires.

Sur les modalités de l'expédition elle-même, sur la direction que prendraient les croisés, sur l'utilisation possible d'une flotte, ces documents ne fournissent aucune précision. L'entreprise était-elle de trop vaste envergure? Les conditions exigées étaient-elles irréalisables? Le fait est que les choses restèrent dans le domaine des velléités et que l'état des relations franco-anglaises, passées vers cette époque sur le plan d'un conflit armé, ne fut pas étranger à l'abandon du projet.

26 (vers 1333). ANONYME. **Estat des choses octroyees par le pape, et deliberation sur la maniere dont le roi fera le Passage.**

Inc. : « Premierement les dissemes de toutes les rentes et revenus des benefices de Sainte Eglise... »

Le registre mémorial *Noster* de la Chambre des comptes de Paris, disparu avec les autres mémoriaux dans l'incendie de ladite Chambre en 1737, présentait (fol. 290 v° et suiv.) un document titré de deux manières différentes dans la copie du XVIIe siècle qui nous en est parvenue dans le registre P 2289 des Arch. nat. (aux fol. 700-712).

Ces deux titres, dont l'un se lit en marge de la copie, sont les suivants :

1. « Extrait des choses octroiées par le pape, dont émolument puet venir pour convertir au profit du Saint Passage »;

2. « Estat des choses octroyees par le pape pour convertir au profit du Passage de la Terre Sainte et deliberation sur la maniere dont le roy fera le Passage ».

La première partie concerne les dixièmes de toutes les rentes et de tous les revenus des bénéfices ecclésiastiques jusques à six ans à compter du 1er août 1333, sous réserve des exceptions habituelles.

La deuxième partie, qui a trait aux modalités de l'expédition proprement dite, a été résumée de la façon suivante par L. de Mas-Latrie dans son *Histoire de Chypre sous la maison de Lusignan* (89) :

« Mémoire étendu et sagement motivé sur les deux voies qui se présentaient au roi pour effectuer le Passage, soit par terre en suivant la route des premiers croisés, soit par mer à l'exemple de saint Louis. Le conseil invite le roi à préférer à tous égards la voie de mer, comme moins longue, moins périlleuse et offrant, en outre, cet avantage de laisser les Sarrasins dans l'ignorance du point précis où se portera la première attaque des Chrétiens... Le roi fait bien de se séparer du gros de son armée et de côtoyer les côtes d'Italie jusqu'à Naples. Il pourra ainsi presser les Italiens de se joindre à lui, visiter le Saint-Père et les tombeaux des saints apôtres à Rome et s'entendre enfin avec le roi de Naples, son oncle, Robert d'Anjou ».

L'avis du conseil privé de Philippe VI se poursuit par une page où il est question, sans qu'il soit nommé, du dominicain Guillaume Adam et de son livre *De modo Sarracenos extirpandi.* Voici ce passage dont Mas-Latrie n'a pas tenu compte :

« Item est bon [s]avoir qu'aucuns advis ont esté baillez au roy sur cette besoigne par maniere de livre qu'on dit qu'un sage prelat qui jadis fut de l'ordre des Prescheurs et de present archevesque d'une archevesché en l'empire de Constantinople et ez marches de la, a composé et luy a envoyé, lequel semble conseiller au roy qu'il aille le chemin d'Allemagne et de Hongrie par terre et qu'il passe par le royaume de Russie et par l'empire de Constantinople et par une partie de la terre que les Turcs tiennent et qu'il aille passer la mer au bras de Saint-Georges (c'est le Bosphore), la ou il y a peu

(89) T. III, 1855, p. 726. On peut ajouter que Philippe VI s'était croisé en 1332, qu'il avait organisé la régence en son absence et fixé au 1er août 1336 le début des opérations, mais l'imminence du conflit franco-anglais fit abandonner le projet. Le 2 octobre 1333, par un acte solennel, le comte de Blois, Gui de Châtillon, s'était engagé à s'expatrier pour trois ans si le départ de la croisade était décidé (Arch. nat., K 429 1.

de mer a passer, mais si, comme il apert clairement a ceux qui lisent celuy livre, l'entente de celuy qui l'a fait est que le roy, passant par la terre des mecreants, conquist avant soy toute icelle terre, c'est a sçavoir toute la terre du royaume de Russie, l'empire de Constantinople et la terre que les Turcz tiennent en une partie de terre nommee Asie et que cela soit au roy loisible, possible et convenable, il s'efforce de monstrer aussy par moult de raisons et par la plus grande partie dudit livre, laquelle chose ne semble estre mie de l'intention du roy quand a ce present Voyage, et pour ce ladite voye ne semble mie estre convenable pour les causes dessus dittes ».

Pas plus que le mémoire intitulé *Diligences*, Jules Viard n'a fait état, dans son article précité de 1936, du document retrouvé dans le registre *Nosler.*

27 (1335). Gui de Vigevano. **Texaurus regis Francie acquisitionis Terre Sancte de ultra mare.**

Inc. : « Cum anno currente... »

Gui de Vigevano, ou de Pavie (Vigevano est une localité située dans ce diocèse) paraît dès 1318 comme « *fixicus, gabellator et camerarius* » de la ville de Pavie. Le préambule du *Texaurus* le montre, en 1335, médecin de la reine de France Jeanne de Bourgogne, fonctions qu'il occupa encore de 1346 à 1349 d'après les *Journaux du Trésor* de Philippe VI de Valois [90]. Il avait été auparavant médecin de l'empereur Henri VII. Il est l'auteur de deux traités de thérapeutique présentant beaucoup de points communs et intitulés l'un *Regimen sanitatis*, l'autre *Liber conservationis sanitatis senis*, mais surtout d'un *Texaurus regis Francie acquisicionis Terre Sancte de ultra mare*, conservé dans le manuscrit latin 11015 de la Bibliothèque nationale (fol. 32-54 v°) [91], dont voici d'après ce manuscrit, le prologue :

« Cum anno currente millesimo trecentesimo trigesimo quinto, Passagium ultra mare fuerit ordinatum occasione Terre Sancte conquirende, quapropter quia intelligere et scire

[90] J. Viard, *Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois*, P. 1899, n°s 284, 1455 et 2139, sous le nom de *Guido de Pavia, phisicus regine.*

[91] Un autre manuscrit, passé successivement entre les mains de Libri et de sir Thomas Phillipps, est signalé comme se trouvant actuellement dans la collection Paul Mellon au Center for British Art à Yale University. C'est un *Liber acquisitionis Terre Sancte*, que le copiste, Martin d'Aix-La-Chapelle, prétend avoir compilé en 1375 dans la cathédrale de Chypre, mais dont le texte est mot pour mot celui du traité de Gui de Vigevano. C'est un petit livret de vingt-six feuillets de parchemin de 28 cm environ de hauteur, qui a été détaché d'un ensemble plus important et relié à part. Il comporte les dix-sept dessins connus représentant des machines de guerre, (renseignements obligeamment communiqués par Joan M. Friedman, conservateur de la réserve de la Beinecke library à Yale).

contingit circa omnes sciencias, ut habetur primo Physicorum, ego Guido de Vigevano, de Papia, olim medicus imperatoris Henrici, et qui nunc per Dei gratiam medicus reverende ac sanctissime domine Johanne de Burgundia per Dei gratiam regine Francie, cogitans die noctuque qualiter et quomodo Terra Sancta levius et citius haberi possit, et quod Saraceni muniti sunt multis aquis tam dulcibus quam salsis et infinitis villis et castris munitis muris et fossatis et cum omne bonum et pulcrum sit desursum ut habetur De celo et mundo, capitulo de eternitate mundi, igitur a Deo datus est michi modus leviter conquirendi Terram Sanctorum de ultra mare, quem rescribo serenissimo principi domino Philippo per Dei gratiam Francorum regi ex eo quod dominus Passagii .»

Dans ce manuscrit (ancien Colbert 6648), Gui de Vigevano, esprit curieux et inventif, expose d'abord les moyens de conserver une santé si nécessaire à une entreprise telle que la croisade, puis se fait ingénieur militaire et décrit, avec dessins (à la plume) à l'appui, les engins propres à la défense et à l'attaque.

Voici les titres de quatorze chapitres de ce traité particulièrement important pour la connaissance des techniques médiévales.

1. « *Qualiter bellantes a sagitis Sarracenorum debeant se custodire et edificia custodire facere et super equis aportare* » (deux dessins représentent des soldats, l'un s'abritant derrière une tenture coulissante et l'autre semblant tirer par des ouvertures mobiles).

2. « *De modo faciendi perticam* » (dessin colorié en pleine page représentant une muraille crénelée dominée par une sorte de plate-forme contenant trois hommes d'armes brandissant des haches; sur la muraille, des soldats porteurs de haches, de lances et d'arbalètes; en bas et à gauche deux soldats semblent manœuvrer au moyen de cordages la nacelle ainsi montée sur un appareil en bois, placée dans un fossé).

3. « *De modo faciendi pontem in sicco et ponendo supra murum ville* » (dessin colorié en pleine page représentant une sorte de pont volant, dont l'extrémité supérieure domine une muraille crénelée).

4. « *De modo acquirendi turres* » (dessin en noir à la plume montrant un appareil en bois formé de deux échelles, et trois soldats hissant au-dessus d'une muraille un soldat fendant d'un coup de hache la tête d'un ennemi surpris au sommet d'une tour crénelée).

5. « *De modo faciendi scallas* (sic) *inbataliatas et super equis involutas* » (dessin en noir à la plume et en pleine page montrant des échelles de cordes dépassant le niveau d'une muraille dont les occupants recoivent des projectiles des occupants des plate-formes se trouvant au sommet des échelles).

6. « *De modo faciendi castrum inbataliatum quod ponetur juxta murum civitatis et altius muro et in super equo aportare* » (dessin montrant un engin actionné par des poulies et des cordages et permettant d'attaquer à un niveau supérieur les défenseurs d'une muraille).

7. « *De modo faciendi pontes super aquis et in peciis super equo aportare et una hora in aquam ponere* » (dessin montrant des pièces ajustées, des cordages au-dessus d'un petit vaisseau relié à l'appareil par un câble).

8. « *De modo faciendi naves per omnes aquas navigantes et super equo involutas aportare* » (dessin montrant un long dispositif s'amenuisant à chaque bout et flanqué de quatre tonneaux, deux en haut et deux en bas).

9. « *De modo equitandi per aquas* » (dessin montrant un dispositif dont le cheval sera muni pour flotter).

10. « *Quomodo pedites poterunt magnas aquas transire* » (dessin montrant un cavalier dont le cheval est maintenu sur l'eau par un dispositif particulier; autre dessin représentant un fantassin usant du même dispositif).

11. « *De modo faciendi carrum inbataliatum quod ducetur sine bestiis pro confundendo magnas gentes et poterit in peciis super equo aportari* » (dessin à la plume et en noir en pleine page représentant un char de combat muni de pointes de flèches à l'avant et à l'arrière; derrière une muraille crénelée des soldats en armes manifestent leur étonnement et leur crainte à la vue de cet engin).

12. « *De modo faciendi aliud carrum, quod ducetur cum vento et sine bestiis, quod cum furore curret per campos planos pro confundendo omnem exercitum* ».

13. « *De modo edificandi panteras pro retinendo magnas gentes* » [92].

14. « *De modo faciendi artificia sive pantheram pro retinendo magnas gentes cum modica gente in exereitu* ».

C. S.

[92] Six de ces dessins, accompagnés des commentaires appropriés, ont été reproduits par M. Bertrand Gille aux pages 24 à 29 de son ouvrage *Les ingénieurs de la Renaissance*, Paris, 1967. Depuis lors, M. A. Rupert Hall a publié et commenté de nouveau l'ensemble des textes et des dessins du manuscrit latin 11015 de la Bibliothèque nationale dans un mémoire intitulé *Guidos' Texaurus 1335*, inséré dans un recueil de mémoires publié en 1976 à Los Angeles en l'honneur de M. Lynn White jr. (233 pages). Voir du même A. R. Hall, une première approche sous le titre de *The military inventions of Guido da Vigevano* dans les *Actes du VIII*e *Congrès international d'histoire des sciences*, volume III, Florence, 1958. L'article sur Gui de Vigevano, paru en 1936 dans le *Dictionnaire des médecins en France au Moyen Âge* de J. Wickersheimer, est l'objet d'un complément dans le *Supplément* récemment paru par les soins de Mlle Danielle Jacquart.

JEAN DE ROQUETAILLADE
(DE RUPESCISSA)
THÉOLOGIEN, POLÉMISTE, ALCHIMISTE

A. - SA VIE

I. CE QUE L'ON SAIT DE LA VIE DE ROQUETAILLADE

Les recherches relatives à la vie de Jean de Roquetaillade ont été entièrement renouvelées par la découverte d'un manuscrit entré avec le fonds Rossi, le 23 décembre 1921, à la bibliothèque du Vatican [1], et dont le P. José M. Poù a signalé l'intérêt dans son bel ouvrage sur les visionnaires catalans [2]. Ce manuscrit, qui contient une œuvre inconnue des historiens de Jean de Roquetaillade, abonde en renseignements sur sa vie et permet d'en retracer la période la plus sombre.

Son premier mérite est de résoudre définitivement le problème du lieu où il naquit. On y lit en effet :

« *Incepi autem ego... frater Joannes de Rupecissa, ordinis fratrum minorum..., oriundus de castro Marcolesii diocesis sancti Flori in Alvernia gallicana* [3]. »

Les formes que nous donne le *Dictionnaire topographique du Cantal* [4] ne permettent pas de douter que ce *castrum Marcolesii* ne soit Marcolès, petit bourg situé à quelques kilomètres au sud d'Aurillac et qui a conservé les ruines de ses remparts du Moyen Âge.

(1) Bibl. vat., Rossiano, n° 753.

(2) *Archivo ibero-americano*, t. XX, 1924, p. 349 et *Visionarios, beguinos y fraticelos catalanes* (*siglos XIII-XV*), Vich, 1930, p. 290.

(3) Fol. 148 v°.

(4) E. Amé, *Dictionnaire topographique du département du Cantal*, Paris, 1897, p. 295. On trouve quelques mentions de Marcolès dans le livre de Gustave Saige et du comte de Dienne, *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat*, Monaco, 1900, t. II, p. LI, CXXVII, CXLV.

Cette mention, découverte dans une excellente copie qui dut être écrite encore au XIVe siècle, nous donne le droit de passer sous silence les légendes qui se sont formées sur le lieu de naissance de Jean de Roquetaillade [5].

La question de ses origines, malheureusement, n'a pas été éclaircie. Puisqu'il n'est pas né dans une localité appelée Roquetaillade et qu'aucun document, non plus, ne nous apprend qu'il ait jamais résidé dans un tel endroit, pourquoi ne pas supposer que son nom est un nom de famille? Mais il n'y a pas de famille Roquetaillade connue, au XIVe siècle, en Auvergne [6]. Nous n'avons pu trouver de document qui nous permît de le rattacher à d'autres Roquetaillade : aux Rochetaillade ou plutôt Pierretaillade-Beaumont [7], par exemple, ou bien à la fameuse famille du Rouergue [8]. Les biographes de Jean de Roquetaillade ont donné libre cours à leur imagination [9]. Il ne faut pas se fier à leurs hypothèses.

Il est assez remarquable que Jean de Roquetaillade, pourtant fécond en détails sur lui-même, ne parle jamais de son origine. En deux seuls passages il y fait des allusions si vagues qu'elles ne méritent même pas d'être commentées [10].

Le premier acte de sa vie dont nous connaissions la date certaine est son entrée dans l'Ordre des Frères Mineurs, en 1332. C'est lui-même qui nous la donne, dans le *Liber Ostensor* [11]. Dans un autre de ses ouvrages, il nous dit qu'avant d'entrer dans l'Ordre, il avait étudié plus de cinq années la philo-

(5) Nous consacrons le chapitre II à l'étude des légendes et des hypothèses. Il est regrettable que le savant Lynn Thorndike n'ait pas connu le livre de Poú y Marti et ait transmis dans son grand livre, *A History of Medicine and Experimental Science*, t. III, Columbia University Press, 1934, p. 348, une erreur sur le lieu de naissance et la nationalité de J. de R. Même erreur dans K. Burdach et P. Piur, *Briefwechsel des Cola di Rienzo und die geistige Wandlung seiner Zeit* (*Vom Mittelalter zur Reformation*, t. II[1], Berlin, 1913-1928, p. 423.

(6) V. J.-B. Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, t. V, Clermont-Ferrand, 1851, p. 341-342.

(7) V. J.-B. Bouillet, *op. cit.*, p. 342.

(8) H. de Barrau, *Doc. hist. et généal... sur les familles du Rouergue*, Rodez, 1853-1860, t. III, p. 333.

(9) V. chap. II, ci-dessous, p. 84-94

(10) *Liber Ostensor* (Bibl. vat., Rossiano, 753), fol. 12 v° : « *Ego autem quia domum regis ab uberibus diligo incomparabiliter plus quam genus meum* »; *ibid.*, fol. 85 v° : « *Scito quod de uberibus fere matris mee, sensi in me quandam complexionem pestiferam* ».

(11) *Ibid.*, fol. 44 v° : « *Sciendum autem quod hunc Antichristum regem ab Oriente futurum manifestissime revelavit mihi Deus anno Domini M. CCC. XXXII qui fuit primus annus ingressus mei ad ordinem...* V. fol. 55 r° : *Nam anno primo noviciatus mei ad ordinem, scilicet anno Domini M°. CCC. XXX.II...* ».

sophie à l'Université de Toulouse [12]. Il y était donc en 1328, et si le nom n'était pas si banal, il semblerait qu'on pût l'identifier avec ce Jean de Roquetaillade, damoiseau, qui figure comme témoin, à cette date, dans un acte passé à Toulouse entre Gaston II, comte de Foix, et Thibaud de Lévis, seigneur de La Penne et de Montbrun [13]. Ce qui aurait l'avantage de nous renseigner sur sa qualité... A Toulouse, Jean de Roquetaillade vit Géraud du Pescher, lecteur (en théologie, sans doute) [14], qui fut peut-être son maître [15].

Après avoir étudié cinq ans la philosophie à Toulouse, il continua cette étude cinq autres années après son entrée dans l'Ordre [16]. Il ne dit pas si ce fut au couvent des Frères Mineurs d'Aurillac [17]. Il y était, en tout cas, vers 1340 [18], déjà favorisé de ces révélations dont il parle souvent. Sans doute vaticinait-il dès cette époque, puisque dans une lettre adressée à l'archevêque de Toulouse, en 1356 [19], il dit qu'il prédisait déjà une vingtaine d'années auparavant, les guerres qui désolaient alors le pays. De 1340 à 1344, Jean de Roquetaillade demeura probablement au couvent d'Aurillac. Le 2 décembre

(12) *Liber de quinta essentia*, éd. de Bâle [1561], p. 13 : « *Consideravi ergo quod tempus expensum in pruritu mundanae philosophiae plus quam annis quinque ante ingressum ordinis in florentissimo studio Tolosano, et plus aliis quinque ex quo ordinem hunc intravi...* ». L'Université de Toulouse créée de toutes pièces au service de la foi n'était pas bien organisée pour la formation des théologiens. Clément VI, le 24 janvier 1344, ordonna à l'archevêque de Toulouse de conférer la maîtrise en théologie à Guillaume Farinier, provincial des Frères Mineurs (celui qui persécuta Roquetaillade). V. E. Delaruelle, *Les papes, les Dominicains et la faculté de théologie de Toulouse aux XIIIe et XIVe siècles*, dans *Annales du Midi*, t. LXV, 1963, p. 355-374.

(13) Document signalé par H. Devic et J. Vaissète, *Hist. générale du Languedoc*, t. IX, Toulouse, 1886, p. 454.

(14) H. Denifle et E. Chatelain, *Chart. Univ. Paris*, t. II, Paris, 1891, p. 451-452 et C. Eubel, *Bull. francisc.*, t. VI, Rome, 1902, nº 14.

(15) « *Frater autem Geraldus de Piscario qui tempore juventutis mee subtilior homo mundi dicebatur communiter, quem vidi lectorem Tolose, qui erat de Petragoris, de monte Sancti Frontonis...*» *Liber Ostensor*, Bibl. vat., Rossiano 753, fol. 16 vº. V. Ch.-V. Langlois, *Géraud du Pescher*, dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXXVI, Paris, 1927, p. 614-617 et surtout l'étude de F. Delorme, *L'« Ars faciendi sermones » de Géraud du Pescher*, dans *Antonianum*, an. XIX, 1944, fasc. 3-4, p. 169-198.

(16) V. p. 94.

(17) Le couvent d'Aurillac, fondé, suivant la tradition, par saint Antoine de Padoue, existait certainement dès 1236, date que porte un testament découvert par Bruel, et qui signale l'existence d'une maison de Cordeliers à Aurillac. Il fut livré aux flammes en 1569, à la suite des guerres de religion; ses archives ont presque entièrement disparu dans le sinistre.

(16) *Liber secretorum*, Paris, Bibl. nat., ms. lat. 3598, fol. 5 vº : « *et totum istud capi-* « *tulum plene eciam intellexi anno Christi* « *M. CCC. XL vel circa Aurelhiaci in choro,* « *in die Virginis gloriose Marie, hora matu-* « *tinali, cum incepimus : Te Deum lauda-* « *mus...* ».

(19) V. ci-dessous, p. 171.

1344, il est « arraché de sa terre natale [20] » et emprisonné, vingt et un jours avant la Noël de 1344, au couvent de Figeac [21].

Le long récit de ses peines présente un tel intérêt — dépassant beaucoup celui d'avoir enrichi sa biographie — qu'il vaut la peine d'être lu d'un bout à l'autre.

D'abord jeté dans la prison du couvent de Figeac, prison pleine de boue, dit-il à diverses reprises [22], il y demeura, chargé de fers, pendant une année et huit jours, c'est-à-dire jusque vers la fin de 1346. Il s'y cassa la jambe, au mois de février 1345 [23], et souffrit d'autant plus cruellement de cette fracture que les rares soins qu'on lui donna furent plutôt barbares :

> Deux ou trois fois on me mit sur une machine pour redresser ma jambe tordue; on m'étirait jusqu'aux pires tourments, ceux des martyrs d'autrefois auxquels on tendait les membres jusqu'à les arracher; de plus, quoique pendant près de cent jours je fusse gisant sur un grabat, ne pouvant pas me mouvoir, on ne me visitait pas plus de deux ou trois fois par jour, un frère m'apportant une déplorable nourriture, et tout de suite me laissant enfermé comme un chien; et je faisais sous moi les besoins de la nature, aussi adroitement que peut se lever qui a la jambe cassée; ajoutez que pendant soixante jours cette litière empestée ne me fut pas renouvelée et avec cela qu'une telle quantité de vers grouillaient dans ma jambe cassée qu'on les ramassait à pleines mains sur mon corps pour les jeter dehors [24].

Le Frère Guillaume Farinier, son persécuteur, alors provincial d'Aquitaine [25], vint à Figeac et défendit qu'aucun frère entendît sa confession, ce qui affecta profondément Jean de Roquetaillade, qui se croyait à l'article de la mort.

Après avoir passé par les couvents de Martel [26], Brive [27], Donzenac [28], il fut amené à celui de Limoges, où il put, semble-t-il, s'entendre avec son

[20] *Liber Ostensor*, Bibl. vat., Rossiano 753, fol. 83 v°.

[21] *Ibid.*, fol. 36 : « *Michi autem fuit predictus annus Domini M. CCC. XLV*tus *qui fuit predicte conjunctionis trium superiorum planetarum in signo aquarii valde prestigiosus et principium horrendissimorum malorum quoniam per XXI diem sacratissime sollempnitatis Natalis Domini in quo fuit revelatum oraculum istud, ego fui conjectus in ventre carceris...* »

[22] V. *Liber secretorum*, Paris, Bibl. nat., ms. lat. 3598, fol. 1 : ... « *vinctus ferro in carcere* « *luti, in conventu Figiaci* »...

[23] *Liber Ostensor*, Bibl. vat., Rossiano 753, fol. 36. V. ci-dessous, p. 144.

[24] *Ibid.*, fol. 83 v°-84.

[25] Guil. Farinier fut provincial d'Aquitaine de 1343 à 1348, date à laquelle il fut promu général (le 20e de l'ordre Franciscain). Il occupa la charge jusqu'en 1356. Il fut alors nommé cardinal du titre de SS. Pierre et Marcellin.

[26] Martel, ch.-l. de cant. de l'arr. de Gourdon, Lot (province d'Aquitaine, custodie de Cahors).

[27] Brive, Corrèze (province d'Aquitaine, custodie de Limoges).

[28] Donzenac, ch.-l. de cant. de l'arr. de Brive, Corrèze (province d'Aquitaine, custodie de Limoges).

provincial; pendant cinq mois, transféré au couvent de Saint-Junien [29], il jouit d'une liberté relative quoiqu'il demeurât sous surveillance. Mais bientôt son persécuteur, violant les promesses faites, envoya une lettre ordonnant qu'on le remît dans une prison « abominable », où il resta quinze jours. Il resta deux jours au couvent de Cahors, deux jours dans celui de Moncuq [30], une nuit au couvent de Penne [31]; on le reconduisit pour quatre jours à Moncuq; il en demeura huit à Saint-Antonin [32]. Enfin, amené au couvent de Toulouse, toujours prisonnier, il eut à comparaître devant Jean Du Moulin [33]. Ses réponses semblèrent orthodoxes au fameux inquisiteur dominicain, qui défendit — paraît-il — sous peine d'excommunication au vicaire du couvent de Toulouse [34] de le retenir en prison pour hérésie. Il fut vingt jours libre au couvent de Toulouse. Mais, d'Avignon, le provincial d'Aquitaine envoya une lettre au vicaire du couvent de Toulouse, Frère Raymond Servat, pour que celui-ci le remette en prison, et, le 1er août 1346, le malheureux frère fut enfermé de nouveau dans un horrible cachot, où il crut perdre la vie. Un an après, en 1347, le père gardien [35], voulant plaire à Guillaume Farinier, suggéra de le transférer à la prison meurtrière de Rieux [36], où, le 1er août 1347, il fut enfermé dans un ignoble recoin, sous l'escalier du dortoir. Dès la première année de cet emprisonnement, il tomba malade de la poitrine; il éprouvait de la peine à respirer et tous les frères du couvent, son mal ne faisant qu'empirer, le voyaient déjà aux portes du tombeau. Lorsqu'en 1348 la grande peste atteignit Rieux, il fut privé de tout service; il tomba dangereusement malade lui-même, mais échappa à la mort. Il était encore à Rieux vers le 15 juillet 1349, date à laquelle un ange lui apparut, lui annonçant qu'il serait libéré dans deux semaines, le jour anniversaire de son arrivée à Rieux. Effectivement, le provincial d'Aquitaine, Frère Raoul [de Cornac] [37], manda par un frère une lettre pour qu'on l'envoyât au couvent de Castres. Mais ce frère, auquel ceux de Rieux l'avaient

[29] Saint-Junien, ch.-l. de cant. de l'arr. de Rochechouart, Haute-Vienne (province d'Aquitaine, custodie de Limoges).

[30] Moncuq (Moncuq-les-Vaux), ch.-l. de cant. de l'arr. de Cahors, Lot (province d'Aquitaine, custodie de Cahors).

[31] Penne (Penne-du-Tarn), cant. de Vaour, arr. de Gaillac, Tarn (province d'Aquitaine, custodie d'Agen).

[32] Saint-Antonin, ch.-l. de cant. de l'arr. de Montauban, Tarn-et-Garonne. Il y avait à Saint-Antonin des Cordeliers depuis 1227 (*Invent. sommaire. Arch. dép. Tarn-et-Garonne, série H*, nº 122, p. 482).

[33] *Joannes de Molendino* (Jean Du Moulin), Limousin, Dominicain à Brive, inquisiteur à Toulouse, 1344; général de l'Ordre, 1349, 30 mai; cardinal-prêtre de Sainte-Sabine, 1350, 17 décembre (1351, 3 février); mort à Avignon, 1353, 28 février (*al.* 23).

[34] Fr. Raymond Servat.

[35] Raymundus Tosca.

[36] Rieux, ch.-l. de cant. de l'arr. de Muret, Haute-Garonne (province d'Aquitaine, custodie de Toulouse).

[37] Fr. Raoul de Cornac, ministre d'Aquitaine, 1348-1361.

confié, l'emmena à Avignon, pour qu'il se défendît devant le pape. Le 17 août 1349, il arriva à la cour pontificale et là il attendit quelque temps en lieu sûr, puis il se présenta au premier consistoire public, le 2 octobre, un vendredi. Au bout d'une année, malgré quatre appels de la partie adverse, le cardinal d'Albano [38], Élie de Talleyrand-Périgord, conclut son procès. Tout ce que Jean de Roquetaillade obtint, et, semble-t-il, grâce à l'intervention du pape, fut d'être enfermé dans la prison pontificale du Soudan [39], sous la protection du Siège apostolique, au lieu d'être livré aux Frères Mineurs. Encore heureux d'avoir échappé à la vengeance de ceux-ci, il se plaint cependant amèrement, et à diverses reprises, de cette prison du Soudan :

Je suis dans cette prison presque depuis sept années; pendant lesquelles j'ai plus souffert que je ne puis dire, mêlé à des voleurs, à des meurtriers et des faussaires, à d'abominables blasphémateurs, à des gens grossiers, à des joueurs, de ceux qui n'ont que la malédiction et l'injure à la bouche, n'aiment que les rixes, compagnie insupportable, car c'est là qu'on jette la lie de la population. Parfois enchaîné de fers pesant jusqu'à vingt-deux livres, je gémis dans les tourments; souvent, à cause de la faiblesse de ma poitrine, j'étouffe, je crois mourir. Il est clair que ce n'est que par un miracle, à l'encontre des lois de la nature, que je vis encore dans mon corps mortel. De plus, le Dieu juste a permis que je subisse un tourment pire que tous les autres...; l'an... 1351, vers la fin de l'année, un prêtre anglais appelé Symon Legat [40] fut retenu à la Cour, pour une légère blessure, et maintenant ce pauvre homme a perdu la tête et s'est égaré dans une telle folie qu'on ne pourra jamais donner une idée de sa déraison; dans la prison, sous l'endroit où je me trouvais, il demeura six mois chargé de fers, ses vêtements arrachés, possédé du démon, certainement, et tout nu; ne faisant rien, ni la nuit, ni le jour, si ce n'est que vomir paroles démoniaques en anglais, disant : « Hahut, hahut », et répétant ces paroles des milliers de fois, si bien qu'on l'entendait de loin d'une manière incroyable; couché par terre comme un gros bœuf, il enflait et répandait dans ces cris le souffle qu'il avait retenu et, lorsqu'il était fatigué, d'une voix faible, il m'envoyait — car il n'avait d'autre à qui parler que moi qui étais auprès de lui dans la soupente — un tel flot d'injures que si toutes les plumes du monde se mettaient à l'œuvre elles

[38] Elias Talleyrand de Périgord, cardinal d'Albano depuis 1348. Nous rencontrerons souvent le grand cardinal. Membre le plus important du Sacré Collège, il était aussi un astrologue, un lettré, un ami de Pétrarque et très mêlé par ses alliances à l'histoire de la Basse-Italie. V. N. P. Zacour, *Talleyrand the cardinal of Périgord*, dans *Transactions of the Am. philos. Soc. Philadelphia*, vol. L, part. 7, Philadelphia 1960; v. aussi B. Guillemain, *La cour pontificale d'Avignon*, cit. ci-dessous, n. 47. Les cardinaux ont été souvent associés à la poursuite de l'hérésie.

[39] Le « *carcer hospitii papalis Avenionensis* » était confié à un « *custos* » ou « *magister carceris* », qui avait sous ses ordres le gardien effectif de la prison, le « *soldanus* », d'où le nom donné à la prison elle-même : « *carcer soldani* ». Le « *soldanus* » a sous ses ordres des « *servientes* ». En 1352, le « *soldanus* » est en même temps « *custos* ». C'est Bernardus [de S. Margarita]. En 1354, le « *custos* » est Bertrandus de Prolenga, « *domicellus* », le « *serviens* », Johannes Charnesii (K.-H. Schäfer, *Die Ausgaben der apostolischen Kammer*, Paderborn, 1911, p. 411 et suiv.).

[40] Bénédictin apostat de l'abbaye de Winchcombe. V. *Calendar of entries of the papal registers relating to Great Britain and Ireland. Papal letters*, vol. I : *A. D. 1342-1362*, London, 1897, p. 392.

ne pourraient les rapporter toutes; m'appelant des milliers de fois en anglais : « Heretic, Heretic ». Et quelquefois, à bout d'injures, il faisait des répétitions fantaisistes, disant : « Heretic, tic, tic, heretic », etc. Ensuite, il éclatait en injures horribles, disant que j'avais tous les vices du monde, que j'étais hypocrite, dissolu, fou, orgueilleux... assurant que j'étais bon à brûler; et il faisait tout cela surtout quand il m'entendait prier, étudier, vaquer à de bonnes œuvres... ou quand je voulais dormir. Il me disait, en effet : « Tu est là, ribaud, tu es là... » Et ce qui est bien nouveau, il inventa pour moi un nouveau genre de lapidation; il avait un panier qu'il remplit de ses excréments; l'endroit où je travaillais avait une petite porte; à travers cette ouverture, il me lapidait de temps en temps; un certain jour, avec précaution, comme j'étais assis à l'étude, il jeta son panier plein d'excréments contre la muraille et ceux-ci, rebondissant, tombèrent sur moi; ce que voyant, je me levai et, ramassant les excréments dans le panier, je les portai dehors au dépotoir; six mois après, il fut obligé de « *flagello triburico se induere* (41) », et enfin je fus tranquille pour un temps avec les autres..., mais un certain jour, dans la subtilité de son esprit, il chercha à me mettre à mort. L'an du Seigneur 1355, ou à peu près, en été, un certain soir, comme Dieu m'avait envoyé une bonne aumône en vivres et comme j'en avais donné une partie à un innocent injustement incarcéré, mon démoniaque se cacha derrière le petit portillon à travers lequel on passe aux prisonniers les vivres; il avait fait une broche d'os, très aiguë, comme un poinçon de fer, et lorsque je passai la main dans le portillon avec mes victuailles pour les tendre au malheureux prisonnier, le susdit traître anglais, se jetant sur moi sans bruit, me saisit d'une main par le haut de mon capuce, et, me frappant de l'autre main qui tenait la broche acérée, avec une grande force, il m'aurait tué si le prisonnier auquel j'avais fait l'aumône n'avait interposé sa main et, sur l'ordre du Christ, ne m'avait délivré de la mort; cette main demeura perforée et porte encore aujourd'hui une cicatrice (42).

Jean de Roquetaillade, écrasé par une telle démence, prit le parti de la patience, ne levant plus la tête de son livre quand son ennemi venait l'invectiver devant toute la prison.

Pendant que j'écris ceci même, dit-il, il m'appelle hérétique, chien merdeux, ajoutant qu'il serait content d'avoir mes yeux, ma langue et mes chairs cuits en sauce, pour me dévorer joyeusement, ajoutant qu'il priait Dieu de toutes ses forces pour qu'il m'enferme, damné corps et âme, dans le feu de l'éternelle géhenne. Et Dieu m'est témoin que c'était ce qu'il me disait quand je faisais ce livre, si bien que, lorsque je me levais de mon siège, il me semblait que dans chacune de mes oreilles un marteau frappait une enclume et que je désirais plus la mort que la vie... Si le premier jour de mon emprisonnement j'avait été décapité, et puis ressuscité, ensuite décapité et ainsi successivement vingt fois, je l'aurais supporté plus facilement que les tourments dont j'ai parlé (43).

Pendant ces années de prison, Jean de Roquetaillade n'était guère rassuré sur son sort final :

(41) Nous ne savons s'il s'agit de la camisole de force.

(42) Fol. 84 v°-85.

(43) Fol. 85 v°.

J'ignore quant à moi si ma passion est suffisamment accomplie par ce que j'ai souffert en ce lieu, ou si je vais encore être conduit, à l'instigation des disciples hérétiques de Mammon, au lieu de ma passion, ou si je serai sacrifié dans le feu pour la pauvreté évangélique, livré en opprobre et en dérision aux réprouvés ou si j'échapperai à ce sort, si je dois me voir trancher la tête, ou si, après tant d'épreuves, je terminerai mes jours en paix sans effusion de sang [44]...

S'attendant sans cesse à être condamné à mort, Jean de Roquetaillade était de temps à autre tiré de sa prison et interrogé par les cardinaux. Vers la Noël de 1351, le cardinal Talleyrand de Périgord le questionna amicalement en présence de l'évêque de Palerme, dans la «chambre du Parlement» [45]. Le 10 août 1354, le cardinal Guillaume Court le fit citer à comparaître devant lui et le fit conduire de la prison jusqu'à sa maison. Là, en présence du cardinal-protecteur de l'Ordre (Talleyrand-Périgord) et de deux cents personnes environ, docteurs tant en théologie qu'en droit canon (des Frères Prêcheurs pour la plupart), on lui posa des questions captieuses, sur lesquelles nous reviendrons plus tard, destinées à éprouver son orthodoxie; et on se moqua copieusement de ses imaginations « fantastiques [46] ». Ces rapports de Jean de Roquetaillade avec les cardinaux sont une des originalités de sa biographie [47].

Jean de Roquetaillade se plaint de n'avoir pu obtenir une sentence d'élargissement. Cependant, il ne perdait pas l'espoir de recouvrer quelque jour la liberté, surtout lorsque, le 9 mai 1356, la sainte Vierge lui apparut et lui montra un temple où se trouvaient douze petites chambres closes qui représentaient, lui dit-elle, ses douze années de prison; Jean tressaillit d'allégresse, car il ne lui restait plus que six mois d'incarcération [48].

On ne s'étonnera pas, après avoir lu tous ces détails, qu'il ait attendu impatiemment sa délivrance :

J'ai terminé cet ouvrage, écrit-il encore, dans les peines et dans la fatigue, dans une chaleur et avec une soif horribles, me battant, dans une puanteur incroyable, avec les mou-

(44) *Ibid.*

(45) *Liber Ostensor*, Bibl. vat., Rossiano, 753, fol. 15 v°; v. ci-dessous, p. 102.

(46) *Ibid.*, fol. 69 et suiv., 86 v°. V. ci-dessous, p. 102.

(47) Comme nous l'avons dit, le cardinal Talleyrand-Périgord était le membre le plus important du Sacré Collège; le cardinal Guillaume Court († 13 juin 1361) dirigea les procès d'hérésie sous Innocent VI et c'est lui qui fit brûler les deux Franciscains dont parle Roquetaillade. L'évêque de Palerme était Roger de Palheriis (v. ci-dessous, p. 99). La séance décrite ci-dessous (p. 218-220) ressemble à celle dont parle J. de R. dans le *Liber Ostensor*. — Sur le collège des cardinaux, v. aussi : G. Mollat, *Contribution à l'histoire du Sacré Collège de Clément V à Eugène IV*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XLVI, 1951, p. 23-112, 566-594; B. Guillemain, *La Cour pontificale d'Avignon*, Paris, 1942 (*Bibl. des Ec. fr. d'Athènes et de Rome*, CCI). V. sa bibliographie p. 24-26.

(48) *Liber Ostensor*, fol. 8 et suiv.

ches et les poux, qui abondaient extraordinairement cette année, rongé de vermine et écrasé par la foule importune des prisonniers, en proie aux assauts du démoniaque anglais, troublé par le cliquetis insupportable que faisaient les fers et les chaînes des prisonniers, qui étaient en ce temps-là dans la prison du Soudan en Avignon, à la Cour de Rome, plus de trente-cinq, où, parmi ces misérables, de tous le plus misérable... je vivais dans la tristesse et la douleur. Et Dieu m'est témoin que, sur toutes ces choses, je n'ai dit que la vérité telle qu'elle existe devant Dieu [49].

Cependant, il pouvait travailler, comme le prouve son abondante production. Il devait même avoir des livres à sa disposition, car il ne peut pas citer par cœur tous les auteurs dont il fait cas. S'il ne sortait de prison que pour comparaître devant un tribunal de cardinaux et d'inquisiteurs, il ne devait pas, cependant, être privé de toutes relations avec l'extérieur. Il nous dit qu'une personne qui avait pour lui de l'affection lui envoya une prophétie qu'il s'empressa de commenter [50]. Ailleurs, comme nous l'avons vu, il se réjouit d'avoir reçu une bonne aumône en vivres [51]. Et il adresse un de ses ouvrages à un certain Périer avec lequel il s'entretint beaucoup « à table [52] ». Froissart prétend que les cardinaux l'allaient voir et qu'il leur faisait de « beaux exemples », dont ils demeuraient « tous abus [53] » : témoignage confirmé par le curieux rapport d'un certain *Petrus de Ferriis*, tronqué malheureusement dans le manuscrit, et qui dit qu'à la suite d'un nouvel écrit (le *Vade mecum in tribulatione*) les cardinaux ne vont plus tous lui rendre visite comme auparavant, mais qu'il est séquestré [54].

A la fin de 1356, Jean de Roquetaillade est encore dans la prison, où il écrit l'ouvrage dont nous venons de parler [55]. C'est à cette date qu'il figure dans la continuation de la chronique de Guillaume de Nangis [56].

Vers 1360, Jean le Bel et Froissart déclarent qu'Innocent VI le tenait enfermé au château de Bagnoles [57].

(49) *Ibid.*, fol. 148 v°. V. ci-dessous, p. 142. — V. *Commentum in oraculum beati Cyrilli*, Paris, Bibl. nat., lat. 2599, fol. 137 v° : «... *quod si moriar in pressuris sevissimis quas jam tot annos sustineo pressus torcularibus carceris* ...» Fol. 175 v° : « *Ille qui videt omnia reddet illi qui sine distinctione falsissime me morti tradidit quam nunc de facto sustineo paulominus per tres annos...* » Fol. 174 : « *Quia melius est pati grande tormentum in momento quam tamdiu languere in carcere obscuro...* »

(50) *Liber Ostensor*, Bibl. vat., Rossiano, 753, fol. 9 v°.

(51) V. ci-dessus, p. 81.

(52) V. ci-dessous, p. 157.

(53) V. ci-dessous, p. 103, 178.

(54) Wolfenbüttel, Bibl. Helmstedt 876, fol. 1. V. ci-dessous, p. 213. Un nouveau témoignage complète, éclaire et confirme le fragment de Wolfenbüttel. V. ci-dessous, p. 215.

(55) V. ci-dessous, p. 158.

(56) V. ci-dessous, p. 221.

(57) *Jean le Bel*, éd. J. Viard et E. Déprez, t. II, 1905, p. 273 et suiv.; Froissart, *Chronique...*, t. V (éd. Siméon Luce), Paris, 1874, p. 229. Il s'agit de Bagnoles (*Balneolae*) dans les Bouches-du-Rhône, propriété qui aurait appartenu aux Orsini. V. *Vitae paparum avenionensium*, éd. G. Mollat, t. II, Paris, 1928, p. 72.

Nous ne saurions plus rien de lui si la publication des comptes de la Chambre apostolique sous Urbain V et Grégoire XI ne nous fournissait d'intéressantes mentions relatives à notre personnage [58]. Du 14 juin au 31 décembre 1365, par cinq fois, le pape lui fait envoyer des subsides, et nous apprenons que, malade, il est hospitalisé au couvent des Frères Mineurs d'Avignon. Jean de Roquetaillade n'est donc pas mort en prison comme l'a dit Froissart [59], mais au couvent des Frères Mineurs d'Avignon. Il n'est plus question de lui dans les comptes de Grégoire XI.

II. LÉGENDES SUR JEAN DE ROQUETAILLADE
ENCORE LA QUESTION DES ORIGINES
CONCLUSION

Il nous semble intéressant de rapporter certaines traditions concernant le caractère « fantastique » du personnage. En effet, elles ont constitué une sorte de légende qu'il est bon de critiquer.

C'est dans les œuvres du Franciscain François Eximenis qu'il semble qu'on doive chercher l'origine de la plus ancienne de ces légendes. Dès la fin du XIVe siècle, il traduit « *Rupescissa* » en « Rochatallada [60] ». Les auteurs catalans ou espagnols ont pensé (comme Eximenis peut-être) que Jean de Roquetaillade était catalan et issu d'une célèbre famille dont le siège était Peratalada, ville de la province de Gerone [61].

Étienne Mège, le chroniqueur, dit qu'il était originaire du Puy. Il y avait, de son temps, dans cette ville, une rue Rochetaillade qui, dit-il, l'aurait vu naître. Étienne Mège, qui écrit au XVIe siècle, croit que Jean de Roquetaillade est contemporain des débuts de l'ordre de saint François et peu postérieur à l'expédition de Godefroy de Bouillon en Terre Sainte (*sic*). Pourquoi dit-il que

(58) K.-H. Schäfer, *Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter den Päpsten Urban V und Gregor XI* (*1362-1378*), Paderborn, 1937 (Vatikanische Quellen zur Geschichte des Päpstl. Hof-und Finanzverwaltung, 1316-1378), p. 330-334.

(59) « Et tant que moult souvent les cardinaulx en estoient tous abus et volentiers l'eussent condempné à mort, se nulle juste cause peussent avoir trouvé en luy, mais nul n'en y veoient ne trouvoient; si le laisserent vivre tant que il peut durer, et ne l'osoient mettre hors de prison, car il pesoit ses choses si parfont et aleguoit tant de haulte escripture que espoir eust-il fait le monde errer » (Froissart, t. III, 69, éd. L. Mirot, Paris, 1931, p. 232).

(60) *Vida de Jesu Crist*, l. X, chap. XLVII.

(61) Torres Amat, *Memorias para ayudar a formar un diccionario critico...*, Barcelona, 1836, p. 480 et 537; M. Menéndez Pelayo, *Historia de los heterodoxos españoles... edición preparada por D. Enrique Sánchez Reyes*, t. II, Santander, 1947, p. 308-311.

Jean de Roquetaillade est allé lui-même à Jérusalem? C'est une pure invention. Un peu d'esprit critique paraît seulement à la fin du récit : de sa fin « *non bene constat* », dit le chroniqueur en terminant [62].

Jacques Fodéré, l'auteur de la *Narration historique des couvens de l'ordre de saint François en la province de saint Bonaventure* [63], nous donne une version de la fin de Jean de Roquetaillade, qui n'est pas appuyée sur des documents. « Jean de Rochetailla », libéré, se serait retiré au couvent de Villefranche, y aurait été enterré; sa tombe aurait été bouleversée par une inondation. C'est possible. Fodéré dit que Jean de Rochetailla prit l'habit au couvent de Villefranche et donna sa seigneurie de Rochetailla au couvent, ce qui est une erreur. Il se pourrait qu'il y eût confusion avec un membre de la famille Rochetaillée des environs de Lyon. (La confusion avec l'archevêque Jean de Rochetaillée fut fréquente.) L'article de Jean Plattard, *Rocquetaillade*, dans la *Revue du XVI*e *siècle* est inspiré de la même confusion, « d'après, dit-il, un vieil auteur [64] ». Cette légende est parmi les plus répandues, et nous n'avons pu déceler la contamination initiale.

Quelques auteurs anglais [65] le font naître à Gammage ou à Dammage (Devon). Le point de départ de cette erreur se trouve dans Fuller [66], lequel reproduit la note d'un manuscrit qui aurait appartenu à Sir John Northcote où « Rupescissa » est traduit par « Cutcliff », traduction que nous trouvons aussi dans un manuscrit du British Museum [67]. Comme le manoir de Dammage fut pendant longtemps la résidence des Cutcliffe, on y fit naître Jean de Roquetaillade [68].

Les auteurs anglais sont responsables d'une autre légende d'après laquelle Jean de Roquetaillade aurait été brûlé. L'origine en est peut-être dans Bale [69]. Foxe [70], d'après les chroniques anglaises [71], rapporte que deux

(62) Étienne Medicis, *Le livre de Podio*, éd. A. Chassaing, t. I, Le Puy, 1869, p. 228 et suiv.

(63) Lyon, 1619, p. 318 et suiv.

(64) T. XI, 1924, p. 233-237. Jean Plattard cite Innocent Gentillet, *Discours... contre Machiavel* (*1576*), p. 220, qui reproduit ce que disent Froissart et Jacques Fodéré dont nous venons de parler.

(65) R. L. Poole, dans *Dictionary of National Biography...*, vol. V, London, 1908, p. 355-359.

(66) T. Fuller, *Worthies of England*, 1662, p. 263.

(67) Londres, British Museum, ms. Sloane 156, fol. 1.

(68) U. Chevalier, *Répertoire biobibliographique*, nouv. éd., t. II, Paris, 1907, col. 2482, reproduit cette erreur.

(69) J. Bale, *Acta romanorum pontificum*, Londres, 1561, p. 502.

(70) J. Foxe, *The acts and monuments*, éd. G. Townsend, London, 1837, p. 710.

(71) *Chronicon Anglicum*, éd. E. M. Thompson, London, 1874, p. 31; U. Walsingham, *Historia anglicana*, éd. H. T. Riley, London, 1863, t. I, p. 278; Adam Murimuth, *Chronica sui temporis*, éd. T. Hog, London, 1846, p. 84.

frères mineurs furent brûlés en 1354 en Avignon, mention qui se trouve aussi dans la « prima vita » d'Innocent VI [72]; l'auteur de celle-ci, qui parle plus loin, cependant, de Jean de Roquetaillade [73], ne songe pas à faire le moindre rapprochement. D'ailleurs, nous savons pertinemment que Jean de Roquetaillade vivait encore en 1356.

Dans le dictionnaire du catalan Torres Amat [74], on trouve un étrange article biographique, qui ne peut être, à notre avis, qu'un tissu d'erreurs. Jean de Roquetaillade aurait été missionnaire à Moscou, il aurait défendu à Vienne « les droits de Dieu, de l'Église, de César et de sa patrie », serait rentré à l'âge de quatre-vingt-dix ans dans sa patrie, etc. Les sources qu'Amat indique (Trithemius, Bosch, etc.) ne sont pas coupables de toutes ces fantaisies. Amat doit avoir inspiré cette phrase bizarre de Menéndez y Pelayo [75] « Predicó en Viena y en Moscou con gran fruto, y a los noventa años volvió à su patria... ». On peut se demander si ces auteurs n'auraient pas confondu Jean de Roquetaillade avec l'hérétique calixtin, le Bohémien Jean de Rokyczany (mort en 1471), archevêque de Prague, dont le nom latinisé pourrait présenter des analogies avec celui de Jean de Roquetaillade.

Les légendes qui se sont formées autour de Jean de Roquetaillade dans sa terre natale ont été recueillies par Henri Durif dans un pittoresque article du *Dictionnaire statistique du Cantal* [76], et encore enjolivées par le duc de La Salle-Rochemaure [77].

Durif donne lui-même les sources de son article : « Dans ce travail très sommaire, dit-il, nous nous appuierons d'abord sur les titres. Mais, comme les documents sont rares, et que Roquetaillade appartient à une période obscure et compliquée, nous compléterons ces titres par la tradition; n'acceptant du reste cette dernière qu'autant qu'elle se trouvera rationnelle et d'accord avec la logique des événements. Enfin, quand la tradition à son tour manquera sous nos pieds, alors nous monterons sur l'aile de la légende, et nous y voguerons vers le côté du ciel, d'où tombent les contes et les rêves d'or [78].

Les sources écrites que l'auteur a dû avoir à sa disposition et que nous n'avons pu utiliser sont des ouvrages de Gourlat-La Veyrine, auteur du XVIIIe siècle, qui sont demeurés manuscrits, et dont l'un d'eux est à la Biblio-

(72) Éd. G. Mollat, t. I, p. 111.
(73) *Ibid.*, p. 318.
(74) V. ci-dessus, p. 84, n. 61.
(75) M. Menéndez y Pelayo, *Historia...*, p. 309.
(76) H. Durif, *Dictionnaire statistique du Cantal*, Aurillac, 1852-1857, t. V, p. 633.
(77) Duc de La Salle-Rochemaure, *Jean de Roquetaillade-Yolet*, dans *La Veillée d'Auvergne*, Aurillac, 1912.
(78) H. Durif, *Ibid.*, p. 633.

thèque de Clermont-Ferrand [79], d'autres papiers de la même époque [80], enfin une « vieille traduction » du « Vade mecum » (dit Durif) [81] qui, quoique dans le style de Jean de Roquetaillade, n'est pas une traduction du « Vade mecum », tel que nous le connaissons. D'après le fragment que Durif en donne, ce doit être une adaptation, ou une traduction, d'un passage de Jean de Roquetaillade ou d'un de ses ouvrages que nous ne connaissons pas.

Quelle confiance accorder aux auteurs du cru que Durif a utilisés? Ils ont probablement recueilli des légendes sur place, ils ont peut-être vu des documents (qui existent encore, qui sait?), mais ont dû les accueillir sans grande critique. Quant à Durif, il interprète les documents. Lorsqu'il indique une source connue en note, on peut constater qu'il n'en a pas fait un usage scrupuleux [82]. D'ailleurs, beaucoup de détails qui semblaient invraisemblables ont été contredits par les faits que renferme le *Liber Ostensor* écrit par Jean de Roquetaillade lui-même [83].

Cependant, malgré les erreurs, les inexactitudes dont la biographie de Durif est pleine, elle vaut la peine d'être lue parce qu'elle donne une idée du souvenir que Jean de Roquetaillade a laissé dans sa terre natale : souvenir d'un illuminé, prophète à ses heures, prédisant familièrement l'avenir aux humbles comme aux grands; alchimiste mystérieux aussi, qui dans son jeune temps avait été « orpailleur » à Aurillac et cherchait la pierre philosophale.

S'il faut surtout voir dans toutes ces légendes l'œuvre de l'imagination de quelques conteurs, embellie par les historiens qui en ont fait usage, il ne faut cependant pas mépriser le fond de tradition qu'elle peut contenir.

(79) H. Durif, *Ibid.*, p. 676, n. 1 : « Gourlat « La Veyrine. Il est l'auteur de deux volumes « manuscrits; le premier contient un voyage « à l'Ile-de-France; et le second des notes « sur l'histoire d'Aurillac. Plus un cahier « d'anecdotes sur la ville d'Aurillac, qui se « trouve dans la bibliothèque de Clermont. » Ce cahier porte le n° 654 (A. 100) à la bibliothèque de Clermont-Ferrand. Il a été rédigé vers 1785 et a été donné par l'auteur à l'érudit J.A. Dulaure. Nous avons fait examiner ce ms. qui — paraît-il — est mutilé et ne contient rien sur Rupescissa.

(80) H. Durif, *Ibid.*, p. 654, n. 2.

(81) H. Durif, *Ibid.*, p. 668.

(82) Ainsi, par exemple, p. 652-653 : « Notre cordelier reçut l'ordre de quitter Aurillac, où quelque fermentation se manifestait déjà : « Où me rendrai-je? » demanda-t-il humblement; « au couvent de Figeac », lui répondit Guillaume Farmena (*sic*), ministre des Franciscains pour la province d'Aquitaine. » En note : « *Joh. de Rupescissa, initium revelationum*; » c'est le commencement des visions qui ne contient rien de tel. V. ci-dessous, p. 122.

(83) Ainsi, par exemple, on lit dans l'article de Durif, p. 653 : « Son incarcération (à Figeac) paraît avoir été douce. » V. ci-dessus, p. 78, ce que Jean de Roquetaillade dit de son incarcération à Figeac.

Durif [84] fait naître Jean de la Roquetaillade à Aurillac ou à Yolet [85], bourg situé non loin d'Aurillac. Nous savons que c'est une légende.

Durif raconte, d'après Gourlat-La Veyrine [86], la légende des derniers moments de Jean de Roquetaillade. Il suffira de la lire pour se convaincre de son défaut d'authenticité :

Racontons, d'après Gourlat, qui paraît copier un auteur plus ancien, la légende de ses derniers moments. Le cordelier, malade depuis plusieurs mois, avait prédit qu'il mourrait un dimanche, à minuit. La nuit indiquée, deux moines veillèrent Rupescissa, sans que rien pût laisser pressentir encore l'approche de sa fin. Cependant, sur les onze heures et demie, il désira d'être porté près d'une fenêtre qu'il fit ouvrir, et demanda quelle heure il était? — un frère lui répondit : « — Trois heures du matin ». — Jean fit signe qu'on se trompait et joignit ses mains pour prier. Tout à coup la lune se leva, éclairant l'agonisant de son pâle sourire. Roquetaillade regarda alors fixement le ciel, puis pencha la tête, et mourut au Seigneur. En ce moment la cloche du monastère sonna : il était minuit !

Les prédictions que Durif rapporte sont divisées par lui-même en deux catégories :

Celles que tous les documents écrits rapportent, qui ont trait à l'histoire, et qu'on peut regarder comme positivement éprouvées; et celles, au contraire, qui se lient à la divination pure, et dont l'existence, plus ou moins problématique, ne nous est parvenue qu'au moyen de la tradition... Ces divinations ne méritent aucune créance, étant probablement supposées. Comme ce moine avait pratiqué avec amour les sciences occultes et surpris ses contemporains par l'étonnante lucidité de son esprit, il arriva que les siècles suivants chargèrent sa mémoire d'une foule de superstitions et de contes extraordinaires, aliments savoureux du peuple et dont sa faim poétique ne peut jamais assez se rassasier [87].

C'est probablement dans la première catégorie qu'il faut ranger celle que Jean de Roquetaillade aurait faite devant Dieudonné de Canillac, évêque de Saint-Flour. Il déclara :

Qu'incontinent l'époque de la Mère du Seigneur approchant, verrait un grand massacre. Deux géants se meurtriraient de coups eux et leurs enfants; mais les blessures reçues par celui qui porterait des fleurs sur son bouclier seraient les plus saignantes; qu'après cette lamentable fauchaison, le roi de France s'ébattant, perdrait une des clefs de sa maison, et qu'icelle serait ramassée par des gens sans foi qui ne voudraient la rendre, et qu'on s'entretuerait longtemps pour la ravoir. Qu'enfin, douze lunes environ après la perte de la clef, un loup noir se glisserait dans la bergerie royale, et dévorerait nombre infini de victimes, bœufs, brebis et agneaux [88].

(84) H. Durif, *op. cit.*, t. V, p. 633.

(85) Yolet (Cantal), arr. et cant. d'Aurillac.

(86) H. Durif, *op. cit.*, p. 674-675.

(87) H. Durif, *op. cit.*, p. 660-661.

(88) H. Durif, *op. cit.*, p. 654, n. 2. Lettre manuscrite de J.A. Dulaure en date du 20 germinal an XI. Dulaure paraît croire que la mention de cette centurie qu'il signale comme curieuse, bien que rien n'en constate l'authenticité, provient de quelque archive du couvent des Cordeliers d'Aurillac.

Durif dit que le massacre signifierait la bataille de Crécy, livrée au mois d'août, mois consacré à la Vierge. La clef de la maison perdue ferait allusion à la prise de Calais. Le loup noir représenterait la peste de 1348.

Cette prophétie est peut-être apocryphe, mais elle aurait pu être faite par Jean de Roquetaillade. Elle est même tout à fait dans son genre.

Voici celle qui, d'après Durif [89], est extraite d'une « vieille traduction » du « *Vade mecum* » :

Aulcuns me disent : pourquoi vous limiter à un lustre ou à deux lustres, au lieu de vous en être allé par delà, pour nous faire cognoistre ce qui doibt advenir un long temps après que nous serons trespassez et roidis. Aulcuns m'accusent de peu de sapience pour ce que je ne m'enfonce pas trop avant dans les choses futures. Si je ne le faiz, gens mal avisez qui me blasmez, c'est à ceste fin de ne pas troubler la foiblesse de vostre entendement, car vous cuidez que ce qui est présentement éternellement sera. Les moines se imaginent que ils prendront tous jours la dixme sur les vilains, gent taillable et corvéable *ad misericordiam Domini*. Les baillis et les viguiers croyent qu'ils tolliront tous jours la char et la pel aux paouvres plaideurs. Les bannerets et chastelains cuident avoir à tout jamais les droitz d'ost, de ban, champart, main morte, quint et requint, lods et censives, foraige, pulveraige, et aultres que ne saurois nombrer. Les gens-d'armes, routiers, soudards, et malandrins, pensent que ils pourront tous jours vivre sur le commun, en mangeant les bonnes oues du manant. Mais si, non content de me tenir clos et emprisonné dans l'âage mille quatorzième, j'arrivois aux siècles plus loingtains, vous seriez tous esbahis et desconfitz. Vous verriez la fourme et substance de toutes choses muée de tout en tout; non point en ce que l'on ne aura plus ni jacquettes, ni hennins, ni sambucques pontificales; non point en ce que on ne mangera plus de paons farcis, de héroneaulx à la saulce et de poires à l'hypocras, mais muée de telle sorte que rien n'en restera. Les belles abbayes, qui nourrissent l'orgueil de tant de religieux, seront destruites ou hantées par des vilains, et les beaux ordres de la chrétienté prendront fin misérablement. De mesme les seigneurs qui ont en nos jours la justice haulte et basse, les fourches et l'échelle, se estimeront trop fortunés se ils peuvent saulver leur col de la hart. Et pour quant aux maltotiers et maistres d'hostelz, ils verront pareillement leurs privilèges deschoir avecque les droits d'aubaine, de régale et d'hébergement. De mesme les tailleurs de vestimentz, les vergetiers, les esperonniers, les futaillers, les étuvistes, et autres gens de métier, verront disparaître leurs jurandes et maîtrises, et il n'y aura plus de statuts pour aulcun. Que dirois-je du roy notre sire? Sa couronne sera ébranlée et deffaicte, et un jour adviendra où sera réalisée ceste parole de l'Écripture : « Les premiers seront les derniers »,

adaptation française savoureuse, qui nous rend encore plus vivant Rupescissa. Cette popularité de Jean de Roquetaillade dans son pays est résumée dans de belles pages, mais complètement fantaisistes, de Jean Ajalbert [90].

* *
*

(89) H. Durif, *op. cit.*, p. 668.

(90) J. Ajalbert, *L'Auvergne*, Paris, 1896, p. 177-183.

On sait que les origines de Jean de Roquetaillade sont plongées dans une obscurité profonde : ses biographes ont travaillé à la dissiper, mais leurs hypothèses, séduisantes il est vrai, ont le défaut de ne pas s'appuyer sur des documents authentiques : voyons celle de Durif (91), que le duc de La Salle (92) a encore embellie de traits nouveaux.

Il y avait, dès le XIIIe siècle, en Rouergue, des Roquetaillade (93), vassaux des comtes de Rodez pour leur fief de Flavin, leur château de Bouisson et plusieurs autres terres. Or, les comtes de Rodez réunirent Carlat en 1167 (94), par la cession que leur en fit le roi d'Aragon, héritier des vicomtes de Millau, leurs cousins.

Les Roquetaillade devinrent donc vassaux des vicomtes de Carlat, dont la vicomté était située en pleine Haute-Auvergne. Beaucoup d'immigrés rouergats vinrent, à cette époque, en Haute-Auvergne, pour y exercer un commandement militaire (95). Pourquoi les Roquetaillade n'auraient-ils pas été du nombre? Il n'y a malheureusement aucun document à signaler à l'appui de cette supposition (96), si ce n'en est un, cité par Durif (97), et qui doit avoir existé, et existe peut-être encore. C'est une transaction passée en 1528

(91) H. Durif, *op. cit.*, p. 633.

(92) Duc de la Salle-Rochemaure, *Jean de Roquetaillade-Yolet,* 1912, et papiers inédits que j'ai pu voir au château de Clavières-Ayrens près Aurillac, Cantal.

(93) H. de Barrau, *Documents historiques et généalogiques sur les familles... du Rouergue,* t. III, Rodez, 1853-1863, p. 333 : « De Roquetaillade, seigneurs de Flavin, de « Balsac, des Ribes. La famille de Roque- « taillade, qui a pris son nom d'un petit bourg « situé dans l'un des affluents du Tarn au « pied du versant méridional de la chaîne du « Lévezou, florissait dès le XIIIe siècle. On « voit aux archives de l'abbaye de Bonne- « combe un bail à cens de l'année 1278 consenti « par Bernard de Roquetaillade, Bertrande, sa « femme, Guillaume et Bertrand, ses frères, « du mas d'Ayssiols, dans la paroisse de « Saint-Martin de Limoux.

« En 1284, Raymond de Roquetaillade, « chevalier du lieu de Flavin, testa dans son « château de Bouysson, en faveur de sa fille « naturelle Bérangère de Bouysson, à laquelle « il donna tout ce qui lui appartenait dans le « village dont il était seigneur; ledit acte « passé en présence d'Arnold et de Guillaume « de Roquetaillade damoiseau » (Arch. de la maison de Faramond). V. Arch. de l'Aveyron, E 703.

(94) Sur la vicomté de Carlat, v. G. Saige et le comte de Dienne, *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat,* Monaco, 1900.

(95) On donne comme exemples Antoine de Peyrusse, Brunenc, les La Veyssière, les de Sales, d'Estaing, etc... Or, on ne trouve ces personnages investis de commandements militaires qu'au XVe siècle :

Antoine de Peyrusse, damoiseau capitaine de Carlat, témoin d'une donation le 4 août 1422 (G. Saige, *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat,* t. I, p. 451).

Bégon de Payrusse, capitaine de Carlat sous Jacques de Nemours (*Ibid.,* t. II, p. CCL).

Bégon d'Estaing commande avec le vicomte de Lomagne l'armée qui devait envahir la vicomté de Murat en 1414 (*Ibid.,* t. II, p. CCLIV, note).

(96) Rien aux archives du Cantal; aucun document ne concerne les Roquetaillade dans le recueil cité ci-dessus de G. Saige, *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat.*

(97) H. Durif, *Dict. stat.,* t. V, p. 678.

entre Guillaume de La Salle, de la branche des seigneurs d'Ytrac, baron d'Yolet, et un certain Antoine de Roquetaillade, écuyer, sur leurs droits respectifs [98]. C'est autour de cet unique document, que nous n'avons d'ailleurs pas retrouvé, que s'est formée la légende de Roquetaillade-Yolet. Des droits que cet Antoine de Roquetaillade aurait encore eus au XVIe siècle sur la seigneurie d'Yolet, on conclut à ceux que les Roquetaillade avaient, au XIVe siècle, par suite de l'union d'un des leurs et d'une Montal-Yolet [99] dont Jean de Roquetaillade aurait été l'un des fruits! Des notes datant du XIXe siècle, citées par Durif, ont confirmé cette erreur et donné naissance à cette légende qui fait de Yolet, « le repaire d'Yolet », le lieu de naissance du célèbre visionnaire.

Cependant, de ces notes, nous devons retenir l'hypothèse que la famille était originaire de Carlat et que ce nom, qui signifierait rocher brisé (?), aurait été traduit de Rupescissa en Roquetaillade [100].

Il n'est pas très aisé de suivre dans ses détours cette légende que chacun embellit et traita à sa guise. N'est-il pas décourageant de ne trouver dans les

[98] L'analyse de Durif ne permet pas, d'ailleurs, de comprendre si la transaction règle l'exercice de droits préexistants ou bien si c'est un traité de coseigneurie nouvelle.

[99] « Toutes les recherches sont restées « vaines pour découvrir le nom de la famille « à laquelle s'allia Raymond de Montal-Yolet. « On sait uniquement de lui qu'il n'était pas « encore mort en 1325, année où il assista, « en qualité de témoin, aux dispositions testa- « mentaires de sa suzeraine Isabelle de Rodez, « vicomtesse de Carlat, veuve de Godefroy « des Porcs. A défaut de titre explicite prou- « vant par quelle voie les Roquetaillade « apparaissent, aux premières années du « XIVe siècle, coseigneurs d'Yolet, possession « dont ils jouiront encore au XVIe siècle, il « semble infiniment probable d'admettre qu'ils « tenaient ces droits de Raymond de Montal- « Yolet et par alliance avec son unique héri- « tière... ». Duc de La Salle-Rochemaure, papiers cités du château de Clavières Ayrens près Aurillac.

[100] « Jean de Roquetaillade ne naquit pas « à Aurillac... mais bien au bourg d'Yolet, « chef-lieu de la commune de ce nom. En effet, « une note, prise en 1831, sur un cahier d'une « vieille écriture, qui m'avait été communiqué « par M. le baron Perret, ancien maire d'Au- « rillac, porte ce qui suit : Jean de Roquetail- « lade, cordelier, est né à Yolet, d'une famille « originaire du bourg de Carlat, dont elle « avait tiré son nom. Car *Cartilatum* signifie « rocher brisé, d'où l'on fit le mot de Roque- « taillade en français, et Rupescissa en latin. « La famille de Roquetaillade quitta Carlat « et s'établit à Yolet dans le XIIe siècle; et elle « se fondit, au XVIe, dans celle de Malras.

« En outre, dans l'année 1840, M. Lakairie « fils, imprimeur-typographe, me permit de « copier quelques fragments de la correspon- « dance manuscrite qui avait existé entre son « père et Dulaure. Or, je lis dans une lettre « de ce dernier, en date du 20 germinal an I : « Mandez-moi, je vous prie, ce que vous « savez du lieu de la naissance du cordelier « Jean de La Roquetaillade... Certains biogra- « phes le font naître à Aurillac... Mais d'autres « manuscrits disent, au contraire, que ce moine « est originaire du lieu d'Yolet... et qu'il n'est « venu à Aurillac que pour y recevoir dans « l'abbaye de Saint-Géraud l'instruction qu'on « y donnait aux clercs... » H. Durif, *Dict. stat.*, t. V, p. 633.

généalogies [101] de cette fameuse famille de Roquetaillade du Rouergue aucune indication d'une branche cadette qui eût pu s'établir en Haute-Auvergne?

Cependant, nous ne sommes pas d'avis de rejeter l'hypothèse, étayée par la tradition, d'une famille Roquetaillade installée depuis une époque indéterminée dans ce pays, quoique, chaque fois que l'on confronte la tradition avec les documents, la première soit prise en flagrant délit d'inexactitude.

On voit combien il est difficile de résoudre cette question : en l'absence de tout document, il faut se méfier des inventions des vieux biographes, se méfier aussi des confusions possibles à cause de la fréquence du nom Roquetaillade dans le midi de la France [102].

* * *

Sur la question des origines de notre personnage, je publie les extraits de trois lettres que feu l'archiviste en chef du Cantal, M. E. Delmas, a eu l'extrême obligeance de m'adresser.

[101] Outre celle de H. Barrau, il y en a une dans l'*Armorial de la noblesse de France publié par une société de généalogistes paléographes sous la direction de M. d'Auriac* [Combes d'Auriac], Paris, 1855, t. II : « Julien « de Roquetaillade, barons de Roquetaillade, « seigneurs de Sainte-Radegonde, de Sebassau « et Saint-Bauzely, de Castelmus, de Marzials, « de Luc, de Loubière, de Balzac, d'Onet, de « Pegueirolles, de Lavezou, de Greyssaguet, « de Lusenson, de Saint-Ange, de la Bastide, « du Cambon, etc... » L'auteur de cette généa- « logie dit que la filiation fut établie sur des « titres et des preuves authentiques produits « en 1740 dans un procès de préséance, vérifiés « et visés par le Parlement de Toulouse, qui « donna gain de cause au baron de Roque- « taillade en reconnaissant vraie et authentique- « ment prouvée la généalogie qu'on lui présen- « tait. Jean Julien, deuxième du nom, aurait « combattu à Crécy. Il eut deux fils, Bernard « et Alexandre Julien. Le premier, troisième « du nom, combattit à Poitiers et fut écuyer « de Charles V. »

[102] Il ne faut pas non plus l'aller chercher trop loin. V. P. Édouard d'Alençon, *Dictionnaire de théologie catholique* de A. Vacant et E. Mangenot, fasc. LXII-LXIII, Paris, 1924, col. 800-802 : « Appartenait-il à la famille « noble de ce nom, qui donna un évêque « à Rodez au XIIe siècle, ou était-il né simple- « ment à l'ombre de son vieux château, sis « entre Bazas et Langon... ».

D'autres auteurs ont voulu rattacher Jean de Roquetaillade à la fameuse famille de Rochetaillée (Rhône). La confusion était d'autant plus aisée que « Johannes de Rupescissa » a un homonyme dans un des membres de cette famille, l'archevêque Jean de la Rochetaillée († 1437, 24 mars).

Plusieurs anciens auteurs ont confondu les deux homonymes : v. H. Willot, *Athenae orthodoxorum sodalitii franciscani*, Liège, 1598; Arturo (Artur du Moutier), *Martyrologium franciscanum, die 2 de Junio*, Paris, 1653, par. 236.

Il semble bien que Fodéré (J. Fodéré, *Narration historique... des couvens de l'ordre de s. François... en la province de S. Bonaventure*, Lyon, 1619, p. 318) ait voulu rattacher Jean de Roquetaillade à cette même famille, sans toutefois le confondre avec l'archevêque; voici ce qu'il dit (description du couvent de Villefranche) : « Ce couvent estoit si renommé, « que plusieurs gentilshommes des plus « anciennes races s'y venoient rendre reli- « gieux, entre autres, un F. Jean de Roche- « tailla, qui y prenant l'habit quant et quant « donna sa seigneurie de Rochetailla au cou- « vent, lequel l'a possédée et en a jouy jusques « à la réforme faicte par le légat George d'Am- « boise l'an 1503. »

[LETTRE DU 13 JUIN 1946]

« Comme vous avez pu le constater vous-même, en venant enquêter sur place, et comme j'ai pu vous le dire, on ne trouve, et il n'y a aucun espoir de trouver facilement, je crois, de renseignements sur Rupescissa.

Ni le maigre fonds des Cordeliers d'Aurillac, ni le fonds de l'abbaye et chapitre de Saint-Géraud que j'ai dépouillé, ni les riches archives municipales d'Aurillac, dont notre confrère M. Esquer a publié l'*Inventaire* et que M. R. Grand a fouillées — en particulier pour la partie qui vous intéresse (fin XIIIe siècle-milieu XIVe siècle) — pour son ouvrage *Les Paix d'Aurillac* (prix Gobert 1945), ne livrent à ce sujet la moindre mention. Quant à Gourlat ou autres, vous n'y trouveriez que de faibles échos de légendes postérieures, et même très postérieures, que Durif s'est chargé d'enrichir à la manière de son temps, à la manière romantique. C'est ainsi qu'ayant eu l'attention attirée sur la tradition qui voudrait que Gerbert soit né dans un village de la paroisse de Saint-Simon dont j'ai trouvé la première mention écrite et imprimée en 1819, j'ai publié dans la *Revue de la Haute-Auvergne* un rapport très circonstancié sur cette paroisse par un curé (gradué) de la fin du XVIIIe siècle, vers 1770, où il parle de saint Géraud, de son abbaye, de son élève le plus fameux, Gerbert, sans la moindre allusion à la tradition relative à la naissance de ce dernier sur laquelle Durif et consorts ont glosé, et... les poètes... rimé!

Je vous ai montré comment le duc de La Salle renvoyait à ses archives (inexistantes) pour une mention qu'il avait tout simplement prise dans le *Dictionnaire statistique et historique du Cantal* (*1852-1858*). Donc, tranquillisez-vous de ce côté-là.

Il est intéressant que vous ayez pu fixer que Rupescissa est né à Marcolès. Ainsi, il est incontestablement nôtre. Vous le rapprochez de Jean de Roquetaillade, damoiseau, qui signe à Toulouse en 1328... Je suis surpris que s'il tient son nom d'une famille « d'origine assez élevée », notable ou de petite noblesse de Haute-Auvergne, je suis surpris, dis-je, que nous ne trouvions ici aucune trace de cette famille. Ce Jean, de Marcolès, n'aurait-il pas pris ailleurs ce nom de Rupescissa, sans lien peut-être avec ses origines? Phonétiquement, ce vocable s'accorde très bien avec la toponymie de la partie de notre département (arrondissement d'Aurillac), en langue d'oc, où se place Marcolès et où nous avons de nombreux « Roque », et « Roques » et Roquebesse, Roque-Celier, Roquefeuille, Roque-Haute, Roque-Maurel, Roque-Natou (de Ruppe Atthonis, 1370), Roque-Plane, etc., mais, positivement, nous n'avons pas de Roque-taillade [103]. En pleine montagne, arrondissement de Mauriac, langue d'oïl (à cause du *ch* seulement), une grande roche escarpée porte le nom de Roche-Taillade, mais ne garde aucune trace d'établissement humain ou de château. C'est à l'écart (1.608 m d'altitude) de la zone habitée et à 70 km de Marcolès. Elle s'accompagne aussi de nombreuses roches, Roche-Brune, Rochegonde, Roche-Pointue (Pointuda). Mais nous n'avons pas encore ici de village, hameau, ou emplacement féodal du nom de Roquetaillade.

Je ne vous apprendrai rien en vous disant que ce toponyme se rencontre assez fréquemment plus au sud. Une référence à un ouvrage ou article dont je ne connais pas le titre, mais qui aurait pour auteur un « de Lansac », me signale l'érection en marquisat d'une terre de Roquetaillade en Bigorre en 1621. N'y aurait-il pas là une indication pour l'origine du damoiseau qui signe à Toulouse?

[103] En Aveyron, on trouve un Roquecièze, commune de Laval. (J. B.)

[LETTRE DU 21 DÉCEMBRE 1946]

J'ai découvert... qu'il y avait un village de Roque dans la commune de Marcolès : mansus de la Roque dès 1301; — Rocas, 1515; — Roquas, 1529; — La Rocque, 1786 (E. Amé, *Dictionnaire topographique du Cantal*, Paris, 1897, p. 429). Ce village n'est pas mentionné dans l'art. Marcolès du *Dictionnaire statistique et historique du Cantal,* et c'est ainsi sans doute qu'il nous avait échappé. Je me suis informé de savoir si quelque particularité locale pourrait justifier l'addition de Roque-Taillade, mais je n'ai pas eu de réponse... Il se pourrait bien que cette addition ne fût qu'une fantaisie de notre Jean lui-même, comme porterait à le croire la forme latine savante de Rupescissa...

[LETTRE DU 15 FÉVRIER 1947]

Il m'a été confirmé par des personnes qui connaissent bien les lieux (le village de Roques dans la commune de Marcolès), que les environs et abords étaient parsemés et hérissés de rochers erratiques, confirmation encore de notre dernière hypothèse...

III. IDÉALISME DE JEAN DE ROQUETAILLADE

SON ATTITUDE DANS LE CONFLIT DE LA PAUVRETÉ ÉVANGÉLIQUE

RAISONS DE SA LONGUE INCARCÉRATION

Nous avons donné un premier aperçu de ce que les textes nous apprennent de la vie de Jean de Roquetaillade.

Il a dû naître dans les premières années du XIVe siècle. Sur ses origines, rien d'assuré.

De 1328 à 1332, Jean de Roquetaillade étudie la philosophie à Toulouse; en 1332, il entre dans l'Ordre Franciscain et continue cette étude pendant cinq années encore dans cette célèbre Université. De ses années de philosophie il retint peu de chose. Il méprisa même, dans la suite, cette étude :

« Le temps dépensé à étudier, plein d'ardeur, la philosophie du monde, pendant plus de cinq années avant mon entrée dans l'Ordre, à l'école très florissante de Toulouse; et puis cinq années encore depuis que je suis entré dans l'Ordre; avec un grand verbiage de mots vides, dans le combat des disputes inutiles et dans la sotte gloire des leçons, tant dans les études spéciales que dans les générales [104]. »

(104) *Liber de Quinta Essentia,* éd. de Bâle [1561], p. 13.

Nous croyons que ce séjour à Toulouse fut de première importance pour la formation des idées de Jean de Roquetaillade. De nombreux documents, parmi lesquels la *Pratique de l'Inquisition*, écrite par Bernard Gui en 1323-1324, et le livre des *Sentences* prononcées par le grand Inquisiteur, sont révélateurs d'un foyer important du béguinisme dans la région. Les doctrines de ces Béguins, sectateurs de ce Père spirituel que fut pour eux Pierre Jean Olieu (105), étaient sans doute répandues à l'Université et surtout dans le milieu franciscain. Les principales erreurs, sur lesquelles nous reviendrons, révélées par leurs procès, qui se déroulèrent à l'Hôtel de l'Inquisition (le couvent des Frères Prêcheurs) situé près du Château Narbonnais, sont celles qui transparaissent dans les écrits de notre visionnaire.

Ce séjour de Jean de Roquetaillade à Toulouse, qui s'écoule entre les années 1328 et 1337-1338, est décisif pour la formation spirituelle de notre personnage. Non seulement il entend raconter tout ce qui s'était passé durant les premières années du pontificat de Jean XXII, mais il reçoit journellement les échos de la grande lutte qui est à son faîte en ces années (fuite de Michel de Césène (106), de Guillaume d'Occam et de Bonagrazia (107), schisme et pénitence de l'antipape Pierre de Corbara, suite de la controverse et des consultations sur la question de la parfaite pauvreté du Christ et des apôtres). Il est clair que Jean de Roquetaillade penche vers l'absolue pauvreté, et nous retrouvons chez lui les accents des pauvres Béguins jugés par Bernard Gui (108) et par Jean de Beaune.

Le fait est que, de retour à Aurillac depuis 1340, il est, en décembre 1344, jeté en prison par son provincial, Guillaume Farinier. Nous imaginons que les raisons de son emprisonnement furent les suivantes : idéal de pauvreté absolue, idées ascétiques et eschatologiques entachées de béguinisme (à partir des écrits d'Olieu, surtout), et cet idéal exprimé par un tempérament violent, rebelle, renforcé d'étranges visions, et qui lui valut la haine de quelques-uns de ses supérieurs. Dans le *Liber Ostensor*, en effet, Jean de Roquetaillade nous dit lui-même qu'il était très vif, très enclin à la colère,

(105) Sur Pierre Jean Olieu et les Béguins, v. S. Gieben, *Bibliographia Oliviana (1885-1967)*, dans *Collectanea franciscana*, t. XXXVIII, 1968, p. 167-195.

(106) Sur Michel de Césène, v. A. Carlini, *Fra Michelino e la sua eresia*, Bologne, 1912; M. Bihl, *Documenta et cancellaria fr. Michaelis de Cesena, O.F.M., ministri generalis 1316-1328*, dans *Arch. franc. hist.*, t. XXIII, 1930, p. 106-171; D.L. Douie, *The nature and the effect of the Heresy of the Fraticelli*, Manchester, 1932, p. 153-201.

(107) Sur Bonagratia de Bergamo, v. L. Oliger, *Bonagratia de Bergamo et eius Tractatus de Christi et Apostolorum paupertate*, dans *Arch. franc. hist.*, t. XXII, 1929, p. 292-335, 487-511.

(108) Bernard Gui, *Manuel de l'Inquisiteur*, éd. G. Mollat, t. I, Paris, 1926, p. XLV.

très orgueilleux, qu'il devenait dans ses accès une véritable brute [109]. De plus, dès 1332, il était favorisé de visions, qui n'étaient peut-être pas considérées comme très orthodoxes.

Notons qu'en diverses occasions Jean de Roquetaillade se plaint d'avoir été jeté en prison par la cruauté de Guillaume Farinier et sur la foi de parjures; par exemple :

Comme en l'an treize cent quarante-cinq, je pleurais depuis de longs jours, enchaîné dans une prison boueuse, au couvent de Figeac, m'étonnant et me demandant pourquoi j'avais été envoyé avec une telle cruauté par Frère Guillaume Farinier, alors ministre d'Aquitaine, dans cette prison où il n'y avait que boue et fange et pourquoi Dieu avait permis que je fusse livré aux mains de maîtres cruels, sur la foi de témoins faux et parjures, comme on le verra au jour du Jugement, il me fut donné de comprendre clairement que, si j'étais tombé dans une telle épreuve, c'était parce que je devais révéler l'Antéchrist, sa race et sa secte au monde [110]...

Du 2 décembre 1344 au début d'août 1349, Jean de Roquetaillade est emprisonné dans divers couvents, en proie aux persécutions de ses supérieurs. En 1346, se trouvant incarcéré à Toulouse, il est interrogé par l'Inquisiteur Jean Du Moulin. Lorsque, à la suite de diverses tribulations, il se trouve au couvent de Rieux, il semble que les frères du couvent aient voulu l'aider à échapper au parti de la Communauté : on le fait accompagner en Avignon [111]; le 2 octobre 1349, il se présente au consistoire public. Le cardinal-protecteur de l'ordre, Talleyrand-Périgord, conclut son procès l'année suivante et Jean de Roquetaillade est enfermé dans la prison du Soudan. Pour quelles raisons le tint-on en prison, et sans doute jusque vers 1365? Toutes sortes d'éléments compliquent le cas de Jean de Roquetaillade. Il semble que le pape et les cardinaux aient hésité à son sujet, comme il apparaît dans le récit de l'auteur lui-même et dans celui des chroniqueurs. Il y avait la question de la pauvreté, de la perfection évangélique; il y avait l'élément trouble des visions et des prophéties, les « sorties » originales de Rupescissa et ses apologues, ses diatribes contre le haut clergé, et même ses insolences, mitigées parfois de repentirs [112].

[109] *Liber Ostensor,* Bibl. vat., Rossiano 753, fol. 85 v°.

[110] Paris, Bibl. nat., ms. lat. 3598, fol. 1 et v°.

[111] D'après la très importante relation que contient le ms. de Munich, Germ. 409, fol. 207-210 (v. ci-dessous, p. 249), il aurait réussi à s'échapper de la prison, mais, rejoint par son persécuteur, ils auraient tous deux ensemble présenté leur débat devant le pape et le clergé.

[112] V. la relation que nous publions ci-dessous, p. 216-220.

Au sujet de son attitude dans l'histoire du conflit de la pauvreté évangélique, rien n'est préférable à la lecture du *Liber Ostensor.*

Jean de Roquetaillade, tout en étant très attaché à l'observance de la pauvreté évangélique, dont il fait un complet panégyrique [113], et recherchant la perfection évangélique absolue, à l'instar de son maître Olieu, n'a jamais voulu se détacher de l'Église et a réprouvé les schismatiques. Il a voulu prouver la concordance des fameuses bulles, la faveur que les papes ont toujours accordée à l'idée fondamentale de la pauvreté, et il assure qu'ils n'ont jamais perdu la *potestas ecclesiastica* [114].

Jean de Roquetaillade fait un gros effort de démonstration pour prouver que le pape Jean XXII, dans sa décrétale *Cum inter nonnullos*, n'a pas insinué que le Christ et les apôtres étaient propriétaires. L'Église n'a donc pas perdu la *potestas ecclesiastica.* Le silence qui a présidé au martyre des pauvres évangéliques qui ont été livrés aux flammes voraces n'est pas une raison pour dire qu'elle a perdu la *potestas ecclesiastica.* Le Christ a dit, en effet: « Je serai avec vous jusqu'à la fin du monde », et le pape est son représentant sur la terre.

Les Frères Mineurs sont tenus à observer les bulles des papes... et aussi la règle de saint François dans son dernier testament, c'est-à-dire entièrement, sans glose (contradiction!). Le pape et le ministre général sont nécessaires. Il faut, d'ailleurs, distinguer leur pouvoir comme organe de l'Église (infaillible) et comme organe humain (faillible) [115].

Jean de Roquetaillade rejette toute la responsabilité du conflit sur les Frères Prêcheurs, qu'il appelle toujours les « hérétiques de Mammon » (*heretici mammonisti*). Les inquisiteurs dominicains, en effet, d'après Roquetaillade, n'ont pas admis la concordance des bulles *Exiit* et *Exivi* avec la fameuse bulle *Cum inter nonnullos* de Jean XXII, et ils ont livré au bras séculier les pauvres Frères de la Pénitence qui ont refusé d'abjurer la bulle *Exiit.* Tous ceux qui sont morts pour la bulle *Exiit* sont martyrs. Ceci,

(113) *Liber Ostensor,* Bibl. vat., Rossiano, n° 753, fol. 114 et suiv.

(114) On sait quelle littérature énorme suscita cette question, dont on trouvera un résumé dans B. Guillemain, *La Cour pontificale d'Avignon,* p. 90-97, et sur les bulles, p. 102. V. aussi R. Manselli, *Spirituali e Beghini in Provenza,* Roma, 1959. (Ist. stor. ital. per il medio evo, Studi storici, fasc. 31-34.)

(115) *Liber Ostensor,* Bibl. vat., Rossiano, n° 753, fol. 100.

Roquetaillade le répète à diverses reprises [116]. Il y en a eu environ 113 de brûlés pour la pauvreté évangélique, depuis l'année 1321 [117], année de la recrudescence du conflit.

Jean de Roquetaillade s'attaque à la question juridique : pour démontrer la concordance des bulles, il s'appuie sur le petit traité de Bonagrazia et il nous dit, en effet :

> Frère Bonagrazia de Bergamo, compagnon de Michel, dans son libelle intitulé *De la concordance des décrétales* qu'il édita à la cour pontificale avant sa fuite, témoigne expressément qu'il était présent en consistoire lorsque, pour la première fois, fut promulguée la décrétale *Cum inter nonnullos*, après la lecture de laquelle un cardinal (un de ceux qui étaient de la secte des Prêcheurs) dit publiquement au pape Jean : « Saint Père, mettez aussi là que le Christ et les apôtres eurent la propriété des choses. » Le pape Jean, comme atteste le Frère Bonagrazia, répondit : « Certainement, nous ne le ferons pas. » Ce fut le « bouclier du Christ » (*clipeus Christi*) qui permit que ces mots ne fussent pas mis dans cette déclaration... Et parce que ces mots n'y ont pas été mis, le pape Jean et ses disciples ont été préservés de tomber dans l'hérésie condamnée, contre la foi orthodoxe de la pauvreté évangélique, déterminée au paragraphe *Porro*, et, par conséquent, de perdre, lui et ses successeurs, le pouvoir ecclésiastique (*potestas ecclesiastica*) [118].

Pour renforcer sa démonstration, il rapporte quelques-uns de ses interrogatoires, et il examine quelques causes fameuses et quelques déclarations célèbres des papes.

À Toulouse, en 1346, il est interrogé à ce sujet par Jean Du Moulin. Il répond : les deux décrétales sont concordantes. La faute de l'exécution est à rejeter sur les inquisiteurs; et là, cependant, il lui échappe un cri violent et offensant; les cardinaux sont responsables de cet état de choses :

[116] *Liber Ostensor*, Bibl. vat., Rossiano, nº 753, fol. 25 vº, 34 vº, 68 vº, 69, 94 vº et suiv.

[117] Le conflit renaît, en effet, en 1321, à propos de la condamnation d'un Béguin par Jean de Beaune. Bérenger Talon, lecteur du couvent des Mineurs, maintient la théorie de la pauvreté de Jésus-Christ et en appelle au Saint-Siège (Noël Valois, *Jacques Duèze* (*pape Jean XXII*), dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXXIV, Paris, 1915, p. 442). Le chiffre de 113 brûlés coïncide avec celui donné par Noël Valois.

[118] Il s'agit du petit traité publié par C. Eubel, *Bullarium...*, t. V, p. 256-259, considéré *spurius* par L. Oliger (*Archivum Franciscanum Historicum*, t. XXII, 1929, p. 315). On y trouve, en effet, le passage en question. Quant aux mots *Clipeus Christi*, ils font allusion à une prophétie commentée en cet endroit. Et c'est aussi le titre d'un opuscule de Bonagrazia. V. aussi L. Baudry, *Guillaume d'Occam*, t. I, Paris, 1950, p. 109 (Études de philosophie médiévale, XXXIX), qui renvoie à Alvaro Pelayo, *De planctu Ecclesiae*, t. II, p. 59, éd. Venise, 1560, fol. 144 c. V. N. Iung, *Un franciscain théologien du pouvoir pontifical au XIVe siècle, Alvaro Pelayo*, Paris, 1931, p. 43-44 (L'Église, et l'État au Moyen Âge, III). [L'allusion de Rupescissa nous incline à l'hypothèse d'authenticité du traité en question.

Je jure par le Dieu vivant, au siècle des siècles, Seigneur redoutable, que vous autres, complices du trône souverain (*summi solii*), vous encourrez la vengeance contenue dans l'exposition du 6e sceau, car, contre ces hérétiques de Mammon, aucun de vous ne s'est opposé. À cause de votre négligence, de 1360 à 1365, la vengeance s'abattra sur le monde entier [119].

Jean de Roquetaillade est interrogé le 10 août 1354 par le cardinal Guillaume Court [120], qui le fait amener chez lui dans sa maison. En présence de ce cardinal, et de beaucoup de docteurs en théologie, sur le conseil d' « hérétiques Prêcheurs », on l'obligea à se prononcer à l'improviste sur plusieurs articles périlleux et captieux : Jean [de Castillon] et François [de Arquata] [121], qui furent brûlés le 3 juin 1354, furent-ils des martyrs glorieux ou des hérétiques damnés à l'enfer? Jean n'aurait pas voulu répondre : on l'y oblige. Il fait toujours la même réponse :

Si vous les avez livrés au bras séculier en haine de la pauvreté évangélique et de la décrétale *Exiit*, par. *Porro*, alors ils sont des martyrs glorieux au ciel. S'ils ont mêlé d'autres erreurs et d'autres hérésies, s'ils ont renié la foi catholique ou l'Écriture sainte, ce sont des hérétiques damnés à l'enfer.

Jean affirme que, tandis que les deux accusés essayaient de prouver la concordance des bulles, l'inquisiteur nia leur concordance et condamna la bulle *Exiit*. Les deux pauvres frères, alors, endurcirent leurs cœurs et s'obstinèrent dans leur opinion. Conclusion de l'auteur : ceux qui ont été brûlés pour la bulle *Exiit* sont les élus de Dieu dont parle l'Apocalypse à l'ouverture du 6e sceau, tués pour la parole de Dieu (*occisi propter verbum Dei*) [122].

Jean de Roquetaillade examine l'attitude des papes, pour conclure qu'ils ont été favorables, toujours, à la pauvreté : Jean XXII affirme à Michel de Césène qu'il ne s'est pas prononcé sur la question de la propriété [123]. Benoît XII, dans son Commentaire à saint Matthieu, est favorable à l'idéal franciscain [124]. Clément VI, « sous lequel le conflit entre les Prêcheurs et les Mineurs s'est rallumé, a soutenu devant la Curie entière, en plein consis-

(119) Bibl. vat., Rossiano, n° 753, fol. 25 v°.

(120) Sur Guillaume Court (mort de la peste le 12 juin 1361), v. R. Limousin-Lamothe, dans *Dict. biogr. française*, t. IX, Paris, 1961, col. 997-998. Ce cardinal cistercien fut chargé par Innocent VI des procès d'hérésie. Sur lui, v. aussi B. Guillemain, *La cour pontificale d'Avignon (1309-1376)*, Paris, 1962 (*Bibl. des Éc. fr. d'Athènes et de Rome*, fasc. CCI), index.

(121) Documents sur Jean de Castillon et François de Arquata dans J.-M. Vidal, *Bullaire de l'Inquisition française au XIVe siècle*, Paris, 1913, nos 215, 216, 217.

(122) Bibl. vat., Rossiano, n° 753, fol. 69.

(123) *Ibid.*, fol. 69 et fol. 98 v°.

(124) V. C. Schmitt, *Un pape réformateur... Benoît XII et l'ordre des Franciscains*, Quaracchi, 1959.

toire, contre les hérétiques de Mammon [les Dominicains], que la détermination de la décrétale *Exiit* (§ *Porro*) est catholique [125] ». En plein consistoire, Clément VI approuve Jean de Roquetaillade contre Étienne de L'Église. Les Prêcheurs en restent cois [126].

Jean examine aussi l'attitude d'Innocent VI [127] :

Innocent VI, dit-il, a approuvé la pauvreté évangélique en plein consistoire. Non seulement il l'a approuvée oralement, mais il a fait deux déclarations solennelles en faveur de la pauvreté. L'une, le dimanche 12 juillet 1355, à l'occasion de la cause de Frère Marino de Marchia, a été prononcée par l'inquisiteur Pierre de Cros [128] et Étienne de l'Église, en présence de tout Avignon. La 2e sentence a été prononcée le 7 juillet 1356 par Pierre de Cros, à l'occasion du procès de Frère Guillaume Bernard Delpech [129]. Les Frères Prêcheurs avaient présenté trente articles comme hérétiques et erronés. Le cardinal Pierre de Cros a déclaré solennellement que Guillaume Bernard était catholique et fidèle; et personne n'a eu le courage d'en appeler; aucune pénitence n'a été imposée à Frère Bernard, un silence perpétuel a été imposé à la partie adverse, quoique, cependant, la concordance desdites décrétales demeure voilée, Dieu en disposant ainsi pour le mieux jusqu'à l'avènement du prochain Réparateur qui dissipera avec une clarté lumineuse les méchancetés des hérétiques de Mammon.

De cette sentence, cependant, Jean de Roquetaillade n'est pas pleinement content :

Cette sentence n'éclaircit pas, mais recouvre d'un voile les questions de la très haute pauvreté, défendant absolument que les Frères Mineurs et Prêcheurs osent parler des controverses nées des susdites décrétales. La vérité ne fut pas éclaircie par une mise au point définitive, mais chacune des parties fut invitée à voiler ses convictions (*Non enim per clarificatiuas determinationes fuit ueritas declarata, sed utraque pars sopita contecta et uelata*). Et cet étouffement de la vérité suscitera la colère de Dieu. De fait, à l'heure où la sentence fut rendue, il y eut des éclairs, des coups de tonnerre avec des pluies et un terrible vent de typhon venant de l'aquilon. Et ce fut un jeudi, le 7e jour de juillet 1356 [130].

Ces témoignages de notre Rupescissa sont vraiment intéressants et ajoutent quelques traits à ce procès auquel, encore, manquent quelques documents.

[125] Bibl. vat., Rossiano, n° 753, fol. 69 et fol. 98 v°.

[126] *Ibid.*, fol. 99. Sur Étienne de L'Église (Gleizes) inquisiteur d'abord à Carcassonne, v. J.-M. Vidal, *Bullaire*, Index.

[127] *Ibid.*, fol. 99.

[128] Sur Pierre de Cros, v. B. Guillemain, *La cour pontificale...*, index; J.-M. Vidal, *Bullaire*, p. 331, n. 3.

[129] Documents sur la cause de Marino de Marchis (Marini Marquis) et G. Bernard Delpech (Du Puy) dans J.-M. Vidal, *Bullaire*, p. 325, 330-332, 351. Sur G. B. Delpech, v. J.-M. Vidal, *Bullaire*, p. 331, n. 2.

Sur le procès de « *Fr. Marinus Marchioni de 3a regula S. Francisci eiusque complices a. 1355* », v. aussi C. Eubel, *Bullarium franciscanum*, t. VI, Appendix, p. 597-627. Le Fr. Marino était incarcéré « *in carcere Soldani* ».

[130] Bibl. vat., Rossiano, n° 753, fol. 76 v°-77.

En ce qui concerne l'histoire de l'Ordre franciscain, Jean de Roquetaillade, nous l'avons dit plus haut, réprouve les schismes qui l'ont divisé, et il en sépare les sectateurs tantôt en quatre, tantôt en sept parties dont il condamne absolument les chefs dissidents. Quant à lui, ses sympathies, bien que fils dévot de l'Église, vont aux sectateurs de la pauvreté absolue et de l'idéal évangélique, dont il nous expose les degrés de perfection [131].

L'attitude de Jean de Roquetaillade dans le conflit de la pauvreté évangélique peut justifier en partie son incarcération. Ajoutons l'incertitude du pape et des cardinaux devant cet homme violent, rebelle, devant la hardiesse de ses prophéties. Lorsque, le 10 août 1354, Jean de Roquetaillade est conduit devant le cardinal Guillaume Court, les cardinaux, à l'issue de l'interrogatoire, jettent ses livres à terre et se moquent de ses prophéties, vexés sans doute de ce qu'il ait prédit leur ruine et le triomphe de deux pauvres Cordeliers :

Frère Jean, dans tes livres (que ledit cardinal tenait en main), [tu dis] que nous devons traverser de très grandes tribulations, et être abaissés, et perdre nos richesses et cette gloire temporelle que nous avons. Et que le pouvoir du pape et l'autorité de l'Église doivent retourner à certains pauvres de ton ordre : toutes choses qui sont impossibles et folles : et méprisant ce livre il le jeta à terre, et il se moquait bassement de Frère Jean à cause de ses prédictions sur les tribulations et l'arrivée du Réformateur du monde et l'abaissement du clergé, et tous riaient aux éclats de lui [132].

Pouvait-on trouver dangereuses ces prophéties que l'auteur de l'*Histoire de l'Inquisition* appelle inoffensives divagations d'hystérique [133]. Jean de Roquetaillade nous dit lui-même qu'on le traitait d'homme « fantastique » et « dément » :

Car, dit-il, il est clair au monde entier que l'auteur de ce livre est considéré et réputé comme « fantastique », dément, fou et qu'il est détenu dans les souffrances de la prison depuis près de douze années... Et tant le Pape que les cardinaux, que le clergé, que les religieux et surtout les grands clercs de tous les ordres mendiants le tiennent pour « fantastique » et dément, complètement fou, et aliéné, et, comme tel, il est envoyé avec les plus grands scélérats aux plus cruelles afflictions. Et généralement tous, tant ses amis que ses ennemis, le tiennent pour tel, si ce n'est peut-être quelques-uns — très peu — de ses amis simples et dévoués. Et plusieurs de ses ennemis mortels, surtout des hérétiques de Mammon et

[131] On sait qu'il y a une très abondante littérature sur la question. Pour l'époque précédente, v. surtout les mémoires de F. Ehrle, dans *Archiv für Litteratur- und Kirchengeschichte,* t. 1-3, Berlin, 1885-1887, et le bon résumé de René de Nantes, *Histoire des Spirituels,* Paris, 1909. V. aussi les livres de R. Manselli *op. cit.,* qui résument avec maîtrise toutes les controverses.

[132] *Liber Ostensor,* ms. cit., fol. 86.

[133] H. C. Lea, *Histoire de l'Inquisition au Moyen Âge,* trad. S. Reinach, t. III, Paris, 1902, p. 86.

leurs sectateurs, ne se contentent pas de lui faire une réputation d'extravagance, de folie et de divagation; ils ne cessent de le déchirer comme hérétique, s'efforçant de le livrer au feu vorace [134].

Dans le *Vade mecum in tribulatione*, Jean nous dit aussi que, depuis vingt ans, il ne fait que prédire des événements qui se sont réalisés en partie, mais qu'on ne fait que le traiter de stupide et de fou [135].

Les cardinaux ne savaient trop s'ils devaient s'amuser de lui ou le craindre. Tantôt ils se divertissaient à lui poser des questions sur l'avenir, auxquelles il répondait soit par lettre [136], soit de vive voix :

Et je me souviens qu'au commencement de l'an du Seigneur 1351 vers la Noël, qui est le commencement de l'année à la cour de Rome..., vous [137] m'avez interrogé en présence de Monseigneur R., archevêque de Palerme [138], dans votre chambre de Parlement; entre autres choses, vous m'avez demandé ce que pouvaient signifier les jeunes cardinaux que le pape Clément avait introduits au consistoire et pourquoi Dieu avait permis cela. Et je vous ai dit, si vous vous en souvenez : « Rien ne se fait sur la terre sans cause, et surtout dans l'Église Générale Romaine, chef du monde. Il arrivera, en effet, vous dis-je, que ces jeunes gens que vous voyez maintenant feront, avec le temps, ce qu'ils voudront dans l'Église de Dieu et vaincront les vieux cardinaux. » Mais vous, méprisant ce que disait cet impertinent, vous avez dit, secouant la tête : « Je ne le crois pas, car il n'y en a aucun parmi eux qui sache se saisir d'une affaire importante. » Et moi je me tus et j'attendis les événements, et je secouai la tête dans le sens contraire, l'an du Seigneur 1352, le jour de cette élection, lorsque je vis en toutes choses les jeunes l'emporter sur les vieux [139].

Mais ils devaient parfois trouver insolent ce pauvre cordelier qui osait flageller les vices du clergé, le luxe des prélats et prédire leur châtiment; qui, dans un ouvrage adressé à l'un d'eux, disait avec hardiesse :

Je jure par le Dieu vivant, aux siècles des siècles, que vous, complices du trône suprême, vous encourrez la vengeance contenue dans l'exposition du 6e sceau [140].

Entraîné par sa brillante faconde, il leur débitait des discours dans le genre de celui que nous devons à un long et charmant récit de Froissart [141]. Celui-ci rapporte un « exemple » que Jean de Roquetaillade aurait fait au

(134) *Liber Ostensor,* ms. cit., fol. 83.
(135) V. ci-dessous, p. 161.
(136) V. ci-dessous, p. 179.
(137) Il s'adresse à Talleyrand de Périgord.
(138) Rogerius de Palheriis, O. M., mag. theol. electus, 1351.
(139) *Liber Ostensor,* ms. cit., fol. 15 v°.
(140) *Liber Ostensor,* ms. cit., fol. 25 v°.
(141) *Chroniques de Froissart,* IIIe livre, 69; éd. Léon Mirot, t. XII, Paris, 1931, p. 228 et suiv. V. ci-dessous, p. 177-180.

cardinal d'Ostie (Pierre de Colombier) [142] et au cardinal d'Auxerre (Pierre de Cros) [143], qui étaient allés le voir et « arguer de ses parolles ». L'apologue que Jean de Roquetaillade leur débite est tout à fait dans le goût et dans l'esprit que nous connaissons, surtout par le Livre Révélateur, et n'est pas — certes — d'un ton à charmer les oreilles des cardinaux. C'est pourquoi, dit Froissart [144] :

Frère Jehan de Rocetaille, que les cardinaulx pour ce temps faisoient tenir en prison en Avignon, remonstroit ses paroles et exemplioit ceulx qui entendre y voloient, et tant que moult souvent les cardinaulx en estoient tous abus, et volentiers l'eussent condempné à mort, se nulle juste cause peussent avoir trouvé en luy, mais nul n'en y veoient ne trouveoient si le laisserent vivre tant que il peut durer, et ne l'osoient mettre hors de prison, car il pesoit ses choses si parfont et aleguoit tant de haulte escripture que espoir eust-il fait le monde errer... tout voloit prouver par l'Apocalipse; les preuves veritables dont il s'armoit le sauverent de non estre ars trop de fois. Et aussi il y avoit aucuns cardinaulx qui en avoient pitié et ne le grevoient pas du plus que ilz povoient [145].

C'est Froissart qui doit être le plus près de la vérité; aussi bien le jugement du vieil historien Wadding est semblable au sien : « Son principal crime et l'unique cause de son incarcération fut qu'il prophétisa que les temps de l'Antéchrist étaient proches, et annonça beaucoup de choses sur les futures calamités de l'Église, destinées à purger les mœurs du clergé corrompu [146]. »

Faut-il encore donner la parole à Jean de Roquetaillade et le laisser se défendre lui-même devant la postérité, qui sera moins sévère, peut-être, que les juges de son temps :

Je n'ai jamais rien cru, je ne crois rien, je ne croirai jamais rien dans l'avenir si ce n'est exactement ce que croit, crut et croira la sacro-sainte Église romaine et universelle, hors de l'obéissance, unité et foi de laquelle il n'y a, très certainement, point de salut; et comme il apparaît évidemment dans mes procès, j'ai toujours été prêt à corriger ce que j'ai pu écrire ou dire de mal contre la vérité, les bonnes mœurs et la foi; mais comme le disent et comme le rapport qu'ils firent en témoigne, les docteurs chargés d'examiner mes livres n'y ont rien trouvé de contraire aux bonnes mœurs et à la foi. Je m'en rapporte aux procès dont vous pourrez, s'il plaît à votre dignité, prendre brève information, auprès de l'auditeur

(142) Sur Pierre Bertrand de Colombier, v. B. Guillemain, *La Cour pontificale*, *op. cit.*, index.

(143) Sur Pierre de Cros, v. B. Guillemain, *op. cit.*, index.

(144) V. ci-dessus, p. 83-84.

(145) V. ci-dessus, p. 84.

(146) L. Wadding, *Annales minorum*, ed. tertia, t. VIII, Quaracchi, 1932, p. 155-159.

de la cause, puis chez le très révérend juge Monseigneur d'Auxerre (147) que Dieu, dans sa bienveillance, nous conserve. J'ai toujours eu horreur de tout ce qui touche aux arts du Démon; j'invoque le témoignage du Christ, j'aime les opinions des docteurs en science sacrée, j'abomine mes erreurs et celles des autres, et je dis avec Augustin : « Je puis me tromper, mais je ne serai jamais hérétique » (148).

(147) Pierre de Cros, maître en théologie, parent de Clément VI: évêque d'Auxerre (décembre 1349-décembre 1350); promu cardinal (17 décembre 1350), appelé couramment cardinal d'Auxerre; ou Audoin Aubert, neveu d'Innocent VI, évêque d'Auxerre (20 décembre 1350-janvier 1353); transféré à Maguelone le 30 janvier 1353, promu cardinal le 15 février 1353, appelé couramment cardinal de Maguelone.

(148) Paris, Bibl. nat., ms. lat. 7371, fol. 114. V. Commentaire de saint Bonaventure au IVe livre des *Sentences,* dist. XIII, dub. IV (éd. Quaracchi, 1889, p. 313, col. 2).

B. - SES ŒUVRES

Avant de pénétrer dans le dédale des œuvres de Jean de Roquetaillade, il nous faut prévenir le lecteur que nous entrerons dans un monde étrange. Ce monde cependant a existé; cette littérature aux vocables affectés, recherchés, fut certainement la nourriture de très nombreux exaltés qui dans leurs écrits se donnaient un genre précieux. Il n'est pas exclu qu'il y eût des originaux en langue grecque.

Nous nous sommes habitués, depuis la lecture de l'*Oracle de saint Cyrille* et des écrits pseudojoachimites, à ces prophéties ajustées à grand-peine, à des phrases énigmatiques, de syntaxe difficile. La nomenclature des symboles est peut-être plus transparente; on s'habitue à cette langue ésotérique, il suffit d'avoir un peu de patience.

Enfin, il faut bien nous rendre compte que cette littérature est le fruit du désarroi des esprits en une époque très troublée : pestes, épidémies, désolation provoquée par la guerre de Cent ans en France, discussions autour du transfert de la papauté en Avignon et espoirs de son retour à Rome, tragédie franciscaine, l'ordre déchiré et se déchirant moralement et politiquement sur la question de la pauvreté. En Italie, la situation est fort angoissante. Jean de Roquetaillade est particulièrement frappé par les luttes entre la papauté, l'Empire et la dynastie du frère de saint Louis, Charles d'Anjou, et il assiste aussi à l'ingérence du royaume d'Aragon. Du proche Orient et du Sud pressent les Turcs, les Tartares, et, d'Afrique, les Sarrasins.

Nous voici plongés en plein dans le drame de la fin du Moyen Âge.

I. LE COMMENTAIRE SUR L'ORACLE DU BIENHEUREUX CYRILLE

Jean de Roquetaillade avait composé de nombreux écrits avant celui-ci. Il nous en parle au cours de l'ouvrage : plusieurs traités d'exégèse sacrée (un commentaire du livre des Macchabées, un commentaire du prophète Daniel), un livre sur l'Antéchrist, qu'il appelle le *Sestiloquium*, un livre sur l'âme, qu'il appelle *Eternitorium animae*, enfin un livre en langue vulgaire (*in vulgari aquitanico*) sur les poids des corps (*de ponderibus rerum*) [149].

Ces écrits, que nous sachions, ne sont pas conservés. Le *Commentaire sur l'Oracle du bienheureux Cyrille* serait le premier en date des ouvrages subsistants et c'est le plus volumineux [150]. Il n'en subsiste qu'un manuscrit, le manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris, manuscrit latin 2599 [151]. Il fut certainement parcouru par Baluze [152], qui se servit de quelques passages empruntés à ce commentaire pour prouver contre Rainaldi [153] que Jean de Roquetaillade n'avait pas prédit, comme celui-ci le prétendait, certaines circonstances précises du Grand Schisme. Le spécialiste des prophéties et légendes impériales, Kampers [154], l'a rapidement analysé. Ajoutons que notre manuscrit a servi à l'édition de l'*Oracle de saint Cyrille* par Paul Piur [155] et que celui-ci, dans ses notes et dans son glossaire,

(149) V. ci-dessous, la liste des ouvrages perdus de Jean de Roquetaillade.

(150) Déjà signalé par H. Willot, *Athenaeum franciscanum,* Liège, 1598, p. 215; L. Wadding, *Script. minor.,* Roma, 1650, p. 225 (ed. novissima, vol. I, Roma, 1906, p. 152).

(151) Ms. décrit dans : *Bibliothèque nationale. Catalogue général des mss latins,* t. II, Paris, 1940, p. 540-541. L'œuvre de Rupescissa occupe les fol. 1-244. V. aussi notre description ci-dessous, p. 222-224.

(152) É. Baluze, *Notae ad vitas paparum Avenionensium,* dans *Vitae paparum Avenionensium,* éd. G. Mollat, t. II, Paris, 1927, p. 680-681.

(153) O. Rainaldi, *Annales ecclesiastici, ad annum* 1379, t. VII, Lucca, 1752, XII, dit qu'il a retrouvé une prophétie de Rupescissa dans le t. IV du Schisme (Archives vaticanes) avec les prophéties de Pierre d'Aragon. Ce volume correspond à celui qui porte la cote actuelle Arm. LIV. 17 et qui a été utilisé par le P. Poù y Marti (*Visionarios, beguinos y fraticelos catalanes,* Vich, 1930, p. 308 et suiv.) dans son étude sur l'infant Pierre d'Aragon. Celui-ci, comme on verra ci-dessous cite, en effet, souvent notre Rupescissa comme source, mais nous n'avons pas retrouvé le fragment cité par Rainaldi, qui est d'ailleurs extrait du *Vade mecum in tribulatione,* de notre auteur (v. ci-dessous, p. 157).

(154) F. Kampers, *Kaiserprophetieen und Kaisersagen,* München, 1895, p. 157.

(155) V. ci-dessous, n. 158.

cite souvent le commentaire de Rupescissa, ce qui prouve que le manuscrit a été attentivement examiné. Nous trouvons aussi une brève étude du manuscrit dans le livre de Johannes Chrysostomus Huck sur Joachim de Flore et le joachimisme [156].

Le commentaire a été écrit entre 1345 et 1349, lorsque l'auteur passait de prison en prison dans le Sud-Ouest de la France [157].

Avant d'aborder l'étude du Commentaire de Jean de Roquetaillade, il faut dire quelques mots de l'*Oracle de saint Cyrille.* Ce texte a été étudié et édité [158] en raison de l'influence qu'il a exercée sur les esprits, tout spécialement au cours du XIVe siècle. L'opinion générale est qu'il s'agit d'un faux joachimite dans le genre de la Sibylle Érythrée, et composé à la fin du XIIIe siècle [159].

Nous nous bornons à indiquer les problèmes les plus délicats qui se posent à l'égard du texte, renvoyant le lecteur, pour le reste, à la bibliographie.

Qui est le Cyrille imaginé comme auteur de l'*Oracle*?

L'auteur inconnu de la lettre à Joachim se donne pour le prêtre Cyrille, ermite au Mont-Carmel. D'après B. Zimmermann, la fiction recouvre le nom de saint Cyrille de Jérusalem († 386) et non celui du général des Carmes, Cyrille du Mont-Carmel († 1224 ou 1234). Vers le milieu du XIVe siècle, un

(156) Freiburg-im-Brisgau, 1938, p. 207, n. 17.

(157) Plusieurs fois (fol. 56 v°, 57, 75) l'auteur nous dit qu'il n'y a qu'une vingtaine d'années jusqu'en 1365, date fatale des grandes tribulations. Cependant, il nous dit ailleurs (fol. 176) qu'il est en prison depuis trois ans. Or, il fut emprisonné en 1344. Un autre élément serait le suivant : Philippe, duc d'Orléans, fils du roi de France (Philippe VI de Valois), a quinze ans ou à peu près (fol. 71). Ceci nous met un peu tard (en concordance avec les autres éléments de datation), car Philippe II, duc d'Orléans, naquit le 1er juillet 1336. Il peut y avoir là une confusion de notre auteur.

(158) F. Ehrle, *Die Historia tribulationum ord. min.*, dans *Archiv. für Literatur- und Kirchengeschichte,* t. II, 1886, p. 327-334; J.-C. Huck, *Ubertin von Casale,* Freiburg-im Br., 1903, p. 89-94; Id., *Joachim von Floris und die joachitische Literatur,* Freiburg-in-Br., 1938, p. 202; L. v. Pastor, *Storia dei Papi,* nuova ed., vol. I, Roma 1958, p. 160; B. Zimmermann, *Tractatus de prioribus ordinis Carmelitarum,* Lirinae, 1907, p. 295-311 (v. L. Oliger, dans *Archivum franciscanum historicum,* t. I, p. 645); Arnau de Vilanova, *Obres catalanes,* ed. M. Batllori, t. I, Barcelona, 1947, p. 60. — La dernière et meilleure éd. est celle de P. Piur, dans *Briefwechsel des Cola di Rienzo* (K. Burdach et P. Piur, *Vom Mittelalter zur Reformation,* II[4]), Berlin, 1912, p. 327-334. Nous citerons souvent cette édition et ses remarquables commentaires.

(159) D'après F. Ehrle, *Die Historia tribulationum, op. cit.,* le commentaire daterait de l'année 1280. D'après B. Zimmermann, il est écrit vers 1287, et pour les raisons suivantes : il décrit des événements écoulés de 1254 à 1287 environ. La rétractation des erreurs de P. J. Olieu (désigné, probablement, sous le symbole du soleil, au premier chapitre, comme nous verrons ci-dessous), et qui eut lieu en 1283, est rappelée par l'*Oracle.*

Carme, qui se donne lui aussi pour Cyrille du Mont-Carmel [160], composa une autre lettre à Joachim, dans laquelle il prétend raconter les origines de l'ordre carmélitain [161]. Le caractère apocryphe de cette lettre est manifeste : l'auteur, ignorant la date de la mort de Joachim (1202), raconte tranquillement des événements qui se sont passés après 1205, et même après 1221 si on le croit. L'influence de ce faussaire fut énorme. Grâce à lui, Cyrille, simple fiction littéraire, figure au calendrier carmélitain (6 mars) avec le titre de bienheureux, et, à la troisième place, dans la liste traditionnelle des prieurs généraux de l'ordre. Grâce toujours au même écrit, l'*Oraculum angelicum* connut auprès des écrivains carmes une fortune insoupçonnée qui, d'ailleurs, n'entre pas dans le cadre de nos recherches.

Second problème, qui se rattache à celui de la date du texte. L'*Oracle* est-il antérieur aux pièces annexes qui l'encadrent, savoir le prologue du Frère Gilbert, les deux lettres supposées de Cyrille et de Joachim, le commentaire du pseudo-Joachim?

D'après une petite introduction, en effet, conservée sous forme de prologue dans certains manuscrits, sous forme de glose dans d'autres, l'*Oracle* aurait été retrouvé, écrit en lettres bénéventines, et orné de miniatures, par un certain Gilbert l'Anglais, dans la bibliothèque du monastère de Cluny.

Nous trouvons ensuite, dans presque tous les manuscrits [162], et c'est ainsi que l'*Oracle* se présentait, d'après Rupescissa, d'une manière générale, à son époque [163], une lettre d'envoi de Cyrille à Joachim, lui racontant l'apparition pendant la messe d'un ange qui lui aurait remis deux tables d'argent où était inscrit l'*Oracle* en langue grecque, et lui demandant d'en dresser un petit commentaire. Puis la réponse de Joachim, qui dit avoir reçu l'*Oracle* d'un certain Télesphore, accompagné d'un interprète. Joachim promet qu'il s'efforcera d'y réussir, mais il semble déjà loin de la source, déclarant ne rien comprendre à une série d'expressions bizarres, qu'il énumère. D'autres symboles et d'autres parties lui semblent plus claires. Il ajoute qu'il donnera quelques explications sous forme de gloses marginales et interlinéaires. Enfin, nous avons dans presque tous les manuscrits le commentaire de Joachim, disposé d'une manière ou d'une autre.

De cet *Oracle*, on connaît de nombreux manuscrits. P. Piur s'est servi de trois manuscrits de Paris, d'un manuscrit de Berlin, de l'ancienne édition

(160) Son vrai nom était Felipe Ribot.

(161) *Speculum Ordinis Fratrum Carmelitarum*, Venetiis, 1507, fol. 28-29. V. Stephanus de Salaniaco et Bernardus Guidonis, *De quatuor in quibus Deus Praedicatorum ordinem insignivit*, ed. Th. Kaeppeli (*Monumenta Ordinis Fratrum Praedicatorum historica*, t. XXII), Roma, 1949, p. 181, l. 6 et note.

(162) V. l'éditeur (P. Piur, *op. cit.*, p. 224).

(163) Bibl. nat., ms. lat. 2599, fol. 243 v°.

de Télesphore de Cosenza (Venise 1516), de l'édition de « *Philippus de Sancta Trinitate* », dédiée au cardinal Antoine Barberini (Lyon 1663). Celui-ci s'était servi des copies de Frère J.-B. de Lezana, de deux manuscrits du Vatican (Vat. lat. 3819, 3820); P. Piur s'est aussi servi de l'édition partielle de F. Ehrle (1er chapitre) qui a utilisé les manuscrits Vatican latin 3819, 3820, 3816, et le Regin. latin 1383 [(164)].

Paul Piur [(165)] fait remarquer très ingénieusement que le commentaire semble être, encore, d'un autre écrivain : il fait remarquer que l'auteur de la lettre déclare qu'il n'a pas l'intention d'écrire un commentaire et que plusieurs passages, qu'il avoue incompréhensibles dans la lettre, sont expliqués, au contraire, dans le commentaire. Cette opinion est fortifiée par la découverte récente [(166)] d'un manuscrit du fonds Borghèse de la Bibliothèque vaticane, le nº 205, qui contient une collection, sans doute constituée en 1302, des écrits théologiques et polémiques d'Arnaud de Villeneuve, collection qui commence par l'*Oracle* précédé de la lettre de Cyrille, et suivi de la lettre de Joachim, mais sans le commentaire habituel. En compensation, nous avons des gloses marginales intéressantes qui sont peut-être de la main d'Arnaud [(167)]. Les gloses, examinées attentivement, ont une parenté indéniable avec celles du pseudo-Joachim. Certaines sont identiques. Arnaud connaissait-il donc ce commentaire, ou les gloses que nous trouvons dans le Borghèse 205 sont-elles un embryon du commentaire du pseudo-Joachim? Petit problème, que l'étude plus approfondie des œuvres d'Arnaud pourra peut-être élucider. Remarquons — nous l'avons dit plus haut — que l'auteur de la lettre avait annoncé un petit commentaire interlinéaire et marginal. Nous trouvons-nous en présence de ces gloses, qui auraient servi de source au commentaire plus étendu du pseudo-Joachim, ou au contraire de gloses apposées au texte par Arnaud?

Arnaud est, en effet, à notre connaissance, le premier [(168)] écrivain qui parle de l'*Oracle*. Ce texte lui fit une très profonde impression et il y revient

(164) F. Ehrle, *Die Historia tribulationum...* dans *Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte*, t. II, Rome, 1886, p. 327-334.

(165) *Loc. cit.* V. ci-dessus, n. 162.

(166) V. A. Maier, *Handschriftliches zu Arnaldus de Villanova und Petrus Johannis Olivi*, dans *Analecta sacra Tarraconensia*, vol. XXI, 1949, p. 53-74.

(167) Il est regrettable que l'éditeur très zélé de l'*Oracle* n'ait pas connu ce ms., qui serait le plus ancien, et qui semble contenir des leçons intéressantes.

(168) J.-C. Huck dit que Jacques de Vitry parle de l'*Oracle* dans l'*Historia orientalis* (*Ubertin von Casale*, p. 89). Nous pensons que c'est une erreur. Huck ne répète pas cette assertion dans son livre (cité ci-dessus, n. 58) sur Joachim. Huck aurait-il confondu avec d'autres écrits prophétiques, comme les pseudo-Clémentines, dont Jacques de Vitry parle dans une lettre adressée en 1221 à Honorius III? L. d'Achery, *Spicilegium...*, nova editio, Paris, 1723, p. 590-592; *Lettres de Jacques de Vitry...*, éd. critique. R.B.C. Huygens, Leiden, 1960, p. 152.

à de très fréquentes reprises dans ses nombreux écrits. Nous avons relevé des allusions à l'*Oracle* dans la *Prima denunciatio Gerundensis* (1302-1303) (169); dans un opuscule adressé au pape Benoît XI sur la mort de Boniface VIII, le 2 juin 1304, au moins en deux endroits (170). Dans cet opuscule, Arnaud parle d'un homme qui, par une illumination divine, aurait compris d'un seul coup la révélation de Cyrille, et ce pourrait être, d'après les éditeurs des lettres de Cola di Rienzo, l'auteur du commentaire du pseudo-Joachim; Arnaud parle encore de l'*Oracle* dans la *Confessio Ilerdensis de spurcitiis pseudo religiosorum* (1303) (171), dans le *Gladius veritatis adversus thomistas* (1304) (172), dans la *Confessio de Barcelona* (1305) (173). Dans toutes ses déclarations, Arnaud considère l'*Oracle* de saint Cyrille comme infiniment précieux, plus précieux même que l'Écriture sainte. C'est une des erreurs qui lui valurent la condamnation posthume, en 1316, du tribunal de l'Inquisition (174).

Dans le manuscrit Borghèse 205, c'est le dernier chapitre de l'*Oracle*, celui dirigé contre les perversités des religieux (*Veh mulieribus...*) qui a reçu le plus de gloses, et ce sont aussi les vingt et une perversités des religieux qui sont énumérées le plus volontiers par Arnaud, suivant — dit-il — Cyrille. Sans doute trouvera-t-on encore beaucoup d'autres allusions à Cyrille dans les œuvres d'Arnaud, dont l'aveuglement à cette occasion est presque incroyable.

Le second témoignage de cet *Oracle* se trouve dans l'*Histoire des sept tribulations* d'Ange Clareno, ouvrage écrit en 1323. Document particulièrement important parce qu'il nous donne en même temps une sorte de commentaire du premier chapitre, déclarant que le soleil de l'*Oracle* désigne P. J. Olieu, et les scorpions, ses ennemis (175).

Burdach a révélé toute l'importance qu'a eue l'*Oracle* dans la vie de Cola di Rienzo. Il est, en effet, souvent cité et expliqué dans les lettres du tribun,

(169) Déclaration bien connue et reproduite un peu partout par les auteurs qui ont étudié Arnaud. Se trouve dans le Vat. lat. 3824, fol. 167.

(170) H. Finke, *Aus den Tagen Bonifaz VIII,* Münster, 1902. Quellen, p. CXXXVIII, CXXXIX.

(171) Vat. lat. 3824, fol. 175 v°.

(172) Vat. lat. 3824, fol. 187.

(173) Arnau de Vilanova, *Obres Catalanes,* ed. M. Batllori, t. I, Barcelona 1947, p. 112, 120-121; K. Burdach et P. Piur, *Nachlese. Briefwechsel...* Berlin 1929, p. 369-372.

(174) F. Ehrle, *Die Historia tribulationum,* dans *Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte,* t. II, 1886, p. 327.

(175) *Ibid.,* p. 289 et suiv.

qui le connut lors de sa retraite sur la Maiella [176]. C'est à cause de l'importance qu'il représente comme source pour les lettres que Burdach le fit publier par Paul Piur en appendice à l'édition de la correspondance [177]. Mais malheureusement le commentaire historique et philologique, ébauché dans les notes de Burdach et de Piur et déjà esquissé, au point de vue linguistique, dans un excellent glossaire, le commentaire, dis-je, promis par l'éditeur [178], n'a point paru, que je sache.

La lecture de ces lettres nous rapproche beaucoup de notre Rupescissa, qui écrit à peu près à la même date; dans une langue beaucoup plus forte, plus claire, plus précise chez le tribun, nous trouvons les mêmes idées.

L'*Oracle* doit surtout sa renommée au livre du pseudo-Télesphore de Cosenza, écrit dans la seconde moitié du XIVe siècle [179].

Disons un mot encore de Barthélemy de Pise et de son *Livre des Conformités* [180]. Dans son chapitre sur les prophéties relatives à saint François [181], il nous donne lui aussi un aperçu de l'*Oracle*, le tenant comme un texte très important. Il insiste sur le dernier chapitre (*Veh mulieribus*) qui —décidément — avait le plus de succès, étant sans doute le plus compréhensible, et la comparaison entre saint François et la pierre qui est chère, aussi, à Rupescissa [182].

« Cette prophétie — dit-il — nous révèle l'excellence de saint François : elle nous montre ce que fut son ordre au commencement, au milieu et à la fin (*sic*) quant à ses mœurs; elle déclare que l'Ordre des Frères Mineurs durera jusqu'au jour du jugement [183]. »

[176] Dans la lettre 49 (de l'édition), Cola di Rienzo raconte sa rencontre avec l'ermite Angelo, qui lui montra les prophéties qui devaient tant lui échauffer la tête. Cola di Rienzo parle de saint Cyrille dans d'autres lettres et surtout dans les lettres 56, 57, 58. Et tout particulièrement dans cette dernière, adressée à Charles IV, écrite à Prague au mois d'août 1350, où il donne une interprétation très précise des chapitres III, IX, VI et XI de l'*Oracle*.

[177] V. ci-dessus, n. 158.

[178] Ce commentaire est promis 1) dans l'appendice (Beilage : *Nachtrag zu Teil 3 und 4*, daté, 24. x. 1913), p. 4-5; 2) dans le Commentaire des lettres (5ter Teil, *Nachlese zu den Texten. Kommentar*, Berlin, 1929), p. 370.

[179] « *Expositio magni prophete Joachim in librum Cyrilli de magnis tribulationibus et statu ecclesie cum compilatione Theolosphori de Cusentia, Venetiis, Soardis*, 1516. » Sur ce personnage obscur et sur ce livre si répandu, v. E. Donckel, *Studien über die Prophezeiung des fr. Telesforus von Cosenza*, dans *Archivum franciscanum historicum*, t. XXVI, 1933, p. 29-104. Nous n'étudions pas pour le moment ce traité, celui-ci étant postérieur à Rupescissa. V. ci-dessous, p. 207.

[180] B. de Pisa, *De conformitate vitae beati Francisci ad vitam Domini Jesu*, dans *Analecta franciscana*, t. IV et V, Quaracchi, 1906-1912.

[181] Éd. cit., dans *Analecta* IV, p. 45.

[182] V. ci-dessous sommaire du Commentaire, p. 115.

[183] Éd. cit., dans *Analecta* IV, p. 53.

Le Père Zimmermann [184] signale encore d'autres commentateurs et amateurs plus tardifs de l'*Oracle*, parmi lesquels le Frère Roberto Caracciolo de Lecce.

D'autres problèmes se posent encore, concernant le pays d'origine de l'*Oracle* [185], son vocabulaire [186], son interprétation [187]. Il nous faudrait nous étendre trop en dehors de notre sujet pour disserter de ces questions d'une manière complète, et nous y renonçons pour le moment.

K. Burdach et P. Piur, dans leur édition, concluent que l'*Oracle* a dû être écrit par un personnage du cercle de Pierre Jean Olieu, au tout début du XIVe siècle (1298 ou immédiatement après) et lancé consciemment par le parti des « *zelanti* » de l'ordre des Franciscains dans la lutte politico-religieuse, écrit à thèse qui lançait ses flèches, au moment de la glorification de Célestin V et de l'idéal de la pauvreté évangélique, contre Boniface VIII. L'*Oracle* récapitule (chap. IV et suiv.) les destinées politiques de la Basse-Italie, à peu près depuis l'année 1274. Il décrit d'une manière assez claire les combats mouvementés entre les Anjou et les Aragonais jusqu'à l'emprisonnement de Charles II de Naples, au moment de la chute d'Acre sous Nicolas IV,

[184] B. Zimmermann, *Tractatus*, *op. cit.*, p. 295-311.

[185] Origine : on a dit, en général, que l'*Oracle* venait du sud de l'Italie; sans doute les critiques ont été attirés par le prestige du nom de l'abbé calabrais, par l'interprétation très répandue de Télesphore de Cosenza. Mais cette origine n'est pas obligatoire. Nous avons des centres spirituels, franciscains, réformateurs, grécisants, à cette époque, en Sicile, en Basse-Italie, dans l'Italie centrale, dans le midi de la France, en Catalogne, etc. Cependant, le fait que l'*Oracle* aurait été retrouvé écrit en lettres bénéventines (v. ci-dessus, p. 108, mais est-ce une supercherie que ce récit, lui aussi?) serait une présomption en faveur de l'origine de l'Italie méridionale.

[186] Vocabulaire. Une première enquête sur le vocabulaire nous amène à noter de très nombreuses réminiscences bibliques, plus nombreuses que celles indiquées par l'éditeur Piur. Des mots rares indiqués en général par l'excellent glossaire, il importerait de rechercher l'apparition dans l'histoire littéraire. L'étude philologique complète apporterait certainement une lumière.

[187] Pour donner une bonne interprétation de l'*Oracle*, il faut d'abord recourir aux symboles traditionnels exprimés par son langage ésotérique. Il faut s'aider des témoignages et gloses contemporaines (Arnaud de Villeneuve, Angelo de Clareno), de l'explication de Cola di Rienzo, de celle de Rupescissa, etc. L'interprétation d'Arnaud de Villeneuve, cependant, n'est pas encore suffisamment connue, les textes où il en parle étant seulement partiellement édités. Ce recours aux explications contemporaines éliminera, déjà, bien des difficultés. Les critiques modernes ont achoppé sur ces difficultés et n'ont donné que des explications partielles : J.-C. Huck, *Hubertin von Casale*, p. 89 et suiv.; *Joachim von Floris*, p. 204-205; Piur et Burdach (v. p. 107, n. 158). Ceux-ci, après l'étude si profonde qu'ils ont donnée de l'époque et des idées remuées alors étaient les plus qualifiés pour donner ce commentaire. Nous pensons qu'il faut distinguer entre l'idée générale, qui est assez claire et déjà indiquée par les critiques, et les allusions précises et détaillées à de petits faits ou événements désignés par des vocables si mystérieux et parfois si incongrus qu'on a l'impression, en certaines occasions, d'un langage chiffré ou d'une plaisanterie.

le choix de Célestin V et les premières années du pontificat de Boniface VIII. Il fustige la mondanité des ordres religieux, de la curie papale et espère une réformation de la situation religieuse par une action énergique et un pélerinage à Rome de l'Empereur.

Les éditeurs pensent qu'il s'agit d'une mystification lorsqu'il est dit que l'*Oracle* a été écrit à l'origine en grec. Par contre, certains spécialistes pensent que l'original — perdu — était en grec. La Sibylle Tiburtine eut un original grec [188].

Notre introduction a déjà été trop longue. Nous voulions seulement donner les éléments nécessaires à la présentation de l'œuvre de Rupescissa. De celle-ci, il n'est pas facile de donner une analyse. Nous avons adopté un système hybride consistant à suivre la disposition matérielle de son livre (divisé en neuf traités), en résumant les thèmes principaux et en rappelant, de temps à autre, des phrases de l'*Oracle*. Jean de Roquetaillade a suivi en général le commentaire du pseudo-Joachim. Il s'en est écarté en certaines interprétations et il a beaucoup précisé sur d'autres. Il a hésité sur la forme et le sens de certains mots difficiles, et il a probablement perdu de vue le sens original, en plusieurs cas. Certes, nous n'avons pu relever toutes les interprétations intéressantes : une édition tenant compte des problèmes philologiques et des clichés symboliques du milieu serait nécessaire. Cette édition [189] permettrait au lecteur, mieux que le sommaire ci-joint, de suivre l'interprétation littérale — il est vrai, déjà tardive, et assez loin de la tradition primitive — d'un texte qui a suscité beaucoup d'étonnement et de perplexité.

SOMMAIRE DU COMMENTAIRE À L'ORACLE DU BIENHEUREUX CYRILLE

Nous passons sur la préface du Commentaire [190] (fol. 2-4 v°). Notons que Jean de Roquetaillade ne doute pas de l'authenticité de la partie attribuée à Joachim. Cette prophétie a été révélée au Mont-Carmel pour être reçue par l'Église d'Orient comme par l'Église

(188) V. ci-dessous, p. 186, n. 439.

(189) Une grande difficulté provient de la corruption du texte : le ms., bien qu'à peu près contemporain, est très défectueux. Non seulement le texte de l'*Oracle*, plein de mots très difficiles à lire pour un copiste, est très malmené, mais aussi le *Commentaire* de Jean de Roquetaillade est plein de fautes de copie. Jean de Roquetaillade se plaint déjà dans son introduction de cette regrettable corruption.

(190) Dans notre livre *Études sur... Iohannes de Rupescissa...* Paris, 1952, p. 61-109, nous avons donné une analyse beaucoup plus longue et plus complète, à laquelle on peut se référer et que nous avons ici écourtée.

d'Occident. A cause de l'esprit d'Elie, Cyrille avait compris la prophétie et n'a demandé un commentaire à Joachim que par simple politesse.

LE PROLOGUE (fol. 4 v°). — Jean de Roquetaillade ne sait qui est ce frère Gilbert qui écrit en lettres bénéventines. Jean de Roquetaillade distingue l'écriture bénéventine ou apulienne, l'écriture bolonaise « *bononiensia* », la française « *gallica* », la curiale « *curialis* ». Jean de Roquetaillade croit que ce texte en lettres bénéventines fut écrit par Joachim lui-même, qui fut un excellent scribe et un peintre consciencieux (« *quia ipse Joachim fuit optimus scriptor et curiosus pictor* » : témoignage fort intéressant) [191].

Le texte est destiné aux pauvres évangéliques. Jean de Roquetaillade constate qu'il est malheureusement, fort corrompu.

PREMIER TRAITÉ (fol. 11 v°-30). — « *Tempore annorum Christi millesimo ducentesimo quinquagesimo quarto* ». L'oracle est appliqué aux événements du royaume de Naples et de Sicile. Le soleil symbolise, tantôt Charles Ier d'Anjou, tantôt son fils Charles II. Le scorpion symbolise le huitième Antéchrist, Pierre d'Aragon, descendant de Frédéric II parce qu'il a épousé la fille de Manfred. De Frédéric, fils de Pierre d'Aragon et de Constance, fille de Manfred, naîtra un animal inouï.

DEUXIÈME TRAITÉ (fol. 30 54 v°). — « *Ve corone superbie brutorum calcibus conculcande...* ». Cette partie est dirigée contre les mauvais prélats. Avarice, simonie, délectation des richesses, Jean de Roquetaillade nous donne une description minutieuse des vices du clergé.

« *A Deo tamen sanctus et iustus ante mittetur* ». Venue d'un saint pontife correcteur et réparateur, mais ceux qui le suivront démoliront son œuvre et de grandes plaies « *clades* » suivront.

TROISIÈME TRAITÉ (fol. 54 v°-64). — « *Quiquidem regulus conabitur cavernam diruere* ». Effort de l'Antéchrist mystique [192] Louis de Bavière contre l'Église.

« *Reguli quoque vira progenies* » : c'est la postérité empoisonnée de Louis de Bavière qui martyrisera le pape. La grande persécution aura lieu entre 1348 et 1361. Ici nous avons un grand luxe de symboles : « *aquila* », « *hyrcus ciropites* », « *coluber* », « *aspis* », « *anguis* », « *mordebunt Virginem* » (l'Église). La Sibylle Érythrée confirme cette prophétie des animaux : trois faux pontifes ou trois tyrans.

QUATRIÈME TRAITÉ (fol. 64-77 v°). — « *Diebus illis frigescens Coluber reintrabit cavernam* ». Il s'agit de l'Église grecque. Jean de Roquetaillade a connu le frère Garsias Arnaldi qui fut envoyé à Byzance vers 1335 [193].

[191] Ceci pourrait faire allusion au « *Liber figurarum* » illustré, attribué à Joachim de Flore; V. L. Tondelli, M. Reeves, B. Hirsch-Reich, *Il libro delle figure dell'Abate Gioachimo de Fiore*, 2e éd. Torino, 1953. II. *Tavole*.

[192] Sur l'Antéchrist mystique, notion qui doit provenir de Pierre Jean Olieu, R. Manselli, *La « Lectura super Apocalypsim » di Pietro di Giovanni Olivi. Ricerche sull'escatologismo medioevale*, Roma, 1955, p. 223-226; *Id., La terza età, Babylon e l'Anticristo mistico, a proposito di Pietro Giovanni Olivi*, dans *Bulletino dell'Istituto storico italiano per il Medio Evo*, LXXXII, 1970, p. 47-79.

[193] G. Golubovich, *Biblioteca bio-bibliografica della Terra Santa e dell'Oriente Francescano*, t. III, 1919, p. 293-294; d'après Golubovich, ce frère mineur avait séjourné à Byzance en 1332-1333.

Il hésite sur l'interprétation du « dragon sec » « *draco siccus* ».

Nombreuses allusions aux événements du royaume de Naples. Le renard sanglant, «*vulpis sanguinea*», c'est l'Angleterre, le sanglier, «*aper*», le roi d'Angleterre, le château «*castrum*», c'est la Castille. Le pape est représenté par le bélier. Il sera aidé par le lion (le roi de France) au sceptre flexible « *sceptrum versatile* », chérubin gardien de l'Église contre la coalition formée par la couleuvre, le dragon sec, le renard, la tour, etc.

La situation sera décidée par un duel (allusion au duel qui avait été projeté en 1283 entre Pierre d'Aragon et Charles d'Anjou). L'occasion de ce nouveau duel sera la reine Jeanne de Naples et ses prétendants.

La Sicile (comparée à une fosse : «*fovea*») sera le théâtre des guerres suscitées par le Grand Dragon; Aragonais, Allemands, Siciliens, Italiens, Français s'entredéchireront.

Cinquième traité (fol. 77 v°-89 v°). — « *Post hec Thau erecto inaniter et dampnose* ». Il s'agit d'une grande croisade qui réconciliera les peuples pour lutter contre les Infidèles, Sarrasins, Turcs et Tartares (sauterelles). Ces temps approchent : 1354.

Sixième traité (fol. 89 v°-181 v°). — Ce traité est divisé en sept parties.

Première et deuxième parties. — Le pape mourra. Il y aura une vacance d'un an et demi, puis une insurrection des Gibelins. L'Antéchrist qui sera de la race de Frédéric II sera élu par les nobles de Rome. Cette élection se fera vers 1365. Après l'intronisation de l'Antéchrist viendra l'élection de la Bête montant de la terre, c'est-à-dire l'antipape, puis l'élection du vrai pape : l'ours, véritable et sincère vicaire du Christ. Rome sera détruite.

Troisième partie. — Jean de Roquetaillade décrit le Schisme. Les cardinaux cacheront le trésor de Constantin à Pérouse ou à Assise. La curie quittera Avignon entre 1360 et 1365.

Quatrième partie. — Que feront les cardinaux à Pérouse ou à Assise? Ils « joueront ». Dans un très long consistoire qui durera un an et demi, « *Ibi ludent in pyrgo* », ils aboutiront à l'élection de l' « ours ». Jean de Roquetaillade décrit l' « ours ». Sa ressemblance avec s. François, avec Célestin V, nommé, lui aussi, jadis, à Pérouse; pour dix raisons, il est dit « admirable ». Il vivait auparavant dans les cavernes (comme saint François à l'Alverne, aux Carceri, etc.). Il sortira de la pierre, « *egredietur e saxo* », c'est-à-dire de Jésus-Christ (symbolisé par la pierre, comme le dit saint Paul) où il était caché pour la contemplation. Cet ours est aussi appelé la « reine des plumes » « *regina plumarum* » : c'est la colombe de l'Esprit-Saint. Il détruira la table de jeu, « *stipadium* », c'est-à-dire les palais des cardinaux et des autres gras prélats, tapissés de riches étoffes d'or et de pourpre, décorés de toutes sortes de peintures, de rameaux verts et de fleurs, munis de tous les objets les plus agréables pour le culte de la chair. L'ours merveilleux aura les sept dons du Saint-Esprit, « *eptigadis* ». Il poussera des cris de douleur, « *eiulabit* », à cause de la mollesse, « *excisa mollities* », qu'il faut retrancher de la pierre très dure, saint François, « *Petra durissima* » : quoique infirme, saint François ne se relâcha jamais de la sévérité de la première règle. Au nom du Saint-Esprit, l' « ours » jugera, dissipera, lacérera, dispersera les hommes faux de son ordre (l'ordre des Frères Mineurs). A cette époque, il sera élu aussi un ministre général des Frères Mineurs schismatique; le symbole actuel de ce ministre, c'est Michel de Césène qui se réfugia auprès de Louis de Bavière qui représente le Grand Antéchrist, avec Pierre de Corbara, l'antipape.

En cette partie, Jean de Roquetaillade se déchaîne contre tous les ordres religieux, ne réservant son estime qu'à une toute petite partie de Franciscains qui se réfugieront dans les grottes, dans les fermes. Puis il se livre à des spéculations millénaristes. Nous reviendrons sur ses vues concernant la fin du monde. Jean de Roquetaillade cependant fait mourir l' « ours » en prison, après avoir essayé de lancer une troisième croisade.

Cinquième partie. — Cette partie traite des guerres qui divisent la France et l'Angleterre : « *Tunc Gallus cum Vulpe soliti dimicabunt...* ». Revenant à l' « ours », Jean de Roquetaillade rappelle l'oracle, « *multa graphizas* »; il écrira beaucoup de commentaires de l'Écriture Sainte. Jean de Roquetaillade lui recommande de ne pas être imprudent dans ses écrits car il pourrait avoir des ennuis : il ne craindra pas la pierre de touche, « *lapis paragolicus* », il sera probablement incarcéré à cause de son imprudence.

Sixième partie. — Cette partie est composée de diatribes violentes contre les ecclésiastiques. Allusions à la peste de 1348, aux mouches qui pullulèrent pendant la peste, aux exécutions des Templiers; aux massacres des lépreux, des Juifs, des Pastoureaux. De tels massacres auront lieu pendant notre siècle.

Septième partie. — La partie est consacrée à la description de la confusion des luttes durant le Schisme, à la persécution des bons par les mauvais. Plus de quarante mille personnes recevront la couronne du martyre. Mais il vaut mieux être brûlé que de languir des années dans un cachot. Description des « bons enfants » qui sont les jeunes de l'ordre franciscain.

Septième traité (fol. 181 v°-194). — Une partie est consacrée à la description de l'aigle noir (« *Grandis aquila nigra pennas ocius expergiscere* »). Jean de Roquetaillade identifie l'aigle avec Nabuchodonosor, puis Louis de Bavière, puis Louis l'Empereur. Il massacrera les mauvais et les bons. Le vrai pape, l' « ours », restera nu et devra s'enfuir.

Ensuite Jean de Roquetaillade décrit la « couleuvre », « *coluber tortuosus et barbatus* », qui n'a rien à faire avec le « *coluber frigescens* » du deuxième traité (l'Église grecque). La couleuvre barbue est ou bien la race damnée de Louis de Bavière ou bien le roi d'Aragon.

Nous voici de nouveau en face de tableaux impressionnants de massacres de bons, de mauvais, dans une grande confusion. Les élus doivent observer certains signes pour s'enfuir. Cependant, l'ordre franciscain durera jusqu'à la fin du monde (Jean de Roquetaillade entrevoit le triomphe des hommes évangéliques, purs et pauvres). Violentes attaques contre les ecclésiastiques qui ont profané le sacré.

Huitième traité (fol. 194-206). — « *Interea antiqui serpentis germen crescet viratum...* ». Le serpent antique est Frédéric l'Empereur qui fut élu en 1211. Jusqu'à la naissance de Louis l'Antéchrist s'écoulèrent cent quinze années; compte encore trente années pendant lesquelles doit grandir Louis et tu arriveras à l'année 1365 (?). Frédéric a été élu peu après les débuts de notre ordre et il a toujours été contre nous. Les scandales naîtront de la race de sa fille et des mauvais fils de l'ordre de saint François, figurés par le frère Élie qui a adhéré au parti de Frédéric l'hérétique et s'est retiré de l'obédience du vrai pape. Le fruit, « *germen* », dont parle l'oracle, c'est le produit de la génération de cette race : Louis l'Antéchrist. Henri VI a engendré Frédéric II; Frédéric II, Manfred; Manfred, Constance, reine d'Aragon. Constance a eu de Pierre, roi d'Aragon, Frédéric, roi de Trinacrie, qui avec l'aide de Pierre, son père, a pris l'île de Sicile en dépit de l'Église et des Français. De ce Frédéric naîtra Louis, le grand Antéchrist futur.

Jean de Roquetaillade s'exalte beaucoup en décrivant le nouveau Daniel qui doit sauver le monde et qu'il espère servir. Il insiste sur la préparation évangélique des jeunes, « *pueri* » de l'oracle, qu'il oppose aux vieillards, très mauvais fils de la luxure de Babylone.

Ici, suivant l'oracle, Jean de Roquetaillade interprète les deux « colonnes » sous les traits des apparitions d'Hénoch et Élie, thèmes bien connus de la littérature eschatologique. S'appuyant sur les textes de l'Évangile, des prophètes, de Méthode, Jean de Roquetaillade disserte sur ces deux personnages. Dans sa vive imagination, ce sont deux prophètes habillés de sacs (Apocalypse 11), donc des Frères Mineurs. Ces deux « colonnes » de pierre « lapideae », parce que fondées sur la pierre angulaire, Jésus-Christ, seront massacrées à Rome par l'Antéchrist (sinueux, couvert de taches, vénéneux, astucieux et mensonger comme le serpent qui séduisit Ève, intoxiqué par sa folie!) mais elles ressusciteront trois jours après.

Alors Jean de Roquetaillade expose sa théorie de la fin du monde, abondamment développée dans tous ses écrits. Tous s'uniront pour lutter contre l'Antéchrist et en particulier la France (Philippe, second fils du roi de France). Conversion des Juifs. Diffusion des pauvres Franciscains. Transfert de l'Église et de l'Empire Romain à Jérusalem. Tout ceci, vers 1415-1420. Puis vient une période de mille années solaires. Jean de Roquetaillade prouvera et expliquera toutes ses vues dans le *Liber conspectorum archanorum in visu Dei.*

Neuvième traité (fol. 206-243 v°). — « *Veh mulieribus excisis de petra durissima vallis virginis* ». Le chapitre de l'oracle est dirigé contre les mauvais religieux et spécialement les mauvais Franciscains, les Prêcheurs, les Ermites de Saint-Augustin, les Carmes. Jean de Roquetaillade se répand en invectives contre les mauvais religieux, décrivant, animé d'une véritable passion, tous leurs manques et insiste sur leur massacre final, comme celui des Templiers, des lépreux et des Juifs.

SOURCES CITÉES DU COMMENTAIRE À L'ORACLE DU BIENHEUREUX CYRILLE

Aristoteles : « *Pro cuius rei euidentia aduertendum quod prout colligitur ex libris Aristotelis, tempore eius erant tres secte vacantes scientie Athenis* » (fol. 151 v°).

Auctor doctrinalis : « *Nota etiam quod auctor doctrinalis si bene recordor me legisse ante .xx. annos dicit quod neupma* [194] *est equivocum ad spiritum et ad cantum...* » (fol. 146 v°).

Ce passage ne se trouve pas dans *Das Doctrinale des Alexander de Villa Dei*, éd. Reichling, Berlin, 1893. Nous pensons qu'il s'agit d'une confusion de Jean de Roquetaillade avec l'*Historia scholastica* de Pierre le Mangeur qu'il cite aussi (voir ci-dessous), car on y trouve : « [*Spiritus*] *potest ergo ad sonum et ad sanctum spiritum referri... quia spiritus aequivocus est ad utrumque sicut ruha in hebraeo, pneuma in graeco* » (Petri Comestoris *Historia scholastica in Actus Apostolorum,* Migne, *Patr. lat.*, t. 198, col. 1652 B).

(194) L'assimilation, ou la confusion, de *pneuma* et de *neupma* est fréquente chez les auteurs du xiie siècle.

BENEDICTUS (s.) : « *Nam beato Benedicto etiam fuit reuelatum quod Roma bellis intestinis et terremotibus et horrendis casibus destruetur...* » (fol. 109 v°).

Allusion à *Gregorii Magni Dialogi*, Liber secundus, XV, éd. U. Moricca (*Istituto storico italiano, Fonti per la storia d'Italia*, 57) Roma, 1924, p. 103, l. 6 et suiv.

CODEX : « *Et in scientia juris ciuilis calculus idem est quod sententia pecunaria quam fert iudex contra partem ream puta cum sedens pro tribunali dicit : condempno te in .c. libr. sicut habetur in libro 3. codicis de ratione calculi in legibus illius tituli sicut recordor me legisse ubi determinat imperator quod si iudex proferendo sententiam in calculo deficiat de iure illa sententia valet...* » (fol. 162 r°).

Allusion, sans doute, au *Code* de Justinien, 2, 5, 1.

CRONICAE : « ... *regis Philippi qui mortuus est in Perpiniano et quote horum annorum possunt in cronicis faciliter reperiri* » (fol. 28 v°).

DÉCRÉTALES : est citée : *Sexti Decretal.*, lib. III, tit. XVII : *De religiosis domibus.*

FRANCISCUS (s.) : la règle est invoquée fol. 133, 177 v°, 189, 229, 240 v°, 241. Le testament, fol. 241 *Opuscula sancti patris Francisci Assisiensis*, 2e éd., Quaracchi, 1941, p. 24-84. (*Bibliotheca franciscana ascetica medii aevi*, t. 1).

Vita. Il s'agit en général de la *Legenda maior* de saint Bonaventure.

Citations dans l'ordre chronologique :

« *In diebus illus verificabitur illud verbum sancti patris quod habetur in vita cum dixit : In magnam multitudinem faciet vos crescere Deus* » (fol. 134 r°). S. Bonaventura, *Legenda maior*, cap. III, éd. in *Analecta franciscana*, t. X, Quaracchi, 1926-1941, p. 569, l. 4-5 (cf. *I Celano*, pars I, caput XI, éd. *Ibid.*, p. 22 (27).

« *Felix erit qui ab hac die et ultra relicta carnalitate et seculi vanitate ad observantiam non solum regule sed et totius evangelii festinabit. Hoc voluit dicere sanctus pater in mortis articulo cum sancto sermone conclusit.* » Cf. S. Bonaventura, *Legenda maior*, cap. XV, éd. cit., p. 622 (v. *II Celano*, pars II, cap. CLXII, éd. cit., p. 254).

« *Christus vocaliter loquens cum sancto patre Francisco sicut* VIII° *capitulo vite sue euidenter habetur... dicens : Ego vocaui et ego pascam et ego seruabo et quantiscumque perturbationibus percussa est hec paupercula religio semper salua meo munere permanebit* » (f. 188 v°). S. Bonaventura, *Legenda maior*, cap. VIII, 3. éd. cit., p. 593, l. 17-18 (v. *II Celano*, cap. CXVII, éd. cit., p. 22, l. 11-12).

Même citation, fol. 209 et v°.

Même citation, fol. 234.

Même citation, fol. 241.

« *Quoniam pater Franciscus sicut in vita manifeste habetur denarios et pecuniam muscas igitur jugiter appellabat et ideo occulte Christus in hanc sententiam sancti patris ad memoriam reuocat* » (fol. 214 v°). S. Bonaventura, *Legenda maior*, cap. VII, éd. cit., p. 590, 82 (v. *II Celano*, pars II, cap. XLVII, éd. cit., p. 177, 11).

Il y a aussi une allusion au chap. VII au fol. 229 v°.

Autres citations :

« *Franciscus dicebat fratribus : idem scilicet ut columbinam simplicitatem reciperent et prudentiam serpentis jugiter retentarent* » (fol. 236 v°).

Allusion à la *Regula* 1ª, cap. XVI (éd. de Quaracchi, p. 43).

« *In diebus illis verificabitur illud quod in libro revelationum sancti Francisci frater Leonardus eius socius scripsit ubi dicit sanctus pater quod in articulo tribulationis illius suscitabit Deus quendam fratribus deserentibus veram observantiam regule non in pastorem sed in exterminatorem* » (fol. 172). Le *Liber revelationum sancti Francisci* est inconnu.

GREGORIUS (s.). : « *Dicit Gregorius super Ezechielem quod penna pertinet ad contemplationem* » (fol. 8 rº, 120 rº). *Homilia III in Ezechielem*, Migne, *Patr. lat.*, t. LXXVI (1865), col. 806 AB.

« *Sicut dicit Gregorius in omelia dicens quia viris luxuria in lumbis sit, feminis in umbilico, testatur Dominus qui de diabolo ad beatum Job loquitur, dicens : virtus enim in lumbis eius et fortitudo illius in umbilico ventris eius* » (fol. 216 vº). *Homilia XIII in Evangelium*, éd. Migne, *Patr. lat.*, t. LXXVI, éd. 1865, col. 1123 C.

« *Microcosmum iuxta quem modum dicit Gregorius super illud : predicate euangelium omni creature, quod nomine omnis creature continetur* » (fol. 129 vº). *Homilia XXIX in Evangelium*, éd. cit., col. 1214 AB.

HILARION (s.) : « *Vita in breviario romano* » (fol. 7 vº).

HYMNUS SANCTI JOHANNIS BAPTISTAE : « *Non fuit vasti spacium per orbis* || *sanctior quisquam genitus Johanne* » (fol. 104) (*Anal. Hymn.* 50, 120/121).

MACROBIUS : « *Microcosmus est minor mundus* » (f. 129 vº, 139). Allusion à : *Commentaria in somnium Scipionis*, II, 12,11.

MAGISTER HISTORIARUM : PETRUS COMESTOR.

MERLINUS : C'est la prophétie de Merlin éditée par Ed. Faral, *La légende arthurienne*, t. III, Paris, 1929, p. 190 et suiv. (Geoffroy de Monmouth). Plusieurs passages sont cités fol. 66 vº (éd., p. 190), 67 (éd., p. 201), 69 (éd., p. 194), 73 (éd., p. 194-195), 92 vº (éd., p. 198), 112 (éd., p. 201), 163 (éd., p. 192-193).

METHODIUS : « *Post hec mittet Deus duos famulos sincerissimos, Enoch scilicet et Heliam qui in eius testamento reseruati fuerant ad arguendum impium et inimicum et tunc erunt nouissimi primi et erunt credituri Judei. Helias autem et Enoch arguent eum coram omni populo et ostendent eum mendacem esse atque fallacem et confusum. Vident autem cuncte gentes ipsum mendacem et a sanctis confusum. Tunc Judei credituri erunt ex omni tribu filiorum Israel et erunt interfecti pro Christo. C. XXº. milia in diebus illis. Tunc Antichristus furore repletus jubebit sanctos Dei duos interfici* » (fol. 200 rº). v. E. Sackur, *Sibyllinische Texte u. Forschungen*, Halle a S., 1898, p. 95-96.

Notre texte est assez différent.

ORIGENES : « *Unde Origenes fecit quemdam librum de principibus quem intitulauit Periarchon et vult dicere de principe vel de principibus uel de principatu a* peri *quod est* de *et* archon *quod est* principis » (fol. 165). Il s'agit du *De principis*.

« *Dicit enim Origenes quod illud quod unusquisque plus diligit et amat hoc illi Deus est* » (fol. 216).

Papias : « *Sandalia dicit Papias sunt calciamenta cum talo corrigiis ligata...* » (fol. 8 v°). v. Papias, *Vocabularium*, Venise, 1485 (per Andream de Bonetis de Papia), *ad verbum.*

Petrus Comestor : « *Magister historiarum dicit super Actus quod ypodromus est locus equorum in quo currunt uel stant et ex hoc euidenter sumitur pro stabulo carcerali* » (fol. 135 v°). *Historia scholastica. In Actus Apostolorum*, cap. lvii, Migne, *Patr. lat.*, t. CXCVIII, col. 1682 C.

« *Item nota quod magister ystoriarum super fabrica templi Salomonis dicit quod excedra est cathedra illorum qui judici assistunt et ponit ibi cathedram doctorum excedram assistentes et tribunal iudicum...* » (fol. 165 v°). *Liber III Regum. Ibid.*, col. 1362 B.

Plato : « *Recordor ante sex annos me legisse Platonem in Timeo ubi si bene recordor ponit vocabula distinguendo de triplici mundo...* » (fol. 129) [195].

Polycarpus diaconus : Jean de Roquetaillade cite les mêmes passages (fol. 112 r°, 238 r° et v°) que le pseudo-Joachim dans son Commentaire (éd. P. Piur. cit., p. 290, 293, 325).

Polycarpe le diacre est cité par divers auteurs : les éditeurs des lettres de Cola di Rienzo (*Vom Mittelalter zur Reformation*, II, 5, p. 394) disent qu'on ne sait rien de lui. V. E. Donckel, *Studien über die Prophezeiung des fr. Telesforus von Cosenza, 1365-1386*, dans *Archivum Franciscanum Historicum*, t. XXVI, 1933, p. 72-73.

Les éditeurs de Barthélemy de Pise disent aussi qu'on ne sait rien de lui (*Analecta franciscana*, t. IV, Quaracchi, 1906, p. 44, l. 39, n. 1; cf. p. 50, l. 24).

C'est un texte qu'on doit considérer, pour le moment, comme perdu.

Sibylla Erythrea : citée fol. 56 v°, 58, 66 v°, 103 v°, 105 v°, 112. Les passages cités se réfèrent en général aux p. 168-169 de l'édition de O. Holder-Egger, *Italienische Prophetieen des 13. Jahrhunderts*, dans *Neues Archiv.*, xv, 1889. Les passages cités fol. 103 r°-v° et 105 v° : p. 163; fol. 142 v° : p. 162.

Speculum historiale (Vincentii Bellovacensis) : « *Et antipapa Anacletus prius dictus Leo remansit in Ytalia fultus presidio tyrannorum regnauit iniuste duos annos maxime parte christianorum sibi obediente etiam in Aquitania ut patet in Speculo hystoriali* » (fol. 110 v°). V. *Speculum historiale*, lib. XXVII, cap. vi (*Bibliotheca mundi*, t. IV, Douai, 1624, p. 1098-1099).

[195] Calcidius, *In Tim. Platonis*, c. 344, sur le « *tertium genus esse* », éd. J. H. Waszink, 1962, p. 336. (*Plato latinus*, vol. IV). Calcidius distingue dans ce chapitre du commentaire du Timée : « *species principalis = ideae* », « *secunda species, id est nativa* »; « *tertium genus = silva* », c'est-à-dire la matière première.

II. LE LIVRE DES ÉVÉNEMENTS FUTURS SECRETS

(*Liber secretorum eventuum*)

De cet ouvrage, nous n'avons retrouvé que peu de manuscrits [196]. Un seul de ces manuscrits lui donne un titre : c'est le manuscrit de Berne nº 215 provenant de la collection de Jacques Bongars. Il l'appelle le *Liber secretorum eventuum* (à la fin) ou *Liber futurorum secretorum eventuum* (au commencement) [197]. Faut-il identifier ce relativement petit livre avec le *Liber conspectorum archanorum in visu Dei,* annoncé par Jean de Roquetaillade à la fin du huitième traité du *Commentaire de l'Oracle de saint Cyrille* [198]? Nous pensons que oui.

Il existe, de ce livre des Secrets événements, une traduction catalane de l'époque [199]. Nous avons lu le texte latin dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris [200].

Jean le Bel et Froissart l'ont connu et en font état [201].

De très peu postérieur au *Commentaire à l'Oracle de saint Cyrille,* ce traité ne contient presque rien qui n'y ait déjà été dit. Seulement, il est beaucoup plus clair et plus ordonné que le Commentaire. C'est une sorte de manuel des idées de notre auteur que l'on pourra lire sans fatigue, laissant de côté le fastidieux sommaire du Commentaire.

L'ouvrage, terminé le 11 novembre 1349, écrit dans la « chartre » du pape Clément VI, qui était appelée la « prison du Soudan », est adressé à Guillaume

(196) V. plus loin, p. 225, la bibliographie des mss.

(197) Berne 215, fol. 22 vº et fol. 1.

(198) « *Quod autem dico mundum per mille* « *annos solares durare post mortem proximi* « *Antichristi verum dico sed ideo hic non* « *probo, alteri magno volumini reservatur* « *si fuerit voluntas Omnipotentis et manus* « *eius mecum me illuminans et confortans.* « *Promisi enim frequenter facere librum* « *conspectorum archanorum in visu Dei ubi* « *illud sole clarius demonstrabo. De* « *Antichristo autem et eius factis, hec breuia* « *et pauca dicuntur* » (Paris, Bibl. nat., ms. lat. 2599, fol. 205 vº-206).

(199) Carpentras, nº 336, fol. 1-54 vº.

(200) Nº 3598, fol. 1-44.

(201) V. ci-dessous, *Sources narratives,* p. 210.

Court [202], cardinal du titre des Quatre Saints Couronnés. C'est, avec le *Vade mecum,* le plus connu des ouvrages de Jean de Roquetaillade [203].

Dans un prologue, l'auteur explique les conditions de sa révélation :

Comme en l'an 1345 je pleurais, depuis de longs jours, enchaîné dans une prison boueuse, au couvent de Figeac, m'étonnant et me demandant pourquoi j'avais été envoyé avec une telle cruauté par Frère Guillaume Farinier, alors ministre d'Aquitaine, dans cette prison où il n'y avait que boue et fange, et pourquoi Dieu avait permis que je fusse livré aux mains de maîtres si cruels, sur la foi de témoins faux et parjures, comme on le verra au jour du Jugement, il me fut donné de comprendre clairement que, si j'étais tombé dans une telle épreuve, c'était parce que je devais révéler l'Antéchrist, sa race et sa secte au monde... Ce qu'ayant compris, je prolongeai mon oraison, redoublai ma pénitence et multipliai mes veilles. Il arriva que la même année, au mois de juillet, vers la fête de saint Jacques apôtre, comme je veillais et priais, debout au milieu de ma prison, tenant une verge dans ma main, tout à coup, en un clin d'œil, mon intelligence s'ouvrit et comprit en une vision intellectuelle les choses de l'avenir qui vont être décrites ci-dessous, sommairement et brièvement [204].

Ce traité est divisé en trente « *intellectus* », trente révélations touchant les événements passés et futurs; mais cette division est factice et l'ordre n'en est qu'apparent, disposition fréquente chez les auteurs de ce genre, que nous retrouvons dans tous les écrits de Jean de Roquetaillade, et qui dissimule mal le désordre profond des idées.

Comme nous en avons donné une analyse dans le Commentaire et que les visions n'en sont qu'un résumé, nous n'insisterons que sur les points moins traités dans l'ouvrage antérieur.

Au sujet des événements passés ou contemporains, même interprétation des prophéties de Daniel et de l'Apocalypse, même intérêt pour les guerres qui sévirent entre les royaumes méridionaux : Naples, Sicile, Aragon :

Et je compris que beaucoup de choses étaient renfermées dans le chapitre XII du livre de l'Apocalypse sur les guerres de feu l'illustre Charles de France et de Manfred, l'ignoble fils de Frédéric... et surtout je compris le chapitre XIII de l'Apocalypse où il est dit : « Et je vis une de ses têtes comme blessée à mort », ce qui fut accompli lorsque le concile général de Lyon enleva l'Empire romain à Frédéric et quand, sous l'ignoble Manfred, la race bénie

[202] V. p. 99, n. 20.

[203] Signalé par Trithemius, Willot, Wadding, Oudin, Tanner, Sbaralea, Lambert, F. Kampers, dans *Hist. Jahrb.*, 1894, p. 798; *Kaiserprophetieen und Kaisersagen*, München, 1895, p. 156; et H. C. Lea, *Histoire de l'Inquisition*, trad. S. Reinach, t. III, Paris, 1901, p. 87. J. Mª Pou y Marti, *Visionarios, beguinos y fraticelos catalanes*, Vich, 1930, p. 294-301, donne de larges extraits du ms. du Vatican, Reg. lat. 1964.

[204] Paris, Bibl. nat., ms. lat. 3598, fol. 1 et vº.

et illustre de France détruisit dans les plaines de Bénévent presque toute sa postérité venimeuse; et lorsqu'il est dit : « Et sa plaie mortelle fut guérie », ce fut accompli lorsque Pierre, roi d'Aragon, mari de Constance, fille du susdit Manfred, massacra la famille de France [205].

Jean de Rupescissa était au courant des événements concernant ces divers pays :

Et lorsque cette révélation m'eut été faite, avant trois mois me vinrent des nouvelles de la mort du cruel roi André [206]... Il faut que l'Église sainte de Dieu sache que Louis, roi de Hongrie [207], qui essaie de s'emparer de l'Italie, finalement n'obtiendra pas ce qu'il veut, si ce n'est pour un temps et en massacrant les Italiens et les Français... La Calabre, l'Apulie, la terre de Labour et la Campanie retourneront en fin de compte à Louis de Sicile [208].

L'auteur s'intéressait à la politique des papes :

...Je compris, la même année 1345, dans la même prison, que certaines choses doivent être accomplies par notre seigneur le souverain pontife Clément VI..., événements déjà accomplis en partie, concernant les provisions de certains cardinaux qui doivent être envoyés pour négocier plusieurs traités; et je vis que d'autres choses très graves devaient arriver à Toulouse, de son temps, que je laisse toutes inexpliquées [209].

Les papes qui succéderont à Clément VI supporteront de telles tribulations qu'on leur donnera, dans l'avenir, le titre de martyrs. Guerres entre les souverains des nations chrétiennes, guerres entre les ecclésiastiques eux-mêmes, rien ne leur sera épargné. Le pape qui succédera immédiatement à Clément VI sera un saint. Puis viendra un autre, qui aura le malheur de révoquer, à la prière des puissants et des princes, les mesures prises contre les hérétiques : « S'il n'avait pas fait cette révocation et s'il avait refréné sa gorge par l'abstinence, il aurait été heureux [210]. » Le troisième pape mettra fin aux erreurs des hérétiques et sera aidé des souverains chrétiens. Son successeur verra les pires tribulations. Les églises et les monastères seront détruits. Ce sera le temps de l'Antéchrist.

Le système prophétique de Jean de Roquetaillade tourne, comme dans le précédent commentaire, autour de l'Antéchrist, né de la race maudite de Frédéric II et de Pierre d'Aragon, Louis de Sicile :

Premièrement, j'ai compris que de la race de Frédéric, empereur déposé, et de Pierre,

[205] Fol. 1 v°.

[206] Le roi André de Hongrie, époux de Jeanne Ire de Naples, fut assassiné le 18 septembre 1345. V. ci-dessous, p. 138, n. 288.

[207] Louis, roi de Hongrie, frère du précédent, vint demander la tutelle de son neveu à la veuve, ainsi que l'administration du royaume de Naples. Il vengea l'assassinat de son frère en 1345 en faisant emprisonner Charles, duc de Duras, et emprisonner ses frères, Philippe et Robert de Tarente.

[208] Fol. 3 v°.

[209] Fol. 16.

[210] Fol. 16 v°.

roi d'Aragon, naîtrait le prochain Antéchrist et que Louis l'Enfant, roi de Trinacrie [211], qui tient l'île de Sicile, est lui-même le futur et général monarque de toute la terre, sous lequel pleurera la sacro-sainte Église romaine, et je compris que beaucoup de choses sont contenues là-dessus dans le chapitre XII du livre de l'Apocalypse, et sur les guerres de feu l'illustre Charles de France et de l'horrible Manfred, fils de Frédéric, dont est né le susdit Frédéric...

Le texte qui dit : « Et sa plaie mortelle sera guérie », s'accomplira : en effet, le susdit Louis sera élu monarque de toute la terre; et alors, à la lettre : « Toute la terre admirera la bête [212]. »

Cet Antéchrist n'est d'ailleurs pas le seul et unique; Jean de Roquetaillade en nomme toute une séquelle :

Secundo, j'ai compris qu'il doit y avoir beaucoup d'Antéchrists, suivant la parole du Christ (Matthieu, 24, 24)... Et le premier et le plus fécond fut le susdit Frédéric [213], avec tous les hérétiques, ses partisans; le second fut Louis de Bavière [214], avec son antipape [215] et tous les hérétiques d'accord avec eux. Le troisième Antéchrist sera une horrible réunion de tyrans cruels qui s'insurgera contre le noble prince Charles, souverain élu de l'Empire romain [216]. Et cette réunion sera formée de différents tyrans, formés surtout de la lie de la Bavière et de la malice des Gibelins, et ils feront subir à l'Empire romain des bouleversements et des troubles profonds. Le quatrième Antéchrist sera Louis de Sicile, auguste souverain des Romains. Le cinquième sera un faux prophète, pseudo-religieux qui fera de faux miracles devant Louis de Sicile... Le sixième sera un horrible tyran qui apparaîtra en Orient subjuguant l'Asie au temps que Louis le futur Antéchrist subjuguera l'Europe et l'Afrique [217].

Mais le plus grand de tous, le plus important aux yeux de Roquetaillade, c'est Louis de Sicile, qui projette son ombre sur l'avenir proche. Quand apparaîtra cet Antéchrist? En 1366, c'est là le résultat de calculs savants dont l'origine se trouve dans le prophète Daniel :

Sixièmement, j'ai compris qu'il doit arriver que, vers l'an du Seigneur 1366, le monde commencerait à être profondément agité par le plus grand et prochain Antéchrist, et surtout depuis l'an susdit, avant les dix années qui suivront. Et je compris que ceci pouvait être déduit scientifiquement et raisonnablement de la sainte Écriture. Car je compris que, lorsqu'il est dit dans Daniel, au chapitre XII : « Depuis le temps où cessera le sacrifice per-

(211) A la suite de la paix conclue, en 1302, entre Frédéric Ier, roi de Sicile, fils de Pierre d'Aragon et de Constance de Souabe, et Charles II d'Anjou, dit le Boiteux, Frédéric garda son royaume, mais renonça au titre de roi de Sicile pour prendre celui de roi de Trinacrie.

(212) Fol. 1 v°. V. *Apoc.* XVII, 8.

(213) Frédéric II, empereur d'Allemagne et roi de Sicile († 1250).

(214) Louis de Bavière, l'adversaire des papes d'Avignon, empereur, 1314-1346.

(215) Nicolas V (Pierre de Corbara), élu antipape en 1328.

(216) Charles IV de Luxembourg, empereur, 1347.

(217) Fol. 3 et v°.

pétuel, et où sera dressée l'abomination du dévastateur, il y aura mille deux cent quatre-vingt-dix jours », le sacrifice perpétuel est mis pour le sacrifice de l'Ancien Testament, comme c'est écrit clairement, à la lettre, dans Esdras, chapitre III [218].

L'auteur se livre à des calculs compliqués dont le résultat, à savoir cette date de 1366, est capital à ses yeux. Il se souvient du jour mémorable où cette révélation lui fut faite :

Et tout ce chapitre, je l'ai pleinement compris l'an du Seigneur 1340 ou vers cette époque, au chœur, le jour de la glorieuse Vierge Marie, à l'heure des matines, quand nous commencions : « *Te Deum laudamus* ». Alors, en un moment, l'intelligence des choses me fut manifestée et je compris clairement ce que j'ai dit ci-dessus [219].

L'arrivée de l'Antéchrist sera précédée de désastres terribles dont quelques-uns ont déjà eu lieu :

Quatrièmement, je compris que beaucoup de fléaux sont imminents et qu'il doit arriver de grandes calamités : *primo*, la famine générale en même temps que la peste qui ont sévi l'an du Seigneur 1347 par tout le monde. *Secundo*, l'amoncellement des cadavres innombrables, dispersés par toute la terre, de ceux qui sont morts de famine l'an du Seigneur 1348. *Tertio*, la multiplication des tremblements de terre qui doivent ébranler divers endroits du monde [220]. *Quarto*, une effusion prochaine du sang des peuples chrétiens. *Quinto*, le redoublement extraordinaire, sur toute la terre, des guerres, des perturbations de royaumes, des tyrans faisant peser leur joug sur le peuple, des voleurs de grands chemins [221].

Avant que l'Antéchrist ne vienne, il y aura aussi deux « passages » (croisades) outre-mer.

Le récit du schisme est aussi très semblable à celui du Commentaire : vacance du Saint-Siège pendant un an et demi après la mort du pape, discorde des cardinaux; les uns élisent, à la suggestion d'un « fourbe perfide [222] », un antipape, auxquels d'autres opposent un pape angélique, dûment et canoniquement élu. Détail nouveau : ce bon pape sera forcé de résigner ses fonctions, car les mauvais cardinaux porteront sur lui des mains sacrilèges [223] : réminiscence, sans doute, de l'attentat d'Anagni. Troublé par leurs menaces de mort, et aussi, détail piquant, séduit par un cadeau en espèces (« ces hommes perdus tenteront par des menaces de mort de faire

(218) Fol. 4 v°-5.
(219) Fol. 5 v°.
(220) V. *Vade mecum*, Paris, Bibl. nat., ms. lat. 7371, fol. 34. V. ci-dessous, p. 165.
(221) Fol. 4 et v°.
(222) Fol. 6 v°.
(223) *Ibid.*

résigner ses fonctions au souverain pontife; et aussi en lui présentant, en vrais simoniaques, un tas de florins [224] »), le pape abdiquera, mais sa résignation n'aura point de valeur, parce qu'elle aura été remise aux mains d'excommuniés et d'hérétiques, parce qu'elle aura été arrachée par la violence et la crainte de la mort; et qu'elle aura été le fruit d'un traité simoniaque [225].

En ce temps-là, les hommes d'Église rejoindront en majorité l'antipape : « ...Si tout le clergé était divisé en douze parties, deux seules suivraient le pape authentique, les dix autres resteraient avec l'antipape [226]. » Tous les ambitieux, tous ceux qui aiment l'argent, suivront l'antipape, et aussi ceux qui croiront à la validité de la résignation du bon pape : « Troisièmement, beaucoup se joindront à l'antipape parce qu'ils croient que, de même que la résignation de Célestin était valable, de même celle-ci le fut [227]... »

L'ordre des Frères Mineurs (comme dans le Commentaire) sera divisé en trois parties. La première sera composée des frères qui se livreront aux ambitions et aux vanités des dignités ecclésiastiques; la seconde partie, composée des vrais frères, émules de saint François, défendra le pontife orthodoxe. Le reste sera composé de certains frères, hypocrites et orgueilleux, sectateurs de l'Antéchrist, et que l'auteur semble craindre autant que les relâchés : « La troisième partie sera composée de certains vauriens, d'hypocrites pleins d'orgueil, soi-disant spirituels, montrant un visage de piété et de zèle, voulant être docteurs ès lois, ne comprenant rien ni de ce qu'ils disent, ni de ce qu'ils affirment. » Ce sont des amis des Gibelins, ils détestent les ecclésiastiques. Ils n'adhéreront ni au vrai ni au pseudo-pape, mais au monarque général Louis de Sicile. « Ils sont d'une race doublement hérétique, savoir de la race de Louis de Bavière l'hérétique et des hérétiques ses partisans, qui disent que Monseigneur le pape Jean XXII est déchu de sa puissance ecclésiastique [228]. »

Les Frères Prêcheurs se plaisent à semer la discorde dans le sein agité de l'ordre Franciscain :

Et la racine de tout ce mal ce sont... les Frères Prêcheurs... qui sont d'abominables hérétiques, affirmant hérétiquement que Monseigneur Jean, le pape, condamna comme hérétique la décrétale de Monseigneur Nicolas sur la pauvreté évangélique, disant que la décrétale de Monseigneur le pape Jean, qui commence par ces mots : *Cum inter nonnullos scolasticos viros*, est, pour ce qui est de la définition de la pauvreté évangélique, contraire à

(224) *Ibid.*
(225) Fol. 7.
(226) *Ibid.*
(227) Fol. 7 v°.
(228) Fol. 8 v°-9 v°.

la décrétale de Monseigneur Nicolas. Et que Monseigneur le pape Nicolas s'est trompé et que l'Église romaine a accepté l'erreur sans répugnance pendant cinquante ans, ce qui est hérétique et impie (229).

L'Antéchrist, qui doit sévir au moment du schisme, sera accueilli à bras ouverts par les Juifs qui le proclameront leur Messie, et assisté d'un faux prophète, qui fera de faux miracles.

Il est assez curieux de remarquer que cet Antéchrist réprouvé, détesté, a cependant un rôle utile, et qu'il est nécessaire à l'accomplissement des temps : « ...j'ai compris que c'est pour la plus grande utilité de la sacro-sainte Église orthodoxe romaine que le prochain Antéchrist est envoyé dans le monde... ». Il combattra les hérétiques :

Quatorzièmement, j'ai compris la manière par laquelle l'Antéchrist soumettrait la plus grande partie du monde avant qu'il ne devienne complètement l'Antéchrist. Il arrivera, en effet, que, lorsque le fils de l'actuel roi de Castille (230) atteindra sa vingt-et-unième année, la colère de Dieu s'abattra avec une telle violence sur l'Espagne qu'elle semblera rouler vers sa perte. Car les royaumes d'Espagne se jetteront les uns contre les autres et les Espagnols se déchireront entre eux, parce qu'ils conservent dans leur pays, au mépris de Jésus-Christ, la corruption mahométane (231). En ce temps-là, le futur monarque général, qui deviendra sans aucun doute, avec le temps, l'Antéchrist, commencera, à l'instigation du roi d'Aragon, à dévorer les Sarrasins, rebelles de l'Espagne. Ce sera le dur fléau, la destruction de tout le peuple, de tout l'empire de Mahomet. C'est par lui que les Sarrasins du royaume de Valence seront détruits, que le royaume de Grenade sera soumis, et le reste du royaume des Algarves. Ce roi traversera la mer jusqu'au Maroc et prendra Ceuta, ville fortifiée, et tout le royaume du Maroc. Et aussi le royaume de Tanger et le royaume de Bougie et de Tunis, et toute la région de Carthage, et tous les royaumes d'Assyrie jusqu'en Éthiopie d'une part et jusqu'à l'Océan à l'Ouest, avec toutes les cités et tous les rois Sarrasins et leurs peuples maudits, il les soumettra à son empire et répandra partout le nom du Christ (232). Il ne sera encore ni Antéchrist ni empereur romain. Il détruira l'iniquité de Mahomet et la cité où est le corps de Mahomet... suspendu à un aimant (233). Et parce que les chrétiens verront que ce futur monarque s'illustre, comme venu du ciel, par tant de combats et de victoires contre les infidèles, on le proclamera homme très saint, admirable et divin... Il soumettra aussi le royaume de Syrie et Jérusalem, et il vaincra le Soudan de Babylone et toute l'Égypte (234).

(229) Fol. 9 v°-10 v°.

(230) Il s'agit de Don Pedre, second fils et successeur d'Alphonse XI, roi de Castille, alors régnant. V. ci-dessous, p. 139.

(231) V. la prophétie « *Hispania nutrix machometice pravitatis* », ci-dessous, p. 139.

(232) Alfonse XI, roi de Castille, livrait vers cette époque de nombreux combats aux Mahométans; en 1340, il gagna sur les rois de Maroc et de Grenade la célèbre bataille de Salado. En 1344, il força le roi de Grenade de lui livrer Algésiras par capitulation.

(233) V. U. Monneret de Villard, *Lo Studio dell'Islam in Europa nel XII e nel XIII secolo*, Vatican, 1944, p. 35 (*Studi e Testi*, 110); A. Eckhardt, *Le cercueil flottant de Mahomet*, dans *Mélanges de philologie romane et de littérature médiévale offerts à Ernest Hoepffner*, Paris, Les Belles Lettres, 1949, p. 77-88.

(234) Fol. 14 et v°.

Il y a d'autres raisons pour lesquelles l'Antéchrist sera utile. Il supprimera tous les clercs rebelles qui n'avaient pu être chassés du sein de l'Église romaine. Il aidera le vrai pape à dépouiller le clergé de ses richesses, à combattre les hérétiques qui avaient adhéré à l'antipape. Enfin, il délivrera le monde des tyrans qui l'oppressaient [235].

Louis de Sicile n'était, jusqu'alors, que l'Antéchrist futur, mais dont Dieu, en attendant, armait le bras pour sa plus grande gloire. Ce n'est que lorsqu'il se fera nommer empereur romain, à la résistance de l'Église, qu'il deviendra le néfaste tyran qui fera ruisseler Rome de sang, qui détruira le royaume de Naples :

Troisièmement, j'ai compris clairement dans la même prison, et j'ai vu qu'à Naples une immense tribulation devait détruire en grande partie la noble et royale race des Français. Car je vis qu'il devait arriver que, de même qu'au temps de l'ignoble Manfred, les Français avaient été envoyés à Naples pour servir de mur d'airain [236] à l'Église, de même vers le temps de l'Antéchrist, ils seraient anéantis, pour que ce mur d'airain soit rompu et que l'Italie... à la fin recevrait Louis, le futur Antéchrist. En effet, la Calabre et l'Apulie, la terre de Labour et la Campanie finalement retourneront à Louis de Sicile [237].

Personne ne résistera à ce fléau dévorant : « Il gagnera toute l'Asie, sans violence, les peuples s'uniront de leur plein gré à lui, mais parfois il sera obligé d'user de la force des armes. Ceci est infaillible et certain d'après le texte sacré de l'Apocalypse, chapitre XIII. Car il a été donné à la Bête tout pouvoir sur toute tribu, tout peuple, toute langue, toute nation [238]. Affolé de puissance, il proclamera alors qu'il est le Messie, le vrai Dieu, il condamnera toute loi comme insuffisante, excepté la sienne. L'Église déchirée par le schisme, les peuples courbés sous un joug abominable : c'est l'époque la plus sombre des temps...

Cependant, de l'Église réfugiée au désert, fuiront deux prophètes admirables qui feront des miracles dans le monde et qui prêcheront trois ans pour la vérité et la foi de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Mais ce n'est pas seulement du sein même de l'Église que surgiront les fidèles défenseurs de la foi catholique : les princes eux-mêmes se lèveront contre le tyran, et surtout la race bénie des princes français, nouveaux Macchabées [239]. Cependant, il y aura beaucoup d'alternatives, en ces guerres. Louis de Sicile semblera, pour un temps, avoir le dessus, grâce surtout à l'appui du roi d'Angleterre.

(235) Fol. 29 v°.

(236) Rupescissa se sert souvent de cette expression : *murus aeneus*. V. Jer. I, 18; XV, 20 : *murus aereus*; v. aussi Horace, *Epist.* 1, 1, 60 : *murus aeneus*.

(237) Fol. 3 v°-4.

(238) Fol. 15.

(239) Fol. 13 v°.

Quinzièmement, j'ai compris que l'opinion de beaucoup d'ennemis du roi de France est fausse, qui, ignorants, disent que le rebelle duc d'Aquitaine, roi d'Angleterre, obtiendra, avec le concours de traîtres, l'empire français. Il n'en sera pas ainsi. Le peuple anglais sera un fléau puissant dans la main du Seigneur irrité contre le peuple français, comme s'il voulait châtier son fils chéri, quoique, dans ces guerres, Lucifer ait l'intention d'affaiblir l'empire des Français, pour introduire plus facilement l'Antéchrist dans le monde, car, dans l'affaiblissement des Français, Satan voit le moyen de nuire de toutes ses forces à la sainte Église, pour qu'elle ne puisse plus dans l'avenir, comme jadis, être aidée par eux (240).

D'une part (comme dans le Commentaire), l'Antéchrist et ses alliés : les Gibelins d'Italie, les rois d'Espagne, les tyrans d'Allemagne, le roi d'Angleterre. D'autre part, le pape, le roi de France et Charles [IV de Bohême] :

Le prochain roi d'Angleterre s'unira à l'Antéchrist Louis de Sicile. En ces jours-là, les Anglais se lèveront contre les Français, aidés des Flamands, renforcés par l'appui des traîtres gascons. Louis aura déjà conquis l'Allemagne; de l'autre côté, le roi d'Aragon se jettera sur la France. La grande épreuve du monde entier approche.

En ces jours-là, que le roi de France choisisse : de deux choses l'une, ou qu'il abaisse son col sous le joug de l'Antéchrist (plût aux Dieux que non) ou qu'il accepte d'être dépouillé de son royaume par l'Antéchrist, pour un temps et qu'il supporte patiemment, dépossédé par l'Antéchrist, l'épreuve, avec la sacro-sainte Église romaine. Il est plus honorable, en effet, pour le roi de France d'être vaincu par la Bête et de souffrir avec l'Église, pour un peu de temps, que de consentir à l'erreur (241).

Le roi d'Angleterre, d'ailleurs, sera châtié par le bras même qu'il a secouru.

Cependant, tout doit se terminer par la mort de l'Antéchrist et sa confusion, la victoire du Christ et de la sacro-sainte Église catholique; et voici dans quelles circonstances : l'Antéchrist, ou la Bête, réunira dans une grande plaine tous les peuples de la terre, pour les convertir à sa loi. De leur côté se réuniront aussi tous ceux, faible troupeau d'ailleurs, qui étaient restés fidèles au Christ :

Les princes de l'Église et les pasteurs avec l'immense foule des élus se réuniront, et avec eux les robustes soldats chrétiens; ils se lèveront, ces soldats valeureux, en qui coule le sang des princes français, préfigurés par les courageux Macchabées... Mais les élus, en ce jour-là, formeront un troupeau bien petit de brebis, à côté de la foule énorme des boucs réprouvés (242)...

Soudain, le Christ apparaîtra lui-même dans le ciel et confondra l'Antéchrist. Il sera jeté avec son faux prophète dans l'étang de feu ardent, et tous ses partisans seront massacrés : vision évidemment inspirée de l'Apocalypse dont Jean de Roquetaillade emprunte le style. Jusqu'au dernier jour, l'Anté-

(240) *Ibid.*
(241) Fol. 19 et v°.
(242) Fol. 21.

christ aura été utile, servant Dieu dans ses desseins : en rassemblant ainsi tous les peuples de la terre, il permettra au Christ de les convertir tous en une seule fois, par un gigantesque coup de filet. « Ainsi se fera en un jour ce que n'avaient pu faire en plusieurs années les efforts continus de la sacro-sainte Église romaine [243]. »

La fin du traité de Jean de Roquetaillade, quoiqu'elle occupe encore une vingtaine de feuillets dans le manuscrit que nous avons étudié, est si visiblement inspirée de l'Apocalypse et de ses commentateurs qu'il suffira d'en donner un bref résumé : après l'enchaînement de l'Antéchrist, le monde durera mille années solaires, au bout desquelles le Christ viendra pour le Jugement dernier : prédiction apocalyptique que saint Augustin n'a pas bien interprétée [244]. Joachim de Flore, qui a prédit que le monde, après la mort de l'Antéchrist, durerait l'espace d'un état ecclésiastique, est plus proche de la bonne interprétation [245].

Ces mille années solaires de félicité commenceront en 1415. De 1370, date de la mort de l'Antéchrist, à 1415 s'écouleront, en effet, quarante-cinq années de guerres très cruelles, pendant lesquelles le siège et la puissance de l'Empire romain seront transportés à Jérusalem. Le monarque universel qui régnera pendant ces mille années sera de race juive. Lorsque les Juifs auront été convertis, l'Église, dont le siège, à cause de leur incrédulité, avait été transféré par saint Paul à Rome, retournera à Jérusalem et y restera mille ans. L'Italie aura, d'ailleurs, bien mérité qu'on la laisse, pour avoir accueilli l'Antéchrist. Le souverain pontife célébrera sept conciles (les sept tonnerres de l'Apocalypse [246], en vue de la conversion générale de tout le siècle. La nouvelle Jérusalem sera reconstruite, mais le souverain de la terre n'y habitera pas pour que le clergé ne soit pas contaminé par les gens du siècle [247].

Une telle plénitude de l'Esprit-Saint viendra, après la mort du prochain Antéchrist, sur la terre, et surtout sur les Juifs convertis au Christ, que le Paradis semblera être descendu ici-bas. Tous, suivant l'exemple du Christ, voleront vers la contemplation, tous vivront dans la chasteté : ceux qui seront unis par la loi du mariage entreront dans le tiers ordre de saint François, mèneront une vie pure, élevant leurs fils dans la crainte de Dieu et dans sa loi. L'ordre de saint François, multiplié, convertira le monde. Il le faudra, car le clergé dérogera bien vite, renonçant à pratiquer la sainteté; les laïques

(243) Fol. 28 v°-29.

(244) Fol. 25. V. S. Augustin, *De Civ. Dei*, XX, 7-9.

(245) Fol. 27 v°. V. *Expositio super Apocalypsim*, Venise, 1519, p. 211.

(246) *Apoc.*, X.

(247) Fol. 31 et suiv.

aussi tomberont dans l'impureté; mille années après la mort de l'Antéchrist, la quantité d'hérétiques au monde sera redevenue incroyable [248].

Alors apparaîtront Gog et Magog, les peuples annoncés par saint Jean dans l'Apocalypse. Ils entraîneront tous les hérétiques et les infidèles hors du sein de la sainte Église et de l'Empire. Satan les conduira au combat contre les peuples chrétiens, et la cité sainte de Jérusalem sera dans l'affliction. Dans ces temps, des prophètes seront envoyés, dont beaucoup seront couronnés des palmes d'un glorieux martyre. Le feu descendra du ciel et dévorera les hérétiques. Gog mourra, et après lui apparaîtront les signes de la fin du monde, tels qu'ils sont décrits dans l'Évangile. Jésus-Christ apparaîtra personnellement dans la gloire céleste et l'Église s'élèvera au Paradis [249].

Voilà les visions apocalyptiques qui occupaient l'esprit de Jean de Rupescissa en sa prison. Il les présente au cardinal Guillaume Court, qui l'avait d'ailleurs prié de les rédiger pour lui, et les soumet à la critique de sa sagesse et de sa science théologique. Tout en déclarant qu'il n'est pas prophète, il croit cependant qu'il a été favorisé par Dieu de l'intelligence des textes sacrés. Peut-être par prudence (il était en prison et sa vie était en danger), peut-être par vraie obéissance, il se soumet à la censure de la sacro-sainte Église romaine:

Ces choses de l'avenir, très révérend père et seigneur, m'ont été révélées en prison; je les ai résumées; selon l'ordre de Votre Grandeur, je les ai consignées par écrit pour que votre divine sagesse et la perfection de votre noble magistère théologique jugent si c'est Dieu tout-puissant lui-même qui m'a donné l'intelligence de cet oracle plein d'arcanes ou si j'ai été déçu par un esprit immonde. Cependant, le Dieu tout-puissant m'est témoin que, ces jours-là, comme je priais, debout, dans la prison, en versant d'abondantes larmes, pour la conversion de tous les infidèles et surtout pour les Juifs qui doivent être convertis prochainement, une telle plénitude de la présence et de la gloire du grand Dieu vint sur moi que je me croyais transporté dans la douceur de la gloire du Paradis... et comme je ne suis qu'un voyageur, incapable, dans mon état mortel, de soutenir un tel poids de gloire et de douceur céleste, je fus obligé de crier avec Pierre : « Seigneur, éloignez-vous de moi, car je suis un homme pécheur [250] », et depuis lors je commençai à comprendre très clairement le sens des prophéties et des écritures liées quant au secret des événements futurs. Et je dis ces choses-là pour qu'on sache la vérité sur le mode de la révélation. De même, le poids de la douceur céleste et de la présence de la gloire de Dieu descendit sur moi à Toulouse, dans le couvent des Frères, où j'étais en prison, l'an du seigneur 1346. Je ne dis pas que je sois un prophète envoyé par Dieu, comme furent Isaïe et Jérémie, tel que Dieu m'eût dit : « Dis ceci au peuple, ou cela », mais je dis seulement que Dieu tout-puissant m'a ouvert l'intelligence, si bien qu'il m'apparaît (sauf cependant le jugement de l'Église sacrosainte romaine, qui a la clef de la science infaillible, qui est douée de tous les dons du Saint-Esprit, faite pour corriger tout errement et pour diriger le monde entier) que j'ai compris

(248) Fol. 35 v° et suiv.
(249) Fol. 37 et suiv.
(250) Luc, V, 8.

la série des événements futurs exprimés ci-dessus. Mais je me soumets, tant moi-même que toutes les choses susdites, que tous mes livres édités jadis par moi, Frère Jean de Roquetaillade, ou à éditer dans l'avenir, à la correction et au jugement de la sacro-sainte Église romaine et au vôtre, révérend Seigneur... Et si certaines choses ne se réalisent pas, comme je l'ai écrit, je veux être réputé par tous misérable, vil, et caduc pécheur [251]...

Nous ajoutons quelques mots sur une prophétie qui est insérée à la fin du *Livre des Secrets* [252] et qui nous semble particulièrement caractéristique d'un certain état d'esprit : la reine Constance, fille de Manfred et épouse de Pierre d'Aragon ne put avoir d'enfant que lorsqu'elle lui donna le nom de Louis, dont les lettres correspondent au chiffre de la Bête de l'Apocalypse. Nous pensons que la rédaction de Rupescissa doit s'inspirer d'une ancienne légende, mais nous n'avons pas jusqu'à présent rencontré un état antérieur de cette prophétie et nous en donnons le texte :

« *Tempore quo Petrus, rex Trinacrie, filius Frederici, filii Petri regis Arragonie et Constancie regine ejus uxoris, filie Manfredi spurii, filii Frederici imperatoris heretici depositi Lugduni, dominabitur* (sic) *in insula Cecilie contra voluntatem Ecclesie habuit multos filios predictus Petrus rex Trinacrie de regina propria uxore, sed nullus || poterat ad incrementum venire; omnes enim parvuli ab hoc seculo mortui decedebant... Contingit autem ut regina, uxor regis Petri predicti, esset pregnans de filio in tempore memorato. Quadam autem die, tristis cepit loqui cum suis matronis de morte filiorum suorum dicens : « Quid faciam quia pregnans sum et omnes filii moriuntur? » Quedam autem mulier ex assistentibus dixit sibi : « Domina, non contristemini quia in tali loco infra insulam istam Cecilie est una mulier que dabit vobis consilium et filii vestri vivent. » Regina autem, more mulierum, cito nimis gavisa, mulierem illam que erat ad litteram famosa ficonisma* (sic) *ad se citissime convocavit, et sibi suum animum regina exposuit, et que sunt ab ea utrum ipsa ficonisma sibi posset dare consilium ut proles quem* (sic) *conceperat, quam in ventre portabat viveret, ne regnum ejus sine herede masculo remaneret; cui ficonisma respondit : « Promitto tibi regina firmiter quod nunquam filium quem portas in tuo ventre vivet nisi ipsum in baptismo facias Ludovicum vocari. Et nunquam filii tui vivent nisi acquieveris verbis meis || ut filius quem portas voceris Ludovicus. Necesse est enim, ait ficonisma, ut in regno isto imperat unus rex vocatus Ludovicus, nam ex hoc filii tui sunt extincti et extinguerentur omnes, donec veniat Ludovicus. » Cui regina dixit : « Difficilem rem michi dicis quia illud nomen est racione Gallicorum detestabile* [253] *domino regi viro meo valde. » Cui ficonisma respondit : « Si credis, credas, quia aliter tota tua potestas* [254] *morietur. » Sugessit autem regina Petro regi Trinacrie, viro suo, ut futurus filius vocaretur Ludovicus mediis omnibus ut viveret. Et per importunitatem impetravit regina a rege quod voluit, et natum filium Ludovicum vocavit. Et paulo post mortuus est Petrus rex Trinacrie pater*

(251) Fol. 49-51 v°.

(252) Fol. 42-43. Cette prophétie se retrouve recopiée en 1471 par Luca de Molendinis dans le ms. de Paris, Bibl. nat., ms. lat. 5029, fol. 146 v° : « *Ex de Rupescissa extracta per magistrum Lucam de Molendinis, doctorem in theologia* ». Elle a été insérée par l'auteur ou l'interpolateur de la *Chronographia regum Francorum*. V. ci-dessous, p. 210.

(253) Cod. : « destabile ».

(254) Berne 215 : « *posteritas* ».

Ludovici descripti, et obtinuit puer Ludovicus regnum Trinacrie, qui (sic) *tenet insulam Cicilie usque in istam diem. Hec didici fore veram narracionem unius digni sacerdotis qui in diebus illis presens erat in insula supradicta Cicilie cum hec facta fuerunt.* »

Ce nom de Louis a bien été inspiré par le démon, ses lettres correspondent au chiffre de la Bête de l'Apocalypse :

« *Et secundum ista si vera sunt consilia demonis importum* (sic) *est nomen pueri supradicti. Nec mirum quia hoc nomen Ludovicus habet in suis litteris numeralibus nomen bestie || Apocalipsis XIII° : scilicet VI^c LXVI; habet enim hoc nomen Ludovicus novem litteras quarum due apud Latinos nullum significant numerum, scilicet O et S et relique significant numerum supradictum rotunde ut L significat quinquaginta, V significat quinque, D significat quingentos, O nichil, V significat quinque, I significat unum, C significat centum, V significat quinque, S significat nichil. Hii omnes numeri simul collecti faciunt VI^c LXVI nec magis nec minus, ut impleatur quod Apocalipsis XIII° sic habetur : ne quis possit emere aut vendere nisi habeat carracterem nominis* [255] *bestie, aut nomen aut numerum nominis ejus. Hic sapiencia est : qui habet intellectum, computet numerum nominis bestie. Numerus enim nominis est, et numerus ejus est VI^c LXVI; secundum eciam istam eamden significacionem, Antichristus qui est Ludovicus, precursor de Bavaria pseudo-imperator, cum suo pseudo-papa vocatus est ad litteram Ludovicus quia fuit rex VII^us sollempnis Antichristus, pseudo-papa quem constituit Bavarus ad litteram, tipum gerit bestie ascendentis de terra, scilicet pseudo-prophete futuri, qui erit minister Sathane ad faciendum falsa miracula coram bestia prima ad seducendum populos excecatos.* »

[255] Cod. : « *hominis* ».

III. LE COMMENTAIRE DE LA PROPHÉTIE : MALHEUR AU MONDE...

(*Veh mundo in centum annis...*) ou le *De oneribus orbis*

Ce petit ouvrage, qui n'est signalé dans aucune liste des œuvres de Jean de Roquetaillade, doit cependant figurer parmi les œuvres authentiques. Un ancien polémiste, le célèbre Flacius Illyricus (Flach, ou Matthias Francovitch, dit Flacius Illyricus, 1520-1575) qui, furetant un peu partout, a composé ce curieux recueil, le *Catalogus testium veritatis* (256), a jadis publié notre petit traité, mais sans l'identifier : *Anonymi breviloquium de 12 oneribus orbis.* Il est contenu dans un manuscrit de Tours (257) où il précède le *Vade mecum in tribulatione* (258). Une note à la fin du texte (259) l'attribue expressément à Jean de Roquetaillade : « L'auteur ou le commentateur de cet ouvrage était de l'ordre des Frères Mineurs. Je ne sais si ce fut Jean de Rupescissa; en cette année 1354, il était en prison en Avignon et dans ce temps-là il écrivit plusieurs livres et annonça l'avenir. C'est pourquoi je tiens (cependant) que c'est Jean de Rupescissa (260). »

Quand on a lu ce petit traité, il n'est guère possible de mettre en doute le bien-fondé de cette indication : le style et les idées nous confirment en cette croyance. L'analyse et la comparaison avec les autres œuvres du Frère Mineur convaincront le lecteur. Ajoutons que l'auteur cite en passant plusieurs de ses ouvrages, parmi lesquels un commentaire sur le *Liber horoscopi* (261), dont il parle ailleurs (262), et le *Liber conspectorum secretorum archanorum in visu Dei*, dont nous avons déjà parlé (263), que connaissait aussi l'annotateur

(256) *Catalogus testium veritatis, qui ante nostram aetatem Pontificum Romanorum primatui vanisque papismi superstitionibus, erroribus ac impiis fraudibus reclamarunt nova hac editione emendata...*, 1608, p. 1750-1752.

(257) Tours 520, fol. 18 v°. V. Bibliographie des mss.

(258) Fol. 32 v°.

(259) xve siècle.

(260) « *Actor seu expositor huius operis fuerat de ordine fratrum minorum. Ignoro si fuerit Iohannes de Rupescissa, quia illo anno erat in carceribus in Avinione et tunc plura scripsit et denuntiavit futura. Ita teneo quod sit Iohannes de Rupecisa.* »

(261) Fol. 20 v°.

(262) *Vade mecum in tribulatione*, Paris, Bibl. nat, ms. lat. 7371, fol. 30 v°.

(263) Il en parle à la fin du huitième traité du *Commentaire à l'Oracle de saint Cyrille.* V. ci-dessus, p. 117.

du manuscit de Tours et qui est cité dans le *Vade mecum* [264]. Enfin, ajoutons, comme dernière et décisive preuve, que, dans le *Liber Ostensor*, dont on trouvera ci-dessous l'analyse, Jean de Roquetaillade commente la même prophétie et parle de l'exposition qu'il en a déjà faite : « Comme j'en ai parlé dans le livre *De oneribus orbis* où j'ai exposé cette prophétie [265] ». Retenons qu'il appelait ce commentaire le *De oneribus orbis*.

Plusieurs allusions qui se présentent au cours de l'ouvrage permettent de le dater : l'Antéchrist, qui, d'après Arnaud de Villeneuve, doit arriver en 1388, ne viendra que dans trente-quatre ans [266]; on parle de l'année 1354, tantôt comme si elle était en cours [267], tantôt comme si elle était écoulée [268]; le traité fut donc écrit en 1354 ou 1355.

Le titre de l'ouvrage, tel qu'on le lit dans le manuscrit de Tours, attribue la prophétie *Veh mundo...* à Joachim de Flore. L'annotateur la restitue à Arnaud de Villeneuve. Elle est, en effet, contenue dans un traité d'Arnaud de Villeneuve, le *De cymbalis ecclesie*, écrit en 1301 [269]. Cependant, elle n'est pas de lui; c'est un de ces nombreux textes auxquels il accrochait ses idées «fantastiques» sur la fin du monde [270]. On trouve dans différents manuscrits cette prophétie avec les gloses d'un moine de Paris, Frère Gentil, écrites au commencement du XIVe siècle [271]. Il se peut bien que Jean de Roquetaillade les ait connues.

L'exposition de Jean de Roquetaillade s'ouvre par un prologue dans lequel il révèle son intention : éclaircir les mystères contenus dans la prophétie

(264) Il écrit en marge, fol. 30 vo : « *Actor* « *huius operis fuit Jo. de Rupescissa quia ipse* « *scripsit librum vocatum Conspectum secre-* « *torum archanorum de quo hic et in libro* « *sequenti.* » Jean de Roquetaillade dit, en effet, dans le *Vade mecum in tribulatione :* « *...quam denunciacionem conscripsi tunc in primo libro conspectorum secretorum archanorum...* » (Paris, Bibl. nat., ms. lat. 7371, fol. 25.)

(265) Bibl. vat., Rossiano, no 753, fol. 57.

(266) Tours 520, fol. 19 vo.

(267) *Ibid.*, fol. 28.

(268) *Ibid.*, fol. 28 vo.

(269) V. J. Carreras i Artau, *Les Obres teologiques d'Arnau de Vilanova*, dans *Analecta sacra Tarraconensia*, XII, 1936, p. 221 (no 9).

(270) Sur cette prophétie, v. la plus récente bibliographie dans H. Grundmann, *Liber de Flore,* dans *Historisches Jahrbuch*, t. 49[1], München, 1929, p. 39, n. 11. Les documents extraits du *De cymbalis ecclesie* et la prophétie *in extenso* sont éditées par J. Poù y Martí, *Visionarios, beguinos y fraticelos catalanes* (*siglos XIII-XV*), Vich, 1930, p. 54-55. Elle a eu beaucoup de succès chez les auteurs catalans (Pierre d'Aragon, Eximeniç, etc.), et on la trouve très souvent dans les mss. espagnols. V. entre autres, P. Bohigas, *Profecies catalanes dels segles XIV i XV. Assaig bibliografic* et Id., *Profecies de Merli*, dans *Buttleti de la Biblioteca de Catalunya*, t. VI, 1920-22, p. 24-29; t. VIII, 1928-32, p. 254.

(271) V. H. Grundmann, *Liber de Flore* dans *Historisches Jahrbuch*, 49[1], 1929, p. 39.

qu'Arnaud de Villeneuve n'a pas voulu développer. Elle paraît déjà réalisée en partie, mais certains événements qu'elle annonce sont encore à venir [272].

L'ouvrage comprend douze parties correspondant aux douze calamités qui accableront le monde.

Les cent années de tribulations prédites par la prophétie [273] ont leur point de départ en 1288, année de la prise de Tripoli sous le pape Nicolas IV [274]. L'Antéchrist devrait donc arriver en 1388; mais, comme l'auteur l'a établi dans de nombreux livres, où il a expliqué les calculs que lui suggérait le prophète Daniel, il faut plutôt s'attendre à ce qu'il paraisse dès 1366 [275].

La première calamité annoncée par le prophète est celle que la Syrie a commencé de subir avec la prise de Tripoli en 1288 et d'Acre en 1291 par le Soudan d'Égypte. Pour cent années, cette contrée demeurera vide de chrétiens, dans l'attente d'un réformateur.

La seconde calamité s'abattra sur la Grèce, ainsi que sur tous les peuples schismatiques, les peuples d'Orient qui se sont séparés de l'unité de l'Église. Un prince viendra qui ramènera la Grèce hérétique au lit de son époux [276], c'est-à-dire de l'Église romaine. Ce prince est appelé symboliquement la chauve-souris (*vespertilio*), parce que, de même que celle-ci apparaît au coucher du soleil, il apparaîtra au couchant, vers l'Occident. Il viendra d'Aquitaine, ou d'Espagne, ou des régions environnantes, ce sera un prince séculier ou bien un pape et son apparition est proche [277].

Le troisième fléau menace l'orgueilleuse et rebelle Sicile, dont les rois, depuis l'Antiquité, ont toujours été des tyrans [278]. Les abeilles aux dards acérés dont parle la prophétie sont les Français du royaume de Naples [279], héritiers de l'illustre Charles de France (Charles d'Anjou), frère de saint Louis. Les Français ont été établis à Naples pour servir de mur d'airain à l'Église [280]. Ils seront massacrés par Louis de Sicile, aidé du roi d'Aragon

(272) Tours 520, fol. 18 v°-19 v°.

(273) Les douze paragraphes de la prophétie ont été recopiés au bas des premières pages du traité. Nous ne les reproduisons pas, puisqu'ils ont déjà été édités par le P. Pou y Marti.

(274) Tripoli, résidence des comtes de Tripoli, puis des princes d'Antioche, fut prise par le sultan Kalaoun le 26 avril 1289 et Saint-Jean d'Acre en 1291 (4 mars) par le sultan d'Égypte el-Melik el-Achraf ibn-Kalaoun.

(275) Tours 520, fol. 19 v°.

(276) *Ibid.*, fol. 20 v°.

(277) Sur le symbolisme du « *vespertilio* », v. Ch. Samaran, *Pierre Bersuire*, dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXXIX, Paris, 1962, p. 286.

(278) Tours 520, fol. 21.

(279) *Ibid.*

(280) V. *Liber secretorum*, Paris, Bibl. nat., ms. lat. 3598, fol. 3 v°. V. ci-dessus, p. 128.

et du duc de Milan. Contre ceux-ci, la Sicile cherchera un appui en Louis, roi d'Apulie; elle n'y arrivera pas à cause de la faiblesse des Français et de la puissance des Aragonais [281].

La quatrième calamité est celle qui doit accabler l'Église romaine par l'action de l'Antéchrist. Le clergé formera deux partis. Le Seigneur a donné deux signes de la ruine prochaine. Le premier, ce fut un pont rompu : « Le Seigneur a donné un signe grâce auquel les ecclésiastiques puissent connaître la ruine approchante... La rupture d'un pont en la nouvelle Rome, savoir en Avignon, qui survint en 1345, quand le pape Clément VI en faisait achever la construction. Et, après qu'il l'eut traversé, allant d'Avignon à Villeneuve et en sens inverse, deux jours après son passage, tout d'un coup, le pont se rompit et il ne demeura debout qu'une arche [282]. »

L'autre signe précurseur est la « noyade de l'âne » :

Car, au moment de la rupture de ce pont, il y avait sous l'arche un âne, c'est-à-dire un chapelain, le chantre de Monseigneur le cardinal d'Ostie, Bertrand du Pouget [283], jadis légat du pape Jean en Italie, et il fut noyé et, jusqu'à présent, on ne l'a pas retrouvé... C'était, en effet, un homme luxurieux et vaniteux... Et on l'appelait un âne pour deux raisons [284]... Il s'affichait avec des compagnons et des femmes; ce sont des prêtres et des chantres de son temps qui m'ont raconté ces histoires, et moi, en les entendant, je demeurai stupéfait et je notai diligemment qu'elles marquaient l'accomplissement de la prophétie [285].

Ces signes sont certains; cette même année (1345), la mort du roi André de Hongrie et les dévastations que fit dans le royaume Louis de Hongrie, son frère [286], ont marqué les débuts de ces calamités.

Le cinquième fléau s'appesantira sur toute l'Italie, qui subira des tribulations épouvantables.

L'Allemagne, la Bohême, la Hongrie, l'Esclavonie, la Dacie seront détruites par le sixième fléau, dont nous ne connaissons d'ailleurs pas toute l'étendue, non plus que celle du septième. Il manque un feuillet [287] au manuscrit et nous retombons, avec le feuillet suivant, en pleine discussion sur le cas du roi de Hongrie qui, dit l'auteur, n'a pas été assassiné par sa femme, mais par des nobles :

« *Fune proprio strangulatus* » (dit la prophétie), l'an du Seigneur 1345, « *de solio* », c'est-à-dire du royaume d'Apulie, « *corruet* », comme c'est arrivé, hélas, maintenant. Par qui le

(281) Tours 520, fol. 21 v°-22.
(282) *Ibid.*, fol. 22 v°-23.
(283) Bertrand du Pouget (de Poieto), né en 1280, cardinal-évêque d'Ostie et de Velletri le 18 décembre 1327, mort à Avignon le 2 février 1351-2.
(284) Ici les convenances nous obligent à mettre des points.
(285) Tours 520, fol. 22 v°-23.
(286) V. *Liber secretorum*, Paris, Bibl. nat., ms. lat. 3598, fol. 4.
(287) Fol. 25.

roi André a-t-il été étranglé? [288] Le Seigneur le révèle immédiatement en ajoutant : « *odio vicinorum* » (par la haine de ses voisins) et non pas par la haine de sa femme, la reine Jeanne, qu'incriminent faussement ses ennemis, calomnie qui leur vaudra la damnation. La glorieuse reine est innocente de la mort de son mari; le Seigneur a révélé la cause de la mort du roi : la haine de ses voisins. Certains nobles de ses voisins lui portaient envie, en effet, parce qu'il était venu de Hongrie pour conquérir le royaume de Naples, quoiqu'il fût fils de Charles-Martel [289], le premier-né de Charles II, autrefois fait prisonnier en Aragon. C'est pour cette raison que le Seigneur a considéré Jeanne comme innocente et l'a protégée de la fureur du roi de Hongrie et qu'il l'a confirmée dans sa royauté jusqu'au jour d'aujourd'hui [290].

La neuvième partie de l'exposition est dirigée contre les docteurs de l'Université de Paris : Guillaume de Saint-Amour [291], Jean de Pouilly [292], Nicolas d'Autrecourt [293], condamnés par la sainte Église romaine :

Guillaume de Saint-Amour, Jean de Pouilly, *Henricus de Alte Curia* (*sic*) et d'autres qui ont donné dans l'erreur contre l'Église romaine et ont été condamnés par elle, car le premier a jeté l'anathème contre les Ordres mendiants, disant qu'ils ne feraient pas leur salut, le second que les Mendiants, avec l'autorité qui leur avait été conférée par le siège apostolique, ne pouvaient absoudre ceux qui se confessaient à eux, et le troisième qu'il est impossible de rien savoir infailliblement, refusant toute certitude infaillible à l'Église et aux sacrements. Il abjura dans les mains de Monseigneur Guillaume, le cardinal Blanc [294]. Et d'autres ont affirmé que la détermination sur la pauvreté évangélique contenue dans la décrétale de Monseigneur le pape Nicolas III, commençant par ces mots : *Exiit qui seminat*, est hérétique. Et, à l'avenir, les poulets aristotéliciens (*pulli aristotelici*) étoufferont toujours plus la vérité, se moquant de ceux qui la servent, surtout au moment du schisme... du prochain Antéchrist et du pseudo-prophète. Ajoute à ceux-ci, en tout ou en partie, les Universités (*studia*) de Paris, de Catalogne, d'Oxford, de Toulouse, de Montpellier, d'Orléans, de Bologne. Ils devront être évacués, car le bavardage des fils d'Aristote étouffera la vérité évangélique, se moquant des règles et des documents [295].

Le dixième fléau est dirigé contre la Grande-Bretagne, l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande, « ... avec les treize Orcades ou les îles habitables dans lesquelles

(288) V. E.-G. Léonard, *Histoire de Jeanne Iere reine de Naples*, dans *Mémoires et documents publiés par le prince Louis II de Monaco*, t. I, Monaco, 1932, p. 465-482 et particulièrement p. 478, n. 2, où l'auteur rappelle le plaidoyer de J. de R., en faveur de la reine.

(289) Charles-Martel, roi de Hongrie, fils de Charles II le Boiteux et de Marie, fille d'Étienne V, roi de Hongrie.

(290) Tours 520, fol. 26.

(291) Sur Guillaume de Saint-Amour et la grande lutte dont il a été le protagoniste, v. M.-M. Dufeil, *Guillaume de Saint-Amour et la polémique universitaire parisienne*, Paris, 1972.

(292) Sur Jean de Pouilly (mort après 1321), v. J. Koch, dans *Lexikon für Theologie und Kirche*, t. V, 1960, col. 1071-1972; N. Valois, *Jean de Pouilly* dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXXIV, p. 220-281.

(293) V. P. Vignaux, dans *Dictionnaire de théologie catholique*, t. XI, 1931, col. 562-587; V. P. Wilpert, dans *Lexikon für Theologie und Kirche*, t. VII, 1962, col. 981.

(294) Guillaume Court, évêque de Tusculum, cardinal du titre des Quatre-Saints-Couronnés depuis 1338, 18 décembre.

(295) Tours 520, fol. 26 v°-27.

demeurent des nations barbares et cruelles [296] ». Ces peuples seront obligés de se soumettre à un roi très féroce qui persécute les Écossais depuis 1335 et qui, depuis longtemps, harcèle les Anglais.

Le onzième fléau atteindra l'Espagne, qui tolère chez elle les Mahométans. Les cinq royaumes de l'Espagne : Majorque, Aragon, Navarre, Castille, Portugal, doivent s'entre-déchirer. Cette prophétie a commencé de se réaliser en 1345 à l'occasion des conflits qui éclatèrent entre les royaumes de Majorque, d'Aragon et de Valence [297].

Les grands malheurs que subira l'Espagne auront lieu quand le jeune roi de Castille, Don Pedro [298], fils du roi Alphonse, vainqueur des Mahométans à Algésiras et à Gibraltar, aura accompli sa vingt et unième année. Ce prince (Pierre le Cruel) est appelé dans la prophétie « petit de jument » (*pullus jumentalis*) pour plusieurs raisons :

1° Parce que, dans son royaume, les juments sont plus belles et plus grandes, et plus excellentes que dans le monde entier;

2° On l'appelle petit de jument parce que son père, suivant les mœurs du cheval et de la jument, en dehors de la très sainte femme qu'il a, fille du roi très chrétien de Portugal [299], entretenait une courtisane [300] qui lui engendra une race adultérine, illégitime, laquelle est la cause des guerres intestines de sa patrie;

3° Parce que ce petit de jument, jeune homme à présent, marchant sur les traces honteuses de son père, a remis à la très illustre reine, sa femme légitime, Blanche de Bourbon, de la race des rois de France, un acte de répudiation [301], et quoique ce soit une dame très honnête, du vivant de celle-ci, il a pris, devant l'Église, une autre épouse, du nom de Sanche [302], prétendant, pour rompre son premier mariage, qu'il avait des vices de forme,

[296] *Ibid.*, fol. 27 v°.

[297] L'an 1343, le roi d'Aragon, don Pedre IV, chercha à dépouiller le roi de Majorque, don Jayme II, qui, ne se sentant pas en état de tenir tête au roi d'Aragon, fit tout son possible pour l'apaiser. Mais la flotte de don Pedre s'empara de Majorque, Minorque et Ibiça... En 1344, don Pedre unit, par un acte solennel, le royaume de Majorque, avec tout le reste des États de don Jayme, à la couronne d'Aragon. L'infortuné don Jayme chercha des secours auprès de Gaston Phébus, comte de Foix, et parmi la noblesse de France. Il succomba en 1349 en perdant la bataille qu'il avait livrée, à Majorque, pour reconquérir son royaume, à Pedre IV.

[298] Don Pedre le Cruel, fils d'Alfonse XI et de Marie de Portugal, né à Burgos le 30 août 1334.

[299] Alfonse XI avait épousé, l'an 1328, Marie, fille d'Alfonse IV, roi de Portugal.

[300] Cette concubine était la fameuse Éléonore de Guzman, dont Alfonse XI eut plusieurs enfants : D. Henri de Transtamare, D. Frédéric, D. Tello, etc. En 1351, à la sollicitation de sa mère, don Pedre IV fit mourir Éléonore de Guzman.

[301] Épisodes bien connus, ainsi que les amours légendaires de Blanche de Bourbon et de son beau-frère Fadrigue.

[302] Serait-ce doña Juana de Castro que Pierre le Cruel épousa en 1354 et qui parmi ses prénoms avait celui de Garsia? (J. B. Sitges, *Las mujeres del rey don Pedro I de Castilla*, Madrid, 1910, t. I, p. 76). Le texte porte : « *Aliam sibi uxorem nomine Sascem in faciem ecclesie duxit ymaginatis super hoc cautellis in vituperium sacramenti et preiudicium Ecclesie generalis...* » (fol. 28).

au mépris du sacrement, au préjudice de l'Église, faisant injure à la grande maison royale de France [303]...

Les Espagnols, qui le méprisent, se révolteront contre lui : non seulement la Castille, mais aussi l'Aragon et la Navarre. Un roi sauveur, mystiquement appelé la chauve-souris (*vespertilio*) [304], surgira, qui exterminera les Mahométans des royaumes de Valence, de Grenade, de Castille. Qui est ce prince symboliquement appelé la chauve-souris? Est-ce le roi d'Aragon? Ou bien Louis, roi de Trinacrie? Peut-être les deux ensemble. Il se pourrait bien qu'il s'agisse du roi d'Aragon, il porte, en effet, une chauve-souris sur son casque [305] L'auteur ne sait pas au juste de qui il est question [306]. Mais il est sûr que le monde entier sera livré à Louis de Trinacrie, descendant de Frédéric II et de Pierre d'Aragon [307], qui dépouillera l'Église de ses biens et la fera revenir à la pauvreté évangélique. L'Italie, la Provence tomberont sous sa domination, l'empire des Français lui-même sera gravement atteint. L'accomplissement de cette mystérieuse prophétie a commencé en 1354, lorsque le roi d'Aragon reçut avec ses nobles le manteau blanc avec la croix rouge, emblème de la croisade contre les Sarrasins. Il soumettra l'Afrique avec le Maroc, le royaume des Algarves, de Tunis, de Bougie, tous les royaumes jusqu'au bout de l'Égypte [308].

Les rois confédérés feront la conquête des empires sarrasins, le sépulcre de Mahomet sera détruit, le corps de Mahomet « suspendu par un aimant [309] » en sera rejeté. Les rois iront jusqu'à la Mecque pour exterminer la secte des hérétiques. Ils soumettront le Soudan de la Babylone d'Égypte avec toutes ses terres, le royaume de Syrie, le royaume des Turcs. Le royaume de France sera durement flagellé.

Cette ambitieuse chauve-souris veut usurper le royaume de France, elle le frappera durement et le couvrira de ruines... car la race de feu Pierre d'Aragon n'aime guère le prince gallican, empereur des Français [310].

[303] Tours 520, fol. 27 v°.

[304] V. ci-dessus, p. 136, n. 277.

[305] « *Quod insigne gallice timbre appellatur* » (Tours 520, fol. 28 v°).

[306] Peut-être d'un dragon noir. L'auteur renvoie son lecteur à un passage de son ouvrage sur Cyrille, *De Manfredo colubro adherente sicco draconi.*

[307] Comme dans le *Liber secretorum.* V. Paris, Bibl. nat., ms. lat. 3598, fol. 1 v°.

[308] « *Quando anno preterito 1354* » (Tours 520, fol. 29). V. *Liber secretorum,* ms. cit., fol. 14 v° et r°. V. ci-dessus, p. 127.

[309] «*...a magnate lapide suspensum...* » (Tours 520, fol. 29 v°. V. *Liber secretorum,* ms. cit., fol. 14 v°). V. ci-dessus, p. 127, n. 233.

[310] Tours 520, fol. 30.

Il faut que la domination de cette chauve-souris ait lieu pour que le monde soit saigné, décongestionné par ce moyen brutal [311]. Ces maux ont déjà commencé, pour le plus grand malheur de l'Église :

> Écoute, seigneur pape, et Vous, Église sacro-sainte, écoutez. Le roi d'Aragon se lève, furieux, contre Louis, roi de Naples, pour soutenir Louis, roi de Trinacrie, sur le trône de Sicile. La ruine de l'Église est prochaine, ô père, si tu ne défends le rempart de l'Église, à savoir le roi d'Apulie, et si tu permets qu'il soit écrasé par le roi d'Aragon... et ainsi, ô père, tu permets l'introduction du prochain Antéchrist [312]...

L'Antéchrist est le douzième fléau qui doit accabler le monde. Après que la « chauve-souris » aura conquis les royaumes de Grenade, du Maroc, d'Afrique, de Rome, d'Égypte, de Syrie, de Grèce, d'Asie, d'Europe, l'Antéchrist, qui en est issu, qui est sa continuation même [313], sévira. L'Antéchrist se compose de trois personnes : de Lucifer, de la Bête montant de la mer, du faux prophète. L'Oracle a commencé de s'accomplir en 1288. Il n'y a plus que trente-quatre années jusqu'à ce que surviennent les événements annoncés ci-dessus : la révolte de la Sicile contre la race de Pierre d'Aragon, l'anéantissement des abeilles de Naples (les Français), la perte qu'ils feront de l'Apulie, au désespoir des Provençaux et des Italiens; le retour des Grecs à la vérité de l'Église romaine, la reprise de Jérusalem et de la Syrie, l'apparition de la Bête montant de la mer de Sicile, la grande effusion de sang en Italie, les persécutions qui séviront en Allemagne, frappant un saint pape, réformateur du siècle, enfin les attaques contre la pauvreté évangélique et la vie apostolique [314].

(311) V. *Liber secretorum*, ms. cit., fol. 28 v°-29.

(312) Tours 520, fol. 20 v°.

(313) C'est la même idée que dans le *Liber secretorum*. L'Antéchrist, avant d'être l'instrument du mal, commence par exécuter une mission quasi divine. V. ci-dessus, p. 127.

(314) Tours 520, fol. 32.

IV. LE LIVRE RÉVÉLATEUR
(*Liber Ostensor*)

Cet ouvrage est certainement le plus intéressant de ceux de notre auteur. Le continuateur de Guillaume de Nangis en parle [315]. L'unique manuscrit qui en subsiste est à la Bibliothèque du Vatican et a été retrouvé par le P. José Maria Poù y Marti [316].

Il fut écrit dans la prison du Soudan, en Avignon, et terminé le 1er septembre 1356. Ce fut le labeur de trois mois et dix jours [317]. Jean de Roquetaillade l'adresse à Élie de Talleyrand-Périgord [318], cardinal-protecteur de l'Ordre des Frères Mineurs. Celui-ci l'avait interrogé plusieurs fois et doutait sans doute de son orthodoxie. Jean de Roquetaillade le supplie, dans son prologue, de bien vouloir lire cet ouvrage qui ne contient rien de contraire à la foi catholique et qu'il soumet d'ailleurs entièrement à son approbation, où il pourra trouver des prophéties qui pourront lui rendre service dans sa carrière de légat apostolique auprès des rois de France et d'Angleterre.

Ce gros volume (150 feuillets, écrits très serrés) est difficile à analyser. Il y a, bien entendu, des divisions, mais d'un secours très faible dans ce dédale presque inextricable. L'auteur, qui semble avoir voulu partager son livre en traités, ne s'est pas tenu avec constance à ce projet. En général, sa méthode est la suivante : il présente un oracle, puis le commente mot à mot

[315] *Chron. lat. de Guill. de Nangis*, éd. H. Géraud, *Société de l'Histoire de France*, Paris, 1843, I, p. 234.

[316] J. M. Poù y Marti, *Visionarios, beguinos y fraticelos catalanes* (*siglos XIII-XV*), Vich, 1930, p. 290 et suiv.

[317] Bibl. vat., Rossiano 753, fol. 149. V. description du ms. ci-dessous, p. 229-231.

[318] Sur la carrière de ce prélat, voir *Stephani Baluzii Tutelensis notae ad vitas paparum avenionensium*, éd. G. Mollat, Paris, 1928, p. 272-283. Il fut élu protecteur de l'Ordre des Frères Mineurs au chapitre général des Frères Mineurs à Marseille, en l'an 1343. Jean de Roquetaillade le loue toujours dans ses écrits. Il habitait depuis 1349 le Petit-Palais, construit par Arnaud de Via, neveu de Jean XXII (commencé en 1317), sur le flanc occidental du rocher de Notre-Dame-des-Doms (P. Pansier, *Les palais cardinalices d'Avignon aux XIVe et XVe siècles*, fasc. II, Avignon, 1932, p. 5). V. aussi p. 80, n. 38.

en se laissant aller à toutes les associations d'idées et à toutes les digressions qui lui viennent à l'esprit. En même temps, sa mémoire fertile lui présente d'autres prophéties qu'il ne peut s'empêcher de citer et d'expliquer chemin faisant. Il ajoute aux prédictions des prophètes celles des astrologues, dont il fait grand cas.

On y trouve beaucoup d'allusions à l'histoire contemporaine : troubles, survenus dans le sud de l'Italie, depuis la mort du roi André de Hongrie, rivalité de Charles de Duras et de Louis de Tarente, expédition de Louis de Hongrie dans le royaume de Naples, ravages qu'y commirent Conrad Lupi et Monroyal, frère de l'Ordre de Saint-Jean, dans le centre de l'Italie; retraite de Cola di Rienzo sur la Maiella; courses des pirates génois; méfaits du roi de Castille, Pierre le Cruel; déposition du roi de Majorque, assassinat du roi de Chypre; malheurs du royaume de France, en pleine guerre de Cent ans.

Le Livre Révélateur nous fait connaître un Jean de Roquetaillade très au courant des souvenirs de l'Ordre et prenant parti, avec des réticences toutefois et sans oser trop se compromettre, pour la pauvreté évangélique. Nous avons essayé de caractériser son attitude, d'après le Livre Révélateur, dans le chapitre III.

Nous avons voulu éviter la difficulté et la monotonie d'une nouvelle analyse, en donnant de cet ouvrage un sommaire, suivi d'une liste de ses sources : ils donneront un aperçu de ce qu'est cette œuvre énorme et touffue plus complexe et plus complète que le laborieux Commentaire à l'Oracle de saint Cyrille et qui présente, comme tout ce qu'écrit Jean de Roquetaillade, un double caractère : œuvre franciscaine et eschatologique.

C'est peut-être celle qui est la plus représentative du personnage et qui mériterait l'édition.

Le *Vade mecum* a l'avantage d'être plus bref et, de fait, a eu plus de succès.

SOMMAIRE DU LIVRE RÉVÉLATEUR
(*Liber Ostensor*)

Prologue (fol. 1 r°). — Jean de Roquetaillade dédie son ouvrage au cardinal de Talleyrand-Périgord et se déclare tout à fait orthodoxe.

Intention générale de l'ouvrage (fol. 1 v°). — Dieu a décidé pour l'avenir :

1° La conversion des Juifs, Sarrasins, Turcs, Tartares, hérétiques et schismatiques;

2° L'extension (*dilatatio*) de son pouvoir;

3° Le retour des hommes d'Église au *modus vivendi* du Christ et des apôtres;

4° La pacification du monde entier;

5° Le châtiment de tous les vices et l'implantation des vertus évangéliques;

6° L'humiliation de la superbe du royaume de France et de tous les pécheurs gouvernant le monde;

7° Les événements approchent : ils sont pour 1360 et pour les années suivantes.

Premier traité (fol. 1 v°-8). — L'auteur s'appuie sur Daniel, XII, 11; Matthieu, XXIIII et XIII; Ézéchiel, IV, sur le commentaire de saint Jérôme sur Daniel, pour annoncer la proximité d'événements capitaux : fuite des cardinaux d'Avignon, apparition de deux Antéchrists. Saint François sera le convertisseur du monde. Il a été prédit par Robert d'Uzès (*Liber visionum*, *Liber sermonum*) dans le *Liber horoscopi* et le *Liber de Flore.*

Deuxième-quatrième traité [319] (fol. 8-33). — Jean de Roquetaillade raconte une vision qu'il eut en sa prison et explique mot à mot l'Oracle *Cum necatur flos ursi.* Les prophéties et l'astrologie concordent : la mort de l'ours, c'est la mort d'André de Hongrie, en 1345, date cruciale entre toutes et signalée par la conjonction de trois planètes. L'*Alexander novus*, c'est Louis de Tarente. L'auteur fait de nombreuses allusions à l'histoire du royaume de Naples et à l'histoire de France (captivité du roi Jean après la bataille de Poitiers). L'auteur a une vision, des inquiétudes au sujet de la légation du cardinal de Talleyrand-Périgord; il lui donne des conseils sur la trêve qu'il devrait susciter entre la France et l'Angleterre. La victoire de l'Angleterre serait fatale. Toute la France serait soumise à l'Antéchrist. Le signe d'événements futurs très graves a été l'incendie de la tour à Avignon, le 15 juillet 1354, annoncé par la Prophétie napolitaine. Jean de Roquetaillade a été interrogé plusieurs fois, au sujet de tous ces événements, par le cardinal de Talleyrand-Périgord et l'archevêque de Parme (Hugolinus de Rubeis [Rosso], archevêque de Parme de 1323 à 1377). Jean de Roquetaillade prédit le schisme et la fuite des cardinaux d'Avignon. Il y a une longue digression sur la question de la pauvreté évangélique et l'orthodoxie des frères qui ont été brûlés pour leurs idées.

Cinquième traité (fol. 33 v°-42 v°). — L'auteur commente un oracle qui a été révélé à un frère mineur d'un couvent d'Aragon, le jour de Noël 1345. Il prévoit les désastres dans les royaumes de France et de Naples, mais après le châtiment viendra finalement la joie. 1345! Date cruciale, date de l'étouffement (*suffocatio*) du roi André, année de la conjonction de trois constellations dans le signe du verseau, suivie peu après par la défaite de Crécy, bataille que remporta Édouard d'Angleterre, aidé des Flamands et de Geoffroy d'Harcourt. 1345! Date de l'emprisonnement de Jean de Roquetaillade et, au mois de février, de la fracture de sa jambe, qui devait le laisser infirme.

Deux rois destructeurs sont annoncés dans cette prophétie, un roi venu d'Orient, un roi anglais ou aragonais.

Selon Joachim, après l'Antéchrist, viendront quatre Réparateurs (ou Réformateurs) : le premier règnera dix ans; le second, français, règnera six ans; le troisième, italien, règnera trois ans et dix mois et le quatrième, aquitain, cinq années : en tout, vingt-quatre ans.

Le Pasteur angélique ne s'occupera que du spirituel. Le pouvoir temporel sera exercé par un roi de la race de Pépin. Entre l'Église grecque et l'Église latine, il y aura une union perpétuelle. Un roi sicilien, de la postérité de Pépin, possèdera le royaume de Jérusalem. On verra l'union de l'Orient et de l'Occident.

(319) Le copiste n'a pas distingué les traités 3 et 4 dans cette section.

Sixième traité (fol. 43 v°-54 v°). — Il est particulièrement consacré à la prédiction de l'Antéchrist oriental auquel succédera un grand Réparateur de sang français. L'auteur s'appuie principalement sur la prophétie du moine Serge.

Septième traité (fol. 54 v°-57). — L'auteur prouve que l'Antéchrist oriental et l'Antéchrist occidental, les tribulations, la destruction des Sarrasins, la conversion des Juifs, suivie de la venue du Pauvre Réparateur, doivent avoir lieu vers l'an 1360-1365. En effet, les visions et les prophéties concordent : sa vision de 1332, deuxième année de son noviciat : il fut transporté en esprit à Zaycon, en présence de l'Antéchrist; le livre de Robert d'Uzès; la prophétie dite bénéventine prédisant l'incendie de la tour du palais des papes à Avignon en 1354; la prophétie du roi Édouard d'Angleterre; les prophéties de saint François qui a prévu les dissenssions de son ordre; un oracle révélé par un pauvre frère, Jean l'Ermite.

Huitième traité (fol. 57-81 v°). — Dans ce huitième traité, Jean de Roquetaillade aborde plusieurs questions. Il applique aux royaumes de Naples et de Castille les éléments de la prophétie *Veh mundo* [320], déjà commentée dans le petit ouvrage que nous avons vu auparavant et la prophétie de Merlin *De vespertilione destructore Sarracenorum*. L'auteur s'étend longuement sur les brutalités et les grossièretés de Pierre le Cruel qui persécute l'Église et les Frères Mineurs. Ce serait le futur Néron et non pas l'exterminateur des Mahométans.

Les prophéties bénéventine et napolitaine, confirmées par l'incendie de la tour d'Avignon, les guerres d'Italie, ont annoncé le Grand Schisme, l'abandon d'Avignon, le prochain Réparateur qui sera un grand sectateur de la pauvreté évangélique.

Jean de Roquetaillade examine la question de l'orthodoxie des Frères Mineurs qui ont été brûlés pour la question de la pauvreté, la question de la légitimité des successeurs de Célestin V. Il émet l'hypothèse que celui-ci ressuscitera pour s'asseoir sur le trône pontifical. Il entremêle ses prophéties de pages sévères sur les papes d'Avignon et sur l'Ordre franciscain.

Neuvième traité (fol. 82 v°-88 v°). — Jean de Roquetaillade commente une partie du *Liber de Flore* (qu'il attribue à Joachim de Flore). Il prouve qu'il est l'élu que Dieu a choisi pour révéler les tribulations futures et que la prophétie de Joachim le concerne entièrement. Le récit de ses malheurs personnels couronne l'exposition.

Dixième traité (fol. 88 v°-94 v°). — Le dixième traité est consacré à l'exposition des prophéties de sainte Hildegarde, extraites du *Speculum futurorum*, si répandu, de Gebenon.

Ces prophéties annoncent l'ébranlement de l'Église. Les révoltes de 1360-1365 en sont un signe précurseur. Il y aura beaucoup de guerres avant l'arrivée du Réparateur : les Juifs et les hérétiques y joueront leur rôle.

Onzième traité (fol. 94 v°-142). — S'appuyant sur la vision de Jacques de Massa (contenue dans la Légende des trois Compagnons de saint François) et sur les prophéties de Zacharie et d'Ézéchiel, Jean de Roquetaillade annonce la persécution et la destruction de tous les ordres religieux et de tous les monastères. La génération qui, de 1335 à 1365, n'a pas fait son devoir dans l'extirpation de l'hérésie ira au feu de la géhenne. D'après une autre vision,

[320] V. ci-dessus, p. 134-141.

celle de Jean l'ermite d'Asturie, la chaîne de Dominique et la corde de saint François se détacheront des roues de l'Église. Cette génération de religieux sera détruite par les guerres intestines, par le grand Réformateur qui doit leur succéder, par l'aigle noir, l'empereur. En cet endroit, Jean de Roquetaillade parle assez clairement : ils seront détruits parce qu'ils ont combattu la sainte pauvreté. Cependant, quelques-uns (ici il cite, d'après sainte Hildegarde, de nombreux exemples de l'Ancien Testament) seront préservés, élus. De même ceux qui pratiquent la perfection évangélique et la sainte pauvreté ne doivent pas se séparer de l'Église, de l'unité de la foi romaine, mais souffrir en silence des persécutions. Ce sont les pauvres du troupeau (*pauperes gregis*) de Zacharie, ceux qui défendent la foi de la très haute pauvreté, ceux qui ne veulent pas semer la discorde, qui gémissent en silence. C'est parmi ceux-ci qu'on choisira le grand Réparateur (ou Réformateur) et plusieurs cardinaux. Ce seront les deux prophètes vêtus de sacs (*Apocalypse*), les abjects cordeliers. Ils hériteront de la puissance ecclésiastique des papes. C'est pourquoi il ne faut jamais croire que les papes aient perdu leur puissance ecclésiastique (*potestas ecclesiastica*), malgré leurs erreurs. Jean de Roquetaillade insiste à diverses reprises sur cette question juridique. L'attitude des papes n'a jamais été telle qu'ils dussent perdre la puissance ecclésiastique. Plus loin, Jean de Roquetaillade revient sur cette question et distingue la puissance ecclésiastique du pape et celle du ministre général comme organe de l'Église infaillible mais faillible comme organe humain, charnel. Le Saint-Esprit permettra de reconnaître quand le pape ou les prélats agissent selon le pouvoir ecclésiastique et quand ils agissent selon l'utilité matérielle.

Jean de Roquetaillade étudie l'attitude des papes envers la question de la pauvreté, cite le traité de Benoît XII sur les Évangiles, l'opinion de Jean XXII dans ses bulles et s'appuie sur l'autorité de Bonagrazia de Bergamo sur cette matière (mais le Bonagrazia, s'entend, d'avant la fuite), l'attitude de Clément VI lors du consistoire du 2 octobre 1349, où il approuva Jean de Roquetaillade contre Étienne de L'Église, l'inquisiteur dominicain, et aussi dans la cause de Marino de Marchia et de Bernard Delpech. Il insiste comme d'habitude sur la concordance des bulles et rejette toute la responsabilité du conflit sur les Dominicains (*haeretici Mammonistae*). Le *Liber Horoscopi*, les *Tabulae Cyrilli* ont prédit la punition des inquisiteurs qui ont brûlé les pauvres martyrs franciscains [321].

L'histoire des tribulations de l'Ordre franciscain occupe le milieu du XIe traité et Jean de Roquetaillade le divise en trois, puis en quatre, finalement en sept branches (*septem partes confusionis*). A cette confusion, Jean de Roquetaillade oppose l'idéal des Frères Mineurs.

Il faut rattacher à ce grand tableau de l'histoire de l'Ordre franciscain diverses digressions touchant les degrés de la perfection des élus (*gradus perfectionis electorum*), au nombre de dix, divisés eux-mêmes en *refulgentiae* (*refulgentiae fratrum*), les intelligences de l'observance de la règle, au nombre de sept, l'éloge de la pauvreté (quarante-huit principes prouvant son excellence).

Dans cette étude approfondie de la très haute pauvreté et de la perfection, appuyée sur les textes de l'Évangile et des Pères, Jean de Roquetaillade atteint le domaine de la mystique, d'après P. J. Olieu, : degrés de l'amour de Dieu, degrés du point transcendant ou de

(321) V. ci-dessus, p. 99-100.

l'extase (*gradus puncti transcendentis seu transensionis vel extasis*), quatorze remèdes contre les périls de l'Antéchrist, la parfaite liberté, la parfaite béatitude et les trente dons de l'homme glorifié.

Après ce portrait du bon Frère Mineur et du parfait évangélique, Jean de Roquetaillade retourne à sa description favorite des transgresseurs de l'ordre. Il y a dix catégories de transgresseurs. Zacharie a prédit la fuite de Michel de Césène. L'auteur termine par la prophétie (apocryphe) de sainte Hildegarde dirigée contre les Ordres mendiants.

Douzième traité (fol. 142 r°-149 r°). — L'auteur explique sept oracles :

1. Oracle relatif à l'élection de Clément V et au transfert du siège de la papauté en France (ce que l'auteur regrette).

2. Oracle trouvé en Aragon après la mort de Philippe III, mort à Perpignan (en 1285), relatif à la guerre franco-anglaise.

3. Oracle relatif au conflit entre Boniface VIII et Philippe le Bel.

4. Oracle relatif aux tribulations commencées sous Nicolas IV, continuées par la prise d'Acre et de Tripoli, puis par les guerres entre Français et Anglais.

5. Oracle relatif à l'avènement de l'Antéchrist.

6. Oracle relatif à un empereur romain qui persécutera l'Église romaine. En effet, Frédéric, arrière-petit-fils de Frédéric II, vient de commencer à régner.

7. Oracle relatif aux faux prophètes et à l'Antéchrist. Les faux prophètes sont-ils les Templiers? Le traité se termine par un résumé historique des événements depuis 1280 jusqu'à 1356.

SOURCES CITÉES DU « LIBER OSTENSOR »

ÆGIDIUS : v. EGIDIUS.

ALBUMAZAR : « *in tractatu primo libri coniunctionum et revolutionum annorum* » (fol. 21-22). C'est le traité *De magnis coniunctionibus* dans la version de Jean de Séville (éd. Augustae 1489, Venise, 1515).

ANGELUS DE CLARENO : fol. 11, 12 v°, 14 v°. V. NICOLAUS DE RIENTIO.

ARNALDUS DE VILLANOVA : « *Magister A. de V. super Cyrillum dicit eam* (*aquilam*) *futuram de Aragonia* » (fol. 16 v°). Allusion intéressante. Voir ce que nous disons d'Arnaud et de l'Oracle, ci-dessus, p. 109-110.

« *Propter quod sciendum quod magister Arnaldus de Villanova deceptus ex imperfecto intellectu verborum Joachim estimauit et scripsit circa prefatum tempus destructionis Achon natum fuisse Antichristum prefatum* » (fol. 146 v°).

AMBROSIUS (s.) : « in Omelia » (fol. 16 v°). C'est un texte (VI in Luc., 9, 5, n. 65) cité par saint Bonaventure, *Apologia pauperum*, VII, 11 ; « *apud Dominum vera servitus et vera libertas equa lance appenduntur* » (fol. 137) : *Exhortatio Virginitatis*, caput I (Migne, *Patr. lat.*, t. XVI, éd. 1866, col. 352).

ANTONIUS (s.) anachorita (fol. 117).

ARISTOTELES : « *regula aristotilica* » (fol. 133).

AUGUSTINUS (s.) : *De civitate Dei* (fol. 1 v°, 10).

In expositionibus Evangeliorum (fol. 67 v°, 68).

In decimo de Trinitate (fol. 111 v°).

« *Exaltat ubique in suis libris beatissima paupertas* » (fol. 117).

« *Quoniam cum sanctus Augustinus dicat quod vita verorum christianorum nil aliud est quam martirium...* » (fol. 133 v°).

BENEDICTUS (s.) : « *in Regula* » (fol. 13 r°).

BOETIUS : « *in libro divisionum* » (fol. 128). (Migne, *Patr. lat.*, t. LXIV, col. 875 et suiv.).

Un « *Liber divisionis* » est cité par le pseudo-commentaire à Isaïe. V. F. Kampers, *Kaiserprophetieen und Kaisersagen*, München, 1895, p. 251.

BONAVENTURA (s.). : « *in epistola* » (fol. 95 et 122). Le passage se trouve dans l'éd. de Quaracchi, t. VIII, 1898, p. 469, col. 1, l. 10-11. La *Legenda maior* (ed. in *Analecta franciscana*, t. X, p. 557-652) est citée à diverses reprises : fol. 28 v°, 56, 97, 115, 116, 117.

COLUMBINUS (frater) : fol. 146 et 147. Jean de Roquetaillade cite deux fois cet auteur, sur lequel nous manquons d'informations :

Fol. 146, dans un oracle attribué à Joachim, nous trouvons : « *Adeo judicatus est nomen et regnum amittere, quia causam eterni nominis abdicavit secundum fratrem Columbinum et scientiam Johannis euangeliste* ».

Fol. 147 : « *Et quidam sequentes Eusebium scripserunt quod anno Domini M. CC. LXXXVII debebant incipere tribulationes innumere et crescere usque ad annum Domini M. CCC. LXX completum. Et illi iidem scripserunt quod frater Columbinus asserit in collationibus suis quod completo anno Domini M.CCC.LXVII apparebit Antichristus in Iherusalem.* »

Deux textes prophétiques sont attribués à « *frater Columbinus* », présentés comme des extraits de sa « collation ». L'un d'entre eux, contenu dans le manuscrit Dublin, Trinity Coll. 516, fol. 43-43 v° est une prédiction concernant l'Angleterre, qui se rattache aux prophéties de Merlin. Une version, plus longue, a été éditée pour illustrer le chap. 18 du l. XII de Geoffroy de Monmouth, *Historia regum Britanniae* par San Marte (= A. Schulz) : Gottfried's von Monmouth, *Historia regum Britanniae*, her. von San Marte. Halle, 1854. L'éditeur a transcrit le texte en appendice, p. 463-465, avec le titre : « *Aquila prophetizans de Anglia* ». La première partie contient des allusions à Henri II Plantagenet, à ses fils, au meurtre de Thomas Becket; la seconde partie est seule représentée dans le manuscrit de Dublin, attribuée à « *frater Columbinus in colacione sua* » : « *Mortuo leone iustitie surget Azus* (*albus* éd. San Marte) *rex et nobilis in Britanniam primum volans et post equitans et post descendens... non patietur illi irrogari iniuriam, qui pacifico rege* (*pacificato regno* San Marte), *occidet* ».

La description du manuscrit Dublin, Trin. Coll. 516 est très sommaire dans l'ancien catalogue : T. K. Abbott, *Catalogue of the manuscripts in the library of Trinity College*, Dublin, 1900, p. 78. Un nouveau catalogue détaillé est rédigé par le professeur M. Colker; le professeur J.J.O'Meara a bien voulu nous en communiquer des extraits et nous envoyer un microfilm du feuillet contenant la prophétie, ce qui permet de constater qu'elle correspond, avec des variantes, au texte édité par San Marte d'après le ms. Leyde, Voss. lat. 77, fol. 122. Cette partie du ms. de Dublin est d'une main cursive anglaise de la fin du XVe siècle. Elle renferme plusieurs prophéties, y compris, fol. 111-112 un « *Vaticinium Iohannis de Rupescissa. Prima intellectio est quod totus mundus debet congregari...* ».

Une autre prédiction est contenue dans deux manuscrits conservés en Angleterre : Brit. Mus. Cotton Cleopatra X, fol. 157-158; Oxford, Bodl. Ashmole 393, fol. 80-80 v°. Ils m'ont été signalés par le professeur M. W. Bloomfield. L'intitulé mentionne « *Eusebius* » et « *frater Columbinus* », ce qui correspond à la seconde citation de Roquetaillade : « *Notandum est secundum Eusebium Cesariensem in cronicis suis et secundum fratrem Columbinum in collatione sua...* ». D'après le catalogue : *A descriptive catalogue of the manuscripts bequeathed unto the University of Oxford by Elias Ashmole...* by W. H. Black. Oxford, 1845, notre texte est copié au milieu d'une série de pronostics selon des conjonctions planétaires ayant lieu au XIVe siècle. Grâce au professeur Beryl Smalley, nous avons pu avoir un photostat du « *Pronosticon Eusebii Cesariensis* » dans le ms. Ashmole; il est transcrit d'une main cursive anglaise du XVe siècle :

« *Notandum quod secundum Eusebium Cesariensem in cronicis suis et secundum fratrem Columbinum in collatione sua quod, sicut Dominus in creacione mundi et creaturarum dispensacione mirabili et disposicione per septenaria... operatus est... sic signacula temporum a Nativitate sua instituisse creditur processura... Sextum autem signaculum durat usque ad annum Domini 1355, cuius signaculi finis erit cunctis gravior, plena doloribus et angustiis... quia tribulaciones que inceperunt anno Domini 1287 non cessabunt, sed crescent usque ad annum 1360. In collacione autem fratris*

Columbini scribitur quod sub fine sexti signaculi manifeste apparebit et nefande generationes Gog et Magog cum eo. Qui autem dixerunt Antichristum preconnatum (sic?) *fuisse decepti sunt propter quod dicitur in Apocalipsi ubi scriptum est quod anno Domini 1271 post partum Virginis alme solvetur Sathanas... Columbinus autem asserit quod completo anno Domini 1356 apparebit in Ierusalem Antichristus...* ». Malgré des variantes dans les dates, il semble bien que Roquetaillade se réfère à une version de ce second texte.

Cyrillus (s.) : « *tabulae* (fol. 6 v°, 18, 20, 57, 61, 73 v°, 102, 146 v°). C'est le fameux Oracle (éd. P. Piur en appendice à la correspondance de Cola di Rienzo : *Briefwechsel des Cola di Rienzo*, Vierter Teil, Anhang, Berlin, 1912, p. 220-343. *Vom Mittelalter zur Reformation*, 4, 2).

Decretalia paparum, Decreta : *passim.*

Eduardus, rex Anglorum (s.) : c'est la vision prophétique bien connue qu'eut le roi Édouard le Confesseur lorsqu'il vit les Sept Dormants d'Éphèse. V. *Vie* par Ailred, Migne, *Patr. lat.*, t. CXCV, col. 768. Le passage est cité fol. 3 r°-4 v°, fol. 56 r°.

Egidius frater : fol. 127 v°; c'est le compagnon de saint François (v. *Analecta franciscana*, t. X, fasc. I, p. 21, n. 11).

Eusebius : fol. 147 r° : « *Et quidam sequentes Eusebium scripserunt...* » (v. ci-dessus, *s. v.* Columbinus). Eusebius est évidemment devenu un texte légendaire. Arnaud de Villeneuve cite lui aussi Eusebius. M. Batllori (*Arnau de Vilanova*, *Obres catalanes*, volum I, Barcelona, 1947) suppose (*Noticia preliminar*, p. 60) qu'il s'agit d'un certain Eusèbe d'Alexandrie. Au contraire, le manuscrit d'Oxford, Bodley, Ashmole 393, fol. 80, donne : « *secundum Eusebium Cesariensem* » (v. ci-dessus, *s. v.* Columbinus). À la fin de la prophétie « *Cum necatur flos ursi* » donnée par Jean de Roquetaillade, fol. 8 v°, et commentée, nous trouvons aussi le nom d'Eusèbe : « *Eusebium Ioachim Sibillum concordantes.* » Noter que le compagnon de Cyrille s'appelle Eusebius (v. *Briefwechsel...*, 2, 4, p. 244) et que Télesphore reprend ce nom. Les références à « *Eusebius* » dans d'anciens textes anglais (Aelfric et autres) ne se rapportent pas à notre « Eusebius ».

Franciscus (s.) : *Testamentum*, cité fol. 107, 112 v°.

Regula : fol 27 v°, 117, 124 v°.

Vita : v. Bonaventura (s.), *Legenda Maior.*

Liber III sociorum qui Legenda Vetus dicitur. V. éd. Sabatier, *Actus beati Francisci et sociorum eius*, Paris, 1902 : fol. 81, 95 v°; v. fol. 127 v°.

Officium s. Francisci (*id est Iuliani de Spira*, ed. in *Analecta franciscana*, t. X, fasc. IV : Quaracchi, 1936) : fol. 117 v°.

Vita II Thomasii de Celano, pars II, cap. LXIX (ed. in *Analecta Franciscana*, t. X, p. 191 et suiv.).

Geraldus de Piscario (frater) : fol. 16 v°. Sur ce personnage, v. Ch.-V. Langlois, *Géraud du Pescher*, dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXXVI, Paris, 1927, p. 614-617; F. Delorme, *L'* « *Ars faciendi sermones* » *de Géraud du Pescher*, dans *Antonianum*, an. XIX, 1944, fasc. 3-4, p. 169-198.

Gregorius Magnus (s.) : « *in Moralibus* » (fol. 21, 129, 135 v°); « *in homeliis* » (fol. 22 v°, 112, 116 v°, 137 v°).

HERACLIDIS PARADISUS : v. PARADISUS.

HIERONYMUS (s.) : fol. 3 v° : « *in commentario super Danielem* »;
fol. 130 v°, 105 : « *in commentario super Zachariam* »;
Fol. 116 v° : « *in commentario super Matthaeum* »; fol. 121 : « *adversus Iovinianum* ».

HILDEGARDIS (s.) : « *in epistulis et in libris propheticis* » (Migne, Patr. lat. t. CXCVII), fol. 20, 24, 88 v°, 89-94, 97-99 v°, 103 v°, 105 v°, 106 v°, 110, 136, 140, 141 v°.

Il s'agit probablement de la compilation de Gebenon d'Eberbach « Speculum futurorum temporum », qui se trouve, entre autres, dans deux manuscrits contenant des œuvres de Jean de Roquetaillade : Paris, Bibl. nat. lat. 2599 et Tours 520. Éd. partielle de ce texte par J.-B. Pitra, dans *Analecta sacra* 8, 1882, p. 483-488; v. sur ce texte H. Grundmann, *Kleine Beiträge über Joachim von Fiore*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1929; M.W. Bloomfield, M. Reeves, *The penetration of Joachim into Northern Europe*, dans *Speculum* 29 (1954), p. 789-790.

« HISTORIAE ANTIQUORUM » : fol. 59 v°.

IACOBUS DE MASSA (fr.), provinciae Marchiae Anconitanae : fol. 94 v° et suiv. est rapportée sa vision. V. *Actus beati Francisci et sociorum eius*, éd. P. Sabatier, Paris, 1902, cap. 76, p. 217; L. Oliger, *Historia tribulationum Angeli de Clareno*, dans *Archiv f. Litteratur u. Kirchengeschichte*, t. II, p. 280-282; *Chronica XXIV Generalium*, dans *Analecta franciscana*, t. III, p. 283.

IOACHIM : comme œuvre authentique ne sont cités que les « *Quinque libri Concordiae* » (fol. 132). Tous les autres textes cités sous le nom de Joachim sont apocryphes.

IOACHIM (apocryphes attribués à Ioachim) :

a. *Liber de Flore*, inc. : « *Tempore reguli leene filii...* » Bibl. : H. Grundmann, *Liber de Flore*, dans *Historisches Jahrbuch*, t. 49, 1929, p. 33-91; E. Donckel, dans *Archivum franciscanum historicum*, t. XXVI, 1933, p. 57. Le *Liber de Flore* est cité abondamment par Jean de Roquetaillade : fol. 6 v°, 11 v°, 20, 24, 29 v°, 39, 41, 41 v°, 50 v°, 51, 78, 82, 102, 103, 106 v°, 107 v°.

b. *Liber de summis pontificibus*. Jean de Roquetaillade distingue les deux séries de *Vaticinia*, celle qui commence par « Ascende calve » et celle qui commence par « Genus nequam ». H. Grundmann, *Die Papstprophetieen des Mittelalters* dans *Archiv für Kulturgeschichte*, t. 19, 1928, p. 77-138,a montré l'existence des deux séries. Notons le fait que Jean de Roquetaillade, en 1356, connaît la première série, la plus récente, jugée par L. Oliger et par H. Grundmann de date postérieure. Nombreuses éditions aux XVIe et XVIIe siècles. Jean de Roquetaillade cite le Vaticinium 12 (fol. 61 v°, 62 v°), le *Vaticinium 13* (fol. 6 v°, 11, 24, 27), le *Vaticinium 26* (fol. 52), le *Vaticinium 29* (fol. 49 v°).

Il cite aussi un Vaticinium sur Martin IV que nous ne retrouvons pas : fol. 107.

c. Un autre *Liber de summis pontificibus* qui commence : « *Pulvis carbonum ante faciem Petri pastoris...* » : fol. 52. « *Nam in quodam libro ubi agitur de quibusdam summis pontificibus qui incipit : « Puluis carbonum ante faciem Petri pastoris de ipso reparatore » sic dicitur : Tunc in Babilone quidam abiecte conditionis super Petri katedram residebit nomine p. G. filius. Ch. et conabitur fidem nostram totis viribus reformare. Passietur itaque a dissimilibus contumelias infinitas sed spiritu deditus non terrebitur. Cantabit igitur plorans populus maleficus in principio videns Petri solium in integrum restitutum sed letabitur populus Domini jubilum laudis ad ipsum persoluens cum conspiciet oues errantes ob culpam propriam et pastorum ad caulam fidei rediisse* ».

d. *Liber horoscopi* : v. *s. v.* Liber horoscopi.

e. Oracles attribués à Joachim : fol. 146 rº, 146 vº, 147 rº.

Iohannes Chrysostomus (s.) : cité fol. 116 vº (*Super Mattheum, homilia* 32, n. 4 : *Patr. gr.*, t 57, p. 383-384).

Iohannes heremita : *oraculum* (fol. 56 vº et suiv.). *Inc.* : « *Cum essem in insula desolata et orans incepissem psalmum...* » Texte complet de cette prophétie dans le Vatican, Reg. lat. 132, fol. 102, col. 1-105, col. 1, et dans le Bâle A XI 60, fol. 24-31. Éditée par E. Donckel, *Visio seu prophetia fratris Johannis. Eine süd-italienische Prophezeiung aus dem Anfang des 14. Jahrhunderts* dans *Römische Quartalschrift*, t. 40, 1932, p. 361-379. Il y a aussi des traductions allemandes de cette prophétie (*o. c.*, p. 362), parfois sous le nom de sainte Hildegarde.

Iohannes heremita Hispaniae de partibus Asturiarum : *Visio mirabilis* (fol. 97 vº). *Inc.* « *Sanctissimo patri... Iacobo... Advenit heremita...* ». Les extraits que donne Jean de Roquetaillade correspondent à ceux de la prophétie du Vat. lat. 3822, fol. 15, éditée par L. Oliger, *Ein pseudoprophetischer Text aus Spanien über die Heiligen Franziskus und Dominikus* (13. Jahrhundert), dans *Kirchengeschichtliche Studien P. Michael Bihl O.F.M. als Ehrengabe dargeboten*, Colmar, 1944, p. 13-28.

Leo, frater, socius s. Francisci : fol. 16 vº.

Leo Iudaeus : « *Leo eciam judaeus, qui predicto anno M. CCC. XLV. morabatur hic in Avinione multum peritus in actis, scribens de predicta coniunctione* » (fol. 21 vº-22).

V.L. Thorndike, *A History of magic and experimental science*, t. III, New York 1934, p. 303-304 et 309-311. Levi ben Gerson, dit « mestre Leon de Bagnols » est mort le 20 avril 1344, laissant inachevé un traité sur la conjonction prévue de 1345 probablement destiné au pape Clément VI, qui fut traduit d'hébreu en latin par le frère Pierre d'Alexandrie, ermite de Saint-Augustin, avec l'aide de maître Salomon, frère dudit Léon. Une partie de l'astronomie de Levi ben Gerson a été également traduite en latin par Pierre d'Alexandrie, traduction dédiée au pape Clément VI; v. B.R. Goldstein, *The astronomical tables of Levi ben Gerson*, Hamden, Conn., 1974, p. 79-80 sur les versions latines de l'astronomie de maître Léon.

Leonardus, frater : fol. 80 vº. V. Prophetiae beneventana et neapolitana.

Liber de Flore : v. Ioachim.

Liber de summis pontificibus : v. Ioachim.

Liber horoscopi : cité abondamment fol. 7 vº, 10 vº, 17 vº, 18, 20, 52, 76, 77, 80, 88, 101.

Cette prophétie a été découverte par H. Grundmann dans un manuscrit de la Bibl. Vallicelliana de Rome, J 32, fol. 56 et suiv. V. H. Grundmann, *Liber de Flore*, dans *Hist. Jahrbuch*, 1929, p. 41, n. 14; E. Donckel, *Studien über Telesphorus von Cosenza*, dans *Archivum franciscanum historicum*, t. XXVI, 1933, p. 36, nº III.

Inc. : « *Etenim omnipotens opifex, qui sine exemplo nova condidit universa,omnia providens et futura cognoscens.* »

Libri iudiciorum : cités fol. 21 vº. Ce sont des livres d'astronomie judiciaire, dont il y a beaucoup de manuscrits et d'incunables attribués à des auteurs divers, généralement traduits de l'arabe.

MARTINUS (s.) TURONENSIS : « *in primo libro gestorum eiusdem.* » V. SULPICIUS SEVERUS, *Dialogi.*

MAXIMUS (TAURINENSIS) : « *Hec est finalis victoria martirum sicut eleganter probat Maximus in sermone ut corporaliter occidantur pro Christo quia nisi occiderentur miserabiliter vincerentur* » (fol. 134).

MERLINUS BRITANNICUS : la question de Merlin est très compliquée (v. ci-dessous). Dans le *Liber Ostensor*, Merlin est cité : fol. 10 v°, 39, 50 v°, 51, 52, 58 v°, 60, 61 v°, 62 v°, 76 v°, 142 v°, 144.

En général est cité un livre : « *Merlinus Britannicus in libro suo de summis pontificibus quem composuit ad preces sancti Blasii Londonensis episcopi qui incipit « Glorioso viro domino B. Londoniensi antistiti »... ante tractatum futuri reparatoris, qui tractatus reparatoris incipit « Letatus sum in hiis que dicta sunt mihi...* » (fol. 10 v°, 39, 76 v°, etc.). Les passages cités correspondent en général à ceux du *Libelle de Télesphore* et ceux du *Liber de Flore :* par exemple, aussi, fol. 50 v°.

Jean de Roquetaillade semble distinguer un autre livre de Merlin qu'il appelle le *Liber regum*, titre forgé sans doute sur l'*Historia regum* de Geoffroi de Monmouth. (Il y a aussi une *Prophetia Merlini de septem Regibus*, éditée par Greith, *Spicilegium vaticanum*, Frauenfeld, 1838, p. 99-106). Jean de Roquetaillade cite ce *Liber regum* fol. 51 v°.

De plus, Jean de Roquetaillade cite à plusieurs reprises une *Vaticinatio Merlini de Ispano vincente regem Francie, Aquitaniam inuadente et Alpes transcendente* (fol. 60). Cette prophétie est citée longuement fol. 58 : « *Consurgit Ispanus qui olim nobis hactenus dormire dicebatur...* » (ailleurs : « *leo ispanus* », fol. 61); aussi fol. 62 v°. (Il ajoute des vers là-dessus : « *De porco tamen ispanico versus Merlini seu ex suis dictis confecti sunt isti. Porcus ab occida expellet ex parte columbam* » : fol. 60. Cette fois-ci vers méprisants).

Enfin, Jean de Roquetaillade cite sous le nom de Merlin la fameuse prophétie, très répandue, sur Boniface VIII : *Intrabit ut vulpes, regnabit ut leo, morietur ut canis* (v. H. Grundmann, *Die Papstprophetieen im Mittelalter*, dans *Archiv für Kulturgeschichte* t. 19, 1928, p. 112. Jean de Roquetaillade donne : « *Ingredietur...* » (fol. 142 v° et v. fol. 144 où il en reparle).

Ce qui se trouve dans Salimbene et dans les chroniqueurs plus anciens a été extrait par O. Holder-Egger (*Italienische Prophetieen des 13. Jahrhunderts*, dans *Neues Archiv*, t. 15, 1890, p. 141 et suiv. V. *Verba Merlini*).

De nombreuses prophéties attribuées à « Merlin » sont transcrites dans des manuscrits catalans et espagnols. En général, elles sont inspirées du « *Merlinus Britannicus* ». V. P. Bohigas, *Profecies de Merli*, dans *Buttleti de la Biblioteca de Catalunya*, t. VIII, 1935, p. 253-279.

Les Prophéties de Merlin de Geoffroy de Monmouth ne sont jamais citées dans le *Liber Ostensor.*

METHODIUS (PSEUDO-) : cité fol. 53 v° (éd. E. Sackur, Halle, 1898).

NICOLAUS DE RIENTO (COLA DI RIENZO) : sa lettre à Charles IV citée fol. 11 (éd. K. Burdach, *Briefwechsel...- Vom Mittelalter zur Reformation*, II, 3, Berlin, 1912, p. 191-197).

ORACLES : quatre oracles.

1. Fol. 142 : *oraculum neapolitanum. Inc. :* « *Temporibus annis centenis decadis trigentenis et quinis ex contrariis distantibusque coloribus...* »

2. Fol. 143 v°. *Inc. :* « *Leoni partiti lilium in juventute adnichilare temptabunt...* »

3. Fol. 144. *Inc. :* « *Gallus insurget contra matrem...* »

4. Fol. 144. *Inc. :* « *Impedietur matris matrimonium affectione filiorum ad tempus...* »

PARADISUS, cap. I (Migne, *Patr. lat.*, t. LXXIV, col. 251) : cité fol. 117 v°.

PETRUS IOHANNIS OLIVI : une des sources les plus importantes de Jean de Roquetaillade.

1. « *Postillae in Apocalypsim* » sont citées fol. 67. V. D. Pacetti, *Quaestiones quattuor de Domina* (*Bibl. f ancisc. asc. medii aevi, VIII*), p. 20*, n° 39.

Fondamentales sont les études de R. Manselli : La « *Lectura super Apocalypsim* » *di Pietro di Giovanni Olivi* (*Ist. stor. it. per il medio evo, studi storici*, fasc. 19-21), Rome, 1955. V. aussi : Id. *La terza età, Babylon e l'Anticristo mistico* (*a proposito di Pietro di Giovanni Olivi*) dans *Bullettino dell'Istituto storico italiano per il medio evo* e *Archivio Muratoriano*, t. LXXXII, Rome, 1970; p. 47-79.

Une édition de la *Lectura super Apocalypsim* par W. Lewis, est en cours. Sur les morceaux édités de la *Postilla super Apocalypsim*, voir encore S. Gieben, *Bibliografia oliviana* (1885-1907) dans *Collectanea franciscana*, t. 38, 1968, p. 167-195. V. n°s 5, 6, 7, 8.

2. « Quartus liber Summae » est cité fol. 113. Il s'agit d'un passage sur l'obéissance dans la règle franciscaine; ce passage se rapporte à la *Questio de voto obediencie euangelice* contenue entre autres dans le ms. Vat. Lat. 4986, fol. 79. Elle est sans doute extraite de la *Summa*, dans ce cas Commentaire au IVe livre des *Sentences* « de votis ». V. « Quod trium votorum, castitatis, paupertatis et obedientiae sit perfectius » (dans le ms. de Florence, Plut. 31, sin 3, fol. 110 c-3 c). V. *Archivum franciscanum historicum*, t. XI, 1918, p. 257. Toute cette question se lit à la lettre dans S. Bernardin, *Disputatio per modum dialogi* (*Firmamentum*, Venetiis, 1513, fol. 169 b-170 b), et elle est dite « Petri Iohannis in III (!) parte Summae ». V. *Archivum franciscanum historicum*, t. XI, 1918, p. 312. V. D. Pacetti, *op. cit.*, p. 23*.

3. « *Gradus oracionis et contemplacionis* », fol. 128 v° et suiv. Ce sont des extraits du petit traité « *De gradibus amoris gratiosi* ».

Capistrano, 21, fol. 114 v°-115 v°; Sienne, U. V. 6, fol. 286 c-287 d; Florence, Nazionale C 8 1165, fol. 13 v°-15 v°. V. D. Pacetti, *op. cit.*, p. 26*, n° 54.

4. « *XIII^cim^ remedia quae contra antichristiana pericula eleganter ponit frater Petrus Iohannis* » (fol. 134). Il s'agit de « *Remedia contra spirituales temptaciones angelici viri P. J.* », petit traité conservé dans les manuscrits de Florence, Nazion. C 8 1165, fol. 98-101, et de Sienne U V 5, fol. 15 c-16 c, et U V 6, fol. 282 a-284 c. V. D. Pacetti, *op. cit.*, p. 28*, n° 62.

« PHILOSOPHI SARRACENI ET CAECI PHILOSOPHANTES IUDEI » : fol. 22 v°.

PLATO : fol. 11 v°.

PROPHETIAE DIVERSAE : v. IOACHIM, LIBER HOROSCOPI, IOHANNES EREMITA, ORACLES, etc.

Jean de Roquetaillade reproduit plusieurs passages de cette prophétie fol. 36 v°, 37, 43, 50. Cette apocalypse est une traduction d'après l'arabe d'une version syriaque de l'*Apocalypse* dite de Bahira; v. J. Bignami Odier et G. Levi Della Vida, *Une version latine de l'Apocalypse syro-arabe de Serge Bahira*, dans *École française de Rome, Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. LXII, 1950, p. 125-148.

Sibillum, *id est volumen quod continet dictamina prophetica sibillarum et maxime decem quae ante Christum exorse sunt prophetare :* fol. 24. C'est l'ancien recueil, bien connu, des Sibylles. V. C. Alexandre, *Oracula Sibyllina.* Vol. alterum. Paris, 1856, Excursus I, p. 5 et suiv. et p. 92 et suiv.

Sibylla Erythrea : citée fol. 10, 38-41 v°, 42, 65 et v°, 143 (éd. O. Holder-Egger, *Italienische Prophetieen*, dans *Neues Archiv.*, t. XV, 1890, p. 149 et suiv.).

Sibylla Tiburtina : citée fol. 11 v°, 53 v°, 106 v° (éd. E. Sackur, *Sibyllinische Texte u. Forschungen*, Halle, 1898, réimpr. Turin, 1963, p. 177-187).

Thomas Aquinensis (s.) : « *in secunda secundae, in quaestione de paupertate. In libro quem fecit intitulatum de paupertate.* » Cité fol. 116 v°. (*Summa theologica*, Secunda Secundae, q. 188 a 7).

Thomas de Celano, *Vita secunda s. Francisci Assisiensis.* V. Franciscus (s.).

Tullius [Cicero] : fol. 134.

Vincentius [Bellovacensis] : fol. 59 v°.

V. « VADE MECUM IN TRIBULATIONE »

Cet ouvrage, un des plus connus (322) de Jean de Roquetaillade, est conservé dans de nombreux manuscrits (323). Il a été traduit, fragmentairement au moins, en anglais (324), en allemand (325) et en catalan (326), édité au XVIIe siècle, d'une façon fort défectueuse (327) d'ailleurs, réimprimé au XVIIIe siècle (328).

Nous l'avons étudié dans les deux manuscrits de Paris et de Tours, qui ne doivent pas être très postérieurs à la rédaction de l'ouvrage (329).

Ce traité est adressé à Pierre Périer (*Petrus Pererii*) (330), de l'ordre des Frères Mineurs, maître en médecine, qui avait demandé à l'auteur, en Avignon, de lui faire quelques prophéties sur les événements à venir :

Au nom de l'évangélique charité, à son très cher père en Jésus-Christ, à notre révérend Frère P. Périer, maître en médecine, de l'ordre des Frères Mineurs, le pauvre incarcéré et dévot Frère Jean de Roquetaillade, profès du même ordre. Recevez avec la lumière de

(322) Cet ouvrage est connu de tous les auteurs qui ont parlé de Rupescissa, depuis le continuateur de Guillaume de Nangis (v. ci-dessous, Sources narratives, p. 210) jusqu'aux auteurs modernes comme F. Kampers, J. M. Poù y Marti, E. Donckel, etc.

(323) V. bibliographie des mss., ci-dessous, p. 231-237 sq.

(324) Brit. Mus., Additional mss., n° 24663, fol. 11 r°-13 r°.

(325) Munich, Cod. Germ. 409, fol. 307 r°-319 r°.

(326) Carpentras 336, fol. 55 r°-75 r°.

(327) Dans l'ouvrage ainsi intitulé : *Fasciculus rerum expetendarum et fugiendarum, prout ab Orthuino Gratio... editus est Coloniae... 1535... una cum appendice... scriptorum veterum... qui Ecclesiae romanae errores et abusus detegunt et damnant... opera et studio Edwardi Brown...*, Londoni, impensis R. Chiswell, 1690, 2 vol., t. II, p. 496-507. L'éditeur nous dit, p. 493 : « *Haec autem qualiacumque denuntiant, transcripsi ex fasciculo Guillelmi Crashavii* (*de quo antea*), *partim sui ipsius, partim amanuensis cujusdam illiteratissimi* (*cui omnes, quotquot sunt, errores debentur*) *manu scripto.* » Ce William Crashaw (1572-1626) est un polémiste protestant bien connu.

(328) D'après H. Durif, *Dictionnaire statistique du Cantal*, t. V, p. 667.

(329) Paris, Bibl. nat., ms. lat. 7371, fol. 24 v°-40 v°; Tours 520, fol. 32 v°-47 v°. Le mérite de ces deux mss. est égal; nous citons généralement d'après le ms. de la Bibliothèque nationale de Paris. D'après l'écriture, ces mss. semblent à peu près contemporains; les leçons en varient parfois; le ms. de Paris est incomplet au début; plusieurs pages ont été coupées, de sorte que le commencement de la lettre adressée à Pierre Périer manque. Quant au ms. de Tours, il est incomplet aussi, les fol. 26, 27 manquant. C'est ce qui explique que nous ayons choisi le ms. de Paris, Bibl. nat., ms. lat. 7371, tout en indiquant, quand elles en valent la peine, les variantes du Tours 520 et en nous servant de ce ms. pour le début.

(330) Pierre Périer, appelé « frere Pere Perot » dans la traduction catalane. V. E. Wickersheimer, *Dictionnaire biographique des médecins de France au Moyen Âge*, 1936, p. 607.

Jésus-Christ les prédictions que vous m'avez demandées en Avignon sur l'avenir et que je vous ai promises, et préparez-vous dans la plénitude de la perfection un droit chemin vers la patrie céleste (331).

On peut dater cet ouvrage à l'aide de trois passages explicites : dans la lettre qui le précède, l'auteur dit qu'il est venu en 1349 en Avignon et que, depuis, sept années se sont écoulées (332). Au commencement de l'ouvrage (333), il dit que l'année 1356 est en cours. Plus loin, qu'il y a cinq ans et demi jusqu'au 15 juillet 1362. L'ouvrage date donc de la fin de 1356, et il fut recopié par le notaire du Palais apostolique, sur l'ordre de Clément VI, le 2 octobre de la même année (334).

Il débute par une lettre adressée audit Pierre Périer, dans laquelle l'auteur se défend d'être un prophète, au même titre que les prophètes de l'Ancien Testament. De même que Daniel a reçu l'intelligence de l'avenir enfermé dans les textes sacrés, de même il se propose de prédire les événements futurs en appuyant ses prédictions sur des textes sacrés et des écrits prophétiques :

Sache, père, votre amitié que, quoique en Cour de Rome, j'aie dénoncé, à qui voulait m'entendre, les terribles événements qui doivent arriver prochainement dans le monde entier, je ne suis pas un prophète envoyé par Dieu, comme le furent les saints prophètes envoyés par le Seigneur, Isaïe, Jérémie, Ézéchiel et les douze très saints prophètes, mais, comme dit Daniel au chapitre IX : « Je compris dans les livres le nombre des années dont parla le Seigneur au prophète Jérémie, en sorte qu'au bout de soixante-dix années s'accomplissent les désolations de Jérusalem », de même, à moi, très indigne, l'intelligence des écrits prophétiques me fut donnée par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour comprendre les choses qui seront décrites ci-dessous, qui attendent aux portes comme l'expérience le révélera, et pour les dévoiler non pas n'importe comment, mais avec les preuves très certaines des textes sacrés et des secrets prophétiques (335).

Ses prédictions sont destinées à pousser le clergé à une prompte repentance : ce clergé endurci qui ne se rend pas aux miracles du Christ :

Dieu, en effet, a voulu que je vienne apporter aux clercs des preuves manifestes, afin que, les ayant ouïes, ils n'eussent pas d'excuse de ne point faire pénitence; en effet, dans l'Écriture sainte, on trouve certaines preuves assurées permettant d'annoncer au moyen de

(331) Tours 520, fol. 32 v°. Éd., p. 496.

(332) Bibl. nat., ms. lat. 7371, fol. 25 v°.

(333) Tours 520, fol. 34 v°.

(334) Munich 7522, fol. 52 v°, après l'explicit: « *Universis notum sit quod notarius summi* « *palatii sanctissimi domini Clementis, divina* « *providentia Pape VIti, in die Jovis, in cras-* « *tino Remigii presens scriptum ex mandato* « *dicti Domini Pape in publico consistorio* « *ipso more solito presidente in pallacio suo* « *jam dicto Avinione conscripsit ad memoriam* « *rei ne periclitatio major vel error a via veri-* « *tatis ad decipienda corda fidelium spe* « *celestis curie in fide vera constancia volentes* « *perhenne consolacionis remedium pacifica* « *possessione obtinere, valeant aliqualiter* « *amovere.* »

(335) Tours 520, fol. 32 v°. Éd., p. 496.

calculs et de déterminations infaillibles les événements futurs avec une plus grande certitude que par des miracles et des signes, surtout pour un clergé comme celui-là; car c'est ainsi, comme il est dit dans l'Évangile, que les Pharisiens aveugles parlaient des miracles les plus insignes du Christ : « C'est par Béelzebuth, prince des démons, que tu chasses les démons (336).

Cependant, dans ce livre, pour deux raisons : pour être plus bref et parce qu'il a déjà composé sur ce sujet de nombreux livres, dont il a extrait ce présent opuscule, l'auteur se bornera à une exposition sans preuves (337). Ces ouvrages, il les a écrits pour que, prévenus, les frères puissent fuir le typhon du courroux céleste :

Et je vous écris ces choses non pour qu'elles restent cachées et enfermées sous un boisseau obscur, mais pour apprendre à tous les frères pieux et dignes qui veulent fuir la tempête préparée par les cieux à faire pénitence et à prier pour devenir dignes du ciel, après avoir été miséricordieusement préservés du glaive qui doit supprimer de la terre les pécheurs scélérats (338).

Jean de Roquetaillade, dans cette lettre préliminaire, se vante d'avoir fait des prédictions orales et écrites, qui se sont merveilleusement réalisées : au sujet, particulièrement, du roi de France, de sa capture et des désastres que subit son armée :

Et je crois bien que cette année, avant la chute de notre seigneur roi, lorsque vous êtes venu à la Cour et jusque chez moi dans mon cachot pour me visiter, j'ai eu à table une longue conversation avec vous (au sujet des terribles malheurs de la maison royale de France), si je me souviens bien (339).

Dans le *Liber Ostensor*, adressé au cardinal de Talleyrand Périgord, procureur de l'Ordre, il a annoncé des événements dont ce prélat a déjà vu l'accomplissement partiel avant qu'il ne quitte Avignon, « le malheur qui devait arriver — hélas qui l'est maintenant — à notre seigneur roi que Dieu veuille libérer bien vite des mains de ses ennemis (340) ».

Outre le désastre de Poitiers et la capture du roi Jean le Bon, il se vante d'avoir prophétisé les malheurs qui accablent l'Espagne présentement :

L'an du Seigneur 1349, qui fut l'année même de mon arrivée à la cour et depuis laquelle sept années déjà se sont écoulées, j'ai montré clairement, grâce à l'intelligence des écrits

(336) *Ibid.* Matth. 12, 24, 27; Luc. 2, 15, 18, 19.
(337) Tours 520, fol. 33 v°. Éd., p. 496.
(338) Tours 520, fol. 33 v°. Éd., p. 496.
(339) Paris, Bibl. nat., ms. lat. 7371, fol. 24 v°. Éd., p. 497.
(340) *Ibid.*, fol. 24 r° et v°. Éd., *Ibid.* Sur ces prophéties, v. une légende que rapporte H. Durif, *Dictionnaire statistique du Cantal*, t. V, p. 654. Nous en parlons ci-dessus, p. 88.

prophétiques, que lorsque le fils d'Alphonse, alors roi de Castille, à savoir l'actuel roi Pierre [341], accomplirait sa vingt et unième année, ce qui arriva en l'an du Seigneur 1355, savoir l'an immédiatement passé, une telle tribulation accablerait l'Espagne que les Espagnols croiraient que la fin du monde est arrivée; cette prédiction, je l'ai écrite alors dans le premier livre des *Secrets cachés révélés avec l'aide de Dieu* [342]; l'expérience apprend, ô douleur, que ces deux années-ci la prédiction s'est accomplie : les Espagnes ont été secouées par les guerres et les dissensions jusqu'à la ruine, guerres entre le roi Pierre et ses horribles frères et leurs partisans; et des meilleurs du royaume, il ne reste pas, croit-on, le tiers [343].

Enfin, il a envoyé au neveu de Pierre Périer, qui lui avait demandé s'il obtiendrait qu'on lui fît droit (dans un procès ecclésiastique, sans doute), un petit opuscule dont les prédictions se sont aussi réalisées :

Troisièmement, de la prison de Rives, par une lettre manuscrite, j'ai annoncé à votre neveu, maître G. Périer [344], qui me l'avait demandé par lettre, qu'il obtiendrait l'église de Notre-Dame d'Aurillac [345] s'il allait jusqu'au bout de son droit [346]...

Tout le monde fut extrêmement ému et frappé d'étonnement, lorsque s'accomplirent ces prophéties :

Ce fut une stupeur, un coup pour les cœurs, ces jours-ci, quand ils virent que le roi était tombé avec son armée et, tout effrayés, les gens dirent : « Il est fort à craindre que, de même que cet événement prédit par ce pauvre incarcéré est arrivé, de même n'arrivent à plein les autres choses qu'il a prédites [347] ».

Ces prophéties sont absolument vraies; elles seront vérifiées, à moins que le Seigneur ne change ses dispositions : qu'elles se réalisent ou non, il faut y voir la main de Dieu [348].

(341) Pierre le Cruel, 1350-1368.

(342) On trouve, en effet, cette prophétie dans le *Livre des secrets*, Bibl. nat., ms. lat. 3598, fol. 13 v°. Nous en parlons ci-dessus, p. 127.

(343) Paris, Bibl. nat., ms. lat. 7371, fol. 25 v°. Éd., p. 497. Jean de Roquetaillade fait allusion à l'espèce de guerre civile qui sévissait alors entre les princes aragonais et castillans.

(344) Dans l'éd. de Brown, p. 497, on trouve Anselme, c'est une erreur de lecture, v. p. 183. Guillaume Périer est cité dans le rôle de l'Université de Toulouse, le 16 février 1353 (H. Denifle, *Les Universités françaises au Moyen Âge*, Paris, 1892, in-8°) : « *Item Guillelmo Perii, mag. in medicina ordinarie legenti. Datum Avinione XIII kal. Marcii, anno primo.* »

(345) L'église de Notre-Dame d'Aurillac était l'église paroissiale d'Aurillac; elle avait son *universitas presbiterorum* et les consuls en étaient les patrons. V. Arch. comm. d'Aurillac, série 995 (inventaire, II, 105).

(346) Paris, Bibl. nat., ms. lat. 7371, fol. 25 v°. Éd., p. 497.

(347) *Ibid.*

(348) Ms. cit., fol. 24 v°. Éd., p. 497.

Cet ouvrage est appelé *Vade mecum in tribulacione* parce que celui qui l'aura pourra, s'il en est jugé digne, être préservé des périls imminents et diriger les actions des autres [349]. Il est bien possible, d'ailleurs, qu'on se rie de l'auteur :

Que cela ne vous soit pas un obstacle, si beaucoup de sages du monde m'appellent insensé, fou et extravagant, mais rappelez-vous que je ne puis être meilleur que Jérémie le prophète qui, annonçant la ruine de Jérusalem, a été renvoyé comme un blasphémateur et à la fin jeté en prison dans un lieu boueux au milieu des lions. Et ils disaient de Notre-Seigneur Jésus-Christ : « Tu es un démon, tu es un Samaritain », c'est-à-dire : Tu es hérétique. Et tous ceux, quels qu'ils fussent, qui ont été envoyés par Dieu ont supporté des tribulations et de grands combats [350].

Cependant, fort de ces exemples fameux, l'auteur demeure persuadé de la valeur de ses prophéties, et de celle, en particulier, de ce petit livre, dont l'utilité est fort notable :

pour abonder dans la prière, pour augmenter la pénitence, pour éviter l'abîme préparé, pour se mettre en garde contre les périls, éviter les erreurs, connaître les séducteurs proches, ouvrir les yeux de l'intelligence, ne pas tomber dans les pièges variés, chercher les lieux opportuns, prendre la fuite nécessaire, se pourvoir de victuailles pour tout le temps de la tribulation, illuminer les simples fidèles et les stimuler vers le bien, les préserver du mal; il est fort utile grâce à l'éternelle coopération de la grâce de Jésus-Christ [351].

Ce « petit livre » commence [352] après la lettre qui lui sert de prologue. Fidèle à son habitude de numération, Jean de Roquetaillade divise son exposition en vingt points principaux (*intenciones*) dont nous suivrons à peu près l'ordre : il prédit les catastrophes futures, diverses et nombreuses, que subiront tant l'Église que le Siècle, l'avènement de deux Antéchrists, l'un en Orient, l'autre en Occident; la réaction de Dieu a l'effet de sauver le monde; il enverra deux prophètes admirables, vêtus de sacs, et un réformateur, qu'aidera le roi de France, élu à l'Empire romain. Après un millénaire de paix, suivront le déchaînement de Gog et Magog, l'arrivée d'un dernier Antéchrist contre lesquels se lèveront Énoch et Élie ressuscités.

Le livre débute par un tableau de la réfection du monde, qui commencera avant l'an 1370. L'univers entier doit être rassemblé, sous l'obédience du Pape, en un seul bercail. Les Juifs, les Sarrasins, les Turcs, les Tartares, les Grecs se doivent convertir, les schismatiques et les hérétiques seront extirpés

(349) Ms. cit., fol. 24 v°. Éd., p. 497.
(350) *Ibid.*, fol. 24 v°-25 v°. Éd., p. 497.
(351) *Ibid.*, fol. 25 v°. Éd., *Ibid.*
(352) *Ibid.*, fol. 25 v°. Éd., *Ibid.*

de la terre. Il faudra que le zèle des missionnaires, bien ralenti momentanément, se ranime, « car toutes les missions dans toute l'Asie et dans toute l'Afrique ont été bouleversées (353)... ».

Tout le clergé, les rois, les reines, les papes, les cardinaux, les patriarches doivent revenir au *modus vivendi* du Christ et de ses apôtres, car il serait impossible que les peuples infidèles fussent ramenés au Christ si ce n'était par des gens très saints, prêchant la loi spirituelle de l'Évangile, non tant par la parole que par l'exemple :

Si, en effet, les prélats de l'Église venaient prêcher la pauvreté du Christ avec deux cents ou trois cents chevaux comme le font aujourd'hui quelques-uns d'entre eux, et prêchaient l'humilité du Christ avec des chevaliers et des écuyers et tant et telle pompe, et venaient recommander la chasteté du Christ avec des ribauds... et ainsi pour toutes les vertus : à de tels prédicateurs, les infidèles diraient cette parole de l'Évangile : « Va, médecin aveugle, guéris-toi toi-même (354).

Le clergé, à cause de son avidité et de sa débauche, sera châtié. Les persécutions et les tribulations qu'il subira deviendront telles que les cardinaux fuiront d'Avignon — la pécheresse — le 15 juillet 1362 (355). Cette fuite sera le signe d'événements terribles et de l'avènement de l'Antéchrist.

La chute du roi de France et l'affaiblissement de son royaume doivent précéder ces événements car, si le royaume de France avait conservé sa vigueur, jamais le clergé n'aurait été opprimé, ni un Antéchrist n'aurait pu naître,

car la chute du très illustre et très chrétien prince, notre roi de France, et l'affaiblissement du pouvoir de l'Empire français qui a beaucoup, hélas, déchu cette année, comme vous le voyez avec douleur, doit précéder la fuite de l'Église d'Avignon et l'avènement du prochain Antéchrist. Si, en effet, comme autrefois, l'empire des Français et son prince très chrétien avaient fleuri dans leur vigueur ancienne, jamais n'auraient pu être frappés les hommes de l'Église ni venir le cruel Antéchrist. Tenez pour certain que cette fois la force et la vigueur de l'Empire français seront diminuées outre mesure pour qu'il ne puisse protéger les ecclésiastiques contre les tyrans qu'il est nécessaire de châtier extraordinairement cette fois (356).

Aussi le royaume de France sera-t-il affaibli par des guerres nombreuses, qui furent révélées à l'auteur le jour de la Saint-Michel, après la capture du roi Jean.

(353) Ms. cit., fol. 25 v°. Éd., p. 497.
(354) *Ibid.*, fol. 26 v°. Éd., p. 498. Luc, 4, 23.
(355) *Ibid.*, fol. 27 v°. Éd., p. 499. Cf. ms. cit., fol. 39 v°.
(356) Ms. cit., fol. 26 v°. Éd., p. 499.

De 1360 à 1365, le monde sera la proie de catastrophes épouvantables :

D'abord les vers de terre prendront une telle force et une telle audace qu'il dévoreront très cruellement presque tous les lions, les ours, les léopards et les loups, les alouettes et les merles, et ils mettront en pièces les petits oiseaux et les rapaces, les faucons, les vautours.

Après les vers, la vengeance populaire :

Dans ces cinq années, se lèvera la justice des peuples et elle dévorera les tyrans, traîtres et nobles... et beaucoup de princes et de nobles et de puissants tomberont du haut de leurs dignités et de la vanité de leurs richesses, et il y aura chez les nobles une affliction incroyable (357).

En ce temps-là, les seigneurs ne pourront plus se fier à personne :

Dans les susdites cinq années, la traîtrise abondera tellement, tant contre les puissants seigneurs que, à l'envi, entre les pairs, qu'il sera heureux celui qui, en ces jours, pourra trouver un fidèle serviteur et un compagnon (358).

Les tempêtes, les famines, les épidémies, les abcès et les ulcères (359) feront rage dans le monde. Un Antéchrist oriental apparaîtra, dont les disciples prêcheront dans le royaume de Jérusalem, mais en s'appuyant sur des signes fallacieux. Les Juifs suivront leur faux Messie et persécuteront les chrétiens; en maints endroits, églises et autels seront détruits. Sur dix personnes, il y aura neuf apostats. Des guerres sanglantes séviront : en Italie, en Espagne, les infidèles se lèveront contre les chrétiens; les Sarrasins, les Turcs, les Tartares dévasteront non seulement l'Italie, mais la Hongrie, la Pologne, une partie de l'Allemagne pendant quarante-deux mois (360).

Un Antéchrist occidental, nouveau Néron, empereur hérétique, persécuteur de l'Église, apparaîtra aussi, entre 1362 et 1370. Son règne durera trois ans et demi. Son symbole est la Bête de l'Apocalypse montant de la mer (361).

En ce temps, le clergé aura beaucoup à souffrir : les religieux de toute profession, les noirs, les blancs, les gris, ceux de l'ordre de Cluny, les Prémontrés, les ermites et particulièrement les mendiants. Leurs tribulations

(357) *Ibid.*, fol. 27 v°. Éd., p. 499.

(358) *Ibid.*, fol. 27 v°. Éd., *Ibid.*

(359) *Ibid.*

(360) Ms. cit., fol. 28 v°. Éd., p. 500. V. ms. cit., fol. 39 v°.

(361) Remarquons que l'Antéchrist n'est plus le fameux Louis de Sicile dont Jean de Roquetaillade parlait auparavant. Comme il était mort en 1355, on avait dû renoncer à annoncer qu'il se manifesterait en 1366.

sont les conséquences du péché de ceux qui ont transgressé la règle; elles seront suivies de la réforme de l'Ordre.

Et leurs monastères seront renversés et détruits... Et ceux qui transgressent la règle des Frères Mineurs sont la cause de toutes les tribulations susdites qui fondent sur le monde, comme Dieu le dit à notre père saint François, et comme il est contenu expressément dans la *Legenda vetus;* car, à cause du péché qu'est la transgression de la règle, Dieu a permis ce scandale : l'assaut contre la pauvreté évangélique, mené par les Prêcheurs contre les Frères Mineurs et l'échec des Mineurs succombant lors de la fuite de Michel [de Césène] (362) à l'astuce des Frères Prêcheurs; et, comme Dieu l'a dit à saint François dans son livre des III compagnons qu'on appelle *Legenda vetus :* que les frères dans l'avenir abandonneraient l'observance de la règle, alors qu'ils avaient été destinés à être la lumière du monde entier, et que Dieu appellerait des dragons et les lâcherait avec le pouvoir de changer le cœur du peuple contre eux jusqu'à ce qu'ils fuient aux déserts, plusieurs d'entre eux étant mis en pièces (363). Quelques-uns seront sauvés miraculeusement, pris parmi les meilleurs et les moins mauvais, qui veulent et désirent observer la règle dans sa pureté; lors de la famine future, entre les années 1360 et 1365, les mendiants seront très à plaindre. Et si Dieu n'y avait pourvu, grâce à ce Sauveur des Frères Mineurs qui réformera entièrement leur ordre, comme d'autres, ils seraient restés abandonnés. Mais grâce aux prières de saint François et des saints, après cette tribulation, l'Ordre se renouvellera et se répandra dans le monde entier comme les étoiles du ciel, que l'on ne peut pas compter à cause de leur multitude (364). Mais non pas dans la vanité des vêtements et des édifices, ni dans l'avarice et les autres relâchements actuels, mais dans la manière de vivre du Christ et des Apôtres, de saint François et de ses compagnons (365).

L'Église sera dépouillée de tous ses biens terrestres. Avant l'année 1365, le monde s'indignera du faste du clergé. Les tyrans et les laïcs lui arracheront ses richesses, le laissant aussi pauvre que l'Évangile l'enseigne. Lorsque les membres du clergé verront que, par aucun moyen, ils ne peuvent échapper à cette pauvreté, ils comprendront les voies du Seigneur, reconnaîtront humblement leurs fautes et trouveront la paix.

Les prophéties relatives aux villes sont curieuses : Aurillac sera détruite, ainsi que son monastère de Franciscains :

(362) Michel de Césène, dix-septième général (1316-1328) de l'ordre des Franciscains qui, réélu général en 1328, malgré le pape Jean XXII, dont il critiquait les décrétales, s'enfuit d'Avignon où il était détenu avec Fr. Guillaume Occam et Fr. Bonagratia de Bergame. Ils arrivèrent à Pise et offrirent leurs services à Louis de Bavière; ils publièrent contre Jean XXII plusieurs libelles.

(363) « *Sed tempus veniet quando recedet* « *a me; et ego sustinebo ordinem ad tempus* « *propter mundum, quia confidunt in eis et* « *reputant ordinem lucem et lumen suum.* « *Sed post dabo potestatem meam daemonibus* « *qui suscitabunt eis ubique scandala et tri*- « *bulationes quod expellentur et fugabuntur de* « *omnibus* » (*Actus b. Francisci et sociorum*, éd. P. Sabatier, Paris, 1902, p. 189-190).

(364) V. le *Livre des secrets*. V. ci-dessus, p. 130.

(365) Paris, Bibl. nat., ms. lat. 7371, fol. 33 r° et v°. Éd., p. 503.

Et c'est à moi, très cher Frère Pierre, dans l'année qui vient de s'écouler, quoique j'en sois indigne, que le Seigneur a révélé par trois fois le bouleversement futur de votre belle ville d'Aurillac qui se fie beaucoup, comme je l'entends dire, dans la solidité des pierres de sa nouvelle muraille [366], et je supplie le Dieu tout-puissant qu'elle ne soit pas l'aliment du feu et ne soit pas réduite en poudre. Il faut qu'on sache, en effet, que, parce que, à l'exemple de Ninive, elle n'a pas fait pénitence, comme je l'ai écrit au maître de cette terre, à monseigneur l'Abbé [367], l'an passé, et parce qu'elle n'a pas donné satisfaction aux pauvres comme elle l'aurait dû, Dieu s'irritera contre elle et il montrera qu'il n'y a pas de mur de pierre qui résiste à sa colère. Votre monastère, des Frères Mineurs, si agréable dans cette ville, dans peu de temps vous sera laissé désert, dévastation dont le Seigneur m'a donné plusieurs révélations pour que les frères apprennent à s'adonner à l'humilité. Et ces choses vous arriveront certainement tant à la ville qu'au monastère, à moins qu'elles ne soient empêchées par les dignes fruits de la pénitence. Vous ne les obtiendrez pas, je le crois fermement, je m'en attriste beaucoup, et de ce qui est prédit de notre ville et de notre couvent, la même chose arrivera aux environs de votre ville, dans votre province et dans le monde; beaucoup de cités importantes seront opprimées dans la prochaine tribulation [368].

Les villes seront secouées par d'horribles tremblements de terre; la première secousse se fit sentir à Bâle [369];

...*primo*, par d'horribles tremblements de terre qui seront tels qu'il n'y en eut point de semblables depuis l'origine du monde; ils auront lieu entre les années du Seigneur 1360 et 65 et on en a vu le signe précurseur cette année, à la fête de saint Luc [370], dans cette fameuse cité impériale de Bâle, qui, secouée par un tremblement de terre inouï pendant près de dix heures, s'écroula de fond en comble; beaucoup d'habitants furent tués et un feu extraordinaire vomi des entrailles de la terre pendant trois jours réduisit la ville en cendres, à l'exemple des antiques cités de Sodome et Gomorrhe, tandis que soixante-quinze châteaux autour d'elle étaient détruits; un prêtre digne de foi, qui les vit de ses yeux, nous a narré toutes ces choses susdites, mais parce que nous avons disserté sur les susdits tremblements de terre dans beaucoup de nos livres, nous ferons silence sur ces calamités jusqu'à ce qu'elles soient écrites dans les chroniques [371].

[366] C'est probablement pour résister aux ravages des Grandes Compagnies qu'Aurillac s'était fait une nouvelle muraille. Un officier du duc de Berry et d'Auvergne, Guibert de Marcenat, s'en empara en 1360; le monastère des Frères Mineurs ne paraît pas avoir été ruiné; les Frères Mineurs hors les murs d'Aurillac s'y réfugièrent pendant les incursions des Compagnies (v. H. Denifle, *La désolation des églises de France... pendant la guerre de Cent ans*, t. II, Paris, 1899, p. 421-422).

[367] Serait-ce Aymeric de Montal, abbé de St-Géraud d'Aurillac dès avant 1340, mort en 1361?

[368] Paris, Bibl. nat., ms. lat. 7371, fol. 33 v°-34 v°. Éd., p. 503.

[369] Sur le tremblement de terre de Bâle, très important, raconté par de nombreux chroniqueurs (Nicolas de Bâle, l'auteur des *Annales Francofurti*, Henri de Diessenhoven, etc.), et qui sert de point de division pour l'histoire de la ville, v. H. Boos, *Geschichte Basels*, t. I, 1878, p. 109 et suiv. Ce tremblement de terre eut lieu le soir de la Saint-Luc (18 octobre) 1356; de nombreux édifices s'écroulèrent, entre autres la cathédrale. A cela s'ajoutèrent le feu, l'inondation des caves, les brigandages. On crut que la fin du monde était arrivée et d'aucuns y virent un châtiment céleste.

[370] 18 octobre 1356.

[371] Paris, Bibl. nat., ms. lat. 7371, fol. 34 v°. Éd., p. 504.

Beaucoup de cités périront dans les dissensions et les guerres tant intestines qu'extérieures, en Italie, surtout en Toscane, mais aussi en d'autres endroits :

Rome tremblera fortement au temps de Néron, l'empereur hérétique susdit; Florence sera fortement diminuée et elle attend une terrible vengeance; le temple de l'amour libre, Pérouse, sera entièrement dévasté; Sienne et Pise éprouveront la colère de Dieu et n'échapperont sûrement pas au fléau, Lucques connaîtra les ténèbres de l'horreur et Arezzo ne rira point des plaies de ses voisins, mais pleurera; le nid des philosophes, Bologne, sera vidé de ses petits [372]. Et la Lombardie sera complètement écrasée et la tyrannie de Milan prendra fin. Gênes sera tourmentée par ses ennemis, comme le Seigneur me l'a montré. Dans l'avenir, Venise sera infestée de Turcs, venus sur leurs vaisseaux de bois, qui lui livreront un combat effroyable, et la Marche de Trente sera envahie par un peuple nombreux; la Marche d'Ancône avec le duché de Spolète et le Patrimoine seront ravis tant par des tyrans que par le futur empereur hérétique, et plaise à Dieu que le Patrimoine de l'Église ne soit pas livré à l'improviste à la vengeance des infidèles. La Campanie avec toute la Sicile sera punie et... dans la cité royale de Naples, de nouveaux fléaux s'abattront sur le roi [373].

Il y a sept remèdes à ces malheurs : le premier, c'est saint Matthieu qui l'indique : « Ne vous laissez pas séduire [374]. » Le second est donné par Ézéchiel : « Que ceux qui sont en Juda fuient dans les montagnes [375] », et, ajoute Roquetaillade, comme la tribulation doit durer cinq ans, de 1360 à 1365, il faut qu'on fasse des provisions pour attendre sa fin sans peine :

Et puisqu'il est dit ci-dessus que la tribulation durera pendant cinq années, savoir depuis l'an du Seigneur 1360 jusqu'à l'année 65... pour tant d'années, il faut faire dans les cavernes des montagnes des provisions de fèves, de légumes, de millet, de viandes salées et de fruits secs : heureux ceux qui feront des provisions pour dix années, savoir jusqu'en l'an 1370, pour qu'ils puissent en sécurité traverser toutes ces tribulations [376].

[372] V. la prophétie *Veh mundo...*, ci-dessus, p. 138. Ces prophéties sur les villes d'Italie remontent sans doute au *Liber de provincialibus presagiis* (*peregrinum* ou *silvester vaticinium*) cité par divers auteurs joachimites, ici assimilé par Jean de Roquetaillade. V. sur ce texte L. Allen Paton, *Les Prophéties de Merlin*, part Two, New York, 1927, p. 153-154, et E. Donckel, *Studien uber die Prophezeiung des fr. Telesforus von Cosenza*, dans *Archivum Franciscanum Historicum*, t. XXVI, 1933, p. 28-29. Comparer aussi avec les vers attribués à Michel Scot édités par O. Holder-Egger, *Italienische Prophetieen*, dans *Neues Archiv.*, t. XXX, 1905, p. 358-366.

[373] Paris, Bibl. nat., ms. lat. 7371, fol. 34 v°. Éd., p. 504.

[374] Matth., 24, 5.

[375] Ézéch., 7, 16. Plutôt Matth., 24, 16-17.

[376] Paris, Bibl. nat., ms. lat. 7371, fol. 35 v°. Éd., p. 504.

Le troisième remède est d'observer les signes donnés par le Christ, c'est-à-dire les terribles tremblements de terre qui ont dévasté cette année même (1356) l'Allemagne, la Bourgogne, l'Espagne, le Portugal :

Car, dans le royaume de Portugal, la plus grande partie de la ville de Lisbonne, le palais royal et l'église cathédrale sont tombés, et la plus grande partie du peuple a péri; et la plus grande partie de la ville de Séville, dans le royaume de Castille, et en Gascogne, Bayonne a tremblé [377].

Et non seulement les tremblements de terre, mais aussi les bouleversements des royaumes :

Et le Christ apprend à considérer comme des signes les vicissitudes des royaumes, et les chutes des rois et les malheurs de tant de cités : nous voyons, en effet, les royaumes d'Écosse, de France, d'Espagne, de Naples, de Lombardie, de toute l'Italie et les autres ainsi bouleversés; et l'on n'entend parler que de sang et de guerre, de pays opprimés et de rois déchus [378].

Le quatrième remède consiste à ne pas écouter les disciples de l'Antéchrist et leurs prédications. Le cinquième remède, c'est apprendre à scruter avec intelligence les écrits prophétiques, parce qu'ils fortifient l'âme contre les faux prophètes. Le sixième remède, le voici : prier avec ferveur, faire pénitence, donner des aumônes, s'occuper d'œuvres pies. Enfin, le septième remède, c'est désirer avec ferveur la réformation du monde.

C'est pour empêcher que le vaisseau de l'Église ne soit submergé que le Christ fera élire par un ange un Souverain Pontife réformateur du monde (*reparator orbis*). C'est l'homme vêtu de lin dont parle Ézéchiel, qui marque les fronts du Tau [379]; c'est l'ange de l'Apocalypse [380], l'Élie mystique dont parle le Christ [381]. Jean de Roquetaillade dit qu'il en a abondamment parlé dans de nombreux ouvrages qu'il cite et dont quelques-uns nous sont connus [382]. Ce réformateur doit arriver au commencement du troisième état du monde [383]; ailleurs il précise, en 1367.

Précédant l'arrivée de ce réformateur, deux prophètes vêtus de sacs apparaîtront vers 1365; selon l'Apocalypse [384], ils prophétiseront pendant 1260 jours; l'un d'eux sera le Pape, l'autre un cardinal. Ils sont la réincar-

(377) *Ibid.*, fol. 35 v°. Éd., p. 504.
(378) Paris, Bibl. nat., ms. lat. 7371, fol. 35 v°. Éd., p. 504.
(379) Ézéch., 9, 10.
(380) *Apoc.*, 8, 18, 20.
(381) Matth., 17, 11.
(382) Paris, Bibl. nat., ms. lat. 7371, fol. 30 v° et v°. Éd., p. 501.
(383) *Ibid.* Écho lointain de Joachim.
(384) *Apoc.*, 11, 3.

nation d'Élie et d'Énoch. Ils combattront les Antéchrists, ramèneront toutes les nations à Jésus-Christ.

Le réformateur, peu de temps après son avènement, verra se révolter contre lui ceux-là mêmes qu'il avait comblés de bienfaits; il est à craindre qu'il ne soit fait prisonnier par eux. Mais, grâce à la Providence, deux grues (385), de celles qui ont la tête rouge (les cardinaux), viendront le soutenir sur leurs ailes et l'arracheront des mains de ses ennemis (386).

Le réformateur, qui doit préparer le retour de Jésus-Christ venant exterminer l'Antéchrist, chassera du Temple tous les prêtres simoniaques, rendra aux sièges épiscopaux leur droit d'élire des évêques (387), élèvera les justes sur le candélabre, cachera les indignes sous le boisseau, fustigera les désirs de la chair, réformera la justice écroulée. Il écrira le livre de la réformation du monde (388).

Le roi de France sera élu, contre la coutume, empereur des Romains, et le monde entier lui sera soumis, à cause de sa sainteté, qui sera telle qu'on n'en aura pas vu de semblable depuis Jésus-Christ.

Le roi de France, qui viendra au commencement de son règne pour proclamer la vérité évangélique, revêtira, contre la coutume de l'élection allemande, la pourpre impériale romaine; Dieu lui soumettra le monde entier à l'Occident, au Midi et à l'Orient; il sera d'une telle sainteté que jamais depuis l'origine du monde il n'y aura eu empereur ou roi d'une sainteté pareille, si ce n'est le roi des rois, Notre-Seigneur Jésus-Christ (389)...

On reconnaîtra cet empereur à ce qu'il refusera en l'honneur de la couronne d'épines d'être couronné d'or (390). Et voici le programme des deux associés :

Cet empereur très saint sera l'exécuteur des mandats dudit réformateur; par eux deux le monde entier sera réformé et par eux seront détruits toute la loi et le pouvoir tyrannique de Mahomet. Tous les deux, aussi bien le Pape que l'Empereur, visiteront en personne la Grèce et l'Asie, détruiront le schisme des Grecs, les délivreront des Turcs, soumettront les Tartares à la foi, rétabliront les royaumes d'Asie; et le Pape décidera qu'à perpétuité, aussi longtemps que le monde sera, des cardinaux seront pris dans l'Église grecque; il montera sur la montagne qui en Asie s'appelle le Taurus, pour bouleverser l'Asie; il détruira en Italie le schisme des Guelfes et des Gibelins; il établira les terres de l'Église de telle façon que, à perpétuité, le Pape n'ait plus à faire la guerre. Il extirpera l'avarice et la superbe du

(385) L'image des grues est empruntée à une prophétie commentée dans le *Liber Ostensor*, la prophétie « *Cum necatur flos ursi* ».

(386) Paris, Bibl. nat., ms. lat. 7371, fol. 31 v°.

(387) Paris, Bibl. nat., ms. lat. 7371, fol. 32 v°.

(388) *Ibid.*

(389) *Ibid.*

(390) *Ibid.*

clergé, supprimera les hérésies et comme, ainsi que je l'ai déjà dit, il doit arriver bientôt que les infidèles envahissent l'Italie, la Hongrie et beaucoup de terres chrétiennes et oppriment la chrétienté, pendant quarante-deux mois à la lettre, c'est lui qui les anéantira et délivrera le peuple chrétien [391].

Malheureusement, le Pape angélique mourra neuf ans et demi environ après son apparition, l'Empereur un an après le Pape. Ils laisseront en Sicile un roi qui fera la conquête du royaume de Jérusalem, puis, quittant le monde, prendra l'habit des Frères Mineurs [392]. Il laissera un fils qui sera roi de Lombardie, mais hélas mourra à l'âge de quinze ans.

Malgré tous les malheurs qu'il prévoit, Jean de Roquetaillade demeure confiant en la réformation finale du monde. Il termine son traité par l'exposé, inspiré de Daniel, de l'Apocalypse et de sainte Hildegarde, de l'avenir lointain, tel qu'il l'avait déjà décrit dans le *Livre des secrets*. Il n'oublie pas de renouveler l'expression de ses sentiments d'orthodoxie, d'humilité, mais aussi de confiance dans l'utilité de son livre.

J'ai écrit tout cela, afin que tous sachent que je ne prédis pas l'avenir comme un prophète, mais comme un interprète qui, éclairé par le Christ, exprime la vérité et le sens caché des écrits prophétiques. Recevez donc, pour la gloire du Christ, ce petit livre, qu'il vous accompagne au milieu des tribulations prochaines, qu'il ouvre les yeux de votre esprit afin que vous puissiez vous garder de tous les maux et surtout de ceux qui sont si proches; ce livre, comme tous ceux que j'ai publiés ou que je publierai, je le soumets à la censure de la sacro-sainte Église romaine pour la gloire du Christ et de sa mère toujours vierge, la glorieuse Marie, et de tous les saints, et en particulier de notre séraphique Père saint François et pour la consolation des pauvres clercs [393].

(391) Ms. cit., fol. 32 r° et v°.

(392) Jean de Roquetaillade pensait sans doute à tous les princes fameux, saint Louis de Toulouse, Fr. Pierre d'Aragon, Philippe de Majorque, qui avaient pris l'habit des Cordeliers.

(393) Ms. cit., fol. 39 v°. Éd., p. 508.

SOURCES CITÉES « DU VADE MECUM IN TRIBULATIONE »

Sources de la vie de saint François :

1. La *Legenda Vetus.*

« *Et transgressores ordinis fratrum minorum sunt in causa quod omnes praefatae tribulationes infundentur in orbem, sicut expresse Deus dicit beato Francisco, sicut in Legenda Veteri continetur expresse; quoniam Deus dixit beato Francisco quod si fratres filii sui permanerent in observantia regulae* (*sicut inceperant*) *ostensae a beato Francisco, instantes tribulationes non venirent...* »

« *Et sicut Deus dixit beato Francisco sicut dicitur in libro 12* (sic) *sociorum eius qui Legenda Vetus dicitur, quia fratres in futurum relinquent observantiam regulae cum essent toti dissolutioni et voluptatibus dediti relaxaret Deus daemonibus potestatem ut mutarent cor populi contra eos donec fugarentur de medio populi ad deserta* » (éd., p. 503).

Sur cette *Legenda Vetus*, E. Donckel, *Studien über die Prophezeiung des fr. Telesforus von Cosenza*, dans *Archivum franciscanum historicum*, t. XXVI, 1933, p. 36. Cependant le texte de Télesphore n'est pas le même que le nôtre.

Nous pensons que le texte qui se rapproche le plus du nôtre est dans les *Actus b. Francisci et sociorum*, éd. P. Sabatier, Paris, 1902, p. 189 et suiv. (chap. LXV).

2. La *Legenda maior* de saint Bonaventure.

« *Ideo de hac tribulatione benedicens in morte fratres, sicut 14 cap. Vitae suae dicit per spiritum prophetiae : et quoniam futura tentatio et tribulatio appropinquat, felices qui perseverabunt in his quae coeperunt..* » (éd. p. 503). cf. *Legenda maior, dans Analecta franciscana*, t. X, p. 622.

Sainte Hildegarde : « *Prophetissa contemporanea s. Bernardi Claraevallensis et eius amica...* » « *Lucifer in mente sua recondit quaedam verba ab initio sui casus quae nulli hominum revelauit et ipsa aperiet Antichristus et scribet ea in chartulis et imponet in fronte adhaerentium sibi aut in manu...* » (éd., p. 506).

Ambrosius Merlinus Britanniae : « *Liber de summis pontificibus quem direxit Blasio Londinensi episcopo in tractatu qui incipit : Laetatus sum in his quae dicta sunt mihi* » (éd., p. 501).

V. Sources du *Liber Ostensor*, ci-dessus.

Liber de summis pontificibus qui inc. *Ascende Calve...* (éd., p. 501).

V. Sources du *Liber Ostensor*, ci-dessus.

Prophetia : « *Cum necatur flos ursi* » (éd., p. 507), citée et commentée dans le *Liber Ostensor*, Rossiano, n° 753, fol. 8 v°. V. ci-dessus.

VI. LES LETTRES

Nous avons encore, de Jean de Roquetaillade, deux ou trois lettres; deux ont été éditées dans le *Fasciculus rerum expetendarum et fugiendarum* (394). La troisième est dans le même genre et n'était pas connue jusqu'à présent.

Nous n'avons pas de manuscrit contemporain pour les deux premiers morceaux (395). Le premier est reproduit intégralement par le continuateur de Guillaume de Nangis (396). Il nous dit : « A ce frère mineur, ainsi incarcéré en l'an 1356, fut posée cette question par l'archevêque de Toulouse (397) dans un billet ainsi conçu (*per scedulam*) : « *Quantum adhuc durabunt quae nunc sunt in Francia et fuerunt.* »

Jean de Roquetaillade répondit ainsi :

> Vous m'avez envoyé ce billet, sauf votre honneur, avec le plus grand mépris de Dieu, car seul Dieu peut savoir infailliblement les choses qui sont contenues ici. Mais moi, comme un vil et abominable pécheur, ce que je dis, je ne le dis pas de mon chef, et je ne suis pas un prophète, mais j'ai l'intelligence des prophéties. C'est pourquoi, cessez de me demander, et cessez de demander à tout le monde ce qui est au pouvoir de Dieu seul.

Les guerres ne feront que croître et embellir, l'état du monde sera bouleversé, la tyrannie s'y établira. Les grands du siècle, les nobles verront leur puissance s'écrouler, le fléau anglais frappera le royaume de plus en plus fort, jusqu'à ce que celui-ci tombe en miettes. Et voilà vingt ans, ajoute-t-il, que je prédisais ces guerres et on se moquait de moi. Les revenus ecclésiastiques diminueront beaucoup, la cour romaine fuira d'Avignon, avant

(394) *Appendix ad Fasciculum rerum expetendarum et fugiendarum ab Orthuino Gratio editum Coloniae A.D. 1535*, sive tomus secundus, opere et studio Edwardi Brown, Londoni, Chiswell, 1690, p. 494-496.

(395) Les manuscrits sont tardifs : le Rawlinsonianus D 339 (Oxford, Bodleian), du XVIIe s. qui contient une série d'écrits sur les abus ecclésiastiques et sur la réforme de l'Église. Nos morceaux y figurent aux p. 545-550; les copies sont effectuées « *ex manuscripto codice* ». Le Cottonianus, Vesp. E. VII, du XVe siècle, présente nos morceaux aux fol. 122 v°-123 v° (Londres, British Museum).

(396) Éd. H. Géraud (Société de l'Histoire de France, Paris, 1843, t. II, p. 234-235).

(397) Étienne Aldebrand, archevêque de Toulouse, 1350-1361.

1362 [398], l'orgueil du clergé sera traîné dans la boue. Avignon, cité de délices, retombera dans la fange. Après toutes ces tribulations, Dieu enverra un ange qui réformera le clergé, exterminera les hérétiques; sous son règne, la paix durera mille années. Tous ceux qui au temps de la grande tribulation se seront réfugiés dans les montagnes seront sauvés.

Heureux donc tous ceux qui sont nommés dans la cédule [399], s'ils peuvent mourir saintement, dans la paix, et vite et ne pas voir tant de maux; qu'ils ne s'inquiètent pas de ceux à qui reviendra leur héritage, celui qui acquiert ne possèdera pas et celui qui possède ne retiendra pas, car la roue de la fortune a déjà fait son tour.

Une seconde lettre fait suite à la précédente dans l'édition dont nous avons parlé et dans les manuscrits, d'ailleurs modernes. L'éditeur nous dit qu'elle serait peut-être adressée au cardinal d'Ostie [400]; sur sa date, nous ne savons rien de précis, mais elle doit être postérieure à l'édition du *Liber Ostensor* ou à la lettre adressée au cardinal de Talleyrand-Périgord, dont nous allons parler tout à l'heure. En effet, l'auteur dit à la fin de cette lettre que ce cardinal a déjà eu connaissance de toutes ces révélations [401]. Elle a été écrite à la requête d'un prélat qui voulait savoir lui-même ce que prévoyaient des hommes craignant Dieu et méprisant le monde. Jean de Roquetaillade lui répondra, quoiqu'il soit un pauvre pécheur :

Très Révérend Père et seigneur, parce que votre Paternité m'a mandé de lui écrire, et quoique je sois un très grand pécheur et que je dusse plutôt pleurer qu'écrire, surtout en ces temps lamentables, quoique je ne sois que poussière et cendre, je parlerai à Votre Seigneurie. Parce que vous êtes désireux, à l'exemple de Daniel, de savoir ce qu'ont dit quelques personnes qui craignaient le Seigneur et méprisaient le monde, ce qu'ont dit aussi certains amis du Christ et ce qui leur a été manifesté pendant qu'ils vivaient...

Les tribulations, les effusions de sang sont la conséquence des vices du clergé; les dîmes et les droits de visite sont excessifs, mal payés, tant par le bas clergé que par le peuple.

Sachez de plus, Révérend Père, que, à cause de l'imposition des décimes et des droits de visite, les oraisons qui devraient être faites par le clergé et les prélats de l'Église de Dieu pour le peuple sont converties en malédictions et en lamentations, surtout contre ceux qui

(398) V. *Vade mecum in tribulatione*, ci-dessus, p. 162.

(399) Il y avait donc dans cette cédule une liste de noms, sur lesquels il était demandé des pronostics.

(400) Serait-ce Pierre de Colombier, cardinal d'Ostie en 1353, mort à Avignon le 13 juillet 1361, évêque de Nevers et d'Arras, ou Audoin Aubert, évêque de Paris, Auxerre, Maguelone, cardinal d'Ostie en 1361, mort à Avignon le 10 mai 1363?

(401) «... *et predicta hic notata non occultata sunt amatoribus Jesu Christi, maxime domino meo, domino Petragoricensi nec manifestanda amatoribus hujus mundi.* »

imposèrent des tailles; car la pauvreté est telle dans le bas clergé qu'il ne peut supporter le poids des impôts, et beaucoup d'inconvénients en découlent et en découleront dans l'avenir; car les églises ne sont plus desservies, les sacrements ne sont plus administrés, les édifices croulent et le peuple qui devrait être entraîné à la dévotion est entraîné à l'indignation; et ils disent qu'ils ne donneront pas les décimes parce qu'elles sont soustraites par les chapelains et par d'autres serviteurs de l'Église, et tout cela ne provoque pas la miséricorde, mais plutôt l'ire de Dieu...

Lorsqu'on charge le peuple de dîmes sous prétexte de guerres, on a bien tort. Ce n'était pas l'avis du pape Benoît XII :

Et lorsque, sous le prétexte des guerres susdites, on impose des décimes, plût à Dieu que reviennent à la mémoire les paroles que j'ai entendues dire à Monseigneur Benoît, de sainte mémoire, sur le fait des guerres : que ce ne fut jamais son intention de faire des guerres, même pour le patrimoine de l'Église, si ce n'est avec des armes spirituelles; et il disait aussi que les guerres qui furent faites par l'Église ou qui seraient faites à l'avenir auraient un triste effet, et qu'il avait plus de confiance dans les oraisons et dans les larmes que dans les impositions de décimes et de visite, et c'est pourquoi il ne voulut jamais concéder de tailles, mais préserver chacun de tout dommage : cependant, ses dits et faits, et ceux de beaucoup d'autres craignant Dieu, on les trouve extravagants, on les tourne en chansons et en airs de musique.

Jean de Roquetaillade supplie son illustre lecteur de bien vouloir intervenir en faveur du bien de l'Église :

Ces choses, Révérend Père, je ne les écris pas par présomption, mais dans la ferveur de la charité et parce que Dieu vous a fait une des colonnes les plus insignes dans son Église; demandez-vous si vous pouvez être utile en ces choses et ne cessez de parler et insistez opportunément et inopportunément pour le salut et le bon gouvernement de l'Église de Dieu, maintenant que vous en avez encore le temps, car, quoique vous soyez vous et vos fils comme des dieux éthérés, pensez cependant que nous mourrons tous et que vous tomberez comme un des princes de la terre, et alors il ne sera plus temps de bien faire, mais de recevoir la récompense...

Nous mettons dans le groupe des lettres quelques pages très curieuses conservées en deux manuscrits contemporains [402], et qui forment une série de réponses à douze questions posées à Jean de Roquetaillade par un personnage haut placé, le cardinal de Talleyrand-Périgord [403] sans doute,

[402] Paris, Bibl. nat., ms. lat. 7371, fol. 115-119 v°; Tours 520, fol. 49-52 v°. V. ci-dessous, Bibliographie des mss., p. 239-240.

[403] V. ci-dessus, p. 80, n. 38.

comme en témoigne l'adresse très fleurie, qui ressemble beaucoup au préambule du Livre Révélateur : « A la fleur des roses, au lys des collines, à la colonne du ciel, au soutien de la foi catholique, au père de la justice [404]...».

Il n'y a pas d'indice qui permette de dater avec précision cette sorte de lettre, qui doit être contemporaine de ses derniers ouvrages et des dernières phases de son procès : le prologue en fait foi :

Je n'ai jamais rien cru, je ne crois rien, je ne croirai jamais rien dans l'avenir, si ce n'est exactement ce que croit, crut et croira la sacro-sainte Église romaine et universelle, hors de l'obéissance, unité de foi de laquelle il n'y a, très certainement, point de salut; et comme il apparaît évidemment dans mes procès, j'ai toujours été prêt à corriger ce que j'ai pu écrire ou dire de mal contre la vérité, les bonnes mœurs et la foi; mais, comme le disent et comme le rapport qu'ils firent en témoigne, les docteurs chargés d'examiner mes livres n'y ont rien trouvé de contraire aux bonnes mœurs et à la foi. Je m'en rapporte au procès dont vous pourrez, s'il plaît à votre dignité, prendre brève information, auprès de l'auditeur de la cause, puis chez le très révérend juge Monseigneur d'Auxerre [405] que Dieu, dans sa bienveillance, nous conserve. J'ai toujours eu horreur de tout ce qui touche aux arts du démon; j'invoque le témoignage du Christ, j'aime les opinions des docteurs en science sacrée et je dis avec saint Augustin : « Je puis me tromper, mais je ne serai jamais hérétique [406] ».

Un grand personnage, sans doute le cardinal de Talleyrand-Périgord, avons-nous dit, avait posé à Jean des questions, lui demandant quelques éclaircissements sur des prophéties [407] qui l'intéressaient et aussi de lui donner quelques précisions concernant son avenir personnel. Au temps du schisme, le bon Pape, dit Jean de Roquetaillade, jeté en prison par un hérétique sera sauvé par deux cardinaux orthodoxes. Et qui sait si le Christ n'a pas envoyé cette prophétie à l'illustre cardinal pour qu'il apprenne qu'il doit justement avoir l'honneur de remplir l'office d'un de ces deux libérateurs :

Ce sera, je crois, plus glorieux pour vous que si vous deveniez le Pape; car grâce à vous la nef de l'Église en plein naufrage sera sauvée. Et ces deux cardinaux, dans la suite, seront chacun comme un pape, et leur race sera honorée dans l'Église jusqu'à la fin du monde. Et ainsi le tu (c'est le tu d'un vers prophétique) s'appliquerait à vous selon votre désir; considérez donc ce que je dis [408].

[404] Paris, Bibl. nat., ms. lat. 7371, fol. 115.

[405] Audoin Aubert ? V. ci-dessus, p. 103.

[406] *Ibid.* V. Commentaire de saint Bonaventure au IVe livre des *Sentences*, dist. XIII, dub. IV (éd., Quaracchi, 1889, p. 313, col. 2).

[407] Les prophéties citées sont en général les mêmes que dans le Livre Révélateur. Ce sont : « *Era sextilis erit* »; « *Cum necatur flos ursi* »; « *Prophetia beneventana* »; « *Prophetia neapolitana* »; des fragments de l'*Oracle de saint Cyrille*. V. Sources du Livre Révélateur, ci-dessus.

[408] Ms. cit., fol. 115 v°.

Les questions [409] ne sont pas toutes aussi directes : il y en a concernant l'antipape, le grand Réformateur, les guerres entre les Français et les Anglais, etc. Jean de Roquetaillade répète ce qu'il a dit dans le Livre Révélateur et dans le *Vade mecum*, avec quelques petites variantes :

Le prochain grand tyran sera « l'Empereur romain qui règne maintenant, s'il vit jusqu'en 1364, ou, s'il meurt avant 1362, ce sera celui qui sera élu à sa place [410]. » Lors de la grande persécution de l'Église, le Pape fuira avec les clercs et les religieux « aux montagnes désertes de l'Auvergne [411] ». Quand le Réparateur tiendra son grand concile, « la très haute pauvreté du Christ et des apôtres triomphera, les deux décrétales « *Exiit* » et « *Cum inter nonnullos* » concorderont... Les Fraticelles retourneront à l'unité; la secte des Prêcheurs comme hérétique sera détruite... ».

Jean de Roquetaillade sent approcher le moment où la cour du Pape quitterait Avignon. Il parle de cet événement avec plus d'insistance encore que dans le *Vade mecum* et prédit le schisme menaçant. Une autre « lettre » très semblable est contenue dans le manuscrit 276 de la Biblioteca de Catalunya, fol. 145. Mais elle concerne les affaires d'Espagne et est relative à l'année 1372 [412]. Elle est tout à fait dans le genre des lettres de Rupescissa.

[409] Les questions sont les suivantes : « 1. *Ad primum desideratum veniens quod est ut declarem utrum le* tu *primi versus incipientis* era sextilis erit *demonstrative stet scilicet ut littera dirigatur in titulo eligendo reparatori, in proximo* » (fol. 115).

« 2. *Secundum optatum quis erit antipapa et cujus status aut cujus nacionis et qui ei adherebunt* » (*Ibid.*).

« 3. *Tertium quesitum sic solvo : verus papa quem Scripture prophetice Petrum victorem mondi reparatorem appellant de Roma vetere, que alias apellatur* encadis, *fugiet* » (fol. 115 v°). Dans le ms. de Tours, nous avons *engadis.* Est-ce une erreur pour *eptigadis,* souvent employé pour le Pape angélique.

« 4. *Ad quartum quesitum utrum* iubilare *id est imperare seu iubere tepide intelligatur melius de antipapa vel de predecessore reparatoris...* » (*Ibid*)..

« 5. *Ad quintum cum dicatis ut declarem aliqua mirabilia que debent illis temporibus contingere ab anno Domini M°CCC°LX usque ad LXV, ruent multe religiones...* » (fol. 116).

« 6. *Sextum petitum de nomine et* petra Poli, *sic solvo* » (*Ibid.*).

« 7. Manque dans les deux mss. Dans le Bibl. nat., ms. lat. 7371, on a marqué dans la marge : « *hic deficit septimum ut videtur* ».

« 8. *Octavum de* lato panne (*sic*) *et de quo ordine erit, sic breviter declaro quod religiosus erit futurus reparator* » (*Ibid.*).

« 9. *Ad nonum cum queritur quos revocabit ab erroribus iam dictum est quod fugitiuos fraticellos reducet quorum numerus est sicut arena maris* » (fol. 116 v°).

« 10. *Ad decimum quid inde de pace regum Francorum et Anglorum videtur respondeo quod de illa Deus in libro Cyrili sic dicit : In diebus illis Gallus cum vulpe soliti dimicabunt, donec medii paranimphi ambos sedent cum aliis prout poterunt* » (fol. 117).

« 11. *Undecimo quidem loco, pater metuendissime, signabo nomina capitulorum aliquorum Scripture sacre ubi poteritis tempus tribulationis notare* » (*Ibid.*).

« 12. *Duodecimo de reparatore habetur Ezechielis capitulo XI° sub typo viri signantis in fronte signo Thau* » (fol. 117 v°).

[410] Fol. 115 v°.

[411] *Ibid.*

[412] V. P. Bohigas, *Profecies de Merlì,* dans *Butlleti de la Biblioteca de Catalunya,* t. VIII, 1928-1932, p. 257-258.

VII. PETIT COMMENTAIRE À UN FRAGMENT DE LA PROPHÉTIE DE MERLIN

Ce sont quelques mots d'explication sans grand intérêt à un morceau de la prophétie de Merlin, celle de Geoffroy de Monmouth [413]. Nous trouvons cette petite explication à la fin du manuscrit de Paris qui contient le Commentaire à l'Oracle de saint Cyrille [414] et dans un manuscrit de La Haye [415] qui contient des prophéties variées et des extraits du *Libelle* de Télesphore.

On ne peut considérer ces notes de Rupescissa comme une œuvre, mais comme un extrait ou une réponse à une explication demandée.

[413] Éd. E. Faral, *La légende arthurienne*, t. III, Paris, 1929, p. 201, 162-177 (*Deinde duo subsequentur sceptrum..., sed in profundo Sabrinae occultabit caput*).

[414] Paris, Bibl. nat., ms. lat. 2599, fol. 270-270 v°.

[415] La Haye, Bibl. royale, 71 E 44, fol. 116-116 v°.

VIII. L'APOLOGUE DES OISEAUX

Il nous reste encore à examiner l'Apologue que Froissart nous rapporte dans ses chroniques [416]. Comme cet apologue est un des morceaux qui a le mieux consacré la célébrité de notre Roquetaillade, nous donnons en entier le récit de Froissart, qui, d'ailleurs, ne manque pas de charme :

« Dont en escripsant de ces estas et differens que de mon temps je veoie ou monde et en l'Église, qui ainsi branloit, et des seigneurs terriens qui le souffroient et dissimuloient, il m'ala souvenir et revint en ramembrance comment de mon jone temps, le pape Ynocent resgnant en Avignon, on tenoit en prison ung frere mineur, très notable clerc, lequel s'appelloit frere Jehan de Rocetallade. Ce clerc, si comme on disoit lors et que j'en oy parler en pluseurs lieux, en requoy non en publique, avoit mis hors et mettoit pluseurs auctoritez et grans notables et par especial des incidenses fortuneuses qui avinrent de son temps et sont encore advenues depuis ou royaume de France et de la prise du roy Jehan. Il parla moult et bien monstra aucunes voies raisonnables que l'Eglise aroit encore moult a souffrir pour les grans superfluitez que il veoit et qui estoient entre ceulx qui le baston du gouvernement avoient. Et pour le temps de lors que je le vey tenir en prison, on me dist une fois ou palais du pape en Avignon ung exemple que il avoit fait au Cardinal d'Ostie, que on disoit Arras [417] et au cardinal d'Aucerre [418] qui l'estoient alé veoir et arguer de ses parolles, dont entre les deffenses et raysons que il mettoit en ses paroles il leur fist ung exemple par telle maniere et ve le cy. Ce dist frere Jehan de Rocetallade : « Il fu une foys ung oysel qui nasqui et apparut au monde sans plumes; les autres oyseaux, quant ilz le sceurent, l'alerent veoir pour tant que il estoit si bel et si plaisant en regard, et ymaginerent sur lui et se conseilierent quelle chose ilz en feroient, car sans plumes il ne povoit voler, et sans voler il ne povoit vivre. Dont distrent ilz que ilz voloient que il vesquesist, car il estoit moult bel. Adont n'y ot là oysel qui ne li donnast de ses plumes, et plus estoient gentilles et plus lui en donnoient, et tant que ce bel oysel fut tout enpenné et commença a voler, et encores en volant prenoient tous les oyseaux qui de leur plumes li avoient donné grant plaisance. Ce bel oysel, quant il se vey cy au dessus de plumaige et que tous oyseaulx l'onnouroient, il se commença a enorgueillir et ne fist compte de ceulx qui fait l'avoient, mais les debiechoit, poindoit et contrarioit.

[416] Jean Froissart, *Chroniques*... Troisième livre, publié pour la Société de l'histoire de France par L. Mirot. T. XII (1356-1388), Paris, 1931, p. 228-232 (§ 69).

L'apologue est cité par Bayle, J. Fodéré, *Narration historique et topographique des couvens de s. François*. Lyon, 1619.

[417] Pierre de Colombier, mort à Avignon le 13 juillet 1361, évêque de Nevers et d'Arras, cardinal d'Ostie en 1353. Personnage très actif, il couronna Charles IV à Rome le 5 avril 1355, négocia sans succès la délivrance de Jean le Bon, mourut de la peste le 13 juillet 1361. (V. T. de Morembert, dans le *Dict. Biogr. fr.*, t. IX, 1961, col. 333.).

[418] Pierre de Cros, évêque d'Auxerre (1349-1350) promu cardinal du titre de Saint-Martin au Mont (17 décembre 1350), appelé « cardinal d'Auxerre ».

« Les oyseaulx se mistrent ensemble et parlerent de cel oysel que ilz avoient enpenné et creü, et demanderent l'un a l'autre quele chose en estoit bon a faire, car ilz n'avoient tant donné du leur que ilz l'avoient si engrandi et enorgueilli que il ne faisoit compte d'eulx. Adont respondi le paon : « Il est trop grandement enbelli de mon plumaige. Je reprendray mes plumes. » — « En nom Dieu, dist le faucon, aussi ferai-ge les miennes »; et tous les autres oyseaux aussy ensieuvant, chascun dist que il reprendroit ce que donné li avoient, et li commencierent a retolir et a oster son plumaige.

« Quant il vey ce, si s'umilia grandement et recongnut oprimes que le bien et l'onneur que il avoit et le biau plumaige ne li venoit point de lui, car il estoit né au monde nud et povre de plumaige, et bien li povoient oster ses plumes ceulx qui donnez li avoient quant ilz voloient. Adont leur pria il mercy et leur dist que il s'amenderoit et que plus par orgueil ne par beubant n'ouvreroit. Encores derechief les gentilz oyseaux qui emplumé l'avoient en orent pitié quant ilz le veirent humilier, et li rendirent plumes ceulx qui ostez li avoient, et li distrent au rendre : « Nous te veons volontiers entre nous voler tant que par humilité tu vueilles ouvrer, car moult bien y affiers, mais saches, se tu t'enorgueillis plus, nous te osterons tout ton plumaige et te metterons ou point ou nous te trouvasmes. »

« Ainsi, biaux seigneurs, disoit frere Jehan aux cardinaulx qui estoient en sa presence, vous en evenra, car les empereur de Romme et d'Alemaigne et les roys crestiens ensieuvant, et les haulx princes terriens vous ont donné les biens et les possessions et les richesses pour servir Dieu et vous les dispensez et alevez en orgueil, en beubans, en pompes et en superfluitez. Que ne lisez vous la vie de saint Silvestre, pape de Romme, premier après saint Pierre, et la ymaginez et considerez en vous justement comment Constantin li donna premierement les dismes de l'Eglise et sur quelle condicion ? Silvestre ne chevauchoit point a II^c^. ne a III^c^. chevaux parmi le monde, mais se tenoit simplement et closement a Romme et vivoit sobrement avecques ceulx de l'Église, quant l'angele, par la grace de Dieu li annonça comment l'empereur Constantin qui estoit mescreant et incredule, l'envoieroit querir, car il li estoit aussi revelé par l'angele de Dieu que Silvestre li devoit monstrer la voie de sa garison, car il estoit si malade de meselerie que il cheoit tout par pieces. Et quant il fu devant lui, il li monstra la voie de baptesme et le baptisa et il fu gary, dont l'empereur Constantin, pour celle grace et vertu que Dieu li fist, il crey en Dieu et fist croire tout son empire et donna a Silvestre et a l'Eglise toutes les dismes, car en devant celui empereur de Romme les tenoit, et aussi faisoient ses predecesseurs empereurs; et li donna encores pluseurs biaux dons et grandes seignouries en augmentant nostre foy et l'Eglise. Mais ce fu son entente que ces biens et ces seignouries on les gouverneroit justement en humilité, non en orgueil ne en beubant, et on en fait a present tout le contraire, pourquoy Dieu s'en courroucera une fois si grandement sur ceulx qui sont ou qui ensieuvant venront, que les nobles, qui se sont eslargis de donner les rentes, les terres et les seignouries et les biaux hiretaiges que ceux de l'Eglise tiennent, s'en refroideront de donner avant et retolront, espoir, ce que donné ont, et si ne demora point longuement [(419)]. »

« Ainsi frere Jehan de Rocetaille, que les cardinaulx pour ce temps faisoient tenir en prison en Avignon, remonstroit ses paroles et exemplioit ceulx qui entendre y voloient, et tant que moult souvent les cardinaulx en estoient tous abus, et volentiers l'eussent condempné a mort, se nulle juste cause peussent avoir trouvé en luy, mais nul n'en y

[(419)] Comparer ce récit avec celui, qui doit être authentique, que nous donne Durif. V. ci-dessus, p. 88-89.

veoient ne trouveoient; si le laisserent vivre tant que il peut durer, et ne l'osoient mettre hors de prison, car il pesoit ses choses si parfont et aleguoit tant de haulte escripture que espoir eust il fait le monde errer. On a veu avenir, se dient les aucuns qui ont mieulx pris garde a ses paroles que je n'ay, moult de choses que il mist avant et qu'il escripsi en prison, et tout voloit prouver par l'Apocalipse; les preuves véritables dont il s'armoit le sauverent de nonestre ars trop de fois. Et aussi il y avoit aucuns cardinaulx qui en avoient pitié et ne le grevoient pas du plus que ils povoient.

Cet Apologue des oiseaux a eu un grand succès. Avec quelques modifications, et très écourté, il a passé dans le *De civili dominio* de Wyclif, qui le retourna contre les « possessioners » (*religiosi possessionati*) (420).

Les auteurs du « *Dictionary of national biography* » nous disent, d'après Shirley (421), que cette histoire, avec son application aux richesses héritées par l'Église, était un lieu commun de la controverse religieuse.

Nous le retrouvons, extrait par Jean Passerat, humaniste du XVIe siècle, dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris (422), et sans doute le retrouverait-on encore ailleurs.

(420) John Wyclif, *De civili dominio, with critical and historical notes* by J. Loserth, L. II, 1. London, 1900; H. B. Workman, *John Wyclif*, Oxford, 1926, t. II, p. 210; A. Gwynn, *The English Austin Friars in the time of Wyclif*, Oxford, 1940, p. 213-214.

(421) *Fasciculi zizaniorum magistri Johannis Wyclif cum tritico ascribed to Thomas Netter of Walden, provincial of the Carmelite Order in England, and confessor to king Henry the fifth* edited by the Rev. W. Waddington Shirley,... London, 1858, p. 21.

(422) Paris, Bibl. nat., ms. fr. 5797, fol. 70 v°: « Apologue de frere Jean de Rochetallée, « cordelier, qui vivoit sous le roi Charles 5e. « Jadis descendit du ciel un oiseau si beau « et si parfait, qu'il sembloit mieus un ange « qu'une autre creature, pour lequel veoir « et venerer touts les autres oiseaux accouroient « a grands troupes avec admiration de la « beauté et grace de cest animal divin, qui « neantmoins estoit tout nud, et n'avoit moïen « de se lever de terre. Les autres en prenant « pitié tirerent à l'envi les plus belles plumes « qu'ils eussent en leur aisle et en revestirent « ce nouveau venu. Lequel ainsi revestu de « toutes pieces se trouva le mieus accommodé « et le plus mignonnement emplumé de tous « ses compaignons, si bien que se voiant en « ceste pompe, commença d'entrer en opinion « de soi, et s'enorgueillir tant qu'il ne tint « plus compte de ceus dont il avait receu « tant de beau et de riche plumage. Et non « content de les mespriser, les assailloit du « bec et des ongles de façon que les autres « aïant beaucoup enduré de luy a cause de « sa beauté, et voiant qu'il continuoit de les « harasser, enfin chascun reprist sa chacune : « dont en peu d'heure il se trouva tout nud « comme il avoit esté auparavant, et devint « pauvre et humilié. Ledit frere Jean accommodoit cest apologue a l'ordre ecclesiastique, « disant que jadis l'Eglise estoit pauvre des « biens de ce monde : estoit toute belle, divine « et celeste : dont les Rois et les princes « prindrent telle admiration et pitié qu'ils « n'ont cessé de l'enrichir du plus beau de « leur bien, terres et seigneurie. Mais l'Eglise, « ou ministres d'icelles, se voians enrichis « et eslevés des plumes d'autrui, se sont « mesconnus et enorgueillis. Comme les « richesses enflent mesmes les plus humbles, « de sorte qu'ils se sont voulus comparer aus « plus grands, faisans et donnans beaucoup « d'ennuy a ceus dont ils avaient receu leur « avancement, jusques a leur faire guerre, et « les priver et chasser de leurs heritages. « Et sur ce particulierement alleguait les bienfais des Rois de France envers le Pape « et leur ingratitude. »

Un auteur protestant du XVIe siècle, Nicolas Vignier, nous dit « qu'il [Jean de Roquetaillade] expliquoit la naissance grandeur, estat et fin de la Papauté par un apologue quasi semblable à la fable de la corneille d'Horace [(423)] ».

D'après nos recherches, les seules allusions que nous y trouvions à une fable de même genre seraient dans un vers de ses *Epistulae*, commenté par Porphyre et par le Pseudo-Acron [(424)].

Nous avons cherché dans les fables du Moyen Âge celle qui aurait pu inspirer Rupescissa. Il y en a plusieurs du même genre, mais il n'y en aucune qui corresponde exactement à l'apologue de notre auteur. Celles qui lui ressemblent le plus sont une fable d'Odon [(425)] de Cheriton, « *De cornice* [(426)] ». La moralité est cependant bien différente de celle que nous attendons. Du même genre, la fable de Johannis de Schepeya, « *De Cornicula* [(427)] ».

Sans doute pourrait-on trouver un modèle plus proche qui ait pu inspirer Rupescissa. Nous ne doutons pas qu'il ait embelli et étoffé le thème, suivant son habituelle prolixité.

(423) N. Vignier, *Bibliothèque historiale*, t. III, Paris, 1588, p. 513.

(424) Horace, *Epist.*, I, 3, 15. Le commentateur Porphyre fait allusion à la fable de la corneille qui se pare des plumes du paon. On voit qu'il s'agit là d'une autre idée. Les scholies font allusion à une fable d'Ésope (« *cornix quodam tempore considerans nigredinem suam* ») que nous n'avons pas retrouvée, mais qui a dû passer dans les fabulistes du Moyen Âge.

(425) Ou Eudes.

(426) L. Hervieux, *Les fabulistes latins*, t. IV, Paris, 1896, p. 180. V. la « *parabola ex sermonibus...* » du même, *Ibid.*, p. 303. B.E. Perry, *Aesopica*, vol. I, Urbana (Illinois), 1954, p. 640-641.

(427) L. Hervieu, *op. cit.*, t. II, Paris, 1884, p. 758; t. IV, 1896, p. 419.

IX. OUVRAGES PERDUS

SESTILOQUIUM [428] INTELLECTUS PAUPERIS IN TRIBULATIONE SEDENTIS.

Cet ouvrage est cité dans le Commentaire à l'*Oracle de saint Cyrille* : Paris. Bibl. nat., ms. lat. 2599, fol. 31 v° (*in tractatu quinto qui intitulatur magisterium veritatis in speculatione draconis*), fol. 113 (*in libro sestiloquio... in quinto intentu*), fol. 133 v° (*sestiloquium?*) *in intellectu sexto cuius titulum est magisterium misterii officii Romani*), fol. 195, 196 v°.

ETERNITORIUM ANIMAE CONTRA CORRUPTORIUM INTRODUCTORUM (ms. : INTRODUCTOR) ANTICHRISTI (*de aeternitate anime rationalis et eius incorruptibilitate*) : ouvrage cité, *ibid.*, fol. 157 v° -158.

LIBER REVELATIONUM SECRETORUM IN PONDERIBUS RERUM, *volumen habens tres libros in vulgari aquitanico* (*confectus ad preces cuiusdam amici mei*) : *ibid.*, fol. 157 v°.

LIBER REVELATIONIS ARCHANORUM LIBRORUM MACHABEORUM : *ibid.*, fol. 196 v°, 205 v°.

LIBER REVELATIONIS ARCHANORUM DANIELIS (*cuius una magna pars est completa et alia propter tribulationes horrendas quas patior et martiria varia impedita donec Deus glorie jubeat eam compleri ut expedit*) : ibid., fol. 197.

Cet ouvrage est cité aussi dans le *Liber Ostensor* (Rossiano 753, fol. 128 : « *Quia in prologo exposicionis mee super Danielem prophetam...* »).

LIBER CLAVIS FRAGI (?) ANTICHRISTI : cité dans le commentaire à la prophétie *Veh mundo* : Tours 520, fol. 27.

Faut-il l'identifier avec le

LIBER CLAVIS FINALIUM TEMPORUM : cité dans le *Liber Ostensor*, ms. cit., fol. 45 v° (*in secundo libro clauis finalium temporum in doctrinali de duobus prophetis mittendis*), fol. 48 v° (*in libro primo... in tractatu intitulato Babilonicum doctrinale et ob hoc causa breuitatis qui catalogum maliciarum virorum ecclesiasticorum cognoscere voluerit ad illud doctrinale recurrat*), fol. 64 v° (*sed in primo libro clauis finalium temporum in tractatu Babilonici doctrinalis satis dixi de iniustitia hominum reproborum et de immisericordia et crudelitate illorum*), fol. 74 (*in secundo libro... in doctrinali duorum prophetarum*).

CRONICAE : cité dans le commentaire du manuscrit de Tours 520, fol. 19 v°; et aussi dans le *Liber Ostensor*, ms. cit., fol. 65, 144 v°, 148 (*in cronicis meis*).

[428] Le ms. porte : FESTILOQUIUM ou SESTILOQUIUM. Nous n'avons pu déterminer le sens de ce titre. Y a-t-il une contamination du mot *Centiloquium*, usé par divers auteurs du Moyen Âge (*Centiloquium* attribué à Ptolémée, *Centiloquium theologicum* attribué à Guillaume d'Occam. V. L. Baudry, *G. d'Occam*, Paris, 1950, p. 286)?

Minor expositio Cyrilli : cité dans le commentaire du manuscrit de Tours, fol. 29; dans le *Liber Ostensor*, ms. cit., fol. 73 v° (*in commentis duobus majori et minori editis super Cyrillum*); dans le *Vade mecum in tribulatione* (*in duobus commentariis super librum tabularum Dei*), éd. E. Brown, p. 501. Le ms. de la Bibl. nat., ms. lat. 2599, serait sans doute la *Maior expositio super Cyrillum.*

Quatuor libri de speculis temporum et reserationibus archanorum scripture sacre : ouvrage cité dans le *Liber Ostensor*, ms. cit., fol. 4, 6 v°, 31 v°, 44 v°, 47 v° (*in quarto libro in differentia quinta in qua expono Jeremiam prophetam*), fol. 71 v° (*in quarto libro de speculis temporum in diferentia quarta ubi summarie* (?) *Ysaiam prophetam... de cuius prophetia et officio* [*id est Jeremiae*], *abunde egi in eodem quarto libro in diferentia quinta in qua exposui Jeremiam prophetam*), fol. 74, 83; dans le *Vade mecum in tribulatione*, éd. E. Brown, p. 496, 501.

Quatuor libri conspectoris secretissimorum archanorum in visu Dei : cité dans le *Liber Ostensor*, ms. cit., fol. 44 v° (*in secundo libro... qui secundus liber visionum vocatur*), fol. 83, 132 (*in quarto libro... qui intitulatur de interpretatione sompniorum et visionum posui plures diferencias raptuum et dedi ibi veram artem ad cognoscendum malos raptus et bonos*); cité aussi dans le *Vade mecum in tribulatione*, éd. E. Brown, p. 497 (mauvaise lecture. V. Paris, Bibl. nat., ms. lat. 7371, fol. 25 : *in primo libro conspectorum secretorum archanorum in visu Dei*).

Quatuor libri de splendoribus sanctorum : ouvrage cité dans le *Liber Ostensor*, ms. cit., fol. 128, 129 v° (*Ego autem in primo libro... qui est de infallibiliter intelligendo et sciendo Deum in via scienciam longe lateque dedi pro imperfectis elevandis ad primum gradum istorum. Quapropter praxis et operatio doctrine et artis illius libri multum esset necessaria hiis qui volunt ad hos gradus utiliter proficisci*).

Liber confessionis : ouvrage cité dans le *Liber Ostensor*, ms. cit., fol. 128 (*et in libro confessionis quem nondum complevi*).

Commentarium libri horoscopi : ouvrage cité dans le *Liber Ostensor*, ms. cit., fol. 10 v°, 17 v°, 74; dans le *Vade mecum in tribulatione*, éd. E. Brown, p. 501 [429].

Commentarium libri prophetici de Summis pontificibus : ouvrage cité dans le *Liber Ostensor*, ms. cit., fol. 73 v°-74 (*in comento libri qui incipit Ascende, calve, in canone Ad alta vocaris ubi explicavi quam clare intelliget universas scripturas*); dans le *Vade mecum in tribulatione* (*in commentario meo libri qui incipit Ascende calve et potissime super illo verbo canonis, ubi dicitur : Iste solus clare aperiet librum scriptum digito Dei vivi*), éd. E. Brown, p. 501.

Commentarium super librum Ambrosii Merlini : ouvrage cité dans le *Liber Ostensor*, ms. cit., fol. 74 (*In commento quod edidi super Merlinum in libro eius qui incipit : glorioso patri domino Blasio in capitulo : Letatus sum in hiis que dicta sunt mihi...*), fol. 10 v°-11 (*quem* [*librum Merlini*] *probavi verissimum usque ad tempora nostra*); dans le *Vade mecum in tribulatione*, éd. E. Brown, p. 501.

Liber de remedio bellorum : ouvrage cité dans le *Liber Ostensor*, ms. cit., fol. 14-14 v° (*Ultimam questionem movi in libro quem feci de remedio bellorum et sciencia sacra inimicos vincendi, in qua queritur utrum omnis rex vel imperator, servata lege Christi,*

(429) Le commentaire qui se trouve dans le ms. de Rome, Vallicelliana J 32, ne nous semble pas de lui.

posset quocumque titulo eciam supposito quod jus pro se habeat sine judicio et licentia et sententia apostolice sedis inquirendo cum hoc quod de jure legis Christi potest Papa super omnes imperatores et universos reges. Et in ejus prosecutione processi per fundamenta profundissima Scripture sacre que tanta fore puto ad impediendum guerras inter fideles si Papa uti vellet papali potestate, maxime ad formandum processus invincibiles quos totus orbis impugnare non posset. Et omnino si sanguinem haberetis in facie, nullus sine apostolice sedis licentia depopulationem bellicosam exercere auderet).

PENTI LIBRI : ouvrage cité dans le *Liber Ostensor*, ms. cit., fol. 97 v° (*quem visionem exposui in uno ex libris pento librii* (sic).

LIBER ORATIVI RUGITUS MUTI ANTE FACIEM MISERENTIS DEI : cité dans le *Liber Ostensor*, ms. cit., fol. 74 (*tres enim illius voluminis ordinantur super eo* [*id est de pastore angelico*]); aussi dans le *Vade mecum in tribulatione*, éd. E. Brown, p. 501.

LIBELLUS QUEM INTITULAVI UT NON ERUBESCANT DETRACTORUM LAUDATORES : cité dans le *Vade mecum in tribulatione*, [ms. lat. 7371, fol. 25] (*tertio quia nepoti vestro, magistro G. Pererii, per Dei revelationem denunciavi, cum per literamne requireret quod Sancte Marie Aureliaci Ecclesiam obtineret, si prosequeretur jus suum et de carcere Rivorum per literam manu mea scriptam, feci ei denunciationem predictam et multarum verificationem mearum denunciationum per ea que evenerunt, iam declaravi in quodam libello parvo quem intitulavi : Ut non erubescant detractorum laudatores*).

Ouvrages annoncés par Jean de Roquetaillade

COMMENTUM IN SIBYLLA ERYTHREA : dans le *Commentum in Oraculum beati Cyrilli*, ms. cit., fol. 142 v° (« *spero in Christo super Heritheam ordinare commentum* »).

COMMENTUM IN ABDIAM PROPHETAM : dans le *Commentum in Oraculum beati Cyrilli*, ms. cit., fol. 234 v° (*exprimitur in spiritu misterii in Abdia propheta sicut super illum prophetam processu temporis si Deus voluerit declarabo*).

COMMENTARIUM IN ISAIAM PROPHETAM : dans le *Commentum in Oraculum beati Cyrilli*, ms. cit., fol. 237 v° (*si forte volente Deo pro tempore possem exponere Ysaiam*).

Le *Liber Paragolici*

Aux ouvrages cités par Jean de Rupescissa lui-même, il nous faut ajouter le *Liber Paragolici*.

Le *Liber Paragolici* est signalé par le catalogue de la Bibliothèque de Peñiscola [(430)].

Après le pseudo-concile de Perpignan, Benoît XIII se retira en Catalogne; il fit transporter un grand nombre des volumes qui composaient sa bibliothèque en son château de Peñiscola. Quelques-uns de ces livres, par l'accession du collège de Foix au cabinet de Colbert, ont passé à la Bibliothèque nationale, où Léopold Delisle a pu les reconnaître et les identifier. Le *Liber Paragolici* n'est pas du nombre... De la bibliothèque du château de Peñiscola,

(430) E. Faucon, *La librairie des papes d'Avignon*, t. II, Paris, 1887, p. 122. Notre ms. est le n° 707 du Catalogue de la bibl. de Peñiscola (Bibl. nat., ms. lat. 5156a).

« sorte de caverne de Cacus », le Saint-Siège ne recouvra rien directement; beaucoup de livres avaient disparu après la mort de Benoît XIII (1424) ou passé entre les mains de ses héritiers. Le reste fut sans doute abandonné au cardinal Pierre de Foix (1386-1414) pour récompenser le succès de sa mission.

Voici la mention de l'inventaire de Benoît XIII : *Item liber Paragolici Johannis de Rupecisa contra Franciscum de Montebelluna apostatam et heresiarcham.* Il fait partie d'une série de livres relatifs aux hérésies, aux discussions sur la pauvreté évangélique.

Le premier éditeur du catalogue de la bibliothèque de Peñiscola donne en note, à *Paragolici* : « *sic* pour *Parabolici* ». Il est inutile, à notre avis, de changer le susdit terme. Jean de Roquetaillade connaissait bien ce mot qui se trouve dans l'*Oracle de saint Cyrille* et qu'il a longuement commenté [431]. Littéralement, le *paragolicum* ou *paragolitum* est la pierre noire des changeurs probatoire du titre des métaux. Le mot, bien entendu, a un sens figuré, fort obscur.

Quant à François de Montebelluna, il est l'auteur d'un pamphlet politique dont un manuscrit se trouve au Vatican [432] et qui a été analysé par L. Delisle [433]. On y trouve le reflet d'un ardent patriotisme; la responsabilité des malheurs dont est accablée la France est rejetée sur la noblesse et sur le clergé français. Ce pamphlet date de 1356-1357.

(431) Bibl. nat., ms. lat. 2599, fol. 156 v°-157. V. P. Piur, dans *Vom Mittelalter zur Reformation*, t. II, IV, p. 338. V. ci-dessus.

(432) Ms. Vatican, fonds Ottoboni, n° 259, fol. 30-111.

(433) L. Delisle, *Un pamphlet politique au XIVe siècle*, dans *Bulletin hist. et philol. du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1886, p. 112-116. — Francesco de Montebelluna a été publié et étudié par A. Vernet, *Le « Tragicum argumentum de miserabili statu regni Francie », de François de Monte-Belluna (1357)*, dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1962-1963, p. 103-163; *Id., Documents nouveaux sur François de Montebelluna, ibid.*, 1966-1967, p. 75-108.

IX. CONCLUSIONS

De nombreux travaux, depuis un siècle environ, ont éclairé beaucoup des problèmes soulevés par cette littérature. Nous parlons des livres de F. Kampers, de O. Holder-Egger, amené à l'étude des Sibylles du Moyen Âge et d'autres textes similaires par son édition de la chronique de Salimbene; de F. Ehrle et de L. Oliger, orientés surtout vers la littérature franciscaine, de J. C. Huck (joachimisme), d'E. Donckel (Télesphore de Cosenza), de H. Grundmann, le maître de l'étude des prophéties et des hérésies, de E. Benz (*Ecclesia spiritualis*), de B. Hirsch, liée à M. Reeves dans l'étude du « *Liber Figurarum* » de Joachim de Flore, et qui avait préparé l'édition du « *De semine scripturarum* ».

Citons parmi les Italiens D. Cantimori, L. Tondelli, F. Russo, R. Manselli, et Mme Edith Pasztor, ayant beaucoup travaillé autour de P. J. Olieu et d'Arnaud de Villeneuve.

Un livre fondamental est, pour l'Espagne, celui du P. Maria José Pou y Marti *Visionarios, Beguinos y Fraticelos Catalanes*, Vich, 1930), avec les études de Miquel Batllori sur Arnaud de Villeneuve et de Pere Bohigas sur les prophéties catalanes, précédées par le grand livre de Menéndez y Pelayo [434].

Deux savants de langue anglaise se distinguent : Morton W. Bloomfield, spécialiste de cet étrange poème, *Piers Plowman*, où se retrouvent tant de textes joachimites. Le livre fondamental de miss Marjorie Reeves, *The influence of prophecy in the later Middle Ages*, Oxford, 1969, est une importante source d'information, quoique incomplète sur certains points.

Les Français ont marqué moins d'intérêt pour cette littérature. Au XVIe siècle, les éditions de Joachim et du pseudo Joachim sont, en général, italiennes. Paul Fournier a consacré des études à Joachim de Flore, mais en théologien et juriste.

(434) *Historia de los heterodoxos españoles*, III. Madrid, 1880, 2e ed., 1918.

L'idée de Croisade a provoqué, cependant, plusieurs essais où se dessine une étude eschatologique. Pierre Dubois (435) songe à la descendance de Charlemagne et à son destin réparateur. Les études de A. Dupront ont approfondi ce sujet (436).

De nos jours, un certain intérêt se manifeste pour les courants prophétiques de la Renaissance, autour, surtout, de Guillaume Postel.

Devant ce déluge de littérature, nous ne pouvons affirmer avoir tout vu. Avouons aussi que nous ne pouvons nous envoler sur les ailes de l'eschatologie : il s'agit d'un auteur resté assez terre à terre, travaillé de problèmes et de questions de caractère immédiat et sans vision grandiose de l'histoire et de l'évolution de l'humanité. Notons, cependant, la tension eschatologique, l'atmosphère spéciale de la Cour d'Avignon, qui s'est clairement identifiée en un Roquetaillade, un Cola di Rienzo. L'inquiétude des cardinaux en est un vivant témoignage (437).

Jetons d'abord un coup d'œil sur les lectures avouées de Jean de Roquetaillade.

Nous procèderons chronologiquement, ou à peu près, pour les sources. Pour la bibliographie, qu'on se reporte à nos listes données après le *Commentaire à l'Oracle de saint Cyrille* et après le *Livre Révélateur.*

Nous passons sous silence les sources les plus anciennes qui sont bien connues : les Pères, Méthode (438), la Sibylle Tiburtine (439). La prophétie du moine Serge, qui doit être assez ancienne (440), est connue sous sa forme

(435) *De recuperatione Terre Sancte,* éd. Ch.-V. Langlois, Paris, 1891. De nombreuses études sur ce traité depuis Ch.-V. Langlois. V. J. N. Hillgarth, *Ramon Lull...* Oxford, 1971, p. 58, n. 31.

(436) P. Alphandéry et A. Dupront, *La chrétienté et l'idée de croisade,* I, Paris, 1954, p. 50-57, 90-99, 120-127, 160-209; II, Paris, 1959 et A. Dupront, *Croisade et eschatologie,* dans *Convegno internazionale di studi umanistici,* Padoue, 1960, p. 175-182.

(437) Particulièrement éclairantes sont les belles pages de E. Dupré-Thescider, *L'attesa escatologica durante il periodo avignonese,* extr. de *Atti del 3° Convegno storico internazionale indetto all'Accademia Tudertina,* Todi, 16-19 ottobre 1960, p. 67-126 où l'on respire toute l'atmosphère de l'époque.

(438) Des problèmes se posent, cependant, sur la version primitive du pseudo-Méthode. Pour la bibliographie, v. G. Graf, *Geschichte der christlichen arabischen Literatur, Erster Band, Die Übersetzungen,* Città del Vaticano, 1944, p. 295. V. aussi M. Batllori, dans *Arnau de Vilanova, Obres catalanes,* t. I..., Barcelona, 1947, p. 59, n. 6. V. en particulier les articles de F. Nau, *Methodius. — Clément. — Andronicus,* dans *Journal asiatique,* mai-juin 1917, p. 415-471, et de M. Kmosko, *Das Rätsel des Pseudo-Methodius,* dans *Byzantion,* 1931, p. 273-296.

(439) V. G. Mercati, *È stato trovato il testo greco della Sibilla tiburtina,* dans *Mélanges Henri Grégoire,* Bruxelles, 1949, p. 473-481 (*Annuaire de l'Institut de philosophie et d'histoire orientales et slaves,* t. IX, 1949).

(440) V. J. Bignami Odier et G. Levi della Vida, *Une version latine de l'Apocalypse syro-arabe de Serge Bahira,* dans *Mélanges de l'École française de Rome,* t. LXII, 1950, p. 139 et suiv. et les hypothèses sur la date de cette prophétie.

latine depuis le XIIIe siècle au moins. C'est une traduction d'une version ancienne, probablement arabe, de l'Apocalypse de Bahira et elle ressemble un peu à Méthode.

Influence de deux mystiques

Deux mystiques, la première, de grande envergure, le second, visionnaire moins important, ont exercé une grande influence sur Rupescissa : ce sont sainte Hildegarde et Robert d'Uzès. De sainte Hildegarde (441), la vision des cinq bêtes fut, de toute son œuvre, la partie la plus populaire et la plus universellement connue au Moyen Âge. Sous le titre de *Pentachronon* (vision des cinq temps), on en trouve des copies dans toutes les bibliothèques d'Europe. Ébauchée dans le *Scivias*, elle est développée plus longuement à la fin du *Liber divinorum operum*. Hildegarde fut aussi très répandue par les extraits qu'en fit Gebenon dans le *Speculum temporum*. Nous trouvons utilisés par Rupescissa beaucoup d'extraits de ce livre et des lettres prophétiques, et surtout les passages concernant la corruption du monde, peinte en couleurs très noires et très crues par la prophétesse, sur l'Antéchrist, sur le Fils de perdition, la venue d'Élie et d'Énoch et Lucifer.

Robert d'Uzès, dominicain peu connu, écrivait vers 1270 et vécut surtout en Avignon, où il fut enterré. Ses visions et ses sermons (*Liber visionum*, *Liber sermonum*) sont cités comme témoignages mystiques en faveur de la pauvreté et notamment de la pauvreté du pape angélique, qu'il dit être un mineur (assertion curieuse chez un Dominicain) (442).

Le joachimisme de Jean de Roquetaillade

Jean de Roquetaillade est un joachimite... attardé. On sait très bien que Joachim n'a presque rien à faire dans l'aventure du joachimisme et que le cercle d'Hyères, dont parle Salimbene, se nourrissait de faux. Les plus

(441) Sur s^te Hildegarde, voir l'analyse pénétrante de R. Manselli, *La « Lectura super Apocalypsim » di Pietro di Giovanni Olivi. Ricerche sull'escatologismo medioevale*, Rome 1955, dans *Ist. stor. it. per il medio evo, Studi storici*, XIX-XXI, p. 67-76. Note bibliographique, p. 68, n. 1, v. aussi H. C. Graef, *Hildegard von Bingen* (1098-1179), dans *Lexikon für Theologie und Kirche*, zweite Auflage, Freiburg, 1960, col. 341-342.

(442) V. ci-dessus, p. 155.

fameux sont le commentaire sur Jérémie et celui sur Isaïe : ils ne sont pas cités directement par Jean de Roquetaillade, mais on retrouve chez lui leur esprit [443]. Ce sont ces textes, avec la Sibylle Érythrée, abondamment citée par Rupescissa, qui ont ouvert la série de la débordante littérature joachimite qui se complique et devient toujours plus ésotérique et plus bizarre à mesure qu'elle avance en âge. C'est vers 1287-1300 qu'elle atteint son apogée avec l'*Oracle de saint Cyrille* dont le commentaire historique n'a pas encore été donné, mais dont les expressions appartiennent absolument à l'époque et au milieu, nous en sommes convaincue [444]; avec un livret comme le *Liber de Flore* dont, grâce à un commentaire contemporain, Herbert Grundmann a pu donner une explication très satisfaisante; le *Livre de l'Horoscope* qui n'a pas encore été étudié et qui, dans son introduction, nous parle de ses sources, disant qu'elles sont grecques, hébraïques et latines. Plusieurs séries de prophéties sur les papes, que nous avons distinguées dans notre bibliographie. Nous ne pouvons assez insister sur l'influence prépondérante que tous ces écrits de caractère nettement pamphlétaire, très intéressants pour ce qu'ils nous révèlent des dessous de la politique, exercèrent sur Frère Jean.

Merlin

Le commentaire des éditeurs des lettres de Cola di Rienzo qui parle de Merlin dans plusieurs de ses lettres nous dispense de donner ici, en détail, la liste des différents textes qui circulèrent sous le nom de Merlin. Nous renvoyons donc à cet ouvrage [445] et aux articles de plusieurs critiques catalans, Merlin ayant connu un grand succès en Catalogne [446]. Cependant, on n'a pas fini de cataloguer tous ces textes, puisque Cola di Rienzo cite un passage que ses éditeurs n'ont pas réussi à retrouver ailleurs. Le Merlin le plus ancien, celui de Geoffroy de Monmouth, est celui qui est le plus

[443] V. la remarquable bibliographie de M. Reeves, *The influence of prophecy, op. cit.*, p. 511-524 (Appendix A : *The genuine and spurious works of Joachim*).

[444] V. ci-dessus, notre introduction au *Commentaire de l'Oracle de saint Cyrille*, p. 106-113.

[445] *Briefwechsel des Cola di Rienzo. Nachlese zu den Texten. Kommentar*, Berlin, 1929, p. 389 et suiv. (*Vom Mittelalter zur Reformation*, II, 5.)

[446] P. Bohigas, *Prophecies de Merlì*, dans *Butlleti de la Biblioteca de Catalunya*, t. VIII, 1935, p. 253-279; J. Tarré, *Las Profecias del sabio Merlin y sus imitaciones* (*Analecta Sacra Tarraconensia*, vol. XVI, 1943, p. 135-171), donne un bon aperçu de la question et une bibliographie; L. Allen Paton, *Les prophécies de Merlin*, New York, 1927.

fréquemment cité par Jean de Roquetaillade, surtout dans le *Commentaire à l'Oracle de saint Cyrille.* Il connut sans nul doute une vogue énorme et il est sans doute responsable de tous les textes en vers et en prose, plus ou moins extravagants, qui empruntèrent son autorité.

Jean de Roquetaillade cite très souvent un autre livre de Merlin qui aurait été composé à la requête de saint Blaise, évêque de Londres (à l'imitation des anciennes prophéties, dans Geoffroy de Monmouth, adressées à Alexandre, archevêque de Lincoln). Or, les extraits qu'il cite se trouvent aussi dans le *Liber de Flore* et dans Télesphore de Cosenza et sont donc déjà connus. D'autres vers et oracles, attribués à Merlin, n'ont pas été retrouvés ailleurs.

Prophéties diverses, la plupart inédites, citées par Jean de Roquetaillade

Tout à fait dans le même style, tardives imitations des prophéties joachimites et de Merlin, sont toute une série de prophéties citées dans le *Livre Révélateur.*

C'est la prophétie anonyme *Cum necatur flos ursi* annonçant des événements de tous genres sous des allégories bien connues : *Alexander novus*, *leo*, *vitulus*, *Anglorum bos*, *Allobroges* (les Bourguignons). Des chiffres, de XVI à XX, sont donnés qui semblent représenter des années.

Les prophéties napolitaine et bénéventaine (*neapolitana* et *beneventana*) proviendraient de Naples, des archives du roi Robert. Elles auraient été écrites en 1260 et révélées à un certain Frère Léonard (*secundum scripta archiepiscopi neapolitani qui tunc temporis erat, XV die mensis iulii : Liber Ostensor*, folio 56 [447]. D'après les extraits que nous en donne Rupescissa, elles ont un caractère nettement franciscain et elles insistent surtout sur la venue de deux cordeliers (*cordellati*) qui réformeront l'Église et qui sont les deux témoins dont parle l'Apocalypse.

Sept oracles, inconnus ailleurs, le premier sur l'élection du pape Clément V, donc datant à peu près de 1305. Le second, trouvé après la mort de Philippe III à Perpignan et concernant le royaume de France, dans le style de Merlin. Le troisième, sur les luttes de Boniface VIII et de Philippe le Bel. Le qua-

[447] Même indication dans le petit écrit que nous avons étudié avec les lettres (v. ci-dessus, p. 173 et suiv.). Il ajoute que le roi Robert les fit expliquer (Paris, Bibl. nat., ms. lat. 7371, fol. 116; Tours 520, 50 v°).

trième se réfère aux événements de la fin du XIIIe siècle et du commencement du XIVe : élection de Célestin V, invasion de la France par les Anglais, suppression de l'ordre du Temple par Philippe le Bel, sa mort. Le cinquième, attribué à Joachim, prédit des guerres, tribulations, tant en Orient (Tripoli et Acre) qu'en Occident. Le sixième oracle, attribué, lui aussi, à Joachim, sur un certain empereur romain qui persécutera l'Église. Il s'agit de Frédéric III, frère de Louis de Trinacrie, mort en 1355. Septième oracle, attribué à Joachim, sur deux larrons, dont Jean de Roquetaillade donne des interprétations différentes.

Ajoutons à notre liste : la prophétie de Jean, l'ermite des Asturies [(448)], qui est relative aux destinées de l'ordre franciscain et de l'ordre dominicain.

Une autre prophétie, d'un certain Frère Jean [(449)] (mais pas le même que le précédent), qui est certainement plus récente. Elle a été publiée et commentée récemment d'après un manuscrit du fonds de la Reine, au Vatican, et nous l'avons trouvée aussi dans un manuscrit de Bâle. Nous avons pu les comparer et ces deux manuscrits sont tout à fait contemporains et écrits de deux mains très semblables.

La prophétie du pape angélique, qui se trouve aussi dans une compilation qui est contenue dans un manuscrit du Vatican, et qui concerne entièrement le nom du Réparateur futur, la date de son avènement et son âge à cette époque. Le nom, formé par un petit jeu de lettres et calcul de leur valeur, serait *saxum :* le rocher de Daniel ou la pierre (*lapis abscissus de monte*) que nous avons déjà rencontrée dans l'*Oracle de saint Cyrille* [(450)] et qui est sans doute une allusion à un saint ressemblant à saint François ou à saint François ressuscité, celui-ci étant toujours symbolisé par la pierre.

Nous passons sur la prophétie ou vision de Tripoli, qui est bien connue, très répandue dans les manuscrits, et qui fut traduite en français, en catalan et probablement dans d'autres langues [(451)].

Caractères généraux de cette littérature

Je ne connais pas de meilleure analyse de cette littérature que celle qu'en a faite l'auteur de la *Légende arthurienne,* dans son essai sur les *Prophéties de Merlin.* Il nous donne aussi une caractéristique de tous les textes qui en

(448) V. ci-dessus, p. 152.
(449) V. ci-dessus, p. 152.
(450) Voir ci-dessus, p. 115, 117.
(451) Voir notre bibliographie des sources du *Liber Ostensor,* p. 155.

découlent quand il nous parle de « cette verve prodigue en symboles qui caractérise sa fabrication, de là ces lions, ces cerfs, ces sangliers, ces serpents, ces ours, ces renards, ces ânes, ces taureaux, ces boucs, ces poissons, ces dragons, ces oiseaux et toutes ces fantastiques transfigurations et métamorphoses [452] ».

Jean de Roquetaillade s'est acharné à expliquer tous ces symboles. Il appartenait évidemment à un milieu où ces oracles extraordinaires étaient monnaie courante, où la langue symbolique était d'usage journalier. On explique d'ailleurs assez facilement encore, de nos jours, ces textes, quand ils font allusion à des événements bien connus. Où l'on achoppe, c'est lorsque les événements symbolisés sont moins connus, ou bien les interprétations discutées, comme dans le cas du premier chapitre de l'*Oracle de saint Cyrille*, qui s'appliquerait, selon les uns, à Charles d'Anjou, selon les autres, à Pierre Jean Olieu.

Quant à la prophétie, un auteur qui a étudié très à fond les *Prophecies de Merlin*, roman en langue vulgaire, Lucy Allen Paton, nous fait remarquer que la prophétie était dans l'air pour des raisons politiques et personnelles. « La vaticination était devenue un moyen courant pour exprimer les sentiments antipathiques qui régnaient entre l'Empereur et le Pape [453] ». C'était, en effet, un moyen d'oser dire beaucoup de choses et de manifester les sentiments des partis ou des factions. Ce débordement qui peut-être nous étonne était une forme de la polémique. Nous sommes frappés de la violence des auteurs prophétiques. Rupescissa n'a rien de particulier en fait de virulence.

Sources franciscaines

Ce sont celles les plus connues de la Vie de saint François et, en particulier, la *Legenda maior* de saint Bonaventure. Jean de Roquetaillade cite le *Liber III sociorum qui Legenda Vetus dicitur* qui fut édité par Sabatier sous le titre : *Actus beati Francisci et sociorum eius*, l'Office de saint François par Julien de Spire. Jean de Roquetaillade invoque souvent le Testament et la Règle.

(452) E. Faral, *La légende arthurienne*, t. II, Paris, 1929, p. 53.

(453) *Les Prophecies de Merlin*, part two, New York, 1927, p. 153-154.

Pierre Jean Olieu

On sait que Pierre Jean Olieu [454] fut peut-être le plus grand et le plus influent des sectateurs de saint François. A notre époque, un groupe imposant de critiques s'est attaché à éclairer son œuvre et son influence. Les œuvres de Pierre Jean Olieu furent la lecture favorite des Béguins et des Spirituels. Absous par le pape Clément V (Concile de Vienne, 1311-1312), P. J. Olieu fut condamné après sa mort; plusieurs de ses thèses furent condamnées sous Jean XXII, en 1326, lors du revirement juridique contre l'application intégrale de la Règle franciscaine « *sine glosa* » jusqu'alors observée par tous les papes. Ce fut pour contenter le parti de la communauté, effrayé de l'immense vogue du personnage, que le pape Jean XXII fit examiner ses œuvres par une commission, et particulièrement la *Lectura super Apocalypsim.* Les restes mortels de P. J. Olieu, qui faisaient l'objet d'un culte à Narbonne où il était enterré, avaient été dispersés par ses ennemis en 1318.

Il est absolument évident que Jean de Roquetaillade, sans le nommer, est nourri, lui aussi, de la pensée de P. J. Olieu, mais rappelons que Jean de Roquetaillade, spirituel attardé, vivait à une époque très dangereuse; les Spirituels et Béguins avaient été récemment persécutés, condamnés au feu ou au « mur »; ils s'étaient sauvés, cachés, ou s'étaient soumis en apparence. Aussi Jean de Roquetaillade ne nomme-t-il pas trop le maître. Il parle de la condamnation des *Postilles sur l'Apocalypse.* Il a utilisé une *Somme philosophique* et surtout ces petits traités d'ascétique et de mystique qui consacrèrent la popularité de P. J. Olieu.

Rappelons que la prohibition des œuvres de P. J. Olieu dura jusque sous Sixte IV; cependant un saint Bernardin de Sienne en est nourri et la vogue du Spirituel continua dans les milieux franciscains malgré toutes les défenses.

[454] Sur Pierre Jean Olieu (Sérignan 1248/49, mort le 14 février 1298 à Narbonne), v. la bibliographie complète de S. Gieben, *Bibliographia Oliviana (1885-1967)*, dans *Collectanea franciscana,* t. XXXVIII, 1968, p. 167-195. Depuis, signalons encore plusieurs articles de R. Manselli (*op. cit.*), quelques articles de D. Flood, *Peter Olivi's Rule Commentary,* Wiesbaden, 1972, (*Veröffentlichungen des Instituts für Europäische Geschichte,* LXVII); *Id., Pierre Jean Olivi et la Règle franciscaine,* dans *Franciscains d'Oc. Les Spirituels 1280-1324,* Toulouse, 1975 (*Cahiers de Fanjeaux,* 10), p. 139-154, et ce que dit M. Reeves, *The influence of prophecy, op. cit.,* d'ailleurs critiqué par l'entourage de R. Manselli (V. E. Pasztor, dans *Studi medievali,* 3e série, XII, 1971, p. 795-802).

Arnaud de Villeneuve [455]

Cet auteur n'est pas cité expressément par Jean de Roquetaillade, ou peu, mais nous sommes persuadée qu'il a eu une très grande influence sur lui et qu'il a dû en lire beaucoup, parce qu'il a le même genre d'exposition. Qu'on retienne l'exemple des vingt et une perversités des religieux, d'après le dernier chapitre de l'*Oracle de saint Cyrille*, dans Arnaud de Villeneuve [456], et qu'on compare avec la manière de Jean de Roquetaillade dans son *Commentaire à saint Cyrille* [457]. Qu'on se reporte à ce que nous dirons ci-dessous [458] des calculs sur la venue de l'Antéchrist basés sur Daniel, XII.

Les visions de Rupescissa et les idées sur la fin du monde

Jean de Roquetaillade a un système assez souple qui présente quelques variantes en ses nombreux écrits. Ce système est inspiré des auteurs et des autorités bibliques qu'il a lus, et originalisé par ses illuminations personnelles et par ses visions.

L'Antéchrist mystique fut Louis de Sicile, petit-fils de Frédéric II, préfigure d'un second Antéchrist qui doit se manifester vers 1365 ou 1366. L'avènement de l'Antéchrist sera contemporain d'un grand schisme dans l'Église. Une partie des ecclésiastiques élira un antipape, l'autre partie un pape angélique, mais qui sera persécuté. En général, Jean de Roquetaillade dit que le schisme durera un an et demi. L'Antéchrist sera accueilli à bras ouverts par les juifs. Il aura, d'ailleurs, un rôle utile à sa manière, car les persécutions qu'il infligera au clergé corrompu sont nécessaires. Les peuples

[455] On connaît le travail classique de B. Hauréau, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXVIII, Paris, 1881, p. 26-126. Pour la bibliographie, v. M. Batllori, *Orientaciones bibliograficas para el estudio di Arnau de Vilanova*, dans *Pensiamento*, vol. X, 1954, p. 311-323. Id., *Dos nous escrits espirituals d'Arnau de Vilanova*, dans *Analecta sacra Tarraconensia*, t. XXVIII, 1955, p. 45-70. Les « *Obres catalanes* » ont été éditées par M. Batllori (*Els nostres classics*, Barcelona, 1947). V. bibliogr. sommaire dans M. Reeves, *The influence*, p. 314. V. aussi le chap. III du livre de R. Manselli, *Spirituali e Beghini in Provenza*, p. 55-80, *Un compagno di strada, Arnaldo di Villanova*, chapitre très éclairant.

[456] *Confessio Ilerdensis de spurcitiis pseudoreligiosorum* : Vat. lat. 3824, f. 175 v°-176. Cité par M. Batllori, *op. cit.* (v. ci-dessus, p. 171.

[457] V. ci-dessus notre sommaire, p. 117.

[458] V. ci-dessous, p. 195.

prendront parti pour ou contre l'Antéchrist, pour ou contre le mauvais pape. Jean de Roquetaillade dresse en général un tableau politique des partis. Le roi de France est toujours du bon côté et protège le pape angélique.

A la suite de guerres épouvantables, l'Antéchrist trouvera la mort dans une belle plaine près de Rome, dans un endroit où il y aura une grande quantité de fruits, peut-être près de Gaète ou de Naples. L'Antéchrist avait voulu réunir tous les peuples pour les convertir à sa loi, mais le valeureux sang français aidant le faible troupeau de ceux qui étaient restés fidèles au Christ, celui-ci, apparaissant dans le ciel, permettra sa défaite complète. Il y aura alors une conversion totale et immédiate des rebelles, des juifs et des hérétiques. C'est après — quelquefois, au contraire, avant — qu'apparaissent les deux prophètes vêtus de sacs prédits par l'Apocalypse qui annoncent un millénaire de paix (commençant, dans le *Livre des secrets*, vers 1415). Pendant ce millénaire, le siège et la puissance de l'Empire romain seront transférés à Jérusalem. Le monarque universel qui règnera pendant ces mille années sera de race juive. Il y aura une grande plénitude de l'Esprit-Saint. L'ordre de saint François convertira le monde. (Le pape angélique, d'ailleurs, sera un franciscain, les deux prophètes vêtus de sacs des cordeliers.)

Mais, après ce millénaire, tout retombe de mal en pis, les guerres recommencent, puis vient la descente des peuples sauvages, Gog et Magog, le Fils de perdition, le feu, etc., toutes les prédictions des derniers chapitres de l'Apocalypse.

Dans le dernier ouvrage de Rupescissa, le *Vade mecum*, ses idées se précisent. La fuite d'Avignon doit avoir lieu le 15 juillet 1362. L'affaiblissement du roi de France précèdera ces événements, des catastrophes épouvantables auront lieu de 1360 à 1365, avec deux Antéchrist, l'un occidental, l'autre oriental. Le seul remède sera de fuir dans les montagnes. Le pape réformateur sera soutenu par deux cardinaux. Le roi de France sera élu empereur des Romains, ce sera un véritable saint. Il refusera, en souvenir de la couronne d'épines, d'être couronné d'or. Malheureusement, le pape angélique mourra neuf ans et demi environ après son apparition, l'empereur un an après le pape. Ils laisseront en Sicile un roi qui fera la conquête du royaume de Jérusalem, puis prendra l'habit des Frères Mineurs. Celui-ci laissera un fils qui sera roi de Lombardie, mais mourra à l'âge de quinze ans (459).

(459) Sur tous ces thèmes et pour bien situer Jean de Roquetaillade dans le courant des idées, v. M. Reeves, *The influence of prophecy*, part three : I. *The end of History.* II. *The worst Antechrist and the last Emperor.* III. *The second Charlemagne.* IV. *The third Frederick.* V. *The Eagle and the Lily.*

Les calculs sur l'avènement de l'Antéchrist en l'an 1300

A cette époque, de nombreux traités et même des quolibets [460] s'occupent de cette question. Arnaud de Villeneuve, dans son traité de l'Antéchrist (1297) et dans son *De cymbalis Ecclesie* (1301), avait annoncé que la fin du monde était proche : deux cents ans, dit-il, nous en séparent; avec plus de précision, celle de l'Antéchrist est annoncée pour 1378. Ces calculs sont fondés sur le fameux verset 11 du chapitre XII de Daniel : « Depuis le temps que cessera le sacrifice perpétuel et que sera dressée l'abomination du dévastateur, il y aura mille deux cent quatre-vingt-dix jours. » Jean Quidort de Paris cherchait à répondre à ces questions : Qui est l'Antéchrist [461]? Quand doit-il paraître? L'auteur ne se pique pas d'être prophète; il ne croit d'ailleurs qu'à moitié aux calculs qu'il produit. Son œuvre est celle d'un compilateur et d'un historien; il va citer les témoignages qui, à sa connaissance, présentent le plus d'intérêt pour le sujet. Les auteurs qu'il cite sont : saint Augustin, qui, dans la *Cité de Dieu*, semble croire que l'Antéchrist sera Néron (mais il s'est trompé); saint Jérôme déclare que l'Antéchrist naîtra à Babylone, de la tribu de Dan. Methodius croit qu'il apparaîtra à Chorozain et sera élevé à Bethsaida et règnera à Capharnaüm. Édouard, roi d'Angleterre, eut la vision des Sept Dormants en l'année 1042, après laquelle il annonça l'Antéchrist pour 1060; Joachim (c'est-à-dire le pseudo-Joachim, dans le commentaire sur Jérémie) donne la date de 1300; la sibylle de Cumes, le moine de Tripoli (1287), Orose, Isidore, autant d'auteurs qui ont annoncé la venue de l'Antéchrist. Comme textes sacrés, Quidort cite l'Apocalypse, au chapitre XIII, Marc, XIII, enfin le fameux chapitre XII de Daniel : depuis la suppression du sacrifice perpétuel des juifs, qui eut lieu quarante-deux ans après la passion de Jésus-Christ, jusqu'à la date de l'apparition de l'Antéchrist, se sont écoulées douze cent quatre-vingt-dix- années. Si on additionne 1290, 42 et 33 (ou 34 années de la vie de Jésus-Christ), on obtient le chiffre 1366, date précise de l'avènement de l'Antéchrist. Pour compléter sa documentation, l'auteur rapporte les conjectures des savants, des astrologues, sur cette question. Or, toutes les prophéties et tous les auteurs cités par Jean Quidort sont connus de Jean de Roquetail-

[460] F. Pelster, *Die quaestio Heinrichs von Harclay über die zweite Ankunft Christi und die Erwartung des baltigen Weltendes zu Anfang des 14. Jahrhunderts*, dans *Archivio italiano per la Storia della pietà*, t. I, 1951, p. 25-82.

[461] *Tractatus de Antichristo*, Venise, 1516. V. M. Reeves, *The influence*, p. 167.

lade. Le calcul est le même. Cinquante ans plus tard, Jean de Roquetaillade a assimilé ses devanciers.

Il faut voir dans ces textes l'expression d'un même intérêt pour des calculs qui semblent assez stériles. Arnaud de Villeneuve se préoccupe surtout de la portée sociale des avertissements qu'il donne aux chrétiens en leur révélant l'imminence des périls; Jean Quidort a conçu son sujet comme un historien de la prophétie, n'ajoutant pas grande foi à ce qu'il rapporte et conservant au milieu de la crédulité de ses contemporains un esprit critique assez ferme. Au contraire, Jean de Roquetaillade, plus long et plus verbeux qu'aucun de ses devanciers, se complait dans les applications les plus enfantines.

La question d'Élie et d'Énoch

Nous avons donné une analyse des idées de Rupescissa sur cette grave question théologique, dans le sommaire du *Commentaire de l'Oracle de saint Cyrille*, où il traite le sujet avec une certaine ampleur.

Nous résumons les idées bizarres de Jean de Roquetaillade sur ce sujet classique [462].

« Je sais — dit Jean de Roquetaillade — qu'il y a trois apparitions d'Élie :

1° Sous les traits de saint Jean-Baptiste (Matthieu, 11, 14);

2° Au temps du premier Antéchrist;

3° Au temps du dernier Antéchrist (*novissimus*), aux jours de Gog, mille années après la mort du premier Antéchrist (Malachie, chap 4).

[462] V. *Dictionnaire de la Bible,* t. III, col. 594; v. surtout l'excellente mais incomplète dissertation du P. Houbigant, de l'Oratoire (1686-1783) : *Dissertation critique et théologique sur la venue d'Élie,* dans *Analecta juris pontificii,* Paris, 1875, col. 901-961, 1029-1110, étude très approfondie des textes scripturaires et de la tradition patristique, écrite au moment où cette question redevenait à l'ordre du jour à cause de l'attente des convulsionnaires. Sur les échos de cette attente à l'époque qui nous intéresse, v. K. Burdach et P. Piur, *Briefwechsel des Cola di Rienzo*; 5ter Teil : *Nachlese,* Berlin, 1929, p. 306 (*Vom Mittelalter zur Reformation,* 2, 5), et K. Burdach, *Der Dichter des Ackermann aus Böhmen und seine Zeit,* Berlin, 1926, p. 131-135 (*Vom Mittelalter zur Reformation,* 3, 2). La question est étudiée, naturellement, dans tous les livres relatifs à l'Antéchrist et à l'eschatologie comme, par exemple, dans le pesant ouvrage de Thomas Malvenda, *De Antichristo,* éd. de Lyon, 1647, t. II, p. 137 et suiv.; dans un ouvrage comme l'excellent *Saint Jean et l'Apocalypse* du Père E.-B. Allo, p. 139-142. Mais, nous le répétons, c'est surtout l'Écriture sainte et la tradition rabbinique et patristique qui sont examinées dans ces ouvrages.

C'est une question très grave de décider si ces deux saints, Élie et Énoch, seront envoyés en esprit comme Jean-Baptiste a été envoyé avant Jésus-Christ. Leur apparition en personne serait réservée aux temps du grand Antéchrist. D'après les paroles du Christ (Matthieu, 17), les prophéties sur Élie devraient être entendues dans un sens spirituel. (Le texte du Christ, cependant, est contradictoire, remarque Jean de Roquetaillade : *Helias veniet... Jam venit...*) Peut-être Élie ne viendra-t-il pas en personne, mais il viendra un autre Élie, ayant son zèle et sa sainteté, l'*eptigadis eiulator* de l'Oracle, par exemple. D'après Méthode (fol. 200 r°), ils viendront en personne contre l'Antéchrist. Les juifs se convertiront. Cent vingt mille d'entre eux se feront tuer pour le Christ. L'Antéchrist les fera exécuter. A cause de tous les textes, sentences concordantes, il semble bien que, lors du troisième avènement, Énoch et Élie doivent venir en personne. Le retour de certains personnages bibliques a souvent été annoncé par les prophètes : comme David, Zorobabel (Aggée, 4).

Récapitulons : Élie est déjà venu avant le Christ (sous la forme de Jean-Baptiste) et alors il fut envoyé en esprit. Ceux qui attendent le retour d'Élie en personne devront attendre longtemps.

Jean de Roquetaillade pense (d'après Isaïe) que Dieu enverra un nouveau saint qui sera un chef et un maître pour les juifs. Il pense que le chemin où les deux colonnes (Élie et Énoch) se regarderont, l'une en face de l'autre, c'est la ville de Rome où passera l'Antéchrist, lorsque, sinueux, couvert de taches, vénéneux, astucieux et mensonger comme le serpent qui séduisit Ève, il passera, allant de lieu en lieu, complètement intoxiqué par sa folie, disant qu'il est Dieu et prêchant l'hérésie.

Les deux colonnes sont aussi, comme le dit l'Apocalypse, 11, les deux prophètes habillés de sacs, donc des Frères Mineurs : saint François a bien spécifié dans sa règle que les frères devaient se vêtir d'habits rapiécés.

Combien de temps Énoch et Élie resteront-ils ainsi dans le Paradis terrestre, sans baptême de l'Église, sans recevoir de sacrements? Je crois qu'ils seront déjà dans l'Empyrée et dans la gloire du Paradis, dit Jean de Roquetaillade; Élie est bien redescendu sur terre avec Moïse lors de la Transfiguration (Matthieu, 17, 1-3; Luc, 9, 30-32). Ou bien sont-ils venus des limbes? Après l'année 1400, cette question sera résolue.

Ces deux colonnes sont dites de pierre parce qu'elles sont fondées sur la pierre angulaire, Jésus-Christ. Elles sont très vieilles à cause de l'antiquité des prophéties qui en parlent, à cause de la croyance invétérée de la foi catholique. Élie et Énoch, d'ailleurs, ne sont pas nommés par l'Oracle. A ce point de vue, l'Oracle est resté muet.

L'Antéchrist, devenu complètement fou, passera donc par ce chemin, environ trois ans et demi après que les deux prophètes auront commencé leur prédication. Les deux colonnes essayeront de l'abattre. Mais il réagira : il les fera entourer, lier et serrer très fort avec des fers. Il les fera tuer. Leurs corps seront exposés sur les places de la Grande Ville, Rome (Apocalypse, 11, 8). pour être vus de tous. Même je crois — dit Jean de Roquetaillade — qu'ils seront exposés sur deux places, chacun sur une place. Tout le monde se réjouira (par méchanceté) de leur mort, parce qu'ils avaient donné auparavant de grands signes : par exemple, il n'avait pas plu pendant trois années. On fera garder leurs corps diligemment nuit et jour pour qu'ils ne puissent être ravis par les chrétiens et transportés dans des tombeaux cachés. Mais ils ressusciteront trois jours après. Les Juifs se réjouiront beaucoup de tous ces événements.

Idées politiques de Rupescissa
caractère national de ses prophéties

Quel est le butin de l'historien dans une telle littérature? A première vue, il semble maigre. Et pourtant Jean de Roquetaillade connaissait bien l'histoire de son temps et particulièrement celle des royaumes méditerranéens; mais les renseignements inédits qu'on rencontre dans ses ouvrages sont peu abondants, sauf en ce qui concerne l'histoire de l'Inquisition. Il avait dû beaucoup lire (souvent il parle d'événements dont il a lu le récit « dans les chroniques »); il a dû écouter aussi ce qu'on racontait à la cour d'Avignon. Il s'intéressait à la politique et se montre au courant des événements contemporains. Mais comment, prisonnier, aurait-il pu écrire des chroniques (car il composa des chroniques, il nous le dit lui-même) qui apportassent des éléments nouveaux aux sources de l'histoire de son temps?

Ce qui attire, cependant, l'historien vers cette littérature qui a semblé à beaucoup dénuée d'intérêt [463], c'est qu'elle reflète les courants politiques, les partis, avec leurs passions, leurs tendances nationalistes, cléricales ou anticléricales.

Franz Kampers, qui a étudié ces tendances dans l'histoire de la prophétie au Moyen Âge [464], a fait en quelques mots ressortir le caractère national des prophéties de Jean de Rupescissa.

(463) O. Holder-Egger, *Italienische Prophetieen*, dans *Neues Archiv.*, t. XXXIII, 1908, p. 130, la traite d' « *absurdes Zeug* ».

(464) F. Kampers, *Kaiserprophetieen und Kaisersagen im Mittelalter*, München, 1895. V. aussi M. Reeves, *The influence of prophecy*, part three, III^d chapter, *The second Charlemagne*, p. 320-331.

Presque toujours favorable à la maison de France, Jean de Rupescissa voit en elle le soutien de l'Église au moment de la grande crise du schisme et du triomphe de l'Antéchrist. Elle doit, cependant, être temporairement abattue par celui-ci et par ses alliés. Pendant ce temps, le clergé sera persécuté, les corrompus seront retranchés : saignée nécessaire et inévitable. Les malheurs de la guerre de Cent Ans et la faiblesse momentanée du royaume de France ont sans doute suggéré à Jean de Rupescissa ces prophéties mitigées de joie et de tristesse, avertissement discret aux monarques de la maison de Valois qui ne pratiquaient plus, selon lui, la sainteté et la simplicité de leurs pères et qui pressuraient le pauvre peuple... Malgré les malheurs de la guerre de Cent Ans, il ne perd pas confiance en la destinée de la France. C'est elle qui doit triompher en dernier lieu. Le roi de France est l'époux chéri de l'Église, son bras protecteur. Jean de Rupescissa tient aux traditions anciennes relatives à la mission de la race des Carolingiens : « Le siège spirituel de l'Empire romain, savoir de l'Église universelle, est en France, comme il l'est aujourd'hui. Le roi temporel de ce très saint royaume, qui est appelé à être bientôt l'époux très pauvre de l'Église universelle, à titre de premier réformateur et qui sera un frère mineur, triomphateur admirable, sera pris dans la lignée bénie de France, issue de Pépin... dans la postérité de Charlemagne et de son père Pépin le Bref, bénie de Dieu ».

Le roi de France est destiné à conquérir le monde entier : « Et remarque que ce royaume est plus honorable que n'importe quel royaume temporel, depuis l'origine du monde. Car c'est le royaume dans lequel se fondront tous les royaumes qui furent depuis l'origine du monde, tous les royaumes d'Asie, d'Afrique et d'Europe [465]... » Le roi de France doit être élu roi des Romains contre la coutume qui veut que ce soit le roi d'Allemagne; en souvenir de la couronne d'épines que porta Jésus-Christ, il refusera de ceindre son front de la couronne d'or.

Étant donné cette attitude si favorable à la maison de France, il n'est pas étonnant qu'en politique toutes les sympathies de Jean de Roquetaillade aillent à ses alliés et aux branches régnantes du tronc capétien en d'autres royaumes. Tout d'abord à la postérité bénie de Charles d'Anjou, qui a été établie par le pape pour servir de « mur d'airain [466] » à l'Église, chef en Italie du parti des Guelfes contre les abominables Gibelins; à ce pauvre royaume de Naples, sans cesse bouleversé par les guerres les plus sanglantes, gouverné par une faible femme, innocente du sang de son mari dont on

[466] *Liber Ostensor*, Bibl. vat., Rossiano nº 753, fol. 50 vº-51.

[466] V. ci-dessus, p. 127, n. 236.

cherche injustement à l'éclabousser. Malgré sa sympathie pour Jeanne de Naples, il étend sa bienveillance à Louis de Hongrie, descendant d'un prince français, Charles Martel. Il plaint aussi la malheureuse princesse Blanche de Bourbon, enfermée par son « porc » de mari, Pierre le Cruel : sympathie attristée par les malheurs qu'il voyait fondre sur ces membres épars de la famille française... Du côté de Naples, surtout, il voit avec inquiétude des nuages s'amonceler. La puissance du royaume de Sicile et des Aragonais lui semble de mauvais augure. Au temps de la grande tribulation de l'Antéchrist, le royaume de Naples sera écrasé.

Au contraire, pour tout ce qui est ennemi de la France et de ses alliés, Jean de Roquetaillade ne conçoit que mépris et aversion. D'abord, pour les empereurs romains germaniques, pour un Frédéric II, pour un Louis de Bavière, cet adversaire des papes français d'Avignon, cet « Antéchrist » qui osa susciter un antipape. L'Empire romano-germanique, c'est la statue aux pieds d'argile dont parle la prophétie : l'empire des Allemands, à la fin des temps, succombera, car la pierre, c'est-à-dire le prochain réparateur de l'avenir, lui retirera l'élection impériale [(467)].

Mais la race qu'il hait le plus, c'est celle qui est née de Frédéric II et des rois d'Aragon par l'union de Constance, fille du bâtard Manfred et de Pierre d'Aragon. Le grand Antéchrist, c'est Louis de Trinacrie, le descendant régnant de cette race diabolique. C'est lui qui doit persécuter l'Église, bouleverser le monde; élu empereur romain, il sera accueilli par les juifs comme un Messie. Son nom maudit contient le chiffre de la Bête de l'Apocalypse.

Lorsqu'en 1355, le jeune roi de Trinacrie mourut sans avoir exécuté sa tâche, Jean de Roquetaillade, troublé sans doute, mais nullement déconcerté par le démenti que lui opposait l'événement, hésita sur le choix d'un successeur. Dans le *Liber Ostensor*, il semble désigner Frédéric, le nouveau roi de Sicile; dans le *Vade mecum*, il ne précise plus et parle en termes vagues de deux Antéchrist, l'un en Orient, l'autre en Occident.

Dans cette haine pour les ennemis de la France et pour leurs alliés, Jean de Roquetaillade englobe l'Angleterre « le perfide renard » et la Castille, plus haïe peut-être encore du fait de l'inconduite de son roi et des mahométans qu'il tolère dans son pays.

Envers l'Aragon, son attitude est moins nette. En tant que soutien de la Sicile, berceau de ses rois, adversaires de la France, Jean de Roquetaillade le déteste. Mais les mœurs pures de ses souverains, la croisade qu'ils tentèrent

(467) On retrouve cette idée dans la plupart des œuvres de Rupescissa.

en 1354 contre les Infidèles mitigent cette aversion. Dans l'avenir, le roi d'Aragon a un rôle mal défini, mais plutôt bienfaisant que malfaisant.

La croyance en une malédiction pesant sur Frédéric II et sur sa race a été directement inspirée à Jean de Roquetaillade par les prophéties joachimites. Joachim de Flore lui-même ne désigne pas l'Antéchrist. Mais le commentaire d'Isaïe (écrit vers 1251-1254) et la Sibylle Érythrée (écrite à la même époque) indiquent que l'Antéchrist naîtra de la postérité de Frédéric II. En 1256, Jean de Tolède annonce la venue d'un grand monarque mondial réformateur qui réduira à néant les Siciles et la postérité de Frédéric II (468).

Chez Pierre Jean Olieu, on retrouve cette croyance de la mission diabolique impartie à la postérité de Frédéric II (469). Elle demeure fréquente chez les Béguins de la France méridionale et on la leur reproche volontiers dans leurs procès (470).

Plus fréquente encore était la doctrine des deux Antéchrist (471), un vrai Antéchrist précédé d'un Antéchrist mystique : Jean XXII? Frédéric II? Manfred? Le vrai Antéchrist n'était pas encore défini, mais il devait arriver prochainement et causer des ravages effroyables.

Nous avons vu chez Rupescissa que, malgré les tribulations de l'Église, celle-ci devait triompher, en fin de compte, grâce à l'appui du roi de France, qui recevrait la couronne impériale et étendrait son empire sur le monde entier. C'est une tradition très ancienne que l'on trouve déjà chez Adson, dans son *Libellus de Antichristo* (xe siècle) :

Ce temps n'est pas encore arrivé, car, quoique nous voyons que le royaume des Romains soit déjà détruit dans sa plus grande partie, cependant tant que les rois de France dureront, eux qui doivent soutenir l'Empire romain, la dignité de cet Empire romain ne périra pas entièrement, car il se perpétuera en ses rois. Car nos docteurs rapportent qu'un des rois de France, celui qui sera à la fin des temps, rétablira complètement l'Empire, et ce sera le plus grand de tous les rois et le dernier, qui après avoir gouverné fidèlement son royaume viendra à la fin, à Jérusalem, et déposera son sceptre et sa couronne au mont des Oliviers (472).

(466) H. Grauert, *Johannes von Toledo*, dans *Sitzungsberichte der... Akademie der Wissenschaften zu München*, München, 1901, p. 146-319.

(469) « *Littera magistrorum in theologia... qui articulos infrascriptos de Postilla fratris Petri Iohannis... facta super Apocalypsi extractos... examinaverunt* », dans E. Baluze, *Miscellanea*, éd. Mansi, t. II, p. 267, cit. par F. Kampers, *Kaiserprophetieen*, p. 117, n. 3.

(470) J. M. Vidal, *Procès d'inquisition contre Adhémar de Mosset*, dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. I, 1910, p. 587. L'inquisiteur lui reproche d'avoir professé que « *Fredericus, rex Cicilie, debet esse Antichristus minor* ».

(471) F. Callaey, *L'idéalisme franciscain*. Louvain, 1911, p. 124; J. M. Vidal, *Un ascète de sang royal, Philippe de Majorque*, dans *Revue des questions historiques*, octobre 1910, p. 396.

(472) Adso, *Libellus de Antichristo*, éd. Sackur, *Sibyllinische Texte und Forschungen*, 1898, p. 110.

Au XIIe siècle, une rédaction favorable à la France de la Sibylle tiburtine (XIe s.) trouve place dans un des fameux registres de Philippe Auguste. L'idée du droit naturel des rois de France à l'Empire, légende qui s'était formée au XIe siècle, développée par les poèmes du cycle carolingien, renaît en Italie, avec les prétentions de Charles d'Anjou, dont la puissance, les magnificences, les vastes ambitions firent une profonde impression sur ses contemporains : « La légende de Charlemagne, répandue en Italie, et, avec elle, le mouvement apocalyptique du joachimisme, élevèrent le comte français sur le pavois et dirigèrent les yeux des contemporains sur le représentant d'anciennes traditions impériales et de spéculations joachimites [473] ». La haine antique de ceux-ci pour les Gibelins, attisée par la rivalité des maisons capétienne et Hohenstaufen, les conduit dans le camp guelfe. Au combat des esprits correspond le combat des prophéties. Les Carmes, dans le sud de l'Italie, annoncent vers l'an 1127 un roi de la maison de France qui entreprendra avec le pape un « passage » qui libérera la ville sainte des mains des Infidèles. Jordan d'Osnabrück rapporte une prophétie qui exalte un monarque universel de la maison d'Anjou. Contre celui-ci, Frédéric le Pacifique (1269-1324) devient le champion du parti gibelin [474]. Jean de Tolède annonce (vers 1268-1271) la ruine de Charles d'Anjou par un « Frédéric oriental [475] ».

Ces exemples nous montrent que la prophétie s'accompagne presque toujours d'un reflet des passions politiques. Jusqu'au schisme, la plupart des prophéties italiennes continuent à prédire une persécution de l'Église par un pape angélique et un monarque de sang français. Dolcino, cependant, attend le salut d'un Frédéric, fils de Pierre d'Aragon, petit-fils de Manfred. Mais il fait exception [476].

Le caractère national des prophéties de Jean de Rupescissa n'est donc pas simplement le résultat d'une prédilection personnelle pour la France et son roi. Il exprime aussi des traditions anciennes qui s'étaient merveilleusement épanouies dans les milieux joachimites.

Pénétration des écrits de Rupescissa [477]

Comment ses écrits pénétrèrent-ils en Catalogne et pourquoi y connurent-ils une telle vogue? Les échanges fréquents entre les provinces franciscaines

[473] F. Kampers, *Kaiserprophetieen...*, p. 121.

[474] V. F. Kampers, *op. cit.*, p. 123.

[475] V. H. Grauert, *Johann von Toledo, op. cit.*, p. 319-320.

[476] E. Donckel, *Die Prophezeiung des Telesphorus, op. cit.*, p. 94-95.

[477] Dans ce chapitre, nous suivrons la vaste enquête de miss Reeves, *The influence of prophecy, op. cit.*

d'Aquitaine et d'Aragon, et surtout entre leurs milieux joachimites, les relations des cours d'Avignon et d'Aragon, à la fin du xive siècle, sous le règne de Jean Ier, par l'intermédiaire de Jean Fernandez de Heredia, enfin les attaches que l'Aragon avait en Haute-Auvergne en la vicomté de Carlat, expliquent que les vaticinations d'un moine d'Aurillac, enfermé en Avignon, et qui y avait eu son heure de célébrité, aient frayé leur chemin jusqu'à la cour lettrée des rois d'Aragon. Jean de Roquetaillade, d'ailleurs, s'intéressait vivement aux royaumes d'Espagne. L'attention qu'il leur porte est d'abord liée à celle qu'il donnait aux royaumes de Naples et de Sicile. On se rappelle la fameuse légende des fils de Pierre d'Aragon, qui mouraient tous dans le sein de leur mère, jusqu'à ce qu'enfin elle se décidât à nommer celui qu'elle portait du nom de Ludovicus, qui contient le chiffre de la Bête de l'Apocalypse (478). Tantôt le roi d'Aragon est la « couleuvre (479) » que Jean de Roquetaillade oppose à la race léonine de la maison d'Anjou, tantôt c'est la « chauve-souris (480) » dont le rôle est mal défini, parfois bienfaisant lorsqu'elle extermine les mahométans (comme en 1354, lorsque le roi d'Aragon prit la croix contre les Sarrasins), parfois malfaisant, lorsqu'elle s'unit à l'Antéchrist. Jean de Roquetaillade ne prédit rien de bon aux royaumes d'Espagne. Il entrevoit de grands bouleversements et une levée d'armes contre Pierre le Cruel, le roi polygame.

Rien d'étonnant que, dans la première moitié du xve siècle, une traduction catalane de ses prophéties (481) ait été faite. Le catalan, à cette époque, s'emparait du terrain des belles-lettres et de la littérature populaire. On le comprenait à la cour pontificale, la chancellerie l'employait à côté du latin. Le catalan pénètre dans les cloîtres, en particulier dans ceux des Frères Mineurs, qui écrivaient dans cette langue des œuvres théologiques, mystiques et morales.

Les témoignages de l'intérêt porté aux prophéties de Jean de Roquetaillade sont nombreux (482) : à l'abbaye de Ripoll, D. Ramon de la Farrès (1362-1380) possédait un livre de Frère Jean de Roquetaillade (483). Pierre d'Aragon, le prince franciscain, annonce pour 1365 des guerres en Espagne (484). Il est enthousiaste des prophéties de Frère Juan de Rocatallada. Quelques années plus tard, un franciscain encore, Francesc Eximenis, en fit un large usage.

(478) V. ci-dessus, p. 132-133.
(479) V. ci-dessus, p. 116.
(480) V. ci-dessus, p. 138.
(481) Carpentras, n° 336. V. ci-dessous, p. 234.
(482) V. J. Mª Poú y Marti, *Visionarios*, p. 291.
(483) *Un libre fratris Johannes de Rupescissa, de paper e de pergami* (A. Rubió y Lluch, *Documents per l'historia de la cultura catalana mig-eval*, t. II, Barcelona, 1921, p. 241).
(484) J. Mª Poú y Marti, *op. cit.*

Francesc Eximenis (?1340-?1409) [485] passa, comme Jean de Roquetaillade, quelques années à l'Université de Toulouse et dut y recevoir, vers 1373, le titre de maître. Confesseur de l'infant don Joan (15 novembre 1384), il acheva en 1385 le douzième livre de sa volumineuse compilation *Crestia* (en 13 livres). De cet ouvrage, il ne reste que le premier, le troisième et le douzième livre, dont Jean de Roquetaillade fut probablement une des sources. Le roi Jean vit avec déplaisir cet homme savant, et qu'il affectionnait, donner dans des rêveries auxquelles il n'était que trop enclin lui-même à ajouter foi. Il chargea Mgr Pere d'Artes de lui faire des reproches au sujet de ces prophéties. L'entrevue entre le savant P. d'Artes et F. Eximenis eut pour résultat une lettre d'excuses à laquelle le roi répondit. Cette réponse présente le grand intérêt de contenir le nom de Jean de Roquetaillade (Johan de Rocafist). Le roi Jean déclare ne pas croire aux prophéties que le frère mineur aurait « écrites à son père [486] ».

Les prophéties que le roi Jean reprochait à François Eximenis et dont il demeura, d'ailleurs, profondément affecté sont contenues dans les derniers

[485] V. *Les obres de fra Francesch Eximeniç (1340?-1409?)*; *Assaig d'una bibliografia*, par J. Massó y Torrents; *Anuari* 1909-1910, *Institut d'Estudis Catalans*, Barcelona, p. 588-692. La bibliographie est suivie d'une biographie. V. aussi P. Bohigas, *Predications i profecies en les obres de Fra Francesc Eximeniç*, dans *Franciscalia*, Barcelona, 1928, p. 23-38; *Id.*, *Profecies de Merli*, dans *Butlleti de la Biblioteca de Catalunya*, t. VIII, 1928-32, p. 275-279; M. Reeves, *The influence of prophecy*, p. 222-224.

[486] Voici le précieux document (Rubió y Lluch, *Documents*, cit., t. I, p. 372-373, CCCCXVIII) :

Vilafranca de Penadès
12 desembre 1391

« *El rey Joan escriu a mestre Francesch* « *Eximeniç acceptant les seves excuses sobre* « *la profecia que li haveu atribuit lo rey.*

« *Mestre Francesch : una letra havem* « *reebuda responsiva a una que us naviem* « *tremesa, e, enteses les coses en la vostra* « *letra contengudes, responem vos que james* « *no fou intencio nostra ne donam creença* « *que vos semblants coses haguessets dites* « *ni divulgades, car no u havets acostumat* « *ne ho requer vostre orde, mas apres que us* « *fou dit, per tal com vos amam e us aportam* « *bon voler, axi com aquell que tenim per* « *special servidor nostre, vos en scrivim. e* « *havem haud gran pler de la bona escusacio* « *que havets feta, axi com nos pensavem que* « *fariets, perque no y cal venir, ans romanits* « *a tota vostra voluntat car nos vos havem* « *per escusat. a aço que s conten en la dita* « *vostra letra que l cardenal d'Albana e* « *frare Johan de Rochafist havien scrit a* « *nostre pare, a qui Deus perdo, com se devia* « *seguir en aquest centenar que la monarchia* « *se sperave a la casa d'Arago, vos responem* « *que be ha un any en larchiu nos trobam aço,* « *empero no y havem dada ni donam fe, ans* « *tota vegada lo havem comanat e ho coman* « *en les mans de Deus, e que el que n ordon* « *a sa volentat, e aço mateix nos dix maestre* « *Crexques, que era strolech de casa nostra* « *e s'entenia molt en judiciis, e altres strolechs sabents nostra nativitat. e tota vegada* « *ho havem remes e ho remetem al voler de* « *Deu tota vegada que vos vullasets venir* « *a nos, o de present o per avant, a nos plau* « *e lo havem per agradable. Dada en Villafrancha de Penedes sots nostre segell secret* « *a.xii.dies de dehenbre del any de Nostre* « *Senyor. MCCCXCI, rex Johannes. Dirigitur* « *magistro Francisco.*

« *Dominus rex mandavit mihi Bernardo* « *de Jonquerio.* »

chapitres du douzième livre de *Crestia;* la lettre que le roi Jean avait écrite auparavant à Mgr P. d'Artes l'indique assez clairement [487]. Elles ont certainement beaucoup de ressemblances avec celles de Jean de Roquetaillade [488] On y trouve citées les mêmes sources : saint Cyrille, Methodius, saint Grégoire, etc., le même astrologue : Albumazar.

Est-ce à la suite des remontrances que lui fit le roi que François Eximenis ajouta un dernier chapitre à son douzième livre [489]? Il y déclare que ce qui

[487] Charte du 17 novembre 1391, citée par Rubió y Lluch (*Ibid.*, p. 372, n. 1) :

« *Lo rey*

« *Mossen Pere : entes havem que maestre* « *Francesch Ximeniz qui a vegades s'entre-* « *met del art de astronomia, pronostica e diu* « *que ans que no passara l'any de M.CCCC.* « *no haura algun rey de christians al mon,* « *sino tan solament rey de França, e que* « *tots los realmes de christians, saul aquell,* « *seran comunes, de la qual cosa som fort* « *maravellats que ell vaticin aytals coses,* « *car no s pertanyen de semblant hom tan* « *scient e religios com ell ese sino per tal* « *com lo amam e l'havem en nostra affectio,* « *nos hi proveiriem en altra manera* »...

[488] Éd. de 1484 (Lambert Palmart, Valencia), t. II, capitol CCCCLXVI Rubió y Lluch (*op. cit.*) cite le même extrait d'après un ms. *en l'arxiu de la Corona d'Arago* (ms. Sant Cugat, num. 10) dont nous donnons les variantes :

« *Que han dit alguns dels regnes presents e* « *de lur durada e de lo novell imperi*

« *Si cum* (ms. aragon. *si tu m*) *demanes* « *aquestes presents senyories damunt dites* « *de crestians si duraran fins ala fi del mon* « *respon te que non se; es ver que alguns* « *passats han parlat d'aquesta materia e han* « *posat que a temps apres la reformacio* « *del mon la qual dien que sa a fer prop* « (ms. Aragon *dins*) *lo centenari* (ibid. *cente-* « *nar*) *present del temps que comptam M.* « *CCC.LXXV apres daquest centenar donchs* « (ms. Aragon, manque) *ço dien que mudara* « *la seu papal en Hierusalem e dien que* « *aqui haura nouel papa e nouell emperador* « *e seran en dos* (ibid. *abdos*) *de linatge dels* « *juheus conuertits a la fe. E dien que nostre* « *senyor Deus conuertira dins lo dit temps los* « *juheus del mon a la fe e tots los altres* « *infeels e sera lauors verificada la paraula* « *prophetica del salvador que dix Johannis.* « *X.* « *Fiet unum ouile et unus pastor* » *ço* « *es que sera fet un ramat solament de tots* « *los homens del mon e un pastor ço es un* « *papa al qual tot lo mon obeyra illuminat* « *per la fe de Jesu Crist*... (cf. *Vade mecum* « *in tribulatione*, Bibl. nat., lat. 7371, fol. 25v°) « *Dien encara que tot aço fet a temps apres* « (ibid. *a temps apres* manque), *tota potestat* « *reyal cessara en lo mon sino solament en* « *la casa de França que* (ibid. *qui*) *durara* « *longament per tal quant tostemps ha defesa* « *la sancta Esgleya crestiana* (V. *Liber Ostensor,* « ms. vat., Rossiano, n° 753, fol. 51 : *Et nota* « *quod hoc regnum* (*Francorum*) *honorabilius* « *erit quam quodcumque temporale regnum,* « *excepto Christo ab origine mundi... quoniam* « *hoc est regnum in quod refundantur omnia* « *regna que fuerant ab origine mundi, omnia* « *regna Asie, Affrice et Europe...*) *e ha posat* « *lo papa nou vegades en la cadira papal* « *gitat d'aquella per enemichs de la fe o per* « *antipapes o per heretges o per tirans. E* « *dien que lauors regnara per tot lo mon* « *la justicia popular* (V. *Vade mecum,* Bibl. « nat., lat. 7371, fol. 27) *quis regira sots un* « *papa e sots un emperador, fins a la fi del* « *mon, axi que noy haura altre princep ne* « *rey pus, sino axi com dit es e cascuna comu-* « *nitat regira si mateixa e sera feta pau* « *general per tot lo mon fins a la fi del mon* « *ans que per lo adueniment de Antecrist se* « *leu general guerra per tot lo segle* (ms. « Aragon *ans del adveniment de l'Antichrist,* « *et apres se levara general guerra per tot* « *lo mon*)... *tot lo mon sera renovat glorio-* « *sament, car los ecclesiastichs hauram per-* « *dudes les riquees per lo Antecrist mistich* « *qui sera dabans vengut.* »

[489] ... « *Que ço que ledit capitol posa del rey de França ne dels religiosos no ha neguna fermetat no sia prouat per ell per neguna via* (cap. CCCCLXXIII). »

est dit au chapitre 466 de la durée du roi de France n'est aucunement prouvé; que les royaumes qui ont bien combattu pour la foi catholique, comme ceux de Castille et de Hongrie, doivent avoir une vie longue et prospère. Il s'étonne surtout de ce que l'auteur ait annoncé la fin de la puissance royale pour ce siècle même [490]. Quant à ce qu'il dit des religieux qui se cacheront dans les montagnes lors de la grande tribulation, il n'y croit pas non plus.

Vers la fin de sa vie, le même François Eximenis écrivit la *Vida de Jesucrist*, copieux ouvrage en langue vulgaire qu'il avait eu primitivement l'intention d'écrire en latin. Le dixième livre est consacré au Jugement dernier, et on y trouve de nombreuses considérations prophétiques extraites de Joachim, Cyrille, et d'autres auteurs plus anciens : saint Grégoire, Théophile, saint Bernard, *Epithamus*, etc. L'auteur cite Jean de Roquetaillade à propos d'une prédiction sur les ordres de saint François et de saint Dominique, qui traîne, d'ailleurs, dans tous les écrits joachimites.

Lorsque la succession du royaume d'Aragon fut ouverte, en 1412, à la suite de l'extinction de la postérité masculine des anciens comtes de Barcelone, le comte d'Urgel, le duc d'Anjou, l'infant Ferdinand de Castille, briguèrent la couronne d'Aragon; l'infant de Castille ayant été élu roi par les juges assemblés à Caspé, le comte d'Urgel refusa de se soumettre à lui. Les gens de Lérida excitèrent la comtesse mère, la fameuse Marguerite, comtesse de Montferrat, contre le roi d'Aragon. La comtesse était si furieuse contre lui que ce ne fut pas difficile. Elle représentait à son fils que les anciens comtes d'Urgel avaient résisté aux rois d'Aragon. Toute la Catalogne, disait-elle, se lèverait contre Dom Ferdinand. Des compagnies de Gascons et d'Anglais s'y joindraient. Il s'agissait d'être ou roi ou rien : « Fill, o rey o nos res. » La comtesse, pour mieux animer son fils, s'appuyait sur les prophéties du Frère Anselm Turmeda et de Frère J. de Rocatallada, de l'abbé Joachim, de Merlin, de Cassandre, etc. La comtesse se nourrissait de ces prophéties, faisant mille interprétations qui aboutissaient toutes à ce que le royaume d'Aragon appartiendrait à son fils, que le roi d'Aragon vivrait peu de temps... Ses conseils furent efficaces et le comte marcha contre le roi. Mais, assiégé dans Balaguer, on dut l'abandonner à sa démence et il fut condamné à la prison perpétuelle. (Il mourut en 1423 [491].)

[490] *« e en special me marauell d'aquest qui posa la cessacio de la potestat reyal apres aquest centenari com non ha exceptat lo regne d'Arago del qual en sos tractats qui son per tot lo mon publicats ha prenunciades tan grans tan assenyalades prosperitats hoc ancara general monarchia. »*

[491] D. Monfar y Sors, *Historia de los condes de Urgel*, éd. P. de Bofarull y Mascaró, *Col. Docum. ined. arch. gen. Corona Aragon*, t. IX-X (Barcelona, 1853), t. II, p. 453-454. V. J. Poù y Marti, *Visionarios...*, p. 439.

Le célèbre ouvrage de l'ermite Télesphore de Cosenza a été étudié à diverses reprises [492].

Franz Kampers avait supposé que Rupescissa se cachait sous ce pseudonyme. M. Emil Donckel a fait justice de cette opinion et nous nous rangeons provisoirement de son côté. Une longue familiarité avec le style de Rupescissa ne nous permet guère de lui attribuer la paternité du *Libelle*, ni même d'une première rédaction qui pourrait remonter à l'époque 1356-1365 (dont, à la rigueur, Jean de Roquetaillade aurait pu être le rédacteur ou l'inspirateur).

Le *Libelle* est une œuvre informe qui, évidemment, a subi beaucoup d'interpolations ou d'ajoutés : ce qui résulterait plus clairement d'une étude comparative des manuscrits. La matière compulsée est certainement la même que celle de Rupescissa, ce qui nous prouve la diffusion de cette collection de textes où puisaient nos amateurs. L'auteur du *Libelle* nous donne aussi l'impression que ces textes jouissaient d'une certaine vogue (il donne les explications de *aliqui theologi*, de *multi magni theologi* sur Cyrille, par exemple). Notons, cependant, que Télesphore cite beaucoup plus Merlin et connaît mieux Joachim que Rupescissa.

Le style, comme nous l'avons dit plus haut, ne nous semble pas celui de Rupescissa, même en quelques extraits qui auraient pu être utilisés tels quels. Les ressemblances signalées par Kampers et celles que nous pourrions y retrouver sont des formules communes à cette littérature.

Les prévisions eschatologiques de Rupescissa ont été complétées et précisées dans le *Libelle*. Notons, par exemple, chez Télesphore la succession des quatre pasteurs angéliques qui est déjà dans Rupescissa [493], et qui est développée par Télesphore. Les vues de celui-ci sur les derniers temps sont une mosaïque de textes bien connus dont une édition sérieuse ferait ressortir l'agencement.

A la rigueur, on pourrait supposer que la première ébauche du *Libelle* aurait été écrite par un Rupescissa encore plus érudit que dans ses derniers traités, et que ce premier texte aurait été augmenté de morceaux puisés çà et là dans la littérature (comme, par exemple, tout le chapitre sur les schismes). Reste certaine une recomposition plus tardive où l'on respire l'atmosphère du Grand Schisme.

(492) F. Kampers, *op. cit.* 2. Exkurs : *Die Schrift des Telesphorus*, p. 235 et suiv.; J.-Chr. Huck, *Ubertin von* Casale, Fribourg-en-Brisgau, 1903, p. 99 et suiv.; E. Donckel, *Die Prophezeiung des Telesphorus*, dans *Archivum Franciscanum historicum*, XXVI, 1933, p. 29-104, 282-314.

(493) V. ci-dessus, p. 144.

L'identification du prophète français, qui se trouvait à Gênes en 1386, avec Rupescissa [494] est, en tout cas, tout à fait fantaisiste. Nous savons qu'à cette époque Rupescissa avait disparu de la circulation.

Ajoutons que, malgré le travail très méritoire de M. Donckel, le *Libelle* de Télesphore reste une énigme et que la littérature de ce genre, pour la fin du XIVe siècle, est encore insuffisamment connue.

Nous trouvons en Italie jusqu'au XVIe siècle des joachimites attardés, comme le franciscain Pietro Galatino (1460-1540) dont la Bibliothèque vaticane possède les manuscrits. Il cite le matériau prophétique utilisé parRoquetaillade et Roquetaillade lui-même [495].

En Angleterre, nous trouvons Rupescissa très répandu dans les manuscrits. L'Apologue cité par Froissart se trouve aussi dans le livre de Wyclif : *De civili dominio* [496]. Etait-ce un lieu commun de la controverse religieuse ou faut-il supposer que le précurseur de la Réforme connut le récit de Jean de Roquetaillade? N'est-il pas curieux de retrouver jusque-là les traces de ce « fantastique »? M. Reeves cite aussi l'Augustin John Erghome, compilateur de prophéties, qui utilisa aussi Roquetaillade [497].

Enfin, en Allemagne, nous constatons un grand intérêt pour Rupescissa au XVe siècle et nous pensons que les manuscrits allemands seraient une source intéressante que nous n'avons pas assez exploitée, comme le prouvent les documents de premier ordre que nous avons trouvés dans un manuscrit de Munich et dans un manuscrit de Wolfenbüttel [498]. Un réformateur du Haut-Rhin, contemporain de Maximilien Ier et précurseur de Luther, cite, entre autres, Johannes de Rupescissa [499].

Suivant toujours Miss Reeves, nous noterons que les joachimites furent utilisés par la polémique protestante. Un Flacius Illyricus [500], un J. Wolf [501], ont cité Jean de Roquetaillade dans leurs compilations.

(494) F. Kampers, *Kaiserprophetieen*, p. 235.

(495) M. Reeves, *The influence of prophecy*, p. 235, 447. P. Kleinhans, *De vita et operibus P. Galatini O.F.M.*, dans *Antonianum*, t. I, 1926, p. 145-179, 327-356.

(496) J. Wyclif, *De civili dominio*, t. II¹, (éd. J. Loserth), cit. par Shirley, *Fasciculi Zizaniorum*, p. XXI. V. aussi ci-dessus, n. 420.

(497) M. Reeves, *The influence of prophecy*, p. 255, n. 4.

(498) V. ci-dessous, p. 213-219.

(499) H. Haupt, *Ein oberrheinischer Revolutionar aus dem Zeitalter Maximilians I.*, dans *Westdeutsche Zeitschrift...* Ergänzungsheft VIII, Trèves, 1893, p. 196.

(500) Flacius Illyricus, *Catalogus testium veritatis qui ante nostram aetatem Pontifici Romano atque Papismi erroribus reclamarunt.* Lyon, 1581.

(501) J. Wolf, *Lectionum memorabilium et reconditarum centenarii XVI,* Laving, 1600.

Un autre exemple de ces rêves de réformation et d'un pape angélique est la compilation de James Maxwell [502]; plus on avance dans le temps, plus ces compilations sont riches en textes. Comme dit miss Reeves, cette compilation contient tous les auteurs qu'elle cite dans son gros livre! Naturellement, James Maxwell cite Joannes de Rupescissa, classique, désormais, de cette littérature.

Ces prophéties sont utilisées par J. Wolfgang Lazius (1547) [503], un savant viennois, historien de Ferdinand Ier, mais il les applique à Charles-Quint.

En France, la prophétie ne cesse d'être à la mode pendant le XVIe siècle. En 1565, à Lyon, paraît le *Livre merveilleux*, traduction de Télesphore. La plus considérable anthologie de prophéties est le *Mirabilis liber* (Venise 1514, Paris 1522 et 1530) où est reproduit le *Vademecum* de Jean de Roquetaillade [504].

Guillaume Postel [505] utilise le *Liber mirabilis* et, comme Télesphore et Roquetaillade, il choisit le roi de France comme le protagoniste de la grande *renovatio* du monde, contre la corruption de la Cour Romaine [506].

L'énorme diffusion de l'œuvre de Jean de Roquetaillade nous autorise donc à donner à cet auteur une certaine importance.

Les auteurs et les lecteurs de catalogues le rencontreront souvent, aussi bien que ceux qui continuent à étudier cette littérature, qui correspond à des espoirs secrets de l'âme humaine.

J. B.-O.

(502) J. Maxwell, *Admirable and notable Prophecies, uttered in former times by 24 famous Romain Catholickes, concerning the Church of Romes defection, tribulation and reformation*, Londres, 1615; M. Reeves, *The influence of prophecy*, p. 499-500.

(503) M. Reeves, *The influence of prophecy*, p. 371-372.

(504) M. Reeves, *The influence of prophecy*, p. 379-380.

(505) W. Bouwsma, *Concordia mundi, the career and thought of Guillaume Postel* (1510-1581) Cambridge. Mass., 1957; F. Secret, *Guillaume Postel et les courants prophétiques de la Renaissance*, dans *Studi francesi*, t. I, 1957, p. 375-395; M. Reeves, *The influence of prophecy*, p. 383.

(506) Guillaume Postel, *Le Thresor des prophéties de l'univers*. Ms. publié avec une introduction et des notes par François Secret, La Haye, 1969, p. 170-173, chap. XL : « La profecie de Rupescissa dit Roccatagliata, religieux de l'ordre de s. Francoys ».

C. - BIBLIOGRAPHIE

SOURCES NARRATIVES

Jean de Rupescissa et les chroniques du temps

Nous trouvons l'écho des aventures de Frère Jean et de ses prophéties dans plusieurs chroniqueurs du temps.

Jean de Venette [507], le second continuateur de Guillaume de Nangis, est exactement son contemporain, aussi son récit a-t-il beaucoup de valeur. Il insère dans son récit une des lettres de Jean de Roquetaillade, dont nous avons parlé en son temps et que nous ne connaissons par ailleurs que par l'édition de Brown et par deux manuscrits anglais relativement modernes [508]. Le témoignage de Jean de Venette est donc très important.

Dans la *Chronographia regum Francorum*, dont des extraits ont été publiés jadis par Kervyn de Lettenhove, il est fait allusion à diverses prophéties sur les rois d'Aragon qui sont attribuées à Jean de Roquetaillade. L'une d'elle, en effet, est insérée dans le *Livre des secrets* et est attribuée à Jean de Roquetaillade dans un autre manuscrit [509].

Jean le Bel, vers 1381, parle d' « ung frere mineur » sans spécifier qu'il s'agit de J. de Rupescissa. Froissart le copie, mais ajoute « qui s'appeloit frere Jehans de Rocetaillade ». Ces chroniqueurs nous parlent de ses prophéties, particulièrement de ses révélations au couvent de Figeac (*Livre des secrets*). Il parle aussi de ses autres livres et des prophéties qu'il fit sur la guerre franco-anglaise.

[507] V. pour les références aux mss. et aux éd., la bibliographie, ci-dessous, des sources narratives.

[508] V. le chapitre : Les lettres, ci-dessus, p. 171.

[509] La prophétie « *Tempore quo Petrus, rex Trinacrie, filius Frederici...* » Paris, Bibl. nat., ms. lat. 3598, fol. 42 v°, et dans le ms. Paris, Bibl. nat., ms. lat. 5029, fol. 146 v°.

Ces auteurs ont été la source d'une erreur suivant laquelle Jean de Roquetaillade aurait été emprisonné par Innocent VI. En réalité, il fut emprisonné par Clément VI et demeura en prison sous le pontificat de son successeur. D'après ces chroniqueurs, il aurait été enfermé au château de Bagnoles, où il fut peut-être transféré après son incarcération dans la prison du Soudan.

Froissart s'est arrêté un peu sur le cas de Jean de Roquetaillade. Dans son quatrième livre, écrit vers la fin de sa vie (dans les dernières années du XIVe siècle), dissertant du schisme, « il m'ala souvenir et revint en ramembrance », dit-il, du clerc Jean de Roquetaillade qu'on tenait en prison, « de mon jone temps » et de cet apologue fameux qui, rapporté par lui, contribua certainement à la réputation du frère mineur et qui passa chez des auteurs postérieurs [510].

On a dit que Froissart avait vu Jean de Roquetaillade (« et pour le temps de lors que je le vey tenir en prison, on me dist une fois ou palais du pape en Avignon ung exemple qu'il avoit fait au cardinal d'Ostie... »). Cette phrase permet-elle d'assurer avec certitude que Jean de Roquetaillade fut visité par Froissart?

A peu près à la même époque (vers 1399), Aimeri de Peyrat écrit dans sa chronique des rois de France et des empereurs, contenue avec ses autres ouvrages dans un manuscrit presque entièrement inédit de la Bibliothèque nationale, qu'il vit à Cahors, lorsqu'il y étudiait, un commentaire par Jean de Rupescissa de la prophétie *Veh mundo*. Cette glose est un peu différente de celle que nous connaissons [511]. Il cite aussi des fragments du *Livre des secrets;* ce texte nous confirme que les œuvres de J. de Roquetaillade étaient assez connues vers la fin du XIVe siècle.

L'auteur de la *Première vie d'Innocent VI*, peut-être dominicain et méridional, peut-être chanoine de Saint-Victor, acheva sa compilation sous le pontificat de Benoît XIII (avant 1433 en tout cas) [512]. Le passage qui concerne Jean de Roquetaillade attira l'attention de Baluze sur notre personnage.

Chroniques allemandes

Konrad de Halberstadt est peut-être le plus intéressant. A peu près contemporain, il nous donne un résumé du *Livre des secrets*. Dans d'autres chro-

(510) V. p. 177-180.

(511) V. ci-dessus le Commentaire à la prophétie « Malheur au monde... », p. 134 et suiv.

(512) *Vitae paparum Avenionensium*, éd. Mollat, t. I, Paris, 1916, p. 570.

niques de moindre intérêt ,on peut suivre la trace de Jean de Rupescissa jusqu'à Werner Rolewinck et Hartman Schedel, qui ne sont que des compilateurs.

La chronique de Henri de Herford

Le chroniqueur Henri de Herford parle d'un certain Hayabalus dont le cas présente certaines analogies avec celui de Roquetaillade. Quelques anciens [513] auteurs penchent à identifier les deux Frères Mineurs l'un avec l'autre. Voici le texte de Henri de Herford [514] :

« *Vicesimo octavo anno Lodewici Clemens VI papa 188., consecratur... Ex littera quadam de Avinione missa : Procurator fratrum ordinis minorum et ipse minor accusavit quendam ordinis ejusdem nomine Hayabelum, de heresi tempore Clementis istius. Accusatus ad curiam vocatur. Procurator dictus in consistorio dixit :* « *Pater sancte, iste frater publice predicavit quod sancta mater Ecclesia nunc sit meretricula, et quod cardinales omnes vobiscum nuntii sint Anticristi, et quod papa Johannes et Benedictus ambo sint damnati* »*; et alia plura dixit. Papa facie mutatus dixit :* « *Quid respondes ad hec?* » *Ipse autem Hayabelus gaudenter et hylari vultu respondit :* « *Ego in carcere positus propter odium et verbum Dei, quod predicaveram, visiones deificas habui, quibus resistere non debui, sed clamare et non cessare* »*, etc. Procurator dixit.* « *Violenter fuit ereptus de carcere, et non miraculose, sicut ipse dicit. Et quod sit verus hereticus, probo per hoc, quod jam sub habitu suo libros habet condempnatos. Si volueritis videre, poteritis.* » *Tumultus fit. Ille altius respondit :* « *Omnia que procurator proposuit, vera sunt.* » *Et cepit per ordinem dicere et exponere que premissa sunt omnia, nichil diminuendo, sed multo plus addendo. Interim quidam clericus cum bulla pape veniens, rejecit bullam ipsam in faciem pape* [515], *dicens :* « *Retineatis bullam vestram. Ego jam per tres annos hic in magnis expensis stans, justitiam per bullam vestram consequi non potui.* » *Quod dixit propter verba Hayebeli, qui predixerat quod seniores non facerent justitiam, sed perverterent judicium propter pecuniam. Clericus sine misericordia baculatur, et cum minore retinetur et includitur. Postea minor examinatus, nichil diminuit, semper affirmans, quod esset propheta missus, et ex tunc non in cubiculis, sed in tectis predicare deberet, et si dimitteretur, omnia, que sibi Deus revelavit, predicaret.*

On se représente aisément Rupescissa sous les traits de cet Hayabalus qui lui ressemble comme un frère. Deux difficultés s'opposent à cette hypothèse : le nom même d'Hayabalus, l'année 1352 (Flacius Illyricus dit 1345)

[513] N. Vignier, *Bibl. historiale*, t. III, Paris, 1588, p. 513; J. Foxe, *Acts and Monuments*, éd. Townsend, t. II, Londres, 1837, p. 710.

[514] *Liber de rebus memorabilibus sive chronicon Henrici de Hervordia a. 1355*, éd. Potthast, Göttingen, 1859, *ad annum 1342*, p. 266.

[515] Dans l'éd. de Flacius Illyricus, *Catalogus testium veritatis*, p. 170, nous avons : *ante pedes*.

où l'éditeur place cette narration. Jean de Roquetaillade ne vint à la cour d'Avignon qu'en 1349 [516]. Foxe, cependant, identifie sans difficulté les deux personnages. Nicolas Vignier [517], avant lui, disait :

« Un cordelier nommé Haybalus se trouva ceste année (tesmoing Henry d'Erphordia en son *Chronicon*) en la ville d'Avignon où il osa prescher publiquement plusieurs songes et prédictions fantasques... Cependant d'autant que Pierre de Premonstré [518] et Froissard... font mention d'un cordelier qui fut emprisonné en Avignon au mesme temps et pour les mesmes propos que le précédent... il me semble que l'un et l'autre ont seulement entendu parler d'un mesme cordelier, encore que les derniers le nomment Jean de la Rochetaillée... ».

La question de date n'ayant pas une importance capitale, je pencherais à croire, comme Vignier, qu'il s'agit du même personnage; un autre témoignage est, d'ailleurs, venu renforcer cette hypothèse : témoignage dont nous avons déjà parlé [519].

Il s'agit d'une espèce de procès-verbal, malheureusement très confus et tronqué dans le manuscrit, qui aurait été écrit par « *Petrus de Ferriis familiaris dicti notarii* [520]... XIX° *die mensis octobris die lune* [521] ». Cette relation se trouve dans un manuscrit de Wolfenbüttel juste avant le *Vade mecum in tribulatione* de Johannes de Rupescissa : ce fait nous incline quelque peu à penser qu'il s'agit de lui dans le récit. On y parle d'un franciscain exalté qui traitait l'Église de courtisane et d'un prêtre de Montpellier qui, comme dans le récit de Henri de Herford, aurait jeté une bulle à la tête du pape. Nous donnons le récit tronqué à la suite, malgré les difficultés de transcription qu'il présente, pensant qu'il a une étrange parenté avec celui de Henri de Herford et avec notre Rupescissa [522].

Le style de ce frère interrogé, en effet, correspond absolument à ce que nous connaissons du style de notre auteur, souvent incohérent et plein de contradictions, peu logique et heurté. Nous avons mis entre guillemets ce que nous estimons être son témoignage relevé, en somme, dans cette espèce de procès-verbal. Quelques points de la relation restent obscurs soit à cause d'une syntaxe défectueuse due au caractère sténographique de ces notes et à l'ignorance des personnages en question, soit à cause, peut-être, d'erreurs de lecture, le manuscrit devant être très effacé et les photographies plus encore.

(516) V. ci-dessus, p. 80.

(517) V. ci-dessus, p. 212, n. 513.

(518) Pierre de Herenthals.

(519) V. ci-dessus, p. 83.

(520) Le nom du notaire manque : sans doute était-il dans une partie du récit qui nous manque.

(521) Le 19 octobre tombe un lundi en 1349, 1355, 1360 (année bissextile), 1366.

(522) Wolfenbüttel, Helmst. 876, fol. 1-1 v°.

La fin de la relation, indiquant que le pape ne savait comment résoudre le cas de ce frère mineur et n'osait ni le condamner ni le libérer, correspond à ce que nous savons par d'autres sources [523].

Un dernier document, décisif, est venu ici confirmer notre hypothèse et authentifier le récit de Henri de Herford [524]. Voici donc le procès-verbal latin du manuscrit de Wolfenbüttel.

« [*Benedictus XII*]... *pius et modestus exstitit, in senio autem dyabolica suggestione preuentus statum in peius conuertebat actionibus peruersis, qui simili pena punietur; qui rebrobare incipiens dicta et canones pape Johannis inrritum* (sic) *declarando, postea peiora approbauit prima reuocando. Ecclesiam dico esse meretricem quo forma cum clerus sit capud mundi, lumen animarum, consolatio, refugerium et remedium peccatorum, prophetizo superiores et rectores cum temporalibus more meretricis pecunias esurire quia meretrix de stabilitate per pecunias in instabilitatem ducitur, sic, proch dolor, totus clerus, cum superioribus permittatur, prepotentes infimos deprimentes, justitiam inpost sectantes* (sic) *consuetudinem cum iudicibus iniqua interdictione permutantes ut in Ysaia :* Quomodo facta es meretrix ciuitas fidelis plena iniquitate, aurum tuum uersum est in scoriam, etc. [525], et : in filiis hominum non est salus [526], *etc. Sed ecclesiam lapidibus architectonica manu seu de lignis constructam ubi et in qua ad laudem Dei et sanctorum decantatur gloria, dico esse virginem mundissimam, sponsam immaculatam, refocillacionem totius salutis, recuperacionem venie, viam veritatis. Sed cum aliis quae dixi quod vos sitis nuncius Antichristi, concedo quia a beato Bonifacio qui Sextum librum confecit decretalium numquam tanti errores facti sunt in mundo sicut pro nunc necnon in curia nostra omnium regum, principum tam spiritualium quam secularium tanta instabilitas superhabundat. Ecclesiam* (sic) *et ecclesie tali condicione turpiter inbrigantur, propter pecunias quoque pauperes semper despiciuntur, non vestre sanctitati obloquendo, ut prophetizo humana ratione. Cardinales assero pseudo prophetas esse quia omnia officia et dignitates eorum sub iniqua suasione consilii extensione publice reparantur ut David dicit :* Sedet in insidiis cum divitibus in occultis et insidetur ut rapiat pauperem, *etc.* In laqueo suo humiliabit, *etc.* [527]. *Nonne cardinem nominis sui more preuaricato conuertunt equitantes equos magnos ut est consuetudinis et iuris ipsorum, minime paupertate nimia oppressa excecacione oculorum videntium volunt subuenire ? Sic vos* equitati equum pallidum [528] *et ipsi nuncii Antichristi et una vobiscum et prophete si autem vetera, nouis superuenientibus correxeritis ut dicitur :* Terminos antiquos ne transgrediaris *etc.* [529], *Salomonem. Omnia reformabuntur ut in Ysaia :* principes tuos ponam sicut ab initio et consiliarios tuos antiquitus, *etc.* [530]. »

« *Cum autem impericia istius fratris qui me vestem ouilem dixit gerere sit inoportuna et sollercius attenditur usualis allegatio* (?) *precipue mendicantium : nichil habentes et omnia possidentes e contrario sensu populari qui dicit eam, similitudinarie respiciat se ante et retro si non eodem habitu utatur. Sed dicit Dauid :* Pone, domine, custodiam ori meo, *etc.* [531]. *Per hunc modum silentium sibi imponam. Vestis ordinum predicatorum*

[523] V. fin du chap. I, p. 83; chap. III, p. 102-104.
[524] V. p. 216-220.
[525] Is., I, 21-22.
[526] V. *Ps.*, 59, 13; 107, 13.
[527] *Psalm.*, 9, 28-30.
[528] V. *Apoc.*, 6, 8.
[529] *Prov.*, 22, 28.
[530] Is., 1, 26.
[531] *Ps.*, 140, 3.

longa ampla et sparsa prosternitur ad simplicia corda decipienda ut Dauid dixit de Christo : « Diuiserunt sibi uestimenta mea, *etc.* [532]. *Verumptamen quamuis lusores qui sunt abhominabiles et abiectio plebis illud propheticum tangat, tamen apropriatio hic dissolvitur quia ut prius omni occasione remota illusionibus familiares ipsorum nephantur. Cum eiusdem sim ordinis sencio easdem regulas. Omnibus vero dimissis, equos predictos vobis expono per Apocalypsim ubi continetur de septem sigillis, septem libris et septem ecclesiis cum angelis et candelabris publica ostensione sub uero intellectuque demonstrabo.* »

« *Superuenit itaque quidam presbiter de Montepessulano clamore grandi :* « *Sanctissime pater, numquam mihi graciam facere voluistis* », *habens litteram bullatam in manu.* « *Ista gracia mihi inutilis fuit tribus annis; resumatis eam.* » *Et proiciens tetigit per plumbum* [533] *ipsius bulle dominum papam ad faciem qui fustibus afflictus ita quod omnes expulsi de consistorio verbera superfluebant sibi omnibusque astantibus maiori cum minori. Tandem dominus papa rediens ad cordis lenitatem volens inceptum consistorium adimplere misit ambos in carcere recludi. Postea tribus diebus elapsis, scilicet die lune, convocatis doctoribus et melioribus magistris in confinio Avinionensi expertis in omnibus scientiis licentiatis et doctoribus ut dictum fratrem examinarent, sed nichil mali tam in libris quam ab ipso est repertum, sed egregius magister astronomie, theoloye* (sic) *et phylosophie est inventus et dixit illis examinatoribus :* « *Dominus papa XXII*^us^ *est nuncius Antichristi quia temporibus suis nascebatur Antichristus et finis huius mundi apropinquat secundum Ewangelium.* « Erunt signa in sole et luna et stellis et confusio maris per sonitum aquarum et terre motus per loca et pestilencie et fames, necnon vocem dederunt nubes [534]. » *Quae omnia facta sunt et erunt quia pestilencia transibit per totum mundum et de judeis convertantur ad vesperam et* famen pacientur ut canes, *etc.* Ipsi dispergentur ad manducandum, *etc.* [535], *ut David dicit hoc mundo dinoscitur impletum esse. Implebitur tamen, et implebitur; nichil volens plus narrare. Sed dixit :* « *Ego veni ad prophetizandum non in tenebris nec in occulto sed in luce et manifeste. Et ut vox mea audiatur et doctrina per totum mundum secundum Ewangelium :* « Quod dico vobis in tenebris dicite, *etc.* [536]. » — *Sic acceptus de ca(r)cere et positus in custodiam artam et certam ut majora ab ipso experientur. Cum vero ab ipso plura percipientur per totum divulgabitur mundum.*

Presens scriptum Petrus de Ferriis familiaris dicti notarii reportavit secrete et caute quia adhuc papa vult melius deliberare ita quod cardinales non solent ipsum omnes pariter ut prius visitare sed sequestratim et tradidit eum sociis suis caris et dilectis XIX° *die mensis octobris die lune.* »

Nous avions déchiffré à grand-peine ce procès-verbal, tronqué et effacé dans le manuscrit de Wolfenbüttel, lorsque, ayant pu obtenir des photographies du manuscrit de Munich, Bayer. Staat. Bibl, Germ. 409, qui contient une traduction du *Vade mecum in tribulatione*, en allemand, nous y avons

(532) *Ps.*, 21, 19.
(533) Ou *ictum*. On ne lit pas bien sur la photographie.
(534) V. Matt., 24, 24, 29.
(535) *Ps.*, 58, 15-16.
(536) V. Luc., 12, 3.

trouvé à notre grand étonnement une relation en allemand qui complète celle de Wolfenbüttel et qui ne nous laisse aucun doute sur son authenticité ni sur celle du récit de Henri de Herford.

D'après les photographies que nous avons entre les mains, ces documents auraient été recueillis par Jean Schedel, qui appartenait à la fameuse famille des Schedel [537].

Le document qui nous intéresse est daté du 19 mars 1461, à Nuremberg. Le colophon du *Vade mecum* porte : « *Et sic est finis per me Johannem Schedel ad 30 del marzo* [538]. »

Nous donnons le document tout entier dans sa langue originale, puis un résumé en français.

Jhesus 1461 ad 19 del marzo in Nuremberg (Munich, Bayer. Staat. Bibl. germ. 409, fol. 307-309).

« Hie hebt sich an ein vorred diz buchsz und das anbegyn nach Gottes gepurt, tausent drewhundert und newn und vierzig iar bey babst Clemento gezeiten. Do kom in den hoffe auigone (*sic*) ein wol gelerter münch des parfusen ordens und der ging in das hausz do der pabst ynnen was mit seinen cardinelen und mit allen seinen pfaffen und sprach : heiliger vater, ich pin zu ewren gnaden kummen als ein gaistlicher pruder durch eyner merung willen der selikait. Zu hant kom ein ander mönch der was ein vorsteer des selben orde Santi francisci der berügt den selbigen mönch vor dem pabst une sprach daz et het gepredigt ein ketzerey und einen || unglauben da mit er het vil einfeltiger lewt bezewgt und er trüg ein scheffen cleid und wer inwendig ein grosser ser peyssender wolff [539] und dar umb wer er drew iar gefangen gelegen und wer ausz der fenknüsz gegangen wider das gesez und horsam des ordens und das er unrecht pücher het die pabst Johannes und babst Benedictus gestrafft und verprent heten die selbigen pücher hat er noch alhie unter seinen arm hier umb nemb man in die pücher unn lese sie, vindet man nicht dor innen eynen ungelauben und kezerey, so will ich mein leben verworcht haben. Do nam der pabst die pücher und liesz ir nit zu hant lesen und das tèt et mit guten rate seyner cardinel und sprach zu dem ersten münch : || bruder, du solt antwurten zu disen sachen do dich diser pruder deins ordens umb schuldigt. Do sprach der selbig bruder mit zu flosze der worte unn mit lawter stymme : Du heiliger vater, man frog yn ob er icht hab mer sach uber mich zu berügen, da will ich gar seuberlich und zimlich mit guter gedult auff antworten. Do sprach der vorsteer : Ja ich hab im noch mer für zu werffen. Er spricht das die Cristenheit sey ein vollesz weyp und damit hat er gesündiget an den zwelf stücken des heiligen Cristenlichen glaubens und ein offenwarer seint unsers herren Jhesu christi und seyner lieben muter und aller zwelff poten so hat er auch geweissagt offenberlich das babst Johannes und babst Benedictus seind in der pein der helle, er hat auch gesprochen das du heyliger Vater Seyst | ein pot des Ende Crists und alle dein cardenel sein valsche propheten und das hat er allzemol offenbarlich gepredigt. Nun an will ich in nit mer entschuldigen. Do wart der

[537] R. Stauber, *Die Schedel'sche Bibliothek*, Freiburg, 1908, p. 9 et suiv.

[538] Aimant beaucoup l'Italie et y ayant voyagé, il se sert souvent de la langue italienne.

[539] Matt., 7, 15; Act., 20, 29.

babst mit leyde ein teil bewegt und sprach : bruder, dise ding sind gehört von dir was sprichstu dor zu? Do ward ein grosz mürmeln und geschrey von der pfaffheit das do niemant kund gehoren. Do antwurt diser pruder unn sprach. Ich hab geweissagt unn weissag yezunt und will noch weissagen das ich was gefangen in einen kercher als diser pruder spricht, do sach ich ein heimlich Gesicht und hört ein heimliche Stymm die sprach zu mir : Ruff unn lasz des nit und weissage, und ein ander stymm gab mir ein zaichen und sprach : gee ausz diesem kercker und ausz diesem stock wann got hat dich enpunden. Do stand ich auff ausz || disem stock und sach offen den kercker. Do thet ich ein crewz für mich und rieff an die Junckfrawen Maria und alle heiligen, das sie mich behüten. Ich ment das ein betrügnusz were und do sprach zu mir die göttlich stymm : förcht dich nicht wann ich pin mit dir, nun gee snels zu dem pabst der ein haubt ist der Cristenhait das haubt hab ich gesaht der umb das er sol ausz rewten alle poszheit und shol phlanzen tugent und ere und shol verstören ungerechtikait und shol pawen die worheit und sprich zu dem pabst das do geschriben stet, das sich die poszheit schol anheben von dem öbersten wann sie helffen den weisen nicht und die witwen beschirmen sie nicht. Die fürsten die gewaltigen und die reichen sein alle ungetrew worden und | kampan der diebe wann gelt und gob (540) haben sie lieber dann got, mein gepot werden nimer gehalten, wann sie sein mit sünden befallen mit bucher und mit rawbe, lehen verkaufft man das do ein götlich gab solt sein, die gerechten gericht werden verkert und über dise ding so hab ich grose plag uber dise welt gesant wann sich wil laider nimant pesseren. Und we allen den die do hie wöllen geert sein und wee allen den öbersten die das einfeltig uolck verdrücken mit den grossen sweren pürden und wollen sie mit irem minsten finger nicht schüzen und wee allen die do genem opfer nicht opferen und wee allen den die in hasse leben und do von nit lassen wollen der shol nymmer mer rat werden und allen den rauberen dieben totslegeren und eebrecheren || wenn der will ich nymmer mer gedencken. Wee auch den die mit ligen und betrigen, mit verreternus und mit mengen der lewt umb gind, die wil ich tilgen von dem ewigen leben und ir nymmer mer gedencken. Diz sprach Gottes stymm zu mir, da ging ich ausz dem kercker frey und ledig und pin herr komen euch zu weissagen und will antworten auff alle die stück die diser pruder von mir gesait hat : ich hab geweissagt das babst Johannes unn babst Benedictus sind in der helle wann pabst Johannes der rait ein swarz pfert umb das das (*sic*) err armen lewten keyn gnad noch nyn getet und ein begirlich lieb het zu seinem shaz, dar umb babst benedictus der nach im kom und babst ward man liesz in auch steen unbegraben xiiij tage und strafft alle sein geseze und beweyst das er wer gewest wider den glauben und babst benedictus || rait ein weisz pferd wann er was von ersten milt und messig hinach verkart er sich und alle gesezen die babst Johannes vor gestrafft het und verbannen und die wurden wider stet und gut gemacht von im. Ich hab auch gesprochen das die Cristenheit sey geleycht eynen faulen weyb das will ich also beweysen das es warr ist. Seintemal das die pfaffheyt seind hewbter der kristenheyt und ein liecht der lewt, so weissage ich das die grösten prelaten in der pfaffheyt als eyn faul weypp dürstet und geyret nach gelde wann das faul weypp durch gelts willen wirt unstet, gleycher weyst macht leyder die geyrheyt alle stet pfaffen unstet. Aber die Cristenheytt die do lieb hat Gott vor allen dingen dye ist geleicht eyner iunckfrawen wenn sie ist eun prawt unsers herren Jhesu cristi. Ich hab auch gesprochen das du geystlicher vater seyst des ende Crist (541) pot || und das ist ware. Das beweyse ich also, das von sant Bonefacius (542) gezeiten nijn so uil

(540) *Sic.* « Gelt und Gut. »?

(541) *Sic.* Peut-être erreur pour « Antechrist ». V. ci-dessus, p. 227, n. 2.

(542) Le texte latin dit : « *a beato Bonifacio qui Sextum librum confecit decretalium* ».

ungerechter ding irr sein gegangen dann yezunt gethan hat bey deinen gezeiten wann alle dein herren die yn deinem hoff synd sein unstet und gyrig und das (das) armut lebt das wirt pey dir verdrückt und nymmer gehalten und das shat uil ser deynen volck. Sich du heiliger vater, diz weysage ich dir nicht von meynen wegen, sünder von gottes gepoten. Ich hab geweyssagt das dein Cardinel sein falsch propheten und das will ich also beweisen. Sie raiten gar schöne verdachte pferd und versmehen die armut und do mit verliessen sien sie iren rechten namen wann sie sind genant augen [543] der cristenheyt gleicher weisz als die thore in den angeln gent also süllen die Cristenlewt von iren guten tugenden gen von | einer in die anderen. So vindt man an in nicht mer dann hoffart geytikeyt und unkeusche, die machen falsch den Cristen glauben. Nun spricht diser pruder : « Ich trag ein falsch kleit und ein sheffen kleyt und dorpey eins wolfs mut », der pruder strafft sich selber seinteinmalen das er gekleyt ist als ich und wir pede eynen orden haben. Do diser pruder diz alles mit warhafftingen dingen und reden beweyst do mit er beschuldigt was.

Do kom ein prister von dem perg pessalam und sprach mit lawter stymm : Du gaystlicher Vater, mir sund noch nyn kein gnad von dir geschehen ich hab dein priff yezunt drew jar gehabt, der wolt mir noch nie nüz werden. Der prister warff den priff dem pabst zu und die pul traff den pabst an sein antlüz do wart der prister also ser geslagen das im aller sein leib || bidempt. Zu hant liesz der pabst das ganz capitel für sich geen und die zweu münch und der prister wurden yn eynen stock geslagen und an dem dritten tag do der babst wider mutes wart do besant er alle sein klügste pfaffen und liesz den münch mit der schrifft versüchen do sprachen sie alle das er wer ein künstlicher redlicher pfaffe und ein recht guter maister der hayligen geschrifft. Also hat man gesazt die selben prüder in hut umb das man noch mer ding von in erfaren und er ward gefragt sünderlichen von den cardinelen do antwort er und sprach : Ich pin nit auszgesant das ich süll weyszsagen heymlichen Sünder meyn stymm sol gehört werden offenberlichen das alle lewt müngen dor von gepessert werden also uns das ewangelio sagt : wi ein liecht wirt enprant dasz || schol man nicht bedecken mit eynem schefflein Sünder man schol es segen auff eynen leuchter das es mag geleuchten allen lewten.

Traduction abrégée

Jésus 1461 le 19 mars à Nuremberg.

Il s'agit d'un prologue de ce livre [544]. En l'an 1349 se présenta à la cour du pape un frère très lettré de l'ordre franciscain. Mais aussitôt se présenta un autre frère du même ordre qui était son supérieur, qui lui adressa des reproches, qui l'accusa de sorcellerie, d'avoir trompé des gens simples; de porter un vêtement d'agneau et de n'être, en-dessous qu'un loup dévorant [445]. C'est pour ces raisons qu'il avait été emprisonné pendant trois années : il était sorti de prison contre la loi et l'obéissance de l'ordre, il avait des livres que le pape Jean et le pape Benoît avaient condamnés et brûlés, livres qu'il tenait encore en ce moment sous son bras. Le pape prit les livres et il dit au frère [incriminé] : Frère, tu dois répondre sur ces accusations. Et ce frère répondit d'une voix forte et impétueuse :

[543] Le ms. porte sans doute par erreur « Augen » pour « Angeln ».

[544] Le *Vade mecum in tribulatione*, dont suit la traduction en allemand, fol. 309 v°-319 v°.

[545] Matt., 7, 15; Act., 20, 29.

« Père spirituel, demande [à mon accusateur] s'il n'a pas encore d'autres choses à me reprocher, alors je lui répondrai avec exactitude et avec toute ma patience. » Alors le supérieur s'écria : « Oui j'ai encore d'autres accusations à lancer contre lui : « il dit que la chrétienté est une femme pleine (546)... il a prophétisé ouvertement que le pape Jean et le pape Benoît sont dans les peines de l'enfer, il a dit aussi que Toi, Père spirituel, tu es un messager de l'Antéchrist, que tous tes cardinaux sont des faux prophètes... » Alors le pape se montra peiné et un peu ému et il dit : « Frère, as-tu entendu ce qu'on dit de toi, qu'est-ce que tu dis pour ta défense? » A ce moment, il y eut un grand murmure et un grand cri de tout le clergé et on ne pouvait plus rien entendre... Cependant ce frère répondit : « J'ai proclamé, et je proclame et je proclamerai encore, que je me trouvais en prison, comme dit ce frère et j'ai vu un visage mystérieux et j'ai entendu une voix mystérieuse qui me disait : Clame, et ne te fatigue pas de prophétiser; et une autre voix m'appela et me dit : Sors de ce cachot et de ces ceps car Dieu t'a dégagé. Alors je me dégageai de mes ceps et je vis le cachot ouvert. Alors je me signai et j'appelai la Sainte Vierge Marie et tous les saints à mon aide. Je pensais que c'était une illusion. Mais voici que la voix divine s'adressa à moi : N'aie pas peur, car je suis avec toi, maintenant va vite chez le pape qui est le chef de la chrétienté... celui qui doit extirper toute méchanceté et planter toutes vertus, il doit abattre l'injustice et ériger la vérité; et parle au pape, montre-lui que les puissants n'aident pas les orphelins et ne protègent pas les veuves. Les princes, les forts et les riches sont tous des infidèles et se sont faits compagnons des voleurs, ils préfèrent argent et biens à Dieu, ils n'observent pas ma loi, ils se commettent avec des usuriers et avec des voleurs... c'est pourquoi j'ai envoyé de grands malheurs sur cette terre, car personne ne veut s'amender... Malheur à tous les grands qui écrasent le pauvre peuple... Malheur à tous ceux qui n'offrent pas les sacrifices agréables à Dieu... Malheur à tous ceux qui vivent dans la haine... Malheur à tous ceux qui usent du mensonge et de la traîtrise, qui se font entourer d'une suite nombreuse... Je veux les anéantir, les priver à jamais de la vie éternelle et ne plus en entendre parler. Voici ce que j'entendis de la voix de Dieu, et je sortis du cachot libre et léger et je suis venu ici pour vous annoncer la parole et je veux répondre sur tous les points sur lesquels ce frère m'a accusé : savoir que j'ai proclamé que le pape Jean [XXII] et le pape Benoît [XII] sont dans l'enfer, où le pape Jean chevauche un cheval noir et qu'il n'a jamais fait aucune miséricorde aux pauvres gens et qu'il avait un amour effréné pour son trésor, c'est pourquoi le pape Benoît [XII] qui vint après lui l'a laissé sans sépulture pendant quinze jours et a révoqué toutes ses lois et a prouvé qu'il avait agi contre la foi. Et le pape Benoît chevauche un cheval blanc, car il était, au commencement, doux et mesuré, mais ensuite il a complètement changé et toutes les lois du pape Jean qu'il avait condamnées et bannies, il les a rétablies et remises en vigueur. J'ai aussi dit que la chrétienté était une femme corrompue et ceci, je prouverai aussi que c'est vrai... Les plus grands prélats sont assoiffés et avides d'argent comme une femme corrompue... que l'amour de l'argent fait vaciller... C'est ainsi, hélas, que l'avidité déséquilibre tous les prêtres. Mais, au contraire, cette chrétienté qui aime Dieu par-dessus tout, elle est la Vierge, épouse de N. S. Jésus Christ. J'ai proclamé aussi que toi, Père Spirituel, tu es le messager de l'Antéchrist et c'est vrai. Je puis le prouver; depuis le temps de saint Boniface, on n'a jamais vu autant d'injustice. Tous les seigneurs qui sont à la cour sont inconstants et avides... ceux qui vivent dans la pauvreté sont écrasés... Vois-tu, o Père spirituel, je ne parle pas de mon chef, mais comme un messager de Dieu. J'ai prophétisé que tes cardinaux sont des faux

(546) De vin? De nourriture? Enceinte? Le texte latin dit : « *meretrix* ».

prophètes, et cela aussi, je le prouverai. Ils chevauchent de beaux chevaux caparaçonnés et ils méprisent la pauvreté, et c'est ainsi qu'ils oublient leur vrai nom, car ils sont appelés les gonds de la chrétienté : de même que les portes jouent sur leurs gonds, de même les vrais chrétiens devraient entrer d'une vertu dans une autre.

C'est ainsi qu'on ne trouve plus qu'ostentation et impudicité, qui induisent les chrétiens en erreur. Et puis, ce frère [l'accusateur] m'a dit : que je portais une robe d'agneau et avec cela une gueule de loup : le frère se punit lui-même lorsqu'il dit cela, car nous sommes tous deux du même ordre [et vêtus de la même manière]. »

C'est ainsi que le frère se défendit de preuves véridiques afin d'être absous.

Alors se présenta un prêtre de Montpellier et il s'écria d'une voix forte : « O Père spirituel, je n'ai reçu encore aucune grâce de toi. Voilà trois ans que j'ai reçu cette lettre, et elle ne m'a encore servi de rien. » Le prêtre jeta la lettre à la tête du pape et la bulle frappa le pape au visage. Alors on tapa tellement fort sur le prêtre que tout son corps en tremblait. Aussitôt le pape ordonna que tout le chapitre se retirât et les deux frères et le prêtre furent jetés dans les ceps et trois jours après, lorsque le pape en eut de nouveau le désir, alors il appela tous ses prêtres les plus intelligents et fit interroger le frère et le fit éprouver par la Sainte Écriture et tous déclarèrent qu'il était un clerc ingénieux et de bonne foi et un vrai bon maître de l'Écriture Sainte.

Alors on a décidé de garder sous bonne garde lesdits frères afin qu'on puisse encore mieux les éprouver et il [frère Jean] fut interrogé en particulier par les cardinaux, alors il répondit et déclara : Je n'ai pas été envoyé pour prophétiser en secret, mais ma voix doit être entendue par tous ouvertement pour que le monde entier puisse s'amender et l'Évangile dit : « *On n'allume pas une lampe pour la mettre sous le boisseau, mais on la met sur le chandelier et elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison* (547). »

Ce récit très libre, naïf et assez mal construit nous confirme donc l'épisode narré par la chronique de Pierre de Herenthals et concorde à peu près avec les déclarations de notre auteur dans son *Livre Révélateur*, à cela près qu'il n'y avait pas fait état de sa vision en prison et de sa libération inattendue. Il y a là un point douteux, peut-être enjolivé par une espèce de légende que déjà deux manuscrits nous rapportent. Mais il nous explique comment il échappa à la justice de son ordre et fut livré à celle du pape.

Son attitude en cette première entrevue est extrêmement hardie. Il ne réfute pas les accusations de son confrère ou supérieur, il les explique et il ne nie pas ses prophéties et ses diatribes violentes contre l'Église, contre le clergé, même contre la papauté.

Le pape le fait interroger par ses cardinaux et sa connaissance parfaite de l'Écriture sainte les confond, la force et la sûreté de ses assertions, la conscience de sa mission divine, les visions dont il se dit favorisé troublent leur conscience sans doute impure, au moins pour quelques-uns.

(547) Matt., 5, 14-15.

Ni le pape ni les cardinaux n'oseront envoyer le pauvre frère Jean au bûcher, malgré les énormités dont il les accablait. Ils l'ont fait languir des années dans une prison ignoble, car il ne fallait pas qu'on entendît au dehors sa voix exaltée et vengeresse.

Peut-être Grégoire XI a-t-il racheté par sa miséricorde, ses aumônes et son intérêt l'injustice cruelle qu'il eut à subir.

* * *

A ces chroniqueurs, il nous faut ajouter le *Diario d'Anonimo Fiorentino* (1358-1389) [548] que nous indique miss M. Reeves, journal qui rappelle les prophéties francophiles de Johannes de Rupescissa.

I. BIBLIOGRAPHIE DES SOURCES NARRATIVES

DIARIO D'ANONIMO FIORENTINO DALL'ANNO 1358 AL 1389, éd. A. Gherardi (*Documenti di Storia italiana*, VI), Florence, 1876.

AIMERI DE PEYRAT, *Chronique*. Paris, Bibl. nat., ms. lat. 4991 A (XVe siècle, parchemin), fol. 145 v°-146.

GUILLAUME DE NANGIS, *Chronique latine... de 1113 à 1300, avec les continuations de cette chronique de 1300 à 1368*. Nouvelle édition revue sur les manuscrits, annotée et publiée pour la Société de l'Histoire de France par H. GÉRAUD, t. II, Paris, 1843, p. 234-237.

JEAN LE BEL, *Chronique...*, publiée pour la Société de l'Histoire de France par Jules VIARD et Eugène DÉPREZ, t. II, Paris, 1905, p. 273-275.

JEAN FROISSART, *Chroniques...*, publiées pour la Société de l'Histoire de France par Siméon LUCE, t. V, Paris, 1874, p. 228-230 (I, § 472).

Troisième livre, publié pour la Société de l'Histoire de France par Léon MIROT, t. XII (1356-1388), Paris, 1931, p. 228-232 (§ 69).

Chronographia regum Francorum, publiée pour la Société de l'Histoire de France par H. MORANVILLÉ, t. I, Paris, 1891, p. 31, n. 2; p. 266-267.

Prima vita Innocentii VI, dans *Vitae paparum avenionensium*, nouvelle édition, par G. MOLLAT, t. I, Paris, 1916, p. 318.

[548] *Diario d'Anonimo fiorentino dall' anno 1358 al 1389*, éd. A. Gherardi (Documenti di storia italiana, VI) Florence, 1876, p. 389-390.

Henri de Rebdorf, *Annales imperatorum et paparum 1294-1362*, dans *Fontes rerum germanicarum...* herausgegeben von Joh.-Friedrich Bœhmer, 4er Band, Stuttgart, 1868, p. 563, 565-566.

Konrad de Halberstadt, *Chronographia summorum pontificum et imperatorum.* Inédite, sauf quelques fragments édités par Karl Wenck, *Die Chronographia Konrads von Halberstadt und verwandte Quellen. Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XX, Göttingen, 1880, p. 279-302. Cette chronique se trouve dans le ms. Vat. lat. 3758 (signalé par Ottokar Lorenz, *Deutschlands Geschichtsquellen*, t. II, Berlin, 1887, p. 130). Le passage qui nous intéresse, fol. 207 v°, col. 2-210, col. 1, est annoté de notes marginales contemporaines (xve siècle) qui montrent l'intérêt que présentait ce personnage à cette époque.

Pierre de Herenthals, *Quarta vita Innocentii VI...*, éd. dans *Vitae paparum Avenionensium...*, nouv. éd. par G. Mollat, t. I, Paris, 1916, p. 347.

Henricus de Hervordia, *Liber de rebus memorabilibus sive chronicon...*, éd. Potthast, Göttingen, 1859 (anno 1342).

Werner Rolewink, *Fasciculus temporum*, éd. dans *Germanorum Scriptorum... tomus alter... ex bibliotheca Iohannis Pistorii Vidani*, Hanoviae, 1613, fol. 85.

Magnum chronicon Belgicum, éd. dans *Rerum germanicarum veteres... scriptores... ex D. Ioannis Pistorii... bibliotheca*, Francofurti, 1607, p. 308.

Étienne Medicis, *Le Livre de Podio*, éd. Augustin Chassaing, t. I, Le Puy, 1869, p. 228 et suiv.

Rudimentum novitiorum, Lübeck, 1475, fol. CCCCV, a. 3.

Hartman Schedel, *Liber chronicarum...* Nuremberg, Koberger, 1493, fol. CC XXX IIII°.

Iacobus Philippus Bergomensis (Jacopo Filippo Foresti da Bergamo), *Supplementum chronicarum*, Brixiae, 1485 (Ad ann. 1375).

II. BIBLIOGRAPHIE DES MANUSCRITS ET DES ÉDITIONS DES ŒUVRES DE JOHANNES DE RUPESCISSA

I. COMMENTUM IN ORACULUM BEATI CYRILLI

Paris. Bibl. nat., ms. lat. 2599.

Pour la description de ce manuscrit, je renvoie à : Bibliothèque nationale, *Catalogue général des manuscrits latins*, t. II (nos 1439-2692), Paris, 1940, p. 540-541. J'ajoute simplement quelques remarques. Le recueil de textes qui suit le Commentaire est intéressant. Il a été composé par un collectionneur de ces curiosités ou, peut-être, provient d'une collection qui servit à Jean de Roquetaillade lui-même.

Nous en donnons donc le détail :

1. Fol. 244 v°-249. « *Incipit prophetia abbatis Ioachim ordinis Cisterciensis transmissa Henrico imperatori Alamannie de tribus statibus sancte Ecclesie. Tres sunt status in ecclesia significati...* » .

Cette prophétie mériterait une étude particulière. J. C. Huck, *Ioachim von Floris u. die joachitische Literatur*, Freib.i.-Br., 1938, p. 207, n. 17, dit que c'est un recueil de textes provenant de la *Concordia*. D'après nos sondages, les emprunts sont faits à l'*Interpretatio ad Hieremiam;* ils sont textuels. Nous n'avons pu reconstituer entièrement la mosaïque. et, d'après les allusions politiques très précises, déterminer la date à laquelle fut forgée cette prophétie. Il convient d'être prudent et de ne préciser qu'à bon escient. Le texte est divisé en neuf morceaux. Le premier, *inc. Tres sunt status*, est inspiré du prologue (*praefatio*) de l'*Interpretatio.* Le second : *De tribulatione triplici que continget in sancta Ecclesia. Triplex enim tribulatio...*, contient un passage tel quel dans l'*Interpretatio*, éd. de Cologne, 1577, p. 26, l. 17-29. Le troisième : *De concordia regum Israel cum Grecis et regum Juda et affinibus eorum ad Latinos. Quicumque autem in libris Regum...*, se retrouve intégralement dans l'*Interpretatio*, p. 84-85. Le quatrième : *De ortu duorum ordinum in Ecclesia scilicet predicatorum et minorum. Sicut olim elegit deus...*, est la prédiction bien connue des deux ordres (éd. de Cologne, 1577, p. 11, l. 18-21, p. 76-77, 80). Le cinquième : *De superbia regis XI de invidia futura contra predicatores et uindicta Domini. Futurum quippe est...* Le sixième : *De discessione ab ecclesia et de predicatione ecclesiarum. Veniet autem aliquis...* Le septième : *De pressione regis Francie et federatione imperii cum infidelibus. Imperatores romani...*, se retrouve dans l'*Interpretatio* (éd. cit., p. 22, 46, 57). Le septième : *De afflictione ecclesie grecorum et latinorum et de discordia inter capitulum romanum et de depressione romani pontificis. Sicut enim affligenda est Ecclesia...* Le huitième : *De renuntiatione imperii pro expletione dominice voluntatis. Pro eo autem...* Le dernier morceau : *De generali discidio per universum orbem futuro et de destructione imperii romani. Licet doctores euuangelici...* Des. *Et adducentur relique de cunctis terris ad fidem Ecclesie generalis*]

2. Fol. 249-250 v°. *Verba filii Achab philosophi.* Éd. R. Röhricht, *Quinti belli sacri scriptores minores*, Genevae, 1879, p. 214-222 (*Publications de l'Orient latin*, série historique, t. II). V. O. Holder-Egger, *Italienische Prophetieen*, dans *Neues Archiv*, t. XXXIII, 1908, p. 103. Il y a de nombreux manuscrits de cette prophétie qui présentent d'importantes variantes et plusieurs versions françaises.

3. Fol. 250 v°-253 v°. « *Incipit liber Mariaon monachi de reuelationibus factis Sergio Barre in monte Synai et de ingressu eius in solitudinem Cedar...* » (Éd. dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire, publiés par l'École française de Rome*, Paris, 1950, p. 125-148. [V. ci-dessus, p. 186, n. 440.].

4. Fol. 253 v°-263. « *Frater Gebenon dictus prior Cisterciensis in Eberbach magistro Raymundo et magistro Raynerio canonicis sancti Stephani in Maguncia. Sancta virgo Hyldegardis fundatrix...* » (v. J.-B. Pitra, *Analecta sacra*, t. VIII, typis Montis Casinensis, 1882, p. 483-484. Ce qui suit est extrait du *Liber Scivias*, parte III, visione XI, et des autres ouvrages de la sainte. Migne, t. CXCVII, col. 710, 716, 910, 1023, 1026, 1028, 1035, 1036, etc.).

Des. « *Cum autem nouissimus dies in solutionem mundi occurrit mortalis homo non querat quia eum scire non poterit quoniam eum pater in abscondito secreti sui servauit.* »

5. Fol. 263-266. « *Incipit prologus Galfridi Nouiomensis* (sic) *in prophetiam Merlini. Cogit me Alexander Lincolniensis... Sedente itaque Vertigerno...* » (éd. E. Faral, *La légende arthurienne*, t. III, Paris, 1929, p. 189-190).

Des. « *Mox adibit ipse cadaver, et, dum superstabit, anelabit in occulos eius et faciem.* » (éd. citée, p. 197-198).

6. Fol. 266-267. Deux fragments de prophétie.

Le premier *inc.* « *Leo surgit yspanus qui nobis acthenus dormire dicebatur filius regis Attalorum post felicem coronationem...* » Des. « *Iterum bullit mare barbarorum. Leo coronatur yspanus ibidem impetus paganorum increscit alias facta est domus confusionis domus consolationis conuersa est ad Deum patrem omnipotentem et filium eius unicum Deum nostrum Jhesum Christum qui passus est pro salute gentium.* »

[Cette prophétie est citée par Iohannes de Rupescissa dans le *Liber Ostensor*, Rossiano, n° 753, fol. 58 v°, comme étant de Merlin. Elle est dans le genre de la Sibylle Érythrée et de plusieurs prophéties qui commencent : *Leo consurget... Surgit leo...*, etc..., citées par Salimbene, entre autres. Holder-Egger en a édité quelques-unes. Nous les trouvons fréquemment dans les manuscrits.]

Un autre fragment commence ainsi :

« *Nardus plorat antiqua et lacrime eius sanguinem nomine impetus marcessit...* » *Des.* « *Patriam suam ab antiquo adquisitam recuperat cum honore.* »

7. Fol. 267 v°. « *Figura constellationis Saturni et Iouis in gradibus equalibus solis et Veneris et Mercurii in gradibus inequalibus anno Domini M°CCC° LXV° XXII^a die mensis octobris* » (Figure et tableau).

8. Fol. 268-270. Petit traité sur la conjonction de 1365.

Inc. « *Sub anno Domini millesimo CCC^mo LXV° die XXII^a mensis octobris fuit supradescripta coniunctio...* » Des. « *Et tempore conjunctionis prime future que fiet 1385. Virginitas et pudicitia a mulieribus et religio a monachis iusticia a iudicibus a subditis obediencia et a filiis reuerencia erga parentes et significat sectam cruce signatorum.* »

[Ce petit traité sur la conjonction de 1365 est très proche de ceux de Jean de Murs, John of Escheden, etc., étudiés par Lynn Thorndike, *A History of magic and experimental science*, vol. III, New-York, 1934, p. 319 et suiv., 338 et suiv., etc., dans la tradition de Léon le Juif (Levi Ben Gerson), d'ailleurs cité par Rupescissa. Il aurait aussi pu être écrit par Iohannes de Rupescissa, mais il nous semble postérieur à notre auteur. Celui de ce traité dit (fol. 268 v°) qu'il a écrit un traité *De adventu Christi et Antichristi*. Les sources citées sont : Albumazar, *Liber de magnis coniunctionibus;* Ptolémée, *Centiloquium;* Rabanus, *Liber magnorum accidentium mundi;* les prophéties de Joachim; les Sibylles.]

8. Fol. 270-270 v°. « *Prophetia Merlini cuius partem posuit supra folio 101 frater Johannes de Rupecissa. Duo subsequntur sceptrum... Expositio dicte prophetie facta per dictum fratrem Johannem. Sceptrum id est suppremam potestatem...* »

Des. « *In profundo sabrine occultabit caput... occultabit caput scilicet aper.* »

[Voir ci-dessus, p. 176, ce que nous disons de cette exposition de J. de Rupescissa.]

9. Fol. 270 v°. « *Prophetia que atribuitur Bartholomeo intruso* » (six lignes).

[Allusion sans doute à Bartolomeo Prignano (Urbain VI). Cf. J. Mª Pou y Marti, *Visionarios, Beguinos y fraticelos catalanes*, Vich, 1930, p. 376, note.]

II. *LIBER SECRETORUM EVENTUUM*

A. Version originale latine

Berne. 215. xve siècle. Papier. 22 fol. 290 300 × 210 220 mm.

Fol. 1. « *Incipit liber secretorum futurorum euentuum editus per fratrem Johannem de Rupescissa ordinis fratrum minorum prouincie Aquitanie custodie Ruthenensis et conuentus Aureliaci in curia Romana in Auinione in carcere domini pape Clementis sexti pontificatus sui anno octauo qui carcer vocatur carcer soldani. Anno ab incarnatione domini nostri Jhesu Christi millesimo trecentesimo quadragesimo nono in mense nouembri in die Sancti Martini ad gloriam Dei. Amen.* »

« *Prologus.*

« *Reuerendissimo in Christo patri ac domino domino Guillermo sacrosancte Romane Ecclesie cardinali tituli Quatuor Coronatorum. Ego frater Johannes de Rupescissa... ad mandatum vestrum descripsi seriem notabilium euentuum futurorum michi in carceribus apertorum prout melius potui seu potero recordari. Modus reuelandi fuit iste. Cum anno Domini nostri Jhesu Christi millesimo trecentesimo XLV° multum flerem vinctus ferro in carcere luti in conuentu Figiaci...*

Des. fol. 22 v°. « *Ista ergo causa breuitatis sufficiant ad gloriam totius sanctissime et inuictissime trinitatis et domini nostri Jhesu Cristi et gloriosissime Virginis semper Marie et beati patris nostri Francisci et beatorum Petri et Pauli apostolorum et omnium sanctorum et ad gloriam et laudem Ecclesie sacrosancte romane et utilitatem omnium* [*sanctorum et ad gloriam et laudem Ecclesie sacrosancte romane et utilitatem omnium*] *electorum tam presentium quam futurorum usque ad finem seculorum Amen.*

Explicit liber secretorum euentuum futurorum editus per fratrem Johannem de Rupescissa ordinis fratrum minorum, etc.

Titres rubriqués. Initiales bleues et rouges.

Ce manuscrit se compose de deux quaternions avec réclame et un cahier de trois feuilles.

Reliure : plats de carton recouvert de papier blanc et le dos de parchemin (fin du xviie siècle).

Ce manuscrit n'a pas d'ancienne cote, mais se trouve décrit dans le catalogue des manuscrits de la collection Bongars (1634) : « Cod. 11 X 7-IIII (n^o d'ordre de la rubrique « Medici ») Secreta Joan. De Rupescissa 1349 f. ch[art.]. »

Paris. Bibl. nat., ms. lat. 3598. xve siècle. Parchemin. 48 fol. + 3 fol. de garde (1 + 2). 205 × 143 mm.

Fol. 1-44. *Visiones fratris Ioannis de Rupescissa* (titre apposé au xvie siècle).

Inc. « *Reverendissime in Christo pater et Domine, Domine Guillerme sacrosancte romane Ecclesie cardinalis titulo Quatuor Coronatorum. Ego frater Iohannes de Rupecissa ordinis fratrum Minorum prouincie Acquitanie, provincie* (*sic pro custodie*)

Ruthenensis et conuentus Aurelhiaci ad mandatum vestrum descripsi seriem notabilium euentuum futurorum michi in carceribus appertorum prout melius et uerius potero recordari.

Modus revelandi fuit iste. Cum anno domini millesimo tricentesimo quadragesimo quinto multis diebus flerem uinctus ferro in carcere luti... »

Fol. 43 v°. Des. « *...ad seducendum populos excecatos.* »

Fol. 44. « *Ista ergo causa breuitatis sufficiant ad gloriam tocius sanctissime et infinitissime trinitatis, domini nostri Jhesu Christi et gloriose Virginis semper Marie et beati patris nostri Francisci et beatorum Petri et Pauli et omnium sanctorum et ad gloriam et laudem Ecclesie sacrosancte romane et utilitatem omnium ellectorum tam presencium quam futurorum usque ad finem seculorum. Amen.*

Scripta sunt hec per me fratrem Johannem de Rupecissa ordinis fratrum minorum prouincie Acquitanie custodie Ruthenensis conuentus Aurelhiaci in Romana curia in Auinione in carcere domini pappe Clementis VI° pontifficatus sui anno octauo qui carcer uocatur carcer Soldani. Anno ab incarnatione domini nostri Jhesu Christi M° CCC° XLIX° in mense nouembris. In die Sancti Martini ad gloriam Dei. Amen.

(A la suite, d'une autre écriture :) *Facto fine Christe te laudat similis iste Virgo laudetur. Francisco glorificetur. Oret voce pia pro nobis Virgo Maria. Amen.*

Fol. 44. *Exurget puella de ciuitate Nemorum Canuti supra dorsum Regis sagittarii et expellet inimicos regni. Vincent conuinculi bis septem se sociabunt, gallorum pellicano noua bella parabunt, ecce beatis bella cunctis fiet vexilla puella. Hec due prophecie dicuntur extracte de prophetiis Merlini, et ultima in primo versu continet M. CCCC. XXVIII.* »

[Cette prophétie est, sans doute, relative à Jeanne d'Arc. Les premiers mots remontent à Geoffroy de Monmouth : « *Ad haec ex urbe Canuti Nemoris eliminabitur puella* », éd. Ed. Faral, *La légende arthurienne*, t. III, Paris, 1929, p. 196, l. 21 et suiv. Nous trouvons à tous moments citées, dans les dépositions du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, des prophéties de Merlin sur elle. Celle qui est citée dans le mémoire de Jean Bréhal, publié par J. Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle*, t. III, Paris, 1845, p. 338-339 : « *Vix cum vi culli bis septem se sociabunt...* », se retrouve ou provient du fameux poème de John of Bridlington, éd. T. Wright, *Political poems and songs*, vol. I, London, 1859, p. 166.]

Fol. 45. « *Karolus filius Karoli ex natione lilii illustrissimi habens frontem largum, alta supercilia oculos largos nasum aquilinum (acquilem ms.)...* »

Des. « *cum magno terre motu et signis admirabilibus ibi emittet spiritum.* »

V. F. Kampers, *Die deutsche Kaiseridee in Prophetie und Sage*, München, 1896, p. 119, n. 22; M. Chaume, *Une prophétie relative à Charles VI*, dans *Revue du Moyen Âge latin*, t. III, 1947, p. 29. Autres mss. et éditions, v. M. Reeves, *The influence*, p. 531-532.

Ce manuscrit, sans doute d'origine française, porte les noms de différents possesseurs français sur les feuillets de garde : « Acton. — Pierre Parent, demourant a Ponthoize », et la date 1488 (fol. 50). Le manuscrit a appartenu plus tard à Jacques-Auguste de Thou (1553-1617). Au bas du fol. 1, on lit : « *Jac. Aug. Thuani* »; la bibliothèque de Thou passa à ses héritiers et fut achetée en 1680 par Colbert, dont la bibliothèque fut réunie à la Bibliothèque royale en 1732.

Cotes anciennes : fol. 1 : Codex Colb. 4356; Regius 4531^{5-5}.

Reliure basane grattée sur plats de carton.

Bibliothèque nationale. *Catalogue général des manuscrits latins.* T. VI (nos 3536 à 3775b), Paris, 1975, p. 330-332.

Vatican. Reg. lat. 1964.

Ce manuscrit est un recueil factice composé de sept parties. Le *Livre des secrets* et le *Vade mecum* de Jean de Roquetaillade forment le septième morceau.

Fol. 183-203. Papier. xve siècle. 290 × 215 mm. Filigrane : Briquet 3553 (Troyes 1404).

Fol. 183-195 vo (sans aucun titre).

Inc. « *Reuerendissimo in Christo pater ac domine, domine Guillerme sacrosancte romane ac uniuersalis Ecclesie Sanctorum IIIIor Coronatorum presbiter cardinalis. Ego frater Johannes de Rupescissa* (sic) *minimus ordinis fratrum minorum prouincie Aquitanie custodie Ruthenensis et conuentus Aureliachi ad mandatum uestrum descripsi seriem notabilium euentuum futurorum michi in carceribus diuersis apertorum prout melius et verius potero recordari. Modus revelandi fuit iste. Cum anno Domini nostri Jhesu Christi Mo CCCo quadragesimo quinto multis diebus flerem vinctus ferro in carcere luti...*

Des. Fol. 195 vo. « *Ista ergo causa breuitatis sufficiant ad gloriam... usque ad finem seculorum. Amen. Scripta sunt hec per me fratrem Johannem de Rupescissa ordinis fratrum minorum prouincie Aquitanie custodie Ruthenensis et conuentus Aureliatici in romana curia in Auinione in carcere domini pape Clementis septimi* (sic) *pontificatus sui anno octauo. Qui carcer uocatur carcer soldani in mense nouembri anno ab incarnatione Domini nostri Jhesu Christi Mo CCCo XLIXo. Terminatum in die festi sancti Martini ad gloriam Dei amen. Explicit.*

Extrait du texte latin

Paris. Bibl. nat., ms. lat. 5029. xve siècle. Papier et parchemin. 208 × 140 mm. 174 fol.

Fol. 160 vo-161. « *Excerpta ex uisionibus Iohannis de Rupescissa per magistrum Lucam de Molendinis. Constantia regina Cicilie uxor Petri regis Trinacrie plures filios peperit qui statim moriebantur, tandem pregnans phitonissam consuluit.* »

Des. « *Item dicit quod illis temporibus regnabit in Francia rex Karolus, quem ille Ludovicus Ciculus expugnabit et quod iste Ludovicus suo imperio subjugabit totam Affricam et sectam Machometi exterminabit, subjugabit Ytalias, totam Asyam de quibus nichil contigit.* »

[Le manuscrit a été écrit en 1472 par Guy de Mota de Bar-sur-Aube et complété par Nicolas Forjot, religieux de Saint-Loup de Troyes, qui se servit d'une chronique appartenant à Donat Dupuy, professeur de théologie à Paris, de l'ordre de saint François. On doit vraisemblablement à la main de Nicolas Forjot les fol. 1-3 vo et 151 vo-174. Le manuscrit fut acheté à Troyes en 1566 par l'humaniste Pierre Pithou (fol. 1 ro, 173 ro).

B. Traduction catalane

Carpentras 336. xve siècle. Papier. 210 × 150 mm [549].

Fol. 1-54 v°. « Inc. Fol. 1. *Al molt reuerent pare en Christ e senyor en Guillem, de la sancta esglesia de Roma cardenal, yo frare Johan de Rochatallada, del orde dels frares menors, de la prouincia de Quitania, de la custodia Rotuni e del couent de Auriliaci, per manament vostre he scrit la tenor dels notables aveniments, a mi en lo carcer apareguts con mils e pus vertader pore recordar. La manera del revelar fo aquesta. Com en l'any de nostre senyor Jhesu Crist M. CCC. XLV per molts dies ploras, ligat en ferre en la carcer bragos en lo couent de Sagian* (sic)...

Des. Fol. 54 v°. *Aquestes coses son scrites per mi frare Johan de Rochatayllada, del orde dels frayres menors de la provincie de Equitanie, de la custodia de Rou*[*t*]*en e del covent de Auriliaci en la cort de Roma, a entorn del carcer del sant pere Clement VI*^e^, *en l'any VIII*^e^ *del seu bisbat, en lo qual carcer es apellat carcer del Soldan, en l'any de la incarnacio de nostre Senyor Jhesu Christ M CCC XLVIII en lo mes de novembre, en la festa de sant Marti, a la gloria de Deu. Amen. Amen. Amen.* »

III. *COMMENTAIRE DE LA PROPHÉTIE : VAE MUNDO IN CENTUM ANNIS OU DE ONERIBUS ORBIS*

Tours 520. xve siècle. Papier. II (fol. II-v° blanc) + 229 fol. (pas de fol. 25 ni de fol. 36 et 37, arrachés). 206 × 150 mm.

Fol. 18 v°-32. « *Sequitur expositio prophetie Ioachim abbatis de oneribus orbis* (ainsi corrigé : *Arnaldi de Villanoua*).

Ad illuminationem simplicium clericorum in presenti opusculo librum de oneribus orbis quem composui sub sequenti prophetia que incipit. Vehe mundo in centum annis notabiliter breuiabo et sine enigmate misteria sigillata.

Ve mundo in centum annis quoniam elongatus est a decore meo. Habitatores Sirie quos prophana studia dilacerant in indignatione mea de littore maris eiciet gens prophana. Eritque solitudo in terra quousque nouus Dauid arcem Syon veniat reparare. In ea sub occultis verbis in lumine Christi reserabo ad plenum quia tempora valde instant ut ea que prophetantur in ea penitus compleantur licet una pars appareat iam completa siue preterita et alia futura...

Dicit ergo Deus siue spiritus sanctus in proposita prophetia Veh mundo, etc., hic statim queritur primo a quo anno isti centum anni debent inchoari et infra quos

[549] Sur ce ms., v. Jordi Rubió, *Un text català de « La Profecia de l'Ase » de fra Anselm Turmeda*, dans *Estudis universaris catalans*, vol. VII (Enero-Junio 1913), p. 9-24; P. Bohigas, *Profecies catalanes. Assaig bibliografic*, dans *Buttleti de la Biblioteca de Catalunya* : VI, 24-49. Ajoutons que les fol. 156-183 v° représentent les chapitres XLVII à LXV (dernier) du Xe livre de la *Vida de Jesu Crist*, par le Fr. Francesc Eximenis.

mundus nequam in quo Christus in euangelio recusauit orare maledictis ponderibus sequentibus peribetur molestari et infra dicitur veniet proximus Antichristus...

Des. Fol. 32 v°. *Hic papa* (550) *introducetur per miraculum nutu Dei et adiutorio angeli. Et erit homo de quo non crederetur paupertatis exigue humilitatis perfecte singularis bonitatis. Qui vitam Christi ac apostolorum et modum viuendi eorum imitabitur. Quare poterit dici seculi reparator paupertatis etiam euangelice professor ita et defensator hereticorumque Christi vitam persequentium condempnator superbie clericalis destructor symoniace prauitatis percussor eleuatorque sanctorum in candelabris ecclesie generalis ut luceant in firmamento celi depositor scelesticorum* [au-dessus : uo) *a gradibus dignitatis reformator euangelice religionis et seraphici viri patris nostri Francisci contrariorum veritatis euangelice emulorum. Explicit* (551).

IV. *LIBER OSTENSOR*
DESCRIPTION DU MANUSCRIT UNIQUE (552)

Vatican, Ross. lat. 753.

Inc., fol. 1 : « *(P)reheminentissime columpne auree, firmamento egregio veritatis catolice... Reverendissimo in Christo patri domino T. de Petragoris... eminentissimo cardinali ac evangelici ordinis fratrum minorum potentissimo gubernatori, pauper incarceratus et devotus orator vester frater Jo. de Rupecissa...* »

Des., fol. 149 v° : ...« *Quapropter me ipsum et omnes libros meos ac omnia dicta relinquo correctioni Ecclesiae sacrosancte romane, cujus hodie generale caput... est dominus noster Innocentius Papa Sextus... Explicit liber qui intitulatur Ostensor... ex editione fratris Johannis de Rupecissa... Amen. Libri duo. Anno Domini M. CCC. LVI*[to], *prima die septembris. Et fuit labor trium mensium et decem dierum vel circa. Amen.* »

Le manuscrit Rossiano 753, qui mesure 22 cm × 15, se compose de 149 feuillets de papier. C'est un gros papier à grosses vergeures dont le filigrane, une balance, correspond au filigrane reproduit par Briquet (*Les filigranes*, etc.), sous le n° 2364, papier ancien (Trévise, 1356; Perpignan, 1357). Le copiste n'a pas signé les cahiers, ou ses signatures ont disparu. Cependant, une fois au moins, il a signé les premiers feuillets d'un même cahier (f. 118-123 : | || ||| |||| *v. vi;* il y a des signatures semblables, mais probablement d'une autre main, au bas des f. 127-129). Toutefois, il n'a pas omis d'écrire, à la fin de chaque cahier, les réclames : cette circonstance, aussi bien que le filigrane du papier (qui, les feuilles étant pliées in-4°, tombe toujours entre deux feuillets et se trouve trois fois

(550) Dans la marge, d'une autre main : « *Fuit Urbanus V*[us] *immediatus successor dicti Innocencii.* »

(551) A la fin, dans la marge, nous avons cette note : « *Actor seu expositor huius operis erat de ordine fratrum minorum, ignoro si fuerit Johannes de Rupecisa quia illo anno 1354 erat in carceribus in Avinione et tunc plura scripsit et denunciauit futura.* » (D'une autre main :) « *Ita teneo quod sit Jo . de Rupescisa.* »

(552) Cette description, et surtout la partie qui concerne la reconstitution de l'état ancien des cahiers, est due aux observations du professeur Augusto Campana, scriptor de la Bibliothèque apostolique du Vatican.

dans chaque cahier de douze feuillets) nous permettent de fixer avec certitude la formation originaire des cahiers, ce qui a de l'importance car ainsi nous pouvons nous rendre compte exactement du nombre et de l'endroit des feuillets qui ont disparu.

Les cahiers sont au nombre de treize, et tous — à l'exception du deuxième — étaient des *seniones* réguliers. Mais il faut remarquer que : 1. le cahier 1 a perdu le premier feuillet, peut-être blanc; 2. Le cahier 2 est formé irrégulièrement de deux feuillets indépendants (f. 12-13), qui constituaient sans doute un *bifolium* (au fol 13 v°, le copiste a ajouté après coup, comme la couleur de l'encre le montre, une réclame supplémentaire), suivi d'un *quaternio*; la présence régulière de la réclame qu'on lit au folio 21 v° empêche de considérer ce cahier 2 comme un *senio* ayant perdu deux feuillets à la fin; 3. Le cahier 4 a perdu le premier feuillet, qui tombait entre le feuillet 33 et le feuillet 34; 4. Dans le cahier 10 a été introduit par erreur un feuillet (actuel 111), qui, comme le prouve la réclame, était le premier du cahier 12 et devait suivre le feuillet 129; 5. Le cahier 12 a subi le déplacement du premier feuillet et la perte des trois derniers feuillets (après le feuillet 137, on peut voir des restes des feuillets 10e et 11e, coupés). Le tableau des cahiers est donc le suivant : 1 : 1 f. perdu, f. 1-11; 2 : f. 12, 13, 14-21; 3 : f. 22-33; 4 : 1 f. perdu, f. 34-44; 5 : f. 45-56; 6 : f. 57-68; 7 : f. 69-80; 8 : f. 81-92; 9 : f. 93-104; 10 : f. 105-110, 112-117; 11 : f. 118-129; 12 : f. 111, f. 130-137, 3 f. perdus; 13 : f. 138-149.

Au cours du XVe siècle, un possesseur ou bibliothécaire, qui pourrait bien être le cardinal Capranica (v. ci-après), a ajouté, probablement à l'occasion d'une nouvelle reliure, des signatures qui n'ont fait que consacrer l'état du manuscrit après la perte de divers feuillets, le déplacement du fol. 111, et le groupement arbitraire et anormal opéré par le relieur surtout dans les premiers cahiers, rendant ainsi difficile de reconnaître la distribution originaire des feuillets en cahiers réguliers de douze feuillets. Ces signatures du XVe siècle n'ont désormais pour nous d'autre valeur que de prouver que la transposition et les pertes signalées plus haut sont antérieures aux signatures elles-mêmes, c'est-à-dire très anciennes. Les signatures indiquent par a 1, a 2, a 3, etc., les feuillets de la première moitié du cahier, et par une petite croix le premier feuillet de la seconde moitié. En voici la suite : a^4 (f. 1-10), b^1 (f. 11-12) c^5 (f. 13-22), d^5 (f. 23-32), e^6 (f. 33-44), f^6-k^6 (cahiers originaires 5-9, f. 45-104), l^7 (f. 105-117, y compris le feuillet déplacé), m^6 (cahier 11, f. 118-129), n^5 (f. 130-137), 0^6 (cahier 13, f. 138-149). Il est facile, en comparant cette table avec celle des cahiers originaires, de constater en quels endroits le relieur du XVe siècle a groupé faussement les feuillets, en les rangeant dans l'ordre où ils sont encore aujourd'hui.

L'écriture du copiste nous semble une gothique normale, tardive cependant, et remontant à la seconde moitié du XIVe siècle, comme nous le ferait présumer l'antiquité du papier. Mais on sait qu'il est difficile de dater une écriture à cinquante ou même à cent ans près. Cette écriture a l'aspect de celles qu'on trouve dans le midi de la France ou en Italie à cette époque. Le copiste a corrigé lui-même le texte, en divers endroits. De plus, il a établi très fréquemment de petits sommaires dans la marge, servant à la division scolastique de ce texte. (A-t-il recopié un modèle?)

Nous avons encore d'autres notes marginales, et nous distinguons au moins deux mains (il y en a peut-être trois, cependant) : 1. Une main du XIVe-XVe siècle, gauche et lourde, mais sympathique, parce qu'elle est très personnelle, a apposé diverses notes d'appréciation au contenu du texte. Cette main nous semble italienne, établie la comparaison avec certains manuscrits italiens écrits sur papier, de la même époque; 2. Une autre écriture, peut-être plus tardive et beaucoup plus fine, et qui nous semble de la même main, quoique changeant parfois d'aspect, se trouve aux fol. 11, 48, 50 v°, 51, 73, 73 v°, 77, 78. On pourrait

presque y voir la main du cardinal Capranica (v. les notes de sa main dans les marges du ms. Vat., lat. 1328, notamment aux fol. 7 v°, 18 v°), penser que la même main a souligné certains textes d'une encre fauve et apposé au bas des feuillets ces fines signatures erronées, destinées sans doute à la reliure, dont nous avons parlé plus haut.

Ajoutons que notre manuscrit présente en de très nombreux endroits des taches de cire rouge-brun. Ces taches proviennent-elles d'une chandelle tenue par le lecteur au moment de la lecture du manuscrit, ou bien cette cire servit-elle à coller des fiches en quelques endroits et comme il semblerait, notamment au fol. 83 v°?

La numérotation des feuillets est moderne, faite au crayon par le bibliothécaire jésuite, qui a aussi signalé par ses notes le déplacement du fol. 111. La reliure en peau rouge-brun a été refaite du temps du collectionneur De Rossi.

Beaucoup de manuscrits du fonds Rossi proviennent de la collection du cardinal Domenico Capranica (1400-1458), et, bien que notre manuscrit ne porte pas l'*ex-libris* traditionnel de sa bibliothèque, on peut croire qu'il l'a porté autrefois, ou du moins que sa provenance était bien connue à De Rossi, qui a fait imprimer au dos de la reliure les mots « EX BIB(liotheca) C(ardinalis) FIRM(ani) »; au reste, nous l'avons retrouvé dans les anciens inventaires de la bibliothèque du Collegium Capranicense. 1. Dans l'inventaire de 1480 (Vat. lat. 8184, fol. 1-46), au fol. 19, col. 2, l. 2 *ab imo* : « *Item aliud volumen in papiro cum tabulis semicopertis corio paginatio cuius 2ª carta incipit Incipient* (fol. 19 v°, c 1.1). *Incipient* (*sic*) *tribulaciones in quo continuetur istud opus scilicet Ostensor futurorum editum per fratrem Johannem de Rote* (sic) *ordinis minorum ad episcopum Albanensem.* » Et ce serait dans cet ancien inventaire le vol. 184 et l'opus 699. 2. De même, dans l'inventaire de 1486 (Vat. lat. 8184, fol. 48-71 v°) au fol. 55 : « *Item aliud uolumen semicopertum rubeo. Cum una sera, cuius secunda carta incipit Incipient in quo continetur hoc opus videlicet Ostensor futurorum* » (vol. 159, opus 462). 3. Enfin, dans une liste de livres « *ex bibliotheca collegii Capranicae* », de la main de Domenico Ranaldi († 1606), et contenue dans le manuscrit. Vat. lat. 3958, nous le trouvons, aussi, signalé : « *Jo. de Rupecisa Ostensor futurorum liber sic inscriptus.* »

Dans ces deux anciens inventaires du XVᵉ siècle, notre ouvrage se trouve en compagnie de beaucoup de traités de novateurs et de réformateurs de l'Église : ce choix illustre l'intérêt du cardinal pour ce genre de littérature.

V. *VADE MECUM IN TRIBULATIONE*

A. Version originale latine [553]

Berlin 852 [Theol. oct. 37], fol. 201-218 (provient du couvent de Hamm, Westphalie, daté de 1458).

Bruges 416, fol. 141-160 (XIVᵉ-XVᵉ siècle).

[553] *Inc.* « *Ex medullis euangelice caritatis predilectissimo patri suo in Christo Jhesu* « *domino nostro fratri petro pererii medicine* « *magistro ordinis fratrum minorum pauper* « *incarceratus et deuotus orator vester frater* « *Johannes de Rupescissa professor indignus* « *eiusdem ordinis. Petita per vos in Auinione et* « *per me vobis promissa de futuris euentibus* « *cum laude Christi recipere et cum perfecta* « *plenitudine iter rectum ad celestem patriam* « *preparare...* »

Cambridge. Trinity College library 740, p. 393-413 (xiv[e] siècle).

Göttingen Stadtbibl. 7, fol. 213-219 [554] (xiv-xv[e] siècle).

[Le manuscrit est incomplet à la fin, comme l'avait déjà fait remarquer le catalogue (*Verzeichniss der Handschriften im preussischen Staat,* I Hannover. 3. Göttingen, Berlin, 1894, p. 519). Le dernier feuillet (219 r°) contient la fin de l'*intentio 16[a]*, puis l'*intentio 19[a]* (dans le manuscrit, erronément : *17[a]*. L'*intentio 17[a]* et *18[a]*, de fait, manquent) des « *corruent contra cum Enoch et Helias et signa finis seculi apparebunt quando voluerit Dominus seculi* » (éd., p. 507, l. 10); après, suit le commencement de la lettre adressée au cardinal d'Ostie (éd., p. 494) *inc.* « *Vos misistis hanc cedulam...* jusqu'aux mots : *quare Domine desistatis scire a me et a quocumque homine quod est dei potestatem quod autem queritis.*] »

Londres. British Museum. Harleian coll. 1008, fol. 27-40 (xv[e] siècle).

Royal Manuscripts 8 E VII, fol. 57-72 (xv[e] siècle).

Sloane 156, fol. 19-34 (xiv[e] siècle).

Munich. Lat. 8950, fol. 218-222. (Écrit vers 1425 par Frère Hermann Sack [555]. Provient du couvent des Frères Mineurs de Munich.)

Lat. 7522, fol. 44-52 (écrit probablement vers 1432. Provient de la bibliothèque du couvent des Augustins d'Indersdorf).

[Ce manuscrit a l'intérêt de présenter (fol. 52 v°) la note suivante : « *Uniuersis notum sit quod notarius summi palatii sanctissimi domini Clementis diuina prouidentia pape VI[ti] in die jouis in crastino Remigii presens scriptum ex mandato dicti domini pape in publico consistorio ipso more presidente in pallacio suo iam dicto Auinionensi conscripsit ad memoriam rei ne periclitatio maior uel error a via ueritatis ad decipienda corda fidelium spe celestis curie in fide vera constancia volentis perhenne consolacionis remedium pacifica possessione obtinere valeant aliqualiter amouere,* etc.].

Oxford. Corpus Christi coll. XLVII, fol. 1-15 v° (xiv[e] siècle).

Paris. Bibl. nat., ms. lat. 7371, fol. 24-40 (xiv[e]-xv[e] siècle) [v. p. 239, la description du manuscrit].

Tours 520, fol. 32 v°-47 v° (Papier. xv[e] siècle) [v. ci-dessus, p. 228].

Vatican. Reg. lat. 1964, fol. 196-203 v° (Papier. xv[e] siècle) [v. ci-dessus, p. 227].

Vat. lat. 4265, fol. 175-181 v° (Papier. xv[e] siècle).

Venise. Cod. 28 chart., fol. 1-19 (xiv[e]-xv[e] siècle).

Vienne 574 [Hist. eccles. 136], fol. 39 v°-52 v° (Parchemin, xiv[e]-xv[e] siècle).

Wolfenbüttel 401 (Helmstedt 366), fol. 56 v°-59 (*Scriptus anno domini M° CCCC° LXVII :* fol. 59).

978 (Helmstedt 876), fol. 2-10 v° (xv[e] siècle).

(554) Grâce à l'amabilité du D[r] Van Kempen, directeur des Archives d'État de Göttingen, j'ai pu obtenir les photographies des fol. 213 v° et 219 v° de ce ms.

(555) B. Kraft, *Der Bücherrücklass der Minderbrüder Hermann und Johann Sack*, dans *Archivum franciscanum historicum*, t. XXVIII, 1935, p. 37-55.

Édition du texte latin

Appendix ad Fasciculum rerum expetendarum et fugiendarum, prout ab Orthuino Gratio... editus est Coloniae... 1535... una cum appendice... scriptorum veterum qui Ecclesiae romanae errores et abusus detegunt et damnant opera et studio Edwardi Brown... Londini, impensis R. Chiswell, 1690, p. 494 et suiv.

B. Traduction française du « Vade mecum in tribulatione »

Vatican. Reg. lat. 1728. Papier. xve siècle. 300 × 210 mm. (C'est un recueil de textes surtout français.)

Fol. 111-117 v°. On trouve une traduction abrégée (intentions I-IX) du *Vade mecum in tribulatione* avec une assez longue introduction :

« Sensuit ung petit traictié extraict du livre que fit ung cordelier ung (*sic*) latin appellé *Vade mecum in tribulatione.*

Ha creature qui tousiours vivre vouldroies en ce monde en prosperité, riche aise habundance en biens temporeulz et en sa voulenté sans auoir point de tribulacion, encombrement ne nul meschief ne desolation ce luy seroit signe tres euident comme le tesmongnent les docteurs de sainte esglise d'estre reprouué et par consequent liuré a dampnation...

« Ce frere cordelier de quoy je vous parle par auant plusieurs choses prononcees lesquelles ont esté en leur temps. Et pour icelle cause le fist mettre le sainct pere en prison en ung chastel prez de Auignon pour scauoir dont venoient ces paroles et se il les auoit trouuees par folie ou par vanité les disoit ou par verité. Et fist ledict cordelier plusieurs liures et composa et en son nom les intitula. Et mesmement entre les autrez en fist ung contenant plusieurs merueilles a telle intitulation c'est assauoir en latin *Vade mecum in tribulatione* cest a dire va auecques moy en tribulacion. Dist bien le cordelier quil nest point enuoié de Dieu comme le prophete Ysaye ou Ezechiel ou Jeremie ou comme les autrez XII prophetes. Maiz Dieu luy a donné de sa grace et de sa puissance sens et cler entendement et vraie congnoissance quant et en quel temps aduiendroient les prophesies que ja par long temps en l'ancien testament dictes et escriptes sunt lesquelles prophesies contiennent les choses merveilleuses qui en ce temps conuenable aduiendront. »

Fol. 111 v°. « Il monstre sur quels royaumes et sur quelles gens et sur certaine datte de temps icelles prophesies se feront...

« Ledit cordelier premierement dist a son commencement que dedens lan mil IIII^c LXX tout le monde sera recouuré cest a dire de toutes heresies et erreurs... » (v. éd. Brown, p. 497).

Des. Fol. 117. «Maiz deuant son aduenement viendront deus prophetes qui en paradiz terrestre sont comme dist l'Escripture... (éd. Brown, p. 503) comme le nous raconte le cordelier en cest escript qui de latin est translaté en françois.

« Et ne veult mie ledict cordelier que on adiouste foy a ses paroles. Maiz que on ait fiance jusques ad ce que on les voie commencier et aduenir. Maiz a faict son liure tant seulement pour le salut de toute humaine creature pour eschieuer la mort d'enfer et pour sçauoir entendre les traysons et les erreurs pour fuir et euiter les seducteurs et deceveurs, pour faire bonne prouision espirituelle et corporelle contre les tribulacions pour querir vie conuenable a fuir ceulx qui fuir vouldront la perseqution pour faire penitence de ses pechiez et satisfacion pour enchacer le dyable a ceulx qui temptera de maulvaises et diuerses temptacions [fol. 117 v°] pour congnoistre le greuement des faulx prophetes qui viendront et qui en espoir de bien grant faulseté adnonceront. Et pour congnoistre que nul ne soit lié des liens de pechié, desquelz liens les pecheurs maulvaiz liez seront pour ces causes cy et pour nulle autre raison a fait le liure ledict cordelier tout en lonneur a la gloire et en la recommandation de la saincte trinité qui vit et regne en unité. In secula seculorum. Amen.

« Priere et oraison a Dieu

« Or prions a Dieu le pere et a Jhesucrist...

« *Des.* Et qui na ne fin ne commencement a tousiours vivre et regner Amen.

« *Explicit* le traictié extraict de liure du cordelier nommé frere Jehan de la Rochetaillee lequel prescha deuant le pape Innocent et ses cardinaulx a chastiau de Bausiers [556] priez Dieu pour luy et pour celuy qui a escript que Dieu luy donne cen que son cuer desire en Dieu Amen. »

C. Traduction catalane
du « Vade mecum in tribulatione »

Carpentras 336. xve siècle. Papier. 210 × 150 mm. Fol. 55-75.

Inc. Fol. 55. « *Al molt amat per caritat euangelical pare meu en Jhesu Crist, frare Pere Perot, mestre en medecina del orde des frares menors frare Johan de Rochatayllada pobre encarcerat...* »

Fol. 57. « *Feneix la letra e segueix lo libre. Empero lo libret es departit per XX intencions ço es capitols. La primera intencio de Deu es aquesta que en les tribulacions ja començades e de gran en gran deven crexer, tot lo mon se deu ajustar en una fe catholica...* »

Des. F. 75. « *...lo qual libret axi com tots los altres que yo he fets sotsmet a la correccio de la santa romana Iglesia a gloria de Jhesu Christ e de la sue mare gloriosa Verge Maria e de tots los sants e assenyaladament del baro angelical moss. sant Francesch pare nostre e a consolacio dels elets... simples et humils. Amen. Feneix lo libre qui es appellat : Ve ab mi en tribulacio.* »

(556) Nous ne savons de quel château il s'agit. Jean le Bel et Froissart disent qu'il fut interné au château de Bagnoles (v. ci-dessus p. 83, 211). S'agit-il, ici, de Béziers?

D. Traduction allemande
du « Vade mecum in tribulatione »

Munich. Germ. 409, fol. 307-319.

[Manuscrit écrit du 16 au 30 mars 1461 à Nuremberg par Johann Schedel.]

Fol. 307-309 v°. Document publié p. 226 et suiv.

Fol. 309 v°. « *In dem namen unsers herren Jhesu Christi alle die schrifft der heyligen die do heyst heylige geschrifft die schreyt rufft und spricht das wir haben eynen barmherzigen got...*

...Dicz puch is genant zu latein vade mecum in tribulatione das bedeut czu tewtsch : gang mit mir in die betrubnusz.

« *Ich Johannes von Rupescissa ein gaistlicher pruder des ordens der parfusen de ich unwirdig pin und pin ein armer gefangen menschs ich erpitt mein aller liebsten gaistlichen bruderen in Christo ihesu bruder petro der do ist ein guter maister der erczneijen und mit bruder des ordens der parfussen...* »

Fol. 319 v°. *Des.* « *Nun piten wir dich, uil lieber herr das du uns geben wölst deyne gebeindeite gnad... das du dich scholt uber uns erparmen, des pite wir dich vater durch dein eingepornen sun und des helfe uns der heilig gaist.* »

Et sic est finis per me Johannem Schedel adi 30 del marzo.

Divers extraits
du « Vade mecum in tribulatione »

Cambridge. Caius and Gonville College 249, fol. 216 v°-217. (Écrits en 1464 par John Herryson.)

[Ce sont divers extraits interpolés. Nous avons l'*intentio quinta* en entier, l'*intentio sexta* résumée, une partie de l'*intentio quindecima*. La fin est une interpolation ou un extrait d'une autre source.]

Inc. « *Ix modellis* (sic pour *Ex medullis*) *evangelice sanctitatis predilectissimo patri in Christo Jhesu domino nostro fratri Petro Pererii medicine magistro ordinis fratrum minorum pauper incarceratus et deuotus orator uester frater Johannes de Rupecissa...*

« *Des. Postea procedit auctor ad intenciones in quos fines seculorum deuenerunt ut puta de Antichristo et de mirabilibus eius et quomodo mundum seducet etc. Terminabitur opus Johannis de Rupecissa. Deo gratias. Explicit abstractum prophecie Johannis de Rupecissa scriptus per doctorem Herryson anno Christi 1464.*»

Oxford. Bodleian Libr. Hatton 56, fol. 29 v°-32 v° (Papier. Écrit vers 1450) [557].

Inc. « *Fr. Joh. de Rupecissa composuit quendam tractatum A. D. M. CCC° LII° in quo composuit eventus notabiles et mirabiles... In cuius prologo dicit istos eventus sibi revelatos per intelligentiam divinarum Scripturarum...* »

(557) V. ci-dessous le même ms.,

Fol. 30. « *In 1° capitulo dicit quod intentio Dei est in tribulationibus inchoatis... In II° capitulo dicit quod intentio Dei est per ipsas tribulationes papam et cardinales...* »

Fol. 32. « *In ultimo capitulo id est XX° dicit quod probat per dictum Daniel XII...* »

Fol. 32 v°. Des. ...« *incipiet tribulatio vacuari et orbis reparari. Ita terminatur libellus* » (éd. Brown, p. 507).

Londres. British Museum, Royal, 7 A IX (Papier, xve s.), fol. 3 v°.

(Un petit extrait, surtout de l'*intentio quinta,* éd. Brown, p. 499). Isc. « *Surget tunc popularis justitia ita ut principes et tiranni proditores et malefactores indignitatibus cadent...* ».

Des. « *Et post varias tribulationes et transacta scandala vindicta Dei venie propinqua.*

Un petit traité

extrait du « Vade mecum in tribulatione »

Dans plusieurs manuscrits, nous trouvons un extrait du *Vade mecum* qui se présente sous cette forme :

Inc. : « *Prima intellectio est quod totus mundus debet congregari...* »

Des. « *Et vigebit honestas in conuersatione orbis.* »

En général, cet extrait est divisé en douze *intellectiones.*

Sous cette forme, nous signalons :

Dublin. Trinity College, 516, fol. 106-107 (xve s., écriture anglaise).

Londres. British Museum, Royal 7 A IX, fol. 4 v°-6 (xve s., écriture anglaise).
Des. *mut.* 7e *intellectio est* (un mot effacé illisible sur la photographie) *euadendi...*

Londres. British Museum, Cotton. Vesp. E. VII, fol. 120 v°-122 (xve s., écriture probablement anglaise).

Oxford. Bodleian libr. Hatton 56, fol. 8 r-°9 v° (Papier. Écrit vers 1450).

Vienne 4764, fol. 187 r°-189 r° (xve s., papier).

Ce manuscrit semble présenter une version plus longue, car, au lieu de douze, il donnerait vingt et une *intellectiones*, comme l'ouvrage lui-même.

Des. : « *Intellectio XXI est quod iste Antechristus occidentalis erit rex Ludovicus secundus filius regis Petri de Cicilia centesimus imperator a Cesare Augusto computatus.* »)

Le manuscrit de Louvain. Université, G 35, fol. 82 v°-86 v°, semble avoir présenté, lui aussi, notre petit traité, mais très en désordre.

De cet extrait nous avons une traduction anglaise :

Londres. British Museum, Additional 24663, fol. 11-11 v° (xve s., papier, écriture anglaise).

« *Johannes de Reputissa* (sic) *de fine mundi.* »

« *The ffurst understanding is thit all this worlde shalbe gathered together to the holly ffayth of the generall churche under the obedience of one Romayn busshup videlicet Jues Sarrazins Turkes Grekes and all herreticks shalbe sent and reduced to one head of the forsayd churche generall. The second understanding...* »

Des. « *The churche's hollyres shall shyne, vyces shall vanyssh in the people, and the noble honest shall stryve in the conversion of the world. Amen.* »

Nous avons aussi une traduction allemande :

Munich. Univers. Bibl., Codex fol. 684, fol. 111-114 (milieu du xv^e s.).

Fol. 111 (rubr.). « *Von den pùch das genant ist venii mecum yn tribulationem, etc., von pruder Yohanes de Ruptissa parfùsser ordens.*

Dyss nach geschriben sind die ausczug auf das kurtzest aus ainem buch das genant ist Veni mecum in tribulationem und das hat gemacht pruder Hans de Rupstissa parfùsser ordens... (rubr.) *xiij verstantnuss.* »

1. *Item die erst verstäntnus ist das allu welt wirt gesamnet czu ainem glaben der cristenlichen Kirchen und man wirt gehorsam dem babst die Juden haiden Saracen türgen Kriechen und ach allu Ketzerey und wirt ain hirtt und ain schafstal und werden all Keczer und bes verhort cristan erstert-und aus gereitt, etc.*

Des. Fol. 114. « *Dye treytzehent uerstantnutz... und die dieunter dem ketzerischen Kaiser das ist unter dem antecrist sterben die er teten last darum das sy an in nicht gelaben wellen die werden on czweifel erwerben das himelreich und die gnad gotz verdienen und enpfahen und das verleich unser got allen gelabigen cristenlichen menschen.* »

VI. *VERBA FRATRIS IOHANNIS DE RUPESCISSA*

C'est un extrait du *Vade mecum in tribulatione* et du *Liber Ostensor.* Nous l'avons trouvé, à peu près sous la même forme, en deux manuscrits :

Cambridge. Corpus Christi College 138. Parchemin. xve siècle, fol. 183.

Inc. « *Verba fratris Iohannis de Rupescissa ordinis minorum de futuris eventibus stupendis et de certis annorum cotacionibus eorundem abreviata de libro qui intitulatur Ostensor futurorum. Primo enim in eodem libro scribitur cadere dominium regis Francie et exercitum eius...* »

Des. « *Vir iste sanctissimus erit et humilis, qui renuet corona aurea coronari ob reverenciam corone spinarum Domini. Viuet autem imperator circa decem annos et semis. Nam reparator qui eum introducet vivet IX annis et IX mensibus.* »

Paris. Bibl. nat., ms. lat. 16021. Papier. IV + 71 fol. (fol. 70-71*b* réglés blancs) + 8 feuilles de garde blanches. 304 × 212 mm. XVe-XVIe siècle.

Fol. 5 v°-6.

Inc. « *Verba fratris Joannis Repetissa* (sic) *e libro qui dicitur* Vade mecum in tribulatione, *ordinis fratrum minorum, de futuris evenientibus stupendiis et ceteris annorum* (*cotacionibus*) *abreviate de libro eius intitulato Ostensor quod adesse festinant tempora ad dominum cardinalem Petragoricensem. Qui dicit ei antequam accederet ad delegationem pacis regis Franchorum et Angliorum...* ».

Des. « *Fiet unum ouille et unus pastor in mundo et similis ei papa non fuit et a morte sancti Petri citra qui et enim uniuersum mundum recuperabit et ipsum reducet ad sanctitatem et unitatem antiquam* [558].

VII. LETTRES

A. Manuscrits

Londres. British Museum, Cotton. Vesp. E. VII, fol. 122 v°-123 (XVe s., parchemin).

Dans ce manuscrit, nous avons la première lettre, et en partie seulement.

Inc. « *Erat quidem de ordine minorum qui se asserebat dicere mirabilia quem papa Innocentius incarcerauit postea mittens ad eum voluit scire ea que ventura erant. Cui frater respondit : Vos misistis ad me hanc scedulam...* »

Des. « *Et pax fere mille annos durabit* » (éd. Brown, p. 494, l. 36).

Oxford. Bodleian, Rawlinson D. 339, fol. 545-550 (XVIIe s., papier).

Les deux lettres éditées par Brown se trouvent dans ce recueil important de textes relatifs à la réformation de l'Église. Nous pensons que c'est peut-être la copie utilisée par Brown.

Inc. p. 545. « *Johannes de Rupescissa ordinis minorum prophetia et opuscula ex manuscripto codice.* »

P. 546. « *Copia prophetiae fratris Johannis de Rupescissa ordinis fratrum Minorum provinciae Aquitaniae, custodie Ruthenensis ac causidici Aureliaci in romana curia Avinione capti in carcere domini Papae Clementis. vj. Pontificatus sui anno viij qui carcer vocatur carcer Soldan in mense Novembris anno ab Incarnatione Domini M° CCC. XLIX°.*

Vos misistis ad me hanc schedulam salvo honore vestro ad maximam blasphemiam Dei, quia solus Deus potest ista quae hic continentur infaillibiliter scire... »

Des. P. 550. « *Et praedicta haec notata non occultanda sunt amatoribus Jesu Christi, maxime Domino meo, domino Pictagoricensi, nec manifestanda amatoribus hujus mundi. Jesus Christus qui est fons charitatis infundat in vobis suam gratiam et omnibus in Ecclesia sua sancta. Amen.* »

(558) A ces extraits ajoutons une note non identifiée, Erfurt F 58, fol. 98' (Amplonianische Handschriften Sammlung) : « note sur les prophéties du frère J. de Rupescissa pour les années 1377-1384. »

B. Éditions

I. *Appendix ad Fasciculum rerum expetendarum et fugiendarum, Londini*, 1690, p. 494-496 (v. ci-dessus, p. 233).

II. *Continuatio chronici Guillelmi de Nangiaco*. Éd. H. Géraud, *Chronique latine de Guillaume de Nangis*... publiée... pour la Société de l'Histoire de France, Paris, 1843, t. II, p. 234-237 [559].

Nous avons ajouté aux deux lettres publiées par Brown la Défense-lettre de Rupescissa, contenue dans deux manuscrits :

Paris. Bibl. nat., ms. lat. 7371, fol. 114-122 (v. ci-dessous la description de ce manuscrit).

Tours 520, fol. 49-52 v°.

Description du manuscrit de Paris. Bibl. nat., ms. lat. 7371. Papier. xve siècle. 220 × 145/155 mm, 319 fol.

Ce manuscrit, très important et très étudié, a une abondante bibliographie. C'est un recueil qui a probablement été écrit à l'abbaye de Saint-Victor à Paris d'où il provient : en effet, le nom a été gratté dans l'ex-libris du fol. II v° : « *Iste liber est* [*S. Victoris Paris.*] *Qui eum furauerit uel celauerit uel titulum istum deleuerit anathema sit.* » Il correspond au manuscrit coté GGG 11 dans l'ancien catalogue de Claude de Grandrue (ms. lat. 14767), en marge duquel se trouve cette note de récolement du xviie siècle : « Ce volume a esté perdu depuis la reveue faite par le Père Picard en 1604 jusques à la première faite par le Père Bouet en 1654. » Le rapprochement avec le manuscrit actuel a été fait d'une main moderne en marge

(559) Texte de l'édition H. Géraud avec les variantes du manuscrit Arundel 28 du British Museum (A) relevées par Richard A. Newhall, *The Chronicle of Jean de Venette* (New York, 1953), p. 211-213 :

« Anno Domini MCCCLVI erat (et jam fuerat diu *add.A*) quidam frater Minor detentus in carceribus domini nostri Papae in Avinione, honeste tamen. Detinebatur vero pro eo quod multos futuros eventus quasi spiritu prophetico praedicabat, et dubitabatur a multis ne falleret, vel ne mendacia diceret, vel aliquo spiritu pythonico seu maligno loqueretur (*om.A*). Ipse tamen vitam sanctam ducebat, sobriam et honestam; et erat clericus intelligens in scripturas et textibus sacri canonis, et prophanalibus libris, prout patet (apparet *A*) in operibus et libellis pluribus ab eo dictatis super eventibus contingentibus et futuris, quorum duos vidi : unus *Ostensor* intitulatur, et alter intitulatur *Vade mecum in tribulatione*. Et licet dictis libellis fidem non adhibeam, tamen vidi multa evenire postea de his quae praenosticat in eisdem. Nec reputo impossibile quin Deus sibi multa, sicut alias fecit sanctis patribus, revelare, utputa interpretationes aliquas sacrarum prophetiarum. Huic autem fratri Minori sic incarcerato anno Domini MCCCLVI fuit facta quaestio ista ab archiepiscopo Tholosano in Avinione per scedulam in hunc modum : « Quantum adhuc durabunt guerrae quae nunc sunt in Francia et fuerunt? » Et sequitur responsio (dicti Minoris in cedula ibidem haec formae *add.A*) : « Vos misistis ad me hanc scedulam (...) quia rota fortunae jam pervenit ad cursum ». Haec est interpretatio seu prophetia illius fratris Minoris praedicti de futuris eventibus illo anno MCCCLVI et deinceps. Quae quidem prophetia, licet fidem non faciat, neque dictis ejus sit adhaerendum quia Ecclesia non approbat, tamen si aliqua quae ibi dicuntur postea in parte vel in toto evenerunt, sequentes apices declarabunt ».

de ce même catalogue : « C'est le manuscrit 7371 du fonds latin. » Le manuscrit a donc disparu de Saint-Victor après 1604; on ne sait comment il parvint à la bibliothèque de Colbert qui entra en 1732 à la Bibliothèque royale.

Les cotes anciennes du manuscrit sont : [GGG. 11] (Saint-Victor de Paris, xve-xvie s.); 297 (xvie s.?), revers du plat supérieur de la reliure; Colbert 4650 (xviie s.); Regius 4500 5. A. (xviiie s.).

La table du manuscrit, avec renvois aux folios, par Claude de Grandrue, bibliothécaire de Saint-Victor (xve-xvie s.), se trouve aux fol. 62 v°-63, auxquels renvoie une note du fol. II v° : « *Tabulam hic contentorum reperies folio 63.* »

De notre Rupescissa, le manuscrit contient :

1. *Le Vade mecum in tribulatione*, f. 24-40 :

Inc. mutilé. « ... *haberentia* (sic) *cum enim de scriptura sacra certissime probationes sumuntur in confirmacionem certissimorum eventuum futurorum...* » (éd. Brown, p. 496).

Des. « *Suscipite igitur ad gloriam Christi librunculum istum ut vadat vobiscum in tribulationibus instantibus ab apperiendum oculos mentis ut possitis precavere a malis tantis ac talibus tam proximis que sicut et omnes alios per me editos vel edendos submitto correctioni ecclesie sacrosancte Romane ad gloriam Christi et eius matris Virginis gloriose Marie et omnium sanctorum et signatorum seraphici patris mei nostri Francisci ad consolationem simplicium clericorum. Explicit* Vade mecum in tribulatione. »

2. La lettre dont nous avons parlé p. 174 (fol. 115-117 v°) :

Inc. « *Flori rosarum, lilio convallium, columpne celi, basi fidei catholice, solari jubari, pugili Christi, patri iusticie, pauper obprobrium vermium abiectissimus omnium abiectorum, aures vestri sancti zeli ad vocem raucam eligati muti parumper demitere et ad celica famina super instantibus periculis vestre solercie ingenium cum benignitate paterna... inclinare...* »

Des. « *Nec habeatis pro malo, pater dignissime, si ad omnia particularia que vultis, non respondeo, quia solus Deus potest. Dominus per suam infinitam misericordiam vos conservet et illuminet ac exaltet sicut ex corde oro et devoto exopto, amen.* »

LES OUVRAGES ALCHIMIQUES DE JEAN DE RUPESCISSA

I. ÉTAT DE LA QUESTION

Depuis Trithème [1], historiens et bibliographes de l'alchimie ne manquent pas de citer Jean de Rupescissa parmi les adeptes [2]. Ils s'accordent en général pour lui attribuer le *De consideratione quintae essentiae* et le *Liber lucis*, aussi appelé *Liber de confectione veri lapidis philosophorum.*

Toutefois, des problèmes critiques se sont posés très tôt. Déjà Conrad Gesner observait des concordances quasi littérales entre le *De quinta essentia* et un ouvrage du même titre mis sous le nom de Raymond Lulle, et il concluait que Lulle avait utilisé Rupescissa [3]. Se fondant sur une chronologie

[1] Jean Trithème, *Annalium Hirsaugensium*, t. II, S. Gall, 1690, p. 225. Il ne parle pas de l'œuvre alchimique dans son *De scriptoribus ecclesiasticis*, Cologne, 1546, p. 249. V. J. R. Partington, *Trithemius and alchemy*, dans *Ambix*, t. II, 1938, p. 53-59.

[2] G. B. Nazari, *Della tramutatione metallica sogni tre*, Brescia, 1572, III, 18, p. 135-144, éd. L. Thorndike, *A History of Magic and Experimental Science*, t. V, New York, 1941, p. 686-687; M. Maier, *Symbola aureae mensae duodecim nationum*, Francfort, 1617, p. 388; P. Borel, *Bibliotheca chimica*, Heidelberg, 1656, réimpr. Hildesheim, 1969, p. 193-194; G. M. König, *Bibliotheca vetus et nova*, Altdorf, 1678, p. 709; J. A. Van der Linden, *De scriptis medicis libri duo*, Amsterdam, 1637, p. 303-304; G. A. Mercklin, *Lindenius renovatus*, Nüremberg, 1686, p. 674-675; O. Borrichius, *Conspectus scriptorum chemicorum illustriorum*, Copenhague, 1697, p. 22; J. J. Manget, *Bibliotheca scriptorum medicorum veterum et recentiorum*, t. II, 2, Genève, 1731, p. 102; N. Lenglet du Fresnoy, *Histoire de la philosophie hermétique, accompagnée d'un catalogue des écrivains de cette science*, t. I, La Haye, 1742, p. 469, t. II, p. 204-206; t. III, p. 290-291, J. F. Gmelin, *Geschichte der Chemie*, I, Göttingen, 1797, p. 57; G. F. Fuchs, *Repertorium der chemischen Literatur*, t. I, Jena-Leipzig, 1806, p. 29; K. C. Schmieder, *Geschichte der Alchemie*, Halle, 1832, p. 186-188; F. Hoefer, *Histoire de la Chimie*, t. I, Paris, 1842, p. 421-422; H. Kopp, *Geschichte der Chemie*, t. II, Braunschweig, 1844, p. 228-229; t. III, 1845, p. 242-243; t. IV, 1847, p. 188-193; L. Figuier, *L'alchimie et les alchimistes. Essai historique et critique sur la philosophie hermétique*, 3e éd., Paris, 1860, p. 15, 60, 153; J. Ferguson, *Bibliotheca chimica*, t. II, p. 305-306.

[3] [Conrad Gesner], *Thesaurus Evonymi Philiatri de remediis secretis*, Zürich, 1552, p. 23.

mieux assurée, Hermann Conring a supposé que Rupescissa, postérieur à Lulle, s'était borné à le plagier [4]. En même temps, il refusait à Rupescissa la paternité du *Liber lucis* [5].

Ces questions ont été reprises par Lynn Thorndike dans le cadre d'une étude d'ensemble sur les corpus attribués à Raymond Lulle et Arnaud de Villeneuve [6]. Il a mis en évidence la coexistence de plusieurs versions du *De quinta essentia* et découvert que les connexions avec le corpus lullien étaient particulièrement étroites dans une branche de la tradition.

Quant au contenu même du *De quinta essentia,* il a été récemment étudié sous plusieurs angles. W. Ganzenmüller [7], puis R.P. Multhauf [8] et W.P.D. Wightman [9] ont analysé son rôle dans l'histoire de la chimie médicale comme source de Paracelse, R.J. Forbes [10] et S. Colnort-Bodet [11], sa place dans l'histoire de la distillation.

II. LE DE QUINTA ESSENTIA

§ 1. Manuscrits, éditions, attribution, date.

Le *De quinta essentia* est connu par deux versions très différentes dont l'une, interpolée d'extraits du corpus lullien, représente un remaniement postérieur et nécessite, de ce fait, un traitement spécial. C'est l'autre version qui servira de base à l'analyse.

[4] H. Conring, *De hermetica medicina libri duo*, 2e éd., Helmstad, 1669, p. 205-206. Cette accusation se retrouve dans J. W. Baumer, *Bibliotheca chemica*, Giessen, 1782, p. 83-84.

[5] H. Conring, *op. cit.*, p. 417-419. Le soupçon d'inauthenticité se retrouve chez J. F. Gmelin, *Geschichte der Chemie*, p. 57.

[6] L. Thorndike, *A History of Magic and Experimental Science*, t. III, New York, 1934, p. 347-469; v. G. Sarton, *Introduction to the History of Science*, t. III, 2, Baltimore, 1948, p. 1572-1574. (Ces deux ouvrages seront désormais cités Thorndike, *HMES* et Sarton).

[7] W. Ganzenmüller, *Paracelsus und die Alchemie des Mittelalters, Angew. Chem.*, t. LIV (1941), p. 427-431 repris dans *Beiträge zur Geschichte der Technologie und der Alchemie*, Weinheim, 1956, p. 300-314.

[8] R. P. Multhauf, *John of Rupescissa and the origins of Medical Chemistry*, dans *Isis*, t. XLV, 1954, p. 359-367; *The origins of Chemistry*, London, 1966, p. 210-213.

[9] W. P. D. Wightman, *Science in the Renaissance*, Edinburgh, 1962, t. I, p. 171-175 et 253-255.

[10] R. J. Forbes, *A Short History of the Art of Distillation*, 2e éd., Leiden, 1970.

[11] S. Colnort-Bodet, *Essai sur l'histoire de la notion d'alcool, Actes du XIe Congrès International d'Histoire des Sciences*, Varsovie, 1968, p. 20-25.

Dans les manuscrits de ce groupe, l'ouvrage s'intitule *De consideratione quintae essentiae rerum omnium* ou, plus brièvement, *De quinta essentia.* On trouve parfois *Liber de famulatu philosophiae* [12], deux fois *Thesaurus orbis* [13], une fois *Pauper evangelium* [14].

Lorsque le texte est complet, son *incipit* est : « *Dixit Salomon Sapientie* » [15]. Si le scribe omet le premier paragraphe du prologue, il est : « *Consideravi ergo quod tempus expensum* » [16], ou sans le prologue, « *Secretum primum est* » [17] ou en commençant au Canon 2 « *Hoc est in quo laborant* (*laboraverunt*) *omnes philosophi* » [18]. Chacun de ces *incipits* caractérise une famille de manuscrits.

L'œuvre est transmise par trois manuscrits du XIVe siècle (qui ne sont pas des autographes), Bibliothèque nationale, manuscrit latin 7151, fol. 1-32 vo, copié par une main italienne [19] et Bodleian Digby 43, fol. 101-120 vo, de la fin du XIVe [20], Montpellier, Bibliothèque de la Faculté de Médecine, 260, fol. 51-80 vo (sans nom d'auteur) [21]. J. Bignami suppose que le manuscrit autographe était le Milano Trivulziano 1621, mais il est aujourd'hui perdu. Il existe 130 manuscrits des XVe et XVIe siècles.

Avec des matériaux supplémentaires, mais en conservant la même structure, cette version a été publiée à Bâle en 1561 par l'alchimiste Guillaume

[12] Berne, Bürgerbibliothek 480 *f.* 1 ro.

[13] Marbourg, Bibl. Acad. B 12 (*a*) XVe s., fol. 1; Paris, Bibl. nat. ms. fr. 2020, XVIe s., fol. 221. C'est peut-être ce texte qui a été édité par Theophilus Neander, *Thesaurus mundi. Ein Büchlein welches genandt wird ein Schatz der Welt*, dans *Heptas alchymica*, Leipzig, 1621, p. 294, mais je n'ai pu voir cet ouvrage.

[14] Kassel, Murhardsche und Landesbibliothek 8o ms. chem. 20, XVe s., fol. 62. « *Incipit breve opusculum magistri Johannis Rupicisse, quod intitulatur pauper evangelium.* »

[15] L. Thorndike, P. Kibre, *A Catalogue of Incipits of Medieval Scientific Writings in Latin*, 2e éd., Cambridge (Mass.), 1963, col. 458. (Cet ouvrage sera désormais cité T.K., suivi du numéro de la colonne.)

[16] T.K. 255.

[17] T.K. 1416.

[18] T.K. 630, variante « *Laboraverunt philosophi rem invenire* » T.K. 807.

[19] V. *Cat. Mss. Bibl. Reg.*, t. IV, 319; Thorndike, *HMES*, t. III, p. 725; J. Corbett, *Catalogue des manuscrits alchimiques latins*, t. I, Bruxelles, 1939, p. 68, qui le date du XVe s. (Cet ouvrage sera désormais cité Corbett, *CMAL*).

[20] P. Borel, *Bibliotheca Chimica*, p. 194; G. D. Macray, *Catalogi codicum manuscriptorum Bibliothecae Bodleianae pars nona. Codices a Kenelm Digby donati*, Oxford, 1883, col. 39-40; *HMES*, t. III, p. 726.

[21] *Catalogue des mss. des départements...*, *Montpellier*, t. I, 1849, p. 389-390; Corbett, *CMAL*, t. II, 1951, p. 75-77.

Gratarolo [22]. Elle a été réimprimée en 1597 [23] et insérée en 1602 dans le tome III du *Theatrum Chimicum* (1re éd.) [24]. C'est également cette version qui se trouve à la base de la traduction française publiée en 1549 par Antoine du Moulin [25], traduction réimprimée en 1581 [26].

Un texte de structure identique, mais condensé aux opérations, se trouve dans le manuscrit Oxford, All Souls College 81, xve-xvie siècles, fol. 100-133 vo, base de l'analyse de Thorndike [27]. Quoique E.F. Jacob considère ce texte comme la forme primitive [28], ce n'est guère plus qu'un abrégé, qui a coupé les développements rhétoriques et prophétiques encadrant les recettes, lesquels sont bien dans la manière de Rupescissa.

Les manuscrits mettent généralement l'ouvrage sous le nom de Jean de Rupescissa, à part certains manuscrits britanniques qui l'attribuent à Roger Bacon [29], et quelques isolés qui l'attribuent à Lulle [30] et au Frère Élie

(22) *Ioannis de Rupescissa qui ante CCCXX annos vixit de consideratione quintae essentiae rerum omnium, opus sane egregium. Arnaldi de Villanova Epistola de sanguine humano distillato. Raymundi Lullii ars operativa et alia quaedam. Omnia ad selectissimam materiam medicam, et morborum curationem, vitaeque conservationem mirabiliter facientia. Nunc primum in lucem data. Accessit Michaelis Savonarolae Libellus optimus de aqua vitae, nunc valde correctior quam ante annos 27 editus. Item Hieronymi Cardani Libellus de aethere seu quinta essentia vini* », Basel, s.d., 8o. Le traité de Cardan, qui existe par ailleurs, ne figure pas dans le volume, et le titre a été gratté sur la page de titre. La lettre dédicatoire est signée Guilhelmus Gratarolus et datée de mai 1561. De *De quinta essentia* y figure aux p. 1 à 168. Sur Gratarolo, v. G. Jüttner, *Wilhelm Gratarolus. Benedikt Aretius. Naturwissenschaftliche Beziehungen der Universität Marburg zur Schweiz im 16 Jahrhundert*, thèse, Marburg, 1969. Il a, d'autre part, publié les chapitres relatifs à la quintessence de l'or, de l'argent, du plomb, de l'étain, de l'antimoine dans la *Verae Alchemiae*, t. II, p. 267.

(23) *De quinta essentia*, Basel, C. Waldkirch, 1597, p. 8-144 (*non vidi*).

(24) L. Zetzner, *Theatrum chemicum*, t. III, Ursel, 1602, p. 359-485 (*non vidi*).

(25) *La vertu et propriété de la quinte essence de toutes choses, faite en latin par Ioannes de Rupescissa et mise en françois par Antoine du Moulin Masconnois, valet de chambre de la royne de Navarre*, Lyon, Jean de Tournes, 1549, 8o, 155 p.

(26) Même titre, même éditeur, 1581, 16o.

(27) Thorndike, *HMES*, t. III, p. 356 et 726. V. L. Thorndike, *Uncatalogued texts in ms. All Souls College 81, Oxford*, dans *Ambix*, t. 7, 1959, p. 40.

(28) E. F. Jacob, *John of Roquetaillade*, dans *Bulletin of the John Rylands Library, Manchester*, t. XXXIX, 1956-57, p. 75-96.

(29) Cambridge, Univ. Libr. no 2279 (xve s.), fol. 167-202; Londres, BL, Sloane 75, fol. 101-123; Sloane 353, f. 2-51; Sloane 2320, f. 73-93 v; Oxford, Bodl. Canon misc. 334, f. 59 vo-94 vo; Oxford, Bodl., E Musaeo 155, f. 431-489 vo. V. A. G. Little, *Roger Bacon. Essays*, Oxford, 1914, p. 416.

(30) Londres, Wellcome 117, p. 110-206; Vat. lat. 5847, f. 1-29 vo; Washington, Holy Name College 62. Généralement l'attribution à Lulle caractérise la version interpolée.

de Cortone [31]. En fait, il n'existe pas de raison sérieuse de le refuser à Jean de Rupescissa. Des digressions éparses dans ses œuvres prophétiques le montrent averti des questions d'alchimie [32]. La fréquente mention des *Evangelici homines* dans le *De q.e.* se réfère à son attitude dans les querelles sur la pauvreté évangélique [33]. Enfin, le *De q.e.* fait de fréquentes allusions à son emprisonnement et aux maladies qu'il a contractées en prison [34].

A la fin du livre I, il avoue qu'il a eu l'illumination du magistère après sept ans d'emprisonnement [35]. Or, son premier emprisonnement date du 2 décembre 1344 [36]. Si on combine cette allusion avec la mention de la grande peste de 1348 comme une chose passée [37], on peut conclure que le *De q.e.* fut écrit dans les années 1351-1352.

Le *De quinta essentia* comprend deux livres, le premier divisé en *canons* qui sont les principes généraux et subdivisé en *scientiae*, qui en sont des applications particulières [38], le second divisé en *remèdes* [39]. Les éditions ont superposé à cette division une numérotation arbitraire en chapitres, variable d'une édition à l'autre.

Le *De quinta essentia* est moins un traité d'alchimie qu'un ouvrage de chimie médicale, puisqu'il concerne la préparation de remèdes par distillation, spécialement sur base de distillation de l'*aqua ardens*, c'est-à-dire de l'alcool. A ce titre, sa compréhension nécessite de retracer brièvement les progrès réalisés aux XIIIe et XIVe siècles, dans la distillation de l'alcool [40].

(31) Pise, Univ., ms. 677, XVe s., f. 139 v°. Le Frère Élie, compagnon et successeur de s. François, s'est vu attribuer dès son vivant une activité d'alchimiste. V. E. Lempp, *Frère Élie de Cortone*, Paris, 1901, p. 121-122, n. 1.

(32) Par exemple dans son *Commentaire à Cyrille* écrit entre 1345 et 1349. Bibl. nat. ms. lat. 2599, fol. 156 v°-157 v°.

(33) « *Liber primus... traditus pauperibus et Evangelicis viris, servis domini nostri Iesu Christi compositus a magistro Ioanne de Rupescissa* ». Sur ce problème, J. Bignami-Odier, *Etudes*, p. 39-50. C'est l'origine du titre de *Pauper Evangelium* dans le ms. de Kassel.

(34) Ed. 1561, p. 117, 145, 154.

(35) Bibl. nat. ms. lat. 7151, f. 23 = Ed. 1561, p. 118 « *ab aemulis in vinculis integris iam septem annis inter compedes et catenas, per sublimes theorias et illuminationes caelestes didici.* »

(36) J. Bignami-Odier, *Etudes*, p. 17.

(37) Ed. 1561, p. 164.

(38) V. éd. 1561, p. 95.

(39) Dans le ms. lat. 7151, les remèdes sont seulement numérotés jusqu'au septième.

(40) Les études modernes sur ce sujet sont extrêmement abondantes. On verra en particulier H. Diels, *Die Entdeckung des Alkohols*, dans *APAW*, t. III, 1913, repris dans *Kleine Schriften zur Geschichte der Antiken Philosophie*, éd. W. Burkert, Hildesheim, 1969, p. 409-441; R. J. Forbes, *A Short History of the Art of Distillation*, 2e éd., Leiden, 1970; M. Krüger, *Zur Geschichte des Elixiere, Essenzen und Tinkturen*, Braunschweig, 1968; E. O. Von Lippmann, *Zur Geschichte der Destillation und des Alkohols*, dans *Chem. Ztg.*, t. XXXVII, 1913, p. 1; *Vorläufige Mitteilung zur Geschichte des Alkohols*, *Ibid.*, p. 1073; *Beiträge zur Geschichte des Alkohols*, *Ibid.*, p. 1313-1316; p. 1346-1347; p. 1358-1361;

§ 2. La distillation de l'aqua ardens.

Les auteurs de l'Antiquité avaient observé à diverses reprises que lors de libations de vin une vapeur pouvait s'enflammer [41]. Ils ne parvenaient pas à isoler ce principe combustible, faute d'appareillage adéquat pour condenser les vapeurs. En effet, pour distiller la poix [42], ou pour dessaler l'eau de mer [43], on retenait les vapeurs dans des toisons que l'on pressait ensuite. Pour produire le mercure à partir de cinabre, on le chauffait en présence de fer sur une écuelle (λοπάς) sur laquelle on retournait une coupe (ἄμβιξ) et les vapeurs mercurielles se condensaient sur ce chapiteau [44]. Ce sont les alchimistes grecs, en particulier le pseudo-Démocrite, Marie la Juive et Zosime, qui ont mis au point un véritable alambic en surélevant le chapiteau au-dessus de la cucurbite pour éviter les débordements et en le dotant d'un tuyau de décharge [45]. Le distillat se condensait sur les parois du chapiteau, coulait vers le bas, était recueilli par le bord annulaire, puis évacué par un tuyau. Faute de dispositif de refroidissement, la condensation s'opérait mal, et il était difficile d'isoler des substances à point d'ébullition peu élevé, comme l'alcool. Zosime refroidissait le seul chapiteau, au moyen d'éponges [46]. Cette forme fondamentale, avec quelques

p. 1419-1422; p. 1428-1429; *Neue Beiträge zur Geschichte des Alkohols, Ibid.*, t. XLI, 1917, p. 865 et sq. : *Zur Geschichte des Alkohols, Ibid.*, t. XLIV, 1920, p. 625; t. XLVI, 1922, p. 4; t. XLVII, 1923, p. 757; *Weitere Mitteilungen zur Geschichte des Alkohols, Ibid.*, t. L, 1926, p. 237; *Zur Geschichte des Alkohols und der Bezeichnung Gas, Ibid.*, t. LIII, 1929, p. 869; *Kleine Beiträge zur Geschichte der Chemie, Ibid.*, t. LVII, 1933, p. 433; J. Needham, D. Needham, Lu Gwei-Djen, *The coming of ardent water*, dans *Ambix*, t. XIX, 1972, p. 69-112; K. Schelenz, *Zur Geschichte der Distilliergeräte*, Miltitz, 1911, réimpr. Hildesheim, 1964.

(41) Aristote, *Météorologiques*, IV, 9, p. 387 B 9, v. Alexandre d'Aphrodise, *In Mete*, p. 218, 11 et Olympiodore, *In Mete*, p. 336, 20; Théophraste, *De igne*, 67; Pline, XIV, 62; Suétone, *Auguste*, 94, 5; Servius, *Ad Georg.*, IV, 383; ps. Hippolyte, *Refut.*, IV, 31.

(42) Pline, XV, 31; Dioscoride, I, 205.

(43) Alexandre d'Aphrodise, *In Mete*, p. 86, l. 20; v. Aristote, *Météorologiques*, II, 3, p. 358 B 16.

(44) Dioscoride, V, 110. C'est par une technique voisine que s'expliquent les vases à sublimation découverts en Mésopotamie, v. M. Levey, *Chemistry and Chemical Technology in Ancient Mesopotamia*, Amsterdam, 1959, p. 31-43.

(45) Marcianus gr. 299, f. 188 v°, 193-194; Bibl. nat. ms. grec 2327, f. 220; Marie chez Zosime, p. 236 B; Démocrite chez Synesius, p. 60; Zosime, p. 141-143; v. F. Sherwood Taylor, *The Evolution of the Still*, dans *Annals of Science*, t. V, 1945, p. 185-202.

(46) Zosime, p. 224 B; v. Marcianus gr. 299, f. 113 v°.

variantes [47] passe aux Byzantins, puis aux Arabes, pour distiller les huiles essentielles et les eaux de plantes [48], les fractions légères du pétrole [49], et les extraits de minéraux [50], mais non, semble-t-il, le vin [51].

A l'école de Salerne, l'alambic est employé, pour les eaux de plantes et les huiles essentielles. Le *Circa instans* de Platearius en contient plus d'un écho [52]. C'est, semble-t-il, la distillation de l'eau de rose qui donnera naissance à la distillation de l'alcool, car, dans la suite, toutes les recettes préciseront *distilla... ad modum aquae rosatae.*

En Italie du Sud, où les vins sont particulièrement liquoreux, l'alcool fut produit pour la première fois. On ignore s'il y eut perfectionnement de l'appareillage de distillation.

Le manuscrit Philipps-Corning de la *Mappae Clavicula* (XIIe s.) [53] contient une recette chiffrée de distillation du vin avec du sel dans un vase approprié. L'eau qui est produite brûle en laissant son support inaltéré. La même recette se retrouve dans le *Compendium Magistri Salerni* (milieu

(47) On ne parlera pas de la distillation *per descensum*, le *botus barbatus* des alchimistes arabo-latins.

(48) Chez Al-Kindi (830-870), V. K. Garbers, *Buch über die Chemie des Parfüms und die Destillationen von Ya'qub b. Ishāq al-Kindī. Ein Beitrag zur Geschichte der arabischen Parfümchemie und Drogenkunde aus dem 9 Jahrh. P.C.*, Leipzig, 1948 (*Abh. für die Kunde des Morgenlandes*, XXX), spéc. p. 18-19; chez Albucasis (mort en 1013), v. *Libellus Bulcasis sive servitoris*, dans *MESUE cum expositionibus Mondini super canones universales*, Lyon, 1515, f. 311-313; S. K. Hamarneh, G. Sonnedecker, *A pharmaceutical view of Albucasis*, Leiden, 1963.

(49) M. Mercier, *Le feu grégeois*, Paris-Avignon, 1952, p. 89.

(50) Chez Razi (865-923 4), v. J. Ruska, *Al Rāzī's Buch Geheimnis der Geheimnisse*, Berlin, 1937 (*Quel. Stud.* VI); *Die Alchemie ar-Rāzī's*, *Der Islam*, t. XXII, 1934, p. 281-319; chez Gābir, v. P. Kraus, *Jābir ibn Hayyān*, t. II, Le Caire, 1942, p. 5-11; J. Ruska, K. Garbers, *Vorschriften zur Herstellung von scharfen Wässern bei Gābir und Rāzī*, dans *Der Islam*, t. XXV, 1939, p. 1-34.

(51) J. Ruska, *Wem verdankt man die erste Darstellung des Weingeistes?* dans *Der Islam*, t. IV, 1913, p. 162-163. Vue opposée, non sans erreurs, chez M. Y. Haschmi, *Sur l'histoire de l'alcool, XIIe Congrès International d'Histoire des Sciences* (*Paris, 1968*), t. III A, Paris, 1971, p. 69-72.

(52) H. Wölfel, *Das Arzneidrogenbuch « Circa Instans »*, diss. Berlin, 1939, p. 53-54 (*iuniperus*) et p. 105-106 (*spica*).

(53) Ms. Phillipps 3715, auj. Corning Museum of Glass, fol. 45 v°. Fac-similé dans C. S. Smith, J. G. Hawthorne, *Mappae Clavicula. A little Key to the World of Medieval Technique*, Philadelphie, 1974 (*TAPS*, t. LXIV, 4), p. 109 et trad. commentée, p. 59 (ch. 212). Texte édité par T. Phillipps, dans *Archaeologia*, t. XXXII, 1847, p. 227; M. Berthelot, *La chimie au Moyen Âge*, t. I, Paris, 1893, réimpr. Osnabrück, 1967, p. 61. V. H. Diels, *Die Entdeckung des Alkohols*, *Kleine Schriften*, p. 412-413; J. Ruska, *Ein neues Beitrag zur Geschichte des Alkohols*, dans *Der Islam*, t. IV, 1913, p. 320-324.

du XIIe s.) où le produit est désigné sous le nom d'*aqua ardens* [54] et, sous une forme beaucoup plus compliquée, dans la *Chirurgie* de Roger de Salerne (XIIe s.) [55].

Le XIIIe siècle voit une multiplication des recettes, une extension de l'usage médical et parallèlement un perfectionnement de l'appareillage.

Le *Liber ignium* de Marcus Graecus contient une formule, proche de celle que donne Magister Salernus [56]. Les *Experimenta* attribués à Albert en donnent une autre [57]. Le vin y est toujours additionné de sel et de soufre. Ces additifs étaient conçus comme facilitant la séparation des substances [58]. L'*aqua ardens* n'était pas restreinte à notre alcool : dans l'*Ars Alchemiae* de Michel Scot écrite vers 1230, on l'extrait de la térébenthine [59].

(54) S. de Renzi, *Collectio Salernitana*, t. V, 1859, p. 214, § 47 (on ajoute au vin du sel, du soufre et du tartre, on l'éprouve en brûlant un coton imbibé, on le conserve dans un vase de verre). Texte publié d'après les Bibl. nat. mss. lat. 6964, 6976, 6988, 7924 (copie de Baudry de Balzac). Une autre version de ce même texte a été publiée par F. Puccinotti, *Storia della Medicina*, t. II, *Medicina del Medio Evo, Parte Prima*, Firenze, 1870, p. LXIV (ch. 31) d'après le ms. 92 de la Biblioteca dell'Ospedale di Santa Fina di San Gimignano. On trouve enfin la même recette sur le feuillet de garde du ms. Berlin, ms. lat. qu. 761-5 (fin XIIe s.), v. H. Degering, *Ein Alkoholrezept aus dem 8 Jahrhundert*, dans *SPAW*, t. XXXIII, 1917, p. 503-515, où la datation est fausse, v. K. Sudhoff, *Alkoholrezept aus dem 8 Jahrhundert*? dans *Naturwissenschaften*, t. XVI, 1917, p. 681; R. P. Multhauf, *The origins of Chemistry*, London, 1966, p. 204. L'œuvre de Magister Salernus doit être située entre 1130 et 1160, v. Sarton, t. II,p. 240-241; F. Hartmann, *Die Literatur von Früh- und Hochsalerno*, Leipzig, 1919, p. 28.

(55) Rogerius, *Chirurgia*, IV, 7, dans *Cyrurgia Guidonis de Cauliaco*, Venise, 1499, fol. 169 v° *b* (vin + soufre ou orpiment + sel ammoniac + tartre + nitre + huile + eau). Roger est du XIIe s.

(56) Bibl. nat. ms. lat. 7156 (XIIIe-XIVe s.), fol. 65-66 v°, éd. M. Berthelot, *La chimie au Moyen Âge*, t. I, p. 117, § 27. « *Aquam ardentem sic facies R. vinum nigrum, spissum et vetus; et in una quarta ipsius distemperatis s. II sulfuris vivi subtilissime pulverizati; l. vel p. II tartari extracta a bono vino, et s. II salis communi grossi; et supradicta ponas in cucurbita bene plumbata, et alambico superposito distillabis aquam ardentem, quam servare debes in vase vitreo clauso.* Le ms. München 197 (daté 1438), fol. 75 v° (éd. Berthelot, p. 142) ajoute le test bien connu « *Ejus virtus et proprietas ita fit ut si pannum lini in ea madefeceris et accenderis, flammam magnam praestabit. Qua consumpta remanebit pannus integer...* » V. Berthelot, *o.l.*, p. 89-99; H. Diels, *Entdeckung*, dans *Kl. Schr.*, p. 424; Thorndike, *HMES*, t. II, p. 785-788; R. P. Multhauf, *Origins*, p. 205; selon Berthelot, p. 123, ces recettes ne font pas partie du traité primitif de Marcus Graecus.

(57) P. Kibre, *Alchemical writings ascribed to Albertus Magnus*, dans *Speculum*, t. XVII, 1942, p. 505 et 508; R. J. Forbes, *Short History*, p. 58 cite deux recettes dans le *De secretis mulierum* d'un pseudo-Albert, Lyon, 1556. Ces recettes ont passé dans le *De mirabilibus mundi* et, de là, dans le *Grand et le Petit Albert* (éd. B. Husson, Paris, 1970, p. 133 et 230).

(58) Les raisons *a priori* d'ajouter du soufre se trouvent exposées en détail dans le *Liber Alpharabii*, Bibl. nat. ms. lat. 7156, XIVe s., fol. 47 v°, v. Corbett, *CMAL*, t. I, p. 20.

(59) D. W. Singer, *Michael Scot and Alchemy*, dans *Isis*, t. XIII, 1929-1930, p. 13; S. Harrison Thomson, *The Texts of Michael Scot's Ars Alchemie*, dans *Osiris*, t. V, 1938, p. 552, 555.

En médecine, Petrus Hispanus (1210-1277) en fait une des douze eaux médicinales et l'appelle *aqua vite* [60]. Theodoric de Cervia (1205-1298) l'utilise dans sa *Chirurgie* et lui reconnaît quarante vertus diverses en médecine externe et interne [61]. Dans le traité particulier qu'il lui consacre [62], il distingue l'*aqua simplex* ou *anima vini*, produite par simple distillation du vin, l'*aqua vite composita*, solutions distillées de plantes dans du vin, l'*aqua perfecta* produite à la septième distillation, la *perfectissima* produite à la dixième, qui est de l'alcool à près de 90°. Enfin, il mentionne, à côté de la distillation *canonis* (par le tuyau de décharge) la distillation *serpentis* où il faut reconnaître une des premières attestations du serpentin [63]. Son contemporain Taddeo Alderotti (1233-1303) donne dans ses *Consilia* une description détaillée d'un alambic dont le tuyau de décharge est allongé et relié à un serpentin passant dans l'eau [64]. Cette forme nouvelle ne supplantera jamais le vieil alambic à refroidissement naturel (*Rosenhut*) ou à chapiteau refroidi (tête de Turc) [65], et la production d'alcool n'est pas nécessairement liée à l'existence d'un serpentin.

La fabrication d'alcool était à ce point répandue que le chapitre provincial des Dominicains, tenu à Rimini en 1288, en interdit la fabrication dans les couvents de l'Ordre [66]. Nombreux sont les traités sur ce sujet qui sont demeurés manuscrits [67].

(60) Sur le *Tractatus mirabilis aquarum*, Thorndike, *HMES*, t. II, p. 500-501; sur le *De virtutibus aque vite* (München 490, xve s., fol. 59 r°), Thorndike, dans *HMES*, t. II, 219; t. III, 35; T.K. 122.

(61) Édition 1546, fol. 138; Sarton, t. II, 2, p. 654-655.

(62) *Inc. : « Aqua vite prima simplex secunda composita tertia perfectissima »*, T.K. 122. Nous l'avons vu dans la Bibl. nat. ms. lat. 7121, xive s., fol. 96 v°-101, mais un fragment s'en trouve dans Oxford, All Souls College, 81, xve s., fol. 11; v. L. Thorndike, *Uncatalogued texts in ms. All Souls College 81, Oxford*, dans *Ambix*, t. VII, 1959, p. 34-35.

(63) Bibl. nat. ms. lat. 7121, fol. 97 v°.

(64) E. O. Von Lippmann, *Thaddäus Florentinus (Taddeo Alderotti) über den Weingeist*, dans *Archiv für Gesch. Med.*, t. VII, 1914, p. 379-389. Traduction partielle par M. Mc Vaugh dans E. Grant, *A source book in Medieval Science*, Cambridge (Mass.), 1974, p. 785-787. V. A. C. Crombie, *Histoire des sciences de saint Augustin à Galilée*, t. I, Paris, 1958, p. 118.

(65) Il n'y a pas de serpentin chez Geber. Il n'y en a pas non plus dans les appareils des Bibl. nat. mss. lat. 6514, fol. 70 et 7156, fol. 141 (Berthelot, *La Chimie au Moyen Âge*, t. I, p. 147 et suiv.). L'alambic de Rupescissa ne semble pas posséder de serpentin.

(66) *Archivum Fratrum Praedicatorum*, t. XI, 1941, p. 143.

(67) T.K. 121-122. En particulier le *De virtutibus aque vite* de Raymundus Galfredus ou Gualfredus (1250-1311), ministre général de l'ordre franciscain, conservé dans Wolfenbüttel 3914 (85 Quodl. Hemst.), daté 1439, fol. 1-8; *inc. : « Cum a principio optimo omnia consistent »*, T.K. 278, v. Thorndike, *HMES*, t. IV, p. 16.

Plus proche de Rupescissa et, comme on le verra, source directe, Arnaud de Villeneuve fait grand usage de l'*aqua ardens*, *aqua vini*, *aqua vitis* et, par déformation facile, *aqua vitae*. Il lui consacre de longs chapitres dans deux ouvrages écrits après 1309, le *De conservanda iuventute et retardanda senectute* [68] et le *De vinis* [69] ainsi qu'un traité particulier, le *De aqua vite simplici et composita* [70] où il énumère des médicaments à base d'eau-de-vie, classés de la tête aux pieds. Enfin, la fabrication d'alcool était à la mode à la cour d'Avignon : le cardinal Vitalis de Furno (mort à Avignon en 1327) développe dans son *Pro conservanda sanitate* les quarante vertus de l'eau-de-vie en se fondant sur Théodoric de Cervia [71]. Et en 1330 le pape Jean XXII donne à son médecin, Gaufré des Isnards, évêque de Cavaillon, une somme d'argent pour acheter un alambic et fabriquer de l'eau-de-vie [72].

§ 3. Analyse du De quinta essentia.

C'est dans le cadre de cette thérapeutique à la mode que l'on peut comprendre le *De quinta essentia*.

L'ouvrage commence par une sorte de confession. Alors que le but de la philosophie est de servir Dieu et les hommes évangéliques, Jean a perdu plus de dix ans à étudier la philosophie du monde, plus de cinq ans à l'Université de Toulouse (sans doute à la faculté des Arts) avant d'entrer dans

[68] *Opera*, éd. 1509, fol. 87 v° *a*; 88 v° *a*; 89 v° *ab*. Sur ce traité, destiné à Robert de Sicile, donc écrit après 1309, B. Hauréau, *H.L.*, t. XXVIII, p. 56-57; Thorndike, *HMES*, t. III, p. 668; Glorieux, t. I, p. 433.

[69] *Opera*, éd. 1509, fol. 263 v° *a*, 265 v° *a*. Sur ce traité, dédié à un souverain inconnu, le même semble-t-il, et rédigé sur la terre d'Afrique, Hauréau, *H.L.*, t. XXVIII, p. 73-74; Glorieux, t. I, 433.

[70] *Clarissimi et excellentissimi philosophi medicique magistri Arnaldi de Villa Nova de aqua vite simplici et composita tractatus pulcherimus incipit*, slnd (Hain 1816). Sur ce traité, Hauréau, *H.L.*, t. XXVIII, p. 95; Thorndike, *HMES*, t. III, 656; Glorieux, t. I, 424 (avec des erreurs dans le titre). Arnaud y utilise (fol. 4 v° *b* sq. non paginé) la chirurgie de Théodoric de Cerviaa.

[71] Vitalis de Furno, *Pro conservanda sanitate tuendaque prospera valetudine*, Mainz, 1531, p. 12-14. Le texte recoupe les citations de Thierry par Arnaud de Villeneuve. Sur ce traité, voir *H.L.*, t. XXXVI, p. 304; E. O. von Lippmann, *Das Sammelbuch des Vitalis de Furno und seine Bedeutung für die Geschichte der Chemie*, dans *Chemiker Zeitung*, t. XLVI, 1922, p. 25-26, 50-51, 55-57.

[72] *H.L.*, t. XXXIV, 419-420.

l'Ordre, cinq ans encore après son entrée [73] c'est-à-dire dans le *Studium* où les religieux apprenaient la théologie, qui ne s'enseigna dans l'Université qu'à partir de 1366 [74].

Pour racheter le temps perdu et tirer de ses études un mérite pour l'autre monde, il entreprend de révéler aux hommes évangéliques, qui ont méprisé les richesses, comment guérir les infirmités, retrouver la jeunesse et la force [75]. Le problème est de chercher, dans les choses créées, une substance qui préserve le corps humain de la corruption. Il ne s'agit pas, précise-t-il, de chercher l'immortalité, car Dieu a fixé à chacun son terme [76]. Il s'agit de trouver une chose qui puisse, à l'intérieur des bornes imposées par le Créateur, maintenir le corps sans corruption, le guérir et le conserver [77].

On ne peut sauver le corps de la corruption par une matière qui soit elle-même corruptible. Or, les quatre éléments traditionnels sont, selon Aristote, sujets à génération et à corruption [78]. Il faut donc chercher une réalité qui se comporte, à l'égard des quatre éléments du corps humain et de leurs qualités élémentaires, comme le ciel, cinquième élément des philosophes, à l'égard du monde sublunaire. Or, Dieu a créé ce cinquième élément dans la nature, c'est l'*aqua ardens* ou *anima vini seu spiritus* ou *aqua vitae.* En effet, cette substance ne possède aucune des couples de qualités élémentaires (chaud-froid, sec-humide) caractéristiques d'un élément particulier,

(73) Éd. 1561, p. 10-11, citant *Sagesse* 7 et *Proverbes* 16.

(74) Sur l'université de Toulouse au début du xive s., A. F. Gatien-Arnoult, *Histoire de l'Université de Toulouse*, dans *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, 8e série, t. IV, 1882, p. 1-26.

Sur l'enseignement de la théologie, E. Delaruelle, *Les papes, les dominicains et la faculté de théologie de Toulouse aux XIIIe et XIVe s.*, dans *Annales du Midi*, t. LXV, 1953, p. 355-374. Les statuts ne fixent pas le temps d'étude à la Faculté des Arts. On y enseignait aussi la médecine. Un passage fait allusion (p. 11) aux *studiis particularibus et generalibus.* Les leçons extraordinaires portaient sur la philosophie naturelle d'Aristote. V. Cl. Devic et J. Vaissete, *Histoire générale du Languedoc*, t. VII, Toulouse, 1889, p. 603-605.

(75) *Canon* 1.

(76) Cite Paul, 2 *Cor.* 5; *Heb.* 9; *Gen.* 3; *Job* 14, 5.

C'est un lieu commun chez les auteurs qui traitent de la prolongation de la vie, par exemple chez Roger Bacon, *Epistola de secretis operibus artis et naturae, et de nullitate magiae*, chap. 7 (*De retardatione accidentium senectutis et de prolongatione vitae humanae*), p. 541-542 Brewer.

(77) Ed. 1561, p. 17, « *Quae citra terminum vitae nostrae a Deo praefixum possit corpus nostrum sine corruptione servare, sanare et conservare, infirmum curare, deperditum restaurare, donec veniat ultima dies mortis in termino praefixo a Deo.* » De même, la mort violente est toujours sans remède.

(78) Sur cette conception au Moyen Âge, on consultera toujours avec profit l'étude ancienne de J. Laminne, *Les quatre éléments. Le feu, l'air, l'eau, la terre. Histoire d'une hypothèse*, Bruxelles, 1904 (Mémoires couronnés et autres Mémoires publiés par l'Académie Royale de Belgique, 1904).

mais tout cela à la fois [79]. Elle est incorruptible, car elle ne provoque pas la génération spontanée de mouches et d'araignées comme l'air corrompu, et d'autre part la viande s'y conserve. Et il conclut : « *haec quinta essentia est coelum humanum quod creavit Altissimus ad conservationem quatuor qualitatum corporis humani, sicut coelum ad conservationem totius universi* ».

Cette théorie apparaît formée de l'amalgame de plusieurs concepts. L'arrière-plan est l'idée, proprement alchimique, d'un élixir de vie, étrangère à l'alchimie grecque et d'origine orientale [80]. On la trouve très clairement exprimée dans le *Speculum alchimiae* attribué à Roger Bacon [81].

L'assimilation de cet élixir à l'alcool et au cinquième élément d'Aristote paraît une idée personnelle de Rupescissa. En effet, Arnaud de Villeneuve expliquait la distillation du vin comme une réduction à la simplicité en le débarrassant des parties terrestres [82]. Ce rapprochement est d'importance du point de vue philosophique, et ses origines sont complexes. Pour Aristote, que Rupescissa a longuement étudié à Toulouse [83], le cinquième élément ou éther (πρῶτον σῶμα, αἰθήρ) [84] est la matière des étoiles et des sphères célestes, incorruptible et animée d'un mouvement circulaire [85]. Si cette substance est descendue sur terre, c'est grâce aux Néoplatoniciens et aux alchimistes. Les Néoplatoniciens en ont fait une matière entre la matérialité et l'immatérialité, véhicule éthéré de l'âme, corps des démons et des anges [86]. Quant aux alchimistes, ils ont développé l'idée d'une matière subtile, *pneuma* ou *spiritus* qui se peut extraire de tous les corps par dis-

(79) Éd. 1561, p. 19 : « *Sed est essentia* « *quinta valens ad contraria sicut coelum* « *incorruptibile quod, quando necesse est,* « *influit qualitatem humidam, aliquando* « *calidam, aliquando frigidam, aliquando* « *siccam.* »

(80) J. Needham, *The elixir concept and chemical medicine in East and West* dans *Organon*, t. XI, 1975, p. 167-192; S. C. Wu, *A Study of the Taoist Internal Elixir : its Theory and Development*, dans *Dissert. Abstr. intern.*, t. XXXV, 1975, p. 5270.

(81) Roger Bacon, *Speculum alchimiae*, t. I, p. 621 Manget.

(82) Arnaud, *De aqua vite*, fol. 4 B : « *aqua* « *vite per decoctionem et distillationem a vino* « *elicitur et separatur et separatio hec fit quod* « *vinum quod est calidum et humidum fit* « *vacuum alterationibus et ut mundum quod* « *est in eo ab immundis sordibus separetur* « *et reducatur quasi ad simplex.* » Selon Arnaud, c'est la simplicité qui préserve l'eau-de-vie de la corruption.

(83) V. Gatien-Arnoult, *loc. cit.* (n. 74).

(84) L'expression πεμπτόν σῶμα n'est pas d'Aristote. Elle remonte à l'*Epinomis* 981 C, et sera préférée par les doxographes.

(85) Aristote, *De coelo* A2 et A3, p. 269 AB; *Météorologiques*, A1-A3, p. 338 *a*-339 *b*, J. H. Waszink, art. *Äther*, dans *RLAC*, t. I, 1950, col. 150-58; P. Moraux, art. *Quinta Essentia*, dans *RE*, t. XXIV, 1963, col. 1171-1263.

(86) P. Moraux, *o.l.*, col. 1251-1256.

tillation [87]. Ainsi, par exemple, Jābīr ibn Ḫayyān écrit un *Livre de la cinquième nature* qui est, semble-t-il, le substrat des éléments [88]. Robert Grosseteste rapporte que, selon les docteurs d'alchimie, tous les corps sont composés des quatre éléments et d'une *quinta essentia*, inaltérable en soi, mais altérable une fois qu'elle est descendue dans les corps inférieurs [89]. Arnaud de Villeneuve appelle *quinta essentia* la matière quasi spirituelle de la pierre et en fait un synonyme d'elixir et de *lapis philosophicus* [90].

Une fois l'assimilation faite entre la quintessence et le ciel, Jean la systématise. De même que le ciel agit au moyen du soleil et des astres, la quintessence agira sur l'homme au moyen de l'or, qu'une tradition astrologique met sous le patronage du soleil [91]. Il précise, après Arnaud, que seul l'or naturel, créé par Dieu, peut être assimilé par le corps, l'or alchimique étant fait de matières corrosives [92]. De même, le ciel agit par les astres, qui président aux marées, à l'aiguille magnétique, aux différentes parties du corps humain. Ainsi, l'action de certains médicaments sur certaines parties du corps, dont Mésué dit ignorer la cause [93], s'explique par un commun patronage astrologique. Pour guérir telle partie du corps, on combinera la quintessence ou ciel humain avec les remèdes patronnés par le signe correspondant. Par exemple, l'*hierapicra* tire du signe du Bélier son effet sur la tête. Tout ceci s'inspire du *De aqua vite* d'Arnaud de Villeneuve.

(87) F. Sherwood Taylor, *The idea of the Quintessence*, dans *Science, Medicine and History. Essays in Honour of Charles Singer*, éd. E. A. Underwood, t. I, London, 1953, p. 247-255; Wightman, *Science in the Renaissance*, t. I, p. 171.

(88) P. Kraus, *Jābir ibn Ḫayyān. Contribution à l'histoire des idées scientifiques dans l'Islam*, t. I, Le Caire, 1943, p. 95; t. II, 1942, p. 153-155. Conception d'origine pythagoricienne, selon Diogène Laërce, VIII, 28. V. A. Delatte, *La vie de Pythagore de Diogène Laërce*, Bruxelles, 1922, p. 212 et P. Boyancé, *Note sur l'éther chez les Pythagoriciens, Platon et Aristote*, dans *Revue des Études grecques*, t. LXXX, 1967, p. 202-209.

(89) L. Baur, *Die philosophischen Werke des Robert Grosseteste, Bischofs von Lincoln*, Münster, 1912 (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters, IX), p. 35-36.

(90) *Epistola ad regem neapolitanum*, p. 686 Manget; *Quaestiones accidentales*, t. IX, p. 701 Manget.

(91) V. R. Halleux, *Problème des métaux dans la science antique*, Liège-Paris, 1974, p. 149-156. Les imprimés ajoutent une citation de *Bernarcus magnus* sur la génération de l'or (sans doute Bernard le Trevisan). Sur le problème métaux-planètes, v. Ps. Avicenne, *De anima in arte alchemiae*, t. I, p. 628 Manget; Artephius, t. I, p. 504; Albert, *De mineralibus*, III, 1, 6; J.R. Partington, *Report of Discussion upon Chemical and Alchemical Symbolism*, dans *Ambix*, t. I, 1937, p. 61; P. Kibre, *The « Alkimia minor » ascribed to Albertus Magnus*, dans *Isis*, t. XXXII, 1949, p. 270; F. Sherwood Taylor, *The Alchemists*, New York, 1949, p. 51.

(92) V. Arnaud, *De vinis*, 1509, 264 *a*. L'or alchimique est peut-être de l'or mussif (sulfure stannique acristallin). V. J.R. Partington, *The discovery of mosaic gold*, dans *Isis*, t. XX, 1934, p. 203-206.

(93) Il cite le *De simplicibus* de Mesue, c'est-à-dire le livre II du *De Medicamentorum purgantium delectu, castigatione et usu*, dans *Opera*, Venise, 1623, fol. 1 v° *b* et 6 r°.

Passant alors à la pratique, il affirme dans le langage paradoxal des alchimistes, que la quintessence est et n'est pas l'eau ardente, et qu'un seul théologien l'a compris [94] (il s'agit sans doute d'Arnaud, mais sans référence précise). Il faut distiller le vin de 3 à 7 fois [95] (ce qui donne comme on l'a vu, de la *perfecta*), puis l'enfermer dans un vase à circulation [96], c'est-à-dire dans un matras de verre à haut col, muni de deux canaux latéraux rejoignant la panse. Si on chauffe ce vase, bien luté par le lut de sapience, ce qui monte par le col redescend par les canaux latéraux, mille et mille fois, en se débarrassant peu à peu des quatre éléments. (En réalité, c'est une vue de l'esprit, car chimiquement le produit n'en sera pas meilleur) [97]. Si on descelle alors le vase, on sera frappé par une odeur infiniment suave. C'est la *quinta essentia*, très différente de l'*aqua ardens* ordinaire, mais sans avoir la pureté et l'incorruptibilité du ciel, car alors elle donnerait l'immortalité, ce que Dieu interdit.

Dans la même perspective, il ajoute un certain nombre de recettes pour produire la quintessence à moindres frais : chauffer le vase à circulation dans du fumier de cheval, distiller du vin corrompu [98], enfouir dans le fumier un vase à long col retourné [99] ou un vase à circulation de forme plus simple (avec un seul déversoir).

Mais le vin n'est pas seul à contenir la quintessence. On peut l'extraire de toutes choses. Il suffit d'y séparer par distillation la quintessence des quatre éléments [100]. L'idée de séparer les éléments par distillation est déjà chez Jābīr [101], mais l'extraction d'une quintessence de chaque chose paraît une originalité de Rupescissa [102]. Ainsi, on distillera le sang humain de la même manière (avec addition de sel). Cette opération avait déjà été tentée par Arnaud de Villeneuve qui en retirait l'eau, l'air et le feu (c'est-à-dire les substances gazeuses et liquides, combustibles et les cendres qui se produisent dans la distillation fractionnée de matières organiques) qu'il

[94] Éd. 1561, p. 29, *Et non vidi nisi unum comprobatissimum theologum.*

[95] Arnaud, *De aqua vite,* fol. 16 v° *ab*, va jusqu'à 10 fois.

[96] C'est le vase ultérieurement connu sous le nom de *pélican.* V. E.J. Holmyard, *Alchemical equipment,* dans C. Singer, E.J. Holmyard, A.R. Hall, T.I. Williams, *A History of Technology,* t. II², Oxford, 1957, p. 731-752.

[97] S. Colnort, *Histoire de la notion d'alcool,* p. 23.

[98] Sans qu'il soit transformé en vinaigre, car alors la quintessence serait échappée.

[99] Simple décantation de l'eau ardente.

[100] Éd. 1561, p. 45 : « *nos autem in* « *magisterio extractionis quintae essentiae* « *nil ei conferimus, nil damus sed superflua* « *resecamus ab ea et impedimenta materialia* « *et corruptibilia removemus.* »

[101] P. Kraus, *Jābir,* t. II, p. 5.

[102] S. Colnort, *o. l.,* p. 24.

appliquait dans des remèdes [103], spécialement le feu, comme élixir de vie. Rupescissa distille de la même façon des fruits, racines, herbes et feuilles dont l'extrait possédera au centuple les propriétés médicinales.

Il revient alors sur la technique de fixer le soleil dans le ciel, c'est-à-dire de fixer l'or dans la quintessence. Il faut purifier l'or par cémentation [104], ensuite le chauffer sur une pelle à braise et le tremper dans l'eau ardente qui en extrait toutes les propriétés, rayonnement, lumière, chaleur. On mêlera ensuite cette eau ardente à la quintessence [105]. Cette pratique est fréquente en médecine médiévale : Platearius [106] et Arnaud [107] décrivent de même l'immersion de lames d'or dans l'eau ou le vin, qui étaient censés extraire les vertus [108], et les alchimistes prétendaient rendre l'or potable [109]. Cette opération s'assortit de deux précautions : les hommes évangéliques qui ne possèdent pas d'or [110] n'auront qu'à emprunter deux bons florins à un riche; dans les temps de l'Antéchrist, pour cacher l'or, il suffit de le mêler à du mercure, ce qui le transformera en terre (c'est-à-dire produira un amalgame); pour cacher l'argent, il faut le chauffer avec du mercure et du vitriol romain (sulfate de fer et de cuivre) [111], ce qui donnera des sulfates.

On peut fixer dans le ciel non seulement le soleil, mais toutes les choses terrestres. On peut extraire la quintessence de tout fruit, bois, racine, fleur, de façon beaucoup plus rapide qu'en les distillant. Il suffit de les mettre trois heures dans l'eau ardente, et elle extrait leur quintessence, s'incorpore leurs propriétés qui se trouvent ainsi multipliées.

(103) *Epistola Magistri Arnaldi Cathelani de Villanova ad Magistrum Iacobum de Toleto de sanguine humano distillato*, édité après Rupescissa, 1561, p. 169-174. Sur ce traité, Hauréau, dans *H.L.*, t. XXVIII, p. 92-93; Glorieux, t. I, p. 433. Il écrivit cette œuvre au début de sa vieillesse.

(104) V. R. Halleux, *La métallurgie des métaux non ferreux dans l'Antiquité*, t. I, Liège, 1978, p. 259-266.

(105) On ne peut l'immerger directement dans la quintessence, qui s'évaporerait.

(106) H. Wölfel, *Das Arzneidrogenbuch Circa Instans*, thèse, Berlin, 1939, p. 5, s. v. *aurum*.

(107) Arnaud, *De vinis*, 1509, fol. 263 v°. *b.* « *Et multi modernorum de nobilioribus et* « *maxime de prelatis faciunt bullire petias* « *auri in coquina eorum. Et quidam utuntur* « *tenere frustum auri in ore et salivam deglu-* « *tire. Et quidam alii convertunt in aquam* « *potabilem et sufficit modica quantitas in* « *vice et in anno et est conservativum sanitatis* « *et prolongativum vite ut difficile sit credere.* »

(108) Arnaud, *loc. cit.* : « *Et breviter omne* « *vinum suscipit virtutem et operationem* « *rerum quae exvirtuantur in eo.* »

(109) V. E. Darmstaedter, *Per la storia dell'aurum potabile*, dans *Archeion*, t. V, 1925, p. 251-271.

(110) Citant Pierre, dans *Actes*, 3, 6 *Aurum et argentum non est mihi.*

(111) V. D. Goltz, *Studien zur Geschichte der Mineralnamen in Pharmazie, Chemie und Medizin von den Anfängen bis Paracelsus*, dans *Sudhoffs Archiv. Beihefte*, XIV, Wiesbaden, 1972, p. 153.

Ces propriétés sont les qualités strictement galéniques des simples, *secundum auctores medicinae :* d'abord les qualités de chaud, froid, sec, humide, caractéristiques de la composition élémentaire du simple, avec une intensité évaluée en quatre degrés, puis les qualités secondes : médecines attractives, purgatives des quatre humeurs, restreintives, durcissantes, mollificatives, maturatives, mondificatives des plaies, corrosives, ulcératives, uritives, cicatrisantes, atténuantes, incisives, mondificatives de la peau, diaphorétiques, répercussives, dormitives, mortificatives, fortifiantes et les contrepoisons (112). Sous chacune de ces rubriques, il énumère des simples classés en herbes, semences, fleurs, racines, fruits, branches, grains, gommes, minéraux ou chairs. Ces simples servent à fabriquer des alcoolats. Somme toute, l'eau ardente remplace simplement l'eau et le vin des infusions et des décoctions galéniques (113).

Manifestement, Rupescissa utilise ici un ouvrage de matière médicale où les simples se trouvent classés selon les effets. Un passage du livre II fait allusion à un « *Directorium simplicium electorum* » qu'il aurait composé antérieurement (114). En réalité, cette longue section du *De quinta essentia* est une simple transcription du *De virtutibus simplicium medicinarum*, mieux connu par son *incipit :* « *Cogitanti mihi* » (115) qui a été édité parmi les œuvres d'Isaac (116), mais que les manuscrits mettent au nom de Constantin l'Africain ou du médecin salernitain Jean de Saint-Paul (117), ce qui est l'attribution la plus probable. Dans ce traité du XIe ou du XIIe siècle, la théorie des degrés et des qualités élémentaires est encore très fruste, car les simples y sont classés suivant une seule qualité élémentaire et non deux comme chez Serapion (118) ou chez Arnaud de Villeneuve (119), qui du reste poussera beaucoup plus loin la mathématisation (120).

(112) Sur cette théorie, v. G. Harig, *Bestimmung der Intensität im medizinischen System Galens. Ein Beitrag zur theoretischen Pharmakologie, Nosologie und Therapie in der Galenischen Medizin,* Berlin, 1974; *Verhältnis zwischen den Primär- und Sekundärqualitäten in der theoretischen Pharmakologie Galens,* dans *NTM,* t. X, 1973, p. 64-81.

(113) S. Colnort, p. 24 pense que Rupescissa serait près de la notion de fonction-alcool. C'est un rapprochement excessif.

(114) Éd. 1561, p. 164.

(115) T.K. 229-230.

(116) *Opera Ysaac,* Lyon, 1515, fol. 187-188 v°.

(117) V. L. Mac Kinney, *Dynamidia in Medieval Medical Literature,* dans *Isis,* t. XXIV, 1936, p. 412; Sarton, t. II^{1}, p. 439; H. Schipperges, *Die Assimilation der arabischen Medizin durch das lateinische Mittelalter,* dans *Sudhoffs Archiv. Beihefte,* t. III, 1964, p. 32.

(118) *Liber Serapionis de simplici medicina sumpta a plantis mineralibus et animalibus,* Lyon, 1525. Les simples y sont classés par degré et une couple de qualités (chaud-sec; chaud-humide; froid-sec; froid-humide).

(119) Arnaud, *De simplicibus,* dans *Opera,* 1509, fol. 233 v° *a*-243 v° *a* : les qualités passives (sec-humide) n'ont pas de degrés.

(120) V. M. Mac Vaugh, *Arnaldus de Villanova. Aphorismi de gradibus,* Grenade-Barcelone, 1975.

La fin du livre I est plus nettement alchimique, car il s'agit d'extraire la quintessence des minéraux autrement que par infusion, c'est-à-dire par une combinaison de distillation et de solutions dans les acides minéraux [121]. Pour l'or, on le réduira d'abord en chaux en l'amalgamant avec du mercure [122]. Le produit, dissous dans du vinaigre des philosophes (acide minéral non identifiable) [123] ou de la vieille urine et mis au soleil, laissera surnager une huile qui, après évaporation, donnera la quintessence de l'or (*oleum incombustibile*) [124], que l'on peut combiner avec la quintessence ordinaire du vin dans un remède. L'argent sera semblablement réduit en chaux par amalgamation et combinaison avec le vitriol romain, la chaux mise dans du vinaigre des philosophes avec du tartre calciné [125] et du sel ammoniac [126]. Après putréfaction dans un vase luté enfoui dans du fumier, on distille. Le vinaigre sortira d'abord, puis on verra monter la quintessence de l'argent, qui aura l'aspect du vif argent (solution de chlorures?). La quintessence du mercure s'extrait en même temps que celle de la couperose ou vitriol romain. Si on les sublime ensemble avec addition de salpêtre (ou de sel commun), on verra monter une substance blanche comme neige [127] qui est, au moins en partie, notre chlorure mercureux (calomel) [128]. Ce produit est jeté dans une eau corrosive faite à partir de salpêtre et de vitriol (eau régale), où il se dissout. A la distillation, l'eau corrosive s'en va d'abord, puis on trouve un produit très blanc qui est la quintessence du mercure et du vitriol. L'acide étant impur, ce produit doit contenir des sulfates, des nitrates qui sont blancs et solubles et sans doute aussi du sublimé corrosif (chlorure mercurique) [129]. Pour séparer les deux quintessences, on les placera dans du vinaigre distillé, le mercure ira au fond, la quintessence du vitriol restera en solution. Pour récupérer la quintessence du vitriol, on

(121) R. P. Multhauf, *Origins*, p. 360.

(122) L'amalgamation de l'or et de l'argent et sa calcination par chauffage avec du sel se trouvent chez Albert, *Libellus de alchimia*, t. XXXVII, p. 570 Borgnet.

(123) V. M. Ruland, *Lexicon alchimiae*, Francfort, 1612, s. v.

(124) Sur l'*oleum incombustibile*, v. Aristote, *De perfecto magisterio*, t. I, p. 658; M. Ruland, *op. cit.*, s. v.

(125) V. M. Ruland, *op. cit.*, s. v.; sur la calcination de l'argent, v. Albert, *Libellus de alchimia*, p. 569-570.

(126) J. Ruska, *Sal ammoniacus. Nušādir und Salmiak*, dans *SHAW*, t. V, 1923.

(127) Dans l'édition 1561, p. 98, nouvelle disgression sur le soufre des philosophes, citant Bernardonus.

(128) F. Hoefer, *Histoire de la chimie*, p. 422. Pour produire du calomel, il faut que le sel soit un chlorure et non un nitrate (R. P. Multhauf, *Origins*, p. 360). Toutefois, selon G. Urdang, *The early chemical and pharmaceutical history of calomel*, dans *Chymia*, t. I, 1948, p. 93-108, le calomel n'apparaît pas avant Béguin et Croll. La sublimation du mercure en blanc est chez Aristote, *De perfecto magisterio*, t. I, p. 645 Manget.

(129) R. P. Multhauf, *Origins*, p. 211 et 227-228.

mêlera avec du vinaigre dans lequel on aura trempé du fer. On obtiendra un produit rouge que l'on distillera et on recueillera les nuées noires qui se forment à la surface, la quintessence du vitriol reste au fond.

Pour extraire la quintessence du fer, du cuivre et du plomb, on mettra la limaille de ces métaux avec du sel commun et du sel ammoniac [130] dans du vinaigre distillé [131]. Après ébullition au soleil, le fer donnera du safran de fer, c'est-à-dire un acétate rougeâtre [132], le cuivre du vert-de-gris (*viride aeris*) qu'on appelle fleur de cuivre, le plomb de la céruse. Ces produits doivent être considérés comme les quintessences [133]; pour l'extraire du soufre, on mêlera du soufre pulvérisé à de l'urine jusqu'à saturation en chauffant à feu doux jusqu'à évaporation de l'urine. On obtient ainsi une solution de polysulfures alcalins, la célèbre « eau de soufre » [134]. Le sédiment, dissous dans le vinaigre distillé et chauffé à feu doux jusqu'à évaporation du vinaigre, sera la quintessence du soufre. La même opération peut se pratiquer avec l'arsenic, l'orpiment, la marcassite.

Avec beaucoup d'enthousiasme, il annonce le secret suivant : l'extraction de la quintessence à partir de l'*antimonium* ou marcassite plombeuse [135], c'est-à-dire notre stibine [136] qui abonde dans son Auvergne natale. On réduit la stibine en poudre impalpable, et on en fait d'abord une solution saturée dans du vinaigre des philosophes distillé. Après soixante-dix jours au bain de fumier, on distille au bain de cendres et on obtient, après écoulement du vinaigre, des gouttelettes rouge sang, d'une douceur étonnante. C'est un produit proche de ceux que les chimistes ultérieurs appelleront teinture d'antimoine ou kermès minéral [137]. On peut procéder de la même manière avec la céruse, ce qui donne une huile de plomb qui a la douceur

[130] C'est l'*aqua acuta* de Marcus Graecus (Berthelot, *La chimie au Moyen Âge*, t. I, p. 123).

[131] Sur la distillation du vinaigre,Ps. Geber, *De investigatione*, t. I, p. 560 Manget.

[132] Sur la fabrication du safran de fer, Albert, *Libellus de alchimia*, p. 571.

[133] Ces procédés trouvent des parallèles dans Geber, *De investigatione perfectionis*, t. I, p. 559 Manget et dans Albert, *Libellus de alchimia*, p. 556 et 558.

[134] V. M. Berthelot, *La chimie au Moyen Âge*, t. I, p. 165.

[135] Édité par L. Thorndike, *HMES*, t. III, p. 731-732.

[136] Sur le mot *antimonium*, qui apparaît pour la première fois chez Constantin l'Africain, *Opera*, t. I, Basel, 1536, p. 381, v. E. O. Von Lippmann, *Entstehung und Ausbreitung der Alchemie*, t. I, Berlin, 1919, p. 642-646.

[137] N. Lemery, *Cours de Chymie*, nouvelle édition, Paris, 1756, p. 382. Selon H. Buntz, *L'alchimie européenne du XIIIe au XVIIIe siècle* dans *L'alchimie. Histoire. Technologie. Pratique*, Paris, 1972, p. 182, n. 76, ce composé antimonial d'un rouge éclatant est un soufre doré (pentasulfure d'antimoine). Selon R. P. Multhauf, *Origins*, p. 211 et 231, n. 82, c'est le trisulfure d'antimoine connu, notamment chez Macquer, sous le nom de kermès minéral.

du miel (c'est l'acétate de plomb appelé parfois sucre de plomb). A propos de la distillation de l'antimoine, Rupescissa livre sa source : Aristote dans le *Secret des Secrets* dit que l'antimoine est son plomb. En réalité, une telle affirmation ne se retrouve pas dans la partie alchimique, du reste très brève, du *Secret des Secrets* pseudo-aristotélicien, mais dans l'ouvrage alchimique du même titre de Bubacar, c'est-à-dire de Razi [138]. Ce livre paraît également la source des sublimations et des amalgamations qui précèdent.

La fin du livre I est consacrée à diverses opérations alchimiques en rapport avec ce qui précède : transformation du mercure sublimé ou de sa quintessence en liquide (lait de vierge) par cuisson prolongée à feu tiède, dans un vase placé dans l'athanor (dont il donne la construction) suivie de distillation; fabrication du feu secret, aussi appelé sel amer, en mêlant du mercure sublimé (calomel) ou sa quintessence (sublimé corrosif) avec du sel ammoniac distillé, ce qui donne une eau qui brûle la main et attaque les métaux [139]; fabrication d'une eau très forte en distillant plusieurs fois un mélange de tartre blanc calciné et d'eau ardente avec du sel ammoniac et du « feu secret » [140]. Ces derniers chapitres ressortissent à la fabrication d'acides minéraux, qui connaissent au XIVe siècle un grand développement.

Arrivé ainsi en pleine alchimie, Jean de Rupescissa interrompt son exposé, s'interdit d'aller plus avant et s'en excuse [141]. Par respect pour les statuts de son Ordre et par obéissance aux princes de l'Église, il ne révélera pas les médecines admirables qui guériraient aussi bien les hommes que les métaux imparfaits, et dont la vérité lui a été révélée intellectuellement (*intellectualiter reserata*) dans sa prison. Car, à moins de révélation divine, l'alchimie est un chemin d'erreur et de perdition [142].

Le livre II porte dans les manuscrits le titre particulier de *De generalibus remediis* [143]. D'entrée de jeu, l'auteur avoue que ce livre est inutile, car le premier seul suffirait. S'il ajoute un livre d'applications, c'est que les

(138) T.K. 820; Bibl. nat. mss. lat. 6154, fol. 101 v°-112 v° (Corbett, *CMAL*, t. I, p. 26-27); 7156, fol. 114 v°-124 v° (Corbett, *CMAL*, t. I, p. 74-76); 14005, fol. 187 v°-193 v° (Corbett, *CMAL*, t. I, p. 177). Analyse par Berthelot, *La chimie au Moyen-âge*, t. I, p. 306-310. J. Ruska, *Übersetzung und Bearbeitungen von al-Razis Buch Geheimnis der Geheimnisse*, dans *Quel. Stud.*, t. IV, 1935, p. 153-239; *Al-Razis Buch Geheimnis der Geheimnisse, Ibid.*, t. VI, 1937, réimpr. Würzburg, 1973.

(139) Édité Thorndike, *HMES*, t. III,p. 732.

(140) L'édition de 1561, p. 115-116 ajoute des recettes d'acide citant Aristote.

(141) L'*excusatio* est éditée par Thorndike, *HMES*, t. III, p. 732-734.

(142) Il cite Paul, *2 Cor.* 3 *semper discentes, et numquam ad scientiam veritatis pervenientes*. La référence exacte est *2 Tim.* 3.7.

(143) L'incipit : « *Licet primus liber* », n'est pas dans TK.

lecteurs risquent de ne pas bien tirer les conséquences des règles énoncées précédemment. Le livre est ainsi une suite de remèdes à base de quintessence, classés par maladies. Bâti sur les mêmes sources que le livre I, il contient de nombreuses références à ce qui précède, et l'on ne peut douter de son authenticité. Sa pathologie est strictement galénique. Elle ne semble pas tributaire d'une source précise, car ces notions étaient le bien commun de tous les médecins du temps.

Contre les inconvénients de la vieillesse, on administrera la quintessence du vin avec la quintessence de l'or et des perles, qui est, comme on l'a dit au livre I, la complexion la plus tempérée. Pour ressusciter les morts, c'est-à-dire les malades désespérés, on séparera les quatre éléments dans la chélidoine [144], et on mettra le feu dans la quintessence. Le malade vivra si Dieu ne veut pas qu'il meure.

La quintessence vaut aussi contre la lèpre. Il ne s'agit pas de la lèpre que Dieu nous inflige pour nos péchés [145], ni de celle qui est héritée des parents — ces deux formes sont incurables [146] — mais de la lèpre qui résulte de la corruption d'une humeur dans le corps. On donnera la quintessence d'eau ardente avec celle de l'or et des perles. A défaut de guérison, ce remède dissimulera la plaie. De façon analogue, on guérira la rogne (gale) qui résulte d'une corruption humorale.

La paralysie résulte de l'obstruction par des humeurs visqueuses des canaux où passe le souffle vital. La quintessence, augmentée de choses purgatives et fortifiantes, sera très efficace. Contre la consomption, on lui ajoutera l'élément air tiré de la chélidoine.

L'utilisation de l'*aqua ardens* est plus curieuse pour des affections que nous qualifierons aujourd'hui de nerveuses. Ainsi, contre les phantasmes, les vaines imaginations qui sont causées par des humeurs montant au cerveau, contre la peur, les alcoolats de plantes feront merveille. On peut même employer la quintessence ou l'eau ardente contre les maléfices des démons, ce qui pose un curieux problème théologique. Comment des esprits incorporels seraient-

(144) La chélidoine joue un rôle important dans l'alchimie. Un texte intitulé *Separatio elementorum in herba celidoniae* se trouve dans le ms. Lucca Bibl. publ. ms. 1430 (XIVe), p. 142, rubr. 82; v. P. Kibre, dans *Speculum*, 1959, p. 242, n. 31.

(145) Sur cette image de la lèpre, v. S. N. Brody, *The Disease of the Soul : Leprosy in Medieval Literature*, Cornell UP, 1974.

(146) Il cite la légende, fort répandue, de Constantin le Grand, v. S. N. Brody, *o. l.*, p. 157-159.

ils sensibles à une chose corporelle? Jean s'en explique à grand renfort de citations : au livre de Tobie [147], le fiel de poisson brûlé chasse les démons; saint Augustin affirme qu'ils sont sensibles au feu infernal [148]; les collections patristiques rapportent que les incubes et les succubes prennent plaisir au commerce charnel [149]; les nécromants savent que les démons aiment les lieux sombres et tout ce qui est sous le patronage de Mars, de Saturne et de la Lune. En revanche, ce qui est sous le patronage du soleil leur déplaît, comme avant-coureur de la gloire du ciel. C'est pourquoi on peut administrer la quintessence d'or et de perles, produit solaire, avec la semence de millepertuis (*Hypericum perforatum L.*) que les philosophes [150] appellent *fuga daemonum*, et mettent sous le patronage de Jupiter et du soleil. On brûlera le fiel de hareng [151] dans une boîte en genévrier. Contre les maléfices qui se font avec des fèves et des aiguilles de linceul, on utilisera le vif argent [152]. Mais on agira prudemment en recourant d'abord à l'exorcisme, car tout remède non recommandé par l'Église doit être proscrit.

Contre les poux, les démangeaisons, les échauffements de la peau, engendrés par la corruption des humeurs, il faut utiliser l'eau ardente avec la staphisagre (qui purge le phlegme). C'est ainsi, rapporte-t-il, qu'il fut guéri en prison par une seule onction, grâce à la bonté d'un serviteur qui lui procura l'eau ardente obtenue d'un ami. On pourra aussi recourir au mercure. Mais dans certains cas les parasites sont une punition du ciel, tels ceux dont fut rongé le roi Hérode.

La vie étant le contraire de la mort, l'eau de vie ou sa quintessence constituera un contrepoison efficace. Contre la fièvre quarte, causée par la surabondance et la corruption de la bile noire, on y ajoutera des simples qui pur-

(147) *Tobie*, 6, 8 et 17-18.

(148) S. Augustin, *Liber de spiritu et anima*, dans *P.L.*, t. XL, col. 799 et 831-832.

(149) Il cite un *sanctus abbas in collationibus patrum* que je n'ai pu identifier. Le problème est souvent évoqué, par exemple chez Guillaume d'Auvergne, *De universo*, II, 3, 25, extr. de *Opera*, t. I, Paris, 1674, p. 1070-1073.

(150) La source est inconnue. Il doit s'agir d'un quelconque traité de magie. Robert Grosseteste, *Summa philosophiae*, p. 594 Baur, attribue aussi à l'*hypericum* le pouvoir de chasser les démons. Le millepertuis est une plante herbacée à fleurs jaunes, et ses feuilles criblées de points glanduleux transparents semblent de loin percées de petits trous. Il fait toujours partie des « herbes de la Saint Jean ». La tradition populaire utilise encore l'huile de millepertuis contre les plaies ensorcelées, et on le suspend en bouquets au-dessus des portes en guise d'amulette. V. E. Legros, *Rites de cueillette des simples et plantes magiques*, dans *Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne*, t. X, 1964, p. 8-9; O. Colson, *La sorcellerie en pays wallon*, dans *Wallonia*, t. XIII, 1905, p. 47.

(151) Les manuscrits ont « *sarigerii* » ou « *saringerii* ».

(152) Il cite à ce propos les *Philosophi*. Le même remède se trouve chez Thomas de Cantimpré, IX, 34, avec la même référence, et chez Guillaume d'Auvergne, *De universo*, II, 3, 22, p. 1059-1060.

gent cette humeur, mais selon les philosophes une dent arrachée à un animal vivant et la plante appelée *morsus gallinae* font bon effet. On guérira de même la fièvre continue, causée par le sang, la fièvre tierce, causée par la bile jaune, la fièvre quotidienne causée par le phlegme. Il conviendra toutefois d'administrer ces remèdes en faible quantité, car la quintessence en centuple les effets. A défaut de quintessence, on utilisera l'eau ardente. En revanche, dans les cas de fièvre aiguë, de folie ou de frénésie, l'eau ardente est nocive, car elle monte à la tête. On utilisera seulement sa quintessence, avec celle de l'or et des perles, et la quintessence de sang humain avec des simples qui apaisent. Enfin, la fièvre demi-tierce est la plus difficile à soigner, car elle naît de la corruption d'humeurs contraires. La quintessence d'eau ardente, de sang humain, d'or et de perles, devra être augmentée des purgatifs appropriés à chaque type d'humeur. De façon analogue, on pourra guérir le spasme qui accompagne la fièvre.

La quintessence est enfin une arme efficace contre la peste, ainsi qu'il l'a expliqué dans son *Directorium simplicium electorum* de 1348. Si les pestes envoyées par Dieu sont incurables [153], celles qui surviennent sous l'influence de Saturne, de Mars, de Mercure ou de la Lune se guérissent par la quintessence et par l'eau ardente, augmentées de tout ce que les philosophes recommandent contre la peste. Rupescissa semble donc vérifier l'hypothèse de R.J. Forbes, selon laquelle les boissons alcoolisées auraient suivi la route de la Mort Noire [154].

III. LE LIBER LUCIS ET LE DE CONFECTIONE

Un très grand nombre de manuscrits, dont le plus ancien est le Bibl. nat., nouv. acq. fr. 4141, fol. 29-38 v° (fin xve s.) [155], transmettent un texte court, mais très mouvant, qui s'intitule *Liber lucis* [156], *Liber lucis et tribulationis* [157], *Liber lucis philosophorum* [158], *Liber lucis magisterii* (*magni*) [159], *Magisterium lucis* [160], *Liber lucis de lapide philosophorum* [161]

(153) Il cite *Deutéronome*, 28, 21.

(154) R. J. Forbes, *Short History of the art of distillation*, p. 91.

(155) Corbett, *CMAL*, t. I, p. 278.

(156) Cambridge Corpus Christi 99; Florence Riccard. 923; Klagenfurt Bisch. Bibl. XXIX d 14; British Museum, ms. Sloane 2006; Manchester John Rylands 65.

(157) Bibl. nat. nouv. acq. fr. 4141.

(158) British Museum, Sloane 1070; Venise, Marciana CCCXXIII.

(159) Copenhague Gl. Kgl. S. 236 F; Gl. Kgl. S. 1712; Bibl. vat. Pal. lat. 1330.

(160) Cambridge, Univ., 2110.

(161) London, Wellcome 707.

De lapide philosophorum [162], *Opus lapidis philosophorum* [163], *Liber ad conficiendum lapidem* [164], *De conficiendo lapide philosophorum* [165], *Liber confectionis veri lapidis philosophorum* [166], *Liber magisterii confectionis veri lapidis philosophorum* [167], *Tractatus lucis operis de lapide philosophorum* [168], *Compositio lapidis mineralis* [169], *Confectio utriusque lapidis ad solem et lunam* [170].

Sous le titre de *Liber de confectione veri lapidis philosophorum*, il a été édité par Gratarolo dans ses recueils *Verae alchemiae* (1561) [171] et *Alchemiae quam vocant* (1572) [172] dont le texte est repris sans modification dans les trois éditions du *Theatrum chemicum* [173] et dans la *Bibliotheca Chemica* de Manget [174]. Sous le titre de *Liber lucis*, il a été édité à Cologne en 1579 par Daniel van Broekhuizen (Brouchuisius) [175], dans un recueil réimprimé à Bâle en 1598 et à Leyde en 1612. Ce texte est repris sans modification dans les trois éditions du *Theatrum* [176] et dans Manget [177].

Malgré d'importantes divergences de rédaction, toutes ces versions possèdent la même structure fondamentale, et l'ordre des idées et des opérations y est identique.

Dans un prologue, qui a plusieurs formes [178] et peut être complètement absent, Jean annonce la venue des temps de l'Antéchrist où l'Église sera

[162] Florence, Bibl. naz. Magliab. CC XVI cod 110; Kassel, Murh. u. Landesb. Chem., fol. 10.

[163] Bologne, Univ. 993.

[164] Mellon 34; Mellon 36.

[165] Leiden Voss. Chym. F 3.

[166] Leiden Voss. Chym. Q 25.

[167] Leiden Voss. Chym. Q 2; Venise, Marciana CCC XX III.

[168] Montpellier, Fac. de méd. 490.

[169] Bibl. nat. ms. lat. 11202.

[170] Torino, Bibl. naz. 651.

[171] *Verae alchemiae artisque metallicae citra aenigmata, doctrina, certusque modus scriptis tum novis, tum veteribus, nunc primum et fideliter maiori ex parte editus*, Basel, 1561, t. II, p. 226-231.

[172] *Alchemiae, quam vocant, artisque metallicae, doctrina, certusque modus scriptis tum novis, tum veteribus, duobus his voluminibus comprehensus. Quorum Elenchum a praefatione reperies*, Basel, 1572, t. II, p. 341-358 (suivi du *De quinta essentia*).

[173] T. III, Ursel, 1602, p. 191-200; t. III, Strasbourg, 1613, p. 179-188; t. III, Strasbourg, 1659, p. 189-197.

[174] J. J. Manget, *Bibliotheca chemica curiosa*, t. II, Genève, 1702, p. 80-83 et planche.

[175] Daniel Brouchuisius, *Secreta alchimiae magnalia D. Thomae Aquinatis, etc. Cum praefatione D. Ioannis Haernii*, Cologne, 1579.

[176] T. III, 1602, p. 297-308; t. III, 1613, p. 278-290; t. III, 1659, p. 284-295.

[177] J. J. Manget, *op. cit.*, t. II, p. 84-87.

[178] Caractérisées par les *incipits* : « *Ad sublimandum maximam inopiam et paupertatem* » T.K. 63; « *Consideravi* (*consideramus*) *tribulationes electorum* » T.K. 255; « *Donum Dei altissimi et veri luminis* » T.K. 467; « *Ego frater Iohannes de Rupescissa consideravi* » T.K. 487; « *Intentio mea est recolligere diversos* » T.K. 761; « *Primo consideravi futura tempora* » T.K. 1099; « *Volo revelare lapidem maximum philosophorum* » T.K. 1710. Les différentes versions du prologue sont éditées ensemble par Thorndike, *HMES*, t. III, p. 736-738.

spoliée de ses biens matériels par des tyrans. Pour lui permettre de continuer à secourir les malheureux, il lui révélera le secret de la pierre. A la différence des alchimistes antérieurs, il expliquera clairement la teinture *ad album* ou *ad lunam* (argent) et *ad rubeum* ou *ad solem* (or).

Commence immédiatement la partie alchimique, qui est claire et facile, répartie en un certain nombre d'opérations [179]. La matière de la pierre est une chose de peu de prix [180], c'est le mercure vulgaire, auquel il faut enlever sa terrestréité et incorporer le soufre des philosophes, c'est-à-dire le vitriol romain. Le point de départ est donc la vieille théorie selon laquelle les métaux sont constitués de soufre et de mercure [181], mais le soufre des philosophes est tiré du « vitriol romain » c'est-à-dire un sulfate de cuivre et de fer. On prendra du vitriol romain [182] et du *sal petrae*, c'est-à-dire à cette époque notre salpêtre [183], peut-être aussi du sel commun [184], on les broiera finement et on les sèchera au feu. On aspergera le mélange avec du mercure purifié par pressage à travers une peau [185], et on sublimera ce mélange à feu doux, puis à feu vif, on répétera l'opération et on attendra une matière blanche comme neige. Cette matière contient, comme on l'a vu, des chlorures et des nitrates [186]. Ainsi, on a débarrassé le mercure de sa terrestréité et on lui a incorporé l'esprit du vitriol, c'est-à-dire le soufre philosophique.

(179) On en trouvera des analyses partielles et peu exactes dans J. F. Gmelin, *Geschichte der Chemie*, t. I, Göttingen, 1797, p. 58-59; H. Kopp, *Geschichte der Chemie*, t. II, Braunschweig, 1844, p. 228; t. III, 1845, p. 243; t. IV, 1847, p. 188 et 193; L. Figuier, *L'alchimie et les alchimistes*, 3e éd., Paris, 1860, p. 60.

(180) Certains manuscrits commencent ainsi : « *Materia lapidis est* (*una*) *res vilis pretii* » T.K. 851; « *Natura seu materia lapidis* (*est*) *res vilis* » T.K. 902. C'est un lieu commun en alchimie, par exemple Hermès, *Tractatus aureus*, t. I, p. 427 Manget; *Turba philosophorum*, p. 122 Ruska; Ps. Avicenne, *Declaratio lapidis physici Avicennae filio suo Aboali*, t. I, p. 633 Manget.

(181) Cette théorie apparaît pour la première fois dans l'Encyclopédie des Frères de la Pureté (xe s.) et se répand en Occident avec les traités avicenniens *De anima in arte alchemiae* et *Ad Hasen regem epistola;* V. A. Mieli, *Pagine di storia della chimica*, Rome, 1922, p. 169-172; E. O. Von Lippmann, *Entstehung und Ausbreitung der Alchemie*, t. II, Berlin, 1923, p. 180.

(182) Certains manuscrits commencent ainsi, *inc. :* « *Recipe salpetrum et vitrioli romani* », T.K. 1334.

(183) D. Goltz, *op. cit.*, p. 168.

(184) Dans le *De quinta essentia*, la même opération se fait avec du sel commun.

(185) Cette opération se pratique encore en métallurgie pour récupérer le mercure des amalgames. La méthode est décrite par Arnaud, *Quaestiones*, t. IV, p. 699.

(186) R. P. Multhauf, *John of Rupescissa and the origins of medical chemistry*, dans *Isis*, t. XLV, 1954, p. 502, n. 7.

La seconde opération consiste à réduire en quintessence le mercure ainsi sublimé. On fera d'abord de l'eau forte (acide nitrique impur) [187] avec du salpêtre et du vitriol et on y dissoudra, à chaud, le sublimé précédent en ajoutant du sel ammoniac et on sublimera de nouveau dans un alambic sans ouverture (alambic aveugle). On trouvera un sublimé plus blanc que neige qui est l'esprit et la quintessence du mercure. On répètera l'opération en séparant à chaque fois les *faeces*.

La troisième opération consiste à ramener ce sublimé à l'état liquide par digestion en le chauffant longtemps doucement au four dans un récipient de verre, et on obtient un liquide. La quatrième phase [188] consiste dans la distillation de ce liquide, et on produit ainsi une mystérieuse substance appelée le lait de vierge, qui suscite l'admiration de l'auteur : « *a Gebero numquam cognita, ab Avicenna ignorata, hanc Hermes palpavit, Alphidius aptavit, Rosarius intellexit, magister Arnaldus dictavit.* »

Si on jette une goutte de ce lait sur une plaque de métal chauffé, elle la teindra en blanc de part en part. Après distillation, on trouvera au fond du vase un sédiment correspondant aux éléments de terre, feu et eau (que l'on peut aussi dissocier par distillation).

La cinquième opération est la transformation de ce lait de vierge en teinture *ad album* en la réduisant en poudre par cuisson à feu doux dans une ampoule scellée, placée au four des philosophes. On obtiendra une poudre subtile qui transforme les métaux vulgaires en argent. Il est, en effet, possible de blanchir du cuivre par des sels de mercure.

Quant à la teinture *ad rubeum*, qui fait l'objet de la sixième opération, l'auteur est évasif. Il affirme qu'en remettant la poudre au four et en prolongeant la digestion à feu plus vif, on y parviendra. Dans la logique du système, c'est en effet possible, l'union du mercure et du soufre philosophique étant de plus en plus parfaite. Mais il reconnaît que d'autres y arrivent en mêlant le lait de vierge aux éléments préalablement dissociés. Cependant les philosophes qui ont eu révélation de ce magistère ont proféré d'horribles malé-

(187) Cette opération n'est pas décrite : *ut scis*. Les premiers acides minéraux sont impurs. Vitalis de Furno, *ed. cit.*, p. 13 décrit la fabrication d'acide nitrique impur avec du salpêtre et de la couperose. La *Summa* de Geber un mélange d'acide sulfurique, nitrique et chlorhydrique produit avec du vitriol, du salpêtre, de l'alun et du sel ammoniac, v. J. M. Stillman, *The Story of Alchemy and Early Chemistry*, New York, 1924, réimpr. 1960, p. 282; R. P. Multhauf, *Origins*, p. 207; A.C. Crombie, *Histoire des sciences de saint Augustin à Galilée*, t. I, trad. française, Paris, 1958, p. 119.

(188) Édition critique de cette opération dans Thorndike, *HMES*, t. III, p. 738-740.

dictions contre ceux qui en diraient le secret, de peur qu'il ne tombe aux mains des indignes. Mais lui a parlé clairement, car il révèle cela aux hommes évangéliques pour qu'ils aident les veuves et les orphelins.

La fin du texte est très variable. Souvent les manuscrits donnent un septième chapitre, sur la façon de faire la projection [189], ce qui est la suite logique. Pour transformer le mercure, l'étain et le plomb en argent, on fondra ces métaux et on projettera la poudre dans le bain en fusion. Le produit ainsi obtenu sera projeté sur une nouvelle quantité de métal jusqu'à transmutation. Pour transmuter le laiton (*latonem*), le fer et l'acier (*chalybem*), on travaillera en dessous du point de fusion. Pour transformer les métaux vils en or, on projettera d'abord la médecine sur l'or, et l'or ainsi amélioré sera capable de transmuter à son tour du métal vil. Enfin, l'ouvrage se termine par un chapitre sur la construction du four, qui est un four à réverbère.

Les sources de ce court traité font difficulté. Selon l'auteur, Geber et Avicenne ont ignoré le procédé. Hermès l'a pratiqué (*palpavit*), Alphidius l'a adapté (*aptavit*), le *Rosaire* (pris pour un auteur), l'a compris (*intellexit*) et Arnaud l'a mis par écrit (*dictavit*).

Hermès est peut-être le *Tractatus aureus* où se trouve une méthode de transmutation par les vapeurs de mercure [190]; Alphidius est l'auteur d'un *Liber ad filios*, méthode de distillation du mercure seul [191]. Quant à *Rosarius*, on ne trouve pas de référence précise dans le *Rosaire* mis sous le nom d'Arnaud [192], mais le *Rosarius* ou *Desiderabile desiderium* de John Dastin contient des recettes de séparation des éléments par distillation [193]. Enfin, Arnaud de Villeneuve est cité à chaque opération. Les citations proviennent toutes du *Tractatus parabolicus*, qui décrit les différentes phases de l'Œuvre avec les propres termes employés pour la Passion du Christ [194]. Ainsi Jean

(189) Ces deux chapitres sont simplement cités par Gratarolo. Dans Manget, p. 89 un dernier chapitre sur la façon de faire la projection n'a rien à voir.

(190) T. I, p. 427 Manget.

(191) Bruxelles, Bibl. Royale 4205, XIVe s., fol. 49-59 v°; *Theatrum Chemicum*, t. V, p. 766-786. V. Berthelot, *La Chimie au Moyen-âge*, t. I, p. 69; Thorndike, *HMES*, t. III, p. 43-44; il est aussi l'auteur d'un court traité en paraboles *allegoriae* (la putréfaction est le grain qui meurt enterre, etc.), conservé dans le Bibl. nat. ms. lat. 11201, XVe s., fol. 96 v°-98. Cet auteur est inconnu, mais ne peut être confondu avec Artéphius. Alphidius est postérieur, car il cite Geber.

(192) J.J. Manget, t. I, 662 et suiv.

(193) Bibl. nat. ms. lat. 7168, XVe s., fol. 10 v°.

(194) Mss. Venise, S. Marco VI 214 (XVe s.); Bibl. vat., Barb. 273, fol. 243 v°. Éd. Séville 1514. Sur ce traité, Hauréau, dans *HL*, t. XXVIII, p. 92, n° LXIX; W. Ganzenmüller, *Die Alchemie im Mittelalter*, trad. fr. G. Petit-Dutaillis, *L'alchimie au Moyen Âge*, Paris, s. d., p. 196-197; Thorndike, *HMES*, t. III, p. 660. C'est une formulation que l'on retrouve dans le *Buch der Heyligen Dreyfaltigkeit*.

compare, d'après Arnaud, la sublimation du mercure à la Crucifixion. On observera que ces citations ne portent que sur des aspects secondaires du traité. La source principale nous échappe. En fait, la sublimation du mercure en blanc avec du sel ou du vitriol, et sa condensation en liquide sont un bien commun de nombreux traités d'alchimie depuis Razi [195].

L'authenticité de cet ouvrage a été mise en doute à diverses reprises. En particulier, le fait d'écrire un traité d'alchimie paraissait contradictoire avec l'idéal franciscain de pauvreté et avec la volonté, affirmée dans l'*excusatio* qui clôt le *De quinta essentia*, de ne pas se livrer à l'alchimie [196]. Cependant, la plupart des manuscrits l'attribuent à Jean de Rupescissa [197]. Certains l'associent au *De quinta essentia* [198]. La mention des hommes évangéliques dans le prologue et dans l'épilogue et les développements rhétoriques sont bien dans la manière de notre auteur. Mais l'argument décisif est la concordance complète qui existe entre le contenu technique du *Liber lucis* et de la dernière partie du *De quinta essentia* (ch. 47) [199]. L'extraction de la quintessence du mercure et du vitriol romain (dans un but médical dans le *De quinta essentia*) et sa réduction en eau, puis en lait de vierge avec la construction du four [200] sont communes. Par conséquent, l'*excusatio* dit vrai : dans le *De quinta essentia*, Jean ne livre que ce qui est nécessaire pour la confection de remèdes. Dans le *Liber lucis*, il décrit la *practica* complète.

Il serait intéressant de savoir laquelle des deux œuvres a été composée la première. Le manuscrit Klagenfurt Bisch. Bibl. XXIX *d* 14 date le *Liber lucis* du 14 octobre 1330, le manuscrit Oxford, Bodleian Library, Ashmolean 1423 (daté de 1593), « *de quarta die mensis octobris anno domini 1350* », le Copenhague Gl. Kgl. S. 236 f. (xve s.) « *anno domini millesimo trecentesimo quinquagesimo quarto, decima quarta die septembris* ». Quoique ces manuscrits soient très postérieurs, et que les dates alléguées par les ouvrages d'alchimie soient *a priori* suspectes, ces mentions semblent recouper la date que nous proposons pour le *De quinta essentia*. En effet, si elles sont d'un faussaire, elles sont particulièrement bien inventées.

(195) V. entre autres, Albert, *Libellus de alchimia*, p. 561, 563, 565, 566, 568 Borgnet.

(196) H. Conring, *De hermetica medicina*, p. 417-418; Hoefer, *Histoire de la chimie*, p. 422; Ganzenmuller, *L'alchimie*, p. 52.

(197) Sauf Florence, Bibl. Med. Laur., Gaddi reliq. 174 : *octo operationes Magistri Raymundi Lulli;* Leiden Voss Chym. F 6 : *Raymundi Lulli magisterium mercurii;* Londres Wellcome 117 (*explicit*) *: Raymundi;* Bibl. nat. ms. lat. 11202 « *explicit opus magistri Johannis de Garlandia* » (corrigé en Rupescissa, l'*incipit* est correct).

(198) Bordeaux, Bibl. municipale, 531; Cambridge, Corpus Christi 99; Copenhague, Gl. Kgl. S. 1712, etc.

(199) Éd. 1561, p. 97.

(200) Éd. 1561, p. 106-108.

IV. LA DIFFUSION ET L'INFLUENCE

L'œuvre de Jean de Rupescissa a joui, auprès des adeptes, d'une vogue qui dépasse largement le Moyen Âge. Plusieurs de ses manuscrits furent la propriété d'alchimistes fameux, tels George Ripley [201], Oronce Fine [202], Elias Ashmole [203], Kenelm Digby [204].

Loin de disparaître, les manuscrits du *De quinta essentia* se multiplient au XVIe siècle. C'est qu'ils s'intègrent particulièrement bien dans le courant scientifique personnifié en Paracelse. Bien plus, l'œuvre de Rupescissa joue un rôle important dans les origines de ce mouvement : les traductions vernaculaires, la version « lullifiée » du *De quinta essentia*, les extraits vulgarisés par les manuels de distillation du XVIe siècle, sont autant de chaînons qui relient le *De quinta essentia* de Rupescissa aux débuts de l'iatrochimie.

1. Les traductions.

Au XVe siècle, l'œuvre de Rupescissa fut traduite en anglais, en allemand, en italien et en catalan, au XVIe siècle, en français, en suédois et en tchèque. La traduction anglaise du *De quinta essentia*, mise sous le nom d'Hermès, se présente comme un abrégé, qui omet toutes les tables des degrés et des vertus des simples, mais ajoute quelques recettes plus proprement alchimiques [205]. Une autre traduction anglaise se trouve dans le manuscrit Mellon 37, daté de 1556, et semble l'œuvre de Robert Freelov [206]. Plusieurs manuscrits sont recensés comme contenant une version anglaise de *De quinta essentia*, mais il est impossible d'en dire davantage [207]. Une traduction du *Liber lucis* est conservée dans deux manuscrits du XVIIe siècle [208].

(201) British Museum, Stowe 1070, copié par George Ripley; v. Thorndike, *HMES*, t. IV, p. 351-354.

(202) Bibl. nat. ms. lat. 7174 du *Liber Lucis* copié par Oronce Fine.

(203) Oxford, Bodleian Ashmolean 1423, 1424, 1450, 1451, 1490.

(204) Oxford, Bodleian Digby 43.

(205) Manuscrits British Museum, Sloane 73 (1460-1470 A.D.), fol. 10-26 et sa copie British Museum Harleian 853 (XVIe-XVIIe s.), fol. 66. Éd. F.J. Furnivall, *The Book of Quinte Essence or The Fifth Being; That is to say Man's Heaven,* London, 1886, 2e éd. 1889 (English Text Society, t. XVI).

(206) Mellon 37 (A.D. 1556), fol. 1-45 v°. V. De Ricci, *Census,* p. 28.

(207) British Museum, Sloane 353 (XVIe s.), fol. 2 r°-51 r° (attribué à Bacon); Sloane 480 (XVe s.), fol. 26-161 v°; Sloane 3086 (XVIIe s.), fol. 82-101 v°; Sloane 3721 (XVIIe s.), fol. 88-101 v° (extr.); London Wellcome 388 (XVIIe s.), fol. 61-77.

(208) London, British Museum Harley 4724 (XVIIe s.), fol. 54 v°-61 v°; Oxford, Bodl. Libr. Ashm. 1424 (XVIIe s.), fol. 24 v°-26.

C'est également au XVe siècle que remonte une traduction allemande du *De quinta essentia*. Les douze manuscrits qui sont dits la contenir recèlent probablement plusieurs versions [209]. Le *Liber lucis* est traduit dans trois manuscrits du XVIe siècle [210]. On trouve également au XVe siècle une traduction italienne partielle du *De quinta essentia* [211] et une traduction complète du *Liber lucis* [212], et une traduction catalane du *Liber lucis* [213].

En 1522, le *De quinta essentia* fut traduit en suédois par le célèbre Peder Månsson (mort en 1534), grand adaptateur de la littérature scientifique européenne en langue suédoise [214]. Vers la même époque (1525), un certain Tristan Duque, sieur de Duque, mit le *De quinta essentia* en français [215]. Une seconde traduction en fut donnée en 1549 par l'humaniste Antoine du Moulin (1510-1551), de Mâcon, valet de chambre de Marguerite d'Angoulême et ami de Bonaventure des Périers [216]. Le *Liber lucis* fut également traduit en 1516 [217]. Enfin, la diffusion de l'œuvre en Europe centrale va de pair avec

(209) Bâle, Bibl. Univ. Cod. L IV 1; Francfort, Bibl. des Freien Deutscher Hochstifts Cod. B 67; Gotha Landesbibl. Cod. Ch. A 520; Heidelberg Bibl. Univ. Altd. Handschr. nº 123 (Pal. Germ. 223), (XVe s.), fol. 1-31; Leiden, Voss. Chym. Q 45 (XVIe s.), fol. 45 vº-50 vº (extr.); Munich, Bayerische Staatsbibl. Cod. Germ. 33; Cod. Germ. 4226; Nüremberg, Staatsbibl. Cod. Cent. VI, 5; Stuttgart, Hochschulbibl., Cod. phys. med. et math. 12; Vienne, Bibl. pal. 2818 (XVe s.), fol. 96-130 vº; Yale Mellon 16 (Augsbourg 1475); Mellon 30 (1528 A.D.), V. H. Buntz, dans *Alchimie*, p. 135.

(210) Leiden, Voss. Chym. F 6 (XVIe s.), fol. 397-403 vº; F 27 (XVIe s.), fol. 239-250 vº,

(211) Bibl. nat. ms. lat. 8750 (XVe s.). fol. 64-66. V. Corbett, *CMAL*, t. I, p. 142.

(212) Florence, Bibl. Med. Laur. Magl. cl. 76, fol. 315 vº-321 vº.

(213) Ms. de Lehigh (1472-1490), copié par Arnaldus de Bruxelles, fol. 145-149. V. De Ricci, *Census*, t. II, p. 197 et W.J. Wilson, *An alchemical manuscript by Arnaldus de Bruxella*, dans *Osiris*, t. II, 1936, p. 226-425.

(214) Ms. Linköping G 8, (1522 A.D.). Éd. *Peder Manssons strids-konst och Stridslag efter föfattarens Handskrift af Gunnar Olof Hylten Cavallius*, Stockholm 1845, dans *Samligar utgivna af Svenska Fornskrift Sällskapet Fürsta Delen Häft*, t. III, p. XII-LVII; *Läke och örteböcker fräu Sveriges medeltid.* utg. af G.E. Klemming, Stockholm, 1883-1886 (Samligar utg. af Svenska Fornskrift-Sällkapet, 26), p. 411-444; O. Johannsen, *Peder Mansson Schriften*, Berlin, 1941; Sur Peder Mansson, v. H. Olsson, *Kemiens Istoria i Sverige intill är 1800*, Stockholm, 1971, p. 10-16.

(215) London, British Museum, Harleian 630 (1525 A.D.), fol. 116-187; v. *Catalogue of the Harleian mss.*, t. III, London, 1808, p. 355; A. Little, *Roger Bacon. Essays*, London, 1919, p. 415.

(216) V. A. Cartier et A. Chenevière, *Antoine Du Moulin, valet de chambre de la Reine de Navarre. Notice biographique*, dans *Revue d'histoire littéraire de la France*, t. II, 1895, p. 469-490; *Bibliographie, Ibid.*, t. III, 1896, p. 90-106. Il a aussi traduit Marcellus, la chiromancie de Jean de Indagine, édité Serenus Sammonicus, Celse, et la *Fontaine des Amoureux de science* de Jean de La Fontaine.

(217) Ms. Orléans, Bibl. municipale 291 (244) [daté 1516], fol. 20-25; Corbett, *CMAL*, t. II, p. 150. Aussi dans le ms. de Paris, Sainte-Geneviève 2263 (XVIIe s.), fol. 99-121.

celle des idées de Paracelse. C'est un Paracelsien qui traduisit en tchèque le fragment du *De quinta essentia* concernant la distillation de l'antimoine [218] et le *Liber lucis* [219].

2. Le De Secretis pseudo-lullien.

La présence d'un *De secretis nature seu de quinta essentia* dans les œuvres alchimiques attribuées à Raymond Lulle doit *a priori* éveiller la suspicion, car la tendance actuelle de la recherche est de considérer toute l'alchimie lullienne comme apocryphe [220].

Ce texte, dont Conrad Gesner déjà reconnaissait le caractère mouvant [221], comprend sous sa forme la plus complète [222] les éléments suivants [223] :

a. Un récit liminaire (*inc.* « *Contristatus erat Raymundus* ») [224]. Raymond, découragé de longs voyages sans résultat, et en butte à la dérision, pleure dans le désert. Un moine bénédictin, attiré par ses lamentations, le console et l'interroge. Sachant qui il est, il lui demande de tirer de son *ars* et de ses connaissances, un livre contre les infirmités et sur la question de savoir si l'art d'alchimie est vrai. Raymond accepte de composer ce livre, par lequel seront miraculeusement guéris, aussi bien les corps humains que les métaux imparfaits.

(218) Ms. Leiden, Voss. Chym. F 3 (xvie s.), fol. 232.

(219) *Ibid.*, fol. 199 v°-205. V. P.C. Boeren, *Codices Vossiani Chymici*, Leiden, 1975, p. 10-11.

(220) J.M. de Luanco, *Ramon Lull considerado come alquimista*, Barcelone, 1870, p. 33; Hauréau, dans *H.L.*, t. XXIX, 282, n° 114; T. et J. Carreras y Artau, *Historia de la filosofia española : Filosofia cristiana de los siglos XIII al XV*, t. II, Madrid, 1943, p. 45-58; A. Llinares, *Propos de Lulle sur l'alchimie*, dans *Bulletin hispanique*, t. LXVIII, 1966, p. 89-93; *L'idée de nature et la condamnation de l'alchimie d'après le « Livre des merveilles » de Raymond Lulle*, dans *L'idea di natura nella filosofia medievale. Atti III Congr. Int. Fil. Med.*, Milano, 1966, p. 539-541. En fait, c'est un problème à revoir entièrement.

(221) Gesner, *Thesaurus Evonymi Philiatri*, p. 23. « *Raimundi Lulli liber optimus et doctissimus de quinta essentia qui Argentorati olim editus est et nuper Norimbergae, sed in multis differens. Mihi exemplaria duo manuscripta sunt, et alia duo apud amicum vidi, quae omnia et inter se et ab impressis differunt.* »

(222) Nous l'avons vu dans le Bibl. nat. ms. lat. 7164 (xve s.), fol. 15-102 v° (Corbett, *CMAL*, t. I, p. 118-122) qui contient d'autres traités lulliens. Titre : « *Incipit liber secretorum nature sive quinta essentia. Raymundi Llull* » (d'une main postérieure); v. Thorndike, *HMES*, t. IV, p. 38. D'autres manuscrits sont énumérés dans Thorndike, *HMES*, t. IV, p. 648-650.

(223) Analyse, Thorndike, *HMES*, t. IV, p. 38-44.

(224) T.K. 263; Bibl. nat. ms. lat. 7164, fol. 15-16 v° (*expl.* : « *...sic intitulatur* »).

b. Un prologue de l'auteur (*inc.* : « *Deus cum tue sublimis bonitatis ac infinite potestatis virtute* ») [225] annonce le contenu de l'ouvrage, divisé en trois *distinctiones* ou livres : le premier livre traitera de la possibilité de la quintessence et de son extraction, le deuxième de son application aux corps humains, le troisième de son application aux métaux.

c. Le premier livre (*inc.* : « *Ordimur namque tibi fili* » [226], pose d'abord trois principes, la matière, le moyen, la quintessence, en renvoyant au *Testament et* au *Codicille* pseudo-lulliens. Après un exposé assez confus sur la quintessence et les influences astrales, on retrouve en gros le livre I de Rupescissa, réparti en 46 canons, avec une longue digression mathématique sur la théorie des degrés. L'auteur y cite un *Liber principiorum medicine* ou *Ars medicine*, un *Liber de ponderositate et levitate elementorum*, un *Liber de regionibus sanitatis,* un *Liber qui vocatur doctrina de gradibus.* Pour l'extraction des quintessences minérales, il fournit de nouveaux procédés pour lesquels il renvoie au *Liber mercuriorum* et ajoute finalement des canons pour faire les pierres précieuses, avec référence au *Lapidaire* [227].

d. Le livre II (*inc.* : « *Dicto de magisterio primi libri*) énumère les applications au corps humain, réparties en *quaestio* et *solutio.* Il correspond au livre II de Rupescissa, auquel il n'ajoute qu'un chapitre sur les fractures [228].

e. Le livre III ou *Tertia distinctio* (*inc.* : « *Hec est tertia distinctio huius libri* ») [229] traite des métaux et de la pierre, avec des alphabets lulliens, des figures et des arbres philosophiques. C'est le *De secretis* proprement dit [230]).

f. Un *quaestionarium* sur la vérité de l'alchimie qui est soit inclus dans la *tertia distinctio* [231], soit détaché comme livre IV [232].

g. La fin de la discussion entre Raymond et le moine sur l'alchimie (*inc.* : « *Dum Raymundus hunc librum composuit* ») [233] démontre que l'alchimie n'est pas incompatible avec l'art lullien.

[225] T.K. 407 (« *Deus cum...* »); Bibl. nat. ms. lat. 7164, fol. 16 v°-17 ou « *Deus gloriose cum* ».
T.K. 408. *Expl.* : « *...verba philosophica adiungemus* ».

[226] T.K. 1018. Les premières ligues manquent dans le Bibl. nat. ms. lat. 7164.

[227] *Expl.* (Bibl. nat. ms. lat. 7164, fol. 44) : « *...non discrepat quantum ad principium sui.* »

[228] *Expl.* (Bibl. nat. ms. lat. 7164, fol. 54) : « *...in cura cyrurgie. Et ista tibi sufficiant causa bonitatis* ».

[229] T.K. 602.

[230] Dans le Vat. lat. 5846, ce texte s'intitule *De cura individuorum* et a un contenu très différent.

[231] Oxford, Bodley 645.

[232] Selon la table du ms. Wien 5509, fol. 75 *a*-79 *b* (où le texte est perdu).

[233] T.K. 472.

Cet apocryphe est daté. Raymond l'aurait terminé à Paris, à l'abbaye *sancti Benedicti Carturiensis extra civitatem* [234] en 1319 [235] ou en 1330 [236] ou en 1333 [237]. Or, la *tertia distinctio* mentionne Ortolanus qui semble avoir fleuri vers 1358 [238]. La date paraît donc mensongère, mais on ne sait ce qu'elle recouvre. Comme le traité cite tout le reste du corps pseudo-lullien, il semble émaner de la même officine.

Cette version se trouve rarement complète en quatre livres. La *tertia distinctio* [239] et la *disputatio monachi* [240], qui sont de pure alchimie, possèdent des manuscrits particuliers et ont peut-être à l'origine existé indépendamment. On trouve souvent dans les manuscrits les deux premiers livres seuls [241]. C'est la forme sous laquelle il fut édité [242] avec les *Consilia* de Gianmatteo

(234) Le couvent des Chartreux de Vauvert, sur le territoire de la paroisse Saint-Benoît le Bétourné, v. M. Berty, L.M. Tisserand, *Topographie historique du vieux Paris, région du Faubourg Saint-Germain,* Paris, 1882, p. 73-110.

(235) Bibl. nat. ms. lat. 7164, fol. 102 v°; Vienne 5485, fol. 61 v°; Milan, Ambr. D 512 inf., fol. 33; v. Thorndike, *HMES,* t. IV, p. 648-649.

(236) Vienne 12834 (xvie s.), fol. 70 r°.

(237) Bibl. nat. ms. lat. 12969 (1501 A.D.). fol. 34 v°; v. Corbett, *CMAL,* t. I, p. 161,

(238) De Luanco, *Ramon Lull,* p. 33; Hauréau, dans *H.L.,* t. XXIX, p. 282.

(239) De la *Tertia distinctio* seule, nous avons vu le Bibl. nat. ms. lat. 14008 (xve s.), fol. 69-103 v° (Corbett, *CMAL,* t. I, p. 192-193) sans la discussion avec le moine; Bibl. nat. ms. lat. 7167, fol. 1-26 v° (Corbett, *CMAL,* t. I, p. 124-125, peut-être mutilation). Pour d'autres manuscrits, v. Thorndike, *HMES,* t. IV, p. 650-651.

(240) Dialogue final entre Lulle et le moine seul, Bologne, Univ. 142 (109) [xvie s.], fol. 85 r°-88 r°, *inc. : « Dum Raymundus librum composuit... ».* T.K. 472, Thorndike, *HMES,* t. IV, p. 634; Bibl. nat. ms. lat. 12969 (daté 1501), fol. 33 v°-34 v°, Thorndike, *HMES,* t. IV, p. 634; Corbett, *CMAL,* t. I, p. 160-161.

(241) Bibl. nat. ms. lat. 7177 (xve s.), fol. 3 r°-65 v°, *inc. : « Deus gloriose cum tue sublimis »,* il n'y a pas l'entretien initial avec le moine et le fol. 65 v° se termine avec le livre II, Corbett, *CMAL,* t. I, p. 136-137; Thorndike, *HMES,* t. IV, p. 649. Aussi Bologne, Univ. 1353 (2591) [xve s.], fol. 1-37, Thorndike, *HMES,* t. IV, p. 649.

(242) V. les répertoires de E. Rogent et E. Duran, *Bibliografia de les impressions lullianes,* Barcelone, 1927; L. Thorndike, *Alchemy during the first half of the XVIth Century,* dans *Ambix,* t. II, 1938, p. 26-37; R. Hirsch, *The invention of printing and the diffusion of alchemical and chemical knowledge,* dans *Chymia,* t. III, 1950, p. 115-141.

(243) Édité avec les Consilia de Io. Matth. de Gradi de Milan : *Consiliorum consummatissimi artium et medicine doctoris domini Ioannis Matthei de Gradi Mediolanensis secundum viam Avicenne ordinatorum utile repertorium... Additis... Necnon sacri doctoris Raymundi Lulii de insula Maioricarum de secretis nature libris duobus nunc primum in lucem editis,* Venise, 1514; Bibl. Bodl. Vu par Thorndike, *HMES,* t. IV, p. 38; v. E. Rogent et E. Duran, p. 50; Thorndike, *Alchemy...,* p. 28

Ferrari de Gradi à Venise en 1514 (243) et en 1521 (244), et réédité à Lyon en 1535 (245). En deux livres, le *De secretis naturae* a également connu un grand nombre d'éditions séparées : Venise 1518 (246), Augsbourg 1518 (247), sans lieu 1520 (248), Strasbourg 1541 (249), Venise 1542 (250), Nuremberg 1546 (251), Cologne 1567 (252). Un extrait des deux livres figure dans la *Verae alchemiae* de Gratarolo (253) et dans le *Theatrum chimicum* (254). Ils furent aussi traduits en allemand sous le titre de *Künstliche Eröffnung aller Verborgenheiten*, Augsbourg 1532, 1533 et 1546 (255).

Cet apocryphe a ainsi donné une diffusion énorme aux théories de Rupescissa. Mais en même temps, il a éclipsé l'auteur véritable et consacré l'association de la quintessence avec Raymond Lulle (256).

(244) *Consilia J.M. de Gradi cum tabula... R. Lulii de secretis nature libris duobus*, Venise, L.A. de Giunta, 1521, folio (British Museum).

(245) *Consummatissimi artium et medicine doctoris Io. Matth. de Gradi Mediolanensis Consilia secundum viam Avicen. ordinata. Additis antiquissimi medici Rabbi Moysi de regimine vitae quinque tractatibus ad Sultanum inscriptis. Item sacri doc. Raymundi Lulii de insula Maioricarum de secretis naturae libris duobus. Una cum praecipuis consiliis quibusdam Blasii Astarii tempestate nostra medici expertissimi*, Lyon, Jacobi Giunti, 1535. Bibl. nat., fol. T31 6; E. Rogent et E. Duran, p. 85. Selon le colophon, 1re édition de l'ouvrage de Lulle (3 avril 1535).

(246) Haureau, dans *HL*, p. 282, n° CXIV; E. Rogent et E. Duran, p. 70.

(247) Augsbourg, 1518. *Sacri doctoris Raymundi Lulii de secretis nature sive de quinta essentia Libellus Augustae Vindelicorum 1518* (1er juillet), (Vienne, relié avec le ms. 11342 et British Library); V. Thorndike, *HMES*, t. IV, p. 38; E. Rogent et E. Duran, p. 71; Thorndike, *Alchemy...*, p. 29.

(248) Hauréau, dans *HL*, p. 282, n° CXIV; E. Rogent et E. Duran, p. 74; L. Thorndike, *Alchemy...*, p. 29.

(249) *Raimundi Lulii Maiorici philosophi acutissimi, medicique celeberrimi. De secretis naturae sive Quinta essentia libri duo. His accesserunt Alberti Magni summi philosophi, De mineralibus et rebus metallicis libri quinque. Quae omnia solerti cura repurgata rerum naturae studiosis recens publicata sunt per M. Gualtherum H. Ryff, Argentinensem, medicum*, Strasbourg, Beck, 1541, Liège, Bibl. Univ. et British Library. Il n'y a pas le dialogue avec le moine; commence aux trois principes; illustré de figures d'appareils distillatoires; texte sensiblement identique; cité par P. Borel, p. 136; Ferguson, t. II, 54.

(250) *Raimundi Lulii Maiorici philosophi acutissimi medicique celeberrimi De secretis naturae sive Quinta essentia libri duo. His accesserunt Alberti Magni summi philosophi De mineralibus et rebus metallicis libri quinque. Quae omnia solerti cura repurgata rerum naturae studiosis recens publicata sunt per magistrum Gualterum H. Ryff, Argentinensem medicum*, Venise, Petrus Schoeffer, 1542. Bibl. nat.

(251) Nüremberg 1546, 4° (Hauréau); Borel, p. 136.

(252) *De Secretis Naturae, seu De quinta essentia liber unus; epistola ad regem Robertum. Tractatus de Aquis*, Cologne, 1567; Hauréau, *loc. cit.*; Ferguson, t. II, p. 54.

(253) *Praxis universalis magni operis* dans *Verae alchemiae doctrina*, Basel, 1561, p. 248.

(254) *Theatrum Chemicum*, t. III, Strasbourg, 1659, p. 165.

(255) Traduction allemande : *Künstliche Eröffnung aller Verborgenheiten*, Augsbourg, 1532 (E. Rogent et E. Duran, p. 81); Augsbourg 1533 (E. Rogent et E. Duran, p. 84); Augsbourg, 1546, British Library.

(256) V. par exemple J.B. Dumas, *Leçons de philosophie chimique*, Bruxelles, 1839, rééd. par A. Bruylants, Bruxelles, 1972, p. 34 « la quintessence de Raymond Lulle ».

3. Brunschwygk, Ulstad, Paracelse :

Les manuels de distillation à l'usage des apothicaires se multiplient au xve siècle et surtout au xvie siècle avec l'imprimerie. Non seulement ils contiennent tous de larges extraits du *De quinta essentia* [257], mais surtout ils développent ses idées fondamentales : les substances (médicamenteuses et autres) doivent le fait d'être telles et leurs propriétés médicinales, non plus à la proportion des quatre éléments comme dans la pharmacologie galénique, mais à une essence spécifique [258]. Cette essence, qui est le principe actif, peut s'extraire par distillation. Le distillat concentre les vertus du simple dans un petit volume, et en outre possède une efficacité bien plus grande que le simple lui-même.

Ces principes sont mis en œuvre par Hieronymus Brunschwygk, chirurgien de Strasbourg (1450-1512/3) dans son *Liber de arte distillandi de simplicibus* (1500) [259] et son *Liber de arte distillandi de compositis* (1507) [260]. Il reconnaît sa dette à l'égard de Rupescissa [261] et applique ses méthodes sur une grande échelle pour extraire par distillation les principes actifs des produits végétaux et animaux (ceux de l'*Hortus Sanitatis*) qu'il emploie dans des remèdes classés *a capite ad calcem*.

De peu postérieur, le *Coelum philosophorum seu de secretis naturae* de Philippe Ulstadius, patricien de Nuremberg qui fut professeur à Fribourg en Suisse [262] contient dans son titre une référence directe à Rupescissa. Il

(257) Déjà dans le *Libellus de distillatione philosophica contra vulgarem modum* dans ms. Wolfenbüttel 3284, fol. 23-31 v°, analysé dans R.J. Forbes, *Short History*, p. 68.

(258) Wightman, *Science in the Renaissance*, p. 171.

(259) *Liber de arte distillandi de simplicibus oder Buch des rechten Kunst zu distillieren die eintzigen Ding*, Strasbourg, 1500. Sur Brunschwygk, R.J. Forbes, *Short History*, p. 109; J.M. Stillman, *Chemistry in Medicine in the Fifteenth Century, Scientific Monthly*, 1918, p. 167 et suiv.; J.R. Partington, *A History of Chemistry*, t. II, London, 1961, p. 83-84; R. Schmitz, art. *Brunschwig*, dans *DSB*, t. II, 1970, p. 546-49.

(260) *Liber de arte distillandi de compositis. Das Buch der Waren Kunst zu distillieren die composita und simplicia, und das Buch thesaurus pauperum*, Strasbourg, 1507; nombreuses rééd.; fac. Leipzig, 1972.

(261) Brunschwygk, *Grosses Buch der Distillation*, Strasbourg, 1512, p. 267 et 276 (cet ouvrage reprend les deux premiers).

(262) Sur Philippe Ulstad, v. N.J.J. Eloy, *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne*, t. IV, Mons, 1778 réimpr. Bruxelles, 1973, p. 545; K. Sudhoff, *Weiteres zur Geschichte der Destillationstechnik*, dans *Archiv für Geschichte der Naturwissenschaften und Technik*, t. V, 1914, p. 282-288; Thorndike, *HMES*, t. IV, 1941, p. 541-542; 602; 621; J.R. Partington, *A History of Chemistry* II, London, 1961, p. 84-86; J. Ferguson, t. II, p. 482-483; E. R. Atkinson, A.H. Hughes, *The « coelum philosophorum » of Philipp Ulstad*, dans *Journal of Chemical Education*, t. XVI, 1939, p. 103-107; M. Fichman, art. *Ulstad Philipp*, dans *DSB*, t. XIII, 1976, p. 534-535.

transcrit de longs passages du *De quinta essentia* et des traités du *Corpus* lullien (le *Livre des mercures*, le *Testament*, le *Codicille*) et développe principalement la théorie de la quintessence en ajoutant beaucoup de recettes nouvelles. Cet ouvrage, dont la première édition parut à Fribourg en 1525 (263), connut un vif succès. Réédité et remanié sans cesse (264), il fut traduit en allemand (265) et en français (266).

C'est à travers Brunschwygk, Ulstad et les traductions vernaculaires que l'œuvre de Rupescissa put exercer une influence considérable sur la formation des théories de Paracelse et sur les origines du mouvement iatrochimique. Paracelse mentionne souvent Rupescissa (267). Cela ne signifie pas qu'il en ait une connaissance directe en latin ou en allemand, car de nombreux extraits étaient vulgarisés par les manuels de distillation. Bien que Paracelse traite une fois Rupescissa de « bon à rien » (Nichtsnutz) (268), on sait, depuis les travaux de W. Ganzenmüller (269), T.P. Sherlock (270), R.P. Multhauf (271) et W. Pagel (272) qu'il lui doit beaucoup.

(263) *Coelum philosophorum seu de secretis naturae Liber*... (fol. LXII v°) *Philippo Ulstadio patricio Nierembergensi Authore. Exactum Friburgi helvetiorum VI Kalendas Martias anno Domini 1525.* Autre édition de la même année (LVII f) dans J.R. Partington, t. II, p. 84.

(264) On en trouvera des énumérations dans Thorndike, *Alchemy*..., p. 32; J.R. Partington, *A History of Chemistry*, t. II, p. 84; Ferguson, t. II, p. 482. Nous avons vu les éditions suivantes :

Coelum philosophorum, seu secreta naturae, Id est, quomodo non solum e vino, sed etiam ex omnibus metallis, fructibus, carne, ovis, radicibus, herbis, et aliis quam plurimis Quinta essentia sive Aqua vitae, ad conservationem humani corporis debeat educi. Liber tum medicis ac chirurgis tum pharmacopolis, Imo et omnibus sanitatis retinendae studiosis pernecessarius, ex variis authoribus, Ioanne de Rupescissa, Raymundo Lullio, Arnoldo de Villanova Albertoque magno. A Philippo Ulstadio adiectis clarissimis figuris collectus, Paris, Gaultherot, 1544 (Bibl. nat., Rés. R 52966).

Coelum philosophorum, seu liber de secretis naturae, per Philippum Ulstadium ex variis Auctoribus accurate selectus variisque figuris illustratus. Nunc recens adiecimus Ioan. Anto. Campesii Directorium summae summarum medicinae, Lyon, Guilelmus Rouillius, 1557. (Louvain, Centre d'Histoire des Sciences). Ces versions sont extrêmement différentes. Conformément à la tradition du genre, de nouvelles recettes sont sans cesse ajoutées.

(265) *Coelum philosophorum. Von Heimlichkeit der Natur*, Francfort, 1551, British Museum 7943 h. 7 et 8°.

(266) *Le Ciel des Philosophes, ou sont contenus les secrets de nature et comme l'homme se peult tenir en santé, et longuement vivre... extraict des livres de Arnould de Villeneuve, du grand Albert, Raymont Lulle, Jehan La Roche tranchée*, Paris, Gaultherot, 1559; V. J.R. Partington, II, p. 84.

(267) Paracelse, *Werke*, éd. K. Sudhoff, t. III, p. 263; 275; t. VI, p. 422; t. VII, p. 124; t. X, p. 245; 365; t. XI, p. 318.

(268) *Grosse Wundarznei*, t. X, p. 245.

(269) W. Ganzenmüller, *Paracelsus und die Alchemie des Mittelalters*, *Angewandte Chemie*, t. LIV, 1941, p. 427 et suiv., repris dans *Beiträge zur Geschichte der Technologie und der Alchemie*, Weinheim, 1956, p. 303-305.

(270) T.P. Sherlock, *The Chemical Work of Paracelsus*, dans *Ambix*, t. III, 1948, p. 33-63.

(271) R.P. Multhauf, *Medical Chemistry and the « Paracelsians »*, dans *Bull. Hist.*

L'idée fondamentale de mettre l'alchimie au service de la médecine leur est commune, comme d'ailleurs la correspondance du macrocosme et du microcosme qui fait descendre la quintessence sur la terre. Tous deux substituent aux « brouets » *(Suppenwust)* galéniques des extraits, supérieurs aux composés d'éléments et incorruptibles. Aux quintessences de Rupescissa correspondent les *arcana* de Paracelse, principes actifs des remèdes, dont la caractéristique principale est la volatilité [273]. La tâche de l'apothicaire est alors d'extraire ces *arcana* en éliminant les éléments grossiers (*Scheidung puri ab impuro*), essentiellement par distillation [274]. Tous deux attribuent une particulière efficace à la quintessence du vin, que Paracelse appelle *alkohol vini* [275] en employant dans un sens nouveau un terme consacré pour les poudres fines et les sublimés [276].

Enfin, les historiens voient dans l'introduction des extraits minéraux le principal mérite de Paracelse et de son école. Mais la méthode de production est tributaire de Rupescissa : solution dans des acides minéraux suivie de distillation [277]. Les extraits de mercure [278], d'antimoine [279] et l'immersion de l'or dans l'alcool circulé [280] dérivent en droite ligne de notre auteur. Sous le rapport des médicaments chimiques, il existe ainsi une filiation continue du *De quinta essentia* aux pharmacopées du XVIIe siècle [281]. Si le *De quinta essentia* fut copié et recopié au XVIe siècle, c'est que les Paracelsiens pouvaient considérer Rupescissa comme un des leurs.

V. ŒUVRES APOCRYPHES OU DOUTEUSES

Quelques manuscrits transmettent sous le nom de Jean de Rupescissa des textes, généralement courts, dont l'attribution ne peut être établie avec

Med., t. XXVIII, 1954, p. 101-126; *The significance of distillation in Renaissance medical chemistry*, dans *BHM*, t. XXX, 1956, p. 329-346.

(272) W. Pagel, *Paracelse. Introduction à la médecine philosophique de la Renaissance*, Paris, 1963, p. 270 et suiv.

(273) *Paragranum 3*, t. XIII, p. 185-186 Sudhoff. V. aussi p. 88, 89, 118, 178; v. Sherlock, p. 37-39.

(274) *Archidoxies*, t. III, p. 93.

(275) V. M. Toxites, *Onomastica Theophrasti Paracelsi*, Strasbourg, 1574, p. 388.

(278) Il désigne un sublimé chez Saladino d'Ascoli, *Compendium aromatariorum*, Bologne, 1488.

(277) V. par exemple Sudhoff, t. III, p. 108-109.

(278) Sudhoff, t. III, p. 147.

(279) Sudhoff, t. III, p. 157.

(280) *Ibidem*.

(281) V. G. Urdang, *How Chemicals entered the Official Pharmacopoeas*, dans *AIHS*, t. VII, 1954, p. 303-314.

certitude. Le *De aqua vite rectificata* (282) est douteux, car l'opération de rectifier l'alcool par la chaux vive n'est pas attestée dans l'œuvre authentique. On ne peut se prononcer sur l'*Opus bonum de sulphure communi* (283), la *Multiplicatio* (284), les *Metra de arte alchimia* (285).

Il en va de même des ouvrages cités par les anciens bibliographes Nazari et Borel (286), *Compendium artis*, *Abbreviatio* (*de secretis pauperum*), *Secreta secretorum*, *Opus aliud*, *De alchimia*, pour lesquels toute référence précise fait défaut.

R.H.

(282) Ms. Wolfenbüttel 3721 (anc. 66 Aug. 8°), [xve s.], fol. 253-257, titre : « *Incipit aliud opus Rube cissa de aqua vite rectificata* », *inc.* : « *Recipe ergo de vino albo vel rubeo* », TK 1324; v. Thorndike, *HMES*, t. III, p. 369.

(283) Ms. Leiden, Voss. Chym. Q 54 (xvie s.), fol. 124-128 v° (en allemand); v. P.C. Boeren, *o.l.*, p. 224.

(284) Ms. Leiden, Voss. Chym. Q 54, fol. 128 v°-131. V. ci-dessus.

(285) Ms. Vat. Pal. 1330 (xve s.), fol. 125 v°-126 v°, *inc.* : « *Nomina terrarum parvarum dit margaritarum* », TK 917.

(286) Nazari, éd. Thorndike, *HMES*, t. V, p. 686-687; P. Borel, *Bibliotheca chimica*, p. 193-194.

LISTE DES MANUSCRITS

Cette liste ne prétend pas à l'exhaustivité. La documentation de base, réunie par Mme J. Bignami, a été enrichie grâce à de précieuses informations de Mlle M. Th. d'Alverny et de M. Guy Beaujouan. D'autres manuscrits se sont révélés au fil de notre recherche. Il en existe certainement beaucoup d'autres. Nous espérons en donner, un jour, le catalogue détaillé et, peut-être, la généalogie. Les manuscrits qui contiennent les deux œuvres sont marqués d'un astérisque.

1. *Manuscrits du De quinta essentia.*

Bâle, Universitätsbibliothek, A VI 6, xve s., fol. 279-296 ro.

Berlin, Deutsche Staatsbibliothek, 906 (lat. qu. 476), xve s., fol. 26 (fragment).

Berlin, Deutsche Staatsbibliothek, 966 (lat. oct. 38), xve s., (daté 1467), fol. 106-166.

Berne, Bürgerbibliothek, 480, xve s.

Bologne, Biblioteca universitaria, 997, xve s., fol. 56-72.

Bordeaux, Bibliothèque municipale, 531, xve s., fol. 2-41*.

Cambridge, Corpus Christi College, 99, xve s., p. 214-247 (incomplet)*.

Cambridge, Corpus Christi College, 395, xve s., p. 1-98.

Cambridge, Trinity College, 1102, xve s., fol. 173-199 vo.

Cambridge, Trinity College, 1389, xve s., fol. 45 vo-94 vo.

Cambridge, Trinity College, 1407, xve s., fol. 45-94 vo.

Cambridge, Trinity College, 1411, xvie s., fol. 60-90 ro.

Cambridge, University Library, 2279, xve s., no 7, 37 fol.

Cambridge (Mass.), Harvard College Library, 24226, xve s., 48 fol.

Copenhague, Kungelige Bibliotek, Gl. Kgl. S., 1712, xve s., fol. 5-38 vo*.

Dresde, Sächsische Landesbibliothek, 278, xve-xvie s., fol. 62-69 vo (fragment).

Evanston (Illinois), Northwestern University, The library of the Garrett biblical institute, 35, xve s., fol. 1-2 vo (fragment).

Florence, Biblioteca Medicea-Laurenziana, Ashburnham 117, xve s., fol. 11-42.

Florence, Biblioteca Medicea-Laurenziana, Ashburnham 118, xve s., fol. 1-32 vo.

Florence, Biblioteca Medicea-Laurenziana, Ashburnham 1451, xve s., fol. 2-8 vo (fragment).

Florence, Biblioteca Medicea-Laurenziana, Ashburnham 1458, xve s., 193 fol.

Florence, Biblioteca nazionale centrale, Palatinus 695, xv^{e} s., 42 fol.

Florence, Biblioteca nazionale centrale, Palatinus 758, xv^{e} s., fol. 151 v°-201 v°.

Florence, Biblioteca Riccardiana, 439, xv^{e} s., 50 fol.

Florence, Biblioteca Riccardiana, 923, xvi^{e} s., fol. 184-186 (fragment)*.

Florence, Biblioteca Riccardiana, 1247, xv^{e} s., fol. 74-156 v° (incomplet).

Francfort, Bibliothek des Freien Deutschen Hochstifts, B 67, xv^{e} s., (trad. allemande).

Gotha, Landesbibliothek, Ch A 520, xvi^{e} s. (trad. allemande).

Göttingen, Universitätsbibliothek, Theologie 156 C, xv^{e}-xvi^{e} s., fol. 80-113.

Heidelberg, Universitätsbibliothek, Altdeutschen Handschriften, 123, xve s., 35 fol. (trad. allemande).

Kassel, Murhardsche und Landesbibliothek, Chem. Fol 10, xve s., fol. 2-25 v°*.

Kassel, Murhardsche und Landesbibliothek, Chem. 8° 20, xve s., fol. 62-87 v°.

Klagenfurt, Bischöfliche Bibliothek, XXIX d 24, xve s. (daté 1421-1423), fol. 292-324*.

Klagenfurt, Bischöfliche Bibliothek, XXX d 1, xve s. (daté 1419), fol. 62-94.

Krakow, Bibl. Universytetii Jagiellonskieg 3344, xive-xve s., fol. 1-64.

Leiden, Bibliotheek der Rijksuniversiteit, Voss. Chym. F 3, xvie s., fol. 332 (fragment en tchèque)*.

Leiden, Bibliotheek der Rijksuniversiteit, Voss. Chym. F 29, xvie s. (daté 1522), fol. 33 (fragment).

Leiden, Bibliotheek der Rijksuniversiteit, Voss. Chym. Q 2, xve-xvie s. (daté 1500), fol. 122 v°-123 v° (ext.)*.

Leiden, Bibliotheek der Rijksuniversiteit, Voss. Chym. Q 23, xve s. (daté 1469), fol. 1-58 v°.

Leiden, Bibliotheek der Rijksuniversiteit, Voss. Chym. Q 45, xvie s., fol. 45 v°-50 v° (fragment, trad. allemande).

Linköping, G 8, xvie s. (daté 1522), 245 fol. (trad. suédoise).

Londres, B.M., Addit., 9351, xve s., fol. 66-101.

Londres, B.M., Addit., 27582, xvie s., fol. 198-213.

Londres, B.M., Addit., 27584, xve s., fol. 22-56 v°.

Londres, B.M., Harley, 630, xvie s. (daté 1525), fol. 116-187 (trad. française).

Londres, B.M., Harley, 853, xvie s., fol. 66-73 (trad. anglaise).

Londres, B.M., Harley 5399, xive s., fol. 167-280.

Londres, B.M., Sloane 75, xve s., fol. 101-123.

Londres, B.M., Sloane 330, xve s., fol. 1-40 v°.

Londres, B.M., Sloane 338, xv^{e} s., fol. 2-48 v°*.

Londres, B.M., Sloane 353, xvi^{e} s., fol. 1-56 (trad. anglaise)*.

Londres, B.M., Sloane 480, xv^e s., fol. 26-161 v° (trad. anglaise).

Londres, B.M., Sloane 1080, xve s., fol. 6-31 (fragment).

Londres, B.M., Sloane 2320, xve s., fol. 73-93 v° (incomplet).

Londres, B.M., Sloane 2322, xve s., fol. 135-168 (incomplet).

Londres, B.M., Sloane 3086, xviie s., fol. 82-101 v° (trad. anglaise).

Londres, B.M., Sloane 3132, xve s. (daté 1476), fol. 1-38 (incomplet).

Londres, B.M., Sloane 3171, xviie s., fol. 16-94 v°.

Londres, B.M., Sloane 3721, xviie s., fol. 88-101 v° (extr.).

Londres, Wellcome historical medical library, 117, xve s. (daté 1462), p. 110-206*.

Londres, Wellcome historical medical library, 186, xviie s. (daté 1648), fol. 1-19; 21-26 (extr.).

Londres, Wellcome historical medical library, 384, xvie s. (daté 1565), fol. 97 v°-98; 318 v°-328 (extr.)*.

Londres, Wellcome historical medical library, 388, xviie s., fol. 61-77, (trad. anglaise; extr.).

Londres, Wellcome historical medical library, 452, xviie s., fol. 78-92 (extr.).

Londres, Wellcome historical medical library, 502, xvie s., fol. 160-183 (incomplet).

Londres, Wellcome historical medical library, 513, xve s., fol. 1-38.

Londres, Wellcome historical medical library, 517, xve s., fol. 27 v°-41 v° (résumé).

Londres, Wellcome historical medical library, 520, xve s. (daté 1453), fol. 1-34 v°.

Londres, Wellcome historical medical library, 523, xve s., fol. 18-71 v° (incomplet).

Londres, Wellcome historical medical library, 526, xvie s. (daté 1515-1527), fol. 328-333 (fragment) et 336-339 (extr.)*.

Londres, Wellcome historical medical library, 598, xviie s., fol. 150-158 v° (extr.).

Londres, Wellcome historical medical library, 708, xve s. (daté 1443), fol. 1-42 v°.

Londres, Wellcome historical medical library, 709, xve s., fol. 1-30 v°.

Londres, Wellcome historical medical library, 710, xve s., fol. 1-23 v°.

Londres, Wellcome historical medical library, 711, xviie s., fol. 1-55 (incomplet).

Londres, Wellcome historical medical library, 712, xve s., fol. 1-97.

Mantova, Biblioteca civica, E II 35 (570), xve s., fol. 7 v°-65.

Mantova, Biblioteca civica, F II 32 (686), xve s. (daté 1464), fol. 31-45 v°.

Marburg, Akademische Bibliothek, B 12; xve s., fol. 1-29.

Milano, Biblioteca Trivulziana, 1621, xive s. (disparu en 1944).

Montpellier, Bibliothèque de l'École de médecine, 260, xive s., fol. 51-80 v°.

Montpellier, Bibliothèque de l'École de médecine, 490, xve s., fol. 1-48 v°*.

Munich, Bayerische Staatsbibliothek, Clm 8951, xve s., fol. 50-96.

Munich, Bayerische Staatsbibliothek, Clm 25115, xvie s., fol. 25-94.

Munich, Bayerische Staatsbibliothek, Cgm 33, xve s. (trad. allemande).

Munich, Bayerische Staatsbibliothek, Cgm 4226, xve s. (trad. allemande).

Napoli, Biblioteca nazionale, VIII D 20, xvie s. (daté 1524), fol. 1 v°-54.

Nüremberg, Stadtbibliothek, Cod. Cent. VI, 5, xvie s. (trad. allemande).

Oxford, Bodleian library, Ashmolean 1450, xve s., 31 fol.

Oxford, Bodleian library, Ashmolean 1451, xvie s., fol. 1-69.

Oxford, Bodleian library, Ashmolean 1490, xvie s. (daté 1590), fol. 181-196 (incomplet).

Oxford, Bodleian library, Canon. Misc. 37, xve s., 57 fol.

Oxford, Bodleian library, Canon. Misc. 334, xve s., fol. 59 v°-94 v°.

Oxford, Bodleian library, Digby, 43, xive s., fol. 101-120 v°.

Oxford, Bodleian library, E Musaeo, 155, xve s., p. 431-512.

Oxford, All Souls College, 81, xv^e-xvi^e s., fol. 100-133 v°.

Oxford, Corpus Christi College, 124, xve s., fol. 1-48.

Oxford, Corpus Christi College, 185, xve s., fol. 1-41 v°.

Oxford, S. Ioannis Baptistae College, 172, xve s., fol. 212 v°-259.

Paris, Bibl. nat. ms. lat. 7151, xive s., fol. 1-32 v°.

Paris, Bibl. nat. ms. lat. 7167 A, xve s. (daté 1448), fol. 1-21 v° (incomplet).

Paris, Bibl. nat. ms. lat. 8750, xve s., fol. 64-66 (trad. italienne; extr.).

Paris, Bibl. nat. ms. fr. 2020, xvie s. (daté 1526), fol. 161-221.

Pavia, Biblioteca Universitaria, Aldini 27, xve s. (daté 1457), fol. 93-163.

Pisa, Biblioteca universitaria, 677, xve s., fol. 1-43.

Prague, Bibliothèque publique et universitaire, 267, xve s. (daté 1431), fol. 93-136.

Ravenne, Biblioteca Classense 388, xvie s. fol. 19-44.

Rome, Biblioteca Casanatense, 4108, xve s., fol. 6-37.

Salamanque, Biblioteca univers., 2108, xvie s., fol. 1-58 v°.

Saint Gall, Vadianische Bibliothek, 388, xvie s. (daté 1524), fol. 1-26.

Savignano sul Rubicone, Biblioteca dell'Accademia dei Filopatridi, 44, xve s. (daté 1431) 254 fol.

Stuttgart, Landesbibliothek, Cod. phys. med. et math., XI.12, xve s. (daté 1485), fol. 1-66 v° (trad. allemande).

Toledo, Biblioteca Catedral, 96.32, xve s., fol. 1-46.

Torino, Biblioteca nazionale, 505, xve s., 29 fol.

Utrecht, Bibliotheek van de Universiteit, 708, xvie s., fol. 28-41 v° (incomplet).

Vatican, Biblioteca apostolica vaticana, Vat. lat. 5847, xvie s., fol. 1-29 v°.

Vatican, Biblioteca apostolica vaticana, Vat. lat. 6267, xve s., fol. 20-48.

Vatican, Biblioteca apostolica vaticana, Patetta, 233, xvie s. (daté 1534) fol. 3-96 v.

Venise, Biblioteca marciana, Fondo antico, 323, xve s., fol. 124-130 (extr.)*.

Venise, Biblioteca marciana, L VI 282, xvie s. (daté 1522), fol. 1-57.

Venise, Biblioteca marciana, L VII XL, xve s. (daté 1466), fol. 70-116.

Vienne, Oesterreichische Nationalbibliothek, 2818, xve s., fol. 96-130 v°.

Vienne, Oesterreichische Nationalbibliothek, 5307, xve s., fol. 165-187.

Vienne, Oesterreichische National bibliothek, 5491, xve s., fol. 37 v°-49 v°.

Vienne, Oesterreichische Nationalbibliothek, 11319, xve s. (trad. allemande).

Winchester, College Fellow's library, 39, xve s., fol. 1-34 v°.

Wolfenbüttel, Herzog August Bibliothek 479, xve s., fol. 227 v°-241*.

Wolfenbüttel, Herzog August Bibliothek, 2841, xve s. (daté 1432), fol. 342-371 v°.

Wolfenbüttel, Herzog August Bibliothek, 3107, xve s., fol. 1-24.

Wolfenbüttel, Herzog August Bibliothek, 3284, xive-xve s., fol. 34-129 v°.

Washington, The Library of the Holy Name College, 62, xve s., 48 fol.

Yale, Beinecke library, Mellon ms. 9, xve s., fol. 229-270 v°.

Yale, Beinecke library, Mellon ms. 11, xv^e s., fol. 1-34 v°.

Yale, Beinecke library, Mellon ms. 12, xv^e s., fol. 1-36 v°.

Yale, Beinecke library, Mellon ms. 14, xve s., fol. 1-36.

Yale, Beinecke library, Mellon ms. 16, xve s., 80 fol. (trad. allemande).

Yale, Beinecke library, Mellon ms. 21, xve s., fol. 1-37 v°.

Yale, Beinecke library, Mellon ms. 24, xvie s., fol. 51-91.

Yale, Beinecke library, Mellon ms. 26, xvie s. (daté 1500), fol. 1-34 v°.

Yale, Beinecke library, Mellon ms. 30, xvie s. (daté 1528), fol. 2-31 (trad. allemande).

Yale, Beinecke library, Mellon ms. 32, xvie s. (daté 1542), fol. 2-31.

Yale, Beinecke library, Mellon ms. 37, xvie s. (daté 1556), fol. 1-45 v°.

2. *Manuscrits du Liber Lucis.*

Bethlehem (Pennsylvanie), Lehigh University library, (sans cote), xve s., fol. 145-149 (trad. catalane).

Bologne, Biblioteca universitaria, 303 (500), xve s., fol. 218 v°-224.

Bologne, Biblioteca universitaria, 993 (1496), xve s., fol. 42-50 v°.

Bordeaux, Bibliothèque municipale, 531, xve s., fol. 164 v° (extr.)*.

Cambridge, Corpus Christi College, 99, xve s., fol. 249-254*.

Cambridge, University library, 2110, xve s., fol. 63 v°-69.

Chantilly, Musée Condé, 419, xvie s., fol. 55-56 (trad. italienne).

Copenhague, Kungelige Bibliotek, Gl. Kgl. S. 236, xve s. (daté 1428), fol. 52 v°-54.

Copenhague, Kungelige Bibliotek, Gl. Kgl. S. 1712, xve s., fol. 111-118 v°*.

El Escorial, Real biblioteca de san Lorenzo, Cod. Lat. H. 1.9., xviiie s., fol. 181 v°-183 v°.

Florence, Biblioteca nazionale centrale, Magliabecchi Cl. 76, xve s., fol. 315 v°-321 (trad. italienne).

Florence, Biblioteca nazionale centrale, Magliabecchi Cl. XVI cod. 110, xvi^{e} s., fol. 1-17 v°.

Florence, Biblioteca Medicea Laurenziana, Gaddi Reliq. 174, xve s., fol. 10-14 v°.

Florence, Biblioteca Riccardiana, 923, xvie s., fol. 174-180 v°*.

Kassel, Murhardsche und Landesbibliothek, Chem. fol. 10, xve s., fol. 26-30 v°*.

Klagenfurt, Bischöfliche Bibliothek, XXIX d. 24, xve s. (daté 1421-1423), fol. 202 v°-214*.

Leiden, Bibliotheek der Rijksuniversiteit, Voss. Chym. F 3, xvie s., f. 199 v°-205 (trad. tchèque)*.

Leiden, Bibliotheek der Rijksuniversiteit, Voss. Chym. F 6, xvie s., fol. 397-403 v° (trad. allemande).

Leiden, Bibliotheek der Rijksuniversiteit, Voss. Chym. F 27, xvie s., fol. 239-250 v° (trad. allemande; extr.).

Leiden, Bibliotheek der Rijksuniversiteit, Voss. Chym. O 5, xv^{e} s., fol. 184 (extr.).

Leiden, Bibliotheek der Rijksuniversiteit, Voss. Chym. Q 2, xvi^{e} s., fol. 123-132 v°*.

Leiden, Bibliotheek der Rijksuniversiteit, Voss. Chym. Q 25, xvie s., fol. 2-8 v°.

Londres, B.M., Harley, 3528, xve s., fol. 21 v°-22 v° (fragment).

Londres, B.M., Harley, 4724, xviie s., fol. 106-120 (latin); 156 v°-161 v° (trad. anglaise).

Londres, B.M., Sloane 338, xve s. (daté 1461), fol. 53 v°-56 v°; 75-77 v°*.

Londres, B.M., Sloane 353, xvie s., fol. 56 v°-61 v° (trad. anglaise)*.

Londres, B.M., Sloane 2006, xvie s., fol. 53 v°-61 v°.

Londres, B.M., Sloane 2701, xviie s., fol. 142 v°-161 v° (trad. allemande).

Londres, B.M., Stowe 1070, xve s., fol. 51 v°-56.

Londres, Wellcome historical medical library, 117, xve s. (daté 1462), p. 261-274*.

Londres, Wellcome historical medical library, 384, xvie s. (daté 1565), fol. 291-294 v°*.

Londres, Wellcome historical medical library, 385, xvie s., fol. 163-167 v°.

Londres, Wellcome historical medical library, 512, xviie s., p. 49-60.

Londres, Wellcome historical medical library, 526, xvie s., fol. 338 v°-390*.

Londres, Wellcome historical medical library, 707, xve s. (daté 1430), fol. 1-10.

Manchester, John Rylands library, 65, xve s., fol. 164 v°-168 v°.

Marburg, Akademische Bibliothek, B 17, xve s., fol. 122 v°-125.

Montpellier, Bibliothèque de l'École de Médecine, 479, xvie s., fol. 121 v°-126 v°.

Montpellier, Bibliothèque de l'École de médecine, 490, xve s., fol. 233-236 v° (extr.); 236 v°-242 v° (complet)*.

Orléans, Bibliothèque municipale, 291, xvie s., fol. 20-25 (trad. française).

Oxford, Bodleian Library, Ashmolean 1423, xvie s. (daté 1593), fol. 68-77.

Oxford, Bodleian Library, Ashmolean 1424, xviie s., fol. 24 v°-26 (trad. anglaise).

Oxford, Corpus Christi College, 226, xve s., fol. 27-30.

Paris, Bibl. nat. ms. lat. 7147, xvie s., fol. 51 v°-53 v°.

Paris, Bibl. nat. ms. lat. 11202, xve s., fol. 61-70 v°.

Paris, Bibl. nat. ms. lat. 14012, xvi^{e} s., fol. 57 v° (extr.).

Paris, Bibl. nat. nouv. acq. fr. 4141, xiv^{e}-xv^{e} s., fol. 29-38 v°.

Turin, Biblioteca Nazionale, 651, xvi^{e} s., fol. 17-20 v°.

Vatican, Bibl. Vat., Pal. lat. 1330, xv^{e} s., fol. 119 v°-125.

Venise, Bibl. Marciana, Fondo antico, 323, xv^{e} s., fol. 114-119 et 185 v°-186 v°*.

Wolfenbüttel, Herzog August Bibliothek, 479, xv^{e} s., fol. 241-242 v°*.

Yale, Beinecke library, Mellon ms. 5, xve s., fol. 114.

Yale, Beinecke library, Mellon ms. 19, xve s., fol. 116 v°-119.

Yale, Beinecke library, Mellon ms. 34, xvie s., fol. 46 v°-53 v°.

Yale, Beinecke library, Mellon ms. 36, xvie s., fol. 180-188 v°.

PHILIPPE ÉLÉPHANT
(MATHÉMATIQUE, ALCHIMIE, ÉTHIQUE)

I. - LE PERSONNAGE

La personnalité de Philippe Éléphant ne peut guère être appréhendée que par son œuvre encyclopédique [1]; or celle-ci, par nature, ne se prête guère aux confidences autobiographiques. Les recherches d'archives sont, jusqu'ici, restées vaines [2]. Ceci n'en confère que plus de prix au double témoignage des *Leys d'amors.*

[1] C'est au hasard de ma prospection des manuscrits scientifiques médiévaux d'Espagne que Philippe Éléphant s'est, peu à peu, révélé à moi, par la *Mathematica* de Salamanque (*infra* n. 25), par l'*Ethica* de Barcelone (n. 91), par les citations d'Enrique de Villena (n. 9) et par un testament des archives du monastère de Guadalupe (n. 21). Dans le cadre de mon séminaire de l'École des Hautes Études, j'ai confié Philippe Éléphant à Paul Cattin qui en a transcrit les œuvres et lui a consacré une excellente thèse, *L'œuvre encyclopédique de Philippe Éléphant* (résumé dans *École nationale des chartes, Positions des thèses... de 1969,* p. 9-15). Ce travail resté inédit risquait de se périmer, d'autant que, depuis, le Pr M. Clagett (n. 39) et moi-même (n. 41) avons réexaminé divers passages de la *Mathematica.* Ces dernières années, aussi, l'approche de la chimie médiévale s'est améliorée. La présente notice s'appuie donc sur la thèse d'École des chartes de P. Cattin qui en est, à ce titre, coauteur. En m'aidant, surtout pour l'alchimie, de précieux concours extérieurs (n. 49), j'ai finalement, seul, fait les ultimes choix, tenté d'actualiser l'information et mis sur pied une présentation susceptible de convenir à l'*Histoire littéraire de la France.*

G.B.

On trouvera un clair résumé de nos recherches dans E. Wickersheimer, *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Âge,* nouv. éd. dir. G. Beaujouan, Genève, 1979 : D. Jacquart, *Supplément,* p. 223-224; réimpr. de l'éd. de 1936, p. 601.

[2] Ph. Wolff, *Recherches sur les médecins de Toulouse aux XIVe et XVe siècles* (communication au 97e congrès national des Sociétés savantes, Nantes, mars 1972) actuellement paru dans Ph. Wolff, *Regards sur le Midi médiéval,* Toulouse, 1978, p. 125-142, spécialement p. 136 sur Elefan. Or, malgré l'ampleur de ses dépouillements d'archives, Ph. Wolff ne renvoie, pour Éléphant, qu'à un article de seconde main, M. Sendrail, *Un médecin inspirateur des Lois d'Amour, Philippe Elefan,* dans *Pyrénées,* LXXXV, janv.-mars 1971, p. 44-49. L'article de M. Sendrail reprend nos propres recherches d'avant 1968, mais il donne un bon fac-similé des passages concernant Éléphant dans le manuscrit Toulousain des *Leys d'amors.*

Au tome XXXVIII de l'*Histoire littéraire de la France*, Alfred Jeanroy a rappelé comment le « *Consistori del gay saber* » de Toulouse fit codifier par Guilhem Molinier les règles auxquelles devaient se soumettre les troubadours prétendant à la violette d'or. De cet art poétique ou *Leys d'amors,* il existe trois versions : d'abord une assez longue rédaction en prose (entre 1328 et 1337); puis un plutôt médiocre résumé en vers (entre 1337 et 1343); enfin un troisième texte qui, tout à la fois, condense et développe la première rédaction. Commencée en mai 1355, cette dernière mouture des *Leys d'amors* fut achevée en un an. Mais, avant de la considérer comme définitive, Guilhem Molinier entendit la soumettre à l'appréciation d'une douzaine d'importants personnages de Toulouse. Parmi eux, dans l'ordre, le canoniste et futur cardinal Guilhem Bragoza, alors vicaire général de Toulouse; le grand inquisiteur; le théologien franciscain Guilhem Bernat; Guilhem de Roadel, expert en droit civil; Austorc de Galhac, lauréat de la violette d'or en 1355. Vient ensuite, en sixième position, le maître en médecine Philippe Éléphant, objet de la présente notice :

« Et al subtil e philosophe gran
Mestre Philip, mensonat Elefan,
Mestre veray en l'art de medecina,
De Vincenna sap tota la doctrina,
Bo natural ab sobregran sciensa,
Tant que·l saber d'Aristotil agensa,
Loqual te prest et ha tot jorn a ma,
E d'Ipocras e mays de Galia. » (3)

Parmi les additions propres à la troisième rédaction des *Leys d'amors* se trouvent des considérations liminaires sur les divisions de la philosophie. Une place y est faite à l'assez particulière classification des sciences qui, comme on le verra ci-après, sous-tend l'œuvre encyclopédique de Philippe Éléphant.

« Mestre Philip Elephan, maestres excellens en medicina, e filhs de philozophia mot subtils, seguen la opinio de Plato, que foc mestres d'Aristotil, loqual Plato sans Augustis allega, pauza IX sciensas e devezish primieramen philozophia en tres partz : logical, en autra maniera dicha racional, natural e moral.

« La sciensa logical pauza gramatica, mathematica, dialetica, rethorica; jos natural, pauza phizical, so es phisica, pauza mays alquimia, astronomia, medicina. La morals rema en si meteysha et aysso appar mays perfiechamen segon que son ayssi figuradas. (4) »

(3) J. Anglade, *Las Leys d'Amors,* Toulouse, 1919-1920, t. I, p. 36-37.

(4) *Ibid.*, p. 73-75.

Faute d'autres témoignages, reste le nom même de Philippe Éléphant, tel qu'il apparaît lié à ses œuvres. La *Mathematica* ne comporte aucune précision de nom d'auteur, mais une table postérieure, rédigée lors de la réunion du manuscrit factice où elle se trouve, indique : « *Mathematica Philipi Elephantis* ». L'*Éthique* a une rubrique : « *Incipit Philosophia magistri Philipi Elephantis* ». L'*Alchimie* surtout porte en exergue, dans la marge supérieure : « *Philippus Elephantis Anglicus* ».

Philippe Éléphant était donc un Britannique vivant hors d'Angleterre, ce dernier point s'accordant parfaitement avec sa connaissance de l'occitan et sa notoriété à Toulouse en 1355-56.

Si le nom Éléphant doit trahir une origine anglaise, on pourrait penser à Eliphat pour Halifax, comme pour un autre savant du XIVe siècle, le commentateur des *Sentences* prénommé Robert [5]. Mais, plus simplement, le patronyme Oliphant ou Olifan apparaît bien représenté outre-Manche, à la fin du Moyen Âge, surtout en Écosse. Au XVe siècle, par exemple, la nation anglaise de l'Université de Paris a, parmi ses membres, deux Écossais nommés Elephantis (Jacobus et Henricus), l'un et l'autre originaires du diocèse de Dunkeld (Perthshire); l'*Auctarium* fournit, du reste, les variantes Olephantis, Olifant, Oliphant, Oliphantis, Olyphantis, Eliphantis [6].

Mieux encore, juste à la même époque que Philippe Éléphant, un Écossais nommé Richard Oliphant [7] se consacrait, lui aussi, à la médecine, mais à Padoue; il revint ensuite à Aberdeen, fit profession chez les Carmes, enseigna la théologie et mourut après 1363.

En résumé, il est raisonnable de penser que Philippe Éléphant appartenait peut-être à une famille écossaise [8] et qu'il dut vivre longtemps dans le Midi de la France, notamment à Toulouse où il était, sans doute, professeur de médecine à l'Université et au faîte de sa carrière en 1355-56 : ses œuvres semblent antérieures à cette date.

[5] *Historia maioris Britanniae* per Johannem Majorem, Paris, 1521, lib. I, cap. 5, fol. 8; A. Constable, *A history of Greater Britain by John Major*, Edinburgh, 1892, p. 23-24; W. J. Courtenay, *Some notes on Robert Halifax*, dans *Franciscan studies*, t. XXXIII, 1973.

[6] *Auctarium Chartularii Universitatis Parisiensis*, t. III, éd. Ch. Samaran et É. Van Moé, Paris, 1935, *passim*.

[7] J. A. Fabricius, *Bibliotheca latina*, Florence, 1858, t. V, p. 384. — Il n'y a aucun Eléphant ou Oliphant dans C. H. Talbot et S. A. Hammond, *The medical practitioners in medieval England*, London, 1965.

[8] M. Sendrail, qui ne croit pas à une origine britannique, suggère qu'Éléphant soit Alphand. Une confusion est possible, aussi, avec Alanfranc pour Lanfranc. V. ci-dessous, p. 292, l'appellation Philipus Alanfancii.

II. - LES ŒUVRES

Pour passer en revue la production intellectuelle de Philippe Éléphant, le plus simple est de prendre en considération, d'abord les traités authentiques aujourd'hui encore conservés, puis les ouvrages seulement connus par de brèves citations, et enfin un texte médical d'attribution fort douteuse.

Le premier groupe se compose de trois œuvres : une *Mathematica*, une *Alquimia* et une *Ethica*. Comme indiqué ci-dessus, toutes trois sont expressément attribuées à *Philippus Elephantis*. La similitude parfaite de leur plan prouve, s'il en était besoin, qu'elles émanent d'un même auteur : il en sera donné, plus bas, des analyses détaillées.

Le second groupe est constitué d'ouvrages connus par les citations qu'en fit un célèbre écrivain espagnol, Enrique de Villena. Celui-ci avait la réputation d'éprouver de l'attirance pour l'ésotérisme et les sciences occultes. Aussi, lorsqu'il mourut en 1434, sa bibliothèque parut suspecte au roi de Castille, Jean II; l'évêque Lope de Barrientos fut chargé d'envoyer au bûcher les volumes jugés par lui dangereux.

Cet autodafé avant la lettre ayant suscité maintes controverses, E. Cotarelo y Mori voulut reconstituer la bibliothèque d'Enrique de Villena en dressant la liste des livres cités par lui dans ses œuvres [9]. Cotarelo n'indique malheureusement pas les références exactes; du moins a-t-il le mérite de mentionner « Felipe Elefante » comme étant l'auteur de quatre traités : *Etica*, *Astronomia*, *Arte natural*, *Glosa del Timeo*.

L'*Ethica* de Philippe Éléphant se trouvant conservée, les brefs extraits qu'en donne Enrique de Villena, n'apportent rien; ils permettent cependant de mesurer la fiabilité de ses citations et la confiance à leur accorder.

Enrique de Villena [10] : « ...por eso dixo el mençionado Philipe Elefante en su Eticha c° 2 : *Si igitur cupies felicitatem, artes edisce, et non studiosum impossibile est quicquam esse felicem* ».

[9] E. Cotarelo y Mori, *Don Enrique de Villena, su vida y obras*, Madrid, 1896, p. 151-175 (Felipe Elefante, p. 162). — Texte des citations publié par G. Beaujouan, *La science anglaise dans les bibliothèques de Salamanque au XV*e *siècle*, dans *Mediaeval and Renaissance studies*, t. V, London, 1961, p. 249-269; surtout p. 263-269 : *Philippus Elephantis Anglicus et Enrique de Villena*.

[10] *Tratado de aojamiento*, dans *Revue hispanique*, t. XLI, 1917, p. 197.

Ethica de Barcelone : « *Igitur cupiens felicitatem, artes adiscat, quia, nisi studiosum impossibile est quicquam esse felicem* ».

Autre exemple, à propos de l'homme heureux identifié au *Sapiens* (sage et savant) :

Enrique de Villena [11] : « ...*dize Felipe Elefante en su Ethica capitulo quarto : Et est qui semper operatur bonum in omni fortuna, et malam fortunam facit claram et fulgidam felicitatem* ».

Ethica de Barcelone : « ...*et est qui semper operatur bona in omni fortuna, et mala fortuna facit claram et fulgidam felicitatem* ».

Il se peut ici que la leçon d'Enrique de Villena soit la meilleure. Ainsi mis en confiance, relevons donc les traces des œuvres perdues.

L'*Arte natural* ou physique ne fait l'objet que de trop courtes citations.

« El peso de las cosas es segund la dempsidad de aquellas e por eso dize Felipe Elefante en su *Arte natural* que el azogue es el mas pesado cuerpo de todos los po [n]derosos porque tiene el ultimo grado de la dempsidad. » [12]

L'un des manuscrits [13] remplace « dempsidad » par « divisidad » : il semble cependant difficile de substituer à cette vérité d'évidence que les corps sont d'autant plus lourds qu'ils sont plus denses, la paradoxale théorie selon laquelle ils seraient d'autant plus pesants que plus facilement divisibles; le fait que l'exemple allégué se trouve être celui du mercure a sans doute induit le scribe en erreur.

Arte natural et *Astronomia* sont invoquées à propos de la théorie des influences :

« Tal es la via de la transformaçion o alteraçion de los elementos. Assy ha dicho Philipe Elefante en su *Astronomia,* capitulo *de elementis, rarefacione et condenpssacione : « Est via quedam originalis in transformationibus elementorum in gradibus suis.* » E para esto ha menester distançia consona, asi que la potençia esta mas vezina de su acto, segunt la qual el effecto sigue la demostraçion suya, commo sea que la facilidat o dificultad del efecto mide e rrepresenta la propinquidat e rremoçion de la potençia segunt

[11] *Tratado de la consolacion,* dans *Revue hispanique,* t. XLI, 1917, p. 142.

[12] *Glosas de la Eneida,* l. 2, *c.* 31; Madrid, Bibl. Nac., ms. 1874, fol. 175 v° et ms. 10111, fol. 309.

[13] Madrid, Bibl. Nac., ms. 1874.

el cerca dicho Philipe dixo in « *Arte naturali,* » capitulo 2º : « *Dicitur potentia propinqua vel remota secundum facilitatem vel difficultatem effectus fiendi* » (14).

L'*Astronomie* de Philippe Éléphant traitait aussi de géographie. Enrique de Villena n'y trouve pas mention des Strophades, séjour des Harpies, et cela contribue à le convaincre du caractère mythique de ces deux îles de la mer Ionienne :

« E busque los ystoriales que han fecho describcion del mundo, Paulo Orosio... Philipe Elefente en su astronomia e non falle en alguno destos quien fiziese mencion destas yslas Estrofadas, onde se puede dezir que es ficcion poetica. »(15)

Géographe, Philippe Éléphant l'est aussi par sa théorie sur l'habitabilité des antipodes :

« Et Felipe Elefante diçe en su *Astronomia* capitulo 54 que la zona abitable allende de la torrida a la parte del polo antartico es abitada de gigantes et que pasaron aquende por la torrida en tiempo que era cubierta de nubes defendiendo a los que pasaron del quemamiento del rayo del sol et que fuera esto en los grandes diluvios e espesos nublados e que de aquellos ovo principio la generacion gigantea en estas partes aquende de la zone torrida. »(16)

L'hémisphère sud est ainsi peuplé de géants dont les ancêtres ont pu sans succomber à l'ardeur du soleil, franchir la zone équatoriale en profitant d'une exceptionnelle nébulosité à l'époque des grands déluges. Philippe Éléphant est un imaginatif et il ne craint pas d'associer à des théories astrologiques fort discutables des pensées assez grivoises : il y a un étroit rapport entre l'épée dégainée d'Orion ou son carquois plein de flèches, d'une part, et la proverbiale sexualité du cerf, d'autre part :

« ...la costillacion de Orion que esta la mayor parte en el signo de Gemini, e este dizen los Romanos el Valido e ponen su figura de omne con el espada sacada, aljaba e cuestas con saetas. Dize Felipe Elefante en su *Astronomia* que por aver esta costillacion influencia especial sobre la especie de los ciervos que non retraen la verga despues del coyto e aquello significa llevar el espada sacada e las cintas, el aljaba de las saetas »(17).

(14) *Tratado de aojamiento,* dans *Revue hispanique,* t. XLI, 1917, p. 186.

(15) *Glosas de la Eneida,* l. 3, c. 10 : Madrid, Bibl. Nac., ms. 1874, fol. 222 et ms. 10111, fol. 379 vº.

(16) *Glosas de la Eneida,* l. 3, c. 21 : Madrid, Bibl. Nac., ms. 1874, fol. 280 et ms. 10111, fol. 451c.

(17) *Glosas de la Eneida,* l. 3, c. 19 : Madrid, Bibl. Nac., ms. 1874, fol. 269 et ms. 10111, fol. 437.

La *Physique* et l'*Astronomie* s'ajoutent ainsi à la *Mathématique*, à l'*Alchimie* et à l'*Éthique*. On remarquera que ces cinq titres figurent parmi les neuf disciplines composant la philosophie, selon la classification des sciences que Guilhem Molinier attribue, avec raison, à Philippe Éléphant.

Mais Enrique de Villena cite une autre œuvre de Philippe Éléphant qui, elle, n'entre pas dans ce schéma encyclopédique. Il s'agit d'une glose sur un texte à peu près jamais commenté au XIVe siècle, le *Timée* de Platon [(18)]. On ne peut que regretter la perte de cette *glosa del Timeo* car, à travers ce qu'en a extrait Enrique de Villena, elle pique particulièrement la curiosité. Philippe Éléphant semble, en effet, y présager l'opinion de nos meilleurs archéologues, en insistant sur l'importance de la chronologie égyptienne pour l'étude de la protohistoire :

« ...la postrimera presa de Troya, la qual fue antes de la era de Nuestro Salvador Jesu Christo por MCLXXXV años segun Felipe Elefante en la glosa de Platon en el *Thimeo*, la qual dice que saco de las historias de los Egipcianos. » [(19)]

Autre étalage d'érudition à propos de la généalogie d'Agamemnon :

« Este Pelopes fue abuelo de Agamenon, rey en Greçia, e segund opinion de Felipe Elefante en la Glosa del *Thimeo*, fue visabuelo, poniendo que Filistra fuese padre de Agamenon e fijo de Atreo... » [(20)]

Incidemment, une constatation mérite d'être faite. Dans son *Arte de trovar* (où, du reste, il cite Guilhem Molinier), Enrique de Villena se donne comme ayant été, vers 1415, le restaurateur du « Consistori de la gaya sciencia » fondé à Barcelone sur le modèle de celui de Toulouse. C'est sans doute à partir de cet axe culturel Toulouse - Barcelone que l'œuvre de Philippe Éléphant s'est diffusée, surtout en Espagne. Outre, en effet, les textes utilisés par Enrique de Villena, l'*Ethica* conservée à Barcelone et la *Mathematica* de Salamanque, on peut ajouter que, en avril 1415, Lope de Olmedo apporta au monastère de Guadalupe (en Estrémadure) un *Magister Philipus Elefantis in papiro* [(21)].

[(18)] Nous avons consulté, personnellement et à travers leurs travaux, les deux spécialistes de la tradition médiévale du *Timée*, MM. Raymond Klibansky et Édouard Jeauneau.

[(19)] *Arte de trovar*, éd. F. J. Sánchez Cantón, *Madrid*, 1923, p. 67.

[(20)] *Glosas de la Eneida*, l. 2, c. 9 : Madrid, Bibl. Nac., ms. 1874, fol. 69 v° et ms. 10111, fol. 155 v°.

[(21)] G. Beaujouan, *La bibliothèque et l'école médicale du monastère de Guadalupe à l'aube de la Renaissance*, dans G. Beaujouan, Y. Poulle et J.-M. Dureau, *Médecine humaine et vétérinaire à la fin du Moyen Âge*, Genève-Paris, 1966, p. 397-398 et 422 sur Philippe Éléphant.

On ne saurait clore cette revue des œuvres attribuables à Philippe Éléphant sans mentionner un texte médical relevé dans le manuscrit Sloane 124 du British Museum, aux feuillets 196 v°-220. Il commence ainsi : *Incipit Practica magistri Philipi Alanfancii Anglici, magistri in artibus et medicina, super aliquas infirmitates corporis.* L'identité des prénoms, la qualification d'Anglicus, la ressemblance des noms Alanfant et Eléphant, le titre enfin de *magister in artibus et medicina* : voilà bien des indices suggérant d'identifier *Philipus Alanfancius* à Philippe Eléphant. La prudence conseille pourtant de résister à cette tentation, car les deux noms sont, malgré tout, assez différents. De plus, la *Practica* médicale du manuscrit Sloane semble assez peu originale : elle n'offre, en tout cas, aucun élément de comparaison avec la structure, habituellement si personnelle, des œuvres authentiques de Philippe Éléphant.

III. - UNE ENCYCLOPÉDIE A STRUCTURE NUMÉRIQUE

Les trois traités de Philippe Éléphant, aujourd'hui conservés, sont comme coulés dans un même moule : ils apparaissent organisés selon une même structure numérique rigoureuse. Ils devaient donc s'intégrer dans un ensemble encyclopédique assez ambitieux.

Les trois ouvrages se terminent, en effet, par un paragraphe semblable :

« *Completa itaque est Mathematica* (ou *Alkimia*, ou *Ethica*) *in 4 considerationibus suis, per ordinem suum, secundum similitudinem artis cujusque de novem partibus Philosophie. Qui quidem ordo sic necessarius est ut impossibile sit aliter artem complere. Est etiam ordo sic complens Mathematicam* (ou *Alkimiam*, ou *Ethicam*), *ut nil assumens extraneum, de domesticis nil omittat, sed quicquid poterit superaddi, totum perstricto*[22] *succinctoque sermone artificialiter est et luculenta doctrina conclusum. Et sic completur Mathematica* (ou *Alkimia*, ou *Ethica*) *tota.* »

[22] Les manuscrits portent « *prestricto* » (*Mathematica*), « *perstricto* » (*Alkimia*) et « *prescripto* » (*Ethica*).

A en croire cette commune déclaration finale, il s'agissait bien d'un ensemble comportant neuf parties et constituant un exposé global de la *Philosophia.* Or, dans la troisième considération de son *Éthique,* Philippe Éléphant écrit :

« *Philosophia est summa omnium doctrinarum rationalium completarum secundum ordinem debitum : cujus partes secundas dicimus artes novem* ». Et il poursuit : « *Artium autem prima divisio tripplex, quia quatuor prime sunt logice et quatuor secunde sunt naturales et nona est communiter media. Quatuor prime sunt Grammatica et Mathematica. Dyalectica et Rethorica et quatuor secunde sunt Naturalis et Astronomia et Alquimia et Medicina et nona est Ethica.* »

Ainsi, des neuf parties de cette véritable encyclopédie, trois ont été préservées comme des textes individuels (la *Mathematica,* l'*Alkimia* et l'*Ethica*); deux sont connues grâce aux citations faites par Enrique de Villena (l'*Ars naturalis* et l'*Astronomia*), quatre enfin n'ont pas laissé de traces (la *Grammatica,* la *Dyalectica,* la *Rhetorica* et la *Medicina*).

Ces quatre traités manquants ont-ils vu le jour? Sans doute, puisqu'il s'agit de domaines où Philippe Éléphant possédait une toute particulière compétence. D'autre part l'*Éthique,* qui est la dernière partie de l'ensemble, a été achevée : toutes les autres parties l'ont donc probablement été aussi. La troisième considération de l'*Éthique* comporte une revue récapitulative des neuf arts avec, pour chacun d'eux, son plan théorique et toujours le même rappel : *sicut superius est hostensum.* Il semble raisonnable de voir dans ces mots un renvoi au traité correspondant; d'autant que, pour l'*Éthique* elle-même, Philippe Éléphant écrit : *Ethica est ars quam scribimus in presenti.*

La classification des sciences de Philippe Éléphant peut donc être ainsi récapitulée :

Philosophia............	*Logicalis vel rationalis.*	*Grammatica*
		Mathematica
		Dialectica
		Rhetorica
	Naturalis..............	*Naturalis vel physica*
		Alquimia
		Astronomia
		Medicina
	Moralis................	*Ethica*

Cette division de la Philosophie coïncide parfaitement avec celle dont Guilhem Molinier fait honneur à « Philip Elephan ». Une figure, équivalente au tableau ci-dessus donné, accompagne ce passage des *Leys d'amors* et on peut se demander si elle n'a pas été exécutée sur les conseils de Philippe Éléphant lui-même.

Philippe Éléphant, qui ne cite jamais ses sources, n'indique pas à qui il a emprunté cette division de la philosophie en trois, puis neuf parties. Le témoignage de Guilhem Molinier se révèle donc ici particulièrement intéressant : « *Mestre Philip Elephan... seguen la opinio de Plato, que foc mestres d'Aristotil, loqual Plato sans Augustis allega, pauza IX sciensas e devezish primieramen philozophia en tres partz : logical, en autra maniera dicha racional, natural e moral* ». Philippe Éléphant s'est donc inspiré de Platon à travers Augustin et, de fait, il se trouve dans la *Cité de Dieu* (VIII, 4) un passage qui semble bien être à l'origine de la première division de Philippe Éléphant : « *Plato... philosophiam perfecisse laudatur, quam in tres partes distribuit : unam moralem, que maxime in actione versatur; alteram naturalem, que contemplationi deputata est; tertiam rationalem qua verum determinatur* ». Également dans le *De civitate Dei* (XI, 25), un second texte plus long, mais peu précis, confirme la même division : « *Naturalis propter naturam, rationalis propter doctrinam, moralis propter usum* ».

La source de Philippe Éléphant fut donc bien, sur ce point, s. Augustin. Cette division tripartite de la philosophie a cependant été maintes fois reprise, entre le ve et le xive siècle [23], notamment par Isidore de Séville, Alcuin, Raban Maur, Jean de Salisbury, Albert le Grand et Vincent de Beauvais.

Beaucoup plus personnelle est la subdivision de ces trois parties en un total de neuf arts. Lorsqu'ils ne s'en tenaient pas aux traditionnels sept arts libéraux, les auteurs médiévaux classaient habituellement les sciences de manière différente selon qu'il s'agissait pour eux, soit de répondre à une préoccupation philosophique, soit d'établir le plan d'une encyclopédie.

Philippe Éléphant, lui, fait coïncider ces deux approches. Passant en revue les « arts » suivant leur degré décroissant d'abstraction, il structure son encyclopédie selon une classification proprement philosophique du savoir. La vieille conception des arts libéraux se trouve par là complètement renou-

(23) J. Mariétan, *Problème de la classification des sciences d'Aristote à saint Thomas*, St Maurice et Paris, 1901. — J. A. Weisheipl, *Classification of the sciences in the medieval thought*, dans *Medieval studies*, t. XXVII, 1965, p. 54-90. — *Arts libéraux et philosophie au Moyen Âge*, Montréal-Paris, 1969 (Actes du IVe Congrès international de philosophie médiévale, Montréal, 1967).

velée; les limites mêmes de l'enseignement universitaire sont un peu transgressées, comme l'indique la place importante faite à l'alchimie.

Mais cette division en neuf parties (4 + 4 + 1) se ramifie en un vaste ensemble de structures numériques à valeur symbolique.

En lisant Philippe Éléphant, on est frappé par le fait que ses divers traités sont construits sur un plan rigoureusement identique.

Chaque art est divisé en quatre considérations : la première comprend les 12 principes de l'art étudié, la seconde les 9 *genera prima*, la troisième les 9 *genera secunda*, la quatrième enfin les 58 *secundaria* [24]. Le tableau ci-après reproduit cette structure numérique.

Pourquoi Philippe Éléphant a-t-il choisi ces chiffres? Un passage de l'*Ethique* fournit apparemment la réponse : « *Tota igitur summa philosophie consistit in trecentis triginta tribus particulis quia unaqueque ars completur in triginta et septem particulis* ». Philippe Éléphant semble donc être parti d'un chiffre global de 333 à partager entre ses neuf arts : 333 / 9 = 37.

Restait à répartir ces 37 subdivisions entre les quatre considérations de chaque art : l'auteur a choisi une structure 12 + 9 + 9 + 7 = 37. C'est à ce niveau que s'établit une délicate harmonisation de la matière à traiter et de la structure symbolique. On peut se demander si l'un des traités a servi de modèle, et lequel. Lorsque, par exemple, la troisième considération de l'*Éthique* traite des neuf arts constituant la philosophie, il apparaît vraisemblable que c'est le nombre 9 du plan type qui a provoqué l'évocation d'un tel sujet en cet endroit.

A la suite de cette troisième considération de l'*Éthique*, un curieux chapitre, éminemment symbolique, semble donner la clef de la commune structure numérique imposée à chacun des traités :

« Maintenant, que ceux qui ont bu à la fontaine de la Philosophie, écoutent une discipline ineffable :

« Il nous est impossible de regarder briller le rayon divin s'il n'est voilé d'un voile sacré. C'est avec une seule lumière que nous écrivons les dix rayons. Cette doctrine aura quatre parties : la première considération comprendra les douze dieux choisis, la seconde les neuf déesses choisies, la troisième les neuf muses choisies et la quatrième, traitant des cinquante-deux ministres

[24] Sur le nombre de ces *secundaria*, il y a cependant un léger flottement : 58 pour la *Mathematica* et l'*Alkimia;* seulement 52 pour l'*Ethica* et la mythologie qui y est présentée en manière de clef. Cette différence de 6 se trouve dans le groupe final 2 × 2 au lieu de 5 × 2.

- *Philosophia* (9) 4 + 4 + 1 *artes*
  - 1°
  - 2°
  - 3°
  - 4°
  - 1°
  - 2°
  - 3°
  - 4°
  - 1°

- Chaque art se divise en 4 considérations
  - 1°. 12 *Principia* ....
    - 1° (1) .. triparti
    - 2° (7) ..
      - 1°
      - 2°
      - 3°
      - 4°
      - 5°
      - 6°
      - 7°
    - 3° (4) ..
      - 1°
      - 2°
      - 3°
      - 4°
  - 2°. 9 *Genera prima* .
    - 1° (4) ..
      - 1° 3
      - 2° 2
      - 3° 4
      - 4° 7
    - 2° (4) ..
      - 1° 20
      - 2° 5
      - 3° 6
      - 4° 5
    - 3° (1) .. 1° 4
  - 3°. 9 *Genera secunda*
    - 1° (4) ..
      - 1° 3
      - 2° 2
      - 3° 4
      - 4° 7
    - 2° (4) ..
      - 1° 20
      - 2° 5
      - 3° 6
      - 4° 5
    - 3° (1) .. 1° 4
  - 4°. 58 *Secundaria*... (en 7 groupes)
    - (7) ..
      - 1° 6
      - 2° 10
      - 3° 18
      - 4° 6
      - 5° 4
      - 6° 4
      - 7° 10

Total..... (37)

$37 \times 9 = 333$

sacrés, mettra fin à cette œuvre ».) En l'allégeant de nombreuses notations concernant les attributs mythologiques et le symbolisme des nombres ou des couleurs, la suite du texte peut se réduire à l'ossature suivante :

Prima consideratio : 12 Dii selecti (1 + 7 + 4) :

1. *Janus.*
7. *Saturnus, Jupiter, Mars, Mercurius, Genius, Sol, Apollo.*
4. *Moltanus, Bachus, Neptunus, Orchus.*

Secunda consideratio : 9 Dee selecte (4 + 4 + 1) :

4. *Pallas, Dyana, Vesta, Minerva.*
4. *Ops, Cuben, Cybelle, Rhea.*
1. *Juno.*

Tertia consideratio : 9 Muse selecte (4 + 4 + 1) :

4. *Euterpe, Melpomene, Terpsichore, Calliope.*
4. *Clio, Erato, Polymnia, Thalia.*
1. *Urania.*

Quarta consideratio : 52 ministre [sic] *sacrorum* (en sept groupes) :

2 × 3 *Furie : Megera, Alecto, Thesiphone.*
2 × 5 *Nimphe : Oriades, Dryades, Amatriades [Hamadryades], Mayades, Nayades.*
2 × 9 *ordines angelorum : Angeli, Archangeli, Virtutes, Potestates, Principatus, Dominationes, Troni, Cherubin, Seraphin.*
2 × 3 *Harpie : Aello, Occipite, Celeno.*
2 × 2 *filii Veneris : Jocus, Cupido.*
2 × 2 *Aloydes : Ethnephias, Typhon.*
2 × 2 *tubicines maris : Cyton, Cymotoe.*

Au niveau de cette dernière ligne, se trouve la seule petite divergence par rapport au plan des traités autres que l'Éthique : ceux-ci comportent, en effet, 2 × 5 = 10 subdivisions finales, et non 2 × 2 = 4 comme ici.

Si fascinant que soit ce canevas symbolique, il semble bien n'avoir été imaginé qu'après coup. Le choix des personnages mythologiques y apparaît souvent si arbitraire qu'il répond évidemment aux exigences de la structure numérique. C'est cette dernière qui importe, et non l'anecdote. On le voit bien en reprenant, dans la troisième considération, le parallélisme bien venu entre les neuf muses et les neuf subdivisions de la philosophie.

Sciences	Muses
4 rationnelles :	4 avec la lyre :
Grammaire	Euterpe
Mathématique	Melpomène
Dialectique	Terpsichore
Rhétorique	Calliope
4 naturelles :	4 avec la voix :
Physique	Clio
Alchimie	Erato
Astronomie	Polymnie
Médecine	Thalie
1 morale :	1 avec la trompette :
Ethique	Uranie

L'essentiel est bien ici la structure numérique 4 + 4 + 1, et non la spécialité de chaque muse. Si en effet Calliope, muse de l'Éloquence, fait bien pendant à la Rhétorique, il n'y a pas, en revanche, la correspondance qu'on attendrait entre Uranie et l'Astronomie.

Dans cette structure, les nombres importants sont le 9 (3 × 3 ou 4 + 4 + 1) le 3 et, beaucoup plus encore, le 4 qui sous-tend, pour ainsi dire, toute l'œuvre.

PHILOSOPHIA = 9 ARTES (4 + 4 + 1)

	A	12 divisions	4 × 3
	B	4 divisions totalisant 16 subdivisions	4 × 4
		4 divisions totalisant 36 subdivisions	4 × 9
		1 division totalisant 4 subdivisions	4 × 1
CHAQUE ART	C	4 divisions totalisant 16 subdivisions	4 × 4
		4 divisions totalisant 36 subdivisions	4 × 9
		1 division totalisant 4 subdivisions	4 × 1
	D	7 divisions totalisant 52 subdivisions, [mais, dans certains traités, 58].	4 × 13
Total........	37	Total	4 × 44

$$37 \times 9 = 333 = \frac{666}{2}$$

En première analyse, un traité de Philippe Éléphant ne saurait donc être mieux présenté que par un tableau synoptique. C'est l'occasion de vérifier dans quelle mesure, de par les exigences d'une structure numérique *a priori*,

l'auteur est conduit à une certaine indépendance vis-à-vis de ses sources, lorsqu'il s'emploie à hiérarchiser, coordonner et subdiviser les concepts et opérations de chaque science. Cependant la physionomie réelle des trois œuvres conservées apparaît fort différente de ce que pourraient faire imaginer les tableaux synoptiques figurant leur squelette. En effet, certaines subdivisions finales ne sont parfois représentées que par un seul mot dans le texte, alors que d'autres donnent lieu à des explications de plusieurs pages. Mais il y a plus : dans la *Mathematica*, les développements supplémentaires insérés entre la troisième et la quatrième « considération » constituent, quantitativement, les trois quarts du traité. L'*Alkimia* comporte un supplément de six chapitres. Quant à l'*Ethica*, outre la partie mythologique ci-dessus évoquée, il s'y ajoute un appendice de quinze chapitres qui forment, à eux seuls, plus de la moitié du texte tout entier.

IV. - LA MATHEMATICA

Parmi les manuscrits qui apparaissent, en 1440, comme tout récemment acquis, vraisemblablement achetés, par le Colegio mayor de San Bartolomé à Salamanque, figure la *Mathematica Philipi Elephantis* [25]. Cette indication devait se trouver sur la couverture qui fut sans doute détruite, lorsque le manuscrit fut relié avec divers autres textes. A la table du recueil factice ainsi constitué, une main de l'extrême fin du XVe siècle (ou du tout début du XVIe) confirme expressément l'attribution à Philippe Éléphant. Comme les autres manuscrits du Collège de San Bartolomé, le volume fut, en 1802 ou 1803, transféré au Palais Royal de Madrid où il eut, pour plus récente cote [26], le nº 1131. En 1954, il revint à Salamanque : c'est aujourd'hui le manuscrit 2085 de la Bibliothèque universitaire de cette ville.

La *Mathematica* de Philippe Éléphant occupe les 26 premiers feuillets : elle n'est connue que par cette assez hâtive copie due, non à l'auteur, mais à une main légèrement plus récente (fin XIVe-début XVe).

En présence d'un tel manuscrit unique, il y a quelque difficulté à répartir équitablement, entre l'auteur et le copiste, la responsabilité de certaines inadvertances. Plus délicat encore apparaît le cas des additions marginales

(25) G. Beaujouan, *Manuscrits scientifiques médiévaux de l'Université de Salamanque et de ses « colegios mayores »*, Bordeaux, 1962, p. 24, 30, 59, 101-104 et 204.

(26) Les cotes précédentes indiquaient la tablette où était rangé le volume.

maintes fois peu lisibles, voire mutilées par le relieur; assez curieusement, elles semblent parfois refléter la pensée de l'auteur lui-même ou constituer des retouches pouvant émaner de lui. Les figures géométriques, elles aussi souvent guillotinées, n'ont pas toujours été convenablement recopiées, et c'est bien dommage.

Conformément à la structure numérique préétablie qu'il impose aux diverses parties de son encyclopédie, Philippe Éléphant construit sa *Mathematica* selon le plan que voici [27] :

I. *Prima consideratio : 12 principia (1 + 7 + 4) :*

- *1 geometrica dimensio : 3 (longitudo, latitudo, profunditas).*
- *7 termini geometrici (punctus, linea, linea rotunda, linea spiralis, superficies spiralis, superficies recta, superficies rotunda).*
- *4 forme geometrice (concavitas continua, convexitas continua, concavitas contigua, convexitas contigua).*

II. *Secunda consideratio : 9 partes arismetrice* [= *arithmetice*] *(4 + 4 + 1) :*

4 partes intrinsece :

- 1° *diversitas officialis : 3 (mundus, vegetalis, sensibilis).*
- 2° *diversitas essentie : 2 (permanentie, successionis).*
- 3° *diversitas rationalis : 4 (4 considerationes artis).*
- 4° *diversitas numeralis : 7 (pariter par, pariter impar, impariter par, primus et incompositus, primo compositus, secundo compositus, infinitus).*

4 partes extrinsece :

- 1° *opera algorismi : 20 = 4 + (8 × 2).*
  - — *digitus, chifra, articulus, compositus.*
  - — *additio, substractio, duplatio, dimidiatio, multiplicatio, divisio, radix quadr., radix cub.* [chaque opération *in integris* et *in fractis*].
- 2° *proportio : 5 (multiplex, superparticularis, superpartiens, multiplex superparticularis, multiplex superpartiens).*
- 3° «*progressio*» *geometrica : 6 (quadratus, triangulus equilaterus, pyramis triangula, pyramis, cubus, columpna).*
- 4° « *multiplicatio* » *geometrica : 5 (quadratus, parallelogrammus rectangulus, cubus primus, cubus secundus, cubus tertius).*

[27] Dans ce tableau, comme dans ceux des autres traités, nous avons adopté une attitude assez souple quant à l'orthographe du latin. Si certaines graphies ont été normalisées pour faciliter la compréhension et éviter la multiplication des notes, les formes fournies par le manuscrit ont, souvent aussi, été respectées. Ceci, du reste, a peu d'importance, puisque ces tableaux résultent d'une reconstitution et que le même mot peut apparaître sous des formes différentes dans les copies des textes d'Éléphant.

1 pars media : summa progressionis : 4 (progressio continua si terminus sit par, continua si term. impar, intercisa si term. par, intercisa si term. impar).

III. *Tertia consideratio : 9 partes geometrice (4 + 4 + 1) :*

4 partes naturales :

1° *differentie locorum celestium : 3 (aquilo, auster, ambitus).*

2° *differentie locorum elementorum : 2 (sursum, deorsum).*

3° *differentie locorum in vegetabilibus : 4 (sursum ut rami, deorsum ut radices, ambitus ut cortex, medium ut medula).*

4° *differentie locorum in sensibilibus : 7 (sursum, deorsum, dextrum, sinistrum, ante, retro, medium).*

4 partes extranee :

1° *instrumenta geometrica 20 :*
— *4 regitiva (scarra, perpendiculum, circinus, funis).*
— *16 (*bis *8) operativa (malleus, virga, tenacula, sigillum, sica, serra, pynta, terebrum. — Bis = secundum tractum vel pulsum).*

2° *radices geometrice: 5 (triangulus, parallelogrammus, incisio, contactus, inscriptio).*

3° *proportionalitates : 6 (conversa, permutata, equa, conjuncta, disjuncta, eversa).*

4° *corpora regularia : 5 (tetracedron, hexacedron, octocedron, ycocedron, duodecedron).*

1 pars nona. Statera : 4 (brachia longitudinis equalis vel inequalis, brachia substantie equalis vel inequalis).

Entre III et IV. Intercalation, hors structure numérique, de 10 agri (3 + 7) :

3 agri arithmetici :

1° *de proportionibus numerorum.*

2° *de figuris numerorum.*

3° *de ordinibus numerorum.*

7 agri geometrici :

1° *de triangulis rectilineis.*

2° *de parallelogrammis.*

3° *de incisione.*

4° *de contactu.*

5° *de inscriptione et circonscriptione.*

6° *de proportionalitate.*

7° *de corporibus regularibus.*

IV. *Quarta consideratio de 58 secundariis mathematice.*
— *bis 3 soni (instrumentum materiale, instrumentum formale, instrument. mat. et form. — Bis = sonus directus vel reflexus).*

— *bis 5 consonantie musice (diapason, diapente, diapason cum diapente, diatesseron, duplex diapason. — Bis = sono directo vel reflexo).*
— *bis 3 × 3 radii perspective : 3 radii continui, 3 radii fracti, 3 radii varii (halo). — Bis = rad. directi vel reflexi.*
— *bis 3 umbre (conoides, calathoides vel cylindroides. — Bis = umbra recta vel reflexa).*
— *bis 2 irides (iris solis, iris lune. — Bis = cum reverberatione vel cum exitu vago).*
— *bis 2 inconvenientia visus (propter fortitudinem vel propter debilitatem objecti. — Bis = cum reverberatione vel cum exitu vago).*
— *bis 5 objecta visus (objectum lucidum non pervium, objectum opacum, objectum augens lucem et pervium, objectum diminuens lucem pervium, objectum pervium indifferens luci. — Bis = cum reverberatione vel cum exitu vago).*

L'arithmétique spéculative

Lorsque prévaut, chez Philippe Éléphant, cette manie des classifications qui fait penser à Raymond Lulle, chaque subdivision ultime ne comporte souvent qu'une simple indication ou une très brève définition.

Pourtant ce n'est pas toujours le cas. Ainsi, l'arithmétique spéculative fait l'objet d'un véritable exposé selon la tradition de Boèce. Des développements concis et clairs sont consacrés notamment aux diverses sortes de nombres pairs et à leur génération (pairement pairs, impairement pairs, pairement impairs), aux nombres premiers, aux nombres parfaits et à leur création en partant de la série des pairement pairs.

Philippe Éléphant aimant à récrire avec d'autres mots et dans un ordre différent, les phrases dont il s'inspire, les sources de sa théorie des nombres restent comme floues. Il semble surtout utiliser le *De institutione arithmetica* de Boèce [28], mais il le fait en employant aussi le vocabulaire rendu familier par les versions arabo-latines d'Euclide, puis les œuvres de Jordanus Nemorarius et Campanus de Novare. Caractéristique est l'usage de *pars aliquota* ou encore, pour désigner les nombres supérieurs à la somme de leurs parties aliquotes, l'adoption des termes *abundantes* au lieu de *superflui* employé par Boèce.

[28] Éd. G. Friedlein, Leipzig, 1867.

L'algorisme

L'algorisme désigne, par opposition à ce genre d'arithmétique spéculative, l'art du calcul selon les méthodes indo-arabes enseignées par al-Khwārizmī (de là, justement, son nom). Des traités médiévaux consacrés à cette discipline le plus répandu était celui de Johannes de Sacrobosco (Holywood) [29]. Vraisemblablement, Philippe Éléphant avait sous les yeux ce célèbre petit manuel pendant qu'il écrivait la partie de sa *Mathematica* consacrée aux *opera algorismi*. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer, par exemple, le début des explications données sur la manière d'extraire une racine carrée :

Sacrobosco : « *Sub ultima igitur figura in impari loco posita inveniendus est quidam digitus qui, ductus in se, deleat totum suprapositum respectu sui vel in quantum vicinius potest. Tali autem digito invento, et ducto in se et a superiori subtracto, duplandus est ille digitus et duplatum ponendum est sub proxima figura anteriori versus dextram et ejus subduplum sub illo. Quo facto, inveniendus est quidam digitus sub proxima figura ante duplatum, qui ductus in duplatum deleat totum suprapositum respectu sui vel in quantum vicinius potest.* »

Philippe Éléphant : « *Primo sub loco ultimo impari inveniendus est digitus qui, ductus in se, deleat totum suprapositum, vel quantum vicinius potest. Deinde dupletur ille digitus et ponatur ejus prima sub proxima figura anteriori et ejus subduplum sub ea. Et tunc inveniatur digitus sub figura proxima ante duplatum, qui, ductus in duplatum, deleat numerum suprapositum respectu duplati vel quanto vicinius potest. Et similiter fiat de quocumque duplato, si plura sint duplata vel de omnium summa. Deinde digitus ille, ductus in se, tollat totum suprapositum respectu sui vel quanto vicinius potest.* »

La confrontation de ces quelques lignes pourrait faire croire à un plagiat pur et simple. Mais, ici aussi, Philippe Éléphant modifie, tout à la fois, la forme et la structure de son modèle. Fasciné par la lumineuse concision des *Éléments* d'Euclide, il dégraisse, en effet, si l'on peut dire, la prose de Sacrobosco.

(29) Publié dans J. O. Halliwell, *Rara mathematica*, London, 1839, p. 1-26 et M. Curtze, *Petri Philomeni de Dacia in Algorismum vulgarem Johannis de Sacrobosco commentarius*, Copenhagen, 1897. — G. Beaujouan, *L'enseignement de l'arithmétique élémentaire à l'Université de Paris aux XIIIe et XIVe siècles*, dans *Homenaje a Millás Vallicrosa*, vol. I, Barcelona, 1954, p. 93-124.

Voici un bon exemple de la façon dont il procède :

Sacrobosco	Éléphant
« *Mediatio est alicujus numeri propositi*	« *Mediatio est propositi numeri*
« *medietatis inventio, ut videatur quae*	*medietatem invenire.*
« *et quanta sit ista medietas. In mediatio-*	*In mediatione est tantum unus*
« *ne autem tantum unus ordo figurarum et*	
« *unicus numerus est necessarius, scilicet*	*numerus necessarius.*
« *numerus mediandus. Si velis igitur*	
« *aliquem numerum mediare, scribatur ille*	
« *numerus per suas differentias et incipe*	*Et opus incipit a dextra*
« *a dextris, scilicet a prima figura versus*	
« *dextram, tendendo ad sinistram partem.* »	*parte.* »

Sur l'ensemble de l'algorisme, Philippe Éléphant apporte trois modifications à l'ordre suivi par Sacrobosco. Les contraintes numériques de son plan type lui imposant ici huit parties, c'est pour Éléphant, une bonne occasion de ne plus inclure, comme le faisait son modèle, la progression au nombre des opérations.

La seconde différence concerne la place de la médiation. Selon la technique algorismique du calcul en effaçant sur le sable, l'addition, la soustraction et la médiation se commençaient par la droite, tandis que la duplation, la multiplication et la division s'effectuaient à partir de la gauche. Cette considération pratique avait amené Sacrobosco à placer, comme du reste, avant lui, l'algorisme dit d'Adélard de Bath [30], la médiation avant la duplation. Philippe Éléphant ne le suit pas sur ce point et il revient à la succession logique duplation-médiation.

Troisième modification : les considérations générales sur les carrés et les cubes sont regroupées au lieu d'être, comme chez Sacrobosco, réparties entre les chapitres respectivement consacrés aux racines carrées et cubiques.

Les opérations sur les fractions (*numeri fracti*) sont expliquées très brièvement et assez énigmatiquement. Elles s'effectuent *faciendo cellulas cuique differencie summarum, et totus labor est in translacione unitatis, quia*

[30] A. Allard, *Les plus anciennes versions latines du XIIe siècle issues de l'arithmétique d'al-Khwārizmī*, Louvain, 1975 : multicopié, mais sous presse dans le *Corpus scriptorum latinorum Paravianum*. — Commode comparaison des plus anciens traités d'algorisme : S. R. Benedict, *A comparative study of the early treatises introducing into Europe the Hindu art of reckoning*, Concord, 1914 Repris et complété par A. Allard, « *Le grand calcul selon les Indiens* » *de Maxime Planude*, thèse Louvain, 1972. V. divers autres travaux du même auteur, notamment A. Allard, *A propos d'un algorisme latin de Frankenthal*, dans *Janus*, t. XLV, 1978, p. 119-141.

unitas cellule sequentis est multitudo cellule antecedentis. Ceci semble valoir aussi bien pour les fractions romaines que pour les monnaies ou les subdivisions sexagésimales des astronomes. Les « cellules » pourraient faire penser aux cases de l'échiquier.

Suivant son plan ci-dessus schématisé, l'auteur revient à la tradition de Boèce avec les proportions et à l'enseignement de Sacrobosco avec les progressions qu'il avait, on l'a vu, exclues de l'algorisme. L'accent est mis sur les liens entre l'étude des progressions et celle des nombres figurés (triangulaires, carrés, polygonaux, etc.).

La géométrie

La troisième « considération » concerne la géométrie : on y retrouve une semblable hiérarchisation des définitions et une même ramification des subdivisions. Par opposition à des distinctions souvent purement conceptuelles, une place est faite aux outils requis par la pratique artisanale de la géométrie [31] :

« *Instrumenta geometrica sunt 20, quia 4 sunt regitiva et bis octo sunt operativa. 4 regitiva sunt scarra, que est radius rectus, tamen flexibilis propter corpora rotunda, et perpendiculum quod sequitur pondus, et circinus qui, uno pede stante, circuit reliquo, et funis qui cuique longitudini abilis est, sive recte, sive oblique. Bis autem octo instrumenta operativa sunt malleus et virga et tenacula et sigillum et sica et serra et pynta et terebrum. Malleus capite ferit, virga latere ferit, tenacula medium comprimunt, sigillum assimilat sibi, sica scindit continue, serra scindit induciose, pynta perforat dirigendo similiter, terebrum perforat dirigendo et contorquendo, et hec fiunt dupliciter quia vel fiunt secundum tractum vel secundum pulsum et sic variantur in formulis suis.* »

Si les huit derniers instruments (*operativa*) outillent les ouvriers, les quatre premiers (*regitiva*) sont bien ceux du maître sur le chantier : l'équerre, le niveau à poids, le compas et le cordeau. Les érudits d'aujourd'hui commencent seulement, depuis peu, à découvrir les passionnants problèmes que posent les

[31] Sur cette question, on se reporte encore, avec profit, aux travaux de V. Mortet, en particulier sa *Note historique sur l'emploi de procédés matériels et d'instruments usités dans la géométrie pratique au Moyen Âge*, Genève, 1904 (*C. R. du II*e *Congr. int. de philosophie*). — Le texte d'Éléphant peut être comparé avec l'énumération d'outils que fournit, en 1245, Jean de Garlande : V. Mortet et P. Deschamps, *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture en France au Moyen Âge*, t. II, Paris, 1929, p. 277.

équerres médiévales à deux branches aux bords non parallèles (32). Dans un médaillon du vitrail de l'histoire de saint Silvestre, à la cathédrale de Chartres, est même représentée une équerre dont l'une des branches est courbée : ces étranges instruments étaient peut-être utilisés pour la taille des voussoirs [fig. 1] (33). Dans ces conditions, il est très remarquable de trouver, chez

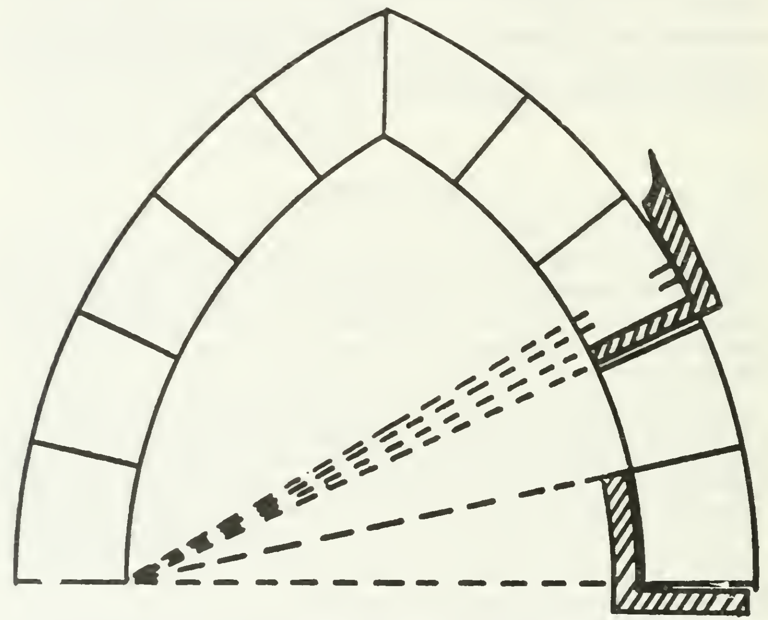


Fig. 1. — Taille des voussoirs et construction d'un arc : utilisation des équerres à bords non parallèles d'après Shelby. Reproduced by permission of the Liverpool University Press from B. G. Morgan, *Canonic Design in English Medieval Architecture*, Liverpool, 1961.

(32) B. G. Morgan, *Canonic design in English medieval architecture*, Liverpool, 1961. — A. Sené, *Recherches sur la composition des tympans (XIe-XIIIe siècles); les traditions géométriques*, Lille-Paris, 1979. Id., *Un instrument de précision au service des artistes du Moyen Âge*, dans *Cahiers de civilisation médiévale*, t. XIII, n° 4, oct.-déc. 1970, p. 349-368. Id., *Les équerres au Moyen Âge*, dans *Actes du 95e Congr. nat. des Soc. savantes, Reims 1970, archéologie*, Paris, 1974, p. 525-548. Id. *Quelques instruments des architectes et des tailleurs de pierre au Moyen Âge : hypothèses sur leur utilisation*, dans *Actes du Congrès des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur : 1972*, Besançon, 1973, p. 39-58. — G. Beaujouan, *Réflexions*, réf., ci-dessous, n. 41.

(33) L. R. Shelby, *Research notes : mediaeval mason's tools. II. Compass and square*, dans *Technology and culture*, t. VI, 1965, p. 236-248.

Philippe Éléphant, ces quelques mots ambigus qui semblent évoquer des équerres à branche flexible : *scarra, que est radius rectus, tamen flexibilis propter corpora rotunda.*

La statique

Après une série d'assez sèches définitions concernant les généralités de la géométrie, la proportionnalité et les corps réguliers, cette troisième considération s'achève par une dernière partie consacrée, de façon un peu inattendue, à la statique. En ce domaine de la *scientia de ponderibus*, les principaux textes médiévaux ont été excellemment publiés par M. Clagett et E. A. Moody [34] : il est donc ici possible d'assez bien apprécier comment, avec une certaine coquetterie de camoufler ses emprunts, Philippe Éléphant amalgame ses sources pour réaliser une synthèse à la fois courte et cohérente.

Il rappelle liminairement la distinction aristotélicienne entre mouvements naturel et violent, puis le grand principe selon lequel *grave appetit centrum ponderis sui esse centrum mundi.* Vient ensuite la distinction, un peu artificielle, de quatre types de balances. Au fur et à mesure que l'exposé se précise, il semble bien que, parmi les divers traités de statique copiés au Moyen Âge, Philippe Éléphant s'inspire surtout du *Liber de ponderibus* de Jordanus Nemorarius. Il lui emprunte notamment l'importante notion de *gravitas secundum situm;* il en démarque aussi, en les modifiant à peine, les propositions 9 et 10. Mais, contrairement à ce qu'il fera après, dans ses *agri geometrici*, Philippe Éléphant allège de leur démonstration les quelques théorèmes de statique qu'il présente ici.

La suite se dégage de l'influence de Jordanus pour évoquer l'utilisation de la balance par les marchands. Ceci est l'occasion d'une réflexion sur les rapports entre la théorie scientifique et la réalité pratique : « *Sed quia in operibus hominum non fit vere circulus neque figura vere plana, propterea in ponderationibus non fit punctalis regula; ut exempli gracia, cum ponderantur 10 milia libre, tunc unum granum milii non facit nutum* ». On retrouve ailleurs, au XIVe siècle, même chez Buridan, cette idée d'une relative incompatibilité entre la rigueur des mathématiques et l'imprécision des mesures ou la grossièreté des expériences de sens commun. En ce qui concerne le grain de mil invoqué pour désigner un tout petit poids, il apparaît aussi,

[34] E. A. Moody et M. Clagett, *The medieval science of weights*, Madison, 1960.

à l'extrême fin du XIVe siècle, dans le *De ponderibus* de Blaise de Parme (proposition II, 12), mais sans qu'il y ait lieu, pensons-nous, d'accorder à ce petit détail une particulière attention.

La statique prend fin par des considérations sur ce qui peut gêner les mouvements des bras de la balance. En constatant que des poids égaux pèsent différemment selon la forme sous laquelle ils se présentent, l'auteur se fait, mais assez vaguement, l'écho de la théorie des corps flottants selon Archimède.

La réélaboration des *Éléments* d'Euclide

Entre sa troisième et sa quatrième « considération », Philippe Éléphant avait, on l'a vu, jugé bon de longuement s'étendre sur la théorie des nombres et la géométrie. Pour ce faire, il procède, à la manière d'Euclide, en partant de définitions, de postulats et d'axiomes; les théorèmes se succèdent et s'enchaînent en ne faisant appel qu'à des démonstrations déjà données.

Pour environ les neuf dixièmes, la source est évidemment ici les *Éléments* d'Euclide et, plus précisément, leur adaptation par Campanus de Novare [35]. Maintes propositions en sont reprises à peu près mot pour mot (par exemple Élephant *Geom.* VII 34, 38, 39 = *Campanus* XIII 5, 9, 10). On retrouve, du reste, chez Philippe Éléphant, des passages expressément signalés, dans sa source, comme *additiones Campani.*

Éléphant s'efforce, en général, d'être plus concis que son modèle, mais ceci le conduit parfois à simplifier ou à éluder des démonstrations nécessaires. En même temps que bref, il veut surtout être clair. Si les définitions sont peu modifiées, il n'en va pas de même pour l'énoncé des théorèmes : l'ordre des mots est souvent changé pour davantage se conformer au déroulement de la phrase en langue vulgaire.

Cependant, la principale innovation tient à la mise en œuvre. Philippe Éléphant restructure les *Éléments* d'Euclide selon un plan original manifestement lié, ici encore, au symbolisme des nombres ($10 = 3 + 7$). Voici donc ces dix subdivisions ou *agri*, avec l'indication des textes puisés dans l'Euclide de Campanus.

[35] *Euclidis Magarensis... Elementorum libri XV cum expositione... Campani*, Basileae, apud J. Hervagium, 1558. — J. Murdoch, *The medieval Euclid : salient aspects of the translations of the « Elements » by Adelard of Bath and Campanus of Novara*, dans *Revue de Synthèse*, t. LXXXIX, 1968, p. 67-94. V. aussi l'excellente mise au point de ce même J. Murdoch dans *Dictionary of scientific biography*, dir. Ch. C. Gillispie, vol. IV, New York, 1971, p. 437-459 (*Euclid : transmission of the Elements*).

3 agri arithmetice :

I. *De proportionibus numerorum*

— *Diffinitiones = Campanus* VII 1 à 15 et V 2 à 11.
— *Petitiones = Campanus* VII 1 à 4.
— *Prime animi conceptiones = Campanus* I 1 à 9 et VII 1 à 10.
— *Conclusiones = Campanus* VII 1 à 35 avec intercalations de V def. 9, 16, 13, 14, 15.

II. *De figuris numerorum*

— *Diffinitiones = Campanus* VIII 1 à 6.
— *Conclusiones = Campanus* VIII 1 à 25.

III. *De ordinibus numerorum*

— *Diffinitiones = Campanus* IX 1 à 9.
— *Conclusiones = Campanus* IX 1 à 21 et 38-39.

7 agri geometrie :

I. *De triangulis rectilineis*

— *Diffinitiones = Campanus* I 14 à 19, 8 à 12, 35, 21, 30 et XI 8 à 11.
— *Communes animi conceptiones = Campanus* I 2 à 9.
— *Petitiones = Campanus* I 1 à 5.
— *Conclusiones = Campanus* I 1 à 46.

II. *De parallelogrammis*

— *Diffinitiones = Campanus* II 1 et 2.
— *Conclusiones = Campanus* II 1 à 14.

III. *De incisione*

— *Diffinitiones = Campanus* III 4 à 13.
— *Conclusiones = Campanus* III def. 1 et III 1 à 29.

IV. *De contactu*

— *Diffinitiones = Campanus* III 2-3.
— *Conclusiones = Campanus* III 6, 11-12, 15-16, 20-21 et 30-36.

V. *De inscriptione et circonscriptione*

— *Diffinitiones = Campanus* IV 1 et 2.
— *Conclusiones = Campanus* IV 1 à 16.

VI. *De proportionalitatibus*

— *Diffinitiones = Campanus* VI 1-2, X 1-11, VI 3, X prop. 30.
— *Conclusiones = Campanus* VI 1-19 et 29-32, X 5...22.

VII. *De corporibus regularibus*

— *Diffinitiones = Campanus* XI 1-13.
— *Conclusiones = Campanus* XI 1-2, 20...33, XII 1-2, 6...15 et [après des éléments issus d'Archimède et du *De ponderibus* de Jordanus] XIII 1-18, XIV 1-10, XV 1-13.

Par souci de brièveté, le tableau ci-dessus ne donne qu'une concordance simplifiée, donc approximative. Il montre bien cependant que, si parfois un livre d'Euclide correspond parfaitement au sujet d'un *ager* (par exemple arithm. II *de figuris numerorum* = Camp. VIII), d'autres fois Philippe Éléphant a regroupé, en un chapitre, des propositions tirées de plusieurs livres.

Ce travail de remodelage allait poser à l'auteur un sérieux problème. En effet, un théorème, d'abord négligé, pouvait ensuite s'avérer indispensable à une démonstration, d'où la nécessité de le récupérer immédiatement avant. Ainsi, par exemple, les théorèmes 12 à 16 du second *ager arithmetice* correspondent respectivement à Campanus VIII 20, 21, 8, 22, 23.

Un problème connexe est celui des renvois. Très souvent, lorsqu'une démonstration fait appel à un théorème précédemment énoncé, l'auteur n'en rappelle pas le texte : il se contente, comme Euclide, d'en donner la référence. Dès lors que Philippe Éléphant a bouleversé l'ordre de Campanus, il est bien obligé de renvoyer à sa propre numération : il le fait avec une extrême conscience, sans jamais se laisser aller à recopier telle quelle la référence qui se trouvait dans son modèle.

D'assez nombreuses propositions d'Euclide n'ont pas été reprises par Philippe Éléphant, notamment lorsqu'il s'agissait de la réciproque du théorème précédent. Ces suppressions ont peu d'inconvénients. En effet, lorsque cela est nécessaire à l'une de ses démonstrations, l'auteur a grand soin de préciser qu'il raisonne par la réciproque (*per conversam*) d'une proposition antérieurement donnée par lui (par exemple, *per 5 de triangulis conversam*).

Une fois, Éléphant a transformé une définition (Camp. III déf. 1) en proposition dont il s'est cru obligé de donner une « démonstration » (*geom.* III, *concl.* 1).

Si donc les dix *agri* sont bien fondamentalement un réagencement des *Éléments* d'Euclide adaptés par Campanus, Philippe Éléphant y a cependant incorporé, de temps en temps, des matériaux puisés à d'autres sources.

Vient d'abord Jordanus Nemorarius, mais il ne faut pas oublier que ce savant du XIIIe siècle est lui-même l'une des sources utilisées par Campanus pour compléter ou expliquer les *Éléments* d'Euclide [36]. En plus donc

[36] Sur la manière dont Campanus de Novare utilise les *Elementa arithmetica* de Jordanus Nemorarius, v. notamment H. L. L. Busard, *The translation of the « Elements »... by Hermann of Carinthia, Bks VII-IX*, dans *Janus*, t. LIX, 1972, p. 125-187, spécialement p. 132-139.

de son influence indirecte par l'intermédiaire de Campanus, Jordanus Nemorarius est parfois directement utilisé dans les *agri* de Philippe Éléphant.

L'exemple le plus caractéristique est, dans *Geom.* VI 38, la bissection d'un triangle au moyen d'une droite passant par un point donné (Jordanus, *De triangulis* [37] II 8). De même, immédiatement avant, à propos de la trisection du triangle, *Geom.* VI 37 s'inspirait probablement de Jordanus *De triangulis* II 18. Lorsque seront, ci-après, évoqués les noms donnés à certaines figures, la *figura mediatrix* nous renverra, elle aussi, à Jordanus (*De triangulis* IV 15). D'autres cas sont moins nets, soit à cause d'une excessive concision du texte d'Éléphant, soit en raison d'une possible transmission par l'intermédiaire de Campanus. Une autre œuvre de Jordanus a fourni aux *agri* quelques propositions : il s'agit du *De ponderibus* [38], déjà mis à contribution dans l'exposé de la statique. Il fournit les propositions *Geom.* VII 29 et 30 : « *Circuli eiusdem arcus maior est magis curvus* » et « *Circulorum diversorum, minor circulus est magis curvus* ». La source est manifestement une phrase du *proemium* au *De ponderibus* : « *Secundo oportet ostendere quod maior arcus eiusdem circuli est magis curvus minore, et quod talis in minore plus curvatur quam in circulo maiore* ».

Autre influence dont il est intéressant de retrouver la trace dans le septième *ager* géométrique de Philippe Éléphant : celle d'Archimède. Nous avions nous mêmes signalé le fait et les textes à M. Clagett. Celui-ci a donc pu, avec une inégalable connaissance de la tradition archimédienne, présenter le dossier dans la seconde partie du tome 3 de son *Archimedes in the Middle Ages* [39].

Ignorant l'Archimède gréco-latin de Guillaume de Moerbeke, Philippe Éléphant ne puise que dans la tradition arabo-latine [40]. Sa proposition *Geom.* VII 21 reprend la première proposition du *De mensura circuli* d'après une adaptation issue de la traduction par Gérard de Crémone, peut-être celle de «Gordanus» (emploi de *ambiencium* au lieu de *continentium*). L'esquisse de démonstration pose des problèmes, d'autant que, en cet endroit, la copie de Salamanque doit évidemment être corrigée.

[37] M. Curtze, *Jordani Nemorarii Geometria vel De triangulis libri IV*, Thorn, 1887 (*Mitteilungen des Coppernicus-Vereins für Wissenschaft und Kunst zu Thorn*, Heft VI).

[38] Édité dans E. A. Moody et M. Clagett, *The medieval science of weights*, p. 143-165.

[39] M. Clagett, *Archimedes in the Middle Ages*, vol. III, 2 : *The fate of the medieval Archimedes 1300-1565*, Philadelphia, 1978, p. 185-198.

[40] Clagett, *Archimedes*, vol. I. *The arabo-latin tradition*, Madison, 1964.

N'ayant pas accès à l'authentique *De sphaera et cylindro*, Éléphant en réutilise trois propositions que, manifestement, il emprunte au *Liber de curvis superficiebus* de Jean de Tinemue : *Geom.* VII 22, 23, 24 dérivent respectivement des propositions 6, 2 et 1 du *De curvis superficiebus.* A propos de la demi-surface de la sphère, les affirmations de VII 22 sont en partie erronées : M. Clagett s'est demandé dans quelle mesure la responsabilité de ces inadvertances incombe au copiste du manuscrit de Salamanque.

Viennent ensuite quatre propositions non archimédiennes, mais provenant de textes liés, dans les manuscrits, à la tradition arabo-latine d'Archimède.

Sur le triangle rectangle ayant même surface qu'un polygone régulier inscrit, la proposition Geom. VII 25 ne dérive certes pas d'Archimède, mais elle se trouve dans plusieurs réélaborations médiévales du *De mensura circuli*, en particulier celle du pseudo-Bradwardine qui comporte, comme chez Éléphant, une référence à Euclide I 38.

Les propositions *Geom.* VII 26 et 27 concernent les figures isopérimétriques et, justement, elles semblent bien provenir de l'anonyme *De ysoperimetris*, texte traduit du grec, mais habituellement copié avec des œuvres mathématiques adaptées de l'arabe.

La proposition *Geom.* VII 28 est extraite de l'une des trois versions de la *Quadratura circuli per lunulas.* Éléphant a le mérite (ou la chance) de s'arrêter à temps et donc de ne pas emprunter à la suite de ce texte une quadrature du cercle évidemment incorrecte.

La géométrie de Philippe Eléphant apporte un exceptionnel témoignage sur les noms donnés à certaines figures géométriques. Il s'agit là d'une question encore mal étudiée sur laquelle l'occasion nous a été récemment donnée d'attirer l'attention [41].

On savait assez vaguement que certaines figures des *Éléments* d'Euclide, surtout lorsqu'elles étaient frappantes pour l'œil, s'étaient vu attribuer de pittoresques sobriquets comme, par exemple, le pont aux ânes (*Elém.* I 5) [fig. 2], la tunique de François (*Elém.* I 47), la patte d'oie (*Elém.* III 7) [fig. 3] ou la queue de paon (*Elém.* III 8) [fig. 4]. Pour ce qui est de ces deux dernières dénominations (*pes anseris* et *cauda pavonis*), on a autrefois cru qu'elles étaient apparues pour la première fois, en 1509, dans la révision des *Éléments*

[41] G. Beaujouan, *Réflexions sur les rapports entre théorie et pratique au Moyen Âge*, dans *The cultural context of medieval learning* éd. by J. E. Murdoch and E. D. Sylla, Dordrecht-Boston, 1975, p. 437-487 et plus spécialement p. 450-456 sur les noms des figures géométriques chez Éléphant.

par Luca Pacioli, autrement dit chez un mathématicien de la Renaissance justement célèbre, notons-le, pour avoir vulgarisé la « divine proportion » ou « nombre d'or ». En fait, les noms de ces figures semblent déjà faire partie d'une sorte d'argot scolaire médiéval. Le professeur John Murdoch nous a, par exemple, signalé la façon dont Thomas Bradwardine conclut, dans son *De continuo*, un raisonnement par l'absurde : « *circulus habet multa centra; pes anseris infirmatur; de cauda pavonis pulcherrime penne cadunt et tota geometria de speris et circulis subvertetur* » [42].

Dans la *Mathematica* de Philippe Éléphant, telle qu'elle est copiée dans le manuscrit de Salamanque, on retrouve la fameuse *cauda pavonis* (*Geom.* III 8 = *Élém.* III 8) et aussi *elefuga*, « la fuite des misérables » [fig. 2] [43] pour le pont aux ânes (*Geom.* I 5 = *Élém.* I 5).

D'autres dénominations de figures des *Éléments* semblent, au contraire, ne pas avoir été signalées avant notre découverte de leur attestation par Éléphant : *Victoria* (*Geom.* II 11 = *Élém.* II 11); *figura demonis sive intelligentis* (*Geom.* V 10 = *Élém.* IV 10) [fig. 5]; *figura equatrix* (*Geom.* VI 8 = Campanus VI 9 = fig. *Élém.* VI 8) [fig. 6]; *figura exemplaris* (*Geom.* VI 17 = Campanus VI 18 = *Élém.* VI 20) [fig. 7]; *fretra*, lisez *faretra* (φαρέτρα) le carquois (*Geom.* VII 48 = *Élém.* et Camp. XIII 18) [fig. 11].

Trois autres noms de figures sont, en revanche, complètement étrangers à la tradition euclidienne. Deux d'entre elles se rattachent à la quadrature de cercle : *figura mediatrix* [fig. 9] (pour un cercle donné, le périmètre de l'octogone régulier inscrit est la moyenne géométrique entre le périmètre du carré inscrit et celui du carré circonscrit : cf. Jordanus, *De triangulis* (IV 15). *Pax et concordia* [fig. 10] (*Geom.* VII 21) illustre la quadrature du cercle, mais sans rien apporter, du point de vue mathématique. Il faut signaler enfin (*Geom.* VI 25) la *figura cotis* [fig. 8] [*cos* = pierre à aiguiser] pour diviser plus ou moins approximativement un angle selon une proportion donnée.

(42) Thorn Gymnasialbibliothek, R 4° 2, p. 159. — Erfurt, Ampl. Q° 385, fol. 20 v°.

(43) Prétendument de ἔλεος (pitié) et φυγή (fuite), donc « *fuga miserorum* » pour Roger Bacon, *Opus tertium*, c. 6. En réalité, il y aurait jeu de mots *Eleos Elementa*. Cette dénomination *Elefuga* se rencontre aussi chez Alain de Lille, *Anticlaudianus*, III c. 6 et chez Richard de Bury, *Philobiblion*, cap. XIII. Cf. Th. L. Heath, *The thirteen books of Euclid's Elements*, 2nd ed., vol. I, p. 415-418 (*popular names for euclidean propositions*) : p. 416 sur *elefuga*.

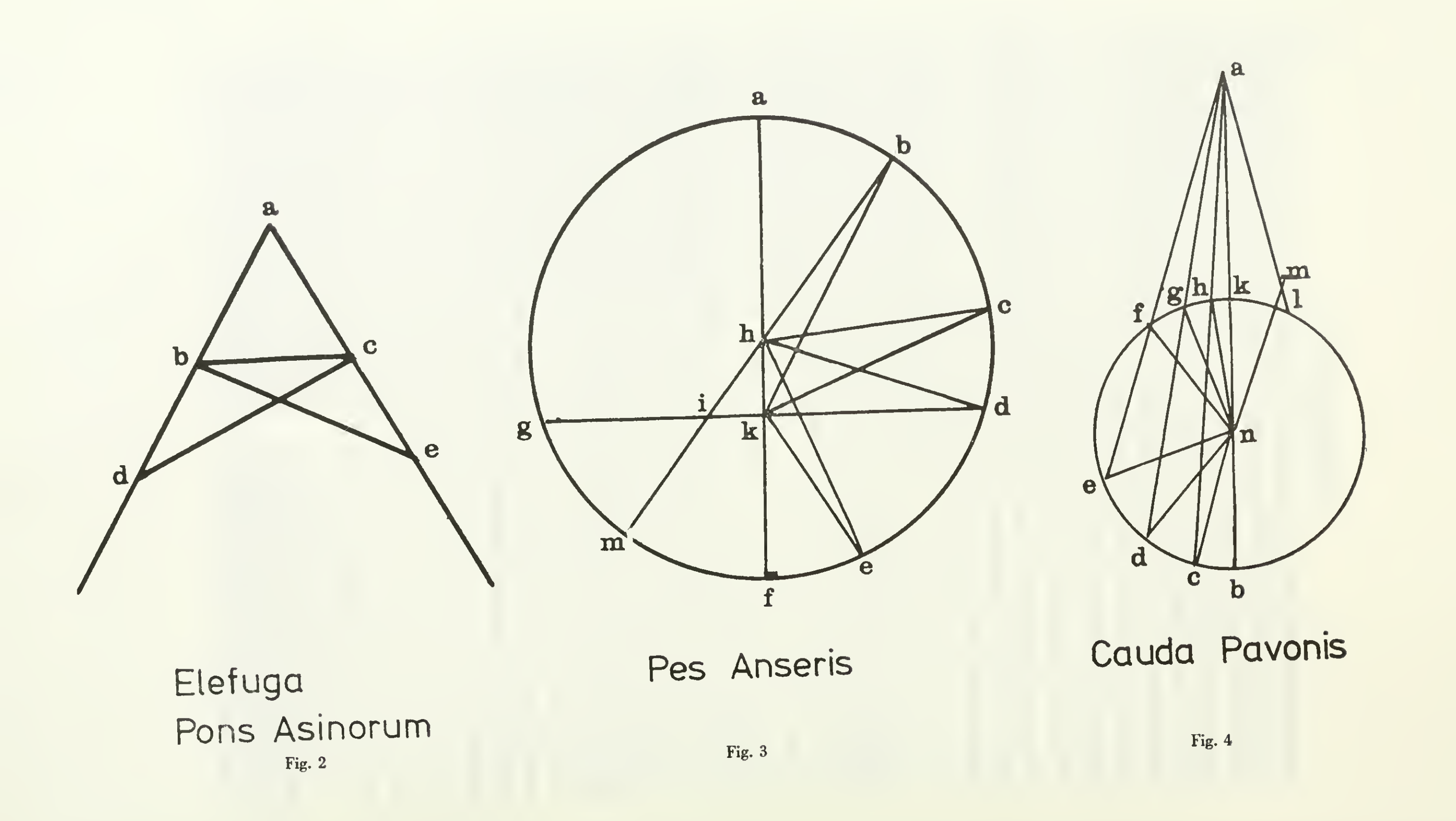


Fig. 2

Fig. 3

Fig. 4

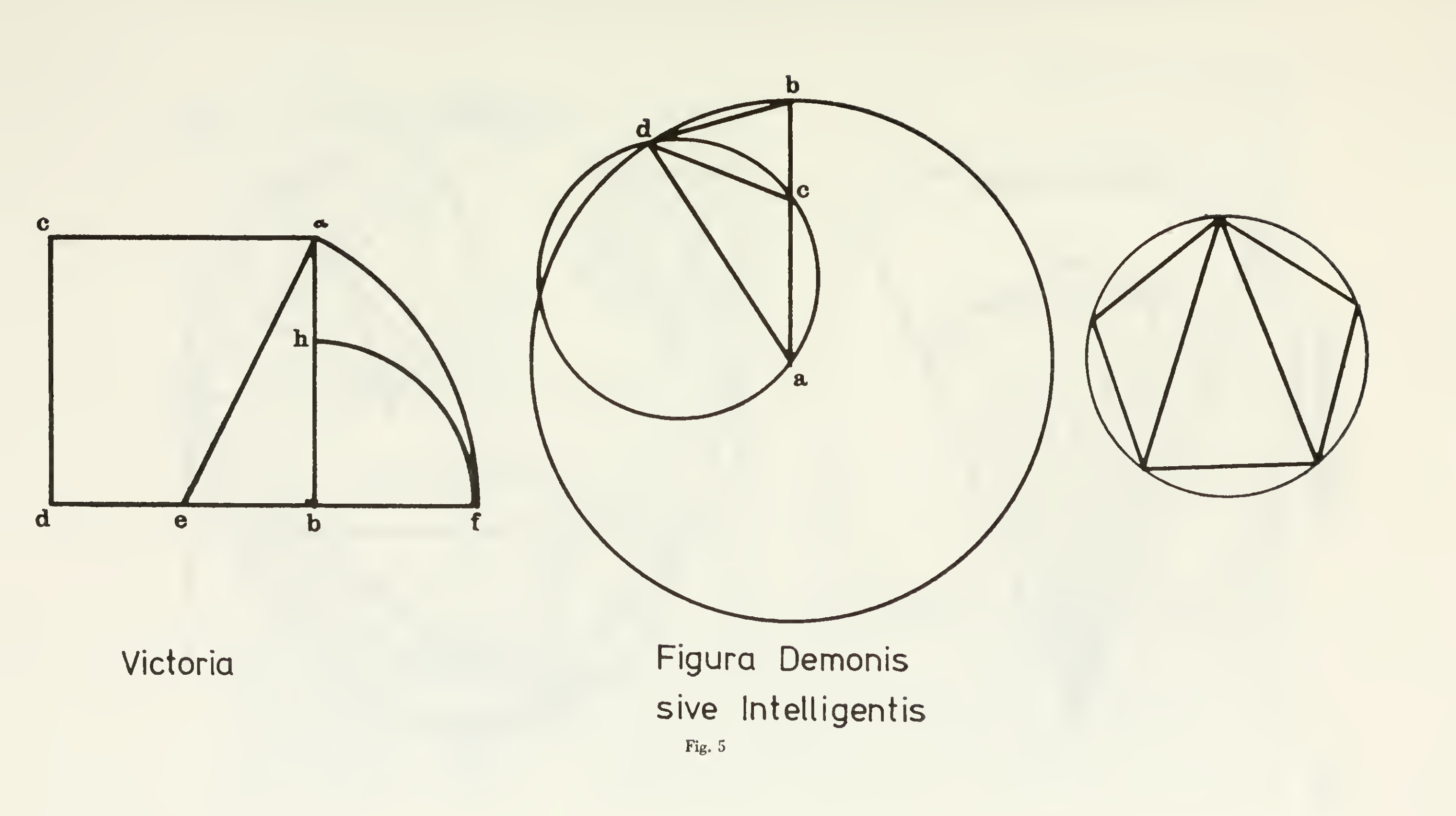


Fig. 5

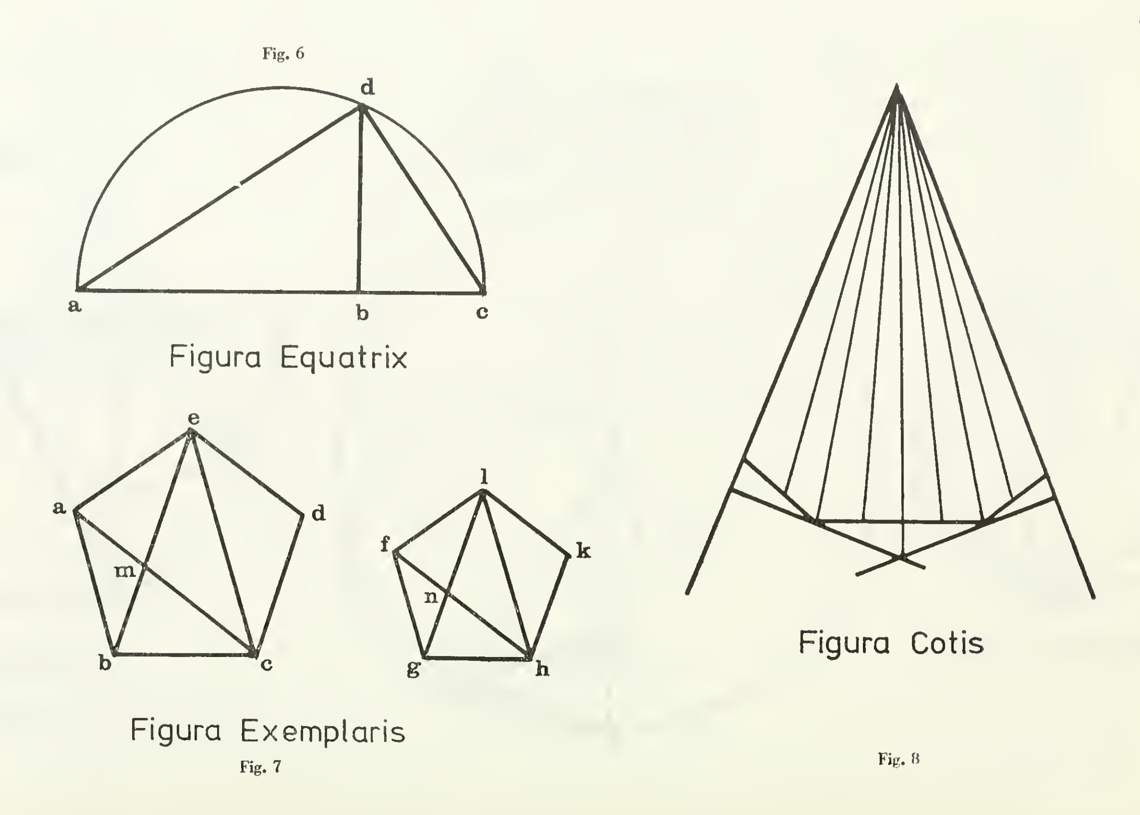


Fig. 6

Fig. 7

Fig. 8

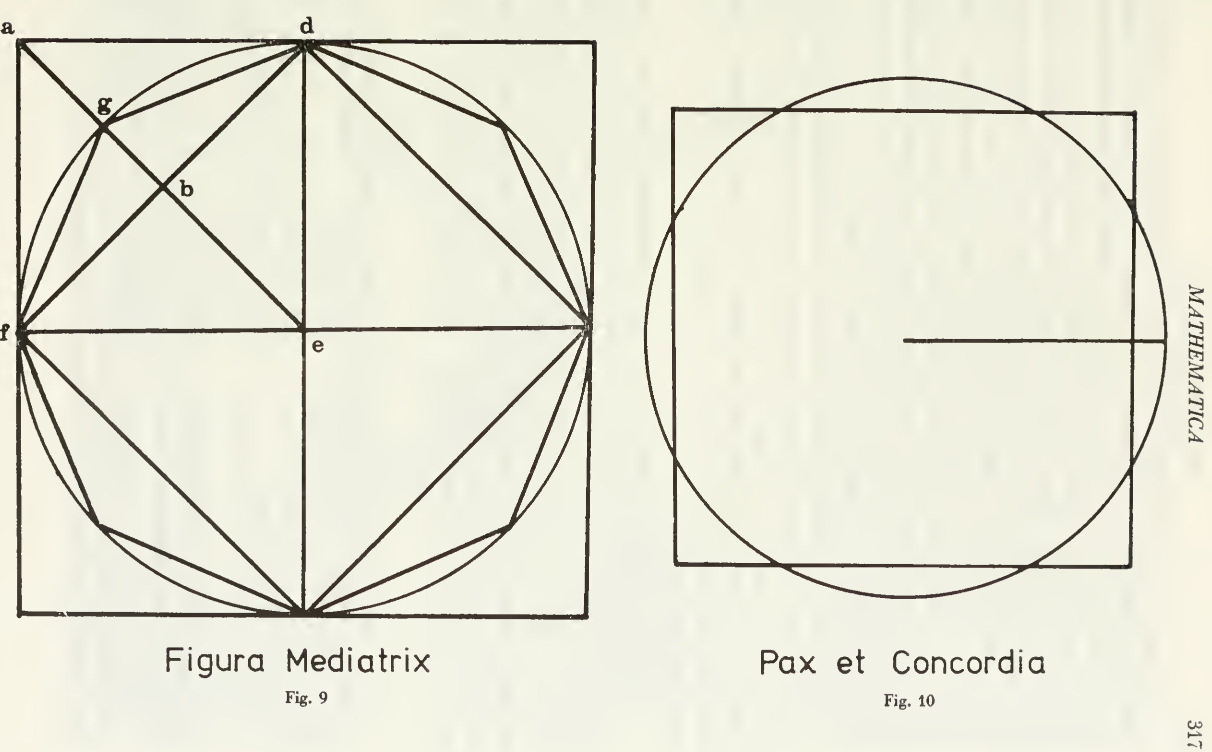


Figura Mediatrix

Fig. 9

Pax et Concordia

Fig. 10

De ce qui vient d'être dit il appert que les appellations de ces diverses figures ont des origines différentes. A première vue, il nous avait semblé que, au moins pour ce qui est des figures représentées dans les *Éléments* d'Euclide, leurs noms devaient faire partie d'une sorte d'argot universitaire latin du XIIIe siècle. Mais la vérité risque d'être moins simple. En effet, M. Paul Tummers (de Nimègue) a eu la gentillesse de nous signaler que, dans le manuscrit Oxford Trinity College 47, la figure illustrant la proposition IV 10 des *Éléments* d'Euclide est donnée comme « *figura albeliz id est Demonis* », dénomination d'origine évidemment arabe puisque, dans cette langue « Démon » se dit « *Iblis* » et que, de plus, le manuscrit cité contient justement la plus ancienne copie connue de la seconde des adaptations arabo-latines des *Éléments* d'Euclide par Adélard de Bath [44].

En ce qui concerne l'équivalence « *demonis sive intelligentis* », elle n'est pas faite pour surprendre. D'assez nombreux auteurs médiévaux donnent le grec *daimon* comme se traduisant en latin par *sciens*, voire *peritus*. Puisque Philippe Éléphant a lui-même écrit une glose sur le Timée de Platon, il peut avoir ici subi l'influence de Calcidius : « *daemonas porro Graeci scios rerum omnium nuncupant* » [45].

Une autre observation mérite de retenir l'attention. Parmi les figures portant des sobriquets inusités, trois concernent la section dorée et ses propriétés essentielles [46]. C'est d'abord la proposition *Geom.* II 11 = *Elem.* II 11 : « Couper une droite donnée de manière que le rectangle compris sous la droite entière et l'un des segments soit égal au carré du segment restant » : le partage en moyenne et extrême raison se trouve représenté par une figure au nom triomphal : Victoire (*Victoria*). Une fois la section dorée ainsi connue, peut se construire le triangle isocèle « qui a chacun des angles de la base

[44] M[lle] Danielle Jacquart a bien voulu examiner pour nous ce plus ancien manuscrit de la seconde version « Adélardienne » des *Éléments* d'Euclide (Oxford, Trinity College 47). Voici son relevé des noms de figures et l'interprétation qu'elle en donne :

— *Elem.* I, prop. 5 : « *elnefea id est fuga* » (fol. 170 v°).

— *Elem.* III, prop. 8 : « *hec figura dicitur adhenepatoz, id est cauda pavonis* » (fol. 109 v°). — « *tenep atoz cauda pavonis* » (fol. 167 v°).

— *Elem.* IV, prop. 10 : « *figura albeliz id est demonis* » (fol. 111 v°). — « *hec est figura albeliz id est demonis* » (fol. 160).

Comme on le voit, certaines appellations se retrouvent dans deux transcriptions du même texte d'Euclide.

« *Adhenepatoz* » semble bien représenter l'arabe *adnāb aṭ-ṭāwūs* (queues de paon) singulier « *danab* »; pluriel « *adnāb* ».

Le cas d' « *elnefea* » apparaît plus difficile. En arabe « *an-nafy* » signifie l'expulsion, le bannissement.

[45] *Timaeus a Calcidio*, éd. J. H. Waszink, Leidae, 1965, p. 174. — Albertus Magnus, *In Meteora* III, 26 : « *Daemon* grece, latine interpretatur *sciens* » (éd. Borgnet, t. IV, 697).

[46] V. ci-dessus, n. 41.

double de l'angle restant » (*Geom.* V 10 = *Elem.* IV 10) : voici donc la fameuse figure du démon (*figura demonis sive intelligentis*), construction elle même très importante, puisqu'elle va permettre de tracer le pentagone régulier et le pentacle [fig. 5]. Au sommet de la géométrie euclidienne (*Elem.* XIII 18-*Geom.* VII 48), la *pharetra* ou carquois [fig. 11] fait également intervenir le nombre d'or pour déterminer l'arête du dodécaèdre régulier. Commentateur du Timée de Platon, Philippe Éléphant était sans doute fasciné par la divine proportion puisque, plagiant avec quelques variantes Campanus XIV 10, il écrit : « *Mirabilis itaque est potencia linee secundum proporcionem habentem medium duoque extrema divise; cui cum plurima philosophantium admiratione digna conveniant, hoc precipuum ex suorum principiorum invariabili natura producit ut tam diversa solida tum magnitudine, tum basium numero, tum etiam figura, irracionali quadam symphonia racionabiliter conciliet* ».

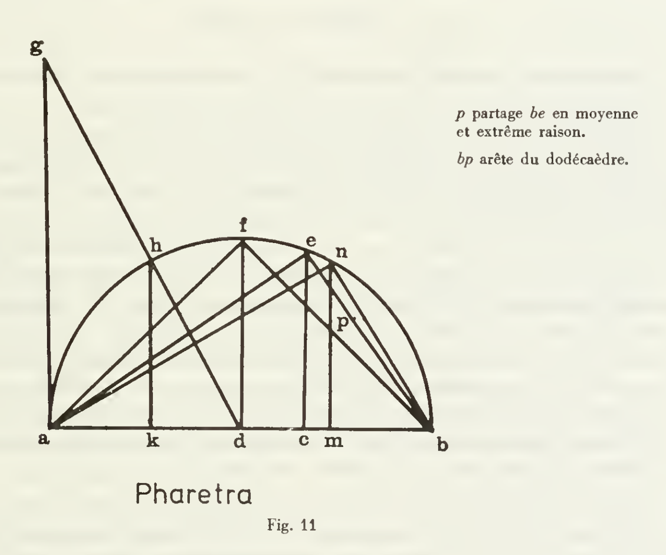


Fig. 11

Le platonisme de Philippe Éléphant se retrouve plus directement dans la proposition *Geom.* VII 71 qui, elle, n'a pas d'équivalent chez Campanus : « Bien qu'il y ait cinq corps réguliers, ils ne donnent lieu qu'à douze inscriptions mutuelles... ». Après les avoir énumérées, Philippe Éléphant commente : « C'est pourquoi certains auteurs antiques attribuèrent, avec bonheur, au

ciel la figure du dodécaèdre, car cette figure contient toutes les autres; au feu le forme de la pyramide, car le feu s'élève d'une manière pyramidale; à l'air l'octaèdre, car il vient après la pyramide comme l'air après le feu pour la mobilité. Ils donnèrent aussi la figure de l'isocaèdre à l'eau, car par le nombre de ses bases, il semblait convenir plus que les autres au mouvement d'une substance qui s'écoule... Enfin quelle est, parmi les figures solides, celle qui, pour être mue, doit subir la plus grande violence? N'est-ce pas le cube? Et, parmi les éléments, en trouve-t-on un qui soit plus fixe que la terre? »

Il y aurait témérité à conclure de cette citation que Philippe Éléphant a écrit sa glose du *Timée* avant la *Mathematica*, d'autant que le passage incriminé (*Timée* 55*e*-56) ne se retrouve pas dans la traduction de Calcidius.

Musique et optique

La quatrième « considération » traite de la musique et de l'optique, toujours en s'astreignant aux contraintes numériques du plan type.

Insistant ainsi sur les trois sortes de sons, donc d'instruments, puis sur les cinq consonances, Philippe Éléphant n'apparaît pourtant pas comme particulièrement musicien. Aucune allusion, chez lui, à l'*ars nova* dont, à son époque, Philippe de Vitry et Jean de Murs se faisaient les théoriciens; bien plus, rien ne reflète, sous sa plume, la considérable évolution de la musique au cours du Moyen Âge : tout le savoir musical de Philippe Éléphant semble puisé dans le *De institutione musica* de Boèce [47]. Il s'en excuse un peu lui-même, en écrivant par exemple : « *Tribus modis cecinerunt Veteres, sicut et nos tempore nostro* ». Des explications relativement détaillées sont, en particulier, consacrées à la délicate question du demi-ton : demi-ton mineur ou *diesis* (256/243), demi-ton majeur ou *apotome* (243/216) et leur différence appelée *comma*. Cela résume, pour l'essentiel, les chapitres 2 et 5 à 8 du troisième livre du *De musica* de Boèce.

Dans un domaine plus strictement acoustique, on notera une curieuse explication de la plus grande intensité de l'écho lorsqu'il se produit dans une épaisse vapeur : « *Vapor enim grossus habundantius resonat propter resistenciam mediocrem, sicut ostendit bracchium gnomonis fortiter revolutum infra fumum flamme candele, quia amplius resonat quam faciat foras longe.* »

[47] Éd. Friedlein, v. *supra* n. 28.

La partie consacrée à l'optique semble tributaire de la *Perspectiva communis* de John Pecham [48], sans qu'on puisse cependant relever des emprunts textuels de quelque longueur.

Un détail pourrait ici faire penser que Philippe Éléphant était déjà relativement âgé lorsqu'il écrivit sa *Mathematica*. S'agissant, en fait, de la presbytie, il n'hésite pas à affirmer que, si les jeunes lisent habituellement de plus près que les vieux, c'est en raison de leur stupidité; « *Quod est quia virtus senilis cautelosa stringit pupillam quam stoliditas juvenum dilatat* ». Un peu plus avant, il est question de la vision d'un objet à travers le béryl, mais sans doute serait-il abusif de considérer ce texte comme attestant expressément l'emploi d'une loupe.

Par trois fois, à propos de l'optique, Philippe Éléphant se réfère à des observations personnelles.

Parlant des miroirs concaves et du nombre d'images d'un même objet qui peuvent s'y former (jusqu'à quatre, comme l'enseigne Pecham dans la *Perspectiva communis*, lib. II, prop. 48), Philippe Éléphant invoque sa propre expérience, en tant qu'utilisateur d'un miroir grossissant pour étudier des monnaies : « ...*et aliquando in speculis concavis magnis, videbis ydolum in aere occurrere rei cujus est intentus, ut aliquando ego legerim litteras in ydolo medio, respiciens ydolum ex transverso radii ejus* (*quia erat ydolum monete litterate*)... » L'auteur ajoute que, au dos d'un tel miroir, on met du mercure amalgamé avec de l'étain.

Un peu plus loin, à propos de l'arc-en-ciel, Philippe Éléphant prétend encore apporter son propre témoignage : « J'ai vu (*vidi*), un jour, cinq arcs-en-ciel à la fois, à des distances différentes, et l'un d'eux, aux vives couleurs, passa sur moi *donec fuissem in utroque ejus extremo*, et quand je fus à l'autre bout, ses gouttes m'apparurent brillant des couleurs de l'arc-en-ciel et l'arc passa avec la nuée, très vite, fuyant devant moi. » Ce prétendu déplacement d'un arc-en-ciel est bien bizarre : il est, en tout cas, révélateur d'une grande incompréhension de ce phénomène pourtant, alors, déjà fort bien expliqué par Thierry de Freiberg.

Quelques lignes plus loin, à propos des halos, il invoque, à nouveau, une observation personnelle : « J'ai vu (*vidi*) un halo du soleil en tout point semblable à un arc-en-ciel qui n'aurait eu simplement que deux couleurs : le rouge était à l'intérieur, plus près du soleil; le jaune était plus éloigné vers l'extérieur. »

(48) Éditée par D. C. Lindberg, *John Pecham and the science of optics*, Madison, 1970.

V. - L'ALCHIMIE [49]

Expressément attribuée à « *Philippus Elephantis Anglicus* », l'*Alkimia* n'est, semble-t-il, conservée que par les feuillets 66-75 du manuscrit 919 (818) de la Bibliothèque municipale de Cambrai. Il s'agit d'un manuscrit alchimique du xve siècle excellemment décrit par J. Corbett [50], mais rien n'y éclaire vraiment le texte de l'extérieur. Le traité d'Éléphant est très lisible, mais moins soigné vers la fin, sans qu'on sache toujours si c'est au copiste ou à l'auteur lui-même qu'il faut faire grief de certaines négligences.

Tout comme sa *Mathématique*, l'*Alchimie* de Philippe Éléphant se plie aux exigences numériques d'une structure préétablie. Maintes curiosités de détail ne prennent donc tout leur sens qu'en fonction du plan général de l'œuvre [51].

I. *Prima consideratio : 12 principia (1 + 7 + 4) :*

- *1 materia metallorum. 3 (sulfur, arcenicus, argentum vivum).*
- *7 metalla (plumbum, stagnum, ferrum, cuprum, electrum, aurum, argentum).*
- *4 res juvantes (3 genera salium, talka).*

II. *Secunda consideratio : 9 opera alkimie (4 + 4 + 1) :*

- *4 que intendunt separationem :*
  - 1° *sublimatio : 3 (sine fecibus, cum fecibus, sine fecibus sed feces reliquuntur).*
  - 2° *descensio : 2 (sine pastillis, cum pastillis).*
  - 3° *distillatio : 4 (per elevationem in alambico, per descensum, cum filtro, cum canna).*
  - 4° *calcinatio : 7 (sulfuris, arcenici, argenti vivi, corporum mollium, corporum durorum, corporum mediocrium, auri).*

[49] Pour ce qui est de l'alchimie, la thèse d'École des chartes de P. Cattin a été très attentivement lue par MM. Henri Drieux et Robert Halleux. Leurs corrections et suggestions ont été largement utilisées ici; certaines notes de R. Halleux sont même incorporées, telles quelles, dans notre exposé. — Mis à part le catalogue de Corbett (ci-dessous, n. 50), aucun historien de la chimie ou de l'alchimie ne cite Philippe Éléphant. Dans les notes en bas de pages, nous avons donc renoncé à faire état de nos lectures et à donner une bibliographie de toutes les questions évoquées. Voir R. Halleux, *Les textes alchimiques,* Louvain, 1979 (Typologie du Moyen Âge occidental, dir. L. Genicot). — Pour ce qui est des relations entre connaissances chimiques et procédés techniques au Moyen Âge, *A history of technology,* éd. Ch. Singer, vol. 2. *The mediterranean civilizations and the Middle ages,* Oxford, 1957; v. aussi, ci-dessous, n. 76. — Pour l'étude des recettes, nous devons beaucoup à C. S. Smith et J. C. Hawthorne, *Mappae clavicula,* Philadelphia, 1974. — Pour la terminologie, v. ci-dessous n. 62 et 67.

[50] J. Corbett, *Catalogue des manuscrits alchimiques latins,* t. II : *Manuscrits des bibliothèques des départements français,* Bruxelles, 1951, p. 35-36.

[51] V. ci-dessus, n. 27.

4 *que intendunt unionem :*

1° *liquefactio : 20 = 4 + (8 × 2).*
— *4 fusiones (quemadmodum fit vitrum, de sale, de calce, cum additamento spirituum).*
— *bis 8 solutiones.*

2° *coagulatio : 5 (calore, frigido, attractione, ejectione, coagulo).*

3° *consolidatio : 6 = 3 × 2 (immediata vel mediata; per aductivum humiditatis, per ablativum ariditatis, vel insimul per ad. hum. et abl. ar.).*

4° *intinctio : 5 (aqua dante ingressum, oleo dante ingressum, ariditate, pontissitate* [*ponciscitate*], *proprietate).*

1 *opus medium : lavatio : 4 (cum aqua sola, cum juvamine salis, cum retinente rem depurandam, cum retinente sordes).*

III. *Tertia consideratio : 9 examina metallorum (4 + 4 + 1) :*

4 *fiunt desicando :*

1° *cinericium : 3 (aurum, argentum, electrum).*

2° *cementatio : 2 (plumbo, argento vivo).*

3° *ignitio : 4 (auri, argenti, cupri, ferri).*

4° *fusio : 7 (plumbi, stagni, electri, argenti, cupri, auri, ferri).*

4 *fiunt humectando :*

1° *florificatio : 20 = 4 + (8 × 2) :*
— *4 flores (rubeus ferri; viridis cupri; lacteus plumbi, stagni vel electri; celestis argenti vel auri).*
— *bis 8 apta florere.*

2° *extinctio : 5 (auri, argenti, electri, cupri, ferri).*

3° *amalgamatio : 6 (ferro, auro, stagno, plumbo, argento, cupro).*

4° *sulfurizatio : 5 (stagnum, argentum, plumbum, cuprum, ferrum).*

1 *fit communiter : reductio calcinatorum : 4 (plumbum, stagnum, argentum, cuprum).*

IV. *Quarta consideratio de 58 secundariis alkimie :*

— *bis 3 calces metallice.*
— *bis 5 antimonia.*
— *bis 3 × 3 gemme (jacintus, jaspis, sardius, berillus, crisolitus, onix, saphirus, smaragdus, carbunculus).*
— *bis 3 calculi.*
— *bis 2 balnea.*
— *bis 2 atramenta.*
— *bis 5 medicine.*

Cette *Alkimia* a principalement pour source la *Summa perfectionis magisterii* que la tradition médiévale attribue à Geber (52), c'est-à-dire Jabīr ibn Ḥayyān (VIIIe-IXe siècle). La *Summa* semble, en réalité, avoir été écrite en Occident dans la seconde moitié du XIIIe siècle, mais sous l'influence d'un traité arabe analogue à celui d'al-Kāthī intitulé « *Essence de l'Art et aide à l'Opérateur* » (53). Éléphant emprunte à la *Summa* sa claire classification des métaux, des opérations et des examens. Cependant, tout en reprenant souvent la lettre même de son modèle, il en modifie l'esprit au profit d'une conception plus positive, plus pratique, moins prisonnière des spéculations théoriques de l'alchimie transmutatoire. Notre analyse cherchera donc surtout à mettre en lumière les modifications qu'Éléphant a fait subir à l'exposé du Ps. Geber. Pour ce qui est des notations pratiques que Philippe Éléphant a puisées dans des receptaires ou même parfois dans son expérience personnelle, il importe d'en vérifier le bien fondé selon les critères de la chimie moderne : des crochets carrés différencient nos commentaires lorsqu'ils risqueraient d'être confondus avec le contenu même du texte original.

Comme il l'avait fait pour la *Mathematica*, Philippe Éléphant commence l'*Alkimia* par une définition : « L'alchimie est l'art de diriger deux fois trois fours ». Suit alors la description de ces trois sortes de fours : le four droit, le four à réverbère, le four à serpentin. Dans la troisième considération de l'*Éthique*, Philippe Éléphant traitant de l'alchimie, déclare : « l'alchimie est l'art des six parties de la *latitudo* de la matière; on dit, en effet, que la matière est nombreuse ou non en parlant de la substance, qu'elle est rare ou dense en parlant de sa mesure, qu'elle est intense (*intensa*) ou faible (*remissa*) en parlant de sa vertu (*virtus*) ». Il semble que la définition figurant dans l'*Ethica* soit plus philosophique, tandis que dans le traité lui-même, en faisant intervenir les fours dans la définition, l'auteur se donne l'occasion de parler d'eux.

(52) Les éditions anciennes de la *Summa* sont indiquées dans G. Sarton, *Introduction to the history of science*, vol. II², Baltimore, 1931, p. 1044-1045. On retiendra particulièrement celle publiée à Nuremberg en 1541, notamment pour les planches. Le texte est commodément consultable dans J.-J. Manget, *Bibliotheca chemica curiosa*, Genève, 1702, vol. I, p. 512 et suiv. On utilise avec profit les commentaires de E. J. Holmyard sur une ancienne traduction anglaise : *The works of Geber Englished by Richard Russell, 1678 reprinted with introd. by* E. J. Holmyard, London, 1928; v. E. J. Holmyard, *Alchemy*, Harmondsworth, 1957; réimpr. 1968, p. 66-80 et 131-137. Utiles commentaires techniques dans E. Darmstaedter, *Die Alchemie des Geber übersetzt und erklärt*, Berlin, 1922. L'œuvre authentique de Jābir ibn Ḥayyān est sans rapport direct avec la présente recherche : v. *Dictionary of scientific biography*, dir. Ch. C. Gillispie, vol. VII, New York, 1973, p. 39-43.

(53) F. Sezgin, *Geschichte des Arabischen Schriftums*, B. IV *Alchimie...*, Leiden, 1971, p. 291-292.

[Les fours étaient importants pour les alchimistes; des écrits spéciaux leur furent même consacrés, ainsi le *Livre des fours* attribué à Geber et le traité d'Albert le Grand; la *Summa Perfectionis* comporte également de nombreuses indications sur ce matériel indispensable.]

Philippe Éléphant commence, ici encore, par une définition : « Le four est un récipient qui contient du feu dans sa concavité. »

Le four droit (*furnus directus*) a un fond perforé sur lequel reposent les charbons. Pour obtenir un feu plus fort, il faut épaissir les parois de manière à réduire le volume du foyer. Lorsqu'on ferme la partie supérieure, on ménage des oreilles (*auricula*) pour que la fumée puisse s'échapper et qu'un courant d'air se fasse [54]. Ces données peuvent être complétées par les indications fournies au chapitre consacré à la sublimation : le four a quatre oreilles équidistantes les unes des autres pour permettre de constater, en observant la fumée, si le feu a la même intensité de tous côtés. Ce four a aussi un couvercle amovible que l'on retire pour placer l'aludel au contact de la flamme. Cette description concorde avec celle, plus précise, du *Livre des fours* [55], qui d'ailleurs semble s'inspirer lui-même de la *Summa perfectionis,* source principale de Philippe Éléphant. Ce four servait aussi à la distillation.

Le deuxième est le four à réverbère. « *Furnus autem reverberans habet in costis apertis conchas super quas reverberatur flamma a summo tecto reflexa* ». Ainsi des cavités disposées dans les parois obligent la flamme reflétée du haut à revenir sur la sole. Un tel four n'a pas d'oreilles, car elles pourraient nuire à la réverbération. C'est, dit Philippe Éléphant, le four des verriers. Parlant de la « descension », il fera, de nouveau, allusion à ce four, le produit devant être placé *in concavitate unius lateris.*

Le troisième four est le *furnus serpens,* en fait, un alambic servant à la distillation. C'est donc un peu artificiellement qu'il est placé ici parmi les fours. L'obscurité de la description témoigne de cette gêne, car à la lecture, ce four apparaît surtout fait de tuyaux (*canne*) dont, à titre d'exemple, Éléphant donne les dimensions [56].

[54] Les oreilles semblent être l'équivalent des « ventilateurs statiques » que l'on met maintenant sur les cheminées pour activer le tirage.

[55] Geber, *Liber fornacum,* avec la *Summa* dans l'édition publiée à Nuremberg en 1541, p. 229-257 (v., ci-dessus, n. 52). Aussi dans G. Gratarolo, *Verae Alchemiae,* Bâle, 1561, t. I, p. 193-201.

[56] « *Furnus autem serpens fit, ut exempli* « *gracia, de 4 cannis longitudinis unius* « *palme, et tribus cannis longitudinis digiti,* « *quibus distant canne 4 parallele. Est etiam* « *canna ducens ad serpentem, longitudinis* « *duorum palmorum. Et ultimo est vas recipiens* « *de serpente per aliam cannam et super eis* « *erunt tantum 4 canne prime, sed prima et* « *ultima longiores* ».

Après ce bref exposé sur les fours, Éléphant annonce, selon son habitude, les divisions de son plan théorique, puis aborde la première considération.

Première considération : les douze *principia* de l'alchimie

Le premier des douze « principes » est la triple matière des métaux « à savoir le soufre, l'arsenic et le vif-argent *que sunt, secundum materiam, idem* ». Cette affirmation reprend la théorie de la *Summa perfectionis* (L. I, chap. 12-16). Éléphant lui-même la développera, quelque peu, dans la dernière partie de son ouvrage.

Les sept « principes » suivants sont les sept métaux [57] : le plomb, l'étain, le fer, le cuivre, l'*electrum*, l'or et l'argent. Éléphant fait allusion à la correspondance entre métaux et planètes, mais sans insister. Ainsi, dès le début de son œuvre, apparaît sa méfiance à l'égard de l'alchimie théorique. Pour obéir au plan type, il fallait sept métaux : or la *Summa* n'en présentait que six.

Summa	Éléphant
Or	Or (soleil)
Argent	Argent (lune)
Plomb	Plomb (Saturne)
Étain	Étain (Jupiter)
Cuivre (aes)	Cuivre (*cuprum*) [Venus]
Fer	Fer (Mars)
	Electrum (Mercure)

[Par un curieux trait d'archaïsme peut-être emprunté à Isidore de Séville (*Étymologies*, XVI, 17, 2), le métal ajouté à ceux de la *Summa* est donc l'électrum (c'est-à-dire, en réalité, un alliage naturel d'or et d'argent). On verra cependant que, à la fin de son œuvre, Éléphant remplacera l'*electrum* par le vif-argent, autrement dit le mercure (v. ci-dessous, p. 351)].

Les quatre derniers « principes » sont les quatre corps « auxiliaires » : les trois sels et le talc (*talka*). Les trois sels ne sont pas énumérés, cependant il s'agit sans doute du sel commun, du sel alcali et du sel ammoniac, à chacun desquels l'*Alkimia minor* (attribuée à Albert le Grand) consacre un chapitre [58].

(57) R. Halleux, *Le problème des métaux dans la science antique*, Paris, 1974, p. 58.

(58) P. Kibre, *The Alkimia minor ascribed to Albertus Magnus*, dans *Isis*, t. XXXII, 1940, p. 267-303.

Cette première « considération » est si squelettique qu'on pourrait croire l'œuvre incomplète. En réalité, Philippe Éléphant reviendra ultérieurement sur les esprits et les métaux, leur consacrant les deux premiers des six chapitres placés en appendice.

Deuxième considération : les opérations

Toujours selon le plan type, elle se doit d'être divisée en neuf parties : l'alchimie comportera donc neuf opérations.

« La deuxième considération traite des neuf genres premiers qui sont les neuf opérations de l'alchimie. La première division est triple, car quatre visent à la séparation, quatre à l'union et la neuvième à ce double but. Les quatre premières sont la sublimation, la descension, la distillation et la calcination. Les quatre secondes sont la solution, la coagulation, la consolidation et la teinture (*tincturatio* ou *intinctio*) et la neuvième est le lavage (*lavatio*) ». Afin de mieux percevoir les différences entre Éléphant et son modèle, voici le tableau comparatif :

Summa	Éléphant
Sublimation	Sublimation
Descension	Descension
Distillation	Distillation
Calcination	Calcination
Solution	Liquéfaction (solution, fusion)
Coagulation	Coagulation
Fixation	
Cération	
	Consolidation
	Teinture
	Lavage

Les six premières opérations sont donc *grosso modo* identiques dans les deux traités. Mais, ensuite, Éléphant a éliminé la fixation et la cération, sans doute parce qu'elles ne lui ont pas paru d'une valeur suffisamment « scientifique ». [Rappelons que, dans la *Summa*, la fixation consiste à doter certaines substances normalement combustibles d'une relative résistance contre le feu. Quant à la cération, elle permet de liquéfier un corps non fusible. Mais pour accéder à un total de neuf, Éléphant a été contraint d'inventer trois nouvelles opérations : la consolidation (essentiellement la soudure et le collage), la teinture et le lavage. A part le lavage, elles sont artificielles, et le but des opérations est bien la préparation des corps en vue de leur utilisation.]

1. La Sublimation. Sa définition est reprise, mot pour mot, de la *Summa perfectionis :* « élévation, par le feu, d'une matière sèche, avec adhérence à son récipient ». Pour obéir aux impératifs de son plan type, Philippe Éléphant ramifie la sublimation en trois branches. Il aurait pu reprendre la triple division fournie par la *Summa*, selon les trois intensités du feu que demande la sublimation des différents corps. Mais il préfère une division plus intrinsèque à la sublimation, selon l'emploi des *feces*. 1° Dans certains cas, elles ne sont pas nécessaires. — 2° D'autres fois, elles le sont. — 3° Enfin il arrive qu'il en reste à la fin de l'opération, sans que l'on en ait mis. Cette division reste artificielle. L'emploi judicieux des *feces* tendait à retenir les impuretés au fond du vase, de manière à les empêcher de monter avec le produit à sublimer : c'étaient, en général, des « chaux » de métaux (oxydes). Après cette division, l'auteur revient au but de la sublimation : la « *deletio superfluitatis aquose et ypostasis feculente* ».

[L'expression « *hypostasis faeculenta* » ne semble pas empruntée à la *Summa*, ni même au vocabulaire habituel de l'alchimie. Le mot *hypostasis* apparaît en effet surtout employé, avec le sens de « sédiment », dans la littérature médicale consacrée à l'examen des urines.] Quoi qu'il en soit, le résultat recherché est atteint en deux temps : l'eau superflue (*superfluitas aquosa*) disparaît à feu lent; ensuite, grâce à un feu violent, l'hypostase est éliminée [*dimittitur* dans le manuscrit; mais peut-être vaut-il mieux lire *demittitur* et entendre que les impuretés se déposent au fond de l'aludel.]

Après ce paragraphe d'introduction, Éléphant passe en revue les différents corps et leur sublimation. Le premier est le sel ammoniac [59] (chlorure d'ammonium, NH^4Cl). [Sa sublimation n'était pas exposée dans la *Summa*, mais elle s'avérait d'autant plus nécessaire que le sel ammoniac était préparé à l'aide d'urine, de suie, etc., et qu'il devait être débarrassé des matières organiques qu'il pouvait contenir.] A cette occasion, Éléphant précise que les *feces* les meilleures sont les coquilles d'œufs et les os calcinés. En effet, l'emploi des substances métalliques, généralement utilisées dans les autres cas, pourraient provoquer une réaction chimique et troubler l'opération.

La sublimation suivante est celle du vif-argent. La source est manifestement la *Summa*. Cependant les deux textes semblent se contredire. Le Ps. Geber déclare en effet : « *Ab istis* (*cum quibus affinitatem non habet*) *enim mundatur; ab illis vero, cum quibus convenit, nisi sint in perfectione corporea,*

[59] Il s'agit indubitablement de chlorure d'ammonium : J. Ruska, *Sal ammoniacus, Nushādir und Salmiak,* Heidelberg, 1923 (*Sitzungsberichte Heidelberg. Akad. Wiss.* 1923, 5).

ut sunt sol et luna, non mundatur, sed potius corrumpitur ». Alors que Philippe Éléphant dit : « *Argentum autem vivum sublimatur melius a fecibus cum quibus non convenit nisi sint in perfectione corporea...* ». Les erreurs d'interprétation de sa part sont rares; il semble donc plutôt s'agir d'un bourdon du copiste, faute aisément explicable par la répétition du mot *convenit.* La *fex* employée ici est la *talka,* le talc actuel (silicate de magnésium), qui de fait, ne possède aucune *sulphureitas.* Étaient, en effet, à rejeter les corps composés de soufre, car celui-ci pouvait se sublimer avec le vif-argent et produire du sulfure de mercure, sorte de cinabre artificiel : l' « *usifur* ».

La sublimation du soufre et de l'arsenic [60], deux esprits, se fait, au contraire, avec des *feces* auxquelles les corps se combinent. L'explication de ce paradoxe se trouve dans la *Summa.* En effet, si l'esprit ne s'unit pas à une substance, il sera tout entier sublimé avec ses impuretés : les *feces* n'auront joué aucun rôle. Il est donc essentiel que ces *feces* ne se subliment pas; les meilleures, dans le cas présent, sont les *scamae ferri* ou *l'aes combustum* [entendons des oxydes de fer et de cuivre. A première vue, les mots « *squamae ferri* » semblent, comme chez Pline, désigner des paillettes de fer; pourtant, il s'agit plutôt ici de l'oxyde magnétique bleuâtre Fe_3O_4 qui, effectivement, présente un aspect écailleux.]

Moins l'artisan est habile, plus il utilise de *feces :* cette remarque n'a rien de personnel, puisqu'elle est transcrite de la *Summa.* Plus original semble, en revanche, l'emploi du vinaigre distillé (acide acétique), mélangé aux *feces,* dans la sublimation du soufre et de l'arsenic : l'acide, en attaquant les substances métalliques, facilitait la pénétration des esprits.

Le paragraphe suivant est consacré à la description de l'aludel, où l'on place le mélange substance-*feces* pour la sublimation. Il est fait de verre, « matériau qui n'a pas son pareil pour retenir les esprits ». La description de cet instrument ne concorde pas avec celle du Ps. Geber, bien que quelques expressions lui soient empruntées (le *cum fundo modice incurvato* reprend par exemple le *cujus fundus sit parve curvitatis* de la *Summa.*) Mais, alors que dans celle-ci, l'aludel a une forme cylindrique et comprend trois parties, il est présenté par Éléphant comme un vase ayant un col étroit et haut, une panse deux fois plus large que haute. Il s'agit donc d'un objet totalement différent. En outre, alors qu'il est placé, selon la *Summa,* sur un support de fer, Éléphant l'entoure de cendres jusqu'au col, pour le maintenir en place.

[60] En fait, notre orpiment : c'est une sublimation de l'arsenic à partir de l'orpiment.

Cette disposition n'est pas sans rappeler celle du vase à distiller (qui, lui aussi, possède un col); Il est donc possible que Philippe Éléphant ait fait une confusion avec le premier vase de l'alambic.

Pour la sublimation, il faut que le four ait quatre oreilles et que le feu reste égal, haut de moins d'une palme. Le vase est laissé ouvert pour que l'*aquositas* (autrement dit la vapeur d'eau) s'échappe; ensuite on ferme le vase et on intensifie le feu. L'aludel étant en verre, on peut suivre le déroulement de l'opération. Suivent des remarques sur les couleurs et la densité du produit sublimé (qui ressemble, lorsqu'il est pur, à une larme cristalline) : ce passage ne semble pas s'inspirer de la *Summa*. Il est souhaitable que le vase où s'élève et adhère le produit sublimé soit deux fois plus haut que celui où se trouve le produit à sublimer : on évitera ainsi, au dire de Philippe Éléphant, que le corps obtenu ne soit souillé par ses résidus. En fait, la véritable raison de cette disposition n'est pas là : l'aludel doit être le plus haut possible afin que le sommet soit nettement plus froid que la partie en contact avec le feu et pour que, de la sorte, le produit puisse adhérer aux parois.

Reprenant textuellement la *Summa*, des considérations assez théoriques sont consacrées à la sublimation de l'arsenic et du soufre. La sublimation a pour but de rendre l'esprit « *fugiens ignem* »; la *terreitas* disparaît en restant fixée aux *feces* d'une manière soit physique, dans le cas du mercure, soit chimique, dans le cas du soufre ou de l'arsenic.

Le paragraphe suivant, consacré à la sublimation du mercure, ne semble pas avoir été inspiré par la *Summa*, car l'emploi de la *cuperosa*, avec le mercure, va à l'encontre des théories du Ps. Geber et d'Éléphant lui-même. En effet, on a vu que devaient être à tout prix rejetées, pour la sublimation du vif-argent, les *feces* qui contiennent du soufre, or c'est le cas de la couperose ($Cu\ SO_4$ ou $Fe\ SO_4$). L'emploi du sel, au contraire, est recommandé, sans doute en raison de son pouvoir corrosif. Toujours à propos de la sublimation du vif-argent, Éléphant fait allusion à des sortes de branches d'arbre qui s'élèvent « *quasi rami arboris ascendant* ». [Ces spectaculaires arborescences dues au mercure étaient jusqu'ici considérées par les historiens de la chimie [61], comme ayant été mentionnées pour la première fois en 1604, lorsque Joachim Tanckius publia la *Clavis philosophorum* attribuée à Paul Eck de Sultzbach (traité alchimique d'origine inconnue, mais pouvant

[61] R. Halleux, *Un alchimiste liégeois au XVIIe siècle?*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. LXXXVII, 1975, p. 21-30, surtout p. 25.

remonter à 1489). Bien qu'il s'agisse d'un point de détail, l'antériorité du texte d'Éléphant mérite d'être notée, ne serait-ce que pour relancer la recherche.]

La sublimation est enfin terminée quand on constate que les *feces* et le mercure sont totalement distincts et, détail intéressant, on s'en aperçoit en retirant un peu de la cendre séparant l'aludel (ou *sublimatorium*) des parois de son récipient. La fin du paragraphe consacré au mercure traite de la sublimation des amalgames avec l'emploi du sel ammoniac. Est aussi mentionnée la production du cinabre artificiel par sublimation d'un mélange de soufre et de mercure. Les deux produits se sublimant ensemble, l'opération a pour but de rendre l'union plus intime. Le mot *usifur*, qui désigne ce cinabre, se rencontre aussi dans la *Summa* où l'on peut lire : « [*sulfur*] *mercurio quoque associatum et assatum per sublimationem fit usifur* ».

La sublimation de trois autres substances [62] est ensuite très sommairement étudiée : celle de la marcassite (pyrite blanche ou sulfure naturel de fer), de la magnésie (peut-être ici synonyme de « marcassite ») et de la tutie (oxyde de zinc plus ou moins pur). La *Summa* du Ps. Geber leur consacrait de longs paragraphes, mais elle ne préconisait pas, comme le fait ici Éléphant, le procédé consistant à éteindre ces corps pour ensuite mieux les sublimer.

L'exposé de la sublimation terminé, Éléphant ajoute une remarque concernant la fixation du vif-argent, c'est-à-dire sa solidification qui le rend semblable à un métal, donc susceptible de fondre sans sublimation. L'inspiration vient encore de la *Summa* selon laquelle le vif-argent sublimé, pur, adhère aux parois de l'aludel avec l'aspect *quasi mortuus*. Cependant, le rejet de cette remarque en fin de chapitre traduit peut-être, de la part d'Éléphant, un certain doute quant à ce mercure fixé « *albedinis tinctura vera et firma cui non est par* ».

2. La descension. Éléphant en donne une définition originale par rapport à celle de la *Summa* : « La descente, sous forme liquide, d'une chose sèche dans son vase propre ». La double division demandée ici par le plan type est obtenue par les « pastilles » que l'on utilise ou non suivant les cas.

[62] L'identification des substances minérales pose au philologue et au chimiste des problèmes d'autant plus délicats que, au Moyen Âge, il ne s'agit presque jamais de corps chimiquement purs. Tout au long de cette étude, nous utilisons continuellement D. Goltz, *Studien zur Geschichte der Mineralnamen in Pharmazie, Chemie und Medizin von den Anfängen bis Paracelsus*, Wiesbaden, 1972 (*Sudhoffs Archiv, Beiheft* 14). Parmi les anciens glossaires alchimiques nous avons surtout employé celui de Martin Ruland, *Lexicon alchemiae*, Frankfurt, 1612; réimpr. Hildesheim, 1964.

L'instrument employé est ce que le Ps. Geber appelle *descensorium chymiae*. La description, très concise, qu'en fait Éléphant, concorde avec celle de la *Summa*, sous réserve, semble-t-il, d'une erreur d'interprétation. Éléphant, en effet, place le produit à traiter, soit dans la cavité d'une paroi, soit sur une tablette plane. Telle n'était pas la leçon de la *Summa* où l'on pouvait lire : « *Potest...res...poni super tabulam planam vel parvae concavitatis* », le vase lui-même devant être d'un profil « sans scrupule ». Viennent ensuite le rôle et la composition des « pastilles », qui ne sont pas sans rappeler les *feces* de la sublimation et, peut-être aussi, les fondants utilisés en métallurgie pour séparer un métal de sa gangue. Leur rôle est en effet de retenir les impuretés mêlées aux corps. Elles sont faites de chaux (oxydes) non fusibles. En effet une pastille fusible serait descendue avec le corps.

Ce chapitre, très bref, s'achève par où il aurait dû commencer, en donnant le but de l'opération, à savoir la purification d'un corps sans sa combustion. Le principe est simple : le corps, placé sur sa tablette à l'intérieur de cette sorte d'entonnoir, est chauffé par un feu placé au-dessus de lui et peut-être aussi autour (à en croire les planches de la *Summa*); lorsqu'il commence à fondre, il coule le long des parois, dans le vase placé en dessous. Ainsi était évité le contact entre le corps et le charbon qui pouvait entraîner la « combustion »; ainsi était empêchée aussi l'intrusion d'impuretés. Le corps pouvait être recueilli au fur et à mesure que la fusion se produisait, ce qui assurait un maximum de pureté.

3. La distillation. Sa définition ressemble à celle donnée par la *Summa*. Pour celle-ci, en effet, c'est « l'élévation des vapeurs aqueuses »; pour Éléphant, « la collection des vapeurs humides ». Le but est identique chez les deux auteurs : la purification d'un liquide.

Le plan type demandait que cette opération se fît de quatre manières différentes. Le Ps. Geber en proposait trois. Philippe Éléphant les reprend donc, quitte à en ajouter une quatrième. La première méthode consiste à « élever » le corps dans l'alambic. Éléphant résume alors à grands traits les indications de la *Summa*, se contentant d'énoncer les deux manières de placer l'alambic (sur un lit de cendres ou dans de l'eau bouillante). Selon la deuxième méthode qui s'apparente à la *descensio*, une substance, généralement animale ou végétale, est placée dans un récipient au fond muni de trous, fermé par un couvercle. On fait du feu sur le couvercle et le produit distillé (par exemple, une huile) s'écoule dans un récipient inférieur. Cette description inspirée encore de la *Summa* est d'une concision habile. L'opération elle-même rappelle beaucoup la descension.

La troisième méthode, la dernière du Ps. Geber, est la distillation *per filtrum* [63] : « on place le produit à distiller dans une *concha*; la partie la plus large du filtre, propre et humide, est placée dans le liquide, jusqu'au fond de la *concha* et la partie la plus étroite doit pendre par son orifice au-dessus d'un vase destiné à recevoir le produit distillé ». Vient ensuite la conduite de l'opération (réitération en cas d'échec...). Ce paragraphe est repris mot pour mot du Ps. Geber.

Contraint par son plan, Éléphant ajoute donc une quatrième méthode, celle *per conductum cannarum*, c'est-à-dire au moyen du syphon qui permet à un liquide de passer d'un vase dans un autre en raison de l' « horreur du vide » (*propter vacuum fugiendum*). Ce procédé n'est pas ici déplacé puisque l'on peut, grâce à lui, purifier un liquide en le débarrassant du dépôt.

L'auteur donne deux exemples de produits de la distillation, deux eaux « subtiles », que l'on peut obtenir en utilisant l'alambic : l'eau de vie (*aqua ardens*) et l'eau forte (*aqua fortis*) [acide nitrique]. L'étude de ces deux produits est une innovation par rapport au Ps. Geber pour qui l'alambic sert surtout à obtenir l'eau pure nécessaire à la purification des produits.

[Quelles que soient les divergences des érudits sur la date exacte de sa découverte (évidemment liée aux progrès de la distillation [64], notamment en ce qui concerne le dispositif de refroidissement des vapeurs), l'alcool était en tout cas bien connu dans la seconde moitié du XIIIe siècle (Thaddeus Alderotti, Arnaud de Villeneuve, etc.). Au moment même où écrit Éléphant, l'alcool est au centre des conceptions alchimiques professées par Johannes de Rupescissa dans son *De quinta essentia* (v., dans ce présent volume, la savante étude de M. Robert Halleux).]

Laconique sur l'*aqua ardens* elle-même [65], Éléphant donne, en revanche, une bonne description de l'alambic à serpentin. La plus ancienne mention de *distillatio serpentis* se trouve, au milieu du XIIIe siècle, chez Theodorico Borgognoni; le témoignage d'Éléphant n'en mérite pas moins d'être cité textuellement : « *Instrumentum vero cum quo fit communiter aqua ardens de vino puro dicitur « serpens » et fit de auro vel de argento vel de stagno, que ordinata cum tribus vasis. Quorum vasorum unum est in quo ponitur*

[63] Cette troisième méthode est, semble-t-il, l'ancêtre de la dialyse.

[64] H. Diels, *Die Entdeckung des Alkohols* (*Abhandl. Preuss. Akad. Wiss. phil. hist. Kl*, 1913, nº 3). — R. S. Forbes, *A short history of the art of distillation*, 2nd ed., Leiden, 1970. — État actuel de la question par R. Halleux, *Notice sur les œuvres alchimiques de Jean de Rupescissa*, dans ce présent vol. XLI de l'*Histoire littéraire de la France*.

[65] « *...pannus madefactus in illa suscipit facile flammam.* »

vinum distillandum, et aliud recipiens distillacionem, interque duo est aliud vas sicut concha cum aqua frigida. In cujus refrigerio est continue serpens. » Cette description ne correspond plus à celle de la *Summa*, l'alambic d'Éléphant apparaissant plus évolué.

L'eau forte (acide nitrique, HNO_3) est, dit Éléphant, de tous les corps celui qui a le plus grand pouvoir dissolvant. Voici sa préparation : on prend un quart d'alun, ou, à défaut, on peut employer de la couperose (ici sulfate de cuivre hydraté) qui agit avec plus de force. On distille ce mélange sur le feu avec l'alambic. Il faut que le feu soit d'abord lent pour que sorte, par le nez de l'alambic, une fumée blanche; on active ensuite jusqu'à ce que la fumée devienne rouge, ce qui apparaît clairement puisque l'alambic est en verre. Contrairement à ce qui se passe pour l'*aqua ardens*, l'eau forte qui sort en premier est faible; seulement celle qui suit est vraiment forte. « On reconnaît sa force à ce qu'une goutte, tombant sur une lame de fer ou de cuivre, *eruginem facit statim* [*aerugo* = rouille, vert-de-gris ou acétate [66]]. Quand le produit atteint son maximum de force, l'alambic est couleur de feu ».

Ce chapitre, d'une excellente tenue scientifique, se termine par la préparation de l'*aqua dissolvens aurum*, c'est-à-dire notre eau régale, mélange d'acides nitrique et chlorhydrique. On l'obtient en dissolvant, dans une livre d'eau forte, une once de sel ammoniac [chlorure d'ammonium $NH_4 Cl$].

4. La calcination. Quatrième opération, la calcination consiste à réduire en poussière, par le feu, un corps qu'on prive ainsi de l'humidité qui assurait la cohérence de ses parties. Le plan type exigeant ici une division en sept, on aura donc la calcination du soufre, de l'arsenic et du vif-argent, des corps mous, durs et moyens, enfin de l'or. Par corps mous, il faut entendre le plomb et l'étain; par corps durs, le cuivre et le fer. Les corps moyens sont là pour atteindre le chiffre sept.

Selon Éléphant, la calcination a pour fin l'élimination de la « sulfuréité ». [Ceci se trouvait implicitement lié à la théorie alchimique selon laquelle les métaux se composaient de soufre et de mercure (le soufre terreux, fixe et combustible se trouvant comme pris dans une sorte de subtil réseau de vif-argent.) N'arrivait-il pas — en réalité, du fait d'impuretés — que, lorsqu'on faisait fondre un métal, se dégageassent des vapeurs sulfureuses?]

(66) C'est surtout en pharmacie minérale que *aerugo* apparaît parfois comme désignant un acétate. Mais peut-être faut-il plus simplement traduire *eruginem facit* par « attaque le métal ».

Le produit obtenu par la calcination d'un métal est une chaux (*calx*). La définition liminaire se trouve ainsi justifiée puisque le métal devient, après calcination, une sorte de poussière (*pulveritzacio*).

Parmi diverses indications plus techniques, Éléphant note que la calcination du soufre ne laisse qu'un résidu de 3 % [sans doute, d'impuretés]. Il est très difficile de calciner des « esprits », par définition prompts à fuir.

5. La liquéfaction. Cinquième opération, la liquéfaction est la conversion d'une matière sèche en une substance liquide. Le chiffre vingt du plan type est ici atteint en réunissant, sous cette même rubrique « liquéfaction », quatre « fusions » et seize « solutions ».

Dans la *Summa*, le chapitre correspondant ne portait que sur la « solution », la « fusion » faisant ailleurs l'objet d'un examen séparé. Dans la perspective du Ps. Geber, la solution avait sa place logique entre la calcination et la coagulation : le métal réduit en poudre par la calcination peut, de ce fait, être comme dissous, puis retrouver, par la coagulation, sa nature solide.

En introduisant ici la fusion [la seule liquéfaction au sens moderne du mot] Éléphant rompt cette belle ordonnance, mais il se met ainsi en condition de respecter les impératifs numériques de son plan; peut-être croit-il aussi devoir privilégier ainsi la théorie des quatre éléments dans le sens du prétendu livre IV des *Météorologiques* d'Aristote. L'esprit du Ps. Geber est, en tout cas, altéré.

La notion de « fondants » semble impliquée dans le bref mais intéressant passage consacré à la fusion : « *Fusiones sunt quemadmodum de cineribus et arena fit vitrum, de sale etiam et de calce metallica; amplius quoque cum additamento spirituum fit fusio metallica. De natura enim spirituum est non vitrificari, sed a vitrificatione commixtum servare* ».

A propos des fusions (dont la répartition en seize catégories n'est guère convaincante) la formation des sulfates dans les mines est comparée à celle du tartre dans un tonneau de bon vin. Plus loin, se trouve invoqué le fait que, en haute montagne, l'hiver, le fer colle aux lèvres au point qu'on risque d'en arracher la chair.

Un assez long développement est consacré à la solution par addition de vinaigre [ce qui se trouve alors dissous est, souvent, un acétate du corps à dissoudre et non ce corps lui-même].

6. La coagulation. Sixième opération, la coagulation est « la conversion d'une chose liquoreuse en substance consistante »; quant au but, c'est le contraire de la solution.

Les cinq procédés de coagulation sont, chez Éléphant, la chaleur, le froid, l'attraction, l'éjection et les coagulants (comme la présure, *coagulum proprium lactis*). Cette liste (imposée, bien sûr, par le plan type) montre, une nouvelle fois, comment Éléphant dépouille les opérations de leur contenu alchimique, pour n'en faire que les rubriques où sont groupés des phénomènes présentant une certaine analogie.

La coagulation par attraction est l'amalgame d'un métal en solution. Il s'agit donc de l'action du mercure sur une solution d'un sel de métal.

La coagulation par « éjection » est ce que nous appelons maintenant précipitation.

7. La consolidation. Septième opération, la consolidation est l'établissement d'une continuité entre deux choses séparées; son but est l'union ferme; elle se réalise essentiellement par la soudure et le collage.

Elle ne figurait pas dans la *Summa* du Ps. Geber. Cela n'a rien d'étonnant puisqu'il ne s'agit pas, à proprement parler, d'une opération alchimique.

Philippe Éléphant devait diviser ce chapitre en six parties : il n'y est parvenu qu'au prix de distinctions artificielles (v. tableau synoptique, ci-dessus, p. 323).

Le plus intéressant est ce qui concerne la soudure. Le premier mode *per adductivum humiditatis* fait appel à la fusion d'un alliage étain-plomb (encore en usage de nos jours) utilisé avec de la résine ou une matière grasse (ces produits jouant le rôle de désoxydants).

Le second mode de « consolidation » se fait *per ablativum ariditatis*, par exemple du sable projeté sur le fer rouge. A noter aussi l'utilisation de *pulvis batiture cupri* pour « adoucir » l'or. « Le verre fait adhérer à soi toutes les substances arides et les transforme en sa propre matière ». Si ayant broyé du verre au plomb, on le mélange à du sel commun et à du tartre de vin, « le plomb est très facilement réduit au feu ».

Après ce passage (dont le texte est peu sûr dans le manuscrit unique), l'auteur revient à la soudure proprement dite, celle des métaux, au plomb et à l'étain. Sa description correspond bien à la réalité : décapage des surfaces à souder et apport d'un mélange en fusion d'étain, de plomb et de limaille de cuivre : davantage de plomb que d'étain pour la soudure consistante; le même poids pour la soudure fluide (*soldatura fluens*).

Le troisième mode de consolidation se fait, à la fois, par apport d'humidité et par ablation de sécheresse : il s'applique à l'argent et à l'or. De la limaille

du même métal, une fois fondue, est utilisée avec du borax [qui semble intervenir ici comme décapant, plutôt que comme désoxydant ou que comme fondant].

[Déjà, aux confins des IXe et Xe siècles, le grand chimiste arabe al-Rāzī parlait de plusieurs espèces de borax dont le borax des orfèvres. Depuis le *Liber de aluminibus et salibus*, le borax est fréquemment mentionné pour des soudures et il est encore employé à cet effet. Il n'est cependant pas absolument certain que, dans le texte ici présenté, il s'agisse bien du véritable borax, le tétraborate de sodium $Na_2B_4O_7$ 10 H_2O.]

Après s'être référé à une « congélation » du borax vitreux comparable à celle du sucre candi, Philippe Éléphant donne l'équivalence borax-*afronitrum* [ἀφρόνιτρον = mousse de natron, carbonates de sodium et de potassium] [67].

R. Multhauf ayant récemment tenté de clarifier un peu cet imbroglio qu'est l'histoire du borax [68], peut-être vaut-il la peine de verser au dossier le texte même d'Éléphant :

Tercio modo in consolidacione argenti vel auri, conjungimus extrema munda et coaptata et supponimus limaturam eorum tenuem que, cito fusa, cum borace faciat facile conviscari; sed boracem prius in modica aqua dissolvimus ut humectemus fissuram, et in vase plumbeo dissolvimus boracem, in quo acuitur virtus ejus; et super fissuram ponimus contricionem rupis boracis ut forcius reddat dissoluciones; et quidem borax fit in terris calidis de solucione vitri liquidissimi, sicut de zucara molli fit zucara candi (*cujusmodi congelacio dicitur candidacio*). *Afronitrum autem grosse* [= *grece?*] *dicitur borax latine.*

Le chapitre s'achève sur les différentes colles : l'une, destinée à coller des pierres est composée de pierre en poudre et d'une colle quelconque; une autre, la colle proprement dite s'obtient par la cuisson du parchemin. Vient enfin la recette de la glu servant à prendre les oiseaux.

8. La teinture (*intinctio*). Elle consiste à faire pénétrer une substance colorante. Cet *ingressus* peut s'opérer par l'eau, par une huile, grâce à la sécheresse de l'objet à teindre, par l'intervention d'un mordant (*ponticitas*) ou, tout simplement, par une propriété naturelle du colorant.

(67) R. Halleux, *Alchimistes grecs.* I, *Papyrus de Leyde, Papyrus de Stockholm, fragments de recettes* (Union académique internationale, 1977) : maintenant publié dans la « collection Budé ». (Paris, 1981). Excellent lexique des termes grecs : p. 209 pour *afronitron.*

(68) R. P. Multhauf, *The discovery of borax,* dans *Actes du XIIIe Congrès international d'Histoire des Sciences, Moscou, 1971,* section VII, Moscou, 1974, p. 103-109.

L'*intinctio* n'est pas une véritable opération alchimique *stricto sensu :* elle ne figure donc pas, à ce titre, elle non plus, dans la *Summa* du Ps. Geber.

Après avoir expliqué, au passage, pourquoi le sel gemme impur (*sal sordidum*) salerait mieux les viandes, Philippe Éléphant donne une recette pour faire de l'encre (*tincta qua scribimus*). On fait bouillir un mélange comprenant un poids de noix de galle [riches en tanin], un demi-poids de gomme arabique et un quart de poids de vitriol [sulfate de fer ou de cuivre].

[Concurrençant les anciennes encres au carbone, les encres métallo-galliques se sont vulgarisées en Occident à partir du début du XIIe siècle. Leur structure est simple : extrait tannant + sel métallique + liant. Le sulfate entre en réaction avec les tanins pour donner un complexe noir (gallate); afin d'aider ce dernier à se maintenir en suspension, on augmente la viscosité du milieu en ajoutant un liant, le plus souvent, comme ici, la gomme arabique. Les proportions de cette recette étaient très variables et, fréquemment, il y avait adjonction de vin blanc] (69).

Par association d'idées, Éléphant présente un autre exemple de changement de couleur. Si de la chaux vive (*capitellum calcis vive*) est placée dans un vase de cuivre, avec un peu de sel ammoniac, elle produit aussitôt une couleur bleue. [Il y a déplacement de l'ammonium, donc formation de chlorure de calcium et de gaz ammoniac : $Ca\,O + 2\ Cl\,N\,H_4 \longmapsto Ca\ Cl_2 + 2\,N\,H_3 + H_2\,O$. Le gaz ammoniac agit, à son tour, sur le cuivre pour former de l'hydroxyde de cupritetrammine (bleu) ou liqueur de Schweitzer].

$$4\ NH_3 + Cu + H_2O \longmapsto [Cu\ (NH_3)^4]\ .\ OH_2$$

Autre recette, celle d'un vernis à base de gomme de genièvre et d'huile de lin. Des conseils pratiques précis accompagnent cette recette, notamment la recommandation de se protéger le visage avec une double étoffe mouillée. On pourrait croire que Philippe Éléphant assista lui-même à la fabrication de ce vernis.

9. Le lavage (*lavatio*). Neuvième et dernière opération, le lavage, dit Philippe Éléphant, vise à la fois à la séparation et à l'union. Ce terme *lavatio* se retrouve parfois chez d'autres alchimistes, mais avec un sens différent plus symbolique que réel. La *lavatio* est, pour Éléphant, l'épuration d'une chose par l'eau; son but est donc d'obtenir une substance pure. Toujours pour obéir au plan type, il distingue quatre modes : le lavage à l'eau

(69) M. Zerdoun Bat-Yehouda, *Les encres noires au Moyen Âge (jusqu'en 1600)*, thèse en instance de publication par le C.N.R.S.

seule (les saletés légères montent à la surface et les plus denses vont au fond); le lavage à l'eau additionnée de sel (dont le pouvoir est corrosif et dissolvant); le lavage encore où le corps à purifier est retenu; enfin le lavage où ce sont les saletés qui se trouvent retenues. Éléphant s'étend seulement sur les deux derniers modes, en donnant quelques exemples : l'or amalgamé avec le vif-argent perd ses impuretés; une étoffe souillée se nettoie en l'enduisant d'argile.

D'autres exemples sont empruntés aux techniques des apothicaires. Ainsi, pour purifier un sirop (des résidus végétaux qu'il contient), ils le mélangent à du blanc d'œuf (*glaree ovorum*) qu'ils font mousser et, lorsque le mélange a été chauffé, le blanc d'œuf solidifié retient les résidus. L'eau de gomme joue d'ailleurs le même rôle. Ensuite, par association d'idées, Éléphant parle de l'utilisation du blanc d'œuf pour revivifier le vif-argent sublimé.

Sont ensuite passés en revue les principaux produits détersifs, et d'abord le savon (*sapo*). « Le savon est le meilleur produit détersif en raison de la force corrosive (*vis corrosiva*) qu'il contient ». Suit alors sa recette : « le savon est fabriqué avec $1/3$ de suif de mouton ou d'huile d'olive dans une lessive distillée de chaux vive et de cendres de tiges de fèves, la décoction se faisant à feu doux afin de ne pas détruire la viscosité ». [Dans cette recette traditionnelle, les cendres de tiges de fèves interviennent pour leur teneur en bases alcalines].

Autres produits ayant un pouvoir détersif : l'urine, le tartre [tartrate de potassium], la cendre de lie de vin séchée puis brûlée, le *sal nitrum* [soit le natron, soit le salpêtre]. Il est fait allusion à une solution de *dragantum* [sulfate métallique] [70] qui blanchirait l'étain [71].

Consimiliter de attramento nigro fit terra alba et dicitur « *sillata* » [sic] : cette phrase reste obscure [*atramentum nigrum* = terre mêlée de sulfate de fer. *Terra sigillata* désigne habituellement une pure argile blanche, mais aussi parfois de la craie à polir l'argent [72]].

Toujours sous la rubrique *lavatio*, Philippe Éléphant évoque l'action du feu pour purifier les liquides : d'une part, formation de mousse et d'écume

[70] Dans son chapitre sur la liquéfaction (solution et fusion) Éléphant lui-même donne l'équivalence *dragantum* = *chalcantum*.

[71] Ceci est à rapprocher du dire d'Éléphant selon lequel une encre métallo-gallique blanchirait dans un encrier d'étain : v., ci-dessous, le chapitre consacré à la « florification », p. 344.

[72] Argile chez Dioscoride, Galien et de nombreux autres auteurs, la *terra sigillata* est de la craie à polir l'argent dans le *Circa instans* de Platearius : D. Goltz, *Stud. z. Gesch. d. Mineralnamen*, p. 151, 294, 348.

qui entraînent les impuretés légères; d'autre part, décantation des saletés les plus lourdes. Le feu est ainsi employé pour purifier l'eau sale, le miel et l'huile rance (en ajoutant à cette dernière un peu d'eau lorsqu'elle bout). Incidemment est mentionné un truc culinaire pour ne pas rater, par une honteuse coagulation, le brouet aux œufs (*brodium ovorum*) : on met un peu de vinaigre ou de vin.

Troisième considération : les examens

La troisième considération est consacrée aux examens (*examina*) [73]. Un paragraphe d'introduction en donne, à la fois, la définition et la liste :

« La troisième considération traite des neuf genres seconds qui sont les neuf examens par lesquels on expérimente les métaux, pour voir quel est leur degré de perfection. La première division est triple, car quatre se font en séchant, quatre en humidifiant, et le neuvième se fait des deux manières à la fois. Les quatre premiers sont la cendrée (*cinericium*), la cémentation, l'ignition et la fusion. Les quatre seconds sont la florification, l'extinction, l'amalgame et la sulfurisation. Le neuvième est la réduction des corps calcinés ».

De tels examens étaient généralement effectués dans la perspective de la transmutation : l'auteur de la *Summa*, par exemple, les utilisait pour s'assurer que le métal obtenu était bien de l'or. La place de ces examens, dans la *Summa* (après les « médecines »), est, à cet égard, révélatrice. Pour Philippe Éléphant, il ne s'agit que d'expériences (au sens général) concernant les métaux. Son énumération des examens correspond à celle du Ps. Geber, mais seulement *grosso modo*.

Summa	Éléphant
Cinericium →	Cinericium
Cementatio →	Cementatio
Ignitio →	Ignitio
Fusio →	Fusio
Expositio corporis super vapores acutos →	Florificatio
Extinctio →	Extinctio
Immixtio sulfuris ↘	Amalgamatio
Calcinatio et reductis ↘	Sulfurisatio
Inmixtio argenti vivi ↗	Reductio calcinatorum

[73] Sur l'essai des métaux précieux, v. notamment B. Neumann, *Die Anfänge der Probierkunst*, dans *Metall und Erz*, N. F. VIII, 1920, p. 168 et suiv. — F. Greenaway, *The historical continuity of the tradition of assaying*, dans *Proceedings of the Xth International Congress of the History of Science*, Ithaca, 1962, t. II, p. 819-823.

Éléphant fait donc de légères infidélités à son modèle, à la fois quant au choix des termes et quant à l'ordre suivi. C'est que, pris dans le carcan de son plan type, il doit, assez artificiellement, répartir les neuf examens en trois groupes, selon une structure 4 + 4 + 1.

1. La cendrée (*Cinericium*). La *Summa* qui, cette fois encore, a servi de modèle, ne l'appliquait qu'à la reconnaissance de l'or et de l'argent. Éléphant ajoute l'*electrum* dont, comme on l'a vu, il fait l'un des sept métaux, tout en sachant très bien qu'il s'agit d'un alliage d'or et d'argent; il lui prête, du reste, les propriétés de ses deux composants. D'ailleurs, la doctrine d'Éléphant se modifie, alors même qu'il rédige son alchimie puisque, à la fin du traité, l'*electrum* va disparaître de la liste des métaux au profit du mercure.

[Ici présentée comme un examen en laboratoire pour tester les métaux précieux, la cendrée n'est, en réalité, rien d'autre que la coupellation traditionnellement employée, depuis l'Antiquité [74], pour extraire l'argent du « plomb d'œuvre » obtenu par grillage de la galène.]

Le métal à examiner est donc chauffé avec du plomb, au-delà de la température de fusion, sous un courant d'air. Il se forme [par oxydation], à la surface du métal en fusion, une couche de litharge [qu'il faut constamment enlever] et qui entraîne avec elle les scories des métaux vils, notamment celles du cuivre et du fer (le cas de l'étain est plus délicat). Seuls l'or et l'argent (donc l'*electrum*) résistent à la cendrée.

Éléphant décrit assez bien le support matériel de cet examen : on fait un creuset de terre (*crucibulum*) ou une coupelle (*foveam*) de cendres [d'os d'animaux, généralement]. Ces cendres doivent être bien lavées car, ajoute l'auteur (innovant par rapport à la *Summa*), leur salinité pourrait « revivifier » la scorie, [c'est-à-dire recréer le métal que l'on veut faire disparaître]. La conduite de l'opération est alors la suivante : on place le corps à examiner avec le plomb et sur ce mélange on dispose des charbons ardents que l'on attise avec des éventails (*flabella*). Tant que le corps est en mouvement, il n'est pas pur. On réitère en ajoutant du plomb jusqu'à ce que le mouvement ait cessé. Enfin, sur le corps retiré du feu, on projette de l'eau.

[74] R. Halleux, *Les deux métallurgies du plomb argentifère dans l'Histoire naturelle de Pline*, dans *Revue de philologie, de littérature et d'histoire ancienne*, t. XLIX, 1975, p. 72-88.

2. La cémentation. Pour l'*examen cementationis,* Éléphant s'écarte totalement de la *Summa,* au point qu'il ne s'agit même plus de la même expérience. L'exposé du Ps. Geber s'inscrivait dans la perspective de la théorie selon laquelle, les métaux étant formés de soufre et de mercure, plus ils étaient vils, plus ils contenaient de soufre, plus facilement donc ils étaient altérés par le feu. L'or renfermant peu de soufre n'était pas attaqué par le feu. Mais si, en théorie, l'épreuve du feu était suffisante, elle pouvait être abrégée en plaçant sur le métal, réduit en lamelles, un mélange de produits pénétrants et combustibles qui, à haute température, détruisaient tout ce qui était « combustible » : seul l'or résistait à l'épreuve.

Éléphant tient un tout autre langage : « Seul l'or supporte la cémentation qui est un examen double, car on le fait, soit avec le plomb, soit avec le vif-argent. En effet, l'or placé au-dessus d'une fumée de plomb est facilement réduit en menues parties. D'autre part, amalgamé avec du vif-argent, il reste sous forme de poussière quand le vif-argent s'évapore. » [Éléphant donne donc au mot cémentation un sens tout à fait inhabituel. Elle semble, pour lui, consister à réduire un métal en poudre. L'emploi du mercure est le procédé classique utilisé pour la dorure; le recours aux vapeurs de plomb apparaît plus surprenant].

3. L'ignition. C'est un examen reposant sur la particularité qu'ont certains métaux de prendre une couleur donnée avant d'atteindre leur point de fusion. Par chance pour Éléphant, quatre métaux présentent ce phénomène : l'or, l'argent, le fer et le cuivre. Les trois autres (l'étain, le plomb et le mercure) fondent sans, au préalable, changer de couleur. Ainsi, si l'un des quatre premiers métaux fond sans passer par le stade d'ignition, on a là une preuve qu'il n'est pas parfait.

Alors que le Ps. Geber exposait la théorie et semblait consacrer son examen à l'or et à l'argent (mais sans les nommer), Philippe Éléphant, plus sensible aux faits, décrit le comportement de chacun des métaux avec une précision absente de la *Summa* (même dans les chapitres qu'elle consacrait aux métaux, non sans y parler, pourtant, de leur ignition). L'or et l'argent deviennent rouge clair, avec des flammes bleu ciel pour l'or et bleues pour l'argent. Le cuivre devient rouge sombre après une émission de flammes sulfureuses aux couleurs de l'arc-en-ciel. Le fer enfin devient d'un blanc étincelant.

4. La fusion. Le plan type demande ici une division en sept : elle est facile à obtenir puisque les sept métaux sont, par définition, fusibles (le septième métal est, ici encore, l'*electrum*). Par goût des subdivisions, Éléphant

a jugé bon de créer trois sous-groupes : les métaux fusibles sans ignition (plomb, étain, *electrum* [?]; les métaux fusibles après ignition (argent, or, cuivre); enfin le fer dont la fusion ressemble plus, selon l'auteur, à celle du verre qu'à celle des autres métaux. A l'appui de cette assertion, il invoque son témoignage personnel. Lors du traitement du minerai de fer par le feu, il a lui-même vu une bonne partie du métal produit, en fusion. Après refroidissement, elle donnait un métal cassant et blanc, semblable au fer à l'arsenic [75]. [Il s'agit évidemment de fonte et, sans doute, de fonte blanche (au carbure de fer). Mais la fonte est normalement obtenue au haut fourneau. Ici, au contraire, il s'agit de la métallurgie du fer par le procédé direct, de là la surprise de l'auteur. L'apparition du haut fourneau est à peu près contemporaine de Philippe Éléphant, puisqu'elle date de la seconde moitié du XIVe siècle. Comme l'écrit judicieusement B. Gille [76] : « Du moment que le four avait tendance à s'élever et qu'on disposait d'une soufflerie assez puissante, la production de la fonte ne souffrait plus aucune difficulté. On dut la trouver, ici et là, accidentellement. » Le témoignage d'Éléphant s'inscrit parfaitement dans cette perspective.]

Le dernier paragraphe est un renvoi implicite au Ps. Geber pour qui la fusion elle-même était moins importante que les phénomènes qui l'accompagnaient : couleur, comportement lors du refroidissement, noircissement, durcissement immédiat, etc.

5. La florification. Dans la *Summa*, cet examen s'appelait *expositio super vapores acutos*, les dites vapeurs étant des émanations aigres, acides et corrosives. Cette exposition donne naissance à des *flores* [qu'il faut donc considérer comme des sels]. Les fleurs ayant des couleurs différentes selon les métaux, on peut les utiliser comme critère pour l'examen d'un métal donné.

Éléphant s'est imposé d'aménager ce chapitre selon une structure $4 + (8 \times 2)$. Il aborde donc la question, non par les sept métaux, mais par les quatre couleurs des « fleurs » (rouge, vert, blanc, bleu). La division en 8×2 n'apparaîtra qu'en fin de chapitre : l'auteur ne l'assumera que par une déclaration obscure prétendant que l'or peut avoir huit fleurs stériles et huit fleurs fécondes.

(75) Effectivement, la cémentation du fer par l'orpiment le rend cassant.

(76) B. Gille, *Les XVe et XVIe siècles en Occident*, dans *Histoire générale des techniques*, dir. M. Daumas, t. II, Paris, 1965, p. 56.

Les différentes fleurs sont : la fleur rouge du fer (sels ferriques), la fleur verte du cuivre (acétate ou hydrocarbonate de cuivre), les fleurs blanches du plomb (en particulier la céruse) et de l'étain; enfin les fleurs bleues de l'argent et de l'or impur (car, dit Éléphant, l'or pur n'a pas de fleurs).

Après cette revue inspirée du Ps. Geber, Éléphant revient sur la fleur du cuivre, pour préciser qu'elle est verte et bleue, ce qui laisse supposer une hésitation entre le vert-de-gris (vert) et le sulfate de cuivre (bleu).

« Le plomb, poursuit Éléphant, a pour fleur la céruse de couleur lactée qui, par combustion, donne le minium rouge, ceci dans un vase oblong placé sur une flamme forte, bouché de tous côtés, ayant juste un trou étroit, au sommet du fourneau; par cet orifice on fait pénétrer une tige de fer avec laquelle on agite vivement la poudre. La céruse provient de la chaux de plomb, que l'on fait généralement bouillir dans du vinaigre et qui est ensuite quelque peu séchée. » [Effectivement, si l'on chauffe de la céruse $2\ Pb\ CO_3\ Pb\ (OH)_2$ en agitant fortement pour favoriser l'oxydation, on obtient d'abord de la litharge Pb O, puis du minium ou plomb rouge Pb_3O_4 : c'est là une recette constamment répétée (Vitruve, *Mappae clavicula* VII, Théophile I, 37, etc.) [77]. Non moins classique est la fabrication de la céruse elle-même. Elle annonce un peu le procédé « des loges » : le plomb, au contact de l'air et de l'acide acétique (du vinaigre) donne un acétate basique de plomb lequel, au contact du gaz carbonique, produit l'hydrocarbonate de plomb qu'est la céruse.] Philippe Éléphant part de la *calx plumbi* [protoxyde de plomb ou litharge].

Une nouvelle fois par association d'idées, le paragraphe suivant concerne l'usage des encriers de plomb pour la conservation de l'encre. Si, dit-il, l'on met de l'encre noire dans un encrier d'étain, elle blanchit aussitôt [78].

6. L'extinction. Cet examen figurait déjà dans la *Summa* (IV, 19) selon le même principe, mais dans un esprit différent. Pour le Ps. Geber, l'examen servait seulement à reconnaître si l'or et l'argent obtenus étaient parfaits. Il consistait à tremper ces métaux dans diverses solutions (de sels, d'aluns, de vert-de-gris), voire dans de l'urine d'enfant. Si le métal en sortait altéré,

(77) C. S. Smith et J. G. Hawthorne, *Mappae clavicula*, Philadelphia, 1974, p. 27, particulièrement la n. 5.

(78) Il s'agit, on l'a vu (p. 338), d'une encre noire due à l'action d'un sulfate métallique sur un extrait tannant. Si une telle encre blanchit dans un encrier d'étain, cela est imputable à la formation de sulfate d'étain. Selon Éléphant, la « fleur » de l'étain est blanche. V. aussi (p. 339) la solution de *dragantum* blanchissant l'étain.

il n'était pas parfait. Pour Éléphant, au contraire, il ne s'agit, semble-t-il, que d'eau projetée sur le métal igné et, au lieu de l'aspect pris par le métal, est seulement considéré le bruit produit. Pour le Ps. Geber, l'examen était une épreuve; pour Éléphant c'est une expérience plus descriptive que probatoire.

L' « extinction » ne pouvant se faire qu'à partir de l' « ignition », on s'attendrait à ne voir que quatre métaux s'y prêter. Éléphant ajoute cependant l'*electrum* dont il n'avait pourtant pas été question dans l'*ignitio*. Ceci répond à l'exigence *a priori* d'une subdivision en cinq parties : l'auteur traitant ou non de l'*electrum* au gré des nécessités du plan type.

Ainsi, lors de l'extinction, l'or, l'argent et l'*electrum* donnent un son bref, alors que le cuivre et le fer produisent, dans les mêmes conditions, un son « prolixe ». [Cette différence s'explique peut-être par les températures très élevées auxquelles il faut porter le cuivre et le fer pour les rendre ignés. Dans le cas du fer, il peut se produire aussi une réduction de la vapeur d'eau vers 700°.]

L'exposition de l'extinction, en principe terminée, se poursuit par diverses observations pratiques, d'abord sur la fragilité du verre et des pierres sous l'action répétée du froid et de la chaleur. Lorsqu'ils sont éteints dans l'eau, prétend Éléphant, l'or et l'argent se ramollissent alors que, au contraire, le fer et le cuivre se durcissent. [C'est par analogie avec le fer, mais tout à fait à tort, que Philippe Éléphant croit au durcissement du cuivre par la trempe (79).] Vient ensuite une recette pour améliorer la couleur des deniers dans lesquels l'or et l'argent sont alliés au cuivre : on les éteint ou on les sublime dans de l'eau contenant du sel ordinaire et du tartre broyé; on frotte ensuite avec un chiffon. [Voir, bien qu'elle soit un peu différente, la manière dont, dans le papyrus de Leyde § 19, est décapé un statère ptolémaïque (80). Le sel attaque l'argent.]

Le chapitre se termine par le feu grégeois (*ignis grecus*) attisé par l'eau (81) et éteint par le vinaigre. Ce paragraphe se rattache à ce qui précède par le rôle que joue l'eau. La recette donnée par Éléphant est la suivante :

1 livre de cire,
1/2 l. de térébenthine (insoluble dans l'eau),
1/4 l. de pétrole,
1/4 l. de chaux vive,
1/4 l. de fleur de soufre.

(79) R. Halleux, *Problème des métaux*, p. 128.

(80) Éd. R. Halleux (v., ci-dessus, n. 67).

(81) M. Mercier, *Le feu grégeois*, Paris, 1952. — J. R. Partington, *A history of greek fire*, Cambridge, 1960.

[La chaux est là pour provoquer l'élévation de la température. On notera que cette recette ne contient pas de salpêtre, composant que Berthelot [82] considérait, à tort, comme un élément essentiel du feu grégeois].

Ultime notation de ce chapitre : « le camphre brûle dans l'eau et est éteint par l'eau ».

7. L'amalgame. L'*amalgamatio* figurait déjà dans la *Summa*, désignée par l'expression *examen in facili et difficili inmixtione argenti vivi.* Le Ps. Geber se montrait avare de détails, mais sa théorie était simple : plus un corps est pur, plus il contient de mercure, donc plus facilement le mercure s'unit à lui. Si l'argent et l'or obtenus s'allient difficilement à lui, c'est qu'ils ne sont pas purs.

Renonçant, cette fois, à puiser son inspiration dans la *Summa*, Éléphant se montre plus pratique. Porté par la subdivision en six à laquelle l'invite son plan type, il passe en revue les six métaux (*electrum* exclu) dans l'ordre décroissant de leur facilité à s'amalgamer : or, étain, plomb, argent, cuivre et, loin après, le fer : *cum ferro enim sine magisterio non adheret.* [L'appréciation de cet ordre est difficile, les alchimistes faisant assez mal la différence entre dissolution et suspension du métal réduit en poudre. Si l'on ne tient compte que de la solubilité dans le mercure à température normale, l'ordre décroissant est : plomb, étain, or, argent, cuivre, fer. Le plomb et l'étain ayant, dans le cas présent, un comportement presque semblable, il n'apparaît qu'une seule anomalie dans le classement proposé par Éléphant : c'est la première place attribuée à l'or. Cela tient sans doute au fait que l'amalgame d'or était couramment utilisé pour la dorure et qu'il s'agissait, dans ce cas, plutôt d'une suspension.]

Éléphant note le crépitement produit par les amalgames de plomb et d'étain lorsqu'ils sont placés sur le feu. [Ce phénomène peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit de deux métaux dont le point de fusion (327° et 232°) est inférieur au point d'ébullition du mercure (357°).]

La fin du chapitre confirme la confusion entre l'amalgame-suspension (*Amalgamacio juvatur contricione*) et l'amalgame proprement dit (*amalgamacio omnes superans est ubi argentum vivum prohicitur super corpus solutum congrue aqua forti*). [Le métal, dans ce dernier cas, forme un sel avec l'eau forte et l'amalgame se produit lors de l'action du mercure sur ce sel. Cette méthode est exposée plus en détail, par Éléphant lui-même, dans son chapitre sur la *coagulacio* (ci-dessus, p. 336).]

[82] M. Berthelot, *La chimie au Moyen Âge*, Paris, 1893, t. I, p. 63.

8. La sulfurisation. Elle correspond à l'*examen in mixtione sulfuris* de la *Summa*. Cet examen consiste à faire brûler un métal en y mêlant du soufre. Trois aspects sont à considérer : 1° la facilité avec laquelle le métal brûle; 2° la couleur prise après la combustion; 3° son comportement lors de la réduction tentant de lui rendre son aspect primitif. Les indications fournies par le Ps. Geber peuvent être résumées par le tableau suivant, les métaux étant classés dans l'ordre de la facilité croissante de leur combustion avec le soufre (l'or s'y prêtant le moins).

Métal	Couleur après combustion	Possibilité de réduction
Or..................	Jaune intense ou rouge clair.	Oui.
Étain................	Noir (rougeâtre).	Plus ou moins.
Argent..............	Noir (bleuâtre).	Oui.
Plomb..............	Noir.	Plus ou moins.
Cuivre..............	Noir (verdâtre ou violacé).	En jaune.
Fer..................	Très noir.	En blanc.

Ces différentes couleurs permettent de vérifier si le métal obtenu est bien celui que l'on attendait.

Philippe Éléphant, dans la première partie de son chapitre, ne fait que reprendre le texte de la *Summa*. Cependant, pour obéir au plan type, il met à part l'or et l'*electrum*, en disant qu'ils ne sont pas brûlés par le soufre.

La seconde partie contient diverses recettes. Les deux premières se rapportent, à nouveau, à la monnaie (noircissement du cuivre incandescent dans la poussière de soufre; dédoublement d'une pièce d'argent ou de cuivre). La recette suivante donne la composition de l'*aurum musicum* [sic], c'est-à-dire *musivum*. [L'or mussif (or des mosaïques) est un sulfure stannique dont l'éclat rappelle celui de l'or (83).] Éléphant indique la préparation usuelle par sublimation d'un mélange d'étain, de vif-argent, de soufre et de sel ammoniac. Mais il ajoute des variantes à la recette : substitution de l'arsenic au soufre, du plomb à l'étain ou même suppression du soufre. [Ces modifications apparaissent assez théoriques.]

(83) R. Halleux nous fait remarquer que cette préparation de l'or mussif se retrouvera encore, en plein XIXe siècle, dans le fameux *Manuel* Roret de la bijouterie par Julia de Fontenelle.

9. La réduction. Elle consiste en ce qu'un métal altéré par une action chimique retrouve son état primitif. Au sens large, on peut réduire (*reducere*) un métal après sa sulfurisation. Cependant, la réduction est plus communément opposée à la calcination : il s'agit alors de faire renaître un métal de ses chaux (*calces*) [Nous parlerions de désoxydation].

Le Ps. Geber ne développait pas cet examen. Éléphant rassemble donc des données éparses pour en faire un chapitre court, mais relativement original.

Trois des sept métaux ne peuvent pas, après avoir été complètement calcinés, retrouver leur aspect primitif : ce sont le plomb, le fer et l'étain. Au lieu de redevenir métal, chacun d'entre eux donne alors naissance à un « antimoine » (sombre pour le plomb, plus noir pour le fer, clair au contraire pour l'étain). [L'antimoine n'était pas connu anciennement comme métal, mais seulement sous forme de sulfure, la stibine Sb_2S_3. Le recueil salernitain de synonymes *Alphita* définit *antimonium* comme *vena terrae similis plombo exterius.* Le mot antimoine peut ainsi désigner divers minerais [84] et Philippe Éléphant mentionne lui-même, plus avant dans son traité, « les deux fois cinq antimoines ».]

La réduction s'applique ici aux métaux non seulement oxydés, mais aussi sulfurisés ou même brûlés avec de l'arsenic. Selon l'auteur, les réductions sont très facilitées par le sel ordinaire, le tartre, le verre pilé et le savon.

Quatrième considération de l'alchimie

Éléphant lui-même en fixe ainsi le contenu : « la quatrième considération concerne les cinquante-huit « choses secondaires » de l'art alchimique : elle traite, en effet, des 2 × 3 chaux métalliques, des 2 × 5 antimoines, des 2 × 3 × 3 gemmes, des 2 × 3 pierres (calculi), des 2 × 2 *atramenta* et des 2 × 5 médecines. »

En fait, l'exposé lui-même ne parvient pas à respecter les contraintes numériques de ce plan bizarre. Tout au plus peut-on distinguer trois chapitres : le premier (nullement annoncé) sur les esprits, un second sur les gemmes et un troisième sur les *calculi*.

[84] D. Goltz, *Stud. z. Gesch. d. Mineralnamen,* p. 138-139. — M. Ruland, *Lexicon alchemiae,* p. 44-45.

1. Les esprits. A l'instar d'alchimistes qu'il ne nomme pas, Éléphant définit un esprit comme étant une « substance aride, volatile en présence du feu ». Il s'agit donc de corps sublimables. Cette définition est classique à l'époque : par exemple, le *Perfectum magisterium* [85] donne comme meileure preuve de ce que le vif-argent est un esprit : « *fugacitatem ab igne habet* ». Éléphant dénombre sept esprits : les quatre premiers sont dits « simples », et les suivants « composés ». Les esprits simples sont : le sel ammoniac, le soufre, l'arsenic et le mercure. Ce dernier est ici appelé *hydrargirus :* l'emploi de ce vocable, pour désigner le vif-argent, peut être l'indice d'un changement de source. La qualification de « simples » vient du fait que ces esprits sont les matières premières des métaux. [Le sel ammoniac est ici déplacé.] Viennent ensuite les esprits « composés » : marcassite, magnésie et tutie. Quelques détails sont donnés sur chacun d'eux, concernant surtout leur aspect et leurs propriétés physiques (les chapitres annexes exposeront plutôt des théories). La marcassite est, au Moyen Âge, un terme générique s'appliquant aux minerais des principaux métaux, particulièrement aux sulfures. « Magnésie » désigne ici la magnétite, l'oxyde magnétique naturel : l'auteur insiste assez longuement sur son utilisation pour la boussole. La tutie [oxyde de zinc plus ou moins pur] a une coloration grise en surface et jaunâtre à l'intérieur; elle se trouve attachée aux parois du four, lors du traitement de certains minerais de plomb. Elle a une grande affinité naturelle avec la calamine [smithsonite ou carbonate naturel de zinc]. Elle blanchit le cuivre [ce qu'il faut entendre comme une référence à l'élaboration du laiton par le procédé traditionnel dit « de cémentation » [86]].

2. Les gemmes. En trois groupes de trois (respectivement mis en rapport, assez gratuitement, avec la magnésie, la calamine et la tutie) les gemmes sont très brièvement énumérées et décrites :

hyacinthe, jaspe, sardoine;
béryl, chrysolithe, onyx;
saphir, émeraude, escarboucle.

[Le choix de ces neuf pierres précieuses est d'inspiration manifestement biblique [87]. En effet, elles se retrouvent toutes, soit parmi celles que le

[85] Texte latin abusivement attribué à ar-Rāzī : J. Ruska, *Pseudoepigraphe Rasis-Schriften,* dans *Osiris,* t. VII, 1939, p. 31-94, dont p. 45-56 sur le *Perfectum magisterium.*

[86] Cf. Theophilus, *De diversis artibus,* lib. III, cap. 67, ed. C. R. Dodwell, London, 1961, p. 126-127.

[87] L. Pannier, *Les lapidaires français du Moyen Âge,* Paris, 1882; rééd. Genève, 1973, p. 205-227, préface aux lapidaires d'origine chrétienne.

Moyen Âge attribuait, d'après la Vulgate (*Exode* XVIII, 17-21), au pectoral d'Aaron, soit parmi celles dont parle s. Jean (*Apocalypse* XXI, 19-20). Sept des neuf gemmes d'Éléphant sont mentionnées dans les deux textes; deux ne le sont que dans l'*Exode* (escarboucle et onyx); une seule ne l'est que dans l'*Apocalypse* (hyacinthe).]

3. Les « *calculi* ». Sur neuf petites pierres, seulement quatre sont citées et étudiées : deux sous des appellations normales (le diamant et l'argyrite); deux autres sous des noms déformés (*andronices* et *graphra* ou *saphra*).

Il est, au passage, affirmé que le diamant ne peut être brisé que s'il est éteint dans du sang frais de bouc : [il s'agit là d'une croyance remontant sans doute à Xénocrate d'Éphèse et, en tout cas, fort répandue (Pline, s. Augustin, Marbode, etc.)].

« *Andronices* » semble une déformation du mot « *androdamas* » que Pline (36, 146) et diverses recettes médiévales paraissent employer dans le sens de marcassite [88]. Quoi qu'il en soit, l'*androdamas* (*andromanda*, *androdragma*, etc.) figure dans de nombreux lapidaires [89]. A son sujet, Philippe Éléphant évoque un souvenir personnel : « J'ai vu une « andronice » [90] à treize surfaces planes carrées avec une partie concave dans laquelle il y avait une partie de roche. Cette pierre fut trouvée dans une carrière par des maçons qui sciaient des blocs carrés ».

Sous prétexte que les pierres précieuses naissent de la même manière que les verres métalliques dans le four, l'auteur se lance dans une assez longue digression sur les diverses sortes de verres, leurs propriétés et leur fabrication. Il entérine, à cette occasion, une autre croyance alors très répandue, celle selon laquelle la clarté d'un miroir est troublée par le regard d'une femme qui a ses règles.

Les chapitres annexes de l'*Alkimia*

Avec le dernier chapitre de la quatrième considération, le traité d'alchimie est, en principe, terminé. Mais Éléphant ne se résoud pas à s'arrêter là : « Après cela, écrit-il, il me semble utile d'adjoindre six chapitres, le premier

(88) C. S. Smith et J. G. Hawthorne, *Mappae clavicula*, p. 36, n. 31.

(89) Notamment le *Liber lapidum* de Marbode (XLVIII) et les lapidaires en vers français A et D de Pannier (v. *supra* n. 87).

(90) *Andronicem* à l'accusatif; peut-être faut-il supposer, au nominatif, *andronix* contaminé par *onyx*.

traitera des esprits premiers, le deuxième des corps, le troisième des esprits seconds, le quatrième des trois ordres de médecines, le cinquième de la manière de procéder à l'*ingressus* et le sixième du magistère ».

Mettant l'accent sur les aspects positifs et pratiques de la chimie, Éléphant avait le plus possible, on l'a vu, évacué de son propos tout ce qui touchait à la théorie de l'alchimie transmutatoire, donc à l'élaboration de la Pierre philosophale considérée comme médecine de la Nature. Par regret de dernière minute ou par peur qu'on l'accuse d'être incomplet, il place en appendice, mais en les expurgeant et en paraissant ne pas trop y croire, les considérations théoriques qu'il semblait, jusque-là, ne pas avoir voulu retenir de la *Summa perfectionis* du Ps. Geber. Cette dernière est ainsi la source principale de ces six chapitres supplémentaires qui s'avèrent donc peu originaux et peu représentatifs des opinions personnelles d'Éléphant. Nous renonçons, pour cela, à en donner ici une analyse détaillée.

Dans le second chapitre *De VII metallis*, le vif-argent est, selon la doctrine du Ps. Geber, donné comme étant le septième métal. Ceci est en contradiction avec le choix de l'*electrum* tel qu'il apparaissait, non sans archaïsme, sous la plume d'Éléphant, au début de son traité. L'auteur, il est vrai, avait ensuite quelque peu hésité à ce sujet.

VI. - L'ÉTHIQUE

« *Incipit Philosophia magistri Philipi Elephantis* » : ainsi annoncée, l'*Ethica* occupe les feuillets 81-132 v° de l'actuel manuscrit 591 de la Bibliothèque universitaire de Barcelone [91]. Il s'agit d'un manuscrit de la fin du XIVe siècle et effectivement originaire de Catalogne : en 1473, le célèbre archiviste Pere Miquel Carbonell l'acheta, pour 18 sous, à Pere Vissars.

En constatant, dans ce volume, la présence d'ouvrages médicaux, en songeant surtout aux liens qui unissaient le consistoire poétique de Barcelone à celui de Toulouse, on peut avoir l'illusion que ces feuillets sont ceux qui nous rapprochent le plus d'Éléphant lui-même.

Pourtant, si l'on compare le texte ici conservé et ce qu'Enrique de Villena cite de l'*Éthique* [92], on peut se demander si le manuscrit utilisé par l'auteur espagnol n'était pas meilleur que celui dont nous disposons.

[91] F. Miquel Rosell, *Inventario general de manuscritos de la Biblioteca universitaria de Barcelona*, t. II, Madrid, 1958, p. 127-129.

[92] V. ci-dessus, p. 288-289.

Voici, selon exactement le même patron que pour la *Mathématique* et l'*Alchimie*, la structure de l'*Éthique* [93].

I. *Prima consideratio : 12 principia (1 + 7 + 4) :*

1 appetitus : 3 (naturalis, rationalis, brutalis).
7 virtutes intellectuales (sapiencia, intellectus, consilium, ars, sciencia, opinio, suspicio).
4 mores (naturalis personalis, naturalis progenitoris, consuetudinalis pers., consuet. progenit.).

II. *Secunda consideratio : 9 genera latitudinis felicitatis (4 + 4 + 1) :*

4 virtutes monastice :
1º *prudencia : 3 (appetibile propter se, app. non propter se, app. medio modo).*
2º *mansuetudo : 2 (displicens volitum, disp. non volitum).*
3º *fortitudo : 4 (egestas, vilitas, calamitas, mors).*
4º *temperancia : 7 (septuplex objectum).*

4 virtutes politice :
1º *liberalitas : 20 = 4 + (8 × 2).*
— *dominia (rei permanentis, rei fluentis, rei viventis, ordine).*
— *bis 8 distributiones (depositio simplex, dispositio propter administrationem, accomodatio, locatio, mutatio, usura, venditio, donatio).*
2º *veritas : 5 (tactus, gustus, olfactus, visus, auditus).*
3º *societas : 6 (regis et subditi, omnium equalium, subditorum, parentis et prolis, multitudinis prolis, viri et uxoris).*
4º *affabilitas : 5 (tactus, gustus, olfactus, visus, auditus).*

1 virtus media : justitia : 4 (meritum commissionis, merit. omissionis, demeritum comm., dem. om.).

III. *Tertia consideratio : 9 artes (4 + 4 + 1) :*

4 logice :
1º *grammatica : 3 (signum significans coactim, libere vel communiter).*
2º *mathematica : 2 (equalitatis, inequalitatis).*
3º *dialectica : 4 (disputatio doctrinalis, dialectica, temptativa, sophistica).*
4º *rhetorica : 7 (7 loquele gentium).*

4 naturales :
1º *naturalis : 20 = 4 + (8 × 2).*
2º *astronomia : 5 (5 zone mundi).*
3º *alquimia : 6 (materia multa, pauca, rara, densa, intensa, remissa).*
4º *medicina : 5 (5 partes latitudinis sanitatis).*

1 communiter media : ethica : 4 « quam scribimus in presenti ».

[93] V. ci-dessus, p. 300, nº 27.

IV. *Quarta consideratio de 52 secundariis ethice :*

— *bis 3 persone non civiles (etate, natura, accidente).*
— *bis 5 persone civiles (princeps, consiliarius, bellatrix, artifex, agricola).*
— *bis 3 × 3 proprietates gentium.*
— *bis 3 gradus criminum.*
— *bis duplex regum auctoritas (ratione cogente vel solo affectu; pro nobilibus, pro ignobilibus).*
— *bis 2 secte (omnia evenire de necessitate, omnia contingentia esse).*
— *bis 2 cure anime morbide.*

L'*Ethica* est le dernier des neuf traités de l' « Encyclopédie » d'Éléphant. Son importance est exceptionnelle, car elle couronne l'œuvre et la justifie. Il s'agit d'un ensemble complexe et hétérogène. Plus que les autres traités, elle déborde le cadre imposé par le plan type.

Elle est dominée par la pensée d'Aristote que l'on retrouve, non seulement dans de multiples détails du texte, mais surtout dans l'esprit même de l'œuvre.

Il est, à première vue, surprenant de voir les diverses sciences faire l'objet de la troisième considération de l'*Éthique* d'Éléphant. Pourtant, ceci est tout à fait conforme à la théorie aristotélicienne selon laquelle la hiérarchie des arts constitue une sorte de pyramide qui a pour sommet le souverain bien, autrement dit le bonheur vers lequel nous tendons tous. Le bonheur est inséparable de la connaissance. Un art a précisément pour objet notre bonheur, c'est l'éthique évidemment liée à la politique. Éléphant adjoindra à son *Éthique* des développements sur l'art militaire, l'organisation de la cité ou même le droit privé.

S'il est vrai que, de la sorte, une certaine pensée philosophique aristotélicienne préside à l'œuvre d'Éléphant, celui-ci n'en reste pas moins, avant tout, un encyclopédiste.

Introduction

Alors que les autres traités commençaient, presque *ex abrupto*, par la première considération, l'*Éthique* s'ouvre par six paragraphes préliminaires.

Le premier définit l'éthique comme l'art des quatre parties de l'étendue de la sagesse en qui réside notre bonheur. Cette définition est artificielle, puisque surtout destinée à justifier une structure quadripartite.

Encore faut-il noter que la sagesse (*sapientia*) est ici, pour une bonne part, le savoir. L'auteur résume bien, sur ce point, la pensée d'Aristote :

Felicitas est voluntas, cum sufficienti cognitione, habituata ad eligendum et refutandum communiter secundum judicium rationale... Igitur cupiens felicitatem, artes adiscat, quia, nisi studiosum, impossibile est quemquam esse felicem. Felicitates et beatitudinem et sapientiam dicimus idem; verum quia solum cognitum est volitum.

Le second paragraphe préliminaire explique la division en quatre parties. En effet, la perfection est le juste milieu entre le trop, le plus, le moins et le trop peu. [On reconnaît bien là l'un des fondements de la morale aristotélicienne.]

Suit une autre idée d'Aristote, plaçant le bonheur dans les actions conformes à la vertu. Seule cette forme de bonheur reçoit tous les suffrages, car ce qui peut être un plaisir pour les uns, peut ne pas l'être pour d'autres.

La quatrième remarque montre que le bonheur est, à la fois, une disposition intérieure (*habitus in virtute*), une attitude active (*operatio secundum virtutem*) et enfin le fruit d'une heureuse condition sociale (*felicitas civilis que indiget bona fortuna*). Comme les paragraphes précédents, celui-ci reprend plutôt une idée générale de l'*Éthique à Nicomaque* qu'un passage bien déterminé de cette œuvre [94].

La cinquième observation met en relief les rapports entre les honneurs et le bonheur.

Enfin la dernière définit le rôle architectonique de l'Éthique. Celle-ci est le plus beau des arts, car elle utilise les autres arts et, en même temps, elle préside à leur mise en œuvre.

Première considération : les *principia* de l'Éthique

La première considération traite des trois appétits, des sept vertus intellectuelles et des quatre *mores*. Cette distinction de trois sortes d'appétits résume d'une manière assez concise ce qu'Aristote lui-même dit brièvement des parties de l'âme au chapitre 13 du premier livre de l'*Éthique à Nicomaque*.

(94) Éléphant semble utiliser, dans le texte non remanié, la traduction de Robert Grosseteste : *Aristoteles latinus*, XXVI, 1-3, 3 : *Ethica Nicomachea, Translatio Roberti Grosseteste Lincolniensis sive « Liber Ethicorum ». A. Recensio pura*. Ed. R. A. Gauthier, Leiden et Bruxelles, 1972. — Parmi les plus récentes traductions commentées du texte grec : H. G. Apostle, *Aristotle : The Nicomachean Ethics*, Dordrecht et Boston, 1975.

La liste et la définition des vertus intellectuelles (sagesse, intelligence, conseil, art, science, opinion, suspicion) n'ont pas une source directement aristotélicienne.

« *Mos autem est virtus brutalis, ex quo sine premeditatione exit frequentia operum* ». Les « mœurs » ainsi définies peuvent être naturelles ou acquises par l'habitude et, dans l'un ou l'autre cas, personnelles ou héritées. On retrouve ici l'esprit analytique de Philippe Éléphant, mais sur une base encore aristotélicienne (par exemple, *Rhétorique* I, 1).

Deuxième considération : les vertus morales

Quelques lignes d'introduction expliquent que les vertus morales sont en accord avec la raison; celle-ci, en effet, permet de découvrir le juste milieu indispensable à l'existence de la vertu.

Viennent ensuite, comme déjà avant la première considération, sept remarques préliminaires qui, toutes, sont tirées de l'*Éthique à Nicomaque :*

1. La vertu peut naître et s'accroître grâce à la *doctrina* (*Éth. Nic.* II, 1).
2. Rôle de la vertu face aux plaisirs et aux peines (*Éth. Nic.* II, 3).
3. A l'inverse de ce qui se passe dans les arts spéculatifs, la simple connaissance ne suffit pas à la pratique de la vertu : il y faut aussi la volonté et l'action (*Éth. Nic.* II, 4).
4. La vertu ne peut entrer que dans l'une des trois catégories suivantes : passions (*passiones*), capacités d'action (*potencias*) ou dispositions acquises (*habitus*). Pour Éléphant elle est, de toute évidence, une disposition acquise (*Éth. Nic.* II, 5).
5. La vertu est plus proche de l'un de ses extrêmes que de l'autre (*Éth. Nic.* II, 8).
6. Il est difficile d'atteindre un juste milieu. Pour accéder à la vertu, il faut s'écarter des extrêmes, surtout de celui vers lequel on est le plus attiré (*Éth. Nic.* II, 9).
7. Les passions et les actions humaines sont dignes de louanges ou de blâmes selon le volontaire ou l'involontaire. Quelquefois, un acte est volontaire et involontaire à la fois, par exemple lorsqu'un capitaine jette sa marchandise à la mer pour sauver son navire en péril. L'intellect ne peut accepter une chose qu'il reconnaît pour fausse. La liberté consiste à pouvoir choisir; donc sont libres ceux qui étudient. Seule la volonté est libre (*Éth. Nic.* III, 1-5).

Après ces principes généraux, la deuxième considération commence véritablement. Au nombre de neuf, les vertus morales sont réparties en trois groupes : *virtutes monastice, virtutes politice, virtus media*. Cette fois encore, il s'agit d'un *compendium* de divers chapitres de l'*Éthique à Nicomaque*. Chaque vertu tient la juste moyenne entre deux extrêmes :

— prudence, entre cupidité et paresse.
— mansuétude, entre colère et douceur (*Éth. Nic.* IV, 5).
— tempérance, entre plaisir et peine (*Éth. Nic.* III, 10-12).
— courage, entre audace et peur (*Éth. Nic.* III, 6-9).
— libéralité, entre prodigalité et avarice (*Éth. Nic.* IV, 1).
— vérité, entre *instructio* et tromperie (*Éth. Nic.* IV, 7).
— société, entre civilité et grossièreté (*Éth. Nic.* IV, 4).
— affabilité, entre flagornerie et dispute.
— justice, entre légalité et illégalité (*Éth. Nic.* V, 1).

En traitant de ces vertus, Éléphant complète les données d'Aristote par quelques développements. Ainsi, à propos de la libéralité, il caractérise les divers degrés de l'aliénation entre le simple dépôt et la donation, en passant par les prêts et la vente : « *depositio, accomodatio, locatio, mutatio, usura, venditio, donatio* ».

Pareillement, à propos de la justice, il énumère et tente de définir les diverses formes de droit : *jus divinum, naturale, morale, positivum, civile.*

Les deux dernières définitions sont un peu surprenantes : « *Jus positivum firmatum est solo affectu* », par exemple, dans un cas litigieux, ce que le prince décide a force de loi.

Quant au *jus civile*, c'est le droit institué par le peuple. Encore faut-il distinguer *populus* et *plebs :* « le peuple » comprend, à la fois, les chefs (*antistites*) et le vulgaire (*vulgus*).

Enfin, pour clore l'exposé de cette deuxième « considération », Éléphant insiste longuement sur l'amitié; il imite là encore Aristote qui consacrait, à ce sujet, les livres VIII et IX de *l'Éthique à Nicomaque.*

Troisième considération : les « arts »

C'est, sans doute, la plus personnelle de *l'Éthique*, puisqu'elle traite des neuf arts qui composent la *Philosophia*. Chaque art est structuré en quatre considérations dont la première est consacrée aux *principia* et la dernière

aux *secundaria.* L'auteur fournit, heureusement, des indications plus intéressantes sur le contenu des deuxième et troisième considérations, chacune d'entre elles devant être divisée en neuf parties.

Grammatica.	Consid. 2ª	: *9 predicamenta.*
	Consid. 3ª	: *9 partes orationis.*
Mathematica.	Consid. 2ª	: *9 partes arismetice.*
	Consid. 3ª	: *9 partes geometrice.*
Dyalectica.	Consid. 2ª	: *9 loci dyalectici.*
	Consid. 3ª	: *9 fallacie.*
Rhetorica.	Consid. 2ª	: *9 modi consonancium.*
	Consid. 3ª	: *9 scemata.*
Ars naturalis.	Consid. 2ª	: *9 sensus et eorum objecta.*
	Consid. 3ª	: *9 potentie transfigurative.*
Astronomia.	Consid. 2ª	: *9 sidera et genera mixtorum correspondentium sibi.*
	Consid. 3ª	: *9 tabule qualitatum zodiaci.*
Alkimia.	Consid. 2ª	: *9 genera operum.*
	Consid. 3ª	: *9 examina quibus experiuntur alkimici.*
Medicina.	Consid. 2ª	: *9 genera latitudinis sanitatis.*
	Consid. 3ª	: *9 cause latitudinis sanitatis.*
Ethica.	*Ars quam scribimus in presenti.*	

Dans le cas de la *Mathematica* et de l'*Alkimia*, leur contenu s'avère parfaitement conforme à ce que dit ici la troisième « considération » de l'*Éthique.*

On peut, dès lors, ajouter foi à ces plans pour ce qui est des autres traités d'Éléphant non parvenus jusqu'à nous.

Sans transition, après l'exposé des neuf arts, prend place l'étrange présentation mythologique dont la structure a déjà été expliquée (ci-dessus, p. 297) comme semblant fournir une manière de clef symbolique du plan type. Elle comprend, rappelons-le, quatre « considérations » ayant les mêmes subdivisions que celles des traités consacrés par Éléphant aux neuf arts. Afin de donner l'illusion d'une révélation sacrée et mystérieure, l'auteur termine ce passage par une phrase de style apocalyptique : « *Aspiciebam hoc donec tremeret terra et donec demitterentur altissimi spiritus et stelle discederent in ethere alto et donec regiones hominum excuterentur et donec vehe* [sic, peut-être pour *vae ! he !*]*omne abiret et donec mare fluctus suos compleret, Amen.* »

Comme si cela ne suffisait pas, intervient aussi, juché sur les épaules du géant Atlas, le nain Mynalion (95) tenant, dans sa main droite, une sphère

d'or sur laquelle est « imprimée » la lettre grecque « *chi* » dont le nombre est 666, double de 333, c'est-à-dire du nombre des subdivisions que comporte la *Philosophia* d'Éléphant (37 × 9).

Quatrième considération

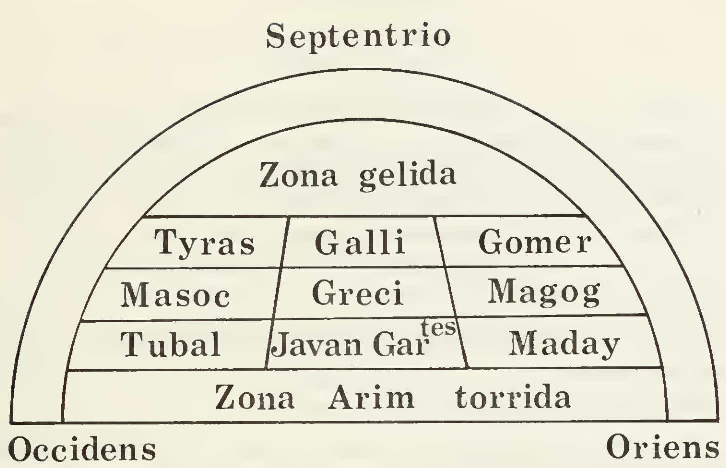
Elle se compose de sept parties dont nous avons déjà indiqué le contenu (tableau synoptique de la p. 353). Seule est un peu développée (et mérite donc de retenir ici l'attention) la section consacrée aux *proprietates gentium.*

Les contraintes du plan type obligent Éléphant à prendre en considération trois fois trois races ou peuples. Pour les déterminer, il remonte aux sept fils de Japhet, lui-même fils de Noé. V. *Genèse* 10, 2 : « *Filii Japhet : Gomer, et Magog, et Madai, et Javan, et Thubal, et Mosoch, et Thiras.* » Mais, comme il lui faut passer de sept à neuf, Éléphant scinde la descendance de Javan en trois peuples : Les Gaulois, les Grecs et les Garamantes du nord de l'Afrique. Cette race de Javan est supérieure aux autres : « *Gens Javan est pre aliis gentibus naturaliter solers... Quapropter gens Javan est doctrix gentium et inventrix omnium artium, quare pingitur trifrons* ». Le mot *pingitur* semble indiquer que le texte original devait composer une figure analogue à celle dessinée dans le manuscrit de Barcelone. Les neuf *gentes* sont donc ainsi réparties dans l'un des deux quarts supérieurs du globe terrestre (voir p. 359).

Voici les caractéristiques de ces neuf peuples :

Gens Javan :
— *Galli : sollercia logica.*
— *Garamantes : sollercia naturalis.*
— *Greci : sollercia ethica.*
Gens Gomer : credentie invincibilis hesitationis.
Gens Magog : credentie pertinacis.
Gens Maday : credentie invincibilis firmitatis.
Gens Tubal : voluntatis invincibilis firmitatis.
Gens Masoc : voluntatis pertinacis.
Gens Tyras : voluntatis invincibilis hesitationis.

(95) D'où sort ce pygmée Mynalion monté sur les épaules d'Atlas? Il semble né d'une confusion entre Pygmalion et Milanion (Mélanion ou Μειλανίων), époux d'Atalante. Nouvel indice, peut-être, de l'influence exercée par Éléphant en Catalogne, le nain Mynalion réapparaît, dès le tout début du XVe siècle, sous la plume du médecin Antoni Ricart : J.-M. Dureau-Lapeyssonnie, *L'œuvre d'Antoni Ricart, médecin catalan du XVe s.*, p. 203, 277 et 294, dans *Médecine humaine et vétérinaire à la fin du M. A.* ,dir. G. Beaujouan (v. ci-dessus, n. 21). V. aussi E. Jeauneau, *Lectio philosophorum*, Amsterdam, 1973, p. 64 = réimpr. de *Nani gigantum humeris insidentes*, dans *Vivarium*, t. V, 1967, p. 79-99.



Sur l'origine de chacun de ces peuples et les régions qu'ils occupent, les indications fournies sont très sommaires [96]. Alors qu'il est qualifié d'*Anglicus*, Philippe Éléphant ne semble pas particulièrement s'intéresser à l'Angleterre. En bon Toulousain, il privilégie l'Aquitaine; il a même une certaine prédilection pour les Wisigoths que, au prix de spéculations étymologiques assez téméraires, il tente d'apparenter aux Gascons : « ... [*Goti*] *occidentales* « *qui nunc dicuntur Basgoti, quasi Vasgoti, id est orientales Goti qui sunt* « *in Aquitania. Unde et illa pars Aquitanie dicitur Vasconia, quasi Vasigotia.* « *Vast* » *enim idem est quod* « *occidens* ». *Ex hiis sunt Scoti et Hybernici,* « *Goti orientales sunt in partibus Alamanie que dicitur Godland, id est* « *Gotorum terra* ». Dans ce même chapitre, les migrations et surtout le brassage des ethnies sont donnés comme des facteurs de dégénérescence : « *Notare opportet quod mores et proprietates gentium quandoque degene-* « *rant propter genealogias permixtas et hujusmodi spuria vitulamina pau-* « *latim peribunt propter infectionem generis alieni, et quia eis non conve-* « *niens est locus; unde et Gothorum corpora et Britonum et Gallesiorum* « *manifeste perdiderunt staturas et decores antiquos in regionibus occi-* « *dentis.* »

[96] La descendance de Noé est répartie dans le monde habité, d'une manière quelque peu différente, selon Isidore de Séville, *Etymologiarum* lib. IX, cap. 2, ed. W. M. Lindsay, vol. I, Oxford, 1911.

Les chapitres annexes

L'*Éthique* proprement dite est alors terminée. Cependant, se conformant à la conception aristotélicienne qui lie éthique et politique, Éléphant croit devoir ajouter quinze chapitres supplémentaires non prévus au plan type (ci-dessus, p. 353); en voici brièvement le contenu :

1. *Ad vitam civilem naturaliter inclinamur...* Ce chapitre, ainsi que les six suivants, est inspiré très largement de la *Politique* d'Aristote [97].

2. Les personnes civiles.

3. Les parties de la cité (biens communs et propriétés privées).

4. Les princes.

5. La diversité des vertus suivant les personnes.

6. Le gouvernement (*regimen policie*). L'emprunt à Aristote, pour ce chapitre, semble plus limité : on y rencontre des idées politiques convenant à la France monarchique : « *spes sobolis regalis successionis fortificat regiam auctoritatem quasi res perpetua carens fine* ».

7. La meilleure conduite civique. Il faut n'être, ni trop riche, ni trop pauvre. La quantité des citoyens de moyenne condition est un élément de stabilité pour une cité.

8. Les doctrines. A partir de cet endroit, Philippe Éléphant cesse de faire appel à Aristote. Selon ce chapitre, les arts peuvent se diviser ainsi : *artes liberales, artes mechanice* ou *banausie* [98], *artes theatrice.* Quant aux doctrines philosophiques, les plus fameuses, dans la recherche du bonheur, sont celles des stoïciens, des épicuriens et des péripatéticiens. Cette dernière secte est la meilleure, car sa doctrine est un juste milieu entre celles des deux autres.

[97] Éléphant puisant dans le début de la *Politique* sans copier textuellement, rien ne semble s'opposer à ce qu'il ait utilisé la première version: *Politica I-II, 11: translatio imperfecta Guillelmi de Moerbeka* (?), ed. P. Michaud-Quantin, Bruges-Paris, 1961 (*Aristoteles latinus* XXXIX, 1). — Encore faut-il remarquer que ces deux premiers livres réapparaissent, très peu modifiés, dans la version complète attribuée à ce même Guillaume de Moerbeke.

[98] « *Mechanice autem* [*artes*] *econtra* « *servire faciunt spiritum carni, et hujusmodi* « *artes dicuntur* « *banausie* » *que faciunt* « *corpus disponi deterius et mentem merce-* « *nariam faciunt et depressam.* » Il n'y a malheureusement pas d'*index verborum* dans P. Sternagel, *Die* « *artes mechanicae* » *im Mittelalter,* Kallmünz, 1966.

9. La conduite des guerriers (*doctrina bellatorum*).

10. La division de l'art militaire.

11. Les guerres terrestres (*De bellis campestribus*).

12. Les guerres civiles et navales.

Ces quatre chapitres reprennent, d'une manière à la fois condensée et très fragmentaire, les quatre livres de l'*Epitome rei militaris* de Végèce.

13. L'art d'aimer. Il s'agit d'une habile adaptation de l'*Art d'aimer* d'Ovide.

Des passages en prose (sous la rubrique *Ovidius*) alternent avec d'autres en vers (sous la rubrique *Naso*). La prose introduit les vers et résume, en même temps, ce qu'Éléphant n'a pas repris d'Ovide. Les vers sont textuellement ceux de l'*Ars amatoria*, mais groupés différemment. Comme son modèle, l'*Ars amandi* de Philippe Éléphant se divise en trois parties [99].

14. Le remède de l'amour. Il reprend, de la même manière, les *Remedia amoris* d'Ovide [100].

15. Le pasteur. Ce dernier chapitre présente quinze conseils pour se conduire parfaitement; ils sont empruntés, dit Philippe Éléphant, à d'*antiqui philosophi*.

Ces quinze chapitres sont, à leur tour, suivis d'un *Arbor novem virtutum moralium* [101]. L'Éthique s'achève enfin par les cent quarante-quatre proverbes appelés communément les *Catonis Disticha*. Ils sont généralement groupés, dans les manuscrits, en quatre livres inégaux. Philippe Éléphant, suivant son habitude, a bouleversé leur ordre, pour former onze chapitres. Les deux premiers réunissent respectivement les proverbes généraux intellectuels et les proverbes généraux moraux. Les neuf suivants sont consacrés aux neuf vertus morales [102].

[99] Dans l'original dactylographié de la thèse d'École des chartes de P. Cattin (v. *supra* n. 1) se trouve une concordance entre cette partie du texte d'Éléphant et l'*Art d'aimer* d'Ovide, éd. H. Bornecque, Paris, 1924 (Les Belles Lettres).

[100] P. Cattin, *loc. cit.* : concordance entre Éléphant et Ovide, *Les remèdes à l'amour*, éd. H. Bornecque, Paris, 1930 (Les Belles Lettres).

[101] Cet arbre a le même contenu que notre tableau de la p. 356.

[102] P. Cattin, *loc. cit.*, donne la concordance des *proverbia* d'Éléphant avec :

— d'une part leur numéro dans H. Walther, *Proverbia sententiaeque latinitatis medii aevi*, 6 vol., Göttingen, 1963-1969, renvoyant, pour les *Disticha Catonis*, à l'éd. M. Boas, Amsterdam, 1952;

— d'autre part aux références dans J. Nève, *Catonis Disticha, fac-similés de l'édition prototypographique et de l'édition de Bâle 1475*, Liège, 1926.

VII. - CONCLUSION

L'œuvre de Philippe Éléphant ne ressemble à celle d'aucun autre auteur médiéval et, même si l'on peut, à son propos, parler d'encyclopédie, celle-ci se singularise assez nettement par l'originalité de son plan, la réélaboration des sources et la volonté (même dans l'*Éthique*) d'éliminer toute moralisation.

Les traités scientifiques comparables émanent généralement de maîtres de la faculté des arts de grandes universités, avec souvent une certaine façon de préparer l'esprit à l'étude de la théologie. Médecin rattaché à l'université de Toulouse en un temps où l'enseignement de la médecine n'y était pas encore réellement organisé, Philippe Éléphant est aussi peu « scolastique » que possible. En revanche, par quelques traits comme son intérêt pour la poésie, son attachement à Platon ou son goût pour l'étude des monnaies [103], il fait un peu figure de préhumaniste.

Sa caractéristique la plus frappante tient évidemment à son propos d'organiser ses œuvres selon un plan type auquel le symbolisme des nombres est censé donner une signification profonde. Comme toute structure *a priori* imposée à une création quelconque, un tel carcan condamne souvent l'auteur à des surcharges et à des artifices. Mais il faut bien reconnaître que, très fréquemment aussi, il s'agit pour lui d'une discipline le contraignant à transcender ses sources d'information et même à mieux appréhender la réalité.

Pour qui examine sérieusement les écrits d'Éléphant, le traitement des sources en est sûrement l'un des aspects les plus originaux. Éléphant n'hésite pas à désarticuler les ouvrages les plus prestigieux pour très intelligemment recomposer, avec leurs morceaux, une nouvelle mosaïque généralement fort réussie. Nous avons vu, en maintes occasions, cette façon de traiter, par exemple, Aristote, Ovide ou le Ps.-Geber; mais, en ce domaine, la plus remarquable réussite d'Éléphant est sa belle et audacieuse restructuration des *Éléments* d'Euclide.

Pourtant Éléphant ne puise pas seulement, fût-ce avec indépendance, dans les livres. Comme avant lui, un Albert le Grand ou un Roger Bacon, il sait regarder la nature et s'intéresser à la pratique des métiers. Il fait donc,

[103] Ci-dessus, p. 291, 321, 345 et 347.

dans son œuvre scientifique, une certaine place à son expérience personnelle : miroirs concaves, arc-en-ciel, halo solaire [104], production plus ou moins accidentelle de la fonte [105], description des pierres dites « *andronices* » [106].

De tels passages font amèrement regretter que d'autres traités d'Éléphant n'aient pas été retrouvés, notamment son *Ars naturalis* et son *Astronomia*.

En espérant donc l'heureux hasard qui ferait réapparaître les textes perdus, en attendant même, plus modestement, que soit possible la publication d'une édition minutieusement annotée des œuvres conservées, on peut d'ores et déjà considérer Philippe Éléphant comme un savant fort intelligent et soutenir qu'il occupe une place tout à fait à part dans l'histoire intellectuelle du XIVe siècle.

G. B. P. C.

(104) Ci-dessus, p. 321.
(105) Ci-dessus, p. 343.
(106) Ci-dessus, p. 350.

INDEX

DES NOMS DE PERSONNE, DE LIEU ET DE MATIÈRE (1)

A

(1) Les tables ont été dressées par François FOSSIER, conservateur de la Bibliothèque Thiers.

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

TABLE DES MANUSCRITS CITÉS

TABLE DU TOME XLI

IMPRIMERIE NATIONALE
0 561091 T 93